



HAL
open science

Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés assertifs en français contemporain

Henri-José Deulofeu

► **To cite this version:**

Henri-José Deulofeu. Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés assertifs en français contemporain : le cas des énoncés introduits par le morphème que. Linguistique. Université Paris III, 1999. Français. NNT : . tel-01248708

HAL Id: tel-01248708

<https://hal.science/tel-01248708>

Submitted on 7 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS III – SORBONNE NOUVELLE
UFR DE LETTRES MODERNES

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR ES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES

Discipline : Linguistique

présentée et soutenue publiquement le 24 octobre 1999

par

Henri-José DEULOFEU

Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés
assertifs en français contemporain (le cas des énoncés
introduits par le morphème *que*)

Directeur de thèse :

Madame le Professeur Marie-Annick MOREL

PARTIE I	6
LE CADRE THEORIQUE.....	6
L'APPROCHE MORPHOSYNTAXIQUE GLOBALE	6
HISTORIQUE DE LA FORMATION DU CADRE D'ANALYSE.....	7
OBJECTIF DU TRAVAIL : DESCRIPTION SYNTAXIQUE DE <i>QUE</i> EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN.....	9
OBJECTIFS.....	12
1. Objectif général.....	12
2. Objectif particulier.....	12
CHOIX METHODOLOGIQUES	14
JUSTIFICATION DE L'ETUDE	16
PROBLEMES DE DONNEES : CONSTITUTION DU CORPUS.....	19
OPTIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES.....	21
CONSTRUIRE UNE MORPHOSYNTAXE GLOBALE DESCRIPTIVE	27
<i>Chapitre 1 La tradition spéculative.....</i>	<i>29</i>
1. Les axiomes	29
1.1. Limites du domaine de la syntaxe.....	29
1.1.1. Nature sémiologique des unités : il ne peut y avoir relation syntaxique qu'entre des éléments réalisés segmentalement	29
1.1.2. Extension des unités : il n'y a pas de relations syntaxiques entre les éléments constitutifs du discours.....	31
1.1.3. Les limites imposées par le domaine d'interprétation.....	32
1.2. La non-autonomie de la syntaxe par rapport aux autres composantes de la grammaire : l'axiome du parallélisme syntaxe morphologie sens	32
1.2.1. Les relations ont comme terme naturel une catégorie particulière	33
1.2.2. Les relations sont idéalement marquées par des éléments segmentaux	33
1.2.3. A chaque type de relation correspond une classe particulière de marqueurs.....	34
1.2.4. Les relations syntaxiques traduisent un rapport sémantique stable	35
1.3. Les relations syntaxiques	35
1.3.1. L'axiome de l'homogénéité : une seule syntaxe, la syntaxe de rection par une catégorie	35
1.3.2. Diversité des relations syntaxiques à l'intérieur de la syntaxe grammaticale.....	36
2. Conséquences méthodologiques de ces présupposés	36
2.1. Inutile d'argumenter pour établir une relation syntaxique : il suffit de constater	36
2.2. La description est trop faible	37
2.2.1. Elle ne couvre qu'une partie des formes descriptibles syntaxiquement dans les énoncés attestés.....	37
2.2.2. Elle ne couvre qu'une partie des fonctionnements des morphèmes.....	37
2.3. La description est trop forte.....	37
2.4. La description est indéterminée parce que non argumentée	38
2.4.1. Raisonnement par analogie.....	38
2.4.2. Notions ad hoc inventées au coup par coup.....	39
2.5. Le dilemme fondamental	40
3. Bilan et mise en garde.....	41
<i>Chapitre 2 L'approche structuraliste</i>	<i>43</i>
1. L'acquis.....	43

1.1. On passe de la langue comme représentation du monde à la langue comme système de communication	43
1.2. Les unités doivent être définies selon le principe de l'association d'un signifiant à un signifié.	44
1.3. On affirme l'autonomie du niveau syntaxique par rapport à la morphologie et au sens	44
1.4. Conséquences sur la méthode d'analyse : notion de propriété syntaxique	44
2. Les problèmes qui subsistent.....	45
2.1. Représentations pré-structuralistes limitant le domaine d'observation relayées sous une certaine forme dans le cadre structuraliste	45
2.1.1. La coupure sémiotique : exclusion des indices de la description	45
2.1.2. Les limites au domaine : prégnance de la phrase comme représentation de l'unité maximale	47
2.1.3. la représentation sociolinguistique des données	49
2.2. Représentations en syntaxe et forme de la composante syntaxique.....	50
2.2.1. Relations syntaxiques et catégories morphologiques	50
2.2.2. L'homogénéité de la syntaxe.....	50
2.2.3. Nouvelles représentations qui peuvent nuire à l'analyse	50
2.3. Une méthodologie qui se cherche	51
2.3.1. Version formaliste / fonctionnaliste de l'approche structuraliste et ses conséquences : possibles résurgences des attitudes onomasiologiques	51
2.3.2. La solution incomplète du formalisme.....	52
2.3.3. Les tentations du formalisme et son échec apparent : les difficultés à établir empiriquement les relations syntaxiques.....	54
2.4. Les questions théoriques et empiriques qui restent à résoudre	61
<i>Chapitre 3 Les réponses possibles aux difficultés de l'approche structuraliste : rupture (appel à la pragmatique) ou continuité (approche morphosyntaxique globale)</i>	<i>65</i>
1. Les positions réductionnistes	67
1.1. Réductionnisme minimaliste : le champ de la syntaxe est limité aux phénomènes de rection 68	
1.1.1. Le modèle lexique-grammaire sous-déterminé microsyntaxiquement.....	68
1.1.2. La grammaire générative transformationnelle surdéterminée microsyntaxiquement...70	
1.2. Réductionnistes maximalistes : le recours à la pragmatique.....	73
1.2.1. Le fonctionnalisme de Halliday	74
1.2.2. Théories de l'énonciation.....	93
1.2.3. Les réductionnistes sceptiques : le tout pragmatique de Ducrot.....	95
2. Les positions expansionnistes : vers l'hypothèse de la morphosyntaxe globale	96
2.1. Les limites de l'expansionnisme non macrosyntaxique	98
2.1.1. Une position expansionniste fonctionnaliste sans macrosyntaxe : P. Blumenthal.....	98
2.1.2. L'expansionnisme « matriciel » non macrosyntaxique : l'approche de la "grammaire constructionnelle" (K. Lambrecht)	109
2.2. Morphosyntaxe globale et expansionnisme macrosyntaxique.....	116
2.2.1. Les précurseurs : Meillet et Bally	116
2.2.2. La première formulation explicite de l'hypothèse macrosyntaxique : Syntaxe de rection, syntaxe de l'énoncé comme message (J. Perrot).....	132
2.2.3. Une grille d'observation pour les approches macrosyntaxiques	139
2.2.4. Macrosyntaxe centrée sur l'analyse du signifié dans une extension du cadre structuraliste orthodoxe : A. Berrendonner.....	145
2.2.5. Macrosyntaxe à base prosodique et dialogique : Equipe de l'Université de Paris III (Marie Annick Morel) :	161
2.2.6. Macrosyntaxe centrée sur l'analyse du signifiant au sein d'une conception modulaire de la morphosyntaxe (Blanche-Benveniste et alii [90]).....	181
3. Conclusion	198

PARTIE II ELEMENTS DE MORPHOSYNTAXE DE QUE EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN 204

SECTION A LE PROBLEME DU FONCTIONNEMENT SYNTAXIQUE DE QUE ET LES SOLUTIONS PROPOSEES..... 205

LIMITES DE L'ETUDE 205

Chapitre 1 LES EMPLOIS "MARGINAUX" DE QUE SELON LA TRADITION GRAMMATICALE FRANCAISE 211

<i>Chapitre 2 CRITIQUE DES PRESENTATIONS TRADITIONNELLES</i>	216
1. Subordonnant universel tres insubordonne	218
2. Relative ou conjonctive.....	222
3. Exemples litteraires exemples populaires.....	223
<i>Chapitre 3 Les approches modernes de la morphosyntaxe de que</i>	224
1. Les fonctionnements paradoxaux de que	224
2. Les principes des nouvelles analyses.....	226
3. Extension de l'analyse de <i>que</i> comme proforme	228
3.1. Catégorie de <i>que</i>	228
3.1.1. Proforme catégorielle : pro-nom ou pro-adverbe (Le Goffic).....	228
3.1.2. pro-place (Moline).....	234
3.2. Syntaxe interne de la que-Phrase	241
3.2.1. Relation entre morphologie et types syntaxiques dans les que-Phrases.	241
3.2.2. Analyse en intégrative (relative sans tête) de Le Goffic	242
3.2.3. Analyse en relative continuative de Moline.....	251
3.2.4. Problèmes spécifiques de syntaxe interne des relatives	253
3.3. Syntaxe externe	254
3.3.1. analyse de Le Goffic : compléments non essentiels de verbe.....	254
3.3.2. analyse de Moline : subordination syntaxique / subordination pragmatique.....	257
3.4. Intérêt de l'analyse en proforme pour l'élimination de la locution conjonctive	266
3.5. Conclusion.....	269
4. Extension de l'analyse en Conjonction	270
4.1. Catégorie de l'élément <i>que</i>	270
4.1.1. Relateur	271
4.1.2. Nominalisateur	271
4.1.3. indique caractéristique propre de la CV.....	272
4.2. Syntaxe interne de la que-Phrase	274
4.3. Syntaxe externe	274
<i>Chapitre 4 Esquisse d'une solution : introduction d'une composante macrosyntaxique.</i> ..	279
SECTION B CADRES MORPHOSYNTAXIQUES POUR L'ETUDE DE QUE	285
<i>Chapitre 1 MICROSyntaxe DE QUE</i>	288
1. CATEGORIE MORPHOLOGIE DE QUE.....	288
2. Syntaxe interne des constructions introduites par <i>que</i>	292
2.1. <i>QUE</i> ()CV	293
2.2. <i>QUE</i> CV saturée.....	304
2.3. Limite entre <i>que</i> () et <i>que</i> CV	306
3. Relations microsyntaxiques entre ces unités l'extérieur	308
3.1. Microsyntaxe et macrosyntaxe de <i>que</i>	308
3.2. Microsyntaxe des <i>que</i> CV : RELATIONS DE DEPENDANCE GRAMMATICALE qui peuvent les construire	317
3.2.1. Préalables	317
3.2.2. TYPES DE SYNTAXE EXTERNE DE RECTION DES <i>que</i> CV	319
3.2.3. . MICROSyntaxe VERBALE DE QUE	322
3.2.4. MICROSyntaxe NOMINALE de QUE	332
3.2.5. INTERRELATIONS ENTRE SYNTAXE EXTERNE ET SYNTAXE INTERNE (bilan provisoire)	349
<i>Chapitre 2 MACROSyntaxe DE QUE</i>	351
1. COUPLAGES : QUE ARTICULANT DEUX ELEMENTS DE MESSAGE DONT UN SEUL COMPORTE UNE MODALITE D'ENONCE	355
1.1. <i>que</i> CV apport dans structure support apport.....	355
1.1.1. distinction couplage - greffe.....	356
1.1.2. distinction couplage- période.....	357
1.1.3. restrictions sur les types de couplages support - <i>que</i> CV apport.	360

1.2. que CV report dans une structure APPORT REPORT avec choix paradigmatisé	365
2. . PERIODES : QUE ARTICULANT DEUX STRUCTURES MODALISEES :	366
2.1. caractéristiques des emplois de <i>que</i> CV terme de période	366
2.1.1. LES DEUX ELEMENTS UNIS PAR QUE SONT BIEN DEUXSTRUCTURESMICROSYNTAXIQUEMENT INDEPENDANTES ET A LA REALISATION NON CONTRAINTE	366
2.1.2. Les deux unités articulées par <i>que</i> sont chacune un acte de langage	369
2.1.3. L'extension à que() CV	371
2.2. les périodes X QUE Y	373
2.2.1. Définition de l'unité période	373
2.2.2. Typologie des périodes X que CV saturée	379
2.3. les périodes X QU () CV	388
2.3.1. contraintes liées à la forme	389
2.3.2. types de périodes	391
2.4. QUE COMPARE aux AUTRES types de CONNECTEURS de période	392
2.4.1. FORMES	392
2.4.2. syntaxe du message et interprétations	394
<i>Chapitre 3 STRUCTURES MIXTES : QUE RELIÉ PAR RELATION MACRO ET RELATION MICRO.</i>	399
1. <i>Que</i> CV terme d'une segmentation fonctionnelle de construction (détachements)	400
1.1. segmentation avec un seul centre de modalités	400
1.1.1. . régis en support	400
1.1.2. . constructeur en support	401
1.2. deux centres de modalités : épexégèse	402
2. Intégration microsyntactique de <i>que</i> CV supports, reports, apports (valences doublement marquées, emphases syntactisées)	403
2.1. extension lexicale support ou report d'une place micro : de ce que N, j'en parle S -A.	403
2.2. marquage de C'est à X que (CV (Apport - Report)	404
3. <i>Que</i> CV greffée sur une construction	404
3.1. STATUT DE LA GREFFE	406
3.2. TYPES DE GREFFES	413
3.2.1. <i>Que</i> CV apport inséré dans une liste d'éléments d'un paradigme	416
3.2.2. Réalisation directe d'une place syntaxique	429
3.2.3. Création par greffe d'une réaction "passe partout"	433
4. Constructions idiosyncrasiques à partir de relations micro et macro	447
4.1. Formes de prédications "simples" en : présentatif... <i>que</i> CV	455
4.1.1. Propriétés communes	457
4.1.2. <i>Que</i> ()CV à place vide apport	464
4.1.3. La partie apport est <i>que</i> CV saturée ou une forme quelconque d'assertion	483
4.2. Constructions « mixtes » à double prédication sur l'axe syntagmatique et l'axe paradigmatique	487
4.2.1. Apport exclusif et construction verbale : une autre forme élémentaire	488
4.2.2. Apport avec syncope	489
4.2.3. apport avec <i>il y a et c'est</i> "paradigmatisants"	489
<i>CONCLUSIONS : Le statut de que</i>	496
<i>Que</i> n'est pas un relateur universel	496
<i>Que</i> marqueur d'apport rhématique	497
Références	500

Partie I

LE CADRE THEORIQUE

L'APPROCHE MORPHOSYNTAXIQUE GLOBALE

HISTORIQUE DE LA FORMATION DU CADRE D'ANALYSE

Ce travail est l'aboutissement d'un parcours de plus de trente ans de recherches sur la description morphosyntaxique de la langue parlée. Malgré mes efforts pour unifier la conception et la rédaction de ce texte, il porte encore les traces de cette longue élaboration : diversités des sources d'inspiration théorique, évolution interne de mes propres positions. J'espère aider le lecteur en proposant quelques repères historiques.

Mon parcours de linguiste s'est fait, pour l'essentiel, au confluent de deux approches dont je montrerai dans cette introduction qu'elles s'inscrivent toutefois dans une même conception "structurale" de la linguistique. Au cours d'un séminaire tenu à l'École Normale Supérieure à partir de 1967, Jean Perrot exposa les bases de sa théorie de l'énoncé comme message et je décidai de l'appliquer à l'analyse d'énoncés français non canoniques, pour clarifier notamment le statut des constituants "hors réaction". Cette recherche devait aboutir en 1977 à la rédaction de ma thèse de troisième cycle (Deulofeu [77]).

A partir de 1974, en poste au Département de Linguistique Française de l'Université de Provence à Aix sous l'autorité intellectuelle éminente de J. Stéfanini, je pris part à la constitution du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe dont l'objectif était de réunir les données pertinentes pour une description syntaxique du français. Je découvris, en travaillant avec C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean, l'importance du recueil et de l'établissement des données dans une démarche descriptive portant sur une langue de culture écrite. Je dois à ces chercheurs d'avoir acquis un peu de rigueur dans ce domaine, auquel j'étais loin, jusque là, d'accorder l'importance qu'il mérite. Sous leur impulsion, allait se constituer un recueil de corpus de français parlé, en partie informatisé par la suite sous le nom de Corpaix, à partir duquel j'ai pu mettre à l'épreuve des faits nombre d'hypothèses de ce présent travail. Sur le plan méthodologique, je découvris toute la richesse des méthodes descriptives, auxquelles, en France, l'enseignement de la linguistique pour littéraires formait trop superficiellement, dans l'élaboration d'un travail collectif avec C. Blanche-Benveniste et K. Van Den Eynde [85]. J'appris, au contact de ces chercheurs rigoureux et passionnés, que la description du français parlé ne consistait pas à ajouter aux descriptions traditionnelles du domaine de la réaction une composante traitant des énoncés non canoniques, mais bien à refonder la description grammaticale du français, en partant des phénomènes de réaction. Je pus me convaincre, en des temps où un jeune chercheur pouvait céder trop facilement à la mode des formalismes et des théories générales, de la fécondité, y compris sur le plan épistémologique, d'une approche descriptive et distributionnelle de la linguistique, notamment des méthodes inspirées des

travaux des africanistes. L'Approche Pronominale venait de s'ajouter pour moi à la morphosyntaxe globale comme cadre de référence.

C'est donc fort de ces deux acquis que j'entrepris, après ma thèse de Troisième Cycle, le travail sur le fonctionnement syntaxique du morphème *que*. Et c'est à partir de ces deux sources principales que j'ai élaboré le cadre d'analyse à travers lequel je présente mon étude. J'ai essayé de travailler dans une perspective dont l'esprit est bien résumé par cette heureuse formule de Blanche-Benveniste et Jeanjean [86] : « il ne s'agit pas d'utiliser le français parlé pour illustrer une théorie, mais de trouver une théorie qui permette d'absorber les données du français parlé ». Mon ambition se limite dans ce travail à dégager quelques concepts qui pourront être utiles pour l'élaboration de cette théorie et à présenter des faits, jusqu'ici peu étudiés, qui permettront de la vérifier.

Un point doit cependant être souligné. Absorbé par des tâches administratives, je cessai pratiquement toute activité scientifique de 1989 à 1995. Or cette période correspond à l'élaboration, à partir de l'Approche Pronominale, de concepts permettant de traiter les phénomènes hors rection. Je n'ai donc pas participé à la rédaction de l'ouvrage collectif de 1990 où était présentée l'hypothèse de la composante macrosyntaxique, qui recouvre assez largement le domaine que j'avais travaillé dans le cadre de la morphosyntaxe globale de J. Perrot. Si j'approuve beaucoup des hypothèses spécifiques qui y sont formulées, ces développements sont arrivés trop tard pour que je puisse les intégrer pleinement au travail en cours. Je présenterai donc ce travail, non pas dans un cadre unifié, mais en articulant une analyse de la rection largement inspirée de l'Approche Pronominale et une analyse des faits hors rection développée à partir du cadre de J. Perrot. Morphosyntaxe globale et hypothèse macrosyntaxique reposent sur toute une série de présupposés méthodologiques communs, comme je vais le montrer. Je ne pense donc pas que ma démarche aboutisse à des incohérences. J'espère que l'exposé introductif, en explicitant le cadre intellectuel dans lequel j'ai travaillé, permettra au lecteur de faire une lecture critique positive de ce travail.

La diversité des sources a l'avantage de ne pas figer le cadre en le rattachant à une école ou à une doctrine unique. Elle incite aussi à la modestie : je vais présenter une boîte à outils qu'il sera facile d'améliorer ou de modifier selon les exigences de la description. Si j'ai pu, dans ce travail, m'écarter de cette présentation prudente et me montrer trop péremptoire dans certaines conclusions, personne ne doit s'en alarmer. J'ai travaillé dans un Département qui a formé toute une génération de jeunes chercheurs. Ces anciens étudiants, aujourd'hui nos collègues, ne manqueront pas de traiter les certitudes de leur aîné avec la saine irrévérence qu'elles méritent. Nul doute qu'ils le feront avec l'exigence, la modestie et le souci du respect du travail des autres dont Jean Stéfanini reste pour nous tous l'exemple.

OBJECTIF DU TRAVAIL : DESCRIPTION SYNTAXIQUE DE *QUE* EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Ce travail se rattache, pour ce qui est de la linguistique générale, à la tradition de la linguistique structurale française, dans la ligne des travaux de J. Perrot. Pour ce qui est de son application au français, je me réclame de ceux qui partagent la conviction que la description du français contemporain suppose que l'on mène de front trois types de recherches :

-Une première recherche consiste à intégrer à la description du français, de manière systématique, les données provenant de corpus authentiques représentant des usages aussi diversifiés que possible.

-La deuxième recherche consiste à expliciter le statut des données, ce qui en implique une analyse sociolinguistique synchronique et diachronique.

-La troisième est une analyse critique de la logique et de l'histoire des outils de description utilisés.

Cette ligne d'approche dont la caractéristique est, pour le dire en termes modernes, de chercher à articuler analyse sociolinguistique et analyse linguistique est assise sur une solide tradition en linguistique française. On pourrait s'étonner de cette affirmation. C'est que, curieusement, les premières grandes réalisations sorties de cette approche sont des travaux de grands médiévistes. C'est dans les thèses de R.L. Wagner [39] et de J. Stéfanini [62] que l'on peut en trouver une première formulation et surtout une illustration concrète dans le traitement des données. Bien évidemment les médiévistes travaillent, par la force des choses, sur des corpus, ce qui explique en partie la chose. Mais ces travaux, par l'intérêt qu'ils portent aux manifestations les plus humbles du système linguistique et à la rigueur dans leur utilisation au service de la description, montrent surtout une étonnante volonté intellectuelle à installer les études sur la langue française dans la modernité, en rupture avec les orientations stylistiques et littéraires, au sens caricatural du terme, où l'influence de Ch. Bruneau avait englué les recherches sur la langue contemporaine. Faut-il rappeler que c'est de l'extérieur des Facultés des Lettres que sont venues les études novatrices sur le français contemporain : Damourette et Pichon, G. Guillaume.

Quoi qu'il en soit des causes, ces études fondatrices de médiévistes ont fourni une ligne et des éléments méthodologiques qui peuvent encore servir de guide dans les études sur corpus en français contemporain. L'idée que les systèmes linguistiques sont « permissifs » par rapport aux exploitations qu'en font les divers usages, l'idée que l'analyse grammaticale doit prendre en compte la diversité des « genres » à travers lesquels nous apparaissent les productions linguistiques sont à

la source d'une tradition, que l'on peut retrouver dans diverses approches, conservant bien évidemment chacune son originalité, illustrées par les travaux de C. Blanche-Benveniste, de F. Gadet, de J. Pinchon et de M.A. Morel. Le présent travail s'inscrit également dans cette tradition.

L'analyse des diverses variantes du système hypothétique en Ancien Français par Wagner (op. cit.) ainsi que, dans une rédaction plus moderne, la présentation qu'il donne de la parataxe dans [74] (pp. 44-47), suffiraient à nous convaincre que, pour une langue possédant une longue tradition écrite comme le français, des recherches que l'on croit d'ordinaire possible de mener séparément, doivent être menées parallèlement si l'on ne veut pas courir le risque de travailler sur des artefacts¹ construits par l'observateur. Dans la ligne de ce travail, on peut faire l'hypothèse que, dans les langues de culture écrite, l'activité métalinguistique des professionnels de la langue a contribué à créer, en fonction d'idées préconçues sur ce que doit être une langue, ce que l'on appelle la langue standard de référence. Certaines tournures ont été introduites de façon concertée, d'autres éliminées ou marginalisées de ce standard alors qu'elles appartenaient incontestablement au fonds commun de la langue.

Le fait que l'école se donne pour objectif de faire acquérir ce standard, ajouté à celui que les linguistes ont fait de longues études, crée chez eux un consensus autour de l'idée que le français standard est la langue de la majorité des français et que les tournures non standard sont marginales tant du point de vue de l'extension des sociolectes qui les utilisent que du point de vue de leur fréquence d'utilisation. Pas plus dans le domaine contemporain que dans le domaine médiéval, aucun linguiste, dans l'état de notre connaissance des faits, ne devrait prétendre pouvoir établir, sur la foi de sa seule intuition, une distinction entre fait de langue central et fait de langue marginal en français. Ce qui n'empêche pas les analystes de faire preuve de belles certitudes : « *...quelqu'un est venu mais je ne sais pas qui. De telles constructions sont notoirement marginales...* (J.C. Milner, [89,522], note 20) ». Sur quelles bases cette caractérisation comme marginale est-elle accordée ?

Théoriquement, bien évidemment, la tournure n'a rien de canonique par rapport au modèle traditionnel de la phrase. Mais s'est-on donné la peine d'en vérifier empiriquement le statut ? Marginal s'oppose-t-il à peu attesté ou à non canonique ? Dans beaucoup de cas, le statut marginal est établi à partir de l'examen, non pas des productions linguistiques réelles, mais de productions linguistiques supposées où la réalité est filtrée par les représentations a priori que les linguistes se font de leur langue. Ce que les locuteurs linguistes prennent pour des « erreurs de performance » est souvent une possibilité offerte par la langue, ce qu'ils donnent comme étant leur « compétence » est en fait le fruit de leur réflexion métalinguistique. Le français standard fonctionne donc largement comme une « institution imaginaire » au sens de Castoriadis [76] et a donc un statut empirique problématique.

Et, de fait, la prise en compte des données authentiques de plus en plus fréquemment pratiquée par les linguistes oblige à revoir la base d'observation et

¹Je pense avoir donné des illustrations de ces thèses dans deux publications : Deulofeu [81] et [83]

remet en cause les cadres d'analyse utilisés jusqu'ici en linguistique française. J'espère, à la suite de tous ceux qui ont adopté cette démarche, en confirmer le bien fondé à travers la description que je vais présenter.

Ces considérations impliquent aussi une autre mise en garde : le français n'a pas encore été décrit avec suffisamment de précision pour que l'on puisse donner une présentation définitive de sa grammaire. Toute synthèse, y compris celle que je présenterai, doit donc se donner comme provisoire, liée à la partie des données qui a été établie et observée aujourd'hui. Cette mise en garde voudrait aller plus loin que d'autres qui avaient été formulées dans le même sens. Ainsi M. Gross, a-t-il affirmé que la linguistique n'était pas encore sortie de sa phase « linéenne » et qu'en conséquence les débats théoriques où il s'agit de choisir entre deux explications d'un phénomène sont pour l'instant vains : on ne dispose pas d'une masse suffisante de faits décrits et classés pour pouvoir choisir empiriquement l'une ou l'autre explication.

Le problème est bien posé, mais la réponse qu'essaie de construire M. Gross depuis près de 20 ans me paraît incomplète. La base de données dont on aimerait disposer n'est pas seulement un grand dictionnaire des propriétés syntaxiques des constructions du français établi à partir de la « compétence d'un groupe de linguistes ». Pour toutes les raisons précédemment invoquées, ce corpus apparaît sociolinguistiquement trop restreint pour l'étude du système de la langue française. Il peut tout au plus nous aider à établir l'usage d'un groupe socialement cohérent de locuteurs français dans un « genre » très spécifique : celui de l'interrogation métalinguistique.

Ces données doivent être complétées par deux types de corpus si l'on veut reconstituer le système syntaxique du français : des données concernant d'autres groupes de locuteurs et des données émanant d'autres « genres » d'utilisation de la langue. Un tel corpus est en cours de construction. L'équipe du GARS de l'Université de Provence dispose ainsi d'une base de données informatisée de plus de 1 M de mots. Je l'ai utilisée pour des vérifications empiriques des analyses que je propose. On verra qu'il s'agit là d'une première ébauche d'une méthodologie utilisant les données authentiques. Nous ne disposons pas d'un véritable corpus échantillonné en types de locuteurs et en genres qui autoriserait une démarche homogène et représentative. En attendant de disposer d'un tel instrument de référence, il me semble de bonne méthode de limiter nos ambitions. Le cadre méthodologique de cette étude devra être compris comme un ensemble provisoire de moyens de classement des données engrangées. Son mérite devrait être de ne pas trop encombrer les observations de préjugés de tous ordres. Ces préjugés, par exemple celui que la phrase centrée autour d'un verbe doit être considérée comme la forme canonique de l'énoncé en français, fonctionnent en effet comme des barrières à la perception d'autres données qui, tout aussi légitimement, devraient servir de base à la construction d'une syntaxe du français. Et puisque, bien évidemment, l'approche comportera ses propres choix axiomatiques, mon espoir est qu'ils seront suffisamment explicites pour pouvoir être critiqués.

OBJECTIFS

1. Objectif général

L'objectif général de ce travail est de présenter des cadres d'analyse, articulant réflexion méthodologique et critique des données, en vue d'une description de la syntaxe des énoncés assertifs du français contemporain. Conformément à ce qui a été dit plus haut, un des résultats que nous attendons de ce cadre est qu'il intègre de façon cohérente et sans les marginaliser des types d'énoncés assertifs considérés généralement comme non canoniques voire « marginaux » et que tous les cadres d'analyse traitent en fait de façon ad hoc, comme le suggèrent les termes utilisés pour les désigner.

- énoncés dits « inachevés »
- énoncés présentant des anacoluthes ou ruptures de construction
- subordonnée en emploi absolu
- énoncés disloqués
- phrases nominales
- énoncés à épexégèse
- "incises", parenthèses
- nexus prédicatifs non canoniques ("gallicismes")
- subordination inversée
- subordination à valeur coordonnante
- relatives de liaison
- parataxe
- constituants dépendant de l'acte d'énonciation

2. Objectif particulier

Les difficultés énoncées dans ce qui précède et la complexité des outils à mettre en œuvre pour les surmonter expliquent la réduction de l'objectif annoncé dans le

titre de la thèse. Je décrirai seulement un sous-ensemble des énoncés assertifs : ceux qui comportent le morphème *que*. Une première justification de ce choix est méthodologique. La présence d'un morphème aisément identifiable dans le corpus permet de mieux saisir les phénomènes en les ramenant à des problèmes de distribution d'un élément segmental. Même si un des résultats de ce travail est de remettre en cause la primauté des signes et du segmental dans la description linguistique, il est plus simple, si l'on veut obtenir de bonnes conditions expérimentales, compte tenu des limites actuelles de notre méthodologie, de prendre appui sur des structures marquées par la morphologie. Ce deuxième objectif représente en outre une validation empirique des cadres présentés lors de l'exposé du premier.

CHOIX METHODOLOGIQUES

Ce travail s'appuie essentiellement sur deux thèses. La première est que la description du fonctionnement d'un morphème tel que *que* dans des corpus authentiques ne peut se faire dans un cadre théorique comportant une composante syntaxique classique, c'est à dire qui se donne comme champ le domaine de la phrase, éventuellement complétée par une composante pragmatique. La thèse complémentaire est que la description doit se faire à partir d'un cadre reprenant les principes de la « morphosyntaxe globale » exposés par J. Perrot [97]. Dans cette approche, la composante syntaxique possède la configuration suivante. On y distingue deux types de "syntaxe" : celle qui est fondée sur les relations de rection et celle qui repose sur des relations d'un autre type que l'on peut provisoirement appeler syntaxe des grandes unités ou « macrosyntaxe »¹. Je montrerai comment ces deux réseaux de relations se composent pour aboutir aux formes observées.

D'une façon plus spécifique, je soutiens que la description de la syntaxe d'un élément de "langue" aussi fondamental en français que le morphème *que* doit prendre en compte les deux types de relations. Cette attitude aboutit donc à déplacer les limites communément admises entre ce qui serait une syntaxe de "langue" et une syntaxe du "discours" ou de la "parole" : beaucoup de faits que l'on semblait condamné à laisser à la "parole" sont en fait réintégrés dans la langue : les procédés macrosyntaxiques de construction de l'énoncé comme message, les schémas d'énoncé auxquels ils aboutissent ainsi que les procédés formels qui permettent d'enchaîner les énoncés sont considérés comme des éléments à part entière de la langue.

Ma notion de macrosyntaxe sera située par rapport aux diverses approches qui se préoccupent actuellement de syntaxe "au-delà de la phrase", ainsi que par rapport aux écoles qui intègrent une perspective fonctionnelle dans leur approche de la syntaxe. Par rapport à ces approches, celle qui est utilisée ici met l'accent sur les interrelations entre structure des constructions et structure de l'énoncé comme message. La notion nouvelle de "greffe" sera définie et utilisée pour rendre compte de ces relations, à côté d'autres plus classiques telles que "réanalyse" ou "codification" de structure. En tout état de cause, ce travail n'a pas pour objectif de fournir un modèle explicatif des faits examinés.

Partant de l'idée que l'explication doit s'appuyer sur une description préalable et du constat que le français n'a pas encore été suffisamment décrit pour que l'on puisse juger de la validité des explications proposées, j'ai présenté ici une réflexion sur

¹ Le terme est tiré de Blanche-Benveniste et alii [90], où il apparaît à ma connaissance pour la première fois. Je montrerai plus loin les rapports entre cette notion de macrosyntaxe et la composante correspondante dans le modèle de J. Perrot : l'énoncé comme message.

les cadres qu'il faut adopter pour effectuer la description la moins biaisée possible du français contemporain. Cette position n'est pas une critique facile des modèles explicatifs proposés dans ce domaine. Je leur concède au moins une valeur heuristique et d'incitation indéniable. Ce travail n'aurait pas été possible sans eux : le dialogue entre approche descriptive et approche explicative est un moteur de la recherche en linguistique. Je dirai simplement que j'ai choisi de mettre l'accent sur les aspects descriptifs et bien évidemment je ne m'interdirai pas de prendre position sur l'orientation que devrait prendre une tentative d'explication des phénomènes décrits.

Une dernière interrogation méthodologique générale mérite d'être soulignée. J'ai eu la tentation de dire que l'objectif du travail était la description **systematique** des énoncés. Puis j'ai abandonné l'adjectif. En effet il cachait un véritable problème qui reviendra au fil de ce travail. *Systematique* se prêtait à deux interprétations : la première relevant de l'emploi commun, l'autre d'un emploi technique. Selon le sens commun, *systematique* voudrait dire « approfondi, si possible exhaustif au regard des données ». Je pourrais maintenir *systematique* dans ce sens, mais après tout, on n'a jamais cherché délibérément à faire des descriptions imprécises ou partielles dans les travaux de linguistique. Au sens technique, *systematique* voudrait dire que l'on a réussi à faire entrer toutes les occurrences étudiées dans des types en nombre limité, qu'il n'y a pas de case établie à seule fin d'intégrer de façon ad hoc certaines données. Là encore, j'avance prudemment : il peut y avoir place pour les comportements spécifiques ou irréguliers. La dimension de l'idiomaticité existe dans l'objet langage. Je considérerai donc que certains emplois de *que* sont impossibles à prédire par l'interaction de règles simples mettant en jeu des « modules » différents de la description. Ma description comportera donc des parties *systematiques* et des parties *idiomatiques* avec parfois l'idée que la frontière pourra bien bouger à terme.

Enfin, comme je l'ai annoncé, ce travail comporte une dimension sociolinguistique : il devrait fournir un cadre morphosyntaxique permettant de mieux situer les rapports entre les diverses variétés de français. Un des aboutissements devrait en être l'idée que ces diverses variétés, du moins celles auxquelles j'ai eu accès, constituent les réalisations possibles d'un même système et non des systèmes distincts. Il existe donc des variétés de français repérables, entre autres propriétés, par des particularités de syntaxe, mais il n'existe pas d'objet linguistiquement cohérent tel que le français "parlé", le français "populaire" ou encore le français « avancé ». Les variétés ont un statut dans les représentations que les locuteurs se font des usages des autres, donc une réalité dans l'imaginaire social. Elles ne constituent cependant pas des structures linguistiques spécifiques, caractérisables par un ensemble cohérent de règles.

JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Plusieurs raisons m'ont fait considérer ce travail de description syntaxique comme prioritaire par rapport à d'autres types d'études que l'on peut mener sur ce domaine. Justifions d'abord la volonté d'aborder le problème sous l'angle de la syntaxe plutôt que sous celui de la pragmatique ou de la sémantique.

Dans les études qui ont été menées sur le français parlé, on s'est intéressé souvent à divers aspects de l'organisation de l'oral mais on a peu pris en compte les unités formelles. On ne considère généralement pas qu'il s'agisse là d'une priorité dans l'étude de tels corpus, sans doute parce qu'on pense que certaines structures caractéristiques de l'oral ne peuvent être adéquatement décrites dans le cadre de la syntaxe au sens strict du terme. On pense ne pouvoir les décrire que par le recours à une approche dite "pragmatique" ou encore "énonciative".

Or, au risque de commettre un truisme, je tiens à souligner que, à partir du moment où il y a combinatoire de formes, même s'il s'agit de simples juxtapositions d'éléments, il y a syntaxe. La pragmatique nous permettra bien évidemment d'interpréter cette combinatoire, de donner la fonction des formes que la combinatoire dégage. Elle peut aussi, mais là c'est un problème qui reste à résoudre dans le détail des descriptions, permettre de prédire de façon élégante une partie de cette combinatoire. Mais je considère, pour ma part, de bonne méthode d'adopter une approche qui ne suppose pas résolue la question de la structure syntaxique et en particulier de ses rapports avec la structure sémantico-pragmatique de la langue. Je postule qu'il existe une composante syntaxique autonome et irréductible et je me propose de le montrer.

La prise en compte des corpus oraux oblige, certes, à étendre la notion de syntaxe au-delà de ce à quoi on la réduit trop souvent : le domaine étroit de la syntaxe de rection ou syntaxe de la « phrase ». Mais il ne va pas de soi que cette extension suppose que l'on sorte du domaine de la syntaxe pour passer dans celui de la pragmatique. Il y a syntaxe et pragmatique dans le cadre de la phrase, il doit y avoir syntaxe et pragmatique au-delà aussi.

Dans les deux cas, il faut se poser la question de définir précisément la syntaxe qui convient aux données envisagées. Beaucoup de chercheurs continuent, en effet, à faire des recherches sophistiquées sur les aspects pragmatiques et les aspects sémantiques des corpus oraux en conservant malgré tout un modèle syntaxique qui a été mis au point pour les énoncés canoniques de l'écrit. Un tel modèle marginalise, s'il les reconnaît, les formes syntaxiques que l'on dit spécifiques de l'oral et présente le défaut supplémentaire d'absorber indûment dans la syntaxe grammaticale toute une série de structures.

La confrontation à des énoncés de français parlé spontané impose une double exigence : rendre compte des faits de syntaxe qui échappent à la syntaxe de rection, mais aussi redéfinir la syntaxe de rection en face de la syntaxe de l'au-delà de la phrase. On oublie trop facilement, en effet que la notion de syntaxe grammaticale la plus communément admise a été établie, même chez les chercheurs les plus récents, à partir de données tout à fait particulières : les textes de français écrit littéraire ou standard et la "compétence" de chercheurs universitaires. Or, comme nous l'avons dit plus haut, le français standard écrit est une construction historique où le travail sur la langue s'est fait à partir de conceptions a priori. Un des éléments de cette construction historique est sans nul doute la phrase elle-même. La grammaire qui résulte de l'étude de cet objet construit n'a pas de raison d'être considérée comme convenant à l'ensemble des données disponibles sur le français, en particulier sur le français spontané, qu'il soit écrit ou oral. Une priorité pour celui qui veut décrire le français contemporain est donc d'élargir le concept de morphosyntaxe pour traiter des données qui vont "au-delà" de la phrase, mais aussi de le réexaminer de façon critique dans le domaine proprement intraphrastique.

Justifions maintenant le choix de mettre en place des cadres syntaxiques généraux au moyen d'un examen d'exemples réellement attestés et de ne pas se limiter à présenter une étude monographique de tel ou tel type de structure (énoncés assertifs, énoncés en *parce que*) dans tel ensemble de corpus. Bien que moins nombreuses que les études pragmatiques, il existe en effet des études syntaxiques sur des structures propres à l'oral : incises, formes de reprise en dialogue, "télescopages syntaxiques" ou sur l'usage dans les corpus de telle ou telle structure "classique" : " la concession, la coordination à l'épreuve des corpus" etc. Mais deux difficultés me semblent peser sur ce type d'études. Une monographie ne permet pas de cerner les limites en langue d'un phénomène. Or ce sont précisément ces limites qui sont en question. On court d'autre part le danger d'aboutir à une simple juxtaposition de phénomènes "locaux", considérés comme des structures "propres" à l'oral, à la limite irréductibles, en tout cas dont les relations avec les structures grammaticales les plus banales ne sont pas explicitement posées.

On doit donc éviter d'aboutir au résultat suivant : un noyau dur de la syntaxe française décrit dans les termes d'une des multiples théories en concurrence et, autour ou en annexe, une nébuleuse de comportements particuliers et un peu marginaux ou "propres à l'oral", ce qui est finalement la même chose. On aurait dans ce cas fait peu de progrès par rapport aux grammaires les plus traditionnelles qui elles aussi font voisiner les comportements organiques des unités syntaxiques avec des comportements "exceptionnels". Dans cette perspective, on aurait tout au plus atteint un degré supérieur d'adéquation observationnelle, mais pas d'adéquation descriptive, ce qui reste le minimum que l'on puisse demander à une étude linguistique.

Il faut dépasser de telles présentations et constituer un cadre dans lequel les faits de syntaxe bien attestés, à l'oral comme à l'écrit, trouvent une place également légitime. Un cadre qui permette de situer les uns par rapport aux autres les divers types d'énoncés que l'on peut rencontrer en français, sans que certains apparaissent

comme plus "centraux" ou "canoniques" que d'autres. C'est un tel cadre que je vais proposer dans ce qui suit et, comme je vais essayer de le montrer, il suppose une nouvelle perspective sur la syntaxe.

Bien évidemment, on ne saurait proposer un cadre d'analyse sans en montrer l'efficacité en le confrontant à des faits empiriques. C'est ce que je ferai par une étude des constructions verbales tensées introduites par *que*, où j'ai l'ambition de montrer que mon cadre intègre un certain nombre de cas qui n'ont jusqu'ici qu'un statut marginal ou isolé dans les autres descriptions. Deux commentaires s'imposent sur cette formulation.

J'ai dit «un certain nombre de cas" parce que j'admets qu'il existe des configurations syntaxiques idiosyncrasiques dont les propriétés ne sont pas le simple résultat de la composition des deux types de relations syntaxiques envisagées. Je prétends proposer un cadre qui fasse bien apparaître les relations entre les diverses structures syntaxiques sans écraser les faits d'idiosyncrasie.

J'ai d'autre part choisi de décrire le fonctionnement syntaxique d'un élément reconnu comme appartenant à une catégorie grammaticale : *que*. Je m'oppose là encore à une attitude répandue qui considère que de tels éléments ont été suffisamment étudiés et que les progrès dans l'étude de la langue orale viendront de la prise en compte d'autres éléments, par exemple les particules énonciatives ou les connecteurs "pragmatiques". Etendre ainsi le domaine de l'analyse syntaxique est sans doute légitime et nécessaire, mais, si on le fait sans approfondir l'étude des autres éléments, on court le risque de créer un artefact qui serait celui de l'opposition de deux modes d'organisation des énoncés parallèles et irréductibles : un mode pragmatique opposé à un mode grammatical, un mode énonciatif opposé à un mode prédicatif.

Une tâche tout aussi importante consiste à mieux décrire le fonctionnement syntaxique des éléments les plus systématisables de la langue. On s'aperçoit alors - et c'est intéressant - que ces éléments ont des comportements communs avec des particules "énonciatives" qu'il aurait pu sembler de bonne méthode d'étudier de façon indépendante. La logique de l'attitude apparaît alors : il ne s'agit pas de proposer une approche où la pragmatique prendrait le relais de la syntaxe pour décrire un objet nouveau qui serait l'énoncé assertif en français parlé avec ses unités nouvelles qui seraient les morphèmes "énonciatifs", il s'agit de proposer un cadre syntaxique pour le français, qui permette une analyse du plus grand nombre possible d'énoncés du français "commun", sans marginaliser les formes rencontrées dans les productions spontanées, en montrant les fonctionnements grammaticaux et énonciatifs des diverses unités qu'on peut y trouver.

Compte tenu de ces objectifs, la tâche de l'introduction sera triple. D'une part préciser comment a été choisi le corpus de référence. D'autre part montrer pourquoi le cadre de description a été préféré à d'autres possibles et enfin donner une idée générale de l'architecture du modèle.

PROBLEMES DE DONNEES : CONSTITUTION DU CORPUS

L'objectif essentiel de ce travail, je le rappelle, est de présenter des cadres d'analyse en vue d'une description syntaxique des énoncés assertifs du français contemporain. Je précise que ce cadre dans mon esprit ne doit pas être propre au français "parlé", mais être adapté à la description de l'ensemble des variétés du français. Dans la perspective adoptée par le GARS et à laquelle je souscris, l'idée de construire une grammaire des emplois oraux de *que* n'a pas de sens. Il ne s'agit pas d'ajouter à une grammaire de *que* supposée connue et établie d'après des exemples « standard » un appendice qui serait la grammaire des emplois spécifiques à l'oral de *que*.

D'une façon générale, on considérera qu'il n'existe pas de syntaxe ou de grammaire de l'oral. Il existe un fonctionnement en langue de *que* que l'on doit établir à partir d'un corpus comportant des exemples oraux comme écrits. Ce fonctionnement représente la « grammaire première » de *que*, celle qu'intériorise tout locuteur de langue maternelle française pendant son premier apprentissage. Si l'on devait parler d'une grammaire « marquée », par rapport à cette grammaire première, ce ne serait pas en référence avec une grammaire de l'oral, mais bien avec une « grammaire seconde » des usages normatifs, écrits comme oraux, grammaire qui est acquise de façon consciente notamment par l'apprentissage scolaire¹. Je considère donc que le travail propre du linguiste est de reconstituer la grammaire première du français et, éventuellement, de montrer, à travers une étude historique de l'établissement des normes, les rapports de cette grammaire première et de la grammaire seconde du domaine étudié. Cette problématique de la grammaire première et de la grammaire seconde, qui renverse la conception habituelle des rapports entre usages normatifs et usages vernaculaires, nous impose de diversifier le plus possible le domaine d'observation.

C'est ainsi que la base de nos observations sur le fonctionnement de *que* est constituée d'un recueil d'emplois de *que* tirés de transcriptions d'enregistrements ou de notes prises lors d'observations participantes. Deux types de transcriptions ont été utilisés : des transcriptions codées dans le corpus de référence du GARS, qui apparaissent avec leurs références standardisées et des transcriptions effectuées sous ma direction pour les besoins propres de la thèse. Les exemples tirés d'observations participantes, qui ne sont donc pas attestés sur des bandes, sont codés par le sigle (o. p.)

Ce corpus, que j'appellerai « tout venant » doit permettre de cerner les limites d'emploi de *que* dans les énoncés assertifs, à partir de quoi sera établie la

¹La distinction grammaire première /grammaire seconde a été présentée dans Blanche-Benveniste [85].

grammaire « première » de *que*. Conformément à nos axiomes, il n'est pas utile de préciser l'origine de ces emplois en termes d'échantillonnage sociolinguistique. Nous raisonnons ici en termes de système et non de types d'usages. Il s'agit de cerner les limites de ce que permet le système et non la manière dont les divers usages utilisent le système. L'hypothèse qui sous-tend, dans le modèle de référence, la relation entre le système et les usages est que le système est « permissif » par rapport à ce qu'en retiennent les usages. Chaque usage sous-emploie le système, de sorte qu'il est vain d'essayer de le reconstituer à partir d'un seul usage, fût-il l'usage standard. En outre, conformément à la démarche utilisée dans les textes en annexes, des exemples de français non contemporain seront utilisés pour cerner les limites du système. A travers ces exemples, on cherche à reconstituer le mécanisme de constitution des règles de grammaire seconde, qui ont abouti à rejeter hors du français de « référence » des usages non reconnus ou non pratiqués par les professionnels de la langue.

Afin d'illustrer le caractère sélectif des usages et d'en mesurer les conséquences en termes de décalages entre les divers usages, j'ai décidé de faire une étude quantitative comparée des emplois possibles en système dans deux corpus issus de locuteurs d'origine géographique et sociale différente, corpus contenus dans l'ensemble informatisé CORPAIX. J'ai procédé pour ce faire à des relevés automatisés des emplois de *que* dans ces corpus et j'ai comparé les résultats. Ce travail figure dans la troisième partie.

Il faut enfin signaler que la méthode d'analyse impose souvent que l'on raisonne sur des exemples présentant des différences minimales de sens et de formes. On a remarqué depuis longtemps que de tels exemples ne pouvaient être systématiquement trouvés dans les corpus, qu'ils soient écrits ou oraux. J'ai donc eu recours, sur ce point, à la technique habituelle de la fabrication d'exemples. Les exemples fabriqués sont repérables au fait qu'ils ne comportent aucune référence. Je reconnais que l'utilisation de ces exemples est difficile à contrôler. De plus, dans le cas de ce travail, à cette difficulté s'ajoute celle du partage des intuitions d'acceptabilité. La longue fréquentation de corpus de langue parlée spontanée fait que je n'ai certainement pas les mêmes intuitions que des linguistes qui ont toujours travaillé sur des exemples de français standard ou au plus sur du français spontané de linguistes universitaires. J'ai donc essayé de rendre plus facile la lecture des exemples en distinguant par deux signes différents les énoncés qui ne me paraissent pas acceptables. Seront précédés d'un * les énoncés qui me semblent, en tout état de cause, inacceptables pour des locuteurs fortement scolarisés et d'un "?" les énoncés que je juge, pour ma part, inacceptables, mais dont le caractère vernaculaire peut faire que certains lecteurs n'aient aucun jugement d'acceptabilité à leur égard.

Mon espoir est que l'on disposera un jour d'un corpus d'exemples attestés assez vaste pour limiter l'usage des exemples fabriqués ou, à tout le moins, pour permettre à tous ceux qui fréquenteront assidûment ces corpus de partager les jugements d'acceptabilité sur les énoncés non-standard.

OPTIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

La thèse qui sera soutenue ici est qu'il faut arriver à résoudre une forme d'inadéquation dans les outils dont disposent les chercheurs en syntaxe du français à partir d'un corpus comportant des exemples de langue parlée authentique¹. Cette inadéquation se manifeste entre la méthodologie utilisée et les représentations que les chercheurs se font de la langue. Certes la description linguistique a fait de grands progrès en syntaxe dans le domaine de la méthodologie, mais les représentations que se font les chercheurs de leur objet sont tantôt en retard tantôt en avance sur cette méthodologie et en contrarient la bonne mise en œuvre.

D'une situation un peu confuse, on peut tirer les lignes de force suivantes. Pour simplifier, on peut dire que la recherche en syntaxe fonctionne au sein d'un cadre de pensée² disparate qui se constitue de façon plus ou moins consciente à partir de trois ensembles de représentations cohérentes, mais contradictoires, de la langue.

- Le cadre ancien, qui est au fond celui de la tradition grammaticale scolaire des années cinquante, véhicule une conception qui a comme idéal de langue une langue réduite, pour sa composante syntaxique, à une combinatoire de signes-symboles discrets dont la fonction reconnue est de donner une représentation écrite cohérente du monde, qui sera décodée sans effort et sans négociation par l'interlocuteur. Je caractériserai ce cadre comme "scriptural - représentatif". Pour fixer les idées, on pourrait parler de cadre pré-structuraliste de la langue. Cette appellation se justifie essentiellement par le fait que, du point de vue méthodologique, ce cadre ne dispose d'aucune méthode opératoire pour étayer ses affirmations. On considère qu'il n'y a pas lieu de

¹ Cette caractérisation sera abrégée dans la suite par « recherches en syntaxe sur corpus »

² La formulation « cadre de pensée », abrégée en *cadre* dans la suite, renvoie à des notions plus élaborées par lesquelles diverses écoles épistémologiques désignent les représentations du monde et de l'objet qui constituent une sorte d'arrière-plan plus ou moins conscient sur lequel se développe l'activité proprement scientifique des chercheurs dans un contexte historique donné. On pensera évidemment aux notions de « paradigme » (Kuhn), d'« épistémé » (Foucault), d'« idéologie » (Althusser). J'ai choisi le terme neutre de *cadre de pensée* pour éviter de susciter des débats épistémologiques qui ne sont pas à leur place dans ce travail. La distinction de trois cadres de pensée autour d'un terme de référence rappellera aussi l'hypothèse de la « rupture épistémologique » reprise de Koiré par Foucault et, au-delà du monde de la science, les débats sur les étapes de développement de nos sociétés : époques pré-moderne, moderne et post-moderne (Lyotard). Ma présentation ne cherche pas à dépasser le domaine de l'étude du langage, mais j'assume parfaitement la position résolument rationaliste selon laquelle l'abandon de la référence à une démarche intellectuelle rationnelle et expérimentale n'est pas un progrès mais une régression. Je ne crois pas plus à une société post-moderne qu'à une linguistique post-structuraliste.

proposer une syntaxe sophistiquée, puisqu'il suffit de se référer à l'analyse du contenu pour comprendre l'organisation des formes.

- Le deuxième cadre que l'on pourrait appeler par contraste, cadre "structuraliste" correspond essentiellement à celui au sein duquel s'est développée la linguistique moderne. La langue y est conçue comme un code autonome d'analyse et de transmission de l'expérience. Il n'y a pas représentation mais schématisation du monde. Le principe méthodologique étant la différence distinctive, on reste, du point de vue de la communication, dans un fonctionnement de type encodage et décodage de signes discrets, volontairement émis par les participants à l'acte de communication. Du point de vue méthodologique, ce cadre dispose de méthodes opératoires. L'autonomie de la langue par rapport à la pensée ou au référent se double d'une autonomie méthodologique qui constitue la linguistique comme une science autonome, par rapport aux réductions à la logique ou à la psychologie, tentations pour le cadre pré-structuraliste. Les concepts clés assurant cette autonomie ont été formulés en rupture avec les méthodes d'analyse précédentes : diachronie /synchronie, définition de l'unité linguistique selon le principe signifiant / signifié, syntagme /paradigme.
- Le troisième cadre, que l'on pourrait appeler "post-structuraliste", suppose que le langage est un élément d'une évocation " multimédia " (usant de signes de nature différente : symboles, icônes, indices) du monde, communiquée à un interlocuteur qui se construit par inférences une représentation de ce monde à partir de cette "évocation". La construction de cette représentation se fait en outre d'une manière interactive entre les participants à l'acte de communication. Je caractériserai ce cadre comme "interactif-inférentiel". Le problème central est que ce cadre n'a pas encore de méthodologie opératoire pour traiter les données : il est à la recherche d'une méthodologie appropriée, recherche qui aboutit parfois à une régression méthodologique. La rigueur de la méthodologie "structuraliste" est abandonnée au profit d'une approche plus intuitive rappelant celle du premier cadre. La critique des concepts fondateurs du structuralisme, notamment les oppositions signifiant / signifié, syntagme /paradigme, renvoie, comme dans le modèle pré-structuraliste, l'explication des faits de langue à des systèmes extérieurs : opérations cognitives générales, systèmes formels construits a priori.

Du point de vue du traitement des données, ces systèmes de représentations entraînent les conséquences suivantes : le cadre pré-structuraliste, sauf brillantes exceptions, se caractérise par une démarche spéculative où la conception de l'objet détermine sa description et non l'inverse. Plus concrètement, l'approche est

onomasiologique : on va du concept à la forme, avec, évidemment, le danger d'imposer le concept et donc d'adopter une attitude non descriptive.

Le cadre "structuraliste" est par définition articulé à une méthodologie sémasiologique et à une attitude descriptive qui retient tous les aspects de l'objet même ceux qui semblent contradictoires avec les représentations initiales. Mais, nous le savons, il n'y a pas de description exhaustive : on prend en compte seulement les aspects « pertinents » de l'objet à décrire. Ces aspects pertinents sont définis en termes de fonction communicative : est pertinente une unité qui assure la communication. Ce biais fonctionnel fait que le cadre structuraliste, nous le verrons, peut en fait mettre en œuvre deux types de méthodologies. Si l'accent est mis sur la notion d'analyse de l'expérience, on est proche de la fonction représentationnelle et la méthodologie peut aller dans le sens d'une perspective onomasiologique et ainsi s'éloigner d'une perspective descriptive. En revanche si l'accent est mis sur la définition opératoire et la combinatoire des unités, ce cadre est compatible avec une attitude sémasiologique adéquate à une description objective. Mais, même dans ce cas, le cadre structuraliste souffre d'une limitation : il fixe un domaine, à mon sens arbitraire, à la composante syntaxique, tant par son extension (la limite de la phrase) que par sa composition sémiologique : il exclut les indices. Le signe, outil théorique fondamental de cette approche, doit comporter une face signifiante et une face signifiée. Cette exigence est essentielle pour garantir le contenu empirique de la démarche : un signifié sans signifiant est un pur concept. L'exigence que le signifiant soit un symbole et non un indice ou un icône apparaît en revanche comme une limitation non justifiée du domaine sémiologique où se réalise une langue. Il s'agit là d'une hypothèse supplémentaire dont le caractère logocentrique me semble évident et que je propose de remettre en cause au premier chef.

Quant au troisième cadre, il refuse de limiter les données prises en compte par le cadre précédent, mais il court le danger de le faire avec une régression méthodologique dangereuse. Le problème est qu'il est, lui aussi, compatible avec deux orientations méthodologiques. Une orientation descriptive partant des signes et une orientation spéculative partant de l'interprétation.

Autant dire que l'ensemble de ces cadres comportent des tendances dangereuses à s'écarter de l'attitude descriptive. Si les deux premiers éliminent de la description les éléments non discrets, ce qui aboutit pour l'oral à un réductionnisme inacceptable, le troisième entraîne les chercheurs à privilégier l'attitude onomasiologique partant de l'interprétation au détriment de l'attitude sémasiologique, car les indices et les icônes ne sont pas faciles à intégrer dans une combinatoire d'éléments discrets, donc à définir par leurs rapports entre eux, ce qui reste la seule méthode de description opératoire que l'on reconnaisse. Les relations qui s'établissent actuellement entre étude des structures cognitives et étude des structures linguistiques ne peuvent que renforcer les tendances onomasiologiques dans les descriptions "post-structuralistes". Ces cadres ont évidemment été posés comme des prototypes et aucun chercheur ne reste enfermé dans un seul. Consciemment ou inconsciemment, chaque chercheur essaye de trouver sa voie à travers ces trois cadres qui représentent en fait trois tendances dans l'approche de la langue.

La coexistence de ces cadres dans les représentations des chercheurs a en outre des conséquences pratiques : le cadre ancien revient en force pour proposer des solutions ad hoc mais acceptées comme plausibles lorsque la description se heurte à des difficultés. Là où, par exemple, la tradition se contredisait en parlant de "valeur coordonnante" d'un subordonnant, telle approche qui se voudrait dans le second cadre parlera pour le même phénomène difficile à décrire de syntagme constitué par transformation à partir d'une coordination. La nouvelle approche ne fait qu'habiller de technologie une solution qui reste ad hoc ; on se contente de formaliser une contradiction au moyen de règles transformationnelles.

Dans les études de syntaxe, le progrès a été essentiellement méthodologique : on a étendu le champ d'observation et on a exigé des descriptions argumentées en termes proprement syntaxiques. Mais les présupposés de l'analyse ainsi que les notions utilisées sont souvent restées les mêmes dans les pratiques effectives. Le fait que les mêmes problèmes continuent à se poser et à trouver des solutions ad hoc en est une preuve.

Pour qu'un nouveau cadre se constitue qui préserve une attitude descriptive et objective dans les études des données orales, il faut donc au moins deux conditions : conserver les exigences d'une méthodologie opératoire qui découlaient du cadre structuraliste, mais aussi abandonner la référence à certains axiomes du cadre ancien qui continuent à être un obstacle à l'adoption d'une attitude descriptive. Quels sont ces axiomes ?

- La croyance à l'indépendance et à la primauté du segmental sur le non-segmental, c'est à dire la croyance en une coupure sémiotique réalisée par les langues entre indice et symbole. Cette croyance s'accompagne généralement de l'idée qu'il n'y a de phénomène de langue que dans la manipulation des catégories grammaticales. Cet axiome interdit par exemple de donner un traitement unifié et intégré aux énoncés qui ne présentent pas de verbe et aux énoncés segmentés comportant une construction verbale, malgré la présence de propriétés objectives communes. On classera donc dans deux chapitres différents, respectivement phrases nominales et phrases (verbales) disloquées :

- (1) un livre tant mieux
- (2) un livre ça m'intéresse

parce qu'il semble aller de soi qu'une relation prédicative doit être exprimée par une catégorie grammaticale et non par un schéma prosodique.

En fait, on établit en priorité théorique ce qui n'est qu'une priorité méthodologique imposée à la fois par les limites des corpus pris en compte et par les techniques d'analyse. Habitué à décrire les textes écrits dont la forme a été l'objet d'une attitude métalinguistique très développée, nous prenons les choix stylistiques et fonctionnels qui ont présidé à la construction historique du français standard pour les propriétés de l'objet langue française. Pour tenir compte de l'écart entre le standard et les productions authentiques, on en vient à dire que la langue orale s'écarte pour des besoins fonctionnels - expressivité, loi du moindre effort, facilité communicative - du système considéré comme premier de la langue standard.

Même s'il est aisé de se convaincre que la phrase construite autour d'un verbe résulte d'une création historique progressive au sein d'un type particulier d'utilisation de la langue, on en fait, dans l'ordre des raisons, l'énoncé canonique dont les autres devraient être dérivés par des procédés « stylistiques » (citation de Le Goffic). Renverser cette attitude ne me paraît possible que si l'on est installé dans le nouveau cadre. Si l'état initial des systèmes linguistiques est d'être des outils pour une utilisation indicielle-inférentielle, on comprend que c'est par un effort métalinguistique que l'on a distingué les divers niveaux sémiotiques présents et mêlés dans la langue spontanée et qu'un sous-ensemble des possibilités d'utilisation de la langue a été isolé et privilégié. On refusera en revanche de faire de cette coupure sémiotique, dont les justifications sont affaire de sociolinguistique historique, une des propriétés constitutives de la langue.

- Le refus d'intégrer les indices dans la description syntaxique

Dès lors, il est possible de repérer que la relation entre niveau des indices et niveau des symboles est généralement mal posée : parce qu'une variété écrite de la langue est jugée efficace dans les pratiques sociales si cette coupure est réalisée, les indices seront considérés comme secondaires et peu dignes d'un traitement approfondi. Corollairement, on considérera comme possible de décrire le niveau des symboles indépendamment des autres types de signes. Non pas sans doute du point de vue de l'interprétation, mais au moins du point de vue de la syntaxe. Les relations entre syntagmes, au-delà des faits de rection, sont absorbées dans l'étude des stratégies interprétatives et ne sont pas reconnues comme des éléments de la compétence linguistique des locuteurs leur permettant de construire des formes particulières d'énoncés. Il n'y aurait de syntaxe descriptible que des signes-symboles ; au-delà des phénomènes liés à la rection, il paraît inconcevable de trouver des combinatoires "arbitraires" de formes. Tout se passe comme si, à partir d'un certain niveau, on passait de l'étude de la combinatoire de formes à celle de stratégies d'interprétation d'objets significatifs dont l'organisation syntaxique se limiterait à la juxtaposition ou à la parataxe. La syntaxe au-delà de la rection se réduirait donc à un simple empilement d'objets significatifs dont le seul intérêt est qu'il permet aux interlocuteurs de développer de savantes stratégies d'interprétation. Le problème, c'est visiblement que ces parataxes et ces empilements obéissent à des règles et à des contraintes non triviales. Qui plus est, certains éléments segmentaux de la langue ont leur emploi régi par ces règles : pour étudier la distribution de ces éléments dans un corpus authentique, il faut que l'on tienne compte d'indices au même titre que de symboles. L'étude qui suit du fonctionnement de *que* illustrera cette hypothèse à loisir.

- La mise en question de la syntaxe comme niveau autonome de description

Dans les divers cadres, apparaît l'idée que la syntaxe peut s'absorber dans d'autres niveaux de description : celui des formes de la pensée dans le premier, celui de structures conceptuelles dans le dernier. Quant au cadre structuraliste, même si ses formes les plus évoluées revendiquent l'indépendance de la syntaxe, le danger d'assimiler relation syntaxique et marquage morphologique reste encore très présent.

- La croyance à l'homogénéité de la syntaxe

Dans le domaine même des relations syntaxiques, malgré des mises en garde qui remontent à Meillet lorsqu'il proposait de distinguer deux ensembles de relations syntaxiques de nature différentes : système de l'hypotaxe et système de la parataxe, rares sont ceux qui acceptent l'idée d'une syntaxe hétérogène. C'est pourtant là, comme voudrait le prouver ce travail, le moyen de répondre en termes de science linguistique aux prétendues limitations du modèle structuraliste de description.

Un chercheur en syntaxe qui travaille sur corpus doit donc être persuadé de deux choses. D'abord qu'il n'existe pas aujourd'hui de cadre cohérent théoriquement et méthodologiquement où situer ses recherches. Ce cadre, il faut le construire et c'est une des tâches exploratoires de ce travail. D'autre part, qu'on fonctionne toujours à l'intérieur d'un cadre et même qu'on passe de l'un à l'autre des cadres existants, sans se rendre compte de ces hésitations.

Mon premier souci a donc été d'explicitier le dilemme dans lequel sont enfermés les chercheurs en syntaxe sur corpus : s'attacher à suivre une méthodologie opératoire dans un cadre structuraliste inadéquat à la nature de l'objet ou travailler dans un cadre post-structuraliste sans doute adéquat, sans disposer d'une méthodologie opératoire. L'objectif de cette partie de l'introduction sera de montrer qu'il est possible d'échapper à ce dilemme en construisant une composante syntaxique à deux modules : un module microsyntaxique et un module macrosyntaxique, en travaillant donc dans le cadre de ce que J. Perrot appelle une morphosyntaxe "globale".

Je partirai d'une idée directrice : acceptons qu'il y ait bien autonomie de la composante syntaxique. Notre tâche essentielle est alors de cerner les limites de cette autonomie. Cette autonomie doit être montrée en distinguant le niveau de l'analyse syntaxique d'autres niveaux avec lesquels on en arrive souvent à le confondre. Je voudrais montrer dans ce qui suit quelles confusions descriptivement dangereuses un chercheur peut être amené à faire dans sa conception des rapports entre syntaxe, morphologie, lexique et interprétation. Pour cela, la discussion doit passer des cadres théoriques aux options méthodologiques.

CONSTRUIRE UNE MORPHOSYNTAXE GLOBALE DESCRIPTIVE

L'objectif de cette section est donc d'établir les principes sur lesquels doit reposer une composante syntaxique autonome. Il s'agit pour cela de poser correctement les rapports entre syntaxe, morphologie et sens, préalable indispensable à la définition d'un cadre syntaxique adapté à nos données. Avant de proposer une solution provisoire à ce problème, une rapide revue des solutions proposées par des modèles existants peut être utile. Cette revue montrera la difficulté de la tâche :

- ou bien on propose une composante syntaxique autonome, mais son domaine de pertinence est réduit au domaine de la phrase ou des constructions grammaticales. Ce cadre n'est pas suffisant pour traiter nos données.
- ou bien on propose de couvrir le domaine empirique adéquat, mais on le fait au moyen d'une composante pragmatique, l'attitude est onomasiologique et non descriptive.

Il ne s'agit pas pour moi de faire une critique globale des divers modèles évoqués, ni de contester la valeur de beaucoup d'analyses menées dans ce cadre. Il s'agit seulement de montrer que, pour ce qui concerne la syntaxe de la langue orale, ce sont précisément ces aspects caricaturaux qui déterminent la démarche des chercheurs et les font tomber dans de multiples pièges.

C'est pour sortir moi-même de ces difficultés dans lesquelles je suis resté si longtemps englué que j'ai choisi de construire un cadre syntaxique radicalement différent plutôt qu'une "adaptation" de tel ou tel cadre existant. Je ne prétends pas pour autant disposer d'un cadre sans défauts, mais je suis convaincu que les progrès dans l'analyse syntaxique sur corpus passent par une rupture consciente avec des habitudes de vocabulaire et de méthode. La situation idéale serait bien évidemment celle où l'on disposerait d'un seul cadre pour décrire l'ensemble de la syntaxe du français. Je propose une étape intermédiaire où l'on présente un cadre qui permet d'absorber les corpus oraux étudiés, sans prétention à l'exhaustivité.

Les présentations critiques qui vont suivre concernent essentiellement les approches traditionnelles ou plus récentes qui ont joué un rôle important dans la description du français. Il ne s'agit pas d'une critique générale des fondements idéologiques des théories linguistiques, mais bien d'une critique de l'utilisation des cadres d'analyse les plus importants pour l'analyse du français parlé. Ce n'est qu'avec beaucoup de recul que ces réflexions pourraient être transposées pour d'autres langues. La notion fondamentale que l'on examinera d'un œil critique dans la revue des diverses théories est celle de relation syntaxique. C'est en effet

celle autour de laquelle ma description sera bâtie. Et c'est à partir d'elle que je définirai mon cadre syntaxique.

L'examen de la tradition spéculative issue du cadre pré-structuraliste nous montrera la difficulté qu'il y a à isoler une notion claire de relation syntaxique distincte à la fois de la structure morphologique et de la relation sémantique. L'examen de la tradition structuraliste, nous montrera que les difficultés théoriques dans l'établissement des relations syntaxiques, une fois admise leur existence indépendante, tiennent essentiellement à la difficulté de manipuler la notion de « propriété syntaxique ». J'affirmerai alors la nécessité de hiérarchiser en deux niveaux d'analyse ces propriétés. Cette prise de position permettra d'introduire l'innovation méthodologique la plus importante que je propose : le niveau macrosyntaxique. Après avoir montré les principales difficultés que l'on peut rencontrer pour bâtir une composante macrosyntaxique, j'annoncerai les solutions pratiques que je vais adopter et qui serviront de cadre aux études empiriques de la deuxième partie.

Chapitre 1

La tradition spéculative

Je ne veux relever ici que ce qui reste de cette tradition dans nos représentations de la langue et qui peut biaiser la description. Je ne discuterai donc que les axiomes qui peuvent être à la source d'analyses erronées. Ces axiomes sont évidemment conséquences des cadres généraux de représentation de la langue que j'ai évoqués sous le nom de cadre "scriptural- représentationnel".

Je reconnais volontiers que nous devons, par ailleurs, à cette tradition beaucoup de descriptions et d'intuitions intéressantes, mais le plus souvent, les remarques intéressantes sont des commentaires sémantiques et d'effets de sens ne permettant pas d'intégrer les "exemples à problèmes" dans l'ensemble de la description. L'ensemble de l'analyse syntaxique ne cadre pas avec l'objet. Si nous voulons un cadre opératoire, il faudra donc éviter de reprendre les axiomes, source d'erreurs.

J'affirme en outre que beaucoup d'analyses qui se prétendent en rupture avec la tradition spéculative acceptent en fait inconsciemment tout ou partie de ces axiomes¹, même quand il s'agit d'études intégrant des corpus de langue orale. La discussion théorique sera illustrée essentiellement par des exemples relevant du domaine de la relation intuitivement reconnue comme subordination. L'éclaircissement de cette notion est en effet au centre de mon travail.

1. Les axiomes

Ils concernent la limite du domaine de la syntaxe, les rapports entre relations syntaxiques, termes de ces relations et marquage de ces relations, et enfin les caractéristiques a priori que l'on attribue aux relations elles-mêmes.

1.1. Limites du domaine de la syntaxe

Une double limitation pèse sur la définition de la notion de relation syntaxique. L'une est liée à la coupure sémiotique : seuls les symboles sont pris en compte, pas les indices ; l'autre est interne au domaine des symboles : un domaine maximum pour l'établissement des relations y est fixé, celui de la phrase.

1.1.1. Nature sémiologique des unités : il ne peut y avoir relation syntaxique qu'entre des éléments réalisés segmentalement

Un aspect de la limitation du domaine de la syntaxe découle de la conception générale de l'autonomie de la langue réduite aux signes-symboles par rapport aux

¹Pour être plus précis, je dirais que toutes les analyses qui font référence à la notion de "subordination ou de subordonnants en français parlé" se révèlent à l'examen biaisées de cette façon, même si elles prétendent se rattacher plutôt à la grammaire générative ou à l'analyse structuraliste : pour les cas difficiles on retombe sur la tradition.

autres sémiologies utilisées dans l'acte de communication. Partant de là, on aboutit à l'axiome qu'il ne saurait y avoir de relation syntaxique qu'entre signes-symboles.

Certes on constate que des éléments linguistiques attestés sont interprétables en fonction d'objets présents dans la situation de parole : les pronoms démonstratifs par exemple renvoient à tel ou tel objet du contexte extralinguistique ; mais il s'agit là de relations sémantiques, non de relations syntaxiques. Dans ce cadre traditionnel, par exemple, une proposition dépend toujours d'une autre proposition segmentalement attestée et ne saurait être syntaxiquement dépendante d'un état de faits constatable dans la réalité.

On pourrait objecter à cette présentation l'existence des ellipses : ce n'est pas une véritable objection. Car si un élément a été sous-entendu par économie discursive, cet effacement est donné comme ayant eu lieu après l'établissement de la relation syntaxique. Donc il n'y a pas à proprement parler de relations marquées par la grammaire de la langue entre extralinguistique et linguistique, mais possibilité de remplacer par des éléments extralinguistiques les termes d'une relation après son établissement. Indices et icônes jouent leur rôle à l'intérieur d'une structure déterminée par la combinatoire des signes-symboles.

Or je montrerai que les mêmes morphèmes qui marquent des relations entre unités linguistiques segmentalement attestées peuvent être utilisés pour marquer des relations entre éléments extralinguistiques et éléments linguistiques. Bien évidemment, il ne s'agit pas, dans ce dernier cas, de relations de syntaxe grammaticale, qui présupposent la présence de deux termes représentés par des catégories grammaticales, mais d'un autre type de syntaxe, auquel nous avons déjà fait allusion : la macrosyntaxe. Ainsi, de la remarque juste que l'on ne peut concevoir de relation syntaxique grammaticale qu'en présence d'une catégorie grammaticale rectrice, il faut éviter d'extrapoler abusivement qu'aucun type de relation syntaxique ne peut exister entre éléments segmentaux et éléments non segmentaux.

D'une façon plus générale, on peut aller jusqu'à mettre en cause l'idée que le segmental a un fonctionnement autonome dans le système linguistique. Certes la combinatoire des éléments segmentalement attestés entre eux explique une grande partie du fonctionnement syntaxique de ces mêmes éléments, il n'en reste pas moins que la syntaxe des langues me semble prévoir tellement de relations entre le système sémiologique des morphèmes et d'autres sémiologies comme les gestes ou tout élément de la réalité qui peut faire signe ou du moins valoir signe dans un contexte précis d'énonciation, qu'il me paraît impossible d'isoler une sous-partie cohérente de cet ensemble pour le décrire de façon à la fois éclairante et autonome.

En dernier ressort, l'idée d'une rupture nette entre ces types de sémiologies me semble liée à l'attitude relevée plus haut qui consiste à privilégier la forme écrite du langage et plus particulièrement une conception volontariste et fonctionnelle particulière à nos sociétés de l'écrit, qui impose que tout ce que l'on a à dire soit explicité par des segments linguistiques. Pour envisager une autre conception de la syntaxe il faudrait donc, à mon sens, commencer par renverser le point de vue

précédent et dire que ce n'est pas l'oral qui prend de la liberté par rapport au langage en ne représentant pas ou en sous-entendant dans le discours des éléments non segmentaux qui seraient en fait présents en langue, mais bien que c'est un type d'écrit normatif qui, en vertu d'une conception juridique du langage, pose une contrainte spécifique sur son fonctionnement : tous les termes des relations syntaxiques doivent être attestés segmentalement, contrainte qui est typiquement une règle de grammaire seconde, au sens indiqué plus haut.

1.1.2. Extension des unités : il n'y a pas de relations syntaxiques entre les éléments constitutifs du discours

A l'intérieur des limites de la "coupure sémiologique" exposée dans la section précédente, l'approche traditionnelle a fini par imposer une deuxième limite au domaine des relations syntaxiques : il ne peut y avoir de syntaxe qu'entre les éléments constitutifs des unités qui composent le texte, que ces unités soient des phrases ou des propositions¹. Les relations qui s'établissent entre les diverses phrases dont sont composés les discours ressortissent d'un autre domaine : celui de la rhétorique ou de la stylistique. La conséquence la plus intéressante de cet axiome est qu'il est difficile d'admettre que des morphèmes grammaticaux marquent les relations entre les phrases d'un discours. Il y a bien sûr le cas des conjonctions de coordination qui pose un peu problème. Voilà une classe fermée d'éléments, donc faisant partie de la structure grammaticale de la langue, qui sert à marquer les relations entre les unités maximales de la syntaxe. Il faudrait alors reconnaître que les relations entre ces unités relèvent tout autant de la syntaxe que les relations entre constituants des phrases. De plus, le fait que les conjonctions de coordination fonctionnent aussi pour exprimer des relations entre constituants de la phrase aurait dû faire penser que la syntaxe interénoncé et la syntaxe intraénoncé n'étaient pas des objets de nature différente.

Ceci aurait pu enfin suggérer que d'autres éléments connecteurs que les conjonctions de coordination pouvaient fort bien fonctionner à ces deux niveaux. Pourquoi ce fonctionnement serait-il a priori réservé à une seule catégorie ? Pourtant malgré les faits et la cohérence de l'argumentation, ce que l'on a cru bon d'appeler le fonctionnement comme adverbial des conjonctions de subordination apparaît toujours comme une exception, comme un cas marginal, alors que ce double fonctionnement est exactement parallèle à celui parfaitement accepté des conjonctions de coordination.

Au lieu d'accepter les faits, on forge des concepts ad hoc tels que fonctionnements adverbiaux des "subordonnants" - alors qu'il ne s'agit pas bien évidemment d'adverbes du point de vue distributionnel (position fixe en tête) - ou encore on fabrique des notions par analogie incontrôlée : la phrase complexe obtenue par coordination de propositions n'a que le nom en commun avec la phrase complexe obtenue par subordination de propositions. Je contesterai cet axiome en montrant qu'un élément comme *que* peut à la fois introduire des constructions régies dans

¹On joue sur ces deux termes pour noyer la difficulté présentée par la relation de coordination. On ne coordonne que des propositions d'une même nature et non pas des "phrases" de formes différentes. On veut à tout prix éviter de dire que les conjonctions de coordination pourraient unir entre elles des unités constitutives du discours.

une phrase et articuler des phrases entre elles dans le discours, fonctionnement intégrable de façon naturelle dans une morphosyntaxe globale.

1.1.3. Les limites imposées par le domaine d'interprétation

La conception de la langue comme représentation du monde exclut évidemment que l'on s'intéresse à des formes qui véhiculeraient autre chose que des contenus d'expérience. C'est ainsi que toutes les formes d'énoncés dont l'interprétation supposerait que l'on fasse appel à des notions de pragmatique ou de fonction communicative sont négligées et marginalisées. Les « gallicismes » et autres formes de mise en relief sont renvoyées à une composante stylistique et exclues de la syntaxe canonique. Cette conception se retrouve en fait dans beaucoup d'approches structuralistes sous la figure de l'opposition : énoncé canonique / formes dérivées. En fait, le parallélisme nécessaire entre forme et sens, qui est un des axiomes du cadre pré-structuraliste, se retrouve dans les autres cadres sous d'autres formes. Dans les approches post-structuralistes, l'idée qu'il y a un mode pragmatique de construction des énoncés avec ses signifiants propres : prosodie, particules énonciatives, s'opposant à un mode « grammatical » n'est au fond qu'un avatar de cette idée qu'à un type de contenu correspond un type de forme spécifique. En particulier, c'est une idée bien ancrée que les contenus de représentation conceptuels correspondraient à une sémiologie du symbole, alors que les contenus « pragmatiques » correspondraient à des sémiologies plus souples et voisines des « indices » ou des « icônes ». Le présent travail montrera que la situation est beaucoup plus compliquée.

1.2. La non-autonomie de la syntaxe par rapport aux autres composantes de la grammaire : l'axiome du parallélisme syntaxe morphologie sens

Une fois le domaine limité, voyons quels sont les rapports entre les unités et les relations qui constituent la composante syntaxique. Nous avons d'un côté les relations syntaxiques : complément de X, attribut de Y et les éléments qui peuvent participer de ces relations : les parties du discours ou les propositions sont ainsi termes des relations. Il est d'autre part entendu qu'il existe des éléments, eux-mêmes parties du discours, dont la fonction est précisément de marquer explicitement certaines relations syntaxiques : les prépositions et conjonctions. Ces éléments sont définis par le fait qu'ils sont en tête de proposition ou de groupe et qu'ils n'ont aucune fonction dans le groupe. Ce sont donc des sortes de connecteurs comme dans la syntaxe de la logique des propositions. Quelles relations existent entre ces divers éléments, entre les catégories et les relations ? D'autre part, les structures syntaxiques sont interprétables en termes sémantiques : comment est conçue cette relation dans ce cadre ? Je suggère que l'approche comporte des axiomes a priori, non justifiés sur le plan descriptif, qui limitent les analyses possibles ou qui les biaisent. Je vais essayer de les faire apparaître. L'idée générale est que, dans cette tradition, les relations syntaxiques n'ont pas en fait de statut autonome :

- D'un côté, toute relation syntaxique est doublement dépendante des catégories morphologiques : elle est associée de façon privilégiée à telle ou telle

catégorie qui en est considérée comme le terme "naturel" et elle est révélée par la présence d'un certain morphème, sa marque.

- D'un autre côté chaque relation ainsi associée à une marque est censée véhiculer un contenu sémantique précis : "cause, but, objet", par exemple. Ce dernier aspect est évidemment une conséquence directe de l'axiome de représentativité constitutif de cette approche. Les objets du monde doivent être représentés dans la langue ainsi que les rapports que l'on peut établir entre eux.

1.2.1. Les relations ont comme terme naturel une catégorie particulière

On peut concevoir une syntaxe où les relations ne sont pas directement associées à une catégorie qui en constitue le terme privilégié : une construction nominale n'aurait pas plus de titre à être le complément direct d'un verbe qu'une construction verbale ou adjectivale. Le choix ne relèverait pas de la syntaxe, mais tout au plus des propriétés lexicales du constructeur. Dans la conception traditionnelle, au contraire, on conçoit une relation naturelle entre telle ou telle place de relation et telle ou telle catégorie : le complément direct est un nom, l'attribut est un adjectif, le complément circonstanciel un adverbe. Au point que dans ce dernier cas, on parlera de compléments adverbiaux du verbe pour désigner ceux qu'une relation plus lâche que celle d'objet unit au verbe. Cette croyance n'a d'autre fondement empirique qu'une vague impression statistique et pourtant elle contribue à biaiser l'analyse. Si on établit la réciproque de la proposition " les places de relation ont une catégorie de réalisation privilégiée", on obtient quelque chose comme : " une catégorie donnée remplit "naturellement" telle ou telle fonction syntaxique". Ce principe peut se généraliser dans l'idée que la syntaxe interne d'une construction, c'est à dire sa composition en catégories détermine sa syntaxe externe, c'est à dire les relations syntaxiques qui peuvent l'impliquer. C'est ainsi que la catégorie de relative "qui est venu" aurait une fonction "naturelle" qui est celle d'être épithète d'un nom dans une construction nominale. On aura beaucoup de mal à lui imaginer d'autres fonctions, ce qui réduira les relatives appositives, prédicatives, "de liaison", à un statut a priori marginal et interdira d'en approfondir la description et l'analyse. Poser comme fonction fondamentale d'une catégorie, celle qui est statistiquement la plus représentée dans un corpus restreint et définir à partir d'elle des fonctions dérivées ou exceptionnelles, est une attitude normative et non descriptive. Nous verrons plus loin que cette attitude, qui persiste encore aujourd'hui dans beaucoup d'approches, a considérablement gêné l'analyse du morphème *que*, qualifié une fois pour toutes de subordonnant et donc condamné à introduire une subordonnée.

1.2.2. Les relations sont idéalement marquées par des éléments segmentaux

La relation syntaxique canonique doit être marquée par un élément segmental. A l'intérieur de la proposition, les relations entre compléments et élément régissant seront par exemple marquées par des prépositions ou des cas, pour peu que le terme de la relation ne soit pas l'objet directement impliqué comme sujet ou objet de la relation. Dans les relations entre propositions, on utilise des conjonctions.

Cette catégorie de "subordonnants" ou autres "connecteurs" est en fait posée a priori et n'a pas de base descriptive.

Une description précise montre en effet que certains au moins de ces connecteurs ne se contentent pas d'introduire un terme, mais qu'ils ont d'autres fonctions syntaxiques. Par exemple qu'ils se comportent par rapport au segment qu'ils introduisent comme des verbes par rapport à leurs compléments.¹ D'autres connecteurs apparaissent plutôt comme marqueurs de "modalité" de la proposition qu'ils introduisent (opposition *si / que*). De façon générale, il serait bon de distinguer les cas où un morphème introducteur de construction est un véritable connecteur et le cas où cette fonction lui est attribuée par analogie, parce qu'il se trouve simplement en tête d'une construction dépendante d'une autre, sans être lui-même la marque de cette dépendance.

Le danger le plus grand de cette notion de connecteur ou de conjonction est qu'elle masque par sa simplicité apparente la complexité du phénomène syntaxique de relation entre deux constructions : dans une relation entre deux constructions verbales par exemple, il est souvent éclairant de distinguer les propriétés de la "subordonnée" qui tiennent à la relation de subordination elle-même et celles qui proviennent du "subordonnant" employé : la notion de connecteur invite à négliger ces dernières. En fait on accorde à la fois trop d'importance à la morphologie et pas assez. Trop, parce que l'on exige une marque morphologique pour toute relation syntaxique; pas assez, parce que l'on met dans la classe des connecteurs, des éléments qui ont une nature morphologique très différente et donc des distributions différentes. Je montrerai ainsi dans ce travail que *que* n'est pas un connecteur, ni une marque de subordination.

1.2.3. A chaque type de relation correspond une classe particulière de marqueurs

Il est considéré comme acquis qu'il existe une classe d'éléments propre à chaque relation syntaxique reconnue. Ainsi aux deux grandes relations entre propositions admises dans ce cadre : coordination et subordination, devraient correspondre deux classes exclusives de marqueurs : les conjonctions de subordination et celles de coordination. Aux relations de détermination entre un nom et une proposition correspond la classe des pronoms relatifs. Aucun supplétisme n'est non plus admis : la relation de détermination entre nom et proposition, par exemple, ne saurait être marquée tantôt par un pronom relatif tantôt par une conjonction de subordination.

L'idée de base est qu'il y a une relation biunivoque entre les classes de marqueurs et les types de relations. Toute autre situation sera considérée comme en quelque façon "anormale". La conséquence la plus néfaste d'une telle conception est que l'on se contente facilement d'un argument morphologique pour déterminer les relations syntaxiques : de l'existence d'introducteurs de phrase qui sont plus ou

¹En fait on parle du régime des prépositions, mais seulement quand elles construisent des groupes nominaux. Lorsqu'elles construisent des propositions la relation de la préposition-conjonction à ce qu'elle introduit n'est pas précisée. Les pronoms relatifs sont sans doute les seuls connecteurs reconnus comme bifonctionnels en ce sens : pourquoi la question de la bifonctionnalité n'est-elle pas posée pour les autres?

moins apparentés de forme, on tirera l'idée qu'il existe une relation syntaxique constante entre les propositions ainsi introduites et telle ou telle catégorie rectrice.

Cette idée est si profondément ancrée que, au lieu de considérer les cas de "conjonctions de subordination" à "valeur coordonnante" comme des faits qui remettent en cause l'axiome, on en fait des cas particuliers sans intérêt, des exceptions "marginales" à la règle.

1.2.4. Les relations syntaxiques traduisent un rapport sémantique stable

Les relations syntaxiques sont évidemment conçues comme un outil pour véhiculer des contenus de pensée. Une relation syntaxique doit idéalement exprimer une des relations sémantiques que l'on peut poser entre objets ou événements du monde extérieur décrit par la langue. Du côté de l'analyse, on aura par exemple tendance à voir une relation de subordination partout où l'on percevra une relation sémantique de cause de but etc. entre propositions. Le danger de cette position onomasiologique est qu'elle pousse à sous classifier les relations, par exemple la subordination, en termes de contenus exprimés et non de propriétés syntaxiques effectivement observées.

Une exception notoire est parfois acceptée : le *que* subordonnant universel, qui peut exprimer toutes les relations sémantiques possibles. Cette irruption ad hoc d'une attitude fonctionnaliste s'explique par la marginalisation sociolinguistique des exemples considérés : il s'agit d'emplois "populaires". Or pour le cadre traditionnel, le langage spontané obéit à d'autres règles que la langue "surveillée", seule analysable en termes rationnels. Là encore les faits contraires à la doctrine sont marginalisés.

1.3. Les relations syntaxiques

1.3.1. L'axiome de l'homogénéité : une seule syntaxe, la syntaxe de rection par une catégorie

Encore plus difficile à admettre dans ce modèle apparaît l'idée qu'un même énoncé serait syntaxiquement organisé par deux types de relations syntaxiques notant deux types complémentaires d'organisation sémantique : des relations interprétables en termes proprement sémantiques et des relations interprétables en termes pragmatiques. On pourrait par exemple imaginer que des énoncés tels que :

(3) mon père il est venu

soient analysés avec un statut syntaxique pour chacun de ces constituants. *Mon père* serait le support de l'acte de prédication et *il* serait un sujet représentant l'agent du verbe s'accordant avec lui. En fait on remarque que ce type d'analyse à deux niveaux est refusé par le modèle. Ce qui semble révéler un nouvel axiome : l'axiome de l'homogénéité des relations.

Cet axiome d'homogénéité, en vertu duquel il n'y aurait qu'un type de relations syntaxiques à l'œuvre dans la construction des énoncés, pourrait être en fait la

conséquence d'autres considérations. Par exemple de l'idée que l'on ne peut reconnaître une relation syntaxique qui ne soit marquée explicitement. Sur ces bases, l'énoncé précédent ne peut être analysé autrement que par la relation sujet verbe marquée par l'accord. Mais pour d'autres exemples :

(4) c'est Paul qui est venu

où l'on pourrait trouver un marqueur pour justifier l'analyse de *Paul* en support de prédication, on ne rend pas compte pour autant de l'énoncé en termes d'une double analyse syntaxique : on considère qu'il représente une variante stylistique - à savoir une mise en relief - de la phrase de base *Paul est venu*.

L'axiome de l'homogénéité de la syntaxe pourrait aussi avoir un fondement sémantique : seules les relations proprement sémantiques et non celles qui pourraient être interprétées en termes pragmatiques seraient des supports possibles pour les relations syntaxiques.

Des raisons d'exclusion sociolinguistiques peuvent renforcer cette conviction : le fait que les énoncés où se superposent deux types de relations sont du domaine de l'oral, donc du lieu privilégié de l'expressivité, notion qui relève de la stylistique et non de la syntaxe.

Qu'elle soit un véritable axiome ou une thèse dérivée, l'idée que la syntaxe est faite de relations homogènes est une constante des approches pré-structuralistes et se retrouve dans certaines approches structuralistes, sans être réellement remise en cause.

1.3.2. Diversité des relations syntaxiques à l'intérieur de la syntaxe grammaticale

Une manière de compenser le pouvoir descriptif relativement faible de cette syntaxe de rection, est d'autoriser en son sein la multiplication des relations ad hoc. Pour les besoins de la description, des relations de rection seront définies sur la base de propriétés sémantiques et morphologiques, alors que les faits qu'elles décrivent sont étrangers au domaine de la rection. Il en est ainsi notamment des différentes catégories d'appositions, de la notion de relatif de liaison ou du concept de phrase nominale.

2. Conséquences méthodologiques de ces présupposés

Les conséquences de ces présupposés concernent à la fois la méthode d'analyse et l'adéquation de cette analyse aux faits.

2.1. Inutile d'argumenter pour établir une relation syntaxique : il suffit de constater

La relation directe entre morphologie, syntaxe et sens fait que l'analyse se limite le plus souvent à repérer des indices morphologiques ou sémantiques et à en déduire directement la présence de telle ou telle relation syntaxique : il y a un pronom

relatif, on a donc une proposition subordonnée relative. Il y a une conjonction de subordination telle que *parce que*, on a donc une subordination. Il semble inutile d'argumenter en termes proprement syntaxiques l'existence de ces relations. Or on voit d'emblée toute une série de cas possibles qui ne sont pas prévus par les axiomes du modèle. (Ces cas sont développés en détail tout au long du travail) : présence d'une relation sans marqueur segmental (subordination asyndétique). Présence d'un marqueur, mais n'introduisant pas le type de relation "habituel" ; présence d'un marqueur, mais absence de la relation (subordination inversée). Dans tous ces cas, seule une argumentation indirecte complexe utilisant des propriétés syntaxiques peut établir la présence ou non de telle ou telle relation¹. Le recours à la seule morphologie pour déterminer les relations syntaxiques est si profondément ancré dans nos pratiques descriptives qu'on le retrouve à l'œuvre même dans des études qui revendiquent une méthodologie descriptive. C'est un des cas privilégiés de persistance de l'ancien cadre dans le nouveau.

2.2. La description est trop faible

2.2.1. Elle ne couvre qu'une partie des formes descriptibles syntaxiquement dans les énoncés attestés

La description exclut donc a priori de l'analyse syntaxique les énoncés où des éléments suprasegmentaux et éventuellement des marqueurs non répertoriés dans les listes de conjonctions de subordination permettent en fait d'établir qu'il y a lien de dépendance syntaxique. C'est toute la syntaxe de l'énoncé comme message qui est ignorée ou reversée hors description à l'étude de l'expressivité.

D'un autre côté, le modèle aura beaucoup de mal à percevoir des faits de "subordination "non marquée", selon le type anglais : *the man I love*. Les faits d'hypotaxe asyndétique sont difficiles à faire entrer dans la description.

2.2.2. Elle ne couvre qu'une partie des fonctionnements des morphèmes

Il n'y a pas de statut "organique" pour des emplois de morphèmes qui sont tout à fait fréquents à l'oral : "valeur coordonnante" des conjonctions telles que *parce que* ou *bien que*, *que* marqueur de subordination inversée. Il y a seulement place, comme on vient de le voir, pour des emplois exceptionnellement tolérés, le plus souvent avec la justification de la recherche d'expressivité. Au lieu d'intégrer ces faits à la description et d'en faire des propriétés à part entière des morphèmes, on se donne le droit de les verser à une composante psycholinguistique qui étudie les cas où l'usage "normal" de la langue est contrarié par les besoins de son usage improvisé.

2.3. La description est trop forte

Certaines relations sont abusivement rangées dans le domaine de la subordination du simple fait qu'elles sont marquées par des termes qui ressemblent à des "conjonctions de subordination" :

¹nous montrerons dans l'étude des cas particuliers qu'en fait la tradition avait repéré ces exemples d'entorses aux principes. Nous essayerons de comprendre pourquoi il n'en est pas résulté un changement dans les cadres de l'analyse.

- Les constructions en *puisque* sont incluses dans les subordonnées grammaticales alors qu'un examen de leurs propriétés les en distingue. La même remarque vaut pour la solution qui consiste à décrire comme relatives les relatives dites de liaison, malgré leurs propriétés syntaxiques.
- Les CV en *de sorte que* sont aussi considérées comme des subordonnées, alors que leurs propriétés en font tout au plus des coordonnées.
- Les constructions en *que* CV sont versées indistinctement dans les subordonnées alors que ce morphème, comme on le verra, peut entrer dans de multiples relations syntaxiques.

C'est évidemment au terme d'argumentations syntaxiques détaillées que nous justifierons ces affirmations dans ce qui suit. Notre modèle ne marginalise évidemment pas a priori ces fonctionnements, par ailleurs bien attestés dans les corpus.

2.4. La description est indéterminée parce que non argumentée

Les études détaillées menées dans ce cadre ont évidemment révélé son inadéquation à rendre compte des faits de syntaxe même propres à l'écrit le plus normatif. Cependant le caractère non argumenté des analyses (les termes ne sont pas définis par des critères précis) fait qu'au lieu de repérer les contradictions et donc de modifier le cadre, on se contente de l'aménager par divers artifices. Les plus fréquents nous semblent être l'analyse par analogie et l'emploi de concepts ad hoc.

2.4.1. Raisonnement par analogie

Un des procédés les plus employés pour venir à bout des analyses dans un cadre argumentatif mal défini est le recours au raisonnement par analogie : on rapproche la construction inconnue qui fait difficulté d'une construction dont l'analyse semble claire sur la base d'une ressemblance de forme ou de sens.

2.4.1.1. Forme

L'analogie la plus simple consiste à supposer qu'on peut se contenter de donner une analyse unique à deux énoncés comportant le même enchaînement de morphèmes, sans vérifier que les relations syntaxiques entre ces morphèmes sont les mêmes. Or il y a plusieurs cas où cette identité de morphologie cache des relations syntaxiques différentes :

- relative de liaison
- relative appositive
- relative prédicative

La multiplication de ces relations ad hoc se fait sans que des rapprochements naturels soient effectués. Il apparaît ainsi rapidement à l'examen des propriétés que

la relative de liaison repose sur un même principe que l'emploi coordonnant des subordonnants "circonstanciels", alors que ces deux constructions sont classées dans deux rubriques distinctes. La création incontrôlée de terminologie a donc deux conséquences : d'une part des rapprochements utiles ne peuvent être faits et d'autre part, l'ensemble de ces fonctionnements, parce qu'il apparaît, par construction, marginal ne paraît pas digne d'être intégré à une description d'ensemble. La terminologie marginalise le fait de langue.

Parfois l'analogie se fait au niveau des constructions plus que des séquences. On constate que les phrases canoniques sont organisées autour d'une construction verbale. Confronté à des énoncés sans verbes qui, au moins fonctionnellement, sont des phrases :

- (5) à bon chat bon rat
- (6) beau ce livre

on dira par analogie qu'il s'agit de phrases nominales ou adjectivales. Cela suggère que le nom y joue un rôle constructeur comparable au verbe des phrases verbales canoniques. Or on peut montrer que ni le nom ni l'adjectif des deux énoncés précédents ne sont en relation de rection avec le reste de l'énoncé.

2.4.1.2. *Sens : recours à la comparaison avec des paraphrases*

L'analogie peut consister seulement à rechercher une paraphrase de l'énoncé à problème et à lui donner l'analyse de cette paraphrase, sans vérifier là encore que la paraphrase possède les mêmes propriétés syntaxiques que l'énoncé de départ. C'est ce qui se passe lorsqu'on dit, par exemple, que dans (7) la *que* CV est une subordonnée de but par analogie avec la paraphrase (8) (voir 2^{ème} partie, section 2, chap. 1) :

- (7) viens que je t'embrasse
- (8) viens pour que je t'embrasse

2.4.2. Notions ad hoc inventées au coup par coup

Parfois, on perçoit un décalage très important entre plusieurs emplois d'une même forme, de sorte que l'on est amené à distinguer des fonctionnements centraux (organiques) et des fonctionnements marginaux, que l'on désigne par des appellations ad hoc : elles se contentent de nommer des fonctionnements en faisant l'économie d'une analyse argumentée, elles constituent des listes de types qui sont donnés comme autant de fonctionnements irréductibles, ce qui empêche de voir leurs points communs ou de les rapprocher d'autres fonctionnements. Notre analyse devrait permettre d'intégrer les faits recouverts par ces notions dans la description d'ensemble et donc de faire l'économie de notions telles que :

valeur coordonnante des subordonnants

inversion de subordination

détachement et épexégèse

relatives dites de liaison ou "prédicatives"

On voit deux tendances dans cette liste. La première est que la contradiction terminologique est acceptée. Après avoir défini deux relations syntaxiques exclusives : coordination et subordination, on accepte des notions telles que subordination à valeur coordonnante. La deuxième est l'utilisation systématique de notions ad hoc, plus exactement de spécifications ad hoc, qui permettent à des concepts de s'adapter aux faits.

Les grammairiens ne sont pas irrationnels. Pourquoi acceptent-ils des contradictions dans leur métalangage ? Pourquoi admettent-ils sans sourciller le principe de la valeur fondamentale et de la valeur particulière, qui n'est au fond qu'un avatar du principe de la règle et de ses exceptions ? En fait, cette attitude relève plus du scepticisme que de l'irrationalité. La syntaxe apparaît comme une composante sans consistance propre, qui reste au service d'une pensée diverse et mouvante devant s'adapter à la complexité du monde réel. Les catégories de langue devront donc être souples pour cadrer avec un réel multiforme. On va retrouver cette idée sous une forme plus sophistiquée mais tout aussi sceptique dans l'idée de codage discret de continuums de pensée (Givon [84]). L'écart entre un système de communication idéalement digital et une réalité, intuitivement continue, à transmettre sera comblé par la notion de catégorie souplesment adaptable. Dans les deux cas, le scepticisme sur la rigueur du code est de mise. Dans la version traditionnelle, c'est l'idée que nous sommes malheureusement obligés d'extérioriser des pensées nuancées, dans les cadres trop grossiers d'une grammaire « digitale ». Cette position idéaliste amène tout naturellement à négliger le média - la syntaxe - à travers l'imperfection essentielle duquel nous sommes contraints de communiquer des pensées parfaites.

2.5. Le dilemme fondamental

Face à la diversité des données empiriques, celui qui veut s'appuyer sur le cadre traditionnel se trouvera donc bien en face d'un dilemme : ou décrire peu de faits et sauver la cohérence du modèle ou étendre la description et accepter des contradictions et des adaptations ad hoc dans le modèle. Le fait que les données du français parlé s'adaptent particulièrement mal au cadre traditionnel peut être interprété de deux manières : soit on y voit une inadéquation descriptive du modèle, soit on préserve le modèle mais on accepte qu'une partie des données reste hors description. Cette dernière position persiste à mon sens chez des analystes structuralistes. Des tournures bien attestées sont considérées comme des ratés ou de simples faits de performance. Cette attitude normative vis-à-vis des données est un fait culturel dont il faut tenir compte dans la recherche en linguistique française.

3. Bilan et mise en garde

L'approche traditionnelle, cohérente sur ses objectifs normatifs, nous a légué deux ensembles de représentations incompatibles avec une attitude descriptive. Les chercheurs structuralistes auront bien du mal à s'en libérer :

Le premier concerne le statut des données. On a vu que le corpus de référence était en fait réduit aux formes présentes dans les discours écrits à visée rationnelle. Sous l'effet de cette référence, les observables sont essentiellement les « phrases complètes » de l'écrit. Le statut de données des faits observés dans l'oral informel est mis en doute. Tout se passe comme si les analystes construisaient, à partir de leur activité métalinguistique, les données qu'ils vont analyser.

Le deuxième concerne les représentations linguistiques. La conception représentationnelle de la langue a un premier effet qui est de justifier les limites de la phrase comme un cadre naturel de l'analyse grammaticale. D'autre part, les diverses relations entre éléments linguistiques étant déterminées par les catégories de pensée, il n'y a pas à proprement parler d'autonomie de la structure syntaxique : la syntaxe est en fait absorbée dans d'autres composantes de la grammaire : morphologie, lexique, sémantique. Enfin, la coupure sémiologique entre indices et symboles est une conséquence directe des axiomes du modèle.

L'approche structuraliste ne va pas radicalement changer les choses sur ces points. Les limitations que nous avons évoquées du point de vue du domaine et de la sémiologie seront reprises, mais cette fois sur des bases méthodologiques plus que sur des bases théoriques ou idéologiques. L'unité de base étant le signe, l'accent reste mis sur les symboles dont la combinatoire peut faire l'objet d'une distribution relativement aisée à établir. Si les indices y sont ajoutés, c'est alors sous forme de traduction en symboles.

La distinction langue / parole permettra d'éliminer de la recherche toute une série d'énoncés en les renvoyant a priori à des ratés de la performance. Cette distinction théorique nécessaire sera trop souvent utilisée pour habiller la vieille distinction langue spontanée / langue normative. On ne peut transférer sans précautions des méthodes d'analyse qui ont réussi sur des langues sans tradition écrite ni scolaire à des langues où l'écrit a fait l'objet d'une intense activité métalinguistique.

Sur le plan de la méthode, la question de l'autonomie de la syntaxe par rapport à la morphologie et à la sémantique va revenir de façon récurrente dans la problématique structuraliste. Enfin, la querelle approche sémasiologique/onomasiologique va se retrouver sous une nouvelle forme : l'opposition entre interprétation fonctionnaliste et interprétation formaliste du structuralisme. Je reviendrai sur cet héritage lourd et dont la tradition structuraliste a peu conscience.

Je voudrais en terminant souligner l'importance du type de lecture critique de la tradition qui vient d'être faite ainsi que ses limites : il ne s'agit pas de critiquer les auteurs eux-mêmes qui souvent, en bons professionnels de la grammaire, ont abouti à des descriptions tout à fait intéressantes, il s'agit de repérer les représentations simplifiées et schématisées qui courent dans l'esprit de tout le monde dans ce domaine et qui pervertissent inconsciemment les argumentations.

Des critiques du modèle traditionnel ont été fournies par d'autres que moi. Cependant ce sont souvent ceux là même qui continuent un peu par pragmatisme un peu par facilité à utiliser la terminologie et les abus de langage traditionnels pour faire de la syntaxe, quand des difficultés de corpus ou d'analyse surgissent. Je donnerai plus loin des exemples d'une telle attitude dans le cas de l'analyse de *que*. Je ne veux pas, pour ma part, utiliser les termes recouvrant des notions confuses, telles que relatives de liaison, apposition, sous prétexte qu'ils forment un métalangage commun : ils charrient en fait les limites des axiomes avec eux et mon expérience montre que dans les domaines nouveaux que nous propose le français des corpus, ils peuvent faire obstacle à la recherche de structures nouvelles nécessaires à la description des faits.

Très curieusement, le caractère peu contraignant du modèle a permis à des grammairiens d'en faire des critiques au nom du bon sens. C'est le cas par exemple de Brunot [22], qui sur bien des points avait proposé des pistes nouvelles. Ces pistes nouvelles ont été négligées par les tenants de l'approche structuraliste, sans doute sous le poids des attitudes sociolinguistiques et rationalistes.

Mon hypothèse est que sur bien des points qui viennent d'être illustrés, les structuralistes n'ont que très peu amélioré les solutions des traditionalistes. C'est que, dans le domaine de la linguistique française tout au moins, le passage au cadre structuraliste n'a été effectif qu'au niveau de la méthodologie : une méthodologie opératoire s'est développée alors que les représentations linguistiques et sociolinguistiques restaient essentiellement pré-structuralistes. Les limites du cadre de pensée ont alors empêché la rénovation méthodologique d'être poussée jusqu'au bout.

Chapitre 2

L'approche structuraliste

Je regroupe sous cette rubrique toutes les approches qui, partant de l'hypothèse de l'indépendance structurale des systèmes linguistiques, se sont efforcées de préciser la notion de relation syntaxique en termes de méthodologie opératoire, soit essentiellement la linguistique distributionnelle, la grammaire générative et leurs avatars fonctionnalistes ou formalistes. Reprenant la conclusion de la section précédente, je prétends que la rupture de cadre avec les grammaires traditionnelles s'est faite plus au niveau méthodologique qu'au niveau des représentations de l'objet. Certaines représentations anciennes subsistent qui contrarient les progrès méthodologiques, à quoi s'ajoutent de nouveaux axiomes issus des représentations de la langue propres aux nouveaux cadres. Pour aller vite, la situation actuelle de la description du français en référence avec le cadre structuraliste pourrait se caractériser ainsi : une description renouvelée et approfondie des mêmes objets d'étude que la grammaire traditionnelle - le domaine de la "phrase" - avec des essais de description de faits nouveaux limités, sans tentative d'intégration théorique cohérente.

1. L'acquis

Dans le cadre structuraliste, la recherche d'une définition opératoire des unités, en particulier de principes de segmentation de la chaîne parlée pour définir ces unités, va permettre de raisonner en syntaxe comme sur un objet spécifique, distinct de la morphologie et de l'interprétation. De plus, les unités vont être définies par l'association d'un signifiant et d'un signifié, ce qui doit éviter, en principe, de tomber dans les excès spéculatifs du raisonnement onomasiologique. On peut décrire l'objet et non projeter indûment sur lui les représentations que l'on s'en fait.

1.1. On passe de la langue comme représentation du monde à la langue comme système de communication

Ce changement de conception des fonctions de la langue aura deux conséquences :

- Une première sur les possibilités d'élargissement du corpus : en effet des faits qui apparaissaient marginaux dans l'autre version vont pouvoir être intégrés structurellement, par exemple les structures qui sont interprétables comme formes d'organisation de l'énoncé en tant que message. Ainsi les types d'énoncés qui, dans le cadre précédent, étaient marginalisés dans une composante stylistique (voir tableau) vont se retrouver de plein droit dans la « langue ».

- L'autre sur la méthodologique : les unités et leur combinatoire devront être justifiés de façon opératoire.

1.2. Les unités doivent être définies selon le principe de l'association d'un signifiant à un signifié.

C'est le principe qui fonde la linguistique et, comme on le verra plus loin, il est souvent malmené dans les descriptions effectives. Son abandon est sans doute à l'origine des régressions méthodologiques « post-structuralistes ».

1.3. On affirme l'autonomie du niveau syntaxique par rapport à la morphologie et au sens

Dans toute une tradition "distributionnaliste", dont l'héritage est passé dans les approches "génératives", un grand soin a été apporté à définir les relations syntaxiques par des critères indépendants de la morphologie ou de la valeur sémantique. Outre le souci de définir les unités, il est apparu nécessaire de mettre à jour les propriétés observables dans les formes des objets soumis à telle ou telle relation syntaxique. On peut prendre l'exemple de l'article de Tooby [66] où l'auteur montre bien les possibilités de faire jouer des rôles syntaxiques différents à des unités morphologiques identiques.

1.4. Conséquences sur la méthode d'analyse : notion de propriété syntaxique

L'acquis méthodologique le plus intéressant est donc, à mon sens, la recherche de critères opératoires pour définir les relations syntaxiques au moyen de propriétés observables dans les énoncés pour des unités qui sont définies selon le principe signifiant - signifié. Les relations syntaxiques, une fois conçues au niveau des représentations comme distinctes de la morphologie et du sens doivent être méthodologiquement définissables par critères. Sur ce point, l'innovation méthodologique la plus importante, à mon avis, a été le passage d'une analyse reposant sur un critère unique, emprunté à l'analyse des unités de deuxième articulation : la commutation, à une analyse multicritères fondée sur l'examen d'un ensemble de propriétés du segment analysé. Une relation syntaxique donnée doit être caractérisée par des propriétés particulières de forme observables sur les segments d'énoncés reliés par cette relation. Ainsi dire que A est régi par B devra se traduire par : A possède les propriétés a, b, c... observables dans la forme de l'énoncé.

La notion de propriété syntaxique permet de conforter l'existence d'un niveau syntaxique autonome dans la description linguistique. Décrire les propriétés des unités soumises à telle ou telle relation complète donc le programme parfois un peu sommaire auquel certaines écoles structuralistes avaient réduit l'analyse syntaxique en la ramenant à des techniques de segmentation et de substitution, comme dans les versions caricaturales de l'analyse en constituants immédiats. Nous verrons cependant que cet acquis ne rend pas la tâche du descripteur triviale pour autant, car la notion de propriété syntaxique a un caractère encore largement indéterminé et ne permet pas toujours de définir de manière univoque et opératoire les relations syntaxiques.

L'ensemble de ces acquis constitue une forme de garantie de l'objectivité de la description. Si on les accepte, on se soumet par là même à une discipline descriptive très stricte et l'on peut avoir parfois l'impression que la description d'ensemble de la langue n'avance pas vite. Je voudrais rappeler que lorsqu'on veut prendre des libertés par rapport à ce cadre, on aboutit parfois plus rapidement à des résultats "intéressants", parce que parlants à l'intuition. Mais c'est le plus souvent au prix d'une régression vers les pratiques du cadre pré-structuraliste : nous le montrerons sur quelques exemples d'analyses de fonctionnements de *que*.

2. Les problèmes qui subsistent

On peut être frappé par le fait que le programme qui était tracé par la perspective descriptive n'a pas été pleinement rempli. Cette impression de travail en cours se traduit d'un côté, par la persistance de problèmes généraux qui continuent à ne pas être résolus de façon satisfaisante ; et, de l'autre, par une réelle difficulté méthodologique, celle de maîtriser la notion de propriété syntaxique après l'avoir posée comme fondement de l'analyse : la limite de ce qu'est une propriété syntaxique et le lien même entre propriétés et relations syntaxiques est loin d'être totalement théorisé.

2.1. Représentations pré-structuralistes limitant le domaine d'observation relayées sous une certaine forme dans le cadre structuraliste

2.1.1. La coupure sémiotique : exclusion des indices de la description

Elle a été en fait renforcée par la place centrale accordée à la notion de signe dont le prototype reste le symbole arbitraire par rapport à son signifiant. Les éléments indiciels de la communication linguistique sont donc par construction exclus des observables. C'est que l'objectif est de décrire une combinatoire, ce qui sur le plan méthodologique est aisé si l'on ne traite que des unités discrètes. On s'intéresse à ce qu'il y a de mathématisable dans la langue, il faudrait même dire d'algébrisable, parce que l'on dispose d'une méthodologie pour le traiter de façon opératoire¹. Si cette attitude a été largement suivie, c'est en fait qu'elle a donné de bons résultats sur une partie des données. Le champ d'observation constitué par les discours les moins chargés d'indices est un objet en apparence doublement cohérent : du point de vue linguistique il semble correspondre au domaine de la syntaxe de rection, et du point de vue sociolinguistique, le corpus constitué par les textes scientifiques écrits a une légitimité indiscutable. Harris savait ce qu'il faisait en limitant l'analyse "mathématique" du langage à ce corpus, il appelait explicitement à d'autres méthodes pour étudier d'autres pratiques linguistiques. Beaucoup de

¹Cette attitude a été parfaitement défendue par Harris dans *Structures mathématiques du langage*. Elle a été scrupuleusement suivie et développée par les chercheurs du L.A.D.L.

linguistes structuralistes ont cependant pris ce sous-domaine pour l'ensemble du domaine. Ceci assez largement à cause des représentations sociolinguistiques qu'ils avaient de la langue.

Pour ceux qui ont voulu étendre la description, une première tentation aboutit en fait à traduire en unités discrètes les éléments indiciels des langues : par exemple à représenter par un verbe performatif explicite l'intonation assertive. Une fois cette traduction opérée, on peut ramener l'analyse difficile des adverbes "portant sur l'énonciation" :

(9) franchement il est stupide

à une relation ordinaire de rection par le verbe performatif reconstitué :

(10) (je dis) franchement (qu') il est stupide

Mais alors, on ne décrit pas l'objet, qui met effectivement en relation des symboles et des indices, mais une représentation de cet objet ramené à une suite de symboles adaptée à la méthodologie dont on dispose. Il semble donc que le linguiste structuraliste soit placé devant un choix entre options contradictoires :

- soit limiter le corpus aux données segmentales ou le ramener à de telles données par un artifice et disposer alors d'une méthode opératoire de description pouvant aller jusqu'à la formalisation,

- soit étendre le corpus à des données "plurisémologiques" et dans ce cas, trouver une nouvelle méthode d'analyse.

En fait, une critique plus fine du domaine traité par les linguistes montre que les deux choix sont biaisés. Dans le premier cas, on croit éliminer l'indiciel en se limitant au domaine de la "phrase", mais ce domaine construit ne cadre pas avec celui des éléments linguistiques strictement segmentaux : un énoncé tel que : *franchement, il est bon à mettre au cabinet* est une "phrase" comportant une partie du signifiant sous forme d'indices, à savoir ce qui correspond à la modalité assertive. *Franchement* ne peut pas directement être mis en relation avec de simples symboles, mais bien avec les symboles constituant le « dictum » de la phrase et les indices (intonatifs, mimogestuels) exprimant le « modus »¹. Si l'on veut vraiment épurer la langue de tout ce qui n'est pas symboles, tout le monde admettra que l'objet à décrire perd beaucoup de son intérêt : il ne coïncide même plus avec l'écrit scientifique le plus puriste.

Dans le deuxième cas, le danger est bien de renoncer à utiliser la démarche distributionnelle et d'en revenir à une méthodologie onomasiologique pour caractériser la relation entre symboles (*franchement*) et indices (l'énonciation assertive de : *il est bon à mettre au cabinet*). C'est ainsi que certaines analyses structuralistes ont produit le concept de complément attaché à l'énonciation dont le caractère ad hoc et contradictoire n'a rien à envier, par exemple, à celui de la

¹ La nature plurisémologique de la phrase canonique a été remarquablement mise en évidence dans Berrendonner [81].

subordonnée à valeur coordonnante de l'approche pré-structuraliste. Nous montrerons plus loin que le propre des approches se réclamant de la macrosyntaxe globale est de permettre de sortir du dilemme : il est en fait possible d'élargir le domaine de la description syntaxique sans abandonner une méthodologie opératoire.

2.1.2. Les limites au domaine : prégnance de la phrase comme représentation de l'unité maximale

L'idée que le domaine de la description syntaxique doit être limité à une partie du texte est maintenue dans les approches descriptives : elle reçoit même ce qu'on pense être une confirmation méthodologique. Si le domaine est limité, c'est parce que la méthode d'analyse a une portée limitée. C'est là la proposition qui émane de textes tels que ceux de Benveniste dans "les niveaux de l'analyse linguistique" : au-delà de la phrase, il n'y a plus de description parce que l'on ne peut plus appliquer les méthodes de segmentation / commutation qui fondent l'analyse syntaxique. Cette représentation de l'analyse syntaxique doit être critiquée, si l'on veut dépasser les pièges de l'évidence, qui, comme on le sait, charrie en fait le cadre dont on veut sortir. On peut accepter que le domaine de la syntaxe ressortissant de l'analyse "distributionnelle" soit limité. Doit-il l'être pour autant au niveau de la "phrase" ?

En fait beaucoup de chercheurs travaillant dans le cadre structuraliste n'ont pas levé l'ambiguïté que recèle le terme phrase, comme il a été remarqué dans Berrendonner et Reichler-Béguelin [89] : on peut entendre *phrase* dans deux sens différents recouvrant deux réalités différentes. Au sens d'unité descriptive définie comme la plus grande unité de la description syntaxique. Ou bien au sens de l'unité pratique construite par les grammairiens et autres professionnels de l'écriture dans leur projet conscient d'établir un écrit standardisé.

On voit alors le piège : ces deux entités ne coïncident pas et c'est un abus méthodologique de prendre sans plus de recul critique l'unité pratique pour l'unité descriptive. De même que l'on a repris sur des bases descriptives l'analyse des parties de la phrase, unité descriptive, il aurait fallu reprendre celle de la phrase elle-même. On se serait alors aperçu, à la suite par exemple du GARS, d'une difficulté à surmonter .

Le domaine de la phrase « unité pratique » inclut des données qui de fait ne peuvent relever de l'analyse distributionnelle au sens strict de combinatoire de symboles. Ainsi il y a une catégorie de « compléments de phrase » qui ne peuvent être situés dans aucun paradigme distributionnel. C'est notamment le cas de *franchement* dans les emplois mentionnés plus haut :

(11) franchement je vais le mettre au cabinet

La présence des éléments indiciels fait qu'une analyse en deux constituants immédiats de cette séquence : la construction verbale et le « complément de phrase », comme on le ferait pour :

(12) à cinq heures il est parti

est en fait impossible. Il n'y a pas d'unité supérieure qui englobe les deux éléments : nous sommes dans un système de parataxe et non d'hypotaxe. Au lieu de s'attacher à cette difficulté et d'en voir les conséquences sur le cadre général de l'analyse - il faut mêler indices et symboles en syntaxe - on a préféré analyser ces éléments de manière ad hoc et abusive dans le cadre méthodologique reconnu de la phrase. Les exclure, c'était évidemment limiter la portée de ce que l'on pouvait faire et donc mettre en doute l'intérêt de la description par rapport à ce qu'analysait la grammaire traditionnelle.

La plupart des approches structuralistes n'ont donc pas correctement traité le problème du domaine maximum de l'analyse syntaxique. Si on le définit méthodologiquement comme celui à l'intérieur duquel on peut calculer une combinatoire de symboles selon une méthode distributionnelle, alors ce domaine ne coïncide pas avec celui de la phrase comme unité pratique construite historiquement : il lui est inférieur. De ce point de vue, l'approche du GARS qui exclut de l'analyse syntaxique grammaticale les compléments de type *franchement* est une tentative de remettre de l'ordre : l'unité de syntaxe grammaticale n'est pas la phrase, mais la construction verbale. Mais alors qu'y a-t-il au-delà du domaine limité de la syntaxe grammaticale ? Le domaine de l'analyse distributionnelle coïncide-t-il avec le domaine de l'analyse des rections grammaticales ? La notion de syntaxe serait-elle liée à la portée de techniques d'analyse ?

Le choix est clair : au-delà de la rection, soit on considère qu'il n'y a de place que pour une analyse des formes en termes de fonctions pragmatiques, soit on pose qu'il y a encore place pour une analyse syntaxique structurale, mais avec d'autres techniques que celles qui nous ont permis de décrire la rection. En fait, la prégnance de nos représentations onomasiologiques nous pousse tous à penser qu'au-delà de la rection, il y a le discours, l'énonciation, domaines d'une analyse pragmatico-énonciative et non plus syntaxique. Une réflexion insuffisante sur la méthodologie débouchera donc dans beaucoup de descriptions sur une régression méthodologique. Faute de pouvoir étendre les procédures d'analyse de la rection, on se bornera à définir les unités nouvelles par une caractéristique de contenu et non par l'association d'un signifiant et d'un signifié : le « thème », unité d'analyse unanimement reconnue comme nécessaire pour étendre les limites de l'analyse syntaxique, sera, par exemple, défini simplement comme le constituant porteur de " l'information ancienne". Cette extension abusive de l'analyse syntaxique sera bien perçue par les transformationnalistes qui excluront ces questions de la syntaxe, pour les reverser dans une composante interprétative :

« On peut imaginer une théorie sémantique qui contienne des notions fonctionnelles ; il suffit pour cela que l'on y distingue des tous articulés et des parties. Par exemple les notions de *thème* (ce dont on parle) et de *rhème* (ce qu'on en dit) relèvent essentiellement d'une telle théorie : le tout pertinent est la proposition assertive (qu'elle coïncide ou non avec l'entité syntaxique phrase) ; les parties pertinentes sont les entités qui font l'assertion (qu'elles coïncident ou non avec des entités syntaxiques groupe nominal ou groupe verbal.)» (Milner [89,372], et note 9 *ibid*) : « autrement dit, les notions de *thème* et de *rhème* ne sont pas proprement syntaxiques mais sémantiques".

Elle est aussi relevée dans la critique que fait Perrot [74] développée plus loin de certains travaux se situant dans la perspective structuraliste.

Si l'on pense au contraire qu'il y a un domaine syntaxique au-delà de celui que traite l'analyse distributionnelle, quel type de techniques doit-on y employer ? Pour définir les unités ? Pour en étudier la combinatoire ? Il est précisément des approches qui veulent résoudre la difficulté et qui travaillent actuellement à établir sur des bases méthodologiques acceptables dans le cadre structuraliste une syntaxe au-delà de la réaction : il s'agit des approches qui comportent une composante que je définirai comme macrosyntaxique à l'intérieur d'une conception globale de la morphosyntaxe. A l'intérieur de cette composante, on peut définir, sur des bases linguistiques des unités qui, pour reprendre les termes de Milner, coïncident avec des unités syntaxiques, mais bien évidemment à condition de ne pas réduire la syntaxe à la microsyntaxe du groupe nominal et du groupe verbal. A la suite des pionniers : Bally, Perrot, je citerai des travaux menés autour du GARS, M.A. Morel, Berrendonner. Ces approches se développent par des analyses concrètes à partir d'un cadre méthodologique encore à construire. Mon travail voudrait être une contribution dans ce sens.

2.1.3. la représentation sociolinguistique des données

On aurait pu penser que l'attitude descriptive prônée par le cadre structuraliste face à l'attitude spéculative aurait permis la prise en compte de données nouvelles. En fait, outre le scrupule méthodologique mentionné dans la section précédente, des représentations sociolinguistiques insuffisamment clarifiées ont contrarié le programme.

La représentation de la variété standard comme "noyau dur" de la langue reste, en tout cas pour le domaine français, très forte. On peut s'en convaincre au nombre d'articles linguistiques dont le titre oppose français standard à français « avancé ». Cette représentation a plusieurs effets. Elle entraîne à mettre la priorité sur l'approfondissement des descriptions des énoncés standard, remettant à plus tard l'extension du corpus. C'est l'idée que le qualitatif doit prendre le pas sur le quantitatif. Mais on peut aussi penser que le fait de ne prendre en compte que le segmental a contribué en retour à conserver son prestige à la langue écrite. Une croyance plus subtile mais tout aussi néfaste est que l'on peut décrire le standard même s'il n'est pas toute la langue, comme un sous-système cohérent de la langue. En fait la volonté de distinguer linguistique pure de sociolinguistique a fait que les chercheurs ont négligé les travaux signalés plus haut montrant le caractère composite et construit du standard. Peu de chercheurs ont admis l'idée, qui est défendue ici à la suite de diverses recherches, que seule la description simultanée du standard et du non standard permet d'atteindre la structure d'une langue de culture écrite. Il faut admettre que la distinction naïve opérée à l'intérieur du français en noyau dur standard et en périphéries que l'on peut soit ignorer soit décrire pour leurs aspects exotiques : français "familier", français "non standard" "avancé", "populaire" n'a pas été sérieusement remise en cause par la tradition structuraliste, non plus que le statut de la variété standard. Les représentations sociolinguistiques n'ont donc pas fondamentalement varié du cadre pré-structuraliste au cadre structuraliste, c'est une des raisons pour lesquelles la prise en compte du français "total" dans la description est encore objet de débat.

2.2. Représentations en syntaxe et forme de la composante syntaxique

2.2.1. Relations syntaxiques et catégories morphologiques

La relation syntaxe / catégorie morphologique est en principe clarifiée dans cette approche. La position du GARS par exemple désolidarise bien une place syntaxique du paradigme des catégories qui la réalisent. Aucune catégorie n'est en principe liée à une place comme sa réalisation "naturelle". Il faut cependant signaler que dans les interprétations déductives, comme la grammaire générative-transformationnelle, ce principe de naturalité est souvent postulé, sans que le gain descriptif soit clairement établi. Seul le modèle s'en trouve simplifié. Parfois on peut se demander si le modèle de la grammaire générative n'a pas été construit, par souci de se démarquer de l'approche structuraliste, comme la formalisation des représentations grammaticales pré-structuralistes.

Pour ce qui est de la catégorie de "connecteur" comme marque d'une relation syntaxique particulière, c'est cette fois l'approche générative qui a été la plus soucieuse d'éviter de simplifier la question. Il n'y a pas de connecteurs en grammaire générative, à tout le moins on s'attache à préciser le rôle général de ces connecteurs comme constructeurs -recteurs de ce qu'ils introduisent. En revanche le lien syntaxique qui unit le connecteur au contexte est souvent traité de façon approximative quand on quitte le domaine de la valence ou des compléments proches du verbe. Dans ce domaine, un grand effort de clarté descriptive reste encore à faire si l'on veut éviter d'habiller de formalismes modernes des notions pré-structuralistes biaisant l'analyse. L'approche formaliste a vraiment achoppé dans la description des relations syntaxiques hors rection.

2.2.2. L'homogénéité de la syntaxe

On pouvait s'attendre à ce que le débat fût tranché à partir des résultats des descriptions. Mais il semblerait que, si c'est le cas pour certains avatars de la perspective inductive (GARS, Grammaire fonctionnelle type américain), certaines approches, en particulier la grammaire Générative Transformationnelle, aient érigé en dogme l'idée qu'une relation syntaxique ne peut être qu'une relation endocentrique. En deçà de la phrase, cela signifie que l'on va mettre au compte d'autres composantes que la composante syntaxique la description des relations dont les propriétés ne correspondent pas à celles d'une relation de rection : composante lexicale ou domaine des théta-rôles. Au-delà, cela signifie que le même formalisme est abusivement étendu pour figurer des relations explicitement présentées comme non endocentriques : Nœud E ou adverbes de phrase Chomsky-adjoints à la phrase.

2.2.3. Nouvelles représentations qui peuvent nuire à l'analyse

La méthodologie nouvelle va elle-même, à travers les représentations "techniciennes" de la langue qu'elle suscite, créer des problèmes aux chercheurs. Souvent, faute d'argument empirique, ils sont amenés à choisir entre deux solutions selon les seuls critères internes au modèle. Un de ces critères a acquis un grand prestige car il donne l'impression à celui qui l'utilise de faire œuvre de raisonnement scientifique : une variante quelconque du rasoir d'Occam ou encore

l'élégance du "minimum conceptuel", alors que la complexité de l'objet n'a pas été encore dominée. Ces nouvelles représentations viennent parfois renforcer les anciennes pour favoriser des solutions qui pour moi des impasses dans le traitement des données que je considère. Elles favorisent en particulier une attitude réductiviste en syntaxe. On va essayer de rendre compte de l'ensemble de la distribution des unités au moyen d'un minimum de relations "profondes", par exemple l'empilement d'une succession de relations endocentriques que nous offre le modèle "gouvernement and binding ». Cette réduction du nombre de "nexus " possibles a une double conséquence. Elle aboutit à négliger les énoncés attestés qui sont trop loin du schéma de la "phrase minimale", et elle donne la charge d'explication maximale aux composantes interprétatives (par exemple pour résoudre le problème de l'attribut de l'objet, comme simple combinaison de théâtrôles sur une dépendance simple).

Ainsi, malgré ses affirmations de « rupture épistémologique », le cadre structuraliste reste composite et a hérité de certains des axiomes du cadre précédent. Ces limitations pèsent essentiellement sur le statut et la forme de la composante syntaxique, dont la place dans le cadre structuraliste est par essence réduite. Le souci de rigueur méthodologique devrait même aboutir à réduire encore cette place par rapport à ce qu'elle était dans le cadre traditionnel. Bref, pour les objectifs descriptifs qui sont les nôtres, cet héritage se traduit par une inadéquation essentielle à traiter les données livrées par l'oral authentique. Pour arriver à cette adéquation, il faudrait changer d'axiomes, abandonner, en particulier ceux qui limitent le corpus d'observables. Mais alors quelle méthodologie proposer pour traiter les données ? Que signifie, sur le plan méthodologique, le passage au cadre post-structuraliste, qui refuse la notion de coupure sémiotique et la limitation de la syntaxe au domaine de la phrase traditionnelle ?

Si le cadre structuraliste a du mal à se dégager du cadre pré-structuraliste, c'est que les chercheurs ont rencontré des difficultés à maîtriser la méthodologie opératoire qui est une caractéristique essentielle du nouveau cadre. Il y a une phonologie et une morphologie structuralistes, reposant sur une technique reproductible, il n'y a pas encore de syntaxe structuraliste qui fasse l'unanimité. Et l'on voudrait déjà passer à un cadre de description post-structuraliste du langage ! Nous allons essayer de repérer les difficultés internes à la méthodologie qui ont troublé les chercheurs du cadre structuraliste.

2.3. Une méthodologie qui se cherche

2.3.1. Version formaliste / fonctionnaliste de l'approche structuraliste et ses conséquences : possibles résurgences des attitudes onomasiologiques

J'ai dit plus haut que la véritable rupture avec le cadre pré-structuraliste résidait dans la volonté de s'appuyer sur une méthodologie opératoire faisant appel à des procédures contrôlables. La première caractéristique d'une telle méthodologie est qu'elle doit établir les unités à partir de l'examen des formes pour éviter de postuler des êtres fictifs. Or cette attitude est loin d'être facile à tenir en syntaxe.

Une première difficulté est que la doctrine du signe se prête à deux interprétations : l'une part du signifiant l'autre du signifié. Il s'agit là bien évidemment d'un avatar de l'opposition entre les approches onomasiologiques et sémasiologiques. La définition des unités pertinentes peut se faire par leur fonction ou par leur distribution. Les deux approches présentent des dangers. Dans les deux cas, il y a certes progrès du point de vue de la méthodologie. Des critères précis seront demandés pour justifier que l'on pose telle ou telle unité. Mais du point de vue des représentations, il est clair que la perspective fonctionnaliste poursuit la tradition onomasiologique et qu'elle fournit, en particulier en syntaxe, des arguments pour une syntaxe non autonome au service des contenus qu'elle véhicule. Seuls ces contenus vont se modifier et se diversifier par rapport aux positions pré-structuralistes. Les unités et les relations ne seront pas redéfinies.

Selon cette perspective, la syntaxe va donc coder la structure informative et pragmatique et pas seulement le contenu cognitif des énoncés. On voit alors que la perspective fonctionnaliste peut tomber dans les deux pièges propres aux approches onomasiologiques :

- négliger certaines distinctions structurelles pour peu que leur interprétation ne soit pas immédiate. (structure à topique et double marquage)
- poser deux structures là où il n'y a en fait que deux interprétations de la même structure. (thème et cadre)

En principe, l'obligation méthodologique de donner à une unité une face signifiante stable met à l'abri des définitions purement onomasiologiques comme le pratiquait couramment le cadre pré-structuraliste. Mais dès que le domaine de référence est distinct de la proposition, c'est à dire des notions traitées par le cadre pré-structuraliste, se développe une tendance au rétablissement du raisonnement onomasiologique. Certaines approches ne reconnaissent d'unité linguistique que si on peut lui trouver une fonction dans l'acte de communication. Mais alors, autant il peut être intéressant de caractériser un niveau de l'analyse au regard de ce critère externe et de définir la fonction communicative d'une unité dont le signifiant a été défini rigoureusement par ailleurs, autant il est dangereux de se contenter d'un critère fonctionnel pour définir l'unité elle-même. Ce retour à des modes anciens de raisonnement a contribué à discréditer toute une partie des recherches sur les unités de la « perspective fonctionnelle de l'énoncé ». Les unités fondamentales de cette approche (thème-rhème) sont en effet souvent définies par simple référence au contenu sans que l'on s'assure que ce "signifié" est associé de façon stable à un signifiant. Cette prééminence du signifié se retrouve aussi dans l'étude de la combinatoire des unités. Pour les unités au-delà de la phrase, on soutiendra sans beaucoup d'examen que leur combinatoire est ramenable à un ensemble de contraintes pragmatiques, ce niveau ne connaissant pas de contraintes formelles. On retrouve au-delà de la phrase le même type d'abus logique que l'on avait pu dénoncer pour la syntaxe intra phrastique : préjuger que la syntaxe est absorbable dans la composante interprétative. Des exemples des conséquences néfastes de cette attitude fonctionnaliste seront données à propos de la discussion des positions de Halliday et de Blumenthal.

2.3.2. La solution incomplète du formalisme

On peut donc préférer à cette interprétation fonctionnaliste intuitivement attractive mais qui offre le danger de nous éloigner d'une attitude descriptive, une position résolument formaliste qui cherche avant tout à établir une combinatoire de formes. La combinatoire des formes répond à des règles qui a priori n'ont rien à voir avec leurs fonctions. Mais cette attitude formaliste prend, elle-même, deux aspects. On peut ainsi opposer une interprétation inductive à une interprétation déductive des hypothèses "formalistes".

Les interprétations inductives attachent beaucoup d'importance à la phase d'établissement des unités et à leur définition. En syntaxe cependant, le recours exclusif à l'opération de commutation comme base de définition des « constituants immédiats » a retardé les progrès de l'analyse. Pendant longtemps, on a mal exploité la notion de propriété syntaxique et négligé le calcul de la combinatoire des formes. Les développements que l'équipe du L.A.D.L et celle du GARS ont donnés à cette approche ont corrigé ce défaut et les argumentations en ont gagné beaucoup de rigueur. Ces approches présentent l'avantage de ne pas enfermer les descriptions dans des cadres a priori et donc de permettre de décrire la réalité dans sa complexité, même si l'ensemble peut manquer de perspectives générales.

Les interprétations déductivistes ont critiqué le temps passé à définir les unités et ont réclamé le droit de les poser comme des axiomes, l'intérêt d'une théorie se mesurant selon elles par l'adéquation empirique des prédictions faites par le modèle sous forme de règles. Ces deux interprétations du cadre structuraliste sont souvent présentées comme exclusives l'une de l'autre. Des critiques radicales peuvent être faites à l'une comme à l'autre.

L'approche inductive pourra se voir reprocher d'accumuler des observations sur des langues particulières qu'il est impossible de relier et à partir desquelles toute perspective générale sur le langage est impossible à construire.

Pour les approches déductives, on soulignera que le souci de formalisation peut avoir deux conséquences néfastes : on en arrive à réduire le travail au perfectionnement du modèle lui-même au détriment de la description des faits et de la mise à jour de structures propres à chaque langue. Le champ d'observation en vient à être déterminé par les questions internes d'organisation du modèle. D'autre part, on sait que tout modèle impose son architecture à la réalité. Si la réalité a été par ailleurs bien décrite, il n'y a pas d'inconvénients majeurs, si au contraire la réalité reste à décrire, le modèle va jouer le rôle des représentations a priori qui nous empêchent d'observer objectivement cette réalité.

Compte tenu de l'état actuel de la description du français, ces deux approches sont plus complémentaires que concurrentes. Ce qu'il faut expliquer dans le cadre de notre propos, ce sont les réticences communes des chercheurs « structuralistes » à étendre le domaine de l'analyse syntaxique et pour ceux qui y consentent, les difficultés qu'ils rencontrent dans leur entreprise. Ces difficultés ont deux causes principales : d'une part, comme nous l'avons dit précédemment, la permanence de représentations contraires à la prise en compte d'une syntaxe élargie ; et d'autre part, une difficulté interne à maîtriser la notion de propriété syntaxique et, au-delà,

à adapter les méthodes d'analyse pour les rendre aptes à saisir la combinatoire des nouvelles unités, sans pour cela retomber dans une approche onomasiologique.

2.3.3. Les tentations du formalisme et son échec apparent : les difficultés à établir empiriquement les relations syntaxiques

On aurait pu croire que le cadre méthodologique basé sur l'application à des données empiriques de procédures opératoires aurait aidé les chercheurs à résoudre toutes les difficultés qu'ils ont été jusqu'ici amenés à éluder ou à résoudre de façon ad hoc en régressant parfois au cadre pré-structuraliste. Si ce n'a pas été le cas, c'est que la méthodologie elle-même n'est pas si simple à appliquer et crée ses propres difficultés. Un progrès a été fait dans cette méthodologie que l'on a pu croire décisif : ne pas se limiter dans l'analyse syntaxique à l'application de procédures simples de segmentation et de substitution, utilisées en phonologie et morphologie. A été notamment remis en cause le recours à un critère unique pour définir les unités, sur le modèle de la commutation utilisée en phonologie. On s'est accordé à reconnaître que la fonction syntaxique d'une unité se caractérise par un faisceau de propriétés syntaxiques observables dans l'énoncé et pas seulement par celle d'être substituable dans tel ou tel paradigme par telle ou telle autre catégorie. Ce progrès dans le recours à la technique des tests à base de propriétés syntaxiques pour argumenter une analyse a sa contrepartie : la difficulté que l'on va rencontrer à cerner ce que l'on va appeler propriété syntaxique d'une unité.

Multiplicité des propriétés

La notion de propriété syntaxique comme base de l'établissement des relations présente certes une garantie contre les analyses ad hoc. Cependant son usage dans les descriptions un peu poussées amène vite à des difficultés. On ne dispose pas, en effet, d'un algorithme qui permettrait d'aboutir à l'analyse syntaxique d'un texte quelconque en référence à une batterie de propriétés a priori fonctionnant comme critères. Ceci tient à mon sens au caractère encore mal défini de la notion de propriété syntaxique. C'est un outil que tout le monde utilise, mais sur lequel on a du mal à réfléchir.

Les propriétés repérables dans la forme des énoncés qui s'offrent à l'observation et qui sont candidates au titre de propriétés syntaxiques sont de nature multiple. Il n'est pas facile de repérer parmi les propriétés celles qui constituent réellement des critères permettant d'affirmer la présence de telle ou telle relation syntaxique entre deux unités. Prenons comme exemple l'analyse des groupes susceptibles d'être régis par verbe. On pourrait citer, comme critères utilisés, mais - et c'est bien là le problème- ce n'est pas limitatif¹ :

- obligatoire ou non pour la bonne formation de l'énoncé
--

¹ Une bonne classification des tests utilisés en syntaxe a été proposée par Nojgaard [92], Tome 1, pp. 25-82. Nous relevons sa prudence : « un test ne veut rien dire en lui-même, à moins d'être conçu comme une opération analytique portant sur les conditions de compatibilité des compléments ... dans le cadre d'une hiérarchie fonctionnelle préconçue ». Je discuterai plus loin cette idée capitale de la hiérarchisation des tests.

présente des collocations lexicales avec la tête présumée
- substituable par un pronom clitique ou interrogatif
- reformulable au passif
- disponible (par c'est... que)
- contrastable
- antéposable avec intonation ouvrante et fermante
- placé en incise
- postposé avec intonation plate
- postposé après limite d'énoncé.
- jouit de l'indépendance des modalités par rapport à la construction qui précède
- peut être précédé d'adverbes qui indiquent une indépendance modale (c'est une assertion indépendante)
- peut être ou non présent dans le discours rapporté
- peut ou non porter sur l'énonciation.

En fait, parmi les propriétés qui vont permettre de caractériser les "compléments", on ne s'en tient même pas au domaine d'un énoncé produit par un locuteur, on prend aussi en compte la possibilité d'être utilisé dans des enchaînements discursifs ou encore dans un dialogue, par opposition à l'emploi dans un enchaînement effectué par un locuteur individuel. (Gadet, Mazière [86]). Comment décider de la légitimité d'une propriété ? Quelles limites donner à l'observation ?

La situation est d'autant plus délicate que l'ensemble des conditions d'emploi d'une forme n'est pas explicable par son seul statut syntaxique. Il est même impossible de déterminer a priori quelles propriétés sont explicables ainsi. On doit donc au départ tout prendre et voir quel principe d'explication fournit la description la plus éclairante. L'inverse est aussi vrai : il y a des propriétés sémantiques qui sont gouvernées par des relations syntaxiques et qui par-là même servent de révélateur. Citons pour aller vite :

- restreint le sens de l'unité avec laquelle il y a relation (cas de la relation de détermination)
- possibilité ou non de coréférence entre deux éléments.

Multiplicité des sources de ces propriétés

Etant donné une propriété observable, on ne sait pas à quelle composante de la grammaire la rattacher et on a souvent plusieurs solutions possibles. Parfois l'hésitation concerne la composante catégorielle et la composante syntaxique. Dans d'autres cas, la propriété observée peut être liée à une contrainte syntaxique comme elle peut être conséquence de l'organisation pragmatico-sémantique de l'énoncé.

A l'intérieur même de la composante syntaxique, il y a souvent plusieurs sources possibles pour la contrainte.

1. Syntaxe ou catégorie grammaticale des unités en jeu

Soit par exemple à expliquer la difficulté que l'on a à extraire une conjonctive objet :

(13) ?c'est qu'il est là que je crois

On pourrait évidemment dire que cela tient à la nature de la relation qui l'unit au verbe, et qui ne serait pas la même que celle qui existe entre une subordonnée circonstancielle et le verbe ; laquelle peut être extraite :

(14) c'est pour qu'il vienne que je l'ai invité

Mais très vite on se rend compte qu'il faudrait multiplier les relations syntaxiques pour expliquer que la différence de comportement concerne en fait une sous-classe de complétives :

(15) c'est de ce qu'il ne vient pas que je me plains

Et qu'elle ne concerne que les objets phrastiques représentés par des groupes nominaux. Il est beaucoup plus rentable dans ces conditions de poser que la différence de comportement tient à la catégorie morphologique de la subordonnée : on peut dire, par exemple, qu'une subordonnée équivalente à un groupe nominal, à la différence d'une subordonnée équivalente à un groupe prépositionnel, ne constitue pas un complément possible pour le verbe être si elle est couplée avec une autre *que* phrase.

2. Hésitation entre types de relations syntaxiques

Il existe des cas où des formes linéairement homonymes ont deux ensembles de propriétés distinctes. Parfois, il est aisé de proposer deux structures syntaxiques distinctes pour expliquer ces différences

(16) j'ai parlé au curé du village

Parfois, on peut hésiter entre une analyse syntaxique et une analyse sémantique. Ainsi la séquence suivante est ambiguë :

(17) j'ai une montre qui ne marche pas

une première lecture donne à *avoir* un sens plein exprimant la possession et peut être paraphrasée par : *dans ce magasin je possède une montre qui ne marche pas*. Toute une série de propriétés peuvent être affectées à cette lecture. La négation est : *j'ai pas de montre qui ne marche pas*. Le sens change complètement avec le temps du verbe :

(18) j'avais une montre qui ne marchait pas mais je n'en ai plus

L'autre lecture en fait l'équivalent d'une prédication simple : *ma montre ne marche pas*. La négation dans ce cas est plutôt : *moi j'ai pas une montre qui ne marche pas*. Le temps du verbe *avoir* peut varier sans affecter le sens de l'énoncé :

(19) à cette époque là j'ai/j'avais une montre qui ne marchait pas.

Comment rendre compte de la relation entre les deux lectures ?

La première solution consiste à poser une seule structure syntaxique, par exemple de relative, et à prévoir deux structures sémantico-lexicales pour le verbe *avoir*. Un verbe *avoir* de sens fort « *je possède* » avec une construction classique à un seul objet pouvant ou non être affecté par une relative et un verbe *avoir* de sens « faible » *je suis affecté par* avec la même construction. *Avoir* au sens faible ne peut être employé seul qu'avec certains objets : *j'ai froid j'ai faim*. Ou alors il prend un objet complexe mettant en avant la prédication contenue dans la construction de l'objet.

On peut au contraire poser qu'il y a deux constructions syntaxiques distinctes. L'une ou un constructeur *avoir* construit un objet déterminé ou non par une relative. L'autre où *avoir* se surajoute à un nexus prédicatif de type *une montre qui ne marche pas*.

Relation entre composante syntaxique et composante sémantique

1. Lexème des "constructeurs"

La valeur lexicale d'un élément peut lui imposer un certain type de contexte pour apparaître. On sait que l'analyse de *bien que* peut poser problème : il a des propriétés d'élément régi par le verbe mais pas toutes. En particulier, il ne peut facilement occuper une position focalisée par le dispositif en *c'est... que*. Doit-on pour cela proposer une relation syntaxique spécifique pour traiter ce cas ? Il semble bien que l'on puisse déceler une incompatibilité entre son sémantisme et celui de l'opérateur *c'est... que* qui explique l'échec du test. *C'est... que* indique que l'élément qu'il construit a fait l'objet d'un choix exclusif dans un paradigme construit par le verbe. *Bien que* exprime sémantiquement une cause contraire à la réalisation de l'action exprimée par le verbe de la principale. Il semble qu'il soit

peu naturel de faire référence à un élément privilégié d'un paradigme de causes contraires :

- (20) il a gagné malgré quoi?
- (21) il a gagné sans quoi ?

ne sont pas plus naturels que *c'est malgré qu'il soit jeune qu'il a gagné*, *c'est malgré sa jeunesse qu'il a gagné*. Pragmatiquement, la cause contraire ne fait pas partie du paradigme des circonstances naturelles d'une action : on peut les évoquer mais pas interroger dessus ou focaliser dessus.

Donc on peut repérer une possibilité d'expliquer d'apparentes différences de comportement syntaxique avec des cas prototypes (subordination classique) sans multiplier les relations syntaxiques. Il suffit d'invoquer la composition d'une relation syntaxique unique et de contenus lexicaux différents de "connecteurs", ce qui entraîne des acceptabilités sémantiques différentes des énoncés.

On peut également citer le cas de la syntaxe des adverbes en « ment » non intégrés au groupe verbal. Combien de relations syntaxiques différentes doit-on poser pour rendre compte des propriétés différentes qu'ils montrent ? Considérons le cas de certainement et de franchement. Ils ont tous deux la propriété d'être antéposés au verbe avec intonation ouvrante :

- (22) certainement, il va partir demain
- (23) franchement, il doit partir demain

Aucun des deux ne peut être extrait :

- (24) *c'est certainement qu'il va partir demain
- (25) *c'est franchement qu'il va partir demain

Cependant ils diffèrent pour d'autres propriétés : *franchement* contrairement à *certainement* n'admet pas la paraphrase par un adjectif :

- (26) *il est franc qu'il partira demain
- (27) il est certain qu'il partira demain

Sur le plan sémantique, *franchement* porte sur l'énonciation et non sur le contenu de l'énoncé. Une possibilité de rendre compte de ces différences serait de poser deux relations syntaxiques différentes entre les adverbes et le reste de la phrase. C'est la tentation de ceux qui veulent faire une catégorie syntaxique particulière pour les circonstanciés qui portent sur l'énonciation. On peut au contraire proposer une solution sémantique à la différence de comportement. On peut considérer que *certainement*, du fait de son sémantisme, ne peut modifier sémantiquement que le contenu d'un énoncé, il ne peut pas modifier une énonciation de ce contenu. Au moment où elle est effectuée, une énonciation est en effet évidemment de l'ordre de la certitude. *Franchement* peut au contraire modifier sémantiquement soit une action soit une énonciation mais non les chances qu'a un état de faits de se réaliser. Si l'on admet, par ailleurs, que la position syntaxique caractérisée par l'antéposition à intonation ouvrante donne la faculté à l'élément qui l'occupe de

porter indifféremment sur tous les aspects du sémantisme de la construction qui suit, les diverses acceptabilités sont explicables en termes de combinatoire sémantique, sans que l'on soit obligé de poser une série de relations syntaxiques, impliquant une notion graduelle de circonstant.

Dans beaucoup de cas, les approches qui utilisent la notion de relation syntaxique graduelle effectuent, non pas une analyse proprement syntaxique, mais un croisement entre analyse syntaxique et analyse lexicale. On oublie vite que, par exemple, les propriétés sémantico-lexicales des connecteurs rendent compte d'une partie de leur comportement distributionnel. La démarche inverse est aussi à dénoncer, comme nous l'indiquerons plus loin, qui consiste à poser une relation syntaxique unique de subordination dès qu'un connecteur apparaît et à expliquer les variations de propriétés observées dans les énoncés en termes d'interprétation.

Interprétation sémantique des constructions syntaxiques

Des différences de comportement entre structures de rection peuvent être vues comme résultat d'organisations syntaxiques différentes ou comme résultat d'une interférence syntaxe/sémantique. Prenons le cas classique des "nexus" attribut de l'objet : il y a bien évidemment une propriété syntaxique de dépendance d'un complément par rapport à l'autre qui se manifeste par l'inacceptabilité de x :

- (28) je crois cette voiture confortable
(29) ?je crois cette voiture

On peut traiter cette inacceptabilité en termes syntaxiques : on pose deux systèmes de rection : rection binaire et rection ternaire. La rection ternaire implique, à la différence de la binaire une solidarité entre les compléments. Cette solidarité brisée explique la difficulté de X. On peut aussi traiter cela en termes sémantiques : on pose une seule relation de rection binaire, avec une structure lexicale du verbe qui prévoit une relation prédicative entre ses compléments. L'existence de cette relation prédicative aurait alors pour conséquence la relation de solidarité entre les deux éléments.

Valeur fonctionnelle ou pragmatique de l'élément observé

La place dans une séquence discursive peut exclure telle ou telle forme syntaxique. Prenons le cas de *comme* ou de *puisque*. Leur comportement peut être expliqué par recours à une relation syntaxique différente de celle de *parce que* qui les lierait au verbe principal. On peut aussi poser qu'ils sont subordonnés à ce verbe, comme *parce que* mais que leur valeur sémantique de présupposition du contenu les exclut de positions qui correspondent à des rhèmes ou à des éléments assertés.

Langue et parole

La limite des anacoluthes

Il y a des formes d'énoncés dont on peut penser qu'elles ont une complexité exceptionnelle : accumulation de bribes de listes etc. et qu'elles sont à exclure de la description. Leur forme serait en effet le résultat d'un raté de la communication. On peut les traiter comme des anacoluthes ou des ruptures de construction. Si l'on y regarde de plus près, on peut être amené à y trouver une problématique syntaxique avec des phénomènes dont on peut rendre compte par des règles applicables à beaucoup de cas. Je serai ainsi amené à donner un statut structurel de "greffe" et non d'anacoluthes à des énoncés tels que :

(30) moi j'aime c'est des champignons

En fait on ne sait pas a priori ce qui doit être considéré comme une rupture de construction et ce qui peut être une réalisation de structures macrosyntaxiques. Il faut argumenter. Trop de ruptures de constructions ne le sont que parce qu'on suppose inconsciemment que le locuteur aurait choisi une syntaxe grammaticale plutôt qu'une syntaxe du message. Ces éléments ne peuvent donc a priori être exclus de l'analyse. La question que l'on doit se poser est : s'agit-il d'une structure informative croisée avec la structure syntaxique ou de simples questions de déroulement de l'énoncé. Il faudra faire la différence entre les deux types de complexité.

Un premier travail de mise en ordre des propriétés de forme que nous révèle l'observation consiste à isoler celles qui doivent être expliquées en termes de relations syntaxiques. Supposons que nous ayons pu faire ce travail, les difficultés ne sont pas terminées pour autant. Tout chercheur en syntaxe sait bien qu'entre les propriétés proprement syntaxiques et pas seulement formelles qui sont observées dans une construction, il convient d'établir une hiérarchie si l'on ne veut pas courir à l'émiettement de la structure syntaxique : on ne saurait aboutir à un système qui définirait une relation pour tout groupe distinct de propriétés.

Dans le cas, par exemple, des compléments du verbe, comment distinguer, parmi ceux qui appartiennent à la rectrice du verbe, les compléments propre au verbe et les autres, qui seront de simples déterminations ? Soit quatre propriétés : passivation, collocations lexicales, pronominalisations par clitique, caractère obligatoire. Prenons les compléments intuitivement proches de quatre verbes : *être*, *coopérer*, *se comporter*, *se marier*. Une mise en œuvre purement quantitative des propriétés nous livrerait quatre systèmes différents de classification des compléments. Se pose alors le problème de la hiérarchisation ou non de ces propriétés afin d'aboutir à une réduction du nombre des relations qu'elles révèlent. Une idée serait de dire que le français s'est donné dans son système un moyen de coder ses compléments. On peut hésiter entre un codage morphologique par les clitiques et un codage syntaxique par les reformulations.

Syntaxe des places syntaxiques et syntaxe des positions énonciatives

Des différences de propriétés observées par des constituants peuvent ne pas être mises au compte de deux relations syntaxiques différentes, mais bien d'une relation structurelle unique réalisée de deux façons différentes « dans l'énonciation » par le sujet parlant.. Ainsi, on proposera un seul type de circonstants avec deux types de réalisations soit intra prédicative soit extra prédicative en fonction de l'organisation que le sujet parlant donne à son énonciation.

dépendance grammaticale ou cohésion discursive

Il s'agit là de la limite entre la portée des relations syntaxiques et celle des relations macrosyntaxiques. Cette dimension est aussi à explorer : il existe des contraintes sur les enchaînements d'énoncés. Ces types d'enchaînements peuvent être marqués par des moyens prosodiques ou même des morphèmes marquant "habituellement" des relations morphosyntaxiques de rection. Les propriétés associées à la "relative de liaison", comme nous le verrons plus loin peuvent donc soit être décrites en posant deux types particuliers de relations de rection entre la relative et l'antécédent - par exemple rection étroite ou rection "lâche" être reversées à l'influence de relations macrosyntaxiques hors du domaine de rection.

2.4. Les questions théoriques et empiriques qui restent à résoudre

Une approche syntaxique "structuraliste" doit faire face aux difficultés que nous avons évoquées dans les sections précédentes et répondre aux choix qui s'y sont fait jour. En fait on peut résumer en quelques grandes questions les interrogations auxquelles devra répondre un cadre syntaxique permettant d'analyser des énoncés non canoniques. Je réaffirme qu'il n'est pas nécessaire pour résoudre ces difficultés d'abandonner les principes du cadre « structuraliste ». Il est possible de l'adapter sans être contraint d'en construire un nouveau. Le cadre post-structuraliste n'est en fait qu'une illusion. Après avoir précisé les questions je donnerai une typologie des réponses possibles au sein desquelles je situerai la mienne.

A) Le corpus

Quel est le domaine d'observation ?

En termes quantitatifs, on raisonnera en opposant :

Une conception étroite ou minimaliste qui limite l'analyse linguistique aux phénomènes de rection grammaticale.

Une conception large ou maximaliste du domaine de l'analyse. Le domaine peut englober, en particulier, tout ou partie des phénomènes suivants : les énoncés sans verbe, les formes détachées des constructions, le domaine des énoncés inachevés, les anacoluthes, les relations entre segmental et non segmental. (voir tableau plus haut). Bien évidemment les faits relevant de ce domaine peuvent être traités en syntaxe ou en sémantique-pragmatique.

En termes qualitatifs, on cherchera à savoir si l'approche remet ou non en question la notion de phrase. La notion de phrase constitue en effet un domaine réduit mais hétéroclite, par rapport par exemple à celui d'énoncé ou de construction. Enfin on se posera la question de la cohérence sociolinguistique du domaine observé : n'y a-t-il pas de restriction trop grande à un seul usage du français, qu'il soit standard ou non standard ?

B) Les choix théoriques

Domaine de la syntaxe

Quelle place est attribuée à la composante syntaxique dans le traitement des faits retenus par le descripteur ?

C'est une place réduite pour ceux que l'on désignera par le terme de réductionnistes. Ils ne conçoivent de syntaxe que de la rection et ils traitent les formes d'énoncés qui vont au-delà de la rection en termes de composante pragmatique (Ducrot, les fonctionnalistes comme Halliday, ainsi que les dualistes de la théorie de l'énonciation) ou de composante énonciative (Gross et Le Goffic). Place réduite aussi à notre sens, pour ceux qui continuent à attribuer une valeur de domaine maximal à la phrase (formalistes de la GT) et qui négligent les phénomènes extérieurs. Il y a ceux qui ne s'occupent pas de syntaxe quelle qu'elle soit (Ducrot) : ils laissent à d'autres le soin de définir la composante syntaxique. Il y a ceux qui, à l'intérieur même des faits de rection vont accorder une place limitée à la syntaxe par rapport au lexique et à l'interprétation sémantique des relations syntaxiques (Syntaxe-lexique). C'est au contraire une place beaucoup plus large qui est reconnue à la syntaxe par ceux que nous appellerons expansionnistes.

En termes qualitatifs, expansionnistes et réductionnistes peuvent surdéterminer ou sous-déterminer la description. La description est sous-déterminée quand un domaine donné est traité par un nombre minimal de relations syntaxiques. C'est évidemment l'inverse pour la surdétermination de la description.

Forme de la composante syntaxique

1) L'approche a-t-elle une conception homogène ou non des relations syntaxiques. Reconnaît-elle un seul type de relations syntaxiques ou plusieurs?

La conception hétérogène met en jeu deux composantes syntaxiques : microsyntaxe et macrosyntaxe.

Les approches hétérogènes couvrent par construction beaucoup de faits, les approches homogènes peuvent couvrir peu de faits (GT, Syntaxe lexique) ou beaucoup de faits (Blumenthal).

2) Dans le cas où les propriétés sont décrites par deux systèmes explicatifs, quels sont les rapports de ces deux systèmes : indépendance, continuité ou modularité ?

La continuité se retrouve chez ceux qui mettent en avant les notions de grammaticalisation ou de codification du pragmatique vers le grammatical.

L'indépendance des niveaux micro et macro, reprise des positions structuralistes orthodoxes, est adoptée par certains expansionnistes (Berrendonner)

L'idée d'une articulation modulaire des deux composantes syntaxiques est suivie par Perrot et le GARS, à un degré moindre par l'équipe de Paris III.

C) La méthodologie

1) L'approche respecte-t-elle le principe qu'une unité possède nécessairement une face signifiée et une face signifiante ?

Il s'agit à notre sens d'un axiome de base qui oppose les attitudes spéculatives aux attitudes descriptives.

2) l'approche se pose-t-elle comme fonctionnaliste ou comme formaliste.

L'approche dispose-t-elle de critères indépendants de la morphologie et du sens pour établir les relations syntaxiques ?

Dans la perspective fonctionnaliste, les unités sont définies fondamentalement par leur fonction dans l'acte de communication. Dans l'autre cas, elles sont définies par des critères formels. Bien évidemment les deux approches peuvent se combiner. Je montrerai plus loin que les approches fonctionnalistes ont souvent beaucoup de mal à respecter l'axiome descriptif 1, quand elles dépassent le domaine de la stricte rection.

3) Dans le cas où on choisit une forme non homogène de composante syntaxique, remet-on en cause l'analyse microsyntaxique en fonction des analyses macrosyntaxiques ou s'appuie-t-on sur une analyse microsyntaxique traditionnelle ?

D) Le rapport à l'empirique

Quelles réponses sont apportées par ces analyses aux problèmes que nous a légués la grammaire traditionnelle (évoqués dans l'énoncé de l'objectif général de ce travail et reformulés comme suit) :

Problèmes d'analyse communs à tous les énoncés

énoncés inachevés

ruptures de construction

constituants rattachés à l'acte d'énonciation

subordonnées absolues

énoncés disloqués

phrases nominales

énoncés à épexégèse

appositions

"incises", parenthèses

statut des nexus prédicatifs ("gallicismes")

propres aux énoncés à deux verbes tensés

subordination inversée

subordination à valeur coordonnante

relatif de liaison

parataxe

Chapitre 3

Les réponses possibles aux difficultés de l'approche structuraliste : rupture (appel à la pragmatique) ou continuité (approche morphosyntaxique globale)

Au moment de répondre aux questions précédentes, les syntacticiens qui cherchaient à adapter le cadre structuraliste aux nouvelles données se sont en fait trouvés devant une alternative :

-ou bien conserver le champ d'étude réduit qu'ils avaient défini pour la syntaxe : (la syntaxe de rection) et conserver la méthodologie opératoire qu'ils avaient mise au point pour rendre compte des combinatoires d'unités discrètes.

-ou bien étendre ce champ d'étude pour y accueillir des faits nouveaux ou encore chercher à mieux intégrer des faits marginalisés jusqu'alors dans la description, mais alors renoncer à utiliser la méthodologie à laquelle ils étaient habitués. Cette alternative apparaît à beaucoup comme un dilemme. En effet, le premier terme est intenable. Personne, nous l'avons dit, n'a jamais envisagé de réduire le champ d'observation au seul domaine strictement organisé par les faits de rection.

L'autre terme consiste à prendre en compte des énoncés de forme complexe et à proposer de les analyser à partir de leur organisation pragmatico-syntaxique. On est alors condamné à accepter que se réduise à une peau de chagrin le domaine de la syntaxe pure pour abandonner le terrain aux logiciens et aux cognitivistes. Le domaine de la "langue" définie de façon autonome par rapport aux composantes interprétatives se trouve alors réduit à quelques servitudes grammaticales sans grand intérêt. Ceci signifie que l'on affaiblit la portée de l'axiome central du cadre structuraliste dans lequel on fonctionnait : la langue est un système autonome de formes, pour régresser dans le cadre pré-structuraliste d'une langue au service de l'expression de contenus.

On peut évidemment accepter ce retour en arrière et considérer que la langue n'existe pas comme structure autonome, mais seulement comme ensemble de formes manifestant une organisation sémantique ou pragmatique sous-jacente. Le cadre structuraliste se serait fourvoyé, alors qu'au contraire le cadre pré-structuraliste était sur la bonne voie mais n'avait pas étudié assez en détail les structures sémantiques sous-jacentes et établi de façon assez rigoureuse leur relation à la forme. Une fois rétablie la place qui revient à la pragmatique, on a un nouveau cadre qui donne une nouvelle définition de la langue : un ensemble de marques – et non de signes - permettant de manifester une organisation pragmatico-interactive qui seule a droit au nom de structure. Ces deux façons d'accepter le dilemme représentent ce que j'ai appelé les positions réductionnistes dans la conception du rôle de la syntaxe.

On peut au contraire refuser le dilemme en montrant qu'il est possible de décrire la forme des énoncés d'un point de vue syntaxique sur un domaine plus vaste que la rection. Il existerait des unités définissables en termes de signifiant et de signifié, entrant dans une combinatoire descriptible en termes formels au-delà des

"constructions" régies par des catégories grammaticales. Cette combinatoire est évidemment interprétable, mais non entièrement explicable, en termes pragmatico-sémantiques, comme celle que constituent les éléments d'une construction. Il s'agit là d'une position que j'appelle expansionniste, en me plaçant du point de vue de la notion de langue comme système autonome. Bien évidemment cette position, pour être opératoire, suppose que l'on adapte les techniques d'analyse utilisées pour définir les unités dans le domaine de la rection et beaucoup de syntacticiens reculent devant ce défi méthodologique. Essayons de résumer les termes de ce défi.

Le modèle de définition des unités et relations syntaxiques, à l'intérieur des faits de rection, est celui de la contrainte positive qui pèse sur un segment (par exemple la construction A ne peut comporter qu'un verbe au subjonctif) et qui est révélatrice d'un lien de rection issu d'une catégorie grammaticale B : c'est la présence de B qui explique cette contrainte. L'idée est donc la suivante : tel segment B fait peser tel ensemble de contraintes sur tel autre segment ou partie de ce segment A. Ces observations sont interprétées ainsi : la catégorie B gouverne ou régit la catégorie A par l'intermédiaire de telle ou telle relation syntaxique.

Supposons alors que l'on observe un segment C tel qu'on ne puisse repérer de telles contraintes par rapport à un autre segment. C'est par exemple le cas d'une construction verbale qui en suit une autre sans marques segmentales supplémentaires :

(31) il pleut je suis mouillé

Nous sommes là pour les réductionnistes dans le domaine de la parataxe, c'est à dire hors du domaine proprement dit de la syntaxe : on ne définira pas d'unité supérieure englobant les deux constructions verbales. La difficulté, c'est que de telles parataxes coexistent avec des constructions qui sont marquées par un élément segmental, par exemple un connecteur de type *de sorte que* (*je suis mouillé*). Les réductionnistes devraient être embarrassés, car la construction introduite par *de sorte que* ne peut pas plus être caractérisée comme régie par *il pleut* que le deuxième membre de la parataxe. On observe bien sûr des contraintes que fait peser le connecteur *de sorte que* sur ce qu'il construit (limitation de modes et de formes de la construction verbale par exemple), mais on n'observe pas de propriétés de la construction dans son ensemble que l'on pourrait attribuer à un fait de rection. On se trouve donc dans le cas, déjà signalé par Meillet, de parataxe syndétique. Les minimalistes conséquents vont donc procéder à une analyse ad hoc donnant à *de sorte que* une caractérisation de conjonction de coordination malgré sa forme morphologique de « subordonnant ». Aucune caractérisation positive de la relation de parataxe ne semblant pouvoir être donnée, on arrête là l'analyse syntaxique.

Cependant, si l'on trouvait des propriétés permettant de caractériser positivement et de façon différentielle des constituants syntaxiques au-delà de la rection, on pourrait envisager une extension opératoire de l'analyse syntaxique. C'est ce que proposent de faire les expansionnistes se réclamant de l'approche morphosyntaxique globale. Méthodologiquement, cela suppose un saut : cela

suppose que l'on prenne en compte les éléments indiciels et pas seulement les éléments segmentaux présents dans l'énoncé. La prosodie par exemple et les courbes mélodiques. On verra alors que l'on peut distinguer des types de parataxes en fonction des schémas prosodiques qui les caractérisent. Des contraintes apparaissent en outre entre ces schémas et les éléments segmentaux qui peuvent les remplir. Les propriétés des constructions paratactiques en *de sorte que P* seront ainsi distinctes des propriétés des constructions paratactiques en *puisque P*, *que P*, ou encore *bien que P*. Des caractérisations positives du même type que celles qu'offre la prosodie pourraient provenir de l'examen des relations de coréférence ou des possibilités ou non d'opposer les modalités de phrase. Les expansionnistes tireront profit de ces nouveaux types d'observables pour caractériser de nouvelles unités et de nouvelles relations au-delà de la rection. C'est ce nouveau niveau de l'analyse syntaxique que l'on pourra désigner par le terme macrosyntaxe. Cette position peut évidemment connaître des variantes. Je propose de montrer dans ce qui suit comment se situent les diverses approches de la syntaxe française par rapport à cette typologie provisoire, ce qui me permettra de situer ma propre position.

Je vais donc, dans un premier temps, essayer de dégager, parmi les conceptions de la syntaxe, le « noyau dur » des approches expansionnistes hétérogènes, c'est à dire celles qui admettent un niveau d'analyse macrosyntaxique. Je montrerai que, pour une approche descriptive, de telles positions sont à l'heure actuelle les plus raisonnables et les moins empreintes de contradictions. Dans un deuxième temps, je situerai ma propre position à l'intérieur de celles-ci. Son originalité tient sans doute essentiellement à ce que je cherche non seulement à développer la macrosyntaxe, mais à préciser ses relations avec la syntaxe des catégories, sans tenir la structure de cette dernière pour acquise. La macrosyntaxe ne se surajoute pas à une composante syntaxique rectionnelle classique, mais cette dernière doit être en partie reconstruite en tenant compte du niveau macro.

1. Les positions réductionnistes

Il s'agit donc des approches qui réduisent le rôle de la syntaxe dans l'explication de l'organisation des énoncés. Du point de vue de la méthode, on va chercher à définir un domaine restreint organisé par des relations syntaxiques de type "syntaxe grammaticale" et laisser le reste à des composantes purement lexicales ou pragmatiques.

Cette attitude peut se diversifier en fonction de l'ampleur des phénomènes observés. Certaines approches veulent décrire beaucoup des faits que l'on juge caractéristiques de la syntaxe "orale": distribution des particules énonciatives, organisation informative des énoncés, énoncés disloqués. Les études s'appuient souvent sur des corpus authentiques, scrupuleusement transcrits. Cette version du réductionnisme sera dite maximaliste, au sens où elle cherche à décrire un corpus maximum. D'un autre côté certains réductionnistes limitent leurs corpus aux exemples de français standard, augmenté de productions reflétant la "compétence"

de l'analyste. Ils vont réduire le rôle de la syntaxe dans l'analyse d'un corpus lui-même restreint : on les désignera par l'étiquette de "réductionnistes minimalistes".

Le réductionnisme peut aller jusqu'à remettre en question l'utilité d'un niveau syntaxique autonome et se contenter d'opposer un niveau des formes où syntaxe et lexique sont mêlés à un vaste niveau d'organisation qui ne relève pas de la grammaire.

1.1. Réductionnisme minimaliste : le champ de la syntaxe est limité aux phénomènes de rection

Les minimalistes partagent avec les maximalistes l'idée que l'on doit chercher l'explication de beaucoup de ces faits dans d'autres composantes que la composante syntaxique : composante lexicale, pragmatique ou discursive. Ils déterminent cependant un domaine d'extension minimale où on peut montrer le rôle organisateur des relations syntaxiques. Même dans ce domaine minimum, la syntaxe sera qualitativement très pauvre, distinguera un minimum de relations et de syntagmes. Dans les modèles appliqués au français, ce domaine minimum est en fait celui de la grammaire traditionnelle ou encore celui de la grammaire générative transformationnelle, sous des avatars chomskiens ou harrissiens. On préfère donc traiter par une composante interprétative ou énonciative les faits que l'on aurait pu traiter en syntaxe

1.1.1. Le modèle lexique-grammaire sous-déterminé microsyntaxiquement

L'approche du LADL illustre une position qui reste classiquement structuraliste, avec privilège accordé à l'étude de la distribution des éléments segmentaux de la langue. Si cette approche a approfondi notre connaissance des phénomènes de rection, notamment de la complémentation verbale, je voudrais montrer que la conception de la subordination qui y est développée n'est pas compatible avec mes propres objectifs. Dans le domaine des relations entre phrases, une première grande opposition est établie entre subordonnées et coordonnées sur la base de la distribution des morphèmes de liaison et de la forme des phrases dépendantes. On considère ensuite que toute autre sous-catégorisation des subordonnées, est essentiellement liée (cf. Piot [88b]) aux propriétés morphologiques et lexicales du connecteur, et à la syntaxe interne de la subordonnée. La relation de syntaxe externe entre la "subordonnée et la principale" n'est pas proprement analysée. Sur le plan formel, le cadre syntaxique est ancré sur les catégories lexicales. Ainsi, l'organisation des énoncés reste centrée autour du verbe. On détermine les objets du verbe. Les autres compléments sont considérés comme des « adverbes », avec la distinction classique entre adverbes de verbes, dont la distribution est contrainte par le verbe, et adverbes de phrase qui échappent à ce contrôle. Les divers fonctionnements de phrases « adverbes » sont répartis en nombreuses rubriques. Ces rubriques sont établies sur la base des propriétés distributionnelles des connecteurs et des propriétés syntaxiques observées dans les phrases régies (formes du verbe, phénomènes de « gapping »). Elles permettent par exemple de regrouper dans un premier temps les « causales », puis, à l'intérieur de la rubrique traditionnelle de la subordonnée de "cause", de déterminer plusieurs sous-types.

Cette position permet sans doute une description détaillée des formes de subordination rencontrées dans les corpus écrits, essentiellement du français technique. Mais la description insiste plus sur la relation entre les connecteurs et la construction qu'ils introduisent que sur la relation entre la « subordonnée » et le contexte extérieur. La syntaxe externe est liée de façon trop exclusive à la syntaxe interne des constructions, notamment aux propriétés lexicales des connecteurs, comme c'est le cas en grammaire traditionnelle. La conséquence de cette option est que l'on retrouve les classifications onomasiologiques des subordonnées, concessives, conditionnelles, causales, consécutives. C'est une conséquence directe de la position lexicaliste. Le classement est donc lié à la syntaxe interne des subordonnées et il ne permet pas de rendre compte en termes syntaxiques de fonctionnements communs aux divers types de subordonnées : par exemple le fonctionnement repéré depuis longtemps sous la rubrique de subordonnées à valeur coordonnante. Ce fonctionnement caractéristique de la syntaxe externe de beaucoup de connecteurs (*de sorte que, puisque, bien que, parce que*) est aussi marginalisé dans ce cadre que dans celui de la grammaire traditionnelle. On en renvoie la description à des faits d'énonciation, donc de parole, l'idée étant que l'on peut, énonciativement, détacher un adverbe de verbe, sans que cela affecte son statut syntaxique en langue. Cf. Piot [op. cit.] :

"Nous avons opté pour la seconde solution revenant à considérer que nous avons un seul item *parce que*, un seul item *comme*, etc., ces items étant pourvus avec la subordonnée qu'ils introduisent d'un faisceau de propriétés qui permettent de les définir comme des adverbes parfois relativement liés au verbe de la principale, parfois totalement indépendants de la phrase principale[...] une conclusion importante nous est apparue : l'existence d'un continuum sous la dénomination générale de complémentation. Et nous avons montré que ce continuum existe entre les compléments prépositionnels spécifiquement de verbes d'une part, et les conjonctions qui imposent un comportement nettement tranché d'adverbe de phrase à la phrase qu'elles introduisent.»

Comme je le montrerai plus loin, cette attitude n'est pas compatible avec les exigences de la description de notre corpus : il existe un mode structural de rattachement de ces "subordonnées" qui n'a rien à voir avec la réaction ou la dépendance à un verbe : *parce que* peut fonctionner en relation avec une interjection (*et zut! parce que c'est agaçant à la fin*). Le modèle ignore donc qu'il existe des subordonnées structurellement et non énonciativement non liées. A fortiori le lien entre ce fonctionnement et d'autres types de structures : détachements, focalisations, n'est pas fait, de sorte que ces formes d'énoncé n'ont pas de statut structural et apparaissent comme mettant en jeu des phénomènes qui ne relèvent pas de l'analyse linguistique. L'impression de continuum est lié à l'absence de hiérarchisation dans les propriétés observées, ce qu'autorise la distinction entre une composante macrosyntaxique et une composante microsyntaxique.

Cette position de principe tient largement au fait que le cadre lexique-grammaire considère comme secondaires et non classificatoires les propriétés qui peuvent être expliquées comme relevant de la structuration de l'information, alors qu'il privilégie celles qui touchent au contenu représentatif des énoncés. On retrouve là le thème classique de l'opposition entre structure grammaticale et mise en forme expressive des énoncés. Bien évidemment, dans la logique du modèle, la description des effets de l'expressivité ne justifie pas que l'on pose un niveau

indépendant d'organisation syntaxique. On est en présence d'une tentative de mise en forme rigoureuse de la grammaire traditionnelle, entreprise concevable pour les seuls corpus qui en acceptent les normes.

1.1.2. La grammaire générative transformationnelle surdéterminée microsyntaxiquement

Compte tenu de l'importance de ce modèle, dans les études de syntaxe, il convient de donner les raisons qui me le font trouver inadapté à mon projet.

Il s'agit essentiellement de la volonté théorique des promoteurs de fonder leur syntaxe sur un modèle unique de relation de dépendance : une dépendance binaire associant les constituants dans des constructions endocentriques à travers des relations telles que : domine, être frère de. ... Tant que les relations entre constituants peuvent être représentés par un arbre syntagmatique, on est dans le domaine de la syntaxe structurale ; au-delà, il n'y a plus matière à étude linguistique.

Des modules nombreux et variés (forme logique, contraintes sur les anaphores, relations "thématiques" ou thêta rôles), permettent à cette syntaxe "pauvre", comportant un seul schéma canonique d'énoncé, de rendre compte des données. Et cela d'autant mieux que ces données sont plus proches du domaine de l'énoncé canonique minimal. On voit déjà que la masse d'énoncés non canoniques que j'ai à traiter nous prévient contre ce modèle.

Une autre conséquence de la volonté de respecter un minimum conceptuel qui me gênerait est la volonté d'homogénéiser la syntaxe. Les tentatives de description d'énoncés observés dans la langue spontanée (*mon père je sors jamais sans lui*) font ainsi apparaître des éléments tels que le nœud non récursif E. Les énoncés non canoniques de type phrase nominale ou disloquée recevront une représentation de base [s" [_e mon père] [_s je sors jamais sans lui]], qui n'est pas différente dans son architecture profonde de la représentation de l'énoncé verbal minimal : [s' [comp] [s]]. De même la dépendance d'un élément à l'énonciation d'un groupe sera représentée comme une dépendance syntagmatique classique. Quant à l'intégration des indices dans la structure syntaxique, elle est a priori refusée par certains théoriciens (Milner), elle n'est possible pour d'autres qu'après traduction dans un système de purs symboles (explicitation par des verbes des valeurs performatives de l'énoncé).

On retrouve au fond la recherche d'une homogénéité syntaxique comparable à ce que proposait la tradition. Une analyse des présupposés sociolinguistiques des recherches menées dans ce cadre confirmerait l'incompatibilité avec notre démarche. Les chercheurs se situent pour la plupart dans un système opposant un noyau dur correspondant aux énoncés écrits les plus ordinaires et diverses périphéries dont le statut n'est pas défini : la notion de français « avancé » ou « populaire » est ainsi utilisée dans les analyses (Kayne [77], Godard [88], Zribi-Hertz [94]).

Il y a visiblement incompatibilité entre cette conception de la syntaxe et celle que je veux utiliser : l'intégration des indices et des symboles ne peut dans ce modèle qu'être artificielle, la notion de double syntaxe n'y a pas de sens. Voyons cela

concrètement dans l'examen de l'exploitation de ce modèle que fait Ferrari [92] pour traiter, à travers l'étude de *parce que*, le problème des emplois coordonnants des subordinants. Je reprendrai, pour l'essentiel, la présentation de Debaisieux [94].

"Ferrari [92], propose une analyse des fonctionnements syntaxiques de la séquence *Parce que P*. Tout en affirmant l'unité lexicale et morphologique de *parce que* comme conjonction de subordination, elle propose une solution syntaxiquement diversifiée de ses fonctionnements.

[...] L'analyse s'appuie sur un présupposé portant sur la nature morphosyntaxique de *parce que* défini comme "intrinsèquement subordinante". La subordonnée sera donc définie par le rapport de *parce que* à l'unité qui suit, cette dernière étant ramenée à une structure unique : " La subordonnée causale peut être considérée comme un syntagme prépositionnel (PP) constitué de la 'Préposition' *parce que* et de l'unité CP sous-catégorisée par P». (loc. cit. p.193)

Cette subordonnée causale peut être reliée à la phrase principale selon deux types généraux de relations syntaxiques : comme « constituant indépendant » et comme « constituant intégré ». La différence est montrée par la façon dont la causale répond aux tests de rection. Nous reprendrons ici les exemples de l'auteur.

Lorsqu'elle est un constituant indépendant, "la causale" ne peut être ni clivée, ni interrogée :

(34) Il y a du poulet dans le frigo, parce que je n'ai pas envie de faire à manger.

(34a) * C'est parce que je n'ai pas envie de faire à manger qu'il y a du poulet dans le frigo.

La structure syntaxique correspondant à ces emplois est schématisée ainsi :

(i) [... CP] [... PP]

Dans l'autre cas, "la causale est intégrée à la principale" : elle peut être clivée ou interrogée.

(35) Jean bat sa femme parce qu'il ne l'aime pas.

(35a) C'est parce qu'il ne l'aime pas que Jean bat sa femme.

Lorsque la causale est intégrée à la principale, la construction admet deux configurations. Dans la première, "la subordonnée et le prédicat de la principale forment un seul syntagme intonatif" :

(35b) Jean / bat sa femme parce qu'il ne l'aime pas.

La configuration se schématise en :

(ii) [...[...[VP [... PP] VP] IP] CP]

Dans la deuxième configuration, issue d'une restructuration prosodique du schéma précédent, "subordonnée et principale forment deux syntagmes intonatifs" :

(35c) Jean bat sa femme / parce qu'il ne l'aime pas.

La configuration est schématisable en :

(iib) [... [... [... [... VP] IP] [... PP] VP] IP] CP]

Ceci correspond au cas repéré par la tradition comme épexégèse. C'est la prosodie, selon l'auteur, qui permet de distinguer cette deuxième configuration, constituant un sous-cas de rection, de la structure en deux phrases indépendantes illustrée par le schéma (i) :

"La configuration prosodique obtenue [après restructuration] est parallèle à celle projetée par la non-intégration syntaxique avec toutefois une différence qui témoigne de l'origine différente de la fracture énonciative : quand celle-ci se produit basiquement, le début des énoncés se réalise sur le même ton : quand celle-ci est le résultat d'une restructuration, l'incipit du deuxième énoncé est prononcé sur un ton plus haut et il est légèrement emphatique». (p. 199)

Les subordonnées causales peuvent donc se manifester selon les deux grands types généraux de structures : intégrée, avec un sous-cas de restructuration prosodique, et non-intégrée.

Cette analyse syntaxique pose de nombreux problèmes au moment de rendre compte des exemples réels, et peut être contestée sur trois points.

- Le premier point concerne la définition de *parce que* comme conjonction de subordination sous-catégorisant strictement une phrase complète, c'est-à-dire constituée d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal. En effet, la syntaxe interne des énoncés introduits par *parce que* est plus complexe que ne le laisse entendre l'auteur. De nombreux exemples réels nous montrent un autre fonctionnement où *parce que* peut introduire à peu près n'importe quelle forme, par exemple plusieurs "phrases" juxtaposées :

L1 oui mais tu peux bien le bloquer d'une façon

L2 oui tu peux après tu peux le bloquer avec ça

L1 définitivement avec quoi

L2 avec ça

L1 le blocage tu le mets où à droite

L2 tu arrêtes comme ça voilà

L1 sur arrêt

L2 ouais

L1 parce que l'autre jour dans la journée j'étais là ton appareil a marché plusieurs fois toute la journée (MOUT. 14, 7)

Comment rendre compte de la suite dominée par *parce que* qu'on pourrait schématiser par [CP] [CP] ? Quelle est la relation entre les deux constructions, dont on note intuitivement qu'elles sont "sous" *parce que* ? L'analyse de Ferrari ne permet pas de répondre à ces questions. Il y a donc un défaut de description de la syntaxe interne des constructions que *parce que* peut introduire.

- Le deuxième point concerne le statut syntaxique de la structure : [... CP] [... PP]. L'auteur parle de "phrase indépendante", de "subordonnée syntaxiquement autonome" et de la possibilité qu'à la principale, dans ce cas, d'être constituée "d'une communication non-verbale". Mais le type de relation syntaxique qui est alors en jeu n'est pas décrit.

Quel est le lien syntaxique entre [CP] et [PP] ? A-t-on affaire à une simple juxtaposition dont la combinatoire serait totalement libre ? Dans ce cas, comment expliquer que l'ordre des éléments ne puisse être inversé, mais que, par contre, [PP] puisse se trouver au milieu de [CP] dans les configurations en incise ? Quelle est la nature de cette syntaxe qui permet à la principale de ne pas être de nature segmentale ?

Rien dans le cadre adopté par Ferrari ne permet de rendre compte de ce type de relation qui échappe au système de la rection. L'auteur fait intervenir deux niveaux de relations

syntaxiques mais ne décrit que celui des rapports de rection. Or, pour rendre compte de l'organisation des exemples authentiques, la description de ce second niveau est nécessaire.

- Le troisième point concerne la façon dont l'auteur traite ce qu'elle présente comme un sous-cas de la relation de rection et pour lequel elle fait jouer un rôle crucial à la prosodie. Cette dernière permettrait en effet de distinguer deux cadres formels : la rection comportant deux syntagmes intonatifs, qui serait le résultat d'une restructuration prosodique - schéma (iib) - sur une structure simple de rection, et la structure en deux phrases indépendantes - schéma (i) -. La complexité des phénomènes évoqués en rend la vérification sur des exemples authentiques particulièrement problématique. Ceci revient à poser un rapport, à la fois étroit et complexe, entre syntaxe et prosodie, dont la portée empirique n'est pas évidente».

La critique de Debaisieux illustre bien les insuffisances de ce cadre pour rendre compte des phénomènes complexes de subordination. Ces insuffisances touchent à la fois la syntaxe interne des subordonnées et leur syntaxe externe. Du point de vue de la syntaxe interne, premier point de la critique précédente, on voit que le modèle ne peut absorber le cas où des conjonctions de subordination ne régissent pas des constructions verbales, mais des structures ressemblant à des énoncés "principaux". Le présupposé sous-jacent est que les éléments fonctionnant comme des marques de rection ne sauraient intégrer à la rection des énonciations autonomes. Je montrerai plus loin que, loin d'être exceptionnelle, cette situation est courante pour beaucoup d'éléments de liaison, et je proposerai d'y voir une manifestation structurale de l'interférence entre structures microsyntaxiques et structures macrosyntaxiques : les organisations en "greffes"

Du point de vue de la syntaxe externe, la critique montre bien que l'on a besoin de deux niveaux morphosyntaxiques pour décrire le fonctionnement de *parce que* tantôt subordonnée "liée", tantôt "subordonnée syntaxiquement autonome". Ce dernier emploi échappe au formalisme du modèle GB qui n'y voit qu'une simple juxtaposition, non caractérisée positivement ("syntaxiquement autonome"). La description de ces emplois est faite très naturellement dans la composante « macrosyntaxique » d'une syntaxe hétérogène. Il s'agit d'un *parce que* non régi, introduisant un terme dans une "période". L'appareil formel de la version GB n'est, pour sa part, pas directement adapté à rendre compte de ce type d'emplois que l'on rencontrera en abondance dans l'étude de *que*. Quant à la notion de "restructuration prosodique", on peut aussi la ramener à un cas d'intervention d'une composante macrosyntaxique : il s'agit d'un cas banal ou une unité régie constitue une unité macrosyntaxique à part entière (ici un apport), traitement qui rend compte de façon unifiée de tous les cas d'épexégèse.

Comme elle n'admet pas de composante macrosyntaxique, l'approche GB ne dit rien de fonctionnements syntaxiques pourtant bien attestés pour un grand nombre de connecteurs, ou alors les traite par un recours ad hoc à d'autres composantes, ici, une composante prosodique. Le plus souvent l'école linguistique de "Genève", à laquelle appartient Ferrari a recours à une composante pragmatique pour étendre les capacités descriptives du modèle GB. C'est cette dernière attitude que l'on va retrouver dans les approches de la section suivante.

1.2. Réductionnistes maximalistes : le recours à la pragmatique

Les réductionnistes maximalistes vont chercher à expliquer un grand nombre de faits en ajoutant une composante interprétative à une morphosyntaxe classique ou modifiée, mais à un seul niveau. Leur point commun est donc que la place d'une composante syntaxique formelle est nécessairement réduite dans cette explication. Le poids des descriptions des formes non canoniques des énoncés va reposer sur des composantes interprétatives. D'une façon générale, on peut qualifier ces approches de fonctionnalistes en ce sens que la structure des énoncés est à trouver dans des organisations conceptuelles sous-jacentes aux formes observées. La structure ne concerne pas les relations de formes observables entre elles, mais bien de concepts entre eux. On peut faire une distinction entre les approches qui ne croient pas du tout à l'intérêt de dégager une composante syntaxique et les approches qui articulent leur composante pragmatique avec une composante syntaxique bien développée par ailleurs. On pourrait parler d'approches "sceptiques" sur l'intérêt d'une composante syntaxique indépendante. Les approches des théories de l'énonciation ne reconnaissent pas explicitement un caractère structuré aux formes de surface : elles ne sont que des moyens imparfaits de marquer des opérations sous-jacentes, qui doivent être communes à toutes les langues et constituent la structure de la langue. Ducrot et Halliday et éventuellement Givon de leur côté n'atteignent pas un tel degré d'abstraction. Ils se contentent d'une syntaxe minimale "traditionnelle" de tradition française ou britannique. Halliday parle explicitement du "minimal bracketing" qu'il impose à la structure syntaxique. Je montrerai qu'en fait ces positions militent en creux pour une définition rigoureuse de la notion de relation syntaxique. Dans ce panorama, nécessairement survolé, une attention particulière sera portée au modèle de Halliday. En effet, après une critique générale des données prises en compte dans les études syntaxiques, il propose en effet de travailler sur l'ensemble de la description et d'articuler en détail la composante pragmatique ou conceptuelle avec la composante syntaxique. Son modèle constitue donc un concurrent potentiel, fondé sur des options fonctionnalistes, de celui que je vais proposer.

1.2.1. Le fonctionnalisme de Halliday

Les fonctionnalistes poussent jusqu'au bout l'hypothèse de la non-indépendance de la syntaxe. Halliday représente une tentative qui se veut cohérente dans cette direction. Sa position sera sans doute quelque peu caricaturée ici, d'autant que nous la saisirons à travers un ouvrage de présentation générale un peu vulgarisée : Halliday [86]. J'estime pourtant intéressant de montrer, à partir de ce miroir grossissant, pourquoi des cadres de ce genre même nuancés et perfectionnés, ne me paraissent pas répondre aux exigences d'une approche descriptive de la langue. En fait, les approches fonctionnalistes supposent résolue la question de la description des formes. Elles ont l'ambition de proposer un modèle global de fonctionnement de la langue, mais le font à partir de descriptions incomplètes des phénomènes étudiés. C'est une telle approche a priori qui me paraît dangereuse. Ce que je veux montrer, c'est que le modèle comporte des contradictions internes et des inadéquations empiriques essentiellement pour deux raisons :

- l'abandon de l'axiome structuraliste selon lequel une unité linguistique doit être définie par l'association d'un signifiant et d'un signifié
- la volonté de s'en tenir à une conception homogène de la syntaxe

1.2.1.1. Les données prises en compte : une ouverture limitée

La position de Halliday est intéressante, car il cherche à articuler la réflexion critique sur les données à leur étude linguistique. Il n'hésite pas non plus à mêler à son étude une réflexion sur les outils d'analyse, dans la mesure où elle permet d'expliquer certains aspects du cadre descriptif. Cependant, nous verrons sur cet exemple que le refus d'envisager une composante syntaxique indépendante et étendue au-delà de la rection est lié d'une façon qui ne saurait être fortuite avec le fait que le corpus de référence reste l'énoncé assertif canonique.

Remise en cause de la phrase comme unité ultime de l'analyse. Une distinction entre unités pratiques et unités descriptives

Halliday fait à maintes reprises la critique de la notion de "sentence". De ce point de vue l'auteur est un précurseur intéressant. La critique de la notion de « sentence » est faite en l'opposant par son caractère « pratique » à une unité descriptive maximale : le clause complex, cf. op. cit., p.193 :

"the clause complex will be the only grammatical unit which we shall recognize above the clause. Hence there will be no need to bring in the term "sentence" as a distinct grammatical category. We can use it simply to refer to the orthographic unit that is contained between two stops».

On lit aussi, p. 288 :

« in fact it is the existence of the clause complex in the grammar that leads to the evolution of the sentence in written English ».

Par pragmatisme, l'auteur continue cependant à utiliser le terme de *sentence* dans ses analyses. La limite supérieure de l'analyse est donc le clause complex. Au-delà, on entre dans les relations qui ne sont plus systématiques ou grammaticales mais qui ressortissent des phénomènes de cohésion discursive. Le mérite de cette position est de chercher à poser une limite à l'analyse syntaxique, qui repose sur une logique interne à l'analyse et non sur des décisions à caractère pratique. On verra plus loin cependant que le problème de la limite du structurel et du discursif reste entier.

Position sociolinguistiquement ouverte

Le modèle n'arrive pas à sortir d'un paradoxe courant dans les présentations de ce type. D'un côté, l'auteur affirme qu'il écrit une grammaire pour l'anglais écrit et oral : [p. xxiii].

« [écrire une grammaire pour le seul anglais oral]... would suggest that spoken and written language derive from different systems [...] whereas while there are systematic differences between speech and writing, they are varieties of one and the same language ».

Au cours de son analyse, il cite d'ailleurs des exemples de spoken english émis dans un contexte familier. Cependant de tels exemples, s'ils servent à illustrer des situations d'emploi des structures, ne constituent pas en eux-mêmes une partie substantielle du domaine d'observation. On retrouve au fil de la description la notion de statut « marginal » de certains énoncés ou encore d'emploi "normal" de

certaines formes. Ainsi l'emploi des subordonnants comme coordonnants est donné p. 213 comme attesté : "often occur", mais analysé comme non systématique : « certain conjunctions that are **normally** hypotactic (« subordinating conjunctions ») specially *when, till, because* and *thought*, **often occur** in what seems closer to a paratactic function ». Le cadre d'analyse ne se trouve pas remanié pour traiter de façon naturelle de tels exemples. Ces éléments montrent que ce cadre ne procède pas vraiment d'une attitude descriptive : le corpus va être accommodé aux prototypes dégagés a priori par l'analyse. C'est un type d'approche dont je cherche à me démarquer.

Le statut des indices reste marginal

En fait, ce qui est critiqué dans la notion de phrase, ce n'est pas son statut d'unité composée exclusivement de catégories grammaticales et centrée sur un verbe, mais le fait que la tradition impose arbitrairement des limites au "clause complex", l'unité descriptive voisine. Halliday conserve l'idée qu'il faut décrire en priorité les énoncés canoniques à base verbale. Les phrases nominales, les énoncés comportant des structures indicielles intégrées, sont classés de façon ad hoc parmi les énoncés "elliptiques" ou incomplets [Chap. 4]. Du point de vue descriptif, cette attitude aboutit bien évidemment à ramener leur description à celle des énoncés à base verbale. L'option contraire qui consiste à construire un lien entre la description des énoncés sans verbe et celle de certains énoncés avec verbe (dislocations, par exemple) n'est pas envisagée. La notion de *clause*, l'unité syntaxique de base est assimilée à celle du verbe conjugué et des éléments qu'il régit. C'est dire que cette approche n'intègre pas non plus les signes "indiciels" à la description. La relation prédicative qui est la caractéristique de la clause n'est en effet reconnue que si elle est réalisée à travers une catégorie grammaticale prédicative, on n'envisage pas qu'une prédication soit réalisée par exemple par des moyens prosodiques : *pas terrible, ce film*.

1.2.1.2. Le cadre d'analyse

A l'ouverture limitée sur le plan des données va correspondre un cadre théorique aux capacités contradictoires : l'approche fonctionnelle permet d'en finir avec certains dogmes de l'analyse traditionnelle (apposition, phrase). Mais le refus d'une prise en considération du niveau des relations syntaxiques comme niveau structural indépendant ne lui permet pas de donner une solution satisfaisante au problème que je me pose : trop de différences descriptivement pertinentes vont être négligées par le cadre. En témoignera la difficulté qu'il éprouve à analyser les énoncés problématiques que nous avons relevés plus haut.

La composante syntaxique

Théorie du « minimal syntactic bracketing and maximal functional labelling »

Le caractère très nettement fonctionnaliste de l'approche est affirmé dans la définition proposée de la notion de structure : "meaningful configuration of functions". (p. 37). La leçon du structuralisme est retenue seulement pour la définition des fonctions, qui sont définies selon la procédure classique de l'opposition pertinente : " the functional label "actor" is defined only by its

relations to other representational functions such as process and goal" (ibid). Le respect de la théorie du signe n'est assuré que dans un sens p. xx : « every distinction that is recognized in the grammar : every set of options - makes some contribution to the form of the wording. Often, it will be a very indirect one but it will be in the picture ». Rien de tel n'est précisé pour les notions qui rendent compte des aspects formels des énoncés. On n'est pas sûr qu'une distinction formelle importante serait reconnue si elle n'avait pas d'interprétation sémantique ou fonctionnelle immédiatement appréhendable. Je pense notamment à l'opposition structurale de formes que je proposerai au chapitre III entre construction à place vide et construction saturée. La syntaxe est ainsi réduite à un rôle subalterne de "configuration" à travers laquelle se réalisent les distinctions structurales fonctionnelles. Rien ne dit que ces « configurations » sont en elles-mêmes des organisations cohérentes, des structures. Les formes apparaissent comme des ensembles de marques ou d'indices au service d'une structure conceptuelle sous-jacente. Halliday n'est donc pas directement intéressé à développer la composante syntaxique. Il propose d'opérer un parenthésage minimal des structures de surface pour décrire les formes syntaxiques (p. 24). Il affirme ainsi (p.25) qu'il peut se contenter de la base syntaxique utilisée par les grammaires scolaires « in a functional grammar we carry the analysis of constituent structure up to a point that is, roughly, as far as it is taken in folk linguistic theory and in traditional school grammar. »

Un modèle minimal des configurations purement formelles existe cependant et nous allons voir que l'auteur, qui affirme au départ vouloir en réduire le rôle, sera amené, pour être cohérent dans ses descriptions, à l'étendre implicitement, sans argumenter les analyses proposées.

Les unités et domaines syntaxiques

Le modèle de départ est le suivant : on distingue essentiellement trois domaines syntaxiques correspondant à la notion informelle de regroupement des mots qui ont des "affinités" dans les énoncés. Trois unités sont distinguées, le mot, le « group » et la "clause": il s'agit des seuls modes de regroupement formels d'unités de la langue. La notion de *group* correspond à une tête de syntagme augmentée des éléments qui peuvent s'y rattacher par une relation endocentrique. La *clause* correspond à la proposition complète définie par la présence d'une relation au statut incertain : sujet / prédicat. Du point de vue proprement syntaxique, on peut la caractériser comme une construction d'éléments non « phrastiques » autour d'un verbe conjugué, ce qui correspond exactement à la proposition simple de la tradition grammaticale. Au dessus de la clause, on trouve la notion de "clause complex", qui constitue la limite supérieure d'action des relations structurelles. En fait les "clause complex" sont des unités constructionnelles plutôt que des domaines, ce qui veut dire que l'on donne des principes de construction des clauses en complex et non une structure a priori du complex : le clause complex n'est pas une unité supérieure de type phrase, mais une configuration de clauses obtenue au moyen de relations spécifiques. Cette position me paraît intéressante : elle permet en effet d'éviter les nombreux paradoxes qui s'attachent à la notion de phrase comme unité maximale préconstruite. Elle reprend en fait la notion classique de période et annonce son

utilisation plus moderne dans certaines théories macrosyntaxiques. La limite supérieure du clause complex est celle des relations de cohésion discursive, qui sont données comme étant d'une autre nature : elles ne sont pas du domaine du systématique, mais de la fabrication du discours, qui doit seulement respecter des conditions formelles de cohésion et des conditions pragmatiques de cohérence (p.288).

Le discours articule de grandes unités dont la forme ne peut être ramenée à des regroupements « canoniques » de catégories grammaticales. Le clause complex est une succession contiguë de clauses. Les unités de texte, reliées par les relations de cohésion, peuvent comporter des insertions de nature très diverse et, en tout cas, dont la distribution n'est pas systématique.

Relations et domaines

Le groupe et la clause sont donc les deux domaines syntaxiques reconnus. Ces domaines ne sont pas structurés en termes de relations syntaxiques, ils sont seulement structurés en termes de relations fonctionnelles entre leurs éléments. On peut distinguer deux types de relations qui vont les affecter. Les unes structurent l'intérieur de ces domaines. Les autres permettent à ces domaines de se composer pour former des complexes : complexes de groupes ou complexes de clauses. Certaines relations jouent seulement à l'intérieur des domaines, d'autres concernent aussi des éléments de « complexes ». Ainsi la relation tête-modifieur structure les groupes et les complexes de clauses. En revanche, les relations telles que hypotaxe-parataxe ne structurent que les complexes. Il n'y a jamais d'analyse en relations de dépendance des groupes ou des clauses. D'un autre côté, la relation fonctionnelle de prédication structure les clauses à l'exclusion des groupes et des complexes.

Types de relations

Les relations permettent donc de résoudre le problème du "labelling" des constituants à l'intérieur des divers domaines. Les relations entre constituants d'un groupe sont, conformément à la position fonctionnaliste, définies en termes de contenu : telle clause est caractérisée comme siège d'une relation entre un acteur et une action par exemple. Les relations sémantiques structurant les rapports entre unités sont en fait distinguées en trois groupes. L'un comprend les relations qui ont pour fonction de représenter par la langue la structure supposée de l'expérience. Il s'agit des « relations idéelles »: par exemple la relation agent-action. Les autres ont pour fonction de représenter les opérations mentales par lesquelles nous donnons une structure « logique » à la réalité : par exemple les relations ensemblistes de type tout - partie. Il va sans dire que cette structure logique relève d'une logique naturelle du type « catégories a priori de l'entendement » et n'ont qu'un rapport indirect avec les relations de la logique formelle. Le dernier groupe comprend les relations qui schématisent les éléments essentiels de la situation de communication : relations de prédication, modalités de l'énonciation. La problématique du livre pourrait être résumée ainsi : comment la langue anglaise est organisée pour permettre de communiquer une analyse de la structure du réel articulée par les « catégories a priori » de notre entendement.

Relations relevant de la composante interprétative représentationnelle

Il s'agit des propriétés par lesquelles la structure linguistique propose une représentation ou si l'on veut une analyse "cognitive des référents". Propriétés dont tout le monde peut admettre qu'elles font partie de la composante interprétative, voire du lexique. (agent acteur, déterminé...). Elles sont donc faciles à distinguer des propriétés formelles des constituants. Ces relations permettent de caractériser les éléments d'une clause en *process - participants - circumstants* avec toutes les spécifications subséquentes que l'on voudra (agent , patient, bénéficiaire)

Relations relevant de la composante communicative

Informationnelles

Il s'agit ici essentiellement de la relation qui oppose le thème au rhème dans une perspective d'analyse de la clause comme message. Le thème est défini comme le point de départ de l'énoncé et est repéré par sa première position. L'opposition thème - rhème est soigneusement distinguée d'autres possibles : topic - comment, qui suppose des propriétés supplémentaires du topic. Le topic est nécessairement une entité, alors que le thème peut être une conjonction ou même un élément à valeur de « nouvelle information » dans les phrases clivées. Le thème n'est pas non plus assimilé au constituant portant une information ancienne ou connue. Il s'agit donc d'un découpage concernant la textualisation des messages plus que leur contenu.

Pragmatico-interactive

La clause s'analyse aussi comme une structure reflétant l'organisation des interactions entre participants à l'acte de communication. On dispose alors d'un faisceau de caractéristiques qui sont : mood - residue, analysé plus avant comme

sujet + finite - prédicator + complément + adjunct : ce sont prétendument des relations à base pragmatique mais en fait les critères de définition sont mixtes ou même carrément formels. Par exemple, le *complement* à la différence des *adjuncts*, peut fonctionner comme sujet. Le sujet est placé dans le « mood » car il peut être considéré avec l'expression proprement dite de la modalité de phrase (finite) comme responsable de la validité de la prédication : c'est par rapport à lui qu'une proposition peut-être dite vraie ou fausse, par exemple. H. affirme qu'il a ainsi redéfini fonctionnellement ce que l'on considère généralement comme un simple constituant « grammatical ».

Les relations précédentes structurent les clauses. Les divers groupes ont aussi leur organisation propre en relations fonctionnelles. Ainsi le groupe nominal peut être analysé, du point de vue « idéal » en : déictique, numeral, épithète, thing, qualifier. Chacune de ces positions est censée apporter une détermination sémantique plus ou moins spécifique à la tête nominale (thing) du groupe. Une idée à retenir est que , dans le groupe nominal, ces diverses variantes de la relation de spécification (head-modifier) constituent la structure dominante qui fait passer au second plan

les structures au contraire privilégiées par la clause : il n'y a pas d'analyse en action/ agent dans le groupe nominal.

Part /whole. modification

L'idée est que l'on dispose pour construire le sens de relations très générales, non pas tirées de la structure du réel, mais imposées à nos représentations du réel par la structure de notre « entendement ». Ces relations peuvent être spécifiées en fonction du domaine où elles s'appliquent.

Part/whole se veut une relation sémantique très générale qui structure aussi bien l'organisation des groupes que des complexes. Il s'agit de la relation sémantique qui consiste à distinguer un sous-ensemble dans un ensemble. Elle permet d'indiquer de manière générale le rapport sémantique de « détermination » entre un élément tête et ses modificateurs. Le modificateur restreint le sens de la tête à laquelle il est rattaché. C'est la seule relation logique qui structure le groupe nominal. Pour l'analyse interne de la clause, elle n'est pas utilisée. L'hypothèse implicite est que la clause n'est pas organisée sémantiquement selon le principe de la détermination, mais de la mise en relation : c'est, en effet la forme générale qui peut structurer la prédication, forme logique de la clause.

On remarquera que cette relation est le pendant fonctionnel d'une relation définie par les approches formelles en termes de dépendance syntaxique : relation tête - satellite. Elle est d'ailleurs décomposée pour l'analyse des clause complex en deux ensembles de relations, où sont distinguées relations de dépendance (hypotaxe-parataxe) et diverses formes d'interprétation sémantique des relations de dépendance (expansion, projection).

On voit que le choix du modèle est de préférer décrire les relations entre éléments par une hiérarchie de relations sémantiques plutôt que de dégager une structure syntaxique qui serait interprétée de plusieurs points de vue. La notion d'interprétation sémantique de structures grammaticales indépendamment motivées n'est pas retenue : les relations sémantiques générales sont posées comme structurantes à elles seules.

Cette analyse permet de réduire le groupe nominal et la clause à des formes canoniques précises. Elle exclut en effet les éléments « apposés » ou insérés par incise, qui relèveront d'une autre organisation : la formation de groupes complexes ou de clauses complexes. Cette brisure fonctionnelle du groupe nominal entre éléments déterminants et éléments caractérisants aboutit à une clarification syntaxique intéressante : les appositions qui font en général problème, sont ramenées à des procédés généraux de construction des syntagmes par la relation d'hypotaxe permettant à une unité de dépendre d'un groupe sans en faire partie.

Expansion, projection

L'analyse logique des *complexes* montre que l'on a besoin de spécifier les relations logiques entre la tête et les modificateurs : la relation générale de

« modification » ne suffit pas. Deux grandes catégories de relations sont distinguées : celles où les modifieurs jouent le rôle d' une *expansion* (ou caractérisation) sémantique de la tête et celles où ils constituent une *projection* (ou reformulation plus précise) de son contenu. Les exemples montrent que l'on cherche ainsi à distinguer :

Dans le groupe nominal

Les compléments phrastiques de noms tels que *the fact*, qui sont structurés par la « projection », et les relatives déterminatives qui sont des « expansions » Ces structures sont de fait considérées syntaxiquement comme équivalentes : il s'agit dans les deux cas d'un « embedding » de clauses dans le groupe nominal. Les différences de comportement sont attribuées à la différence des structures fonctionnelles sous-jacentes.

Dans les clause complex

Les structures syntaxiquement caractérisées comme des hypotaxes sont également sous classifiées par leur valeur fonctionnelle : expansion, dans : *john ran away because he was scared*; projection, dans : *John thought he would run away*. De même les différences entre hypotaxes en *whereas* et hypotaxes en *because* sont mises au compte de distinctions plus fines établies au sein de la *expansion* qu'elles constituent (*extension* vs *enhancement*). On voit comment des structures qui sont, ailleurs, distinguées par une classification formelle en termes de relations de dépendance le sont ici par une classification sémantique (op. cit. p197).

La question qui se pose est évidemment de savoir si ces distinctions sémantiques permettent d'aboutir à une classification descriptivement intéressante : les différences fonctionnelles devraient recouper de façon systématique des différences observables de comportements syntaxiques.

Hypotaxe et parataxe

Ces relations sont considérées comme de nature fonctionnelle - il s'agirait d'avatars de la relation générale « part-whole ou modification » lorsque les termes mis en relation sont des clauses - mais elles sont de fait définies par un classique recours à la notion de dépendance, au sens Hjelmslévien du terme. Dans l'hypotaxe, l'élément dépendant est l'élément non indispensable de la configuration. On pourrait trouver curieux que des relations aussi formelles soient mises au rang de relations fonctionnelles. C'est oublier que la perspective onomasiologique part de la notion : on communique au moyen de représentations générales qu'il faut pouvoir modifier et préciser pour exprimer ce que l'on a à dire. La dépendance syntaxique n'est que la marque de cette organisation conceptuelle, avatar de la classique opposition substance et accidents.

Hypotaxe et embedding : relations logiques ou syntaxiques

Les énoncés comportant deux constructions verbales tensées reçoivent deux types d'analyse. Certains en hypotaxe, d'autres en « embedding » d'une clause sur une position d'un domaine groupe nominal. Il est dit que les éléments enchâssés sont dépendants et "font partie" d'une clause ou d'un constituant plus large, alors que les éléments construits par hypotaxe sont dépendants d'un constituant, mais n'en font pas partie (p. 219). On distingue ainsi d'un côté les "compléments phrastiques" de verbes, qui sont considérés comme des cas d'hypotaxe : *brutus says that cesar has come* (p.228), et de l'autre, des compléments de verbes de perception : *we saw that the boats have been turned* (p.226), considérés comme des cas de "embedding » au même titre que les relatives restrictives et les objets phrastiques de noms. Si on ne peut considérer les compléments phrastiques des verbes ordinaires comme des embedding c'est parce le modèle ne reconnaît pas une notion de place syntaxique indépendante des catégories qui la réalisent (groupe nominal ou *que* Phrase). En l'absence de site d'insertion, ces constituants ne peuvent être considérés comme enchâssés.

1.2.1.3. Evaluation du modèle

Points positifs

La volonté d'adopter une attitude fonctionnelle cohérente permet de remettre en cause un certain nombre de présupposés hérités du cadre pré-structuraliste, où, on l'a vu, l'ambiguïté sur le statut formel ou fonctionnel des catégories d'analyse était entretenue. Les découpages fonctionnels seront ici beaucoup plus rigoureux.

Suppression de notions ad hoc

Une des notions utilisées pour décrire des structures qui ne relevaient pas directement d'une organisation en rection par tout un ensemble de descripteurs, de la tradition pré-structuraliste jusqu'à la tradition structuraliste, est celle d'*apposition*. L'*apposition* se présente généralement comme définie négativement en termes syntaxiques : il s'agit d'une relation de parataxe que l'on ne peut caractériser nettement au moyen de propriétés syntaxiques. La caractérisation des éléments apposés se fait en termes morphologiques : présence d'éléments ordinairement subordonnants (pronoms relatifs), forme particulière de certains syntagmes : absence d'article dans les groupes nominaux apposés. Mais comme aucune de ces marques n'est spécifique de la construction, la définition se fait surtout en termes sémantiques : pour les appositions nominales, on met ainsi en avant la relation de coréférence qui lie les termes en apposition, alors que les termes en relation de recteur - régi sont plutôt reliés par des relations de détermination. On ne tire pas de cela la conclusion claire que l'*apposition* ne peut être caractérisée comme relation syntaxique avec les mêmes outils d'analyse que les relations de rection.

Halliday introduit l'idée d'une caractérisation fonctionnelle spécifique et non ad hoc. Les termes dont on dirait qu'ils sont en apposition, sont analysés comme reliés par une relation d'hypotaxe et non par une relation de type : membre d'un groupe - tête du groupe. Les groupes en apposition sont donc mis sur le même plan que les subordonnées conjonctives elles aussi justiciables d'une analyse par hypotaxe. Les relatives en apposition sont donc analysées comme des clauses

complex. Les groupes nominaux apposés comme des membres de groupes nominaux complexes. On élimine donc une relation ad-hoc, mais on aboutit à des regroupements dont le statut descriptif devra être soigneusement examiné. Mettre sur le même plan :

- (32) he went, wich I desapprouve
- (33) he went because he was angry
- (34) he was angry whereas I was glad

revient à renvoyer à la composante interprétative le soin d'expliquer les différences de comportement entre ces syntagmes. C'est ce que fait Halliday dans le tableau p. 306, où ces types de clause complex sont distingués par l'opposition entre relation de *elaboration* et de *enhancement* et plus avant, divers types de *enhancement*. Nous aurons à voir si cette classification fonctionnelle recoupe la description des propriétés formelles de ces énoncés.

Tentative de distingure le structurel et le non structurel :

Halliday a le mérite de soulever cette question fondamentale pour déterminer la limite entre analyse syntaxique et analyse de discours. L'idée est que l'on peut opposer une organisation structurelle des informations et une organisation non structurelle. La même suite d'idées pourrait être formulée soit à travers un clause complex soit à travers une suite de clauses unies par simple cohésion discursive. Par exemple, on peut trouver en se référant au tableau p. 306 et aux commentaires p. 305 deux « paraphrases » telles que :

- (35) he was standing with his hands ready for she was any moment expecting her to fall
- (36) he was standing with his hands ready because she was any moment expecting her to fall

D'après les commentaires, le premier énoncé peut être analysé comme un simple enchaînement discursif structuré par une relation de cohérence discursive effet-cause. Le second représente un clause complex structuré par la même relation sémantique. Quels sont les critères utilisés pour fonder cette distinction ? Il est suggéré de façon intéressante que les relations de cohésion discursives mettent en jeu des unités de forme imprédictible en termes de clauses et de groupes : les éléments qu'articulent les relations de cohésion peuvent être des segments complexes de discours comportant des insertions multiples. Le clause complex, au contraire, présente une forme canonique et calculable en fonction d'un nombre restreint de relations (hypotaxe -parataxe ; tête- modifieur.). Il y a là une piste intéressante à explorer qui consiste à déplacer la question de la limite du domaine à observer, d'ordinaire arbitrairement limité à la phrase. Mais il faut éclaircir la question, car le parti pris fonctionnaliste en obscurcit les termes. Comment tracer nettement la ligne entre structurel et non structurel et par quels arguments, pour aller au-delà d'une constatation stimulante ? Est-on sûr que, dans la réalité des textes, les enchaînements de clauses avec *because* présentent des propriétés différentes des enchaînements avec *for* ?

Problèmes

Quel que soit l'intérêt de ce modèle fonctionnaliste, il ne paraît pas efficace dans une perspective descriptive. Je voudrais montrer d'une part que le fait de négliger l'analyse syntaxique, le rend incohérent de manière interne et d'autre part que les distinctions fonctionnelles proposées, soit sont en contradiction avec les classements opérés par des propriétés formelles soit ne dispensent pas en fait de faire une analyse formelle.

Le problème que va rencontrer le modèle est celui de la hiérarchisation des propriétés observées. Pour éviter une dispersion de la description, le choix qui est effectué consiste à dégager des propriétés fonctionnelles générales permettant de saisir des parallélismes structurels entre unités et de les articuler avec des propriétés plus spécifiques permettant de construire des sous-classes. Le caractère intuitif des relations fonctionnelles fera que leur application aux données ne sera pas opératoire et de plus les regroupements n'auront pas de véritable portée empirique.

Caractère non opératoire des distinction fonctionnelles

Prenons l'exemple de la relation tête-modifieur : cette relation structure deux types d'unités : les groupes et les complexes. Elle est exclue des clauses. La généralité de cette relation fait que son contenu finit par se vider : cette relation est en effet supposée structurer à la fois le rapport adjectif - nom dans un groupe nominal et le rapport d'élément subordonné à élément recteur dans un clause complexe. Dans le cas du groupe nominal, l'intuition est soutenue par les effets de sens de restriction de l'extension sémantique de la tête. Mais qu'en est-il dans les clauses complexes ? On sera bien d'accord pour considérer que certaines subordonnées intégrées au prédicat - temps, lieu, manière - apportent des déterminations au prédicat. Mais peut-on dire que des éléments subordonnés qui portent sur l'énonciation de la principale par exemple dans des énoncés tels que :

puisque tu veux tout savoir Paul vient de partir

sont avec celle-ci dans une relation de spécification ? Quelle partie du sens de la principale est-elle restreinte par la *puisque* P ? Quel intérêt descriptif y a-t-il à constater que le rapport sémantique entre un adjectif et un nom a des analogies avec le rapport sémantique entre certaines subordonnées de cause et leur principale ? En quoi cela nous renseigne-t-il sur la structure de ces groupes ? L'analogie elle-même est située à un tel degré de généralité qu'on ne voit pas quelles régularités de comportement elle permet de saisir.

L'analyse fonctionnelle n'est pas en soi conséquente :

-clause et groupes non caractérisés en termes de dépendance

On voit mal comment la relation head - modifier en vient à être exclue de la description de la clause : les relations entre certains compléments et le verbe pourraient en effet être tenues pour des relations de type head - modifier, ne serait-ce que la relation entre les adverbes de manière et le verbe, dont beaucoup s'accordent à souligner le parallélisme avec la relation entre le nom et l'adjectif.

Cette relation est définie en termes prétendument logiques. Mais ce niveau logique recouvre en fait une analyse en termes de dépendance. La configuration "déterminant / tête de syntagme" se manifeste par une opposition formelle, exprimable en termes de dépendance : ce qui peut subsister seul et ce qui est adjoint. Pourquoi ne pas analyser le domaine du groupe nominal ou de la clause en termes de dépendance, alors qu'on le fait pour la clause complexe ? C'est que le modèle ne voit pas l'intérêt de repérer des parallélismes de formes à travers unités de l'analyse. Ce qui l'intéresse, ce sont les parallélismes fonctionnels. Dans une perspective descriptive, il est au contraire très utile de pouvoir disposer de moyens comparables de hiérarchiser les observations dans les différents domaines pris en compte : les relations de dépendance sont un de ces moyens.

- *la prédication limitée arbitrairement à la clause*

Parallèlement, on voit mal pourquoi la relation de prédication est exclue de certains groupes nominaux, en particulier ceux qui sont interprétables comme des nominalisations. La seule raison est que la prédication est assimilée, sans que cela soit clairement dit, à l'énonciation assertive d'une prédication. Mais il suffit de prendre en compte des structures non canoniques pour trouver une structure de groupe nominal interprétable en termes de prédication : relatives prédictives type *le lait qui bout*, plus généralement constructions avec effet *Sicilia amissa*.

Le fait de ne pas distinguer la structure fonctionnelle prédictive de sa réalisation par construction verbale comporte une autre difficulté : on ne propose pas d'analyse propre pour les structures sans verbe (*omnia praeclara rara, ces souliers pas question*), qui pourtant du point de vue fonctionnel devraient être justiciables d'une analyse par prédication. Les énoncés sans verbe sont abusivement classés comme énoncés elliptiques et marginaux, alors que le modèle permettrait de les absorber. A condition toutefois d'admettre qu'à côté des prédictions microsyntactiques, il existe, à un autre niveau, des prédictions macrosyntaxiques.

Difficultés à définir les unités

La notion de sujet

La notion de sujet est l'objet d'hésitations dans l'analyse. Halliday adopte d'abord une définition formelle du sujet grammatical au moyen du test du « tag » (p.35), mais il dit plus loin (P.76) que ce que l'on va analyser comme le sujet de la clause n'est pas le sujet grammatical. On va donner une définition fonctionnelle de ce constituant : celui des éléments de la clause qui est responsable de la validité de la prédication. Cette définition comporte une certaine circularité . Si l'on prend au sérieux le critère fonctionnel, on voit mal pourquoi dans une relation symétrique telle que *Pierre rencontre Paul*, l'un des termes de la relation serait plus responsable que l'autre de la « vérité » de cette relation. La seule raison d'analyser Pierre comme sujet est alors la prise en compte des aspects formels de la construction : le terme qui est distingué l'est non pas sur des bases fonctionnelles mais sur des bases formelles. Le sujet grammatical est responsable de la bonne

formation de la clause du fait de son caractère obligatoire. C'est cette contrainte formelle que l'on traduit par l'idée qu'il est responsable de la valeur de vérité de la clause. Là encore on est frappé par le fait que la structuration formelle est prégnante, mais non explicitement reconnue. Ce que l'auteur propose sous la notion de sujet, c'est à la fois un label pour une structure formelle propre à un type de clause et l'interprétation en termes logiques de cette analyse grammaticale.

Compléments et adjuncts

La différence entre ces deux catégories fait référence à la possibilité de devenir ou non sujet. Ceci semble être une définition fonctionnelle, mais c'est en fait une définition formelle : le sujet, comme on l'a vu, ne pouvant être repéré opératoirement que comme un constituant de la clause. Les compléments peuvent devenir sujets, les adjuncts ne le peuvent pas. Ceci revient à reconnaître indirectement que les compléments et le sujet ont le statut de positions syntaxiques par rapport au verbe, ce que n'ont pas les adjuncts.

Ces difficultés à atteindre une cohérence interne montrent bien qu'il est impossible d'absorber de façon naturelle la composante syntaxique dans une vision purement fonctionnelle des unités de langue.

Le thème.

Malgré les affirmations dans l'introduction de fidélité au principe de définition formelle des unités, Halliday s'écarte de ce principe ce principe, dans un certain nombre de cas, notamment celui du thème. Le thème est défini comme le point de départ du message, ce qui s'exprimerait en anglais par la position initiale de clause. Cela posé, on observe que cette fonction correspond à des types de signifiants très variés. Tantôt cette fonction est exercée par le constituant sujet grammatical de la clause, tantôt par un élément qui apparaît externe à la structure grammaticale :

john starts
this teapot my ant wanted to speak about

Cette notion fonctionnelle n'est donc associée à aucun signifiant stable. Dans le cas du premier énoncé, le thème est une caractérisation fonctionnelle d'un constituant caractérisé par ailleurs (le sujet), mais dans le second énoncé, comme le premier terme ne reçoit aucune analyse syntaxique, on se sert de l'étiquette *thème* pour le caractériser comme constituant syntaxique. On ne peut donc considérer que le *thème* constitue toujours une unité linguistique au sens structuraliste du terme. Si le lien avec la première place était tout à fait stable, on aurait pu imaginer que *thème* et *rhème* auraient constitué le début d'une analyse de la syntaxe de position de l'énoncé, opposée à la syntaxe des sites syntaxiques. Il apparaît vite que la notion de pure 1^{ère} position n'est pas utile pour l'analyse. Sous la forme que lui donne Halliday, le *thème* n'est pas un élément de structuration de l'énoncé mais une catégorie interprétative, de sorte que le constituant antéposé de *this teapot my ant wanted to speak about*, s'il est bien caractérisé fonctionnellement comme thème n'a pas de statut syntaxique

satisfaisant. La seule analyse que l'on peut proposer sur ce plan est une analyse en « adjunct ». Mais il se trouvera alors regroupé avec des constituants comme *in this room* de *in this room I am writing my dissertation*, dont les propriétés syntaxiques sont notoirement différentes. Il manque à ce cadre d'analyse une contrepartie clairement syntaxique à la notion de *thème*.

Sous divisions non motivées d'une structure

Citons deux exemples de cette situation :

1. Aux pages 206 et sqq., Halliday donne trois exemples d'analyses fonctionnellement différentes de clause complex comportant un participe. Les différences de fonctionnement sont illustrées par des paraphrases :

hypotaxe de type extension (ajoute autre chose au contenu)

he left the house closing the door

paraphrase : *and he closed the door*

hypotaxe de type élaboration (développe le contenu)

he worked for a local firm selling office equipment

paraphrase : he sold equipment

hypotaxe de type enhacement (mise en relation)

they must be crazy throwing all that good stuff away

paraphrase : because they have thrown

On ne montre pas sur quelles propriétés formelles reposent ces différentes analyses. Et je ne vois d'ailleurs pas lesquelles on pourrait invoquer (les participes sont tous antéposables par exemple). Les différences d'interprétation explicitées par les paraphrases ne reposent pas sur des différences claires dans le signifiant, mais sont liées à la présence dans chaque construction au participe de lexèmes aux valeurs aspectuelles différentes. Les différences de structure syntaxique, quant à elles, existent seulement dans les paraphrases. Dans les énoncés analysés, il ne s'agit que de différences d'interprétation. On voit que le raisonnement par analogie réapparaît quand on ne recourt pas à la notion de propriété syntaxique.

2. On rappelle que le modèle propose deux analyses pour les complétives de verbes. Certaines sont analysées comme des cas d'hypotaxe. Mais il existe un autre traitement possible pour ces subordonnées : celui d'embedding. En face des cas d'hypotaxe présentés plus haut, on analysera alors comme un cas d'embedding :

we saw that the boats have been turned

En quoi la complétive d'un verbe de perception serait elle enchâssée, alors que la complétive des verbes tels que *think* serait un cas d'hypotaxe ? Faute d'appui sur des différences de propriétés formelles, cette distinction devrait relever de la composante sémantique. On ne voit pas quelle différence de signifiant étaye la double analyse.

Une même analyse pour des unités à propriétés formelles différentes

J'ai déjà relevé des situations de ce genre avec la catégorie d' « adjunct ». On peut donner d'autres exemples. Ainsi la relation d'hypotaxe est utilisée pour décrire des constituants aux propriétés très différentes :

-des constructions équivalentes à des compléments proches du verbe :

Paul thinks that he is crazy

-des constructions équivalentes à des circonstants intraprédicatifs :

Paul went away because he was scared

-des constructions équivalentes à des circonstants impossibles à intégrer au prédicat :

Paul went away so that Mary cried

He went, which I disapprove

he was angry whereas I was glad

Dans ce dernier groupe, seul la dernière hypotaxe peut être antéposée à sa base.

Les différences de forme entre ces trois types de constructions hypotactiques sont considérées comme conséquences des propriétés lexicales des introducteurs. Cette présentation manque de pertinence descriptive : la caractéristique fonctionnelle commune est trop générale pour être intéressante, le niveau lexical où l'on saisit les propriétés spécifiques, trop émietté pour permettre des regroupements significatifs. Sur la base de propriétés syntaxiques, la relation d'hypotaxe éclate en plusieurs types distincts. La relation fonctionnelle ne permet donc pas de prédire les propriétés observables.

Dans le domaine du groupe, il y a parfois écrasement de deux relations sous le terme d'hypotaxe. Les traditionnelles appositions sont caractérisées comme des hypotaxes créant des groupes complexes (voir par exemple p.167 la distinction entre les relatives restrictives et les relatives appositives en termes de "embedding " vs "hypotaxe"). En fait l'hypotaxe ici ne peut être définie qu'en termes morphologiques - présence d'une conjonction de subordination - et en termes de dépendance : l'élément est indispensable ou pas. Mais ces deux critères

caractérisent des éléments de statut syntaxique très différent. Traiter comme hypotaxes à la fois des appositions et des clauses circonstants intraprédictifs aboutit encore une fois à mettre ensemble des éléments à propriétés syntaxiques très différentes : cela revient ici à écraser la différence entre une relation microsyntaxique et une relation macrosyntaxique, situation que l'on s'attend à rencontrer dans un modèle à syntaxe homogène.

La morphologie suffit à définir les relations syntaxiques

On a vu plus haut que l'absence de niveau syntaxique indépendant fait que les indicateurs morphologiques sont parfois tenus comme indices sûrs de la présence d'une « relation structurelle », alors que le texte lui-même reconnaît que ce recouvrement est très imparfait : les conjonctions de subordination ne subordonnent pas nécessairement que ce soit syntaxiquement ou fonctionnellement.

Mais l'influence abusive de la morphologie sur la syntaxe se manifeste sous une forme plus radicale. Comme en grammaire traditionnelle, les relations syntaxiques sont démultipliées en fonction des catégories reliées au constructeur. Ainsi, le modèle donnerait une analyse très différente des constituants soulignés dans les énoncés suivants :

il est parti **à cause de sa mère**

(circonstant ou adjunct de clause)

il est parti **parce que sa mère était là**

(hypotaxe de type *enhancement* dans un clause complex)

Dans une analyse classique en dépendance, les propriétés syntaxiques des deux constructions soulignées amèneraient à les classer comme même type de circonstant intraprédictif et donc à prévoir une seule relation au lieu des deux que distingue Halliday.

Inversement son modèle va classer dans la même rubrique (hypotaxe par *enhancement*) des clauses subordonnées dont les propriétés syntaxiques sont différentes :

il est parti **parce que sa mère était là**

il est parti **puisque sa mère n'était plus là**

Le traitement superficiel des relations syntaxiques fait que l'on tombe dans un travers que l'on aura l'occasion de relever dans beaucoup d'analyses du fonctionnement de *que* : des considérations de syntaxe interne des constituants préjugent de leur syntaxe externe. Les relations d'adjunct et d'hypotaxe sont distribuées en fonction de la catégorie du constituant : les clauses sont exclusivement hypotactiques, les groupes exclusivement adjuncts ou circonstants.

Limite incertaine du structural et du non structural

Comme nous l'avions annoncé plus haut, cette distinction capitale n'a peut être pas en fait de réelle portée empirique. La limite entre les deux organisations ne repose en fait que sur la différence morphologique entre introducteurs et non sur des différences de propriétés syntaxiques. Si l'on reprend les exemples (35) et (36) sous:

he was standing with his hands ready for she was any moment expecting her to fall

he was standing with his hands ready because she was any moment expecting her to fall

On nous indique (tableau p. 306) que la différence entre une relation de «*enhancement par causalité*» rendue sous forme de clause complex ou sous forme de deux clauses en cohésion est de nature fonctionnelle. Très précisément, cette différence est celle que l'on peut repérer entre une simple succession discursive et un regroupement en clause complex. Dans ce dernier cas, il existe une relation de type hypotaxe, dans l'autre, il n'y a pas une telle relation. Mais peut-on dire que des chercheurs se mettront d'accord, dans l'analyse d'un texte sur la mise en oeuvre du critère fonctionnel sous-jacent à la distinction hypotaxe-parataxe - cohérence discursive. Ce critère est très ténu : dans un clause complex, il doit y avoir lien structurel de dépendance, ce qui n'est pas le cas au-delà. Je doute que tous les analystes effectuent les mêmes pesées fonctionnelles. Conscient de ce problème, l'auteur soutient l'intuition par le recours à des critères formels, ce qui pose problème. On a recours au critère habituel des introducteurs, qui, dans la cas du lien cohésif, seraient seulement des adverbes (*for*) et dans le cas du lien structurel, des conjonctions dites de subordination (*because*). Mais le texte reconnaît lui-même que les indicateurs morphologiques sont de mauvais repères. Halliday cite ainsi des cas où les conjonctions de subordination, en principe marqueurs d'hypotaxe peuvent avoir des emplois adverbiaux et marquer des relations de parataxe (p.209). Devant le peu de fiabilité du critère morphologique, on est amené à introduire un nouveau critère pour s'assurer que deux clauses sont en relation d'hypotaxe : le critère formel classique de la possibilité d'antéposition (p. 213).

Le problème est que, si l'antéposition distingue bien parataxe d'hypotaxe, elle ne permet pas de distinguer parataxe et simple lien de cohésion. Or le problème se pose précisément pour les emplois «*paratactiques*» de *because* et autres subordonnants à valeur coordonnante. Le critère fonctionnel n'est donc pas étayé par des indicateurs qui en rendraient l'utilisation opératoire. Un élément qui n'est pas non plus prise en compte est que la limite entre les faits de cohésion discursive et les faits de syntaxe n'est pas en réalité séquentielle. La configuration en incise fait que les deux niveaux ne peuvent être envisagés comme des domaines maximaux qui se succéderaient dans le discours : les insertions et les parenthèses sont des procédés discursifs figurant au milieu des clause complex. Le non structural interfère avec le structural, il ne lui succède pas linéairement. La présentation par l'auteur de la limite entre ces domaines est donc à la fois simplificatrice et très arbitraire.

L'effort à faire ne semble pas être dans l'approfondissement des relations fonctionnelles, mais bien dans le repérage d'indices formels montrant que les distinctions fonctionnelles ont une portée empirique et donc une utilité descriptive.

Inadéquation empirique

L'aboutissement des insuffisances observées dans ce qui précède est évidemment l'inadéquation empirique du cadre. Nous pouvons illustrer ce point en résumant des observations précédentes et en les élargissant. Si nous confrontons notre liste d'énoncés à problèmes avec les analyses offertes par le modèle nous voyons qu'il ne nous offre de solution satisfaisante que pour un nombre restreint d'entre eux (en italiques).

énoncés problématiques	principe du traitement
anacoluthes	par marginalisation
énoncés inachevés	par marginalisation
incises	pas envisagé
parataxes	par cohésion discursive ou clause complexe ?
phrases nominales	pas considéré
<i>appositions</i>	Par hypotaxe dans clause complexe (mais non relié aux incises)
subordonnées "absolues"	pas pris en compte
subordonnées valeur coordonnante	par parataxe dans clause complexe, (mais ignore la possibilité de simple cohésion)
<i>relatives « de liaison »</i>	par hypotaxe dans clause complexe (contrairement aux sub. à valeur coord., on n'envisage pas traitement par parataxe ou cohésion (p.254))
épexégèses	par hypotaxe (confusion avec structures de « liaison »)
<i>énoncés disloqués ou à détachement</i>	organisation pragmatique

subordonnées inversées	par parataxe mais considérées commemarginale
<i>gallicismes</i>	constructions à part entière

Ce tableau me semble montrer clairement les limites d'une tentative de réduire le rôle de la composante syntaxique à un « minimal bracketing ». Jetez la microsyntaxe par la porte, elle revient par la fenêtre. Les difficultés de construire un modèle cohérent à partir d'un étiquetage des constituants en termes fonctionnels, montrent la résistance de la syntaxe à se laisser absorber dans du purement conceptuel.

Un tel cadre paraît difficile à adapter à une perspective descriptive, c'est à dire une perspective qui vise à classer les unités d'après leurs propriétés observables. Il peut constituer une démarche explicative permettant d'interpréter les résultats d'une description. Mais en l'absence de description aboutie, il ne peut que pousser les analystes à une régression méthodologique.

On peut se convaincre que beaucoup des difficultés rencontrés par ce modèle seraient aisées à résoudre dans le cadre d'une syntaxe à deux niveaux. Ainsi, dans le modèle de Halliday à un seul niveau de minimal bracketing, les trois types d'énoncés qui suivent ne sont pas directement reliés par l'analyse :

Les "phrases nominales" restent des clauses "elliptiques" :

Ainsi, p. 90 la prédication sans verbe : *I with my bow*, en réponse à la question *Who killed Robin*, est analysée en Sujet - Adjunct.

Les énoncés disloqués tels que :

this teapot my ant wanted to speak about

sont analysées comme des clauses précédées d'un "adjunct thématique". Donc *this teapot* est un *adjunct*, alors que *I* était un *subject* dans la phrase nominale.

Les énoncés comme :

since he didn't answer I will call my lawyer

ne peuvent dans le modèle être analysés que comme des clauses complex avec une hypotaxe thématique en tête.

Les catégories du modèle ne permettent pas de relier, du point de vue de l'organisation syntaxique, ces trois types d'énoncés. Les constituants de tête ont chaque fois un label fonctionnel différent. Comme la définition de thème est purement positionnelle, dire qu'ils ont en commun un thème est une caractérisation vide. Or, en termes descriptifs, on aimerait disposer d'un niveau d'analyse où s'exprimerait naturellement ce que ces énoncés ont en commun, où

seraient donc caractérisés de la même manière les premiers termes de ces énoncés et où apparaîtrait la relation constante que l'on y observe entre le terme détaché et le reste de l'énoncé.

Ce niveau, absent du modèle de Halliday est précisément celui de l'analyse macrosyntaxique. Les insuffisances descriptives de l'approche fonctionnaliste constituent donc, en creux, une justification de la conception macrosyntaxique de la syntaxe. Avant d'en arriver à l'examen des positions macrosyntaxiques, je vais examiner des approches qui reconnaissent une syntaxe indépendante, mais qui pensent pouvoir fonder une description cohérente à partir de l'extension de la seule composante microsyntaxique.

1.2.2. Théories de l'énonciation

L'hypothèse fonctionnaliste extrême de Halliday fait apparaître la nécessité de construire un modèle qui reconnaisse une composante syntaxique indépendante comportant un niveau d'organisation propre. Ce niveau d'analyse indépendant peut être cependant réduit à expliquer un nombre limité de faits, ceux qui s'inscrivent dans le domaine de la syntaxe de rection. Les études qui se réclament de la théorie de l'énonciation comportent généralement un tel niveau, mais ce qui y reste primordial, c'est la mise en jour de structures pragmatiques ou d'opérations sous-jacentes à la constitution des énoncés. Ces éléments représentent la structure proprement dite du langage. Les constructions morphosyntaxiques de surface d'une langue particulière sont des traces d'opérations sous-jacentes qu'il faut mettre à jour et qui sont universelles. C'est dans les relations entre ces opérations sous-jacentes qu'il faut trouver une structure. Ce qui veut dire a contrario qu'il n'y a pas de structure de formes indépendante. Les formes auront pour fonction de matérialiser plus ou moins systématiquement les structures sous-jacentes. Cette position peut présenter un intérêt explicatif et comparatif une fois acquise une bonne description des faits de surface. Elle ne me paraît pas pertinente dans la phase d'accomplissement de cette description.

Deux versions de cette vision instrumentale de la syntaxe et de la morphologie sont disponibles : la version théorie de l'énonciation où les relations profondes sont abstraites et la version fonctionnaliste à la Givon [84] où les structures sous-jacentes sont plus proches d'une représentation de la pragmatique et de la sémantique ordinaires. Il y a un certain scepticisme dans ces positions sur le caractère organisé de la syntaxe. Le plus souvent la notion de relation syntaxique est négligée au profit d'un ensemble de micro-systèmes morphologiques (l'accord, les cas, les temps verbaux,) prosodiques ou positionnels (ordre des mots). Les relations syntaxiques sont au contraire très pauvres : elles regroupent le plus souvent des relations fondamentales de dépendance. C'est un modèle caractérisé donc par une sous-détermination syntaxique des structures de surface. Le type de critiques qu'une approche descriptive ferait à ce modèle serait très proche de celles qu'on a émises à propos du texte de Halliday, je ne la développerais donc pas.

Je m'arrêterai sur une forme de cette approche qui a été utilisée dans le domaine français pour de nombreuses études et notamment, on le verra, à propos de *que*. Il s'agit de la version de la théorie de l'énonciation qui s'inspire des travaux d'A.

Culioli [90]. Selon cette approche, la structure de la langue est organisée dans une dualité entre les opérations prédicatives et les opérations énonciatives. J'interpréterai cette dualité ainsi :

D'un côté on dispose d'une organisation prévue par la grammaire de la langue qui offre des syntagmes et des prédications prêtes à l'emploi en discours. On peut alors asserter et modaliser ces « préconstruits ». De l'autre côté, on peut construire des énoncés en s'appuyant essentiellement sur les opérations énonciatives. Ces opérations ne présupposent pas de catégories grammaticales et sont essentiellement fondées sur l'opposition entre éléments repères et éléments repérés. En soi cette opposition semble recouper celle que j'établirai entre micro et macrosyntaxe. Les constructions microsyntaxiques seraient le résultat de la mise en œuvre des opérations prédicatives tandis que les organisations macrosyntaxiques reposeraient sur une base de simples opérations énonciatives.

Cette présentation a cependant pour moi le désavantage de renforcer l'idée d'un dualisme. D'une part, en effet, on oppose des structures qui seraient des "préconstruits" à des structures qui seraient construites au moment même où elles seraient produites. Sous une autre forme, ceci tend à être interprété comme une opposition entre structures de langue et purs faits de parole.

Or il me semble évident que les structures prédicatives sont tout aussi énoncées que les structures énonciatives. On doit donc parler à la fois des formes énoncées et de leur énonciation. Sans doute le caractère arbitraire des structures prédicatives s'oppose-t-il au caractère iconique des relations énonciatives. Mais il me semble tout à fait possible de décrire ces deux structures des deux points de vue : il y a des schémas disponibles pour le locuteur avant toute assertion pour les structures prédicatives comme pour les structures énonciatives et il y a des modes d'énonciation des deux types de structures.

D'un autre côté, la distinction me semble aussi entraîner de façon plus ou moins consciente l'idée qu'à cette opposition de nature va correspondre une opposition de marquage. On va retrouver le fait que le propre des relations énonciatives est de mettre en œuvre un type particulier de marqueurs, par exemple les particules énonciatives. Dans un cas on serait dans le domaine du catégorisé dans l'autre du graduel. On perdra ainsi de vue ce fait intéressant que les prédications peuvent être articulés par les mêmes éléments morphologiques que les "morceaux d'énonciation". L'opposition principale me semble être dans la forme des structures et non dans leur mode d'apparition. Les particules énonciatives ont en général de nombreux fonctionnements dont certains seulement structurent le rapport entre deux énonciations. Parfois leurs distributions sont au contraire gouvernées par des facteurs de syntaxe grammaticale.

Les combinaisons entre types d'unités et relations syntaxiques sont complexes. Prenons le cas des constructions verbales modalisées (assertées, interrogées...). Ces unités fonctionnent généralement comme autant d'énonciations indépendantes ou reliées à d'autres par des opérations énonciatives. Mais je montrerai par la suite que l'on peut aussi trouver ces unités intégrées à une construction grammaticale ou « prédicative ». Une construction modalisée peut occuper certaines places

régies par une catégorie pourvu que certaines conditions soient réalisées (la relation de *greffe*). Une conception strictement dualiste des opérations énonciatives et prédicatives peut conduire à ignorer des structures comme celle de la greffe. Je reprendrai concrètement la discussion sur les limites de ce modèle à propos de l'analyse que propose Le Goffic du morphème *que* dans un cadre qu'il a largement inspiré (voir 2eme partie, 1ere Section).

1.2.3. Les réductionnistes sceptiques : le tout pragmatique de Ducrot

Les analyses pragmatiques menées par O. Ducrot [72], [80] prennent en compte toute une série de phénomènes qui débordent du niveau étroit d'une linguistique de la langue : distributions de certaines particules de discours (*ben, eh bien*) usages non standard de "conjonctions de coordination", énoncés disloqués : les solutions données à ces problèmes sont toujours de nature "pragmatique": le fonctionnement pragmatique de l'élément permet d'expliquer son comportement distributionnel. Non seulement l'auteur ne propose jamais de solution syntaxique au problème, mais il ne perçoit pas les enjeux d'une discussion syntaxique.

A titre d'exemple, je commenterai rapidement une de ces analyses mentionnant la notion de thème. Dans [80], pp. 44-45, Ducrot constate que l'on peut effectuer sur l'énoncé :

(37) Pierre m'a annoncé que le temps allait s'améliorer
deux enchaînements en discours également pertinents d'un point de vue pragmatique :

(38) c'est un sacré optimiste

(39) je vais pouvoir aller à la campagne

Pour expliquer cette double possibilité, Ducrot indique que la pertinence des enchaînements dépend de l'analyse en thème et propos que l'on fait de l'énoncé (56). Ducrot propose deux découpages possibles différents de cet énoncé, ci dessous (56a, et 56b)

56a (Pierre) = thème

(m'a annoncé que...) propos

56b (Pierre m'a annoncé que)=«modalité énonciative »

(le temps)= thème

(va s'améliorer)= propos

On comprend alors que les enchaînements vont se faire à thème constant si l'on veut qu'ils soient maximalelement pertinents. Donc (57) va enchaîner avec (56a) et (58) avec (56b). Un enchaînement contraire serait pragmatiquement mal formé.

L'analyse pragmatique est convaincante, mais il faut bien se rendre compte que les notions de thème et propos utilisées ici par Ducrot ne sont pas des unités linguistiquement pertinentes mais seulement des façons d'analyser le contenu des énoncés. On ne nous montre pas ce qui autorise dans la forme à découper l'énoncé de deux façons différentes. Aucun signifiant stable n'est associé à thème ou propos. Ducrot aurait sans doute pu montrer que derrière l'énoncé écrit (56) on

peut proposer deux énoncés oraux différents dans leurs formes et cette fois analysables linguistiquement et non pragmatiquement de façon différente en thème propos :

- 56c Pierre tu vois eh ben (thème) < il m'a annoncé que le temps allait changer
56d le temps (thème) il va changer >- il m'a annoncé Pierre (report modal)

On voit donc que l'analyse syntaxique proprement dite n'intéresse pas Ducrot. Lorsqu'il est fait mention de l'organisation syntaxique, c'est toujours dans le cadre de la terminologie traditionnelle, ce qui montre clairement le peu d'intérêt qu'il porte au progrès de l'analyse dans ce domaine. La structure formelle est donc conçue comme prévisible à partir de la structure sémantique sous-jacente. L'objet de l'analyse n'est pas la structure syntaxique mais la proposition ou les propositions « logiques » que l'on peut y associer. En fait Ducrot fait confiance à la syntaxe traditionnelle agrémentée de certaines notions empruntées à Bally (coordination énonciative). L'attitude de Ducrot est en elle même cohérente, puisqu'il ne prétend pas faire des analyses syntaxiques, mais dans la mesure où son modèle a servi de point de départ à des analyses morphosyntaxiques, par exemple à l'analyse de *que* par E. Moline [94], à travers l'opposition subordination pragmatique - subordination syntaxique, il convenait d'en situer les limites dans le domaine de la syntaxe. Je le ferai à travers la critique de l'analyse de Moline dans la première section de la deuxième partie.

2. Les positions expansionnistes : vers l'hypothèse de la morphosyntaxe globale

Toutes les positions précédentes ont donc fait le choix de limiter le domaine d'intervention de la syntaxe dans la description. Pour tous ces chercheurs, il y a une limite à la fois sémiologique et discursive au-delà de laquelle l'organisation des énoncés ne peut plus être décrite de façon pertinente en termes de relations syntaxiques : cette limite est en gros la phrase.

On peut alors formuler une hypothèse alternative qui essaie de travailler sans ces limites. Voyons quels seraient les axiomes qui définiraient cette position alternative et quels sont les travaux qui s'y inscrivent.

Axiomes de la position expansionniste

1) Domaine d'observation

- La syntaxe peut intégrer des signes indices-icônes
- Il y a des relations syntaxiques entre des unités plus grandes que la phrase ordinaire
- La limite entre faits de langue et faits de parole ne peut être tracée préalablement à la description

2) Méthodologie

- Il y a un niveau syntaxique indépendant
- Il y a des relations syntaxiques au-delà des relations de rection constituant les constructions grammaticales.

3) Relations forme / interprétation

- Le domaine d'interprétation doit intégrer des dimensions non représentatives en particulier la structure de l'énoncé comme message, ou la structure informationnelle des énoncés.

A partir de ces axiomes, il est possible de développer une syntaxe élargie décrivant un grand nombre d'énoncés. Cependant plusieurs variantes sont possibles. Il y a d'abord des variantes fonctionnalistes et des variantes formalistes. Puis des variantes qui préservent une syntaxe homogène et des variantes qui postulent une syntaxe faite de deux ordres différents de structuration. On proposera un exemple d'approche fonctionnaliste homogène : la position de Blumenthal. Une approche formaliste homogène est constituée par l'approche constructionnelle américaine, qui a fait l'objet d'une application au français par K. Lambrecht.

En face de cette position à syntaxe homogène, je dégagerai la ligne à l'intérieur de laquelle je me situe, l'approche morphosyntaxique globale à composante macrosyntaxique et qui peut se définir par les axiomes supplémentaires suivants :

Spécificité de l'approche morphosyntaxique globale : la composante macrosyntaxique

- Il y a deux types d'unités et de relations syntaxiques définissant respectivement le domaine de la microsyntaxe et celui de la macrosyntaxe
- Ces unités doivent être définies selon le principe de l'association d'un signifiant et d'un signifié.

On voit que ces axiomes laissent encore une marge de liberté dans la conception que tel ou tel chercheur peut avoir du domaine et de la forme de la macrosyntaxe. Ces choix peuvent porter en particulier sur :

- ◆ L'extension plus ou moins grande des unités maximales
- ◆ L'accent mis sur l'approche par le signifiant ou par le signifié : nous allons retrouver l'opposition entre les formalistes et les fonctionnalistes.
- ◆ Les formes d'interdépendances entre micro et macro syntaxe : niveaux indépendants ou principes structurants combinables ?

Je présenterai tout d'abord les difficultés rencontrées par les approches expansionnistes sans niveau macrosyntaxique. Je prendrai pour exemple la position de Blumenthal. Je montrerai, dans la ligne des analyses de J. Perrot, qu'avec un point de départ non macrosyntaxique, on ne peut pas se conformer à l'axiome descriptif de l'unité signe et, par là même, que de telles approches ne sont pas utilisables pour une visée descriptive. Je confirmerai l'analyse de la position de Blumenthal par une allusion à la position des tenants de l'approche constructionnelle.

En contraste, je retiendrai cinq approches qui me paraissent avoir apporté des descriptions en termes macrosyntaxiques de certains aspects du français. Après avoir situé historiquement ces approches, je les classerai en fonction des sous options qu'elles représentent. Ceci en vue de situer mes propres choix de description qui feront l'objet de l'exposé du chapitre suivant.

2.1. Les limites de l'expansionnisme non macrosyntaxique

2.1.1. Une position expansionniste fonctionnaliste sans macrosyntaxe : P. Blumenthal

L'intérêt de cette approche est de pousser jusqu'au bout l'idée d'une syntaxe homogène des relations intra phrastiques : les contradictions de cette tentative montreront, encore une fois, l'intérêt d'une approche macrosyntaxique pour la syntaxe descriptive. Blumenthal est représentatif du courant dit de "la perspective fonctionnelle" de la phrase, inspiré des travaux du Cercle de Prague (Danes, [66], Mathesius, [29]). J'ai fait le choix de présenter sa tentative, car il a appliqué le modèle à la description du français, et, qui plus est, en appliquant les analyses à l'étude d'un corpus. Cette base empirique va lui permettre de mener une réflexion intéressante sur la limite entre analyse syntaxique et analyse du discours, par l'introduction du niveau transphrastique, ou syntaxe du discours, qu'il intègre à la syntaxe. Ce domaine de la syntaxe du discours permet d'élargir le domaine de la syntaxe au-delà de la phrase, ce qui est un des objectifs des approches macrosyntaxiques. Il permet également de réorganiser le domaine traditionnellement dévolu à la syntaxe de rection en donnant la possibilité de reclasser en syntaxe transphrastique des constructions que la tradition avait un peu vite classées en syntaxe phrastique. L'auteur donne ainsi une analyse intéressante de certains constituants, notamment les consécutives.

Malgré tout l'intérêt du travail dans certains secteurs de l'analyse : subordonnées, appositions, prédication, il me semble représentatif des tentatives impossibles d'articuler une composante microsyntaxique "étendue" avec un niveau d'analyse en unités informationnelles. On montrera que la "syntaxe du message" proposée par l'auteur, loin d'être une composante où les unités sont définies de façon cohérente en termes de signifiant et de signifié, constitue en fait un niveau d'interprétation d'une morphosyntaxe peu cohérente.

2.1.1.1. Données prises en compte

Sémiologie (indices, symboles)

Le corpus de référence de B. est un corpus écrit. Nous allons donc assister encore une fois au recouvrement d'un type particulier de corpus et d'une analyse biaisée. Du fait du corpus considéré et de la tradition intellectuelle de l'auteur, les unités constituées de constructions grammaticales à base verbale sont prises en compte de façon privilégiée. Les énonciations qui ne suivent pas ce modèle sont considérées comme des "messages elliptiques"¹. Des allusions sont faites aux données orales, mais celles-ci ont un statut marginal et les préjugés classiques sur la relation entre français oral et français populaire ou avancé sont repris tout au long du texte. Encore une fois le lien entre marginalisation sociolinguistique et marginalisation linguistique est prouvé. La conséquence la plus évidente de cette réduction de la base empirique est qu'en fait le lien n'est pas fait entre énoncés non verbaux et énoncés verbaux. De même, les énoncés verbaux qui ne sont pas ramenables à un énoncé verbal disloqué - *les quarts de finale L'OM a gagné* - ne sont pas pris en compte. Il est dès lors clair que la rentabilité d'une analyse intégrant une macrosyntaxe n'apparaît pas totalement.

Une autre conséquence est que des faits qui ne sont marginaux que dans les corpus écrits sont donnés comme marginaux pour l'ensemble de la langue. Il en est ainsi, comme chez Halliday, des fonctionnements coordonnants des subordonnants. La catégorie des conjonctions de subordination est donc maintenue, malgré son inadéquation descriptive maintes fois dénoncée. Sa remise en cause ne toucherait qu'un faible nombre d'exemples dans le corpus, que l'on peut préférer traiter comme des constructions idiomatiques. Le corpus choisi fait "manquer à l'auteur des généralisations" et lui interdit de voir le caractère structurel de certains phénomènes.

Unités syntaxiques et unités pratiques

La notion de phrase canonique est acceptée à la fois sous la pression du corpus qui comporte essentiellement des unités constituées autour de constructions verbales, et sur le plan théorique, où cette unité est admise (voir phrases elliptiques). Un effort est fait pour donner une définition cohérente de cette unité de façon qu'on puisse la considérer comme une unité descriptive, distinguée de la phrase écrite comme unité pratique. Certaines constructions que la tradition intègre aux phrases sont ici correctement analysées comme relevant du domaine transphrastique (subordonnées consécutives, par exemple).

2.1.1.2. Cadre d'analyse

La composante syntaxique

En fait, le domaine recouvert par la syntaxe sera, dans cette perspective, constitué, d'une part, par la réorganisation du niveau microsyntaxique, à travers la redéfinition du domaine des "circonstants"; et, d'autre part, par l'introduction d'une composante concernant les relations établies à partir de la prise en compte du degré de dynamique communicationnelle des unités syntaxiques. Ces degrés se

¹ "uniquement la fonction de prédicat rhématique peut constituer à elle seule un message complet non elliptique; cette possibilité se limite toutefois aux verbes météorologiques comme *il pleut*", *op. cit. p.13*.

calculent sur une échelle graduelle qui va du thématique, sans dynamique communicationnelle, au rhématique à forte dynamique communicationnelle. Cette composante "communicationnelle" n'a pas pouvoir d'organisation par elle-même : elle compose avec les relations syntaxiques des complexes de "fonctions communicatives" censés caractériser les unités du discours de façon pertinente. Comme toute fonction communicative, s'appuie sur une fonction syntaxique préalable, il ne peut être question de deux composantes syntaxiques distinctes. A travers le concept de "fonction communicative" qui se présente comme l'addition d'une fonction syntaxique et de la dynamique communicationnelle de l'unité analysée (p. 7), B. ajoute seulement une composante interprétative supplémentaire, par rapport à la composante interprétative sémantico-logique associée habituellement à la morphosyntaxe.

La confrontation du tableau des relations syntaxiques retenues (p. 13) :

et du tableau où sont introduites les fonctions communicatives (thématique et rhématique) (p. 8) :

aboutissant au schéma 2 récapitulatif (p. 9) :

montre bien le statut de "perspective interprétative" de la composante "communicationnelle". Les fonctions communicatives y apparaissent projetées sur des unités affectées préalablement d'une analyse syntaxique.

Ce schéma présente une base d'analyse syntaxique classique, articulant, à la façon de Hjelmslev, des relations de dépendance unilatérale (relation déterminant déterminé) et des relations de solidarité (prédication) dans l'analyse de la phrase verbale. Sont donc définis de façon cohérente à partir des critères de dépendance, les constituants sujet, prédicat et déterminant de prédicat (les compléments régis par le verbe, qu'ils correspondent à des actants ou à des circonstants intégrables au prédicat). Ces unités syntaxiques sont, d'autre part affectées d'une interprétation rhématique ou thématique au regard de la composante "communicationnelle". Cette analyse classique permet de façon très cohérente d'exclure de la catégorie des déterminants de prédicat, des circonstants tels que les consécutives qui sont alors analysées comme des parataxes syndétiques, puisque B. y voit des phrases autonomes et non des parties de phrase. Ou encore des causales en *puisque*, qui recevront une analyse spécifique.

Le schéma 2, p.9 montre que l'analyse en constituants syntaxiques du "message" comporte une dissymétrie un peu surprenante, sur laquelle nous reviendrons dans la partie critique : on n'y voit pas figurer la notion de sujet grammatical qui serait le pendant du "prédicat" dans la relation fondatrice de l'énoncé. On voit en revanche apparaître deux unités nouvelles : le sujet psychologique et l'arrière-plan. Notions qui ne sont pas construites selon le schéma général, conforme à la notion de fonction communicative, associant analyse syntaxique (déterminant, prédicat, sujet...) et analyse communicative (caractère thématique vs. rhématique du constituant). En face de prédicat thématique et rhématique, on aurait attendu sujet thématique et sujet rhématique. Comme il est par ailleurs mentionné que le sujet syntaxique peut être rhématique, on peut considérer que "psychologique" vaut pour « thématique », ce qui pourrait sauver la cohérence du modèle. Quant à l'unité arrière-plan, on ne voit pas comment on pourrait la décomposer en un substrat syntaxique et un trait de dynamique communicationnelle. On peut d'ores et déjà signaler que ce défaut d'homogénéité dans la dénomination des unités traduit la difficulté profonde qu'il y a à articuler une syntaxe à un seul niveau avec une analyse "communicative".

Définition des unités

Blumenthal est "structuraliste" au sens où il cherche à adopter une critériologie explicite pour appuyer ses analyses. Ainsi les unités et relations de syntaxe de rection sont définies selon les critères des structuralistes cohérents (Hjelmslev) à partir de relations de dépendance et de solidarités formelles. Outre leur statut syntaxique, les unités sont caractérisées par leur "dynamique communicationnelle", c'est à dire leur statut thématique ou rhématique. Cette propriété est elle-même définie d'une façon a priori opératoire et cohérente à partir de la possibilité ou non de pouvoir réaliser des contrastes sur la position considérée : un constituant rhématique peut être contrasté avec d'autres rhèmes ce qui n'est pas le cas des constituants thématiques. Cet effort de cohérence a cependant ses limites, comme

on le verra dans la partie critique. On remarquera que la phrase, qui reste une frontière syntaxique importante, est en fait définie par la présence « d'un seul élément rhématique dominant ». La phrase est donc au fond une fonction communicative et non pas une unité syntaxique. On ne voit pas d'ailleurs quel serait le signifiant précis qui correspondrait à ce regroupement autour d'un rhème. Il n'y a pas dans ce modèle d'unité syntaxique qui serait définie comme le domaine maximal des relations syntaxiques.

2.1.1.3. Evaluation du modèle

Incohérences de l'analyse syntaxique : prégnance du modèle préstructuraliste

Si les unités de l'analyse communicationnelle ne sont pas des signes linguistiques, on s'attendrait à ce que les unités syntaxiques assurent cette fonction. Sur le terrain des analyses proprement syntaxiques, Blumenthal a fait progresser l'analyse du domaine des "circonstants" ou éléments non régis. Il exclut en effet de la phrase certaines subordonnées qui sont très justement renvoyées à l'analyse des relations entre phrases : les consécutives. Il le fait en outre, non pas sur la base d'une intuition sémantique, mais d'un critère explicite. Les consécutives constituent un noyau autonome de choix paradigmatiques, ce que dans son analyse, les caractérise comme des phrases à par entière. Cela dit, il ne s'agit pas d'un critère proprement syntaxique. Les consécutives sont hors de la phrase comme fonctions communicatives, mais qu'en est-il de leur statut syntaxique ? Sur ce point, une contradiction subsiste que B. relève lui même : les consécutives, "formellement subordonnées" exercent pourtant la fonction de principales rhématiques" (p 79). La formulation est totalement ad hoc. Elle suppose un recours subreptice au seul critère morphologique du connecteur pour repérer une subordination. L'analyse syntaxique de Blumenthal ne prévoit d'ailleurs pas la catégorie de subordonnée : un constituant non sujet ne peut être que déterminant ou arrière-plan. C'est la seule présence de la conjonction qui autorise à parler de "formellement subordonnées". Une analyse des propriétés syntaxiques prouverait que ces formes ne sont syntaxiquement ni des déterminants ni des arrière-plans. Elles constituent par ailleurs des unités informatives indépendantes. On ne devrait donc en aucun cas parler de subordination. Ce dont Blumenthal aurait besoin, c'est d'une analyse syntaxique des parataxes syndétiques, ce que son modèle ne peut visiblement fournir.

2.1.1.4. Problèmes dans la définition des unités syntaxiques minimales

Sujet psychologique

Une difficulté qui apparaît immédiatement est qu'il n'est pas possible de reconnaître dans le modèle un niveau cohérent d'unités syntaxiques définies par des critères homogènes. Un bon exemple de cette incertitude est le statut incertain de la relation sujet /prédicat. Elle oscille entre syntaxe et sémantique, comme on le remarque dans la surabondance de qualificatifs affectant le sujet : sujet grammatical, logique et psychologique (p. 5). L'unité sujet qui va jouer le plus grand rôle dans l'analyse est curieusement celle qui est définie de façon ad hoc, par rapport aux axiomes de départ : le sujet psychologique, est un "segment thématique" qui désigne "ce dont on parle" (ibid.). Cette caractéristique ne peut

être repérée, ni à partir de relations de dépendance, ni à partir du critère du choix paradigmatique, elle est établie à partir de l'analyse du sens de l'énoncé. On peut donc penser qu'il s'agit d'une caractéristique purement sémantique affectant un constituant syntaxique identifié par ailleurs. Ainsi (p.13) dans l'énoncé *Pierre dort*, *Pierre* est analysé comme sujet psychologique et il est précisé : "l'identification du sujet psychologique relève du contexte et de la situation, donc de la parole, non de la langue". Cette identification est en effet obtenue par la démarche onomasiologique suivante : le sujet psychologique est le constituant d'un énoncé qui répond à la question "à propos de quoi?" Le sujet psychologique est alors une simple interprétation du rôle du sujet grammatical en termes de dynamique communicationnelle. Dans ce cas, on voit mal pourquoi on ne parlerait pas simplement de sujet thématique, comme on parle de déterminant thématique ou rhématique.

Mais dans d'autres cas, le sujet psychologique constitue une unité pourvue d'un signifiant isolable et spécifique, comme *ce livre* dans les exemples de la p. 5 :

- (40) ce livre je l'ai bien aimé
 (41) moi j'ai regardé une fille

Dans ces énoncés, *ce livre* ou *moi* ne peuvent être, en fonction des critères du modèle, analysés ni comme sujets ni comme déterminants de prédicat. Ils sont tout au plus associés par coréférence à des constituants exerçant ces fonctions. Le modèle ne permet donc pas de leur donner un statut syntaxique. Si l'on ne veut pas que ces constituants restent sans analyse, on doit alors considérer leur caractéristique de sujet psychologique comme une caractérisation syntaxique à part entière. B. utilise donc la dénomination de sujet psychologique de façon non cohérente, puisque ce terme désigne tantôt une caractéristique sémantique, tantôt un constituant syntaxique, mais cette incohérence lui permet précisément de masquer l'insuffisance de son analyse syntaxique.

Une remarque p. 6 §1.3 confirme la difficulté de l'auteur à distinguer un niveau syntaxique et un niveau interprétatif. Essayant d'être cohérent, il signale que des éléments analysés comme thématiques du point de vue de l'information détiennent des fonctions syntaxiques différentes : dans *Pierre est arrivé très tôt* répondant à *Quand est-ce que Pierre est arrivé ?* l'élément thématique est le déterminé souligné, dans *Charles va se marier*, un sujet (en note : au sens de sujet logique = ce dont on parle). En fait, comme on l'a vu, l'auteur a besoin de la notion confuse et ad hoc de sujet psychologique pour masquer le fait que son approche ne dispose d'aucune relation proprement syntaxique pour analyser le constituant de tête d'énoncés tels que *moi j'ai regardé un film à la télé* ou encore *mon foie connais pas* (ibid.). L'aboutissement de cette confusion est une analyse où la notion syntaxique de sujet grammatical est confondue avec celle de sujet psychologique.

L'analyse nous présente donc implicitement une notion qui a tantôt le statut de désignation "métalinguistique" floue d'un constituant non défini syntaxiquement, tantôt celui de simple commentaire interprétatif d'une fonction définissable par ailleurs. Il y a là un défaut de cohérence dont on ne peut se satisfaire. S'il y a

syntaxe du message et pas seulement découpage interprétatif des énoncés en messages, il doit y avoir unités définies selon le principe du signe. Une même notion ne peut désigner tantôt une unité syntaxique à part entière, tantôt une propriété interprétative accidentellement rattachée à un constituant syntaxique. C'est donc à tort que Blumenthal se réclame de Perrot (p. 7 note 24) : "l'opposition entre syntaxe du message et syntaxe de construction semble être proche de celle que Perrot établit entre les analyses de la structuration propre du message comme unité de communication et de la structuration de l'énoncé défini comme unité syntaxique". Perrot maintient l'idée que la syntaxe du message est composée d'unités possédant un signifiant stable. Une notion telle que celle de "sujet psychologique" ne serait pas retenue dans son modèle.

Statut de l'arrière-plan : une unité macrosyntaxique qui s'ignore

L'arrière-plan est une unité possédant un signifiant et un signifié. Il s'agit d'un constituant thématique indépendant mais qui n'est analysable ni comme un déterminant thématique ni comme un sujet psychologique. Mais, même dans ce cas, l'analyse syntaxique n'est pas cohérente. Alors que les autres relations syntaxiques sont de façon conséquente définies à partir de relations de dépendance à la manière de Hjelmslev, la relation d'arrière-plan se situe à un tout autre niveau. Elle est liée à un statut informationnel fixe (thématique) et le critère qui l'oppose à ce qui serait un déterminant thématique montre qu'il ne s'agit pas d'une relation du système de rection. Prenons les exemples de référence (p. 6)

- (42) deux jours après Pierre est parti en vacances
 (43) parce qu'il pleuvait, il est parti

Le critère formel invoqué pour distinguer *deux jours après*, "arrière-plan", de *parce qu'il pleuvait*, déterminant thématique, consiste à tester la possibilité de les faire suivre de l'interrogation *qu'est-ce qu'il s'est passé?* On observe un comportement différent des deux constituants :

- (44) deux jours après qu'est-ce qu'il s'est passé
 (45) ?parce qu'il est arrivé qu'est-ce qu'il s'est passé

Cette opposition marque en fait que l'arrière-plan se situe en dehors de toute relation de dépendance avec le verbe : il s'agit d'une position qui est hors système de détermination du prédicat verbal. C'est là la différence avec le déterminant thématique qui ne peut fonctionner qu'en relation de dépendance avec le verbe.

Outre qu'elle semble mettre sur le même plan le domaine de la rection et le domaine qui est finalement celui de la parataxe, cette analyse se heurte à un autre problème : le critère formel utilisé caractérise aussi bien le sujet psychologique que l'arrière-plan par rapport au déterminant thématique :

- (46) ce livre qu'est ce qui s'est passé?
 (47) deux jours après qu'est ce qui s'est passé?
 (48) ?parce que tu l'aimes qu'est-ce qui s'est passé

Les deux signifiants étant les mêmes, il n'y aurait donc pas lieu de distinguer en langue entre sujet psychologique explicite et arrière-plan. La distinction est donc, semble-t-il, purement de l'ordre de la signification. Ce que remarque d'ailleurs Blumenthal. En réponse à cette difficulté, il essaie de relier la différence de statut à une "origine" différente des deux constituants au moyen d'une composante transformationnelle totalement ad hoc :

Les sujets psychologiques seraient issus de déterminants "essentiels" du verbe, les arrière-plans de "déterminants circonstanciels particuliers". Ces nouvelles catégories, évidemment étrangères à son analyse, l'obligent à y intégrer des éléments de l'analyse traditionnelle (circonstanciels, objets); l'ensemble aboutissant à des formulations qui, prises à la lettre, sont contradictoires avec les présupposés de l'analyse exposés plus haut : "les compléments thématiques qui ne deviennent pas arrière-plan représentent donc des déterminants thématiques ou des sujets psychologiques" (p16 et 17 tableau). "La rhématisation de l'arrière-plan et du sujet psychologique en fait des déterminants et transforme la prédication rhématique en déterminé" (p. 14).

Je suggère que la raison pour laquelle B. n'arrive pas à construire une analyse cohérente est qu'il essaie de la faire en construisant une syntaxe à un seul niveau. C'est l'absence de distinction entre macrosyntaxe et microsyntaxe qui est source des difficultés. En anticipant sur ce qui sera dit bientôt, je vais montrer dans le tableau suivant comment une solution "macrosyntaxique", par exemple dans le cadre de Perrot, cité par Blumenthal, peut permettre d'éliminer les notions qui font difficulté dans son analyse (en gras) au profit de concepts indépendamment motivés.

approche de Blumenthal	approche macrosyntaxique
fonctions syntaxiques	fonctions microsyntaxiques et macrosyntaxiques
prédicat	unité microsyntaxique prédicat
sujet	unité microsyntaxique sujet
sujet psychologique	
-explicite	unité macrosyntaxique support
-implicite	principe interprétatif
déterminant rhématique	Unité microsyntaxiquement régie construite macrosyntaxiquement comme apport
déterminant thématique	Unité microsyntaxiquement régie construite macrosyntaxiquement comme support

arrière-plan	unité régie construite macrosyntaxiquement comme support
«	unité macrosyntaxique support non régie
déterminé	constructeur microsyntaxique

On remarque que l'ensemble des éléments sont décrits en exploitant de façon cohérente les possibilités de combinaison entre les unités d'analyse microsyntaxique (prédicat-sujet, recteur-régi) et les unités macrosyntaxiques : support, apport, sans qu'il soit besoin de faire appel à des notions ad hoc et sans danger de confusion entre le niveau des formes et celui des interprétations.

2.1.1.5. Syntaxe transphrastique

Les unités et relations vues précédemment concernent le niveau intra-phrastique de l'analyse. La phrase est, on le rappelle, définie comme une super fonction communicationnelle : "la phrase française associe normalement deux segments de dynamisme communicationnel différents. Les éléments thématiques qui entourent le prédicat rhématique sont l'arrière-plan et le sujet psychologique » (p.13). Cette définition est plutôt faite en termes de message que de limite des faits de rection. Blumenthal va étendre l'analyse syntaxique au-delà de la phrase sous le nom de niveau transphrastique. Le niveau transphrastique relève de l'analyse de discours, et non de la phrase, d'une manière qui rappelle les phénomènes de cohésion étudiés par Halliday. Il est revendiqué une syntaxe du texte en soi et pas simplement une organisation conceptuelle du texte. Un critère intéressant est adopté pour distinguer phrases complexes et enchaînements discursifs : la présence de deux noyaux rhématiques (ibid.) au lieu d'un.

Les unités et les relations de ce niveau sont les mêmes que celles qui ont été établies pour le niveau intraphrastique, en accord avec " la "thèse développée par Séchehaye selon laquelle " les relations syntaxiques entre phrases d'un texte sont pour l'essentiel identiques aux relations à l'intérieur de la phrase" (p.92). B. aura cependant du mal à contrôler dans ce niveau l'usage des critères utilisés pour le domaine intraphrastique et beaucoup d'analyses ne reposeront que sur des intuitions sémantiques ou des critères de cohérence discursive. Cependant certaines extensions paraissent plus argumentables que d'autres. C'est par exemple le cas de l'analyse de *car* p. 137 où il est dit que dans *P car Q*, Q constitue un arrière-plan postposé. L'impression d'arrière-plan a sans doute son origine dans la signification de la structure : la justification est naturellement interprétée sémantiquement comme en arrière-plan de la thèse qui en est l'objet. Mais on peut aussi invoquer des critères formels pour justifier l'analyse. La présence d'un relateur devant la deuxième phrase ou encore les schémas intonatifs, cf. p. 94 :

"Même en l'absence d'un mot de liaison entre deux phrases, l'une d'elles s'interprète parfois comme arrière-plan :

il gèle nous ne sortirons pas

Selon Bally, la seconde phrase reprend la première "par sous-entente", c'est à dire par « ellipse »; ellipse qui possède approximativement la valeur de alors, dans ces conditions...».

Si l'on peut trouver une certaine pertinence à la relation arrière-plan premier plan pour l'analyse transphrastique cela tient au fait que, comme on l'a vu plus haut, cette relation, même lorsqu'elle est utilisée à l'intérieur d'une phrase, ne relève pas du système de rection, mais de ce que nous appellerons le niveau macrosyntaxique, niveau où les unités n'ont pas à être définies par des catégories grammaticales et peuvent donc prendre la forme de groupes aussi bien que de phrases. Sur ce point, il y aura donc accord entre l'analyse de B. et celle que je proposerai dans un cadre macrosyntaxique : les relations transphrastiques relèvent du domaine de la macrosyntaxe.

En revanche, les relations qui ont un fondement rectionnel (microsyntaxique) sont extrapolées de façon abusive au niveau transphrastique. Prenons pour exemple la relation déterminé-déterminant. Le tableau de la p. 152 montre que B. étend le lien de détermination au cas de "phrases" distinctes unies par des conjonctions de subordination (*lorsque, parce que*), alors que les relations arrière-plan - premier plan concernent les liens par coordonnants, la seule exception, déjà signalée, étant les connecteurs consécutifs. Mais B. ne fournit pas d'argumentation syntaxique pour établir ce lien de détermination. Ce qui le révèle bien est l'analyse identique donnée en termes de lien déterminé + déterminant de deux constructions dont nous montrerons plus loin qu'elles sont très différentes sur le plan de l'organisation syntaxique :

-La "subordination inversée" (voir p. 76) dont on peut montrer que les deux termes sont indépendants syntaxiquement. Ex :

(49) il lui parlait encore quand (que) il vit la flamme du fusil

-L'épexégèse, traitée sous le nom de "style segmenté" p. 94, où l'on peut au contraire montrer qu'il y a effectivement un lien de rection :

(50) Le livre est souvent la tentation du journaliste. Parce que le livre prolonge le quotidien.

Le seul point commun entre les deux constructions est la présence d'un morphème subordonnant devant le deuxième terme. L'argument morphologique tient lieu d'analyse syntaxique. Une fois encore, on est tenté de dire que cette régression méthodologique est liée à la non reconnaissance de deux niveaux d'analyse syntaxique. Les subordinations inversées ne sont pas organisées par une relation de rection, mais par un schéma macrosyntaxique comme je le montrerai au Chap. II de la deuxième partie. Au contraire l'épexégèse est bien la mise sous forme de deux rhèmes d'une construction rectionnelle.

On remarquera en outre que les relatives de "liaison" ne figurent pas dans le tableau 17 alors que leur analyse syntaxique est comparable à celle des cas de subordination à valeur coordonnante qui s'y trouvent. Cette fois, c'est l'influence de la syntaxe interne de la construction qui définira a priori sa syntaxe externe. Les relatifs de liaison sont analysés - d'après leur syntaxe interne - comme des prédicats qui "peuvent avoir comme sujet psychologique le contenu de la proposition précédente reprise par un pronom (p.82) :

(51) Il est venu, ce qui m'a fait plaisir "

Mais l'hésitation de B. est perceptible quand il propose au même endroit de cette autre relative de liaison

(52) Il s'élança sur les volets, qu'il ouvrit d'un coup de poing [...]

ce commentaire différent: "La relation interphrastique à l'intérieur de (68) se calque donc sur celle entre arrière-plan et premier plan".

Il va de soi que c'est une pure analogie sémantique qui fait parler de prédication - relation du domaine de la syntaxe de dépendance - dans un cadre interphrastique. En revanche, on peut proposer une analyse en termes de macrosyntaxe de la relative de liaison, ce que pressent B. lorsqu'il double l'analyse par prédication d'une analyse en arrière-plan - premier plan, relation dont on a souligné plus haut le caractère non rectionnel. La source profonde de l'inadéquation du modèle tient au fait que la distinction entre syntaxe phrastique et syntaxe transphrastique ne recoupe pas une répartition cohérente des constituants. Le niveau phrastique met sur le même plan des constituants unis par des relations de rection (déterminants, sujets, prédicats...) et des constituants unis par des relations d'un autre ordre, qui relèvent de l'énoncé comme message : arrière-plan / premier plan. Ce modèle, en soi incohérent, est de plus transposé au niveau transphrastique.

L'appel à une composante macrosyntaxique pourrait permettre de redistribuer de façon cohérente les faits de rection et d'organisation de message à la fois au niveau phrastique et au niveau transphrastique, ce qui dispenserait de recourir à cette opposition source de confusion.

2.1.1.6. Position sur les problèmes légués

Ces discussions m'amènent à conclure que ce modèle ne peut constituer une base intéressante pour une approche descriptive. La confrontation des notions d'analyse utilisées avec les problèmes que nous voulons résoudre confirme à mon sens le résultat de la critique interne du modèle. Tous les modèles qui distinguent un seul niveau d'analyse syntaxique comme support d'une composante interprétative "communicative" vont se heurter à des problèmes comparables d'adéquation descriptive et de cohérence interne, notamment lorsque le corpus pris en compte comportera de l'oral spontané. Dans le tableau qui suit les analyses contestables sont figurées en gras.

énoncés problématiques	principe de traitement
anacoluthes	pas envisagé
énoncés inachevés	pas envisagé
incises	pas envisagé
parataxes	par relations transphrastiques
phrases nominales	phrases elliptiques
appositions	Prédicats rhématiques
subordonnées "absolues"	pas envisagé
subordonnées valeur coordonnante	par syntaxe transphrastique- arrière-plan /premier plan- déterminant
relatives de liaison	suggestions contradictoires
épexégèses	par déterminant transphrastique
énoncés disloqués ou à détachement	par sujet psy, arrière-plan, déterminant thématique
subordonnées inversées	par déterminé rhématique
gallicismes	marqueurs de division informative

2.1.2. L' expansionnisme « matriciel » non macrosyntaxique : l' approche de la "grammaire constructionnelle" (K. Lambrecht)

L'approche de Blumenthal est plutôt caractérisable comme modulaire que comme matricielle. Le module des relations syntaxiques interagit avec les autres modules, notamment l'analyse fonctionnelle communicative, de façon à prédire les formes possibles d'énoncés. Chaque module est organisé et structuré de façon indépendante et contribue de la même façon à la construction des énoncés. Les énoncés comme ensemble ne sont pas affectés de propriétés syntaxiques ou sémantiques : celles-ci se déduisent de leurs parties constituantes. Si une phrase est déclarée « présentative » c'est parce que l'ensemble de ses constituants est affecté d'une dynamique communicationnelle maximale. D'autres approches vont cependant systématiser le recours à des complexes de traits de nature diverse pouvant caractériser non seulement des constituants, comme peut le faire la notion de fonction communicative, mais aussi des constructions dans leur ensemble, comme par exemple la notion de construction exclamative. Ou encore de prédication théti que opposée à prédication catégorique. C'est en particulier le cas des approches constructionnelles, dont l'intérêt pour une approche descriptive va apparaître comme indéniable.

2.1.2.1. *Les données*

Sur ce point, cette approche n'innove pas par rapport aux positions de la grammaire Générative-Transformationnelle : on s'appuie sur l'intuition des sujets parlants avec une grande ouverture sur les divers styles, au moyen d'exemples entendus lors d'observations participantes. La réflexion critique sur les données n'est cependant pas centrale pour cette approche.

2.1.2.2. *Le cadre d'analyse*

Une idée commune avec l'approche de Blumenthal : la notion de fonction communicative

La description de certaines formes d'énoncé suppose le recours à un arsenal qui va au-delà de la syntaxe de rection et des relations syntaxiques habituellement à l'œuvre dans les « constructions majeures ». On va donc décrire ces formes comme une combinaison de constituants définis par un ensemble de propriétés incluant des propriétés formelles pragmatiques et sémantiques. La forme d'énoncé elle-même sera conçue comme pourvue de propriétés diverses. En particulier les formes d'énoncé comporteront une double caractérisation : une en termes d'agencement de syntagmes et l'autre en termes de structure informationnelle.

. La syntaxe comme un dictionnaire de formes

Compte tenu de la définition qui est donnée de la notion de construction grammaticale :

« any syntactic pattern which is assigned one or more conventional functions in a language, together with whatever is conventionalised about its contribution to the meaning or the use of structures containing it »(Fillmore, 88: 36), on se retrouve avec deux pistes. D'une part, un projet de dictionnaire de structures dont il faudra voir comment les entrées sont reliées. D'autre part, un modèle où l'autonomie de la syntaxe n'est pas un donné mais un élément à préciser. Les études provenant de cette tradition se prononcent philosophiquement pour une position niant l'autonomie de la syntaxe, au nom du caractère de « gestalt » sémantico-formelle des constructions et de la contribution originale et intriquée de chaque composante à la valeur linguistique de l'ensemble. Cette attitude est évidemment polémique et s'oppose au postulat de la grammaire générative. Elle s'oppose aussi à l'idée que la syntaxe est une véritable structure en mettant l'accent sur le caractère "irrégulier" des constructions. Mais cette position semble aussi s'opposer au fonctionnalisme radical qui ne verrait dans les structures formelles qu'un moyen de marquage imparfait de structures pragmatico-sémantiques sous-jacentes bien organisées. Le choix d'un formalisme à base de matrices de traits « regroupés » de façon très générale milite en outre en faveur d'une approche non modulaire du problème.

Ce modèle prétend surmonter le dilemme approche onomasiologique/ approche sémasiologique. On peut cependant noter, au fil des études, que les « constructions » comportent deux prototypes : ceux où la forme semble première et constitutive de la « gestalt ». On peut citer comme exemple les constructions de

type "filler-gap" (un constituant déplacé à gauche d'une construction à place vide), ou encore les constructions à constituant "topicalisé". A l'autre bout, on trouve les constructions exclamatives (Michaelis-Lambrecht [96]) qui sont définies essentiellement comme un ensemble de traits sémantico-pragmatiques. Bien évidemment cette organisation de la grammaire des constructions présente une souplesse indéniable qui peut être très utile dans les descriptions. Cependant le caractère peu contraint du cadre doit amener à une certaine prudence.

Est-ce que, dans le cas des exclamatives, on se trouve encore dans une conception signifiant / signifié de l'unité descriptive ? La construction exclamative abstraite postulée par les auteurs n'est en effet caractérisée que par des traits de contenu. Un élément ambigu apparaît cependant pour distinguer cette construction de la simple interjection : *damned!* L'idée est que les exclamations ont un contenu propositionnel « récupérable », ce qui n'est pas le cas des interjections. Mais qu'est ce qui rend ce contenu récupérable ? C'est qu'il s'applique à une forme susceptible de déclencher ce contenu propositionnel. Même si cette forme est un simple groupe nominal : cette foule ! Pousser jusqu'au bout l'interprétation onomasiologique de la notion de construction présente des difficultés pour une approche descriptive. Il vaudrait mieux s'en tenir à une version non onomasiologique de la notion de construction : une construction doit au départ avoir une caractéristique formelle identifiable. Mais on peut admettre la version faible de cette position : une construction est définie par l'association systématique à une forme d'un trait sémantique ou pragmatique. Ainsi parmi les relatives à valeur prédicative, j'opérerai moi-même une distinction entre deux constructions : celles qui ont une valeur évaluative et celles qui ont une valeur descriptive, associant ainsi traits formels et pragmatico-sémantiques.

. *La régularité et l'idiomaticité des constructions*

Cette approche est aussi descriptivement intéressante en ce qu'elle suggère que les constructions peuvent être soit ouvertes soit figées avec des degrés divers de non productivité. " They may be highly productive, in the sense that their structural description may be freely filled with smaller constructions or large classes of lexical items. Or they may be more constrained in the sense that the number of open phrasal or lexical position which they provide and of the expressions capable of filling these positions is relatively small » (Lambrecht, 94, 34). Cette distinction a une véritable portée empirique à deux niveaux : d'une part, on sait qu'il existe des constructions syntaxiques figées utilisées comme telles par tous les locuteurs. Et d'autre part, on a pu observer que ce qui distinguait deux usages dans une langue pouvait fort bien être le degré de productivité des constructions. Elle autorise également à distinguer divers types de figement, dont le plus utile sera évidemment celui de "formal idiom". Il s'agit de constructions qui ne peuvent pas naturellement être ramenées à des types observés par ailleurs. L'exemple donné est celui des constructions corrélatives en anglais : *the more you shout the less I listen*. J'utiliserai dans ma description une notion voisine de celle de *formal idiom* : la notion de *construction idiosyncrasique*, mais dans un sens particulier qui est celui d'une constellation de propriétés micro et macrosyntaxiques.

. *des relations systématiques entre constructions*

Même si « In CG, complex grammatical constructions are not viewed as being derived from more general or simpler structures via generative rules... rather they are seen as ready made templates used as such by the speakers of a language (Lambrecht, 94, 34)", les constructions complexes ne sont pas isolées dans un "dictionnaire de constructions". Elles ont des relations entre elles : partage de propriétés ou similitude « partielle » permettent de les relier sans porter atteinte aux spécificités propres à chaque construction. Le modèle qui permet de relier entre elles ces propriétés est celui de la matrice comportant un ensemble partiellement hiérarchisé de traits. Comme on peut le voir sur la reproduction ci-après, ces matrices combinent traits morphosyntaxiques et propriétés pragmatico-sémantiques.

2.1.2.3. Evaluation

. Un formalisme léger adapté à une approche descriptive

Le fait que la notion de type de phrase soit diversifiée et que le caractère idiosyncrasique de certains types soit reconnu offre un bon cadre pour saisir les complexités des énoncés authentiques. Le fait que le formalisme se réduise à des matrices de traits emboîtées permet de se concentrer sur l'objectif descriptif, en cernant de près les groupements de traits formels et sémantiques. La souplesse du modèle matriciel permet de ne pas sous-déterminer le nombre de types de phrases et plus généralement de structures. Ce modèle est donc à mon sens compatible avec une approche descriptive, il présente cependant des inconvénients que je tiens à souligner.

Les dangers d'une approche onomasiologique

Des notions importantes comme celles de topic sont définies sans recours au garde-fou signifiant signifié. De plus les regroupements de traits formels et fonctionnels peuvent figer ces relations et nous faire croire que les constructions ont un signifiant fonctionnel simple. Ainsi la construction de type left-detachment peut être un peu vite attachée à la seule fonction pragmatique d' "activer", du point de vue de la présentation de l'information, un référent exprimé sous forme de groupe nominal (Michaelis et Lambrecht, op. cit. P 222). On peut en effet objecter d'une part, qu'il existe des left-detachements à structure plus complexe qui n'ont pas cette fonction mais par exemple celle de "présenter un nouveau centre d'intérêt" :

(53) il y a mon frère il va vous dire ça

et d'autre part, que le left-detachment d'un SN défini, lui même, ne peut pas être confiné à une tâche pragmatique simple comme le montre Prince [98]. Une version radicale de l'interprétation fonctionnelle des constructions ne serait qu'un avatar de la conception onomasiologique du langage.

. *Une syntaxe trop pauvre*

Le modèle se démarque donc du fonctionnalisme strict qui voudrait que les formes soient le codage de structures sémantiques sous-jacentes, mais on va y retrouver le problème de la sous-détermination syntaxique. En effet, dans le module formel, marquage morphologique, ordre des mots, prosodie et syntaxe proprement dite se combinent pour donner corps aux constructions. Ceci veut dire que :

- la notion de phonsyntaxe n'est pas reconnue. Un couplage spécifique place / prosodie ne semble pas pouvoir constituer une construction ou un schéma de construction.

- les relations syntaxiques proprement dites ne constituent pas un niveau très développé. Les énoncés vont être, dans les termes de Halliday, sous-déterminés syntaxiquement. Lorsqu'une particularité de l'énoncé pourra être donnée en termes de structure sémantique elle le sera de préférence à une analyse syntaxique. De même que H. se contentait comme base de relations syntaxiques de celles que proposait la grammaire traditionnelle; de même, Fillmore (92) reprend comme base syntaxique les structures de la grammaire générative la plus classiques : la Théorie Standard Étendue. Et devant une structure rebelle à ce modèle, il utilise le recours un peu ad hoc à la notion de "formal idiom" caractérisé par ses fonctions discursives. Ainsi la construction par corrélation - *the more you eat the more you drink* - est bien identifiée pragmatiquement, mais apparaît formellement comme étrange et spécifique : « the level at which the structure is most clearly unfamiliar is the level of the paired phrases and their mode of combination" (Fillmore, [88]: 508). Or un examen plus détaillé des propriétés syntaxiques, intégrant le niveau macrosyntaxique, permettrait de les inscrire dans des paradigmes de constructions parfaitement caractérisables au seul niveau des propriétés formelles (voir la notion d'*attaches de noyaux* proposés par Blanche-Benveniste [90a], où le mode de combinaison est ramené à des principes généraux de syntaxe non réactionnelle).

. *Un domaine restreint pour l'analyse syntaxique :*

Les exemples de constructions qui sont donnés montrent que les formes d'énoncé non ramenables à une proposition sont considérés comme faiblement productifs. Les constructions *him a doctor, me worry about that* (Michaëlis- L., loc. cit.) sont traités comme des formal idioms qu'il ne semble pas possible d'intégrer dans une description plus générale. Elles ne sont pas plus rapprochées dans ce modèle que dans d'autres des left-detachements, ce qui n'est pas descriptivement juste.

D'un autre côté, des configurations complexes où les membres n'ont pas de structure de proposition mais de paragraphe, ne sont pas prises en compte. La notion de paragraphe ou de période comme unité d'analyse syntaxique n'est pas reconnue par le modèle. En fait cette limitation du domaine est peut-être due au fait contingent que ces chercheurs reprennent l'examen de construction précédemment étudiées par la grammaire générative et donc essentiellement modelées sur la phrase canonique.

Lambrecht (op. cit. 34) précise ainsi que les constructions sont observées aux niveaux : « word, phrase, clause, sentence ». Dans la mesure où *sentence* est défini à partir de la présence obligatoire d'un verbe recteur, on voit les limitations que cela va entraîner sur le domaine de la syntaxe. Mais là encore, on pourrait imaginer que ces limitations soient entendues comme provisoires et que la notion de construction puisse être étendue à des domaines où le lien n'est plus assuré seulement par les catégories grammaticales.

. *Une syntaxe à un seul niveau.*

Ce modèle semble permettre de surmonter l'opposition entre approche onomasiologique et approche sémasiologique, grâce à la notion neutre de matrice de traits caractérisant les constructions. Cependant, il fait par là même des hypothèses minimales sur la structure des langues : un ensemble de domaines structurels en interaction a priori sans contraintes, l'étude interne des domaines étant subordonnée à celle de leurs interactions. Comme il faut, de toute façon, préciser la structure interne de ces domaines, l'approche modulaire me semble descriptivement moins dangereuse. Si on part en effet du principe que certaines formes sont là pour exprimer certains types de contenus, on va être tenté de négliger les propriétés formelles des constructions en les jugeant suffisamment décrites par l'association forme /sens. Mieux vaut partir d'une analyse précise des formes autonome par rapport à celle du sens. Si celle-ci aboutit à établir trop de formes distinctes, là où l'on pourrait proposer une description peut-être plus adéquate avec une seule forme associée à plusieurs valeurs sémantico-pragmatiques (c'est la situation que l'on rencontrera dans mon analyse des « relatives »), alors on sera toujours à temps, en dernière instance, de choisir la description formellement sous-spécifiée. L'expérience montre que l'inverse se produit rarement.

Ainsi, si je devais tirer des enseignements de ce modèle, ce serait en « adoucissant » deux prises de positions, à mon avis, trop péremptoires des promoteurs du modèle :

1. La relation forme / sens est a priori conçue en termes onomasiologiques ou fonctionnels, on peut en préférer une version plus neutre et plus adaptée à un projet descriptif en suivant les propositions de Akmajian [? ?], qui n'exclut pas les cas de coïncidence forme /sens :

« particular clusterings of formal properties should be singled out as constituting significant sentence types. This is the input of formal grammar to the pragmatics. », ou celles encore plus ouvertes de H. Prince [98].

2. La limitation au domaine de la phrase. Il n'est pas clair que certaines constructions transphrastiques ne soient pas exclues par le modèle. Il faudra veiller à récupérer toutes les configurations formellement acceptables, même si elles prennent la forme de longs passages.

On aura enfin compris que ma réticence devant ce modèle tient au caractère homogène de sa syntaxe. Voyons les difficultés que cela entraîne sur une analyse de détail. Michaelis-Lambrecht [96, 227], comme on peut le voir dans les

schémas reproduits ci-dessous, donnent deux analyses distinctes en structure de la séquence anglaise *it is amazing the difference*.

La première structure sous-jacente, représentée dans la figure 1 est une « structure plate » où les trois constituants soulignés forment une construction verbale « rappelant » (relation *inherit* dans le schéma) les constructions impersonnelles à « sujet apparent » (*extraposition*) dont un équivalent français non ambigu pourrait être *il est étonnant que ce soit si différent*. La deuxième structure (figure 2) est une structure hiérarchisée à deux constituants immédiats et non trois, où *it* et *is amazing* sont regroupés dans une fonction prédicat (voir l'indication que la construction « rappelle » (*inherit Subject-Predicate*) la construction sujet-prédicat) tandis que *the difference* occupe une position sujet. Une paraphrase française non-ambiguë de cette deuxième structure serait : *elle est étonnante, la différence*. Si l'on ne peut qu'approuver le principe de la double analyse de ces constructions « homonymes », on ne peut en admettre la réalisation. Les auteurs analysent donc cette forme de *right-detachment* comme appartenant à la même famille que la structure sujet /prédicat ordinaire donc sur le même plan que la construction sujet verbe ordinaire). La caractéristique distinctive du *right-detachment* serait d'ordre pragmatique, puisque comme on peut le voir sur le schéma dans la case *role* du cartouche de droite ce constituant est obligatoirement un « prag. topic ». Du point de vue de la forme, *right-detachment* et sujet /prédicat sont organisés de la même manière.

Cela revient à dire que la différence entre la construction prédicative impersonnelle et la construction détachée à droite est à situer au niveau pragmatique et non au niveau syntaxique. C'est la conclusion à laquelle on aboutit si l'on ne dispose pas de la distinction entre niveau micro et macrosyntaxique. Armés de cette distinction, on peut établir la différence en termes syntaxiques : à une construction microsyntaxique sujet /prédicat, on opposera par exemple dans le modèle de J. Perrot, une construction apport- report de la composante macrosyntaxique. Même si la liste des propriétés formelles de ces constructions figurant dans les schémas respectifs, permet de les différencier, en seconde analyse, du point de vue du signifiant, je considère qu'une syntaxe descriptive doit faire apparaître en priorité la différence de nature syntaxique de ces deux constructions. Ce principe de classification est au moins une commodité pour l'organisation de la description.

L'ensemble des positions précédentes nous suggère que, quel que soit l'attrait des modèles homogènes de syntaxe expansionniste, il y a une question qui reste traitée de façon trop diffuse : la relation entre les énoncés construits à partir des constructeurs grammaticaux - projections maximales- et les énoncés qui ne supposent pas de tels constructeurs - prédications sans verbe, dislocations, parataxes syndétiques. Cette relation, en revanche, peut être construite de façon cohérente en faisant appel à un modèle non homogène de syntaxe.

2.2. Morphosyntaxe globale et expansionnisme macrosyntaxique

On voudrait montrer avant de présenter les outils descriptifs que proposent les approches morphosyntaxiques globales comportant une composante macrosyntaxique :

1) qu'elles ont une histoire, qu'elles sont apparues après une lente gestation de problématiques.

1) qu'elles ont été établies à partir de deux types de préoccupations ou d'attitudes devant l'analyse linguistique. L'une privilégie le niveau explicatif, l'autre les nécessités de la description. Bien entendu, dans les deux cas, c'est la découverte des faits nouveaux qui a motivé cette extension des outils d'analyse. Mais certains auteurs ont imaginé d'emblée que ces faits relevaient d'un domaine d'explication unique : théorie de l'énonciation ou théorie de l'information. Cette attitude ne fait en fait que reprendre, dans le cadre structuraliste, celle des grammairiens pré-structuralistes qui parlaient de « syntaxe affective » par opposition à « syntaxe logique ». D'autres ont pensé qu'il fallait avant tout développer les outils pour classer les faits nouveaux, l'explication de ces faits se révélant prématurée.

2.2.1. Les précurseurs : Meillet et Bally

La première syntaxe qui distingue, à ma connaissance, deux niveaux formels de structuration, préfigurant ainsi l'opposition microsyntaxe / macrosyntaxe est celle de Meillet-Vendryès [24] dans le chapitre du *Traité de Grammaire comparée des Langues indo-européennes* consacré à la syntaxe (voir détails dans Deulofeu []). Les auteurs y opposent en effet la syntaxe de rection, marquée par les contraintes que le terme recteur fait peser sur le régi, et l'organisation en parataxe, qui ne recourt pas au pouvoir constructeur des catégories. Il est vrai que la parataxe est envisagée comme une simple juxtaposition, sans que des sous-types soient dégagés ni des propriétés étudiées en détail. Il est vrai aussi que la problématique descriptive est mêlée à une problématique explicative recourant au thème du primitivisme : la parataxe serait un mode primitif d'organisation par rapport à l'hypotaxe. Il n'en reste pas moins qu'il est surprenant que ces vues prémonitoires n'aient pas eu plus d'écho auprès des descriptivistes.

Dans un cadre plus résolument saussurien, Bally propose une distinction du même ordre : il oppose syntaxe liée à syntaxe segmentée à travers deux modes de liaison qui s'apparentent fort à l'opposition hypotaxe / parataxe. Comme nous le

verrons, sa tentative comporte une élaboration plus précise du mode de construction paratactique.

2.2.1.1. *L'approche de Ch. Bally*

L'ensemble de la problématique de la macrosyntaxe se retrouve chez Bally. Il est en effet, à ma connaissance, le premier à poser en termes structuralistes le problème que Meillet avait posé en termes plus traditionnels : il y a deux types de syntaxes dans la langue avec des unités et des relations différentes. Meillet avait proposé la distinction entre syntaxe de la parataxe et syntaxe de l'hypotaxe, sans développer ni théoriser le domaine de la parataxe. Bally le fait en proposant de partir d'énoncés oraux qui ne soient pas systématiquement des phrases. Son approche ne consistera donc pas à donner une béquille à une analyse syntaxique fondée sur la seule construction verbale, mais bien à proposer un mode d'analyse cohérent à la fois pour des énoncés verbaux, pour des énoncés non verbaux et pour des énoncés comportant une partie non segmentale. Il est le premier à avoir désolidarisé l'étude des phénomènes de structuration de l'information du domaine de la phrase simple étendue à ses formes disloquées.

L'approche de Bally peut paraître relever de la simple histoire des idées linguistiques et ne plus présenter de grand intérêt pour la construction d'une méthode d'analyse. Il faut aller, à mon sens, au-delà de cette première impression, pour découvrir une méthode d'observation et d'analyse des données cohérente, même si elle est parfois exprimée à travers une terminologie quelque peu datée. Je vais montrer sur quelques points qui nous intéressent que le cadre théorique et la terminologie sont inadéquats, mais je soutiens que ces aspects négatifs n'affectent pas l'intérêt des outils descriptifs proposés ni la pertinence de certaines analyses

Une approche théorique non descriptive

Bally assume pleinement les deux traditions structuralistes : la tradition fonctionnaliste et la tradition formaliste. Il les articule de façon claire : il adopte une position théorique fonctionnaliste (onomasiologique) et une méthodologie formaliste (sémasiologique) pour ce qui est de l'analyse des formes.

Le caractère onomasiologique de sa démarche s'affirme sur plusieurs points. Ainsi conçoit-il les formes d'énoncé comme faites pour exprimer, dans le domaine qui nous intéresse, une structure conceptuelle. Cette structure conceptuelle, « la pensée à exprimer » est articulée en deux oppositions : d'une part en *modus* et *dictum* et d'autre part en *thème* et *propos*. Cette double articulation n'est pas plus commentée mais on voit qu'elle relève de deux domaines d'interprétation différents : celui de l'énoncé comme représentation et celui de l'énoncé comme message. Ces structures conceptuelles peuvent être exprimées dans des formes différentes. Bally consacre des développements étoffés (pp. 42 et 43), aux éléments mimogestuels de la communication qui comptent comme des énoncés.

Cependant les éléments extralinguistiques mis en œuvre dans la communication conservent un statut marginal. Ces signes de nature indicielle sont présentés à travers le thème du "primitivisme" (langage enfantin). Il est d'autre par distingué entre énonciations explicites et énonciations implicites :

je veux que vous sortiez	énonciation explicite
geste	
sortez	énonciations implicites
ouste	

Comme par hasard, les énonciations implicites sont celles qui comportent des éléments indiciels ou ne se conforment pas au moule de la phrase canonique. La présence de l'impératif dans les énonciations implicites montre même une tendance non descriptive à poser un modèle canonique de l'énoncé qui serait celui de la phrase déclarative, comme réalisation complète de la structure conceptuelle sous-jacente. Ainsi coexistent dans le texte des conceptions que ne renieraient pas les tenants de la macrosyntaxe :

« On comprend mieux maintenant pourquoi les éléments extra-articulatoires interviennent d'autant plus abondamment et avec une importance croissante à mesure que l'expression par les mots est implicite et insuffisante. Ce sont eux, qui, malgré les apparences, font des énoncés les plus pauvres des phrases complètes, et explicites. » (p. 47, § 49)

et des affirmations qui semblent nier la spécificité de la syntaxe non explicite, qui devrait toujours s'analyser à partir de la syntaxe explicite :

« Il suffit que nous montrions un avion en même temps que nous disons « regardez » pour que cet avion devienne partie intégrante de la phrase et plus particulièrement le complément d'objet du verbe. » (p 43)

Une position descriptive cohérente serait, dans les termes mêmes de Bally, de faire de l'énoncé en contexte « regardez » une structure de dirhème avec un membre non segmental et en aucun cas une construction verbale « elliptique ».

Une autre manifestation de l'option théorique onomasiologique est que le niveau de l'explication et celui de la description sont étroitement mêlés. Les explications faisant appel à des concepts « démodés » peuvent disqualifier l'approche. Ainsi après avoir décrit des exemples de syntaxe « segmentée » Bally commente :

« La segmentation, si caractéristique de la phrase française... est un procédé éminemment expressif. AZ et ZA relèvent de tendances opposées de l'expressivité, l'attente et la surprise. » (p.69)

Un même type de commentaire explicatif est proposé pour les énonciations implicites, qui les met au compte de la situation psychologique du locuteur au moment de les proférer : on retrouve le thème de la syntaxe affective, opposée à la syntaxe « logique » des phrases canoniques.

En fait, le cadre de référence suit les lieux communs de son époque sur la conception générale du langage que les héritiers européens de Saussure ont constitué en vulgate. Ce n'est pas sur ce point que Bally est intéressant.

Une terminologie qui induit en erreur

Un élément de présentation peut encore masquer l'intérêt descriptif de l'approche : les mêmes termes sont utilisés pour désigner certaines notions conceptuelles et certaines unités formelles. Ainsi, *B.* désigne par *thème* à la fois un des éléments de l'analyse conceptuelle sous-jacente à tous les énoncés : « ce dont on parle » et une unité d'analyse syntaxique comportant un signifiant et un signifié : le thème est ainsi un constituant isolable dans un énoncé segmenté. Il est formellement caractérisé par une intonation spécifique. Le terme désigne par ailleurs une des interprétations possibles, en fonction du contexte, du sujet dans la phrase canonique. Cet abus de langage, qui est exactement de la même nature que celui qui consiste à désigner par *sujet* à la fois une caractéristique sémantique qui peut s'appliquer à de nombreux compléments du verbe (l'agent) et le constituant qui s'accorde avec le verbe, est à l'origine de toutes les difficultés qu'ont rencontrées les successeurs de Bally dans l'utilisation de notions telles que thème et propos. Au-delà de la terminologie, la méthode d'analyse elle-même est tout à fait utilisable.

2.2.1.2. Une composante macrosyntaxique prégnante

Si l'on va au-delà de ces apparences, on se rend compte que sur beaucoup de points, Bally a proposé un cadre d'analyse - méthode et procédures - qui sera largement repris par les hypothèses macrosyntaxiques.

Bally préfigure l'analyse « macrosyntaxique » par deux prises de position qu'il est facile de reconstituer :

- intégrer dans la syntaxe de langue un ensemble de faits dépassant le cadre de l'énoncé verbal canonique : énoncés sans verbe, messages comportant des parties non segmentales, énoncés présentant des phénomènes de dislocation. Et relier l'étude de ces divers phénomènes par l'analyse.
- distinguer, pour décrire ces phénomènes, plusieurs types de syntaxe en langue, autonomes dans leurs unités et les relations entre unités.

Là encore, la cohérence du modèle est difficile à percevoir, car deux approches et deux terminologies se recouvrent pour désigner la syntaxe au-delà de la réaction. D'autre part, la tendance onomasiologique ôte leur contenu descriptif à certaines distinctions qu'opère l'approche.

Prenons le problème de la désignation des types d'énoncés dans lesquels peut se réaliser la structure conceptuelle de la phrase.

Deux typologies sont proposées dont les rapports ne sont pas clairs.

-D'une part l'opposition *dirhème* / *monorhème* qui évoque simplement le fait d'une énonciation élémentaire faite d'un ou deux constituants (§55).

magnifique! (monorhème)

boum!

magnifique ce livre (dirhème)

Ces structures élémentaires sont elles-mêmes analysables en thème et propos, la distinction étant conceptuelle et formelle (type d'intonation):

magnifique (propos) ce livre (thème)

Cette distinction semble réservée dans les faits à des énoncés qui ne comportent qu'un seul ou deux termes articulés (§62). Elle n'est pas étendue aux phrases comportant un prédicat verbal :

« On peut appeler aussi monorhème dans le sens large toute expression complexe où on ne distingue que Z et où A doit être suppléé, comme lorsque Richard II s'écrie : mon royaume pour un cheval. »

On comprend mal cette restriction, qui refuse le statut de monorhème à des énoncés banals non disloqués : *il fait beau aujourd'hui*. Il aurait été évidemment plus cohérent de distinguer d'une part les divers types de constructions, verbales ou non, et de voir, indépendamment, si elles pouvaient être énoncées sous forme de monorhèmes ou de dirhèmes, c'est à dire en un morceau ou en plusieurs.

Outre l'opposition dirhème / monorhème, Bally distingue trois syntaxes ou modes de composition des énonciations, qui permettent de construire trois types fondamentaux d'énoncés. Le premier mode est celui de la "coordination" où deux énonciations successives ont un lien tel que la seconde prend la première pour thème, à la différence de ce qui se passe dans un enchaînement de deux énonciations indépendantes.

Bally se sert de l'exemple de langage "enfantin" pour illustrer la distinction.

Devant le spectacle d'un oiseau qui s'envole, un enfant pourra effectuer deux énonciations indépendantes :

coucou	frtt
(il y a un oiseau)	quelque chose s'envole

Il pourra au contraire coordonner ces énonciations, comme va le suggérer la paraphrase :

coucou	frtt
(il y a un oiseau)	(et) cet oiseau s'envole

Le *et* explicite, selon les termes de Bally lui-même, la relation de coordination d'énonciations.

Il est clair que ce type de lien n'a rien à voir avec la syntaxe de rection. Bally nous parle ensuite de syntaxe "segmentée" pour des cas où les deux énonciations n'en "forment plus qu'une seule", avec cependant préservation de deux unités distinctes à l'intérieur de l'énonciation globale : le thème et le rhème. (§ 61):

coucou	frtt
--------	------

il y a un oiseau il s'envole

cet oiseau il s'envole

La coréférence obligatoire du pronom avec le thème étant censée évoquer le lien de "segmentation".

La syntaxe "liée" enfin, qui correspond aux prédications grammaticales :

cet oiseau s'envole¹

La conjonction du modèle psychogénétique et de l'approche onomasiologique produit un surcroît de terminologie pour désigner les mêmes objets, ce qui occulte les distinctions que l'on veut établir.

Le tour de passe-passe consiste à suggérer qu'il y a un simple resserrement de relations entre la segmentation et la liaison alors qu'il y a deux structures distinctes. La première relève de la distinction dirhème monorhème : *coucou frrt* peut faire l'objet d'une énonciation double de type dirhème, il peut aussi se resserrer en un monorhème *coucouffrt*. Mais entre *coucoufrt* et *coucou vole*, qui en serait une périphrase possible, il y a encore une distinction qui ne relève pas de l'opposition lié-segmenté, mais de l'opposition construit par la grammaire (le verbe) / construit par d'autres procédés. Il y a deux dimensions dans le parcours. L'une qui est bien examinée et qui va de la coordination d'énoncés à l'énoncé à un terme. L'autre dimension est celle qui oppose syntaxe par construction grammaticale et syntaxe des monorhèmes et des dirhèmes. Le fait de ne pas prendre en compte ces deux dimensions explicitement va rendre confuse la présentation.

Bally ne rapporte pas clairement la différence de ces syntaxes aux différences de relations qui sont à l'œuvre dans les deux cas : effet constructeur du verbe, pour les phrases liées, autres types de relations, dans les deux autres cas. Si cette étude par les relations complétant l'étude par constituants était faite - et elle pourrait l'être puisque la suite de l'ouvrage fait une large place à l'étude des relations de rection -, on pourrait éclaircir la nature de la syntaxe liée : on y distinguerait ce qui relève de la liaison comme phénomène prosodique révélant une relation macrosyntaxique (lié = forme un tout prosodique = monorhème et en ce sens s'oppose à prosodiquement segmenté = dirhème) et ce qui relève du lien syntaxique : lié = organisé par une relation de rection, segmenté = pas lié par une relation de rection. On peut alors expliquer l'apparente contradiction que comporte cette citation de Bally :

« Ces formations sont autonomes : nous verrons qu'une phrase liée peut prendre la forme d'une segmentée et même celle de deux coordonnées. » (p. 56)

¹ On remarquera, au passage, le double statut de la notion de thème. Dans l'analyse des coordonnées, il s'agit d'une notion de contenu : « prendre une énonciation pour thème » s'oppose à « former un coq-à-l'âne ». Dans l'analyse de la phrase segmentée, le thème est un constituant formellement isolable par une intonation spécifique.

Bally ne veut sans doute pas dire cette chose contradictoire qu'un énoncé qui forme un tout prosodique peut en même temps être prosodiquement segmenté. Ce qu'il veut dire ici, c'est qu'une **construction grammaticale** peut « à un autre niveau », celui du mode de liaison des énonciations, constituer un énoncé lié, segmenté ou se présenter sous la forme d'une coordination d'énoncés. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'analyse de l'exemple cité p. 64 :

« Dans la langue parlée, une phrase liée peut devenir segmentée par simple application de la musique de segmentation

je savais bien que vous viendriez>

je savais bien > que vous viendriez- (schéma ZA avec intonation de fin d'énoncé sur Z et intonation « en sourdine » sur A ».

Bref, le terme *lié* n'apporte rien par rapport à *monorhème* si ce n'est la confusion de niveaux que l'on vient de relever.

Reste à examiner le terme *segmenté*. Il fait à première vue double emploi avec dirhème. Et il le fait en compliquant les choses. En effet, du point de vue des données analysées, une phrase segmentée, c'est un dirhème. C'est seulement un type particulier de dirhème : celui dont le propos est une phrase canonique ou une construction verbale tensée. L'attention particulière portée à ce type de dirhème renvoie évidemment à la répugnance à traiter de la même façon la phrase verbale et les autres types de constructions. On doit en conclure très simplement que le terme d'énonciation segmentée n'est pas essentiel et qu'il peut se ramener à un sous-cas particulier de dirhème. Si l'on procède à l'ajustement terminologique qu'impliquent ces remarques, on se trouve en face des distinctions suivantes :

1) distinctions liées aux catégories présentes dans les énoncés

énoncés construits

-autour d'un verbe (explicites),

-autour d'une autre catégorie,

-par de l'extra linguistique (implicites)

2) distinctions liées au mode de liaison des parties constitutives de l'énoncé

-énoncés construits comme une seule énonciation : monorhèmes¹

-énoncés construits sous forme d'énonciations double : dirhèmes²

¹ Rappelons qu'il existe des monorhèmes constitués d'une construction verbale tensée, ce que Bally appelle les phrases liées.

² Un « énoncé segmenté » est donc simplement un dirhème dont le propos contient une construction verbale tensée.

-coordination d'énoncés

Une fois cette mise au point réalisée, Il est facile de voir que les distinctions monorhème/ dirhème /coordination relèvent de la macrosyntaxe et que l'analyse en relations d'accord et de rection qui sera faite des groupes verbaux et nominaux ailleurs dans l'ouvrage constituent le niveau microsyntactique. Bally propose de fait une analyse « macrosyntaxique » des énoncés, mais il ne pose pas assez clairement la relation de cette analyse avec le niveau microsyntactique. Il reste cette position importante : Bally présente coordination, segmentation et liaison comme des procédés syntaxiques de langue et non comme des faits de parole. Une formulation malheureuse une fois encore :

« ...trois types d'énonciation qui ont le caractère commun de lier deux termes par un rapport grammatical et le caractère différentiel de donner à ce rapport une rigidité croissante : coordination, segmentation et soudure. » (p. 55)

peut laisser penser que les procédés sont de même nature que les liens grammaticaux de rection et efface l'opposition cruciale : construit par des catégories / non construit. Mais si l'on entend par rapport grammatical rapport en langue, l'ensemble redevient cohérent. Le cadre de Bally est bien une macrosyntaxe prégnante. On va d'ailleurs voir que beaucoup de questions concernant les rapports syntaxe macrosyntaxe ont été abordées et parfois résolues par Bally au niveau méthodologique.

2.2.1.3. Statut des unités

Définition

Un premier problème bien posé est celui du respect du critère signifiant signifié pour définir les unités. Ce critère est très largement retenu. Il donne donc à la méthodologie un caractère descriptif indéniable. Ce souci de préserver une face signifiante et une face signifiée apparaît :

- 1) dans l'analyse de la phrase segmentée en deux constituants : A (thème) Z(propos), cf. p. 62, §82.

La face signifiante du premier constituant de la phrase segmentée, le thème, dont le signifié est "ce dont on parle", est l'intonation « stéréotypée dépendante de Z » caractérisée par « une forte montée de la voix », contrastant avec l'intonation « modale autonome et variable de phrase indépendante » que porte Z, le propos. On trouve là la première mention de l'intonation montante intégrante que tout le monde va reprendre.

Dans l'ordre Z A, le constituant A est dit affecté d'une mélodie « un ton bas et comme en sourdine ». En contraste, la phrase liée est dite ne pas comporter d'indices sensibles à la perception de rupture mélodique. Ces critères seront évidemment précisés dans d'autres approches par les progrès de l'analyse expérimentale, mais ils seront repris dans leur esprit par toutes les approches macrosyntaxiques.

Les constituants reliés par coordination sémantique font évidemment problème, car ils sont caractérisés négativement : deux énoncés indépendants du point de vue prosodique. Leur seule caractéristique est qu'ils ne constituent pas des coq-à-l'âne. Il s'agit donc, à première vue, d'une caractéristique de contenu et non de forme. Cependant, Bally remarque de façon intéressante que cette structure permet de rendre compte des emplois « inclassables » de certains constituants (épexégèses, relatifs de liaison et parenthétiques...). Une double invitation du texte est ici intéressante : affirmer que cette structure doit être intégrée en langue pour permettre d'analyser le comportement de morphèmes. Articuler analyse intonative et analyse des catégories qui peuvent occuper les positions définies par la prosodie. Si l'on s'attache à ces correspondances, on remarquera que certaines séquences excluent le coq-à-l'âne :

(54) il vient demain passe moi la lettre

est compatible avec une lecture coq-à-l'âne et une lecture de coordination

(55) il vient demain dans ce cas passe-moi la lettre

exclut le coq-à-l'âne et peut seulement être analysée comme une *coordination sémantique*.

On pourrait donc conclure dans l'esprit de Bally que la distinction enchaînement discursif/ coq-à-l'âne, si elle est souvent syntaxiquement neutralisée est cependant matérialisée dans certains types de « coordinations » d'énoncés. Le principe du respect de l'opposition signifiant /signifié dans l'établissement des unités n'est donc pas remis en cause.

2) La phrase simple sujet-prédicat n'est pas analysable en thème /propos.

P. 73, il est explicitement dit que, en l'absence de signifiant isolable, l'analyse de la phrase liée en thème / propos est seulement affaire d'analyse de discours et n'est pas un phénomène de langue :

« Dans la phrase liée régulière et banale, la distinction du thème et du propos s'obtient par les procédés de la parole, alors que la phrase segmentée offre cette distinction par sa structure même qui relève de la langue, puisque les signes musicaux sont des signes comme les autres. »

Pour Bally, il existe des cas de phrases liées non banales où thème et propos sont distingués par des procédés de langue. Mais on rappelle qu'il se trompe de problématique : il veut dire que des constructions verbales peuvent se présenter sous une « macrosyntaxe liée » de monorhème ou, avec des degrés de contraintes diverses, comme des dirhèmes ou même des coordinations d'énoncés. Bally donne respectivement comme exemple l'antéposition de complément et l'épexégèse. La contrainte qui lui paraît absolue est que le couple sujet verbe ne peut être constitué en « dirhème ».

3) D'une façon beaucoup plus cohérente que bien de ses successeurs, Bally signale le caractère complexe, du point de vue de l'analyse en thème-propos des « gallicismes ».

On retrouve dans son texte tout d'abord l'idée que ces gallicismes sont des procédés pour marquer la division thème-propos dans la phrase liée :

« C'est donc à d'autres procédés que le français doit recourir pour souligner le propos et l'opposer au thème dans une phrase liée, mais on constate alors l'intervention de l'accent et de la mélodie, qui rapprochent la phrase liée de la segmentée [...] Le propos peut être mis en relief par le tour *c'est...que* avec le concours de l'accent et de l'intonation aiguë. » (p. 74)

Le problème que pose Bally est que l'on peut s'interroger sur le rôle de la tournure dans le découpage macrosyntaxique. Rien ne prouve qu'elle soit déterminante, puisqu'elle est toujours associée à l'intonation dans ce marquage.

Si l'intonation est neutre, la construction constitue une phrase liée parmi d'autres (p 73, §104, O6-08). Il montre aussi que la tournure en *c'est...que* peut isoler aussi bien un thème qu'un propos si elle est affectée d'un contour prosodique différent « à deux pics ». Et c'est bien en effet l'interprétation que l'on peut donner de « et c'est lui qui sera content » au sens de : il sera particulièrement content (ironique).

En conclusion, les énoncés en *c'est...que* sont des phrases liées qui ont un comportement spécifique par rapport aux divisions « macrosyntaxiques » opérées par l'intonation. Cependant, cette analyse nuancée ne se retrouve pas dans certaines autres parties du texte. Ainsi p.75 : " le parler populaire a créé des phrases valant AZ au moyen de *il y a qui* : il y a Paul qui m'a chipé mon couteau ».

Ici le rapport avec l'analyse intonative n'est pas fait. On conclut un peu vite que la tournure est un marqueur « direct », qui n'a pas besoin de l'intonation pour marquer la division. Et l'on néglige la complexité des faits. Dire que *il y a X* vaut pour A (le thème) n'est pas confirmé par l'examen des propriétés de cette construction. D'une part, on ne retrouve pas sur *il y a Paul* l'intonation caractéristique d'un A (thème). D'autre part, le contraste ci-dessous montre que *il y a ...qui* peut construire des éléments qui sont exclus d'un A indiscutable :

- (56) il y a personne qui a téléphoné aujourd'hui
(57) *personne < il a téléphoné aujourd'hui

Il n'en reste pas moins que Bally met en avant la complexité et la spécificité des rapports entre fonctionnement macrosyntaxique et microsyntaxique des « gallicismes », prudence descriptive que ne partageront pas bon nombre de ses successeurs.

Unités macro et unités pratiques

Bally utilise le terme de phrase pour désigner l'unité de base de l'analyse linguistique. Mais ce terme recouvre en fait deux acceptions. Une acception théorique : la phrase est une unité de langue définie par une formule conceptuelle canonique et qui se réalise sous diverses formes (liée, segmentée) avec des

matériaux divers (linguistiques et extralinguistiques). La phrase représente donc une unité descriptive établie en fonction des procédures de description reconnues par l'approche. Il n'y a cependant pas de discussion sur le rapport entre cette unité descriptive et l'unité pratique phrase. La conséquence en est la juxtaposition de catégories d'analyse décrivant la structure grammaticale de la phrase en termes descriptifs : élément recteur et syntagmes régis et en termes de découpages « pratiques » de la phrase : complément d'objet, complément circonstanciel. Ces derniers étant considérés comme un acquis descriptif.

Une conséquence de cette absence d'articulation est que le statut de certaines constructions ne peut être exprimé de façon claire. Prenons l'exemple du relatif « de liaison ». Une analyse argumentée est fournie du lien « macrosyntaxique » qui l'unit au reste de l'énonciation : il s'agit d'une « phrase coordonnée ». Mais dans la partie microsyntaxique ou syntaxe de rection, il est dit que le « relatif » « transpose une phrase en adjectif et relie celui-ci à un substantif par voie d'accord ». Les deux analyses pourront seulement s'articuler de manière ad hoc dans des exemples classiques tels que :

(58) il est parti après quoi je n'ai plus rien fait

où l'on voit mal comment appliquer l'analyse par transposition en adjectif. Ces difficultés tiennent au fait que la phrase comme unité pratique avec les analyses qui en découlent n'est pas suffisamment distinguée de la phrase comme unité descriptive.

Principe de découpage

L'établissement des unités de l'analyse macrosyntaxique repose essentiellement sur la mise en œuvre du critère intonatif. Ce critère est cependant articulé avec des critères complémentaires, de nature formelle.

Propriétés complémentaires

Bally pose le problème du caractère fugace et incertain des marques prosodiques et nous indique qu'il faut parfois chercher confirmation des unités établies ainsi à partir d'autres critères. Il choisit évidemment le critère morphologique, qui va bien dans le sens de sa conception de l'intégration des relations primitives de type thème -propos à des structures plus liées. Bally va donc poser la délicate question des morphèmes comme procédé de marquage des relations « macrosyntaxiques ».

Cherchant à caractériser le thème, Bally indique qu'il est souvent l'équivalent d'une subordonnée. Ainsi, il pose les « équivalences fonctionnelles »:

"le thème de la segmentée est toujours l'équivalent d'une subordonnée":

(puisque) tu mens je ne te crois pas (p. 65)

(quant à) cet élève je l'aime bien (p.66) »

La prise en compte de cette équivalence est une démarche qu'il faut bien contrôler.

Ce que révèle cette équivalence c'est seulement que certaines formes grammaticales ont une affinité particulière avec certaines positions macrosyntaxiques. Mais ces observations nous autorisent-elles à aller plus loin et à faire de *quant* à ou de *puisque* un marqueur d'une position dont il est certainement un indice ? Rien n'est moins sûr. En effet le raisonnement par équivalence fonctionnelle ne semble pas admissible ici. Ce type de raisonnement suppose que l'on reste dans le domaine des relations grammaticales. L'équivalence peut alors être structurée dans un ensemble d'oppositions formant paradigme. Mais, en dehors du domaine de la rection grammaticale, il est impossible d'établir des paradigmes. Ce que l'on prend pour de l'équivalence fonctionnelle est une banale paraphrase.

Dans un cas comme celui-ci, pour conclure à l'équivalence, il faudrait vérifier si la forme marquée et la forme libre jouissent bien des mêmes propriétés, au marqueur près. Or ce n'est évidemment pas le cas dans les exemples qui nous intéressent. On peut vérifier, par exemple, que *puisque* P et P, n'ont pas les mêmes propriétés d'ordre par rapport à la base Z :

(59) puisque tu veux tout savoir il est parti

(60) *tu veux tout savoir il est parti

La question qui doit être débattue, c'est de savoir si les morphèmes dans ce cas ne sont pas de simples révélateurs de propriétés attachées à ces positions, sans en être des marqueurs comme l'accord est le marqueur de la relation sujet-verbe.

2.2.1.4. Types d'unités dégagés

Par rapport aux catégories d'analyse grammaticale « microsyntaxique » le modèle nous offre donc les unités suivantes :

- au niveau de l'énoncé : thème (A), propos (Z), incise

- entre les énoncés : coordination

L'incise est considérée comme une variante de « coordonnée »:

" La coordonnée peut être introduite par anticipation dans le corps de la première phrase sous forme d'incise [...] L'incise coordinative est caractérisée par son intonation autonome, qui serait la même si elle était une phrase isolée [...] l'incise peut être un monorhème. » (p. 57).

On voit que cette variante d'unité est définie par les mêmes critères que les autres. Même si les progrès de l'analyse intonative ont permis de mieux caractériser les incises et d'en faire un mode de construction à part entière, l'analyse de Bally est déjà cohérente et fructueuse.

2.2.1.5. Calcul de la combinatoire

Le propos constitue l'unité minimale libre. Un énoncé peut être composé de la séquence maximale suivante : A (incise) Z (incise) A

2.2.1.6. *Domaine maximal*

Bally propose, avec la coordination sémantique, de pousser l'analyse syntaxique au-delà de l'énoncé isolé. C'est là encore une piste qui sera suivie et approfondie par les approches macrosyntaxiques.

2.2.1.7. *Relations entre niveaux micro et macro*

Dépendance, indépendance des niveaux

Bally semble proposer une conception modulaire des rapports entre les types de syntaxe :

on peut ainsi observer que des compléments ou déterminants du verbe peuvent être thèmes ou partie du propos. Le modèle propose très clairement de renoncer au modèle transformationnel pour expliquer les phénomènes « macrosyntaxiques ». Il ne comporte, par exemple, aucune opération de thématization.

Relations macro et relations micro syntaxiques

Bally ne pose pas de contraintes a priori sur la combinatoire entre unités et relations des deux niveaux. Il admet parfaitement plusieurs types de "syncope" :

Les cas les plus simples sont ceux où un complément régi par le verbe ne forme pas une unité liée avec lui. Soit la construction :

(61) il va travailler son livre à la bibliothèque

Bally accepte les découpages :

à la bibliothèque (thème) il va travailler son livre (propos)

il va travailler son livre (énoncé indépendant) à la bibliothèque (énoncé indépendant coordonné au premier).

Bally pose également le problème de la syncope qui ne respecte pas l'intégrité des constructions microsyntaxiques :

"dans la langue parlée, une phrase liée peut devenir segmentée par la simple application de la musique de segmentation

je savais bien > que vous viendriez (thème postposé)".

La seule contrainte qu'il propose est, on l'a signalé, que le sujet ne peut être séparé de son verbe par une opération de segmentation.

Catégories pouvant occuper place macro

Le parallélisme syntaxe-morphologie n'est pas respecté par Bally. Il admet parfaitement que des constructions grammaticales considérées généralement comme des subordonnées régies, puissent être termes de relations macrosyntaxiques. (coordonnées, thèmes, ou incises). De plus, Bally défend l'idée que les constructions verbales peuvent être thèmes et pas seulement les noms.

2.2.1.8. Le statut des "connecteurs"

Les morphèmes fonctionnant comme connecteurs, comme on peut s'y attendre après le § précédent, marquent indifféremment des termes reliés par divers types de syntaxe : liée, segmentée et de coordination. Par exemple, les relatifs et les prépositions peuvent entrer dans des faits de coordination sémantique (pp.58-59) : « La proposition relative explicative est en réalité une phrase coordonnée semblable à celle qui renferme l'antécédent du pronom relatif ». Il est étonnant de constater que cette approche ait été si peu prise en compte par les successeurs. L'absence de description détaillée reposant sur des exemples réels des structures en question a dû entretenir dans les esprits l'idée que ces emplois étaient marginaux par rapport à ceux qui respectent le parallélisme. On voit encore une fois comment les progrès de l'analyse supposent que l'ensemble de ses dimensions soient prises en compte.

2.2.1.9. La dimension sociolinguistique

Elle est absente et il est regrettable que le lien ne soit pas fait. L'idéologie largement répandue dans le texte selon laquelle la formulation explicite d'un contenu de pensée est un idéal à atteindre ne va pas contribuer à faire que les lecteurs s'intéressent aux "formes élémentaires" des énonciations. Il n'y a pas d'objectivité sociolinguistique de présentation des données : « la syntaxe segmentée fleure la langue parlée » (p.70)

2.2.1.10. Position sur les problèmes légués

Le cadre de Bally propose une solution pour beaucoup de structures difficiles à analyser avec les outils habituels de la syntaxe de rection. Nous allons récapituler ici les plus intéressantes et nous en ajouterons quelques unes :

- intégration de l'analyse des phrases sans verbes et des phrases avec verbes non canoniques.

Elles sont évidemment analysables par les mêmes catégories « macrosyntaxiques »: monorhème , dirhème, thème, propos, même si, comme on l'a vu plus haut une terminologie inadéquate peut le masquer.

- Divers cas de dislocation des constructions verbales sont analysées au moyen de ces mêmes concepts.

- L'épexégèse et l'apposition, les relatives « de liaison » sont intégrées, comme un cas de coordination sémantique (§58). Les relatives appositives et les incises sont également absorbées par la notion de coordination sémantique.
- Des cas de parataxe ou de subordinations « inversées » sont analysés comme cas particuliers de dirhèmes.

Illustrons ces généralités par le relevé de toute une série d'analyses d'énoncés particuliers :

1. soit l'énoncé (p.75, §108) :

(62) le matin, je travaille

Bally envisage la solution qui consiste à voir dans l'inversion un procédé pour marquer le thème dans la phrase liée. Mais il propose en ces termes de ramener l'analyse à un cas connu de « segmentation »:

« Il est facile de voir qu'il s'agit là de phrases segmentées où les éléments musicaux ont passé un peu à l'arrière-plan. Le fait qu'on **peut** introduire une pause après le terme inversé sans altérer la syntaxe prouve à lui seul la segmentation. »

On ne peut mieux prendre en compte les possibilités de neutralisation des oppositions intonatives dans une analyse macrosyntaxique.

Plus haut, il analyse comme segmentées :

(63) à moi on ne me donne rien

(64) de cette affaire je ne comprends pas le premier mot

ce qui évite d'avoir recours à la notion supplémentaire de « inversion simple" dans la phrase liée.

2. Il donne §64 une double analyse en terme « macrosyntaxiques" des énoncés suivants obtenus à partir de la construction :

(65) il a échoué à son examen

a) il a échoué> à son examen>

Deux intonations « autonomes » impliquant une coordination sémantique. Cela résout le problème de l'épexégèse.

b) il a échoué > - à son examen-

Formule Z A avec thème postposé.

1. pour l'énoncé :

(66) nous étions au jardin lorsque l'orage éclata

il propose une analyse en phrase liée, mais remarque qu'il peut se présenter aussi avec une segmentation A Z :

(67) nous étions au jardin < lorsque l'orage éclata >

qui explique l'effet de "subordination inversée " (cf. la paraphrase : alors que nous étions au jardin l'orage éclata)

(68) nous étions à peine rentrés, que l'orage éclata

se voit donner la paraphrase : un peu après que nous étions rentrés (A) l'orage éclata(Z).

Enfin, d'après B. " la mélodie sépare complètement de la coordination des formes telles que : à peine le maître était-il sorti, les élèves se mirent à danser », autre instance de formule macrosyntaxique A Z.

Bien évidemment l'analyse de détail de la structure microsyntaxique n'est pas faite, mais les jalons sont posés pour orienter vers une analyse où relations macrosyntaxiques et relations microsyntaxiques concourent à donner forme à l'énoncé.

2.2.1.11. *L'héritage ambigu de Bally*

Le parcours précédent a montré que l'essentiel des problèmes posés par la prise en compte d'un niveau macrosyntaxique se trouvait dans Bally. La solution présentée n'a cependant pas suffisamment de cohérence pour constituer un cadre de référence qui aurait permis des descriptions précises des phénomènes évoqués. Les successeurs de Bally auront à préciser un certain nombre de points particulièrement polémiques :

- L'option formaliste ou fonctionnaliste : le texte de Bally laisse ouverte les options. Les chercheurs peuvent viser soit à développer la partie formelle : recherche de critères pour définir les unités, établissement d'une terminologie macrosyntaxique cohérente distincte de la terminologie microsyntaxique. Soit l'approche fonctionnelle qui amènera ses promoteurs à raffiner le contenu notionnel de termes tels que *thème, propos, rhème etc.*, c'est à dire à développer, à côté d'une composante interprétative représentationnelle, une composante "structuration du message".
- La limite supérieure de l'analyse. Où finit la macrosyntaxe où commence l'analyse de discours ?
- La question des rapports entre syntaxe et macrosyntaxe, que Bally ne traite pas de façon systématique.

La plupart des analystes vont en fait développer la pente conceptuelle de l'héritage de Bally, notamment en relation avec les recherches du cercle de Prague sur la perspective "fonctionnelle de l'énoncé". Peu d'entre eux vont dans un premier temps chercher à approfondir l'étude des formes macrosyntaxiques. Mais les choix

théoriques auront du mal à s'effectuer car il manquera toujours dans ce domaine des travaux permettant de choisir les options sur des bases empiriques claires. Les difficultés des recherches en macrosyntaxe tiennent au fait qu'elles ne disposaient pas des corpus adaptées à leur objet. On a donc réduit tout naturellement le champ de la macrosyntaxe au rôle d'un auxiliaire d'une syntaxe grammaticale pour analyser les quelques cas d'énoncés écrits non canoniques. La composante informationnelle est censée tout au plus permettre de mieux expliquer en termes conceptuels le fonctionnement de ces relations syntaxiques traditionnelles.

Il revient à J. Perrot d'avoir dégagé nettement, dès les années soixante [voir Références 1966, 1970] les principes sur lesquels on peut construire, en approfondissant les pistes tracées par Bally, une composante syntaxique au-delà de la rection qui soit conforme aux axiomes fondateurs de la démarche linguistique.

2.2.2. La première formulation explicite de l'hypothèse macrosyntaxique : Syntaxe de rection, syntaxe de l'énoncé comme message (J. Perrot)

2.2.2.1. Analyse par niveaux analyses par composantes

J. Perrot a formulé à diverses reprises les principes à partir desquels on peut évaluer les approches qui prétendent adopter dans l'analyse une perspective "informatrice". Je les reprends ici sous une formulation récente [97]. C'est en se fondant sur le respect de ces principes que l'on pourra distinguer celles qui renouvellent l'analyse syntaxique en dégageant une composante macrosyntaxique de celles qui se contentent, dans la lignée de ce que nous avons vu chez Halliday et Blumenthal, d'enrichir d'une perspective d'organisation de l'information les composantes interprétatives de la description. Perrot introduit la nécessité d'une analyse "morphosyntaxique globale des langues" à partir de ce rappel des axiomes fondamentaux de la démarche linguistique (les soulignements sont de mon fait) :

"Le noyau dur, dans une science, est précisément ce qui résulte des caractères les plus fondamentaux de l'objet à étudier. Dans le cas des langues, on est fondé à voir leur trait le plus fondamental dans la propriété qui était au centre de l'enseignement de Ferdinand de Saussure lorsqu'il faisait de la linguistique une partie de la sémiologie et caractérisait la langue comme un système de signes associant un signifiant et un signifié. Il résulte de là **que l'identification des unités de la langue doit être fondée sur les variations concomitantes du signifiant et du signifié**, à tous les niveaux, et qu'un système linguistique s'organise précisément dans sa spécificité, sur la base de cette concomitance de variations. Ce qui ne s'inscrit pas dans le champ ainsi défini intéresse certes le linguiste, mais se situe hors du noyau dur et en revanche tout ce qui s'inscrit dans ce champ appartient au noyau dur.

Ce dernier point est essentiel, et c'est précisément au nom de ce principe que **l'analyse des phrases de la langue doit intégrer l'ensemble des structures syntagmatiques qui reposent sur une variation concomitante du signifiant et du signifié : non pas seulement les structures syntaxiques au sens traditionnel, sur lesquelles repose l'organisation de l'énoncé à partir des constituants liés les uns aux autres par des fonctions syntaxiques, mais aussi les structures qui organisent l'information contenue dans les phrases en tant que porteuses de messages**. Tel est le sens de l'analyse morphosyntaxique globale dont les principes sont repris ci-après et qui vise à montrer qu'un ordre de valeurs traditionnellement traité par la stylistique appartient en fait au noyau dur de la linguistique.» (op. cit. p. 34)

La morphosyntaxe globale articule donc une composante dont les unités sont établies selon les principes d'analyse des faits de rection avec une composante comportant les structures "qui organisent l'information contenue dans les phrases en tant que porteuses de messages". Le fait que les unités de ces structures soient établies dans le respect du principe de "concomitance" permet d'opposer cette approche à celles qui interprètent l'héritage de Bally en termes purement conceptuels :

"L'autre principe de portée générale dont le respect conditionne le contrôle des faits analysés résulte de la nécessité de distinguer les points de vue selon lesquels les données linguistiques sont abordées. Les considérations qui précèdent ont déjà montré le danger d'une confusion entre les références dont les signes sont porteurs et les fonctions qu'ils assument dans la hiérarchie syntagmatique. Le point de vue "sémantico-référentiel" est l'un des trois points de vue que distingue C. Hagège, en reprenant sous d'autres dénominatifs ce que l'école de Prague considérait comme trois niveaux de l'analyse. Les deux autres points de vue correspondent l'un à l'organisation morphosyntaxique, l'autre à l'organisation du message (point de vue énonciatif hiérarchique). [...] Le niveau grammatical (Prague) ou point de vue morphosyntaxique (Hagège) correspond à la structuration de l'énoncé, le niveau du message (utterance dans l'expression en anglais de la thèse de Danes) ou point de vue énonciatif hiérarchique (Hagège) correspond à la structuration informative. **Dans les deux cas, les unités hiérarchisées en cause sont à considérer à la fois dans leur expression morphologique et dans leur contenu référentiel : le troisième point de vue (sémantique ou sémantico-référentiel) n'est donc pas à considérer comme spécifique par rapport aux deux autres : il ne représente que la saisie d'une des deux faces - le signifié - que possèdent par nature les unités engagées dans la combinatoire syntagmatique des phrases, l'autre face correspondant à leur signifiant.** » (op. cit. pp. 53-54).

C'est à partir de cette position théorique que j'ai critiqué l'organisation des modèles construits sur la base d'une morphosyntaxe à un seul niveau étendue par deux composantes interprétatives. J'ai montré en détail les conséquences du non respect de ce principe sur la cohérence interne de ces modèles (Halliday, Blumenthal). Perrot dégage nettement l'autonomie des unités macrosyntaxiques (ici le *support*) par rapport au référent et leur statut de signe en établissant le parallèle avec les unités microsyntaxiques :

"Dans les structures auxquelles appartiennent les unités significatives, se définissent les fonctions, de façon spécifique dans chaque langue; ces fonctions, exprimées par des moyens morphologiques très divers, sont des valeurs abstraites qui dans la réalisation concrète des phrases se sémantisent pour la saisie de la réalité extralinguistique; le principe vaut aussi bien pour le message que pour l'énoncé. Dans l'organisation syntaxique de l'énoncé, la fonction subjectale reçoit un contenu sémantique variable d'une langue à l'autre : elle recouvre des modes de participation au procès très divers dans une langue comme le français où le système verbal comporte une voix passive opposée à la voix active; la fonction sujet ne se laisse alors définir qu'à un haut niveau d'abstraction, exprimé par la notion de partenariat privilégié avec le verbe dans la relation de prédication, ce partenariat correspondant à un rôle d'agent ou de patient selon la voix du verbe et se manifestant - c'est en définitive le seul critère solide - par le phénomène d'accord.

De la même manière la fonction support, par exemple, peut être remplie par des constituants de nature très variée : un syntagme nominal ou une subordonnée en fonction de circonstant, un adverbe de phrase, etc. : Pierre, je l'ai déjà rencontré, "dans un mois, il sera libéré"; "si je peux, j'irai aux états Unis"; "naturellement, il n'est pas satisfait". La fonction informative est la même à travers des sémantisations diverses qui, dans la structure de l'énoncé, peuvent correspondre à des réalités morphosyntaxiques très

diverses" (op. cit. pp. 53-54). "la fonction grammaticale de support se sémantise comme personnage impliqué dans l'information à poser ou comme circonstance locale, temporelle, etc., ou comme hypothèse, etc. [...] les mêmes observations vaudraient pour le report, dont la fonction comme constituant postrématique correspond à une stratégie du locuteur et n'implique aucunement que, d'un point de vue objectif, l'élément placé en rappel soit négligeable. Souvent il ne l'est pas, notamment dans les interrogations : le domaine évoqué par le mot interrogatif (qui est rhématique), mot par nature purement catégoriel, est fréquemment précisé par un élément en rappel : ta mère, elle a quoi, comme machine ?" ([94], p. 18).

On verra par la suite que les approches "macrosyntaxiques" respectent le programme annoncé par Perrot, s'opposant en cela aux diverses approches fonctionnelles examinées jusqu'ici, qui, d'une manière ou d'une autre s'en écartent, comme on a pu le montrer sur des exemples concrets.

2.2.2.2. *Les unités macrosyntaxiques*

A partir de ce cadre général d'analyse, et surtout de ce principe clair d'établissement des unités, Perrot a proposé un ensemble de concepts analytiques pour organiser le deuxième niveau morphosyntaxique, dont je reprendrai par la suite l'essentiel :

"...les deux structurations, celle de l'énoncé et celle du message, ont en commun de comporter un élément nucléaire nécessaire et suffisant pour constituer l'unité énoncé ou l'unité message : le prédicat dans le cas de l'énoncé, le rhème dans le cas du message; l'énoncé peut donc se réduire à un prédicat et le message au rhème. [...] la structure syntagmatique qui s'organise par contraste autour du noyau rhématique affecte bien le contenu informatif du message, ou plus exactement la stratégie à laquelle le locuteur a recours pour présenter ce contenu : le noyau, qui a pour fonction de poser l'information, peut être précédé d'un segment qui a pour fonction d'introduire un élément servant de support, en quelque sorte, à cette information, et peut être suivi d'un élément qui, l'information étant posée, y apporte un complément dont le contenu, d'une manière ou d'une autre assure mieux l'interprétation du message. Plutôt que les termes de thème et de rhème, rendus dangereux par l'usage qu'on en a déjà fait dans la tradition, on a proposé de parler de **support** et **d'apport**, et le troisième terme nécessaire est alors celui de **report** pour le constituant post-rhématique. **La réalité linguistique de cette structuration du message est validée par la prise en compte du signifié et du signifiant conjointement; le signifiant fait intervenir essentiellement la prosodie, qui souvent constitue à elle seule le signifiant, tandis que la rupture syntaxique que constitue l'éjection en français produit un marquage fort du contraste entre support et apport.**" (pp. 40-41)

Pour la discussion approfondie des critères d'établissement de ces unités je renvoie aux articles de référence (notamment [94], pp. 20-24, Eurotyp, 11-15). Ces concepts seront précisés par l'utilisation qui en sera faite dans mon analyse.

2.2.2.3. *Relations syntagmatiques et relations paradigmatiques*

Le projet de Perrot consiste donc bien à résoudre les problèmes de description syntaxique par une extension logiquement possible des concepts et des méthodes linguistiques structuralistes utilisés pour les unités significatives au domaine des unités "informatives". On ne peut mieux souligner l'inutilité de se lancer dans un cadre post-structuraliste où l'on renoncerait à l'axiome de l'unité-signe. Perrot attire aussi notre attention sur d'autres possibilités qu'offre le cadre structuraliste

d'étendre les limites de la description. Il s'agit d'exploiter au mieux la notion de relation paradigmatique entre unités :

« D'autre part, la structuration de l'information comporte, outre ce contraste entre constituants, le marquage particulier d'un constituant, marquage qui est interprété comme une mise en valeur de ce constituant, mais dont la fonction doit être définie d'une manière plus précise à l'aide de notions concernant la charge informative du message. Les termes souvent utilisés de focalisation ou d'emphase s'appliquent au contenu informationnel dont le rhème ou apport est porteur, lorsque le constituant qui véhicule ce contenu est posé comme objet d'une sélection qui exclut les autres termes appartenant au même paradigme. Le français standard réalise ce marquage en recourant à *c'est ...qui/que [...]* Ce type de marquage de l'apport, appelé ici emphase, constitue dans l'organisation de l'information un phénomène paradigmatique en face du phénomène syntagmatique qui établit le contraste entre l'apport le support et le report. » (97, p. 41.)

Ceci veut dire que certaines constructions micro ou macrosyntaxiques seront caractérisées par la mise en relation d'une unité avec les autres unités du paradigme syntaxique auquel elle appartient. Certains marqueurs sont donc la face signifiante de ces opérations sur l'axe paradigmatique. L'emphase ou la focalisation n'est pas seulement une opération sémantique, c'est une unité linguistique comportant un signifiant et un signifié. Comme je le signalerai plus loin toute une série d'emplois micro et macrosyntaxiques de *que* vont se trouver liés à des phénomènes ayant leur siège sur l'axe paradigmatique. Le modèle de Perrot permet de les décrire comme des faits de morphosyntaxe et non comme de simples extensions de la composante interprétative. De même que la perspective fonctionnelle, sous ses divers avatars, étendait les possibilités d'interprétation des relations syntagmatiques entre unités, de même certaines approches se sont développées qui ne reconnaissent qu'un statut interprétatif ou conceptuel à ces notions. Je pense notamment à deux théories, qui produisent par ailleurs des analyses intéressantes.

D'une part l'approche de H. Nolke [94], où un module de focalisation se surajoute à la morphosyntaxe. Le statut de ce module est donc celui d'un module interprétatif qui ne construit pas de nouvelles unités descriptives morphosyntaxiques dont le signifié serait du domaine de la focalisation et s'attacherait à un signifiant syntaxique spécifique.

D'autre part l'approche inspirée de la pragmatique formelle de Vallduvi [98], qui distingue fort bien entre la notion de rhème et celle de Kontrast (son focus contrastif). Il désigne par cette notation métalinguistique un opérateur pragmatico-sémantique attaché à un constituant "a cover term for several operator-like interpretations of focus...which have been seen as paradigmatic "foci" by many semanticists and syntacticians.[...] The basic idea behind the notion of Kontrast is the following: if an expression a is Kontrastive a membership set $M = \{...a...\}$ is generated and becomes available to semantic computation as some sort of quantificational domain. (p.83)". Sur cet ensemble contrastif, vont pouvoir opérer des "quantifieurs" comme "only" ou l'intonation contrastive, qui opèreront un choix exclusif, ou non dans l'ensemble.

Ce que Vallduvi explicite ici, c'est le signifié de la structure syntaxique Kontrast. Curieusement, il ne met pas de signifiant en regard. Ou plutôt il met un signifiant

tronqué. Pour lui, l'accent contrastif opère un choix dans un paradigme, crée au seul niveau interprétatif par l'opérateur Kontrast. Mais dans la perspective linguistique défendue par Perrot, ensemble paradigmatic et opérateur de choix ont tous les deux un signifiant. Le signifiant de l'opérateur de choix exclusif est de l'ordre du syntagmatique (*only, c'est*, accent) et le signifiant de l'ensemble ouvert au choix est tout aussi linguistiquement attesté mais de l'ordre du paradigme : il s'agit d'un paradigme ouvert par la présence d'une place vide dans la construction verbale par exemple :

(69) (c'est) à la caisse (qu')() ils se payent

la place vide comportant par construction toutes les réalisations qu'elle peut autoriser en langue (voir mes analyses en deuxième partie Chap. III, 3.4.).

Le phénomène du Kontrast doit donc être exprimé en termes d'unités morphosyntaxiques et pas seulement comme un problème concernant une forme logique associée à la structure morphosyntaxique. Parmi les approches macrosyntaxiques, seule celle de Blanche-Benveniste, à travers la notion de "listes de réalisation" et de "joncteurs de liste" me semble avoir utilisé de façon descriptive la piste des relations paradigmatic, dont l'importance a été signalée par Perrot.

2.2.2.4. *Syntaxe du message ou macrosyntaxe*

Comme on le verra, les approches explicitement macrosyntaxique sont en accord avec les principes posés par Perrot. On peut alors se demander pourquoi il a fallu les redécouvrir indépendamment près de 25 ans après qu'ils furent dégagés. La raison essentielle me semble être que, pour un regard extérieur qui ne prend pas la peine d'aller au fond des textes, la dénomination de "syntaxe du message" pour ce qui est la deuxième composante de la morphosyntaxe intégrée évoque a priori, du fait de la formulation en termes de signifié, une perspective purement conceptuelle d'analyse de l'énoncé. C'est d'ailleurs ce qui explique que Blumenthal ait adopté lui aussi le terme de syntaxe du message à partir d'un contresens sur ce que dit Perrot. Si Perrot avait trouvé une terminologie neutre quant à l'interprétation des structures, un peu comme le fera le GARS, il aurait sans doute été reconnu comme un précurseur des analyses macrosyntaxiques, ce qu'il est à l'évidence. Comme les approches macrosyntaxiques, soit ne s'intéressent pas au détail du signifié des structures de la deuxième composantes (GARS), soit ont une conception différente du domaine d'interprétation de ces structures (programmes pragmatique, pour Berrendonner; comportements interactifs, pour l'équipe de Paris III), chaque perspective a cru innover radicalement par rapport à ce que l'on pourrait appeler la tradition Bally-Perrot, alors qu'elles ne faisaient que l'approfondir en développant une variante possible.

Une deuxième source d'incompréhension porte sur les relations entre les termes énoncé, phrase et message. On a vu plus haut que Perrot a renoncé aux termes thème et rhème, en raison de leur emploi galvaudé. Il a cependant fait une concession, à mon avis malheureuse, à la tradition en retenant le terme de phrase,

pour désigner la structure morphosyntaxique globale "maximale ». Comme je l'ai suggéré, il y a nécessairement confusion à la lecture entre la *phrase* de Perrot, entendu au sens descriptif et l'usage galvaudé de *phrase* par tout un tas d'approches qui confondent sous ce vocable unité pratique et unité descriptive. Pour continuer le travail de clarification terminologique je propose les distinctions suivantes. Le terme neutre désignant la réalisation des structures morphosyntaxiques globales devrait rester celui d'énoncé. Un énoncé est la résultante de deux structurations : celle de la morphosyntaxe de réaction et celle du message. Je propose d'utiliser le couple neutre microsyntaxe - macrosyntaxe pour désigner respectivement ces deux structurations. On parlera donc de structure microsyntaxique de l'énoncé pour référer à son organisation par les relations de réaction (détermination, actance, prédication) et de structure macrosyntaxique de l'énoncé pour désigner son organisation par les relations qui le constituent comme message. Macrosyntaxe et organisation en message seront donc largement synonymes. La différence étant celle du point de vue dont on saisit les unités linguistiques : signifiant, pour macrosyntaxe, signifié, pour message.

C'est seulement vers les années 90, que les nécessités de la description du français ont amené un certain nombre de chercheurs à concevoir l'analyse syntaxique selon le modèle modulaire, avec une composante de syntaxe réactionnelle et une composante faite d'unités d'analyse distinctes des unités morphosyntaxiques, explicitement nommée macrosyntaxe (Gars, Berrendonner) ou simplement distinguée en référence au corpus (grammaire de l'oral, intégration discursive des constituants, par opposition à leur intégration grammaticale). Par commodité, j'appellerai ces approches "macrosyntaxiques", voulant simplement résumer par là que les unités y sont définies selon les principes dégagés par Perrot de variation concomitante de signifiant et de signifié. Je répète qu'il n'y a pas à proprement parler de filiation historique entre les approches macrosyntaxiques et la démarche pionnière de Perrot. Leur développement est la simple conséquence d'une démarche commune reposant sur le respect de la tradition structuraliste et de l'application conséquente de cette démarche à des corpus "problématiques" (langues non indo-européennes pour Perrot, variétés d'oral spontané pour les autres). Un autre point commun est sans nul doute que cette démarche commune s'est faite à l'abri de l'influence de la syntaxe générative transformationnelle dont le caractère fondamentalement anti-macrosyntaxique (voir plus haut) a fortement influencé la plupart des autres chercheurs en syntaxe du français. Pour moi, "morphosyntaxe globale" de Perrot et approche micro et macrosyntaxique sont équivalentes à la terminologie près. La composante "syntaxe du message" et les composantes "macrosyntaxiques" y jouent le même rôle.

En tout état de cause, ces approches macrosyntaxiques permettent pour l'instant de donner dans beaucoup de cas une solution conforme aux principes fondateurs de la linguistique aux problèmes de description qui ont toujours défié les syntacticiens. Je résume ci-dessous les problèmes et les principes des solutions possibles dans le cadre macrosyntaxique.

énoncés problématiques	principe de traitement
anacoluthes	<i>par relation macro syntaxique structurelle</i>
énoncés « inachevés »	«
incises	«
parataxes	«
« phrases nominales »	«
subordonnées inversées	«
appositions	«
subordonnées "absolues"	«
subordonnées valeur coord.	<i>par application d'une relation macro. structu. à une catégorie micro spécifique</i>
relatives de liaison	«
énoncés disloqués ou à détachement	<i>par composition de relation macro et micro structurelles</i>
épexégèses	«
gallicismes	«

Les questions générales suivantes devraient également être mieux posées avec la présence de ces deux niveaux structurels :

1) Catégorie/ fonction : certains fonctionnements aberrants de catégories peuvent être absorbés par la présence de deux composantes structurales par le biais de la notion de *greffe* d'une structure macro sur une position micro (2ème partie, Section II, Chap. 3).

2) Mots de liaison : leurs fonctionnements apparemment hors système sont régularisés. On les traite comme des cas où ils marquent des relations macrosyntaxiques.

3) Limite du structural en syntaxe : au lieu de la limite artificielle de la phrase, les enjeux seront de déterminer la limite entre organisation macro et organisation

micro. Ceci entraînera par exemple l'élimination du niveau micro de certaines "subordonnées": *de sorte que ... si bien que...*

Si ces tâches sont celles que se proposent toutes les approches macrosyntaxiques, elles ne les accomplissent pas toutes avec les mêmes moyens. Il convient donc de mettre au point un dispositif pour en comparer les solutions descriptives et l'architecture générale. Cette revue critique devrait nous éviter de réintroduire dans cette composante sous une autre forme les contradictions et les préjugés dont elle est censée permettre de libérer la composante microsyntaxique

2.2.3. Une grille d'observation pour les approches macrosyntaxiques

Un certain nombre de points d'observation sont choisis qui devraient permettre de comparer les résultats et les propositions d'analyse des diverses approches macrosyntaxiques. Les points principaux de divergences potentielles sont :

Sur le plan théorique

- la conception fonctionnaliste ou non de la composante
- son statut de composante de langue
- a relation avec la composante microsyntaxique

Sur le plan méthodologique :

- la méthode d'établissement des unités
- la nature sémiologique de ces unités
- leurs propriétés
- les principes de leur combinatoire
- la prise en compte à la fois de l'axe paradigmatique et de l'axe syntagmatique

Ces points d'observation peuvent être organisés et détaillés dans la grille d'observation suivante. Toutes les rubriques de cette grille ne seront pas pertinentes pour toutes les approches. Il s'agit d'une grille maximale qui sera adaptée à chaque approche. Au fil des commentaires nous verrons se dessiner le profil idéal d'une macrosyntaxe descriptive.

2.2.3.1. . *Les données prises en compte*

Sémiologie (indices, symboles)

La question essentielle est celle de la limitation ou non de l'analyse à un type de signe. On se demandera en particulier si les indices font partie intégrante des objets observés.

Unités macrosyntaxiques et unités pratiques

On se demandera si l'approche fait une critique de la notion classique de phrase représentant un outil d'expression écrite fabriqué à des fins pratiques.

La dimension sociolinguistique

On se demandera si l'approche intègre une analyse sociolinguistique des données à la démarche descriptive.

2.2.3.2. La composante macrosyntaxique

Pour être caractérisée comme macrosyntaxique, une approche doit présenter une véritable composante de la description autonome par rapport à la composante syntaxique organisée par les relations de rection et aux composantes ou sous composantes interprétatives. De plus cette composante doit être conçue comme partie intégrante de la composante structurale « en langue » de la description. Elle ne doit pas se dissoudre dans une analyse de phénomènes énonciatifs ou dans une rhétorique des formes d'enchaînement des énoncés dans le discours. Nous essayerons donc de voir comment se situent les diverses approches par rapport à ces exigences.

2.2.3.3. Les unités

Définition

D'un point de vue descriptif, on conviendra qu'une unité macrosyntaxique ne peut être reconnue que si elle a une face signifiante et une face signifiée. On cherchera à vérifier si cet axiome de la macrosyntaxe descriptive est observé. En outre, si la macrosyntaxe est un niveau autonome, on doit pouvoir donner des critères objectifs d'établissement des unités, caractériser ces unités et donner les principes de leur combinaison en unités plus vastes.

Principe de découpage

On dégagera les principes sur lesquels repose l'établissement des unités. On distinguera les approches qui utilisent un critère unique de définition et celles qui adoptent le principe de la convergence de propriétés. En fait les diverses approches utilisent peu ou prou les mêmes critères : prosodie, rôle des "modalités", contraintes distributionnelles, relations anaphoriques. Elles se distinguent par la manière dont elles les hiérarchisent. On sera particulièrement attentif à comparer ces hiérarchies.

Types

On donnera la liste des unités d'analyse proposées et les propriétés qu'on leur attribue, en dehors des critères définitoires. On distinguera unités minimales et unités minimales libres.

2.2.3.4. *Calcul de la combinatoire*

Principes

On peut opposer les approches qui considèrent que les principes de combinaison des unités macrosyntaxiques sont de nature essentiellement pragmatiques et celles qui affirment que leurs combinaisons peuvent être régies par une combinatoire formelle. Même si les unités macro sont isolées par une procédure formelle, on peut prétendre que leurs conditions d'apparition dans les discours ne peuvent être prédites que par des conditions pragmatiques (Berrendonner).

Axe paradigmatique axe syntagmatique

On se demandera si certaines constructions sont décrites en référence à des opérations sur l'axe paradigmatique et pas seulement en vertu de contrastes sur l'axe syntagmatique. (extraction, emphase)

Types de combinaisons

On s'intéressera aux unités intermédiaires qu'admet la description par regroupement des unités minimales : l'approche reconnaît-elle un statut à l'énoncé comme unité intermédiaire autonome ? Passe-t-il au contraire directement de l'unité minimale à de grandes unités textuelles : périodes, paragraphes ? Reconnaît-on des phénomènes de récursivité.

Domaine maximal

Qu'on l'appelle configuration, période ou paragraphe, il est reconnu par tous et il doit être soigneusement distingué des schémas purement notionnels relevant de l'analyse de discours.

2.2.3.5. *Relations entre composante micro et macro*

Réorganisation de la composante micro syntaxique

La première question à se poser est de savoir si l'approche mène de front l'étude des composantes micro et macro ou si elle se contente de laisser dans l'ombre le statut de la composante microsyntaxique. Nous avons vu chez Blumenthal que la syntaxe de « la phrase » doit s'accommoder dès qu'on prend en compte des faits de syntaxe du message. C'est a fortiori vrai quand on pose une composante macrosyntaxique.

Dépendance indépendance des niveaux

On s'intéressera ensuite au choix du mode selon lequel l'approche conçoit les relations entre la composante micro et la composante macro :

- modulaire : les deux composantes interviennent conjointement pour l'organisation des énoncés. Elles affectent chacune une analyse aux constituants de l'énoncé.

- stratificationnel : les deux composantes sont des niveaux distincts de l'analyse linguistique. Le niveau le plus élevé traite globalement les unités de niveau inférieur
- ancillaire : une des composantes sert de marquage aux divisions de l'autre. Ce dernier cas évidemment ne relève plus de l'approche proprement macrosyntaxique. Il relève d'une conception fonctionnaliste classique où les « procédés formels » marquent les articulations d'une structure conceptuelle. Cependant une version faible du principe ancillaire peut être intégrée à une macrosyntaxe : certains morphèmes (donc des unités micro) peuvent être dits souligner ou marquer une division macro. On recherchera donc si l'approche comporte des domaines qui sont structurés ainsi.

Contraintes pesant sur la combinatoire des deux niveaux

La situation est évidemment différente selon que l'on a affaire à une approche stratificationnelle ou modulaire. Si l'approche est stratificationnelle, la question de la relation entre les deux niveaux ne se pose pas en principe puisque les relations macro prennent comme terme des unités micro complètes. Dans ce cas, on se demandera comment l'approche intègre les faits qui ne sont pas pris en compte par la macrosyntaxe.

On se demandera par exemple si l'approche reconnaît dans les organisations micro des opérations de thématisation ou de focalisation des constituants indépendantes des structures macro. Dans le cas d'une approche modulaire, la question des contraintes entre les deux niveaux est complexe. On examinera d'abord si l'approche ne comporte pas des préjugés sur la combinatoire (reconnaissance des faits de syncope). Puis on essaiera de dégager les contraintes descriptives qu'elle met à jour.

Préjugés sur la combinatoire

On rappelle que certains préjugés issus des conceptions pré-structuralistes peuvent conduire à accepter sans examen des contraintes qui n'ont aucune réalité empirique. On cherchera donc à observer si l'approche étudiée évite de faire porter des contraintes a priori sur cette combinatoire, qui consisteraient par exemple à :

- limiter la composition des unités macro à des séquences qui sont en fait des phrases. ce qui exclut par exemple que une unité macrosyntaxique soit constituée de tout un paragraphe.
- limiter les cas de « syncope » entre les deux niveaux, en considérant que les unités macro doivent être constituées d'unités micro « bien formées ». Cette attitude revient à poser a priori les contraintes de la phrase et du syntagme sur l'organisation macro.

Contraintes mises à jour par la description

Ces contraintes concernent la combinatoire entre les relations appartenant aux deux niveaux et les limites réellement observées des catégories ou des syntagmes qui peuvent occuper une position macro.

2.2.3.6. *Relations macro et relations micro syntaxiques*

quelles relations macro sont possibles entre unités unies par une relation micro ?

On observe comment les deux types de relations concourent à structurer les énoncés.

Les relations macrosyntaxiques se combinent-elles librement avec les relation micro pour caractériser les constituants de l'énoncé ? Quelles relations micro se combinent avec quelles relations macro ? Par exemple : est-ce que tout constituant régi par un verbe peut être réalisé sous forme d'épexégèse?

Des structures macro peuvent-elles occuper une position micro ?

Il est moins habituel de poser la question ainsi. Il n'est pourtant pas illégitime de se demander si l'on peut trouver sur une position micro bien définie des regroupements ou des unités macro. Il s'agit d'une vieille question qui avait intéressé les grammairiens générativistes : les cas où des « processus de phrases majeures (principales) » peuvent avoir lieu dans des « phrases mineures (subordonnées) ». On ne prendra qu'un exemple :

(70) et là il faut faire c'est la jambe droite par dessus la gauche alignée

On remarque que la position objet de faire n'est pas réalisée par les catégories attendues. A la place de ces catégories on trouve une construction macrosyntaxique « support-apport » introduite par un *c'est*.

Relations macro et catégories ou syntagmes micro syntaxiques

On peut ensuite se poser la question des contraintes catégorielles qui peuvent peser sur la réalisation d'une combinaison de relations macro / micro : en principe une relation macro peut être réalisée par n'importe quel type d'unité linguistique comme non linguistique. Il faut pourtant que les approches soient à même d'enregistrer les contraintes descriptivement constatées dans ce domaine.

contraintes sur les catégories micro bien formées pouvant occuper une place macro

Une partie du travail de description consiste donc à repérer d'abord les éventuelles contraintes sur les constituants bien formés microsyntaxiques qui peuvent occuper une place macro. Ces contraintes peuvent être de caractère « négatif »:

Quelles catégories sont exclues de telle ou telle position macro ? Par exemple : quels types d'adverbes ou de groupes prépositionnels régis sont exclus de la position « support » macrosyntaxique ? Ou encore, on peut repérer si certaines catégories fonctionnent exclusivement dans une position macrosyntaxique. Par exemple, les catégories qui ne peuvent fonctionner que comme des apports (*tant mieux*).

On s'interrogera d'autre part sur l'existence de contraintes positives : Une position macro exige-t-elle la présence de certaines catégories micro? Par exemple tel ou tel type de connecteur?

Quels découpages macro sont possibles dans les constructions microsyntaxiques ?

Dans le cas précédent, il était entendu que la macrosyntaxe modifiait la microsyntaxe externe d'un constituant dont l'unité catégorielle ou syntaxe interne était préservée. On peut partir en sens inverse : imaginer un schéma macrosyntaxique et voir quels éléments peuvent l'occuper. Il se peut en effet que ces dispositions modifient la syntaxe interne des constituants microsyntaxiques. Le découpage macro isole alors des unités micro mal formées : des complexes de catégories qui ne soient pas des constituants micro à structure interne adéquate, comme, par exemple, le préambule *c'est vrai que* décrit par l'équipe de Paris III, plus loin. Ce sont des cas qui produisent des effets de syncope très forts entre les deux niveaux. On se demandera si l'approche admet ce type de syncope.

Le problème du marquage morphologique des relations micro/macro : le statut des "connecteurs"

Une première idée importante est que les relations macrosyntaxiques permettent d'expliquer des fonctionnements considérés comme aberrants des connecteurs classiques. On observera le traitement qui est donné de ces divers connecteurs, en particulier des conjonctions de subordination. Partant du principe qu'on ne peut associer a priori un type de connecteurs à un type de relations : il n'y a pas de raison qu'il y ait plus de conjonctions macrosyntaxiques que de conjonctions réservées à la subordination microsyntaxique, il faut observer comment l'approche traite ces combinatoires.

Relations dynamiques entre les niveaux

Les rigidités de la conception stratificationnelle ou modulaire peuvent être ponctuellement levées par la reconnaissance de processus de :

Grammaticalisation/ codification

Le modèle envisage-t-il des relations de grammaticalisation ou codification, qui font qu'une structure « originellement » macro devient micro ?

Décodification

La situation inverse est-elle prévue, pour marquer le cas où une relation grammaticale a tendance à relâcher son pouvoir structurant ?

Quelle analyse pour les prédications non canoniques ?

Les « gallicismes » sont-ils considérés comme des constructions grammaticales à part entière ? Considère-t-on au contraire qu'il s'agit de constructions qui marquent des unités macrosyntaxiques ?

2.2.3.7. . *Macrosyntaxe et principes interprétatifs*

La question centrale est de savoir si, dans l'approche, les structures macrosyntaxiques sont associées à un ou plusieurs types d'interprétation : structure informationnelle de l'énoncé, structure de l'énonciation, établissement de relations interactives entre locuteurs.

2.2.3.8. *Cohérence du métalangage*

On repérera les traces de régression argumentative qui peuvent affecter l'approche.

2.2.3.9. . *L'adéquation empirique : position sur les problèmes légués*

On cherchera à savoir comment chaque approche répond aux problèmes d'analyse que nous a légués la tradition au moyen de tableaux sur le modèle de celui présenté au début de cette section.

A partir de cette grille, je distinguerai trois approches macrosyntaxiques (A, B, C).

2.2.4. Macrosyntaxe centrée sur l'analyse du signifié dans une extension du cadre structuraliste orthodoxe : A. Berrendonner

Cette analyse reprend des éléments de la présentation de Debaisieux [94], pp. 55-80, où le cadre de Berrendonner est appliqué à la description de *parce que*.

2.2.4.1. *Les données prises en compte*

Sémiologie (indices, symboles)

Berrendonner affirme la nécessité d'intégrer d'autres éléments que les symboles à l'analyse linguistique. L'importance des éléments non verbaux dans la formation de la structure même de l'énoncé est soulignée dans ce passage où la force illocutionnaire d'un énoncé est dite « montrée » et non signifiée :

" Ainsi on peut tenir que par sa mimique locutoire même, et notamment la composante intonative, un sujet parlant exhibe [i.e. donne à voir] un jugement de valeur (vérité-fonctionnelle, argumentative, interactive etc.) portant sur le contenu qu'il est en train d'énoncer. [...] Seule l'énonciation, par l'information métalinguistique qu'elle donne, [...] indique la valeur que le sujet parlant lui confère momentanément.» (Berrendonner 1981 : 167).

Ceci veut dire que, pour reprendre la distinction de Bally entre *modus* et *dictum*, un énoncé complet comporte toujours une part de segmental et une part de mimogestuel qui concourt à lui donner sa valeur énonciative : c'est la signification montrée qui va nous renseigner sur le type d'acte illocutionnaire que constitue l'énoncé. La signification montrée est basique : elle ne renvoie pas à une structure

sous-jacente où serait explicitée le modus et qui seule constituerait la structure en langue de l'énoncé.

Un autre texte [83] montre que la relation entre les indices et les symboles linguistiques peut être systématique : les connecteurs ont la possibilité structurale de relier aussi bien des éléments segmentaux que des éléments indiciels à des contenus exprimés.

C'est dire que pour la macrosyntaxe selon B. une unité peut être un indice ou un signe, ce qui bien évidemment n'est pas le cas pour la microsyntaxe qui est constituée de signes-symboles. Il s'agit à mon sens de la première tentative pour intégrer une multisémiologie dans la structure des énoncés. Ce choix théorique va permettre de rendre compte de toute une série d'énoncés qui faisaient difficulté pour les approches traditionnelles, notamment les emplois dits absolus de subordinées. Cette conception permet bien évidemment d'intégrer à la description, sans faire appel à la notion de sous-entendu, des énoncés qui apparaissent superficiellement comme inachevés ou présentant des ruptures de construction :

- (71) si vous le dites
(72) s'il vient (geste signifiant le départ)

Unités macrosyntaxiques et unités pratiques

B. pose en préalable à toute étude syntaxique portant sur des énoncés spontanés, la nécessité d'abandonner la notion de phrase :

"La "phrase" traditionnelle, parce qu'elle n'est que l'approximation graphique, intuitive et informelle d'une unité de langue [...] constituée de l'aveu commun, un instrument grammatical à peu près inefficace lorsqu'il s'agit de segmenter le discours oral.»(1991 : 1) "Il faut, renoncer à la notion de phrase qui n'est pas "un concept grammatical, mais une notion confuse.» (B. 1993 : 22)

En fait cette notion confuse du point de vue de l'analyse correspond à une nécessité sociale évidente : c'est l'outil de segmentation qui permet de rendre plus lisible un texte écrit. Cette unité établie à des fins pratiques est d'un autre ordre que les unités descriptives que l'on est amené à poser pour décrire les textes oraux spontanés. Pour désigner les unités descriptives, l'auteur propose la notion de *clause*, pour l'unité minimale macrosyntaxique et celle de *période*, pour les regroupements auxquels elle peut donner lieu.

Il peut être utile de reprendre les exemples que Berrendonner (1993) propose pour illustrer le décalage entre l'unité graphique "phrase" et les unités communicatives "clause" ou "période" pour préciser la différence entre unités pratiques et unités descriptives en syntaxe :

" En fait une phrase graphique transcrit tantôt une énonciation [clause], tantôt une période" [...]

- (72) Je m'attendais à des poignées de main, il n'y en eut pas. (San-Antonio)

(73) J'acquerais quelques objets dans les prix doux. Lesquels objets, d'ailleurs, je me faisais froidement rembourser le lendemain... (A. Allais) »

Dans (72) La phrase graphique englobe deux clauses constituant une période, dans (73) deux phrases graphiques correspondent en fait à une seule période. Chaque phrase correspond en fait à deux clauses distinctes. Ceci illustre bien la non coïncidence des unités descriptives et de l'unité pratique.

La dimension sociolinguistique

Elle est présente d'une façon intéressante à travers le fait que l'opposition standard ou élaboré est considérée comme concernant aussi bien l'écrit que l'oral. Ainsi beaucoup d'exemples de structures macro sont empruntés à des écrits « maladroits » de locuteurs qui ne maîtrisent pas les unités pratiques instituées par les grammairiens. Le concept de métanalyse représente une proposition intéressante pour lier les processus de grammaticalisation à des représentations sociolinguistiques que les locuteurs se font des structures syntaxiques employées.

2.2.4.2. La composante macrosyntaxique

B. et R. (1989) proposent de définir la macrosyntaxe comme un niveau bien identifié de l'analyse linguistique, celui des unités "à fonction communicative". Cette définition permet d'emblée de comprendre que cette syntaxe au-delà de la syntaxe n'aura pas de caractère ambigu : il ne s'agira pas d'une composante interprétative qui laissera de simples traces sur des unités par ailleurs définies, comme dans l'approche de Halliday ou de Blumenthal. Il ne s'agira pas d'un principe de structuration primitif qui est appelé à jouer un rôle secondaire dans l'usage adulte constitué, où il ne survivra qu'à l'état de traces, comme dans Bally. Il s'agit d'un ensemble de nouvelles unités et de relations qui à l'égal des autres niveaux de l'analyse participent à la structuration en langue des énoncés :

« Ce niveau de l'analyse linguistique est d'autre part bien situé par rapport aux niveaux inférieurs : les clauses de la macrosyntaxe sont les plus petites unités à valeur "communicative" comme les phonèmes sont les plus petites unités à valeur distinctive et les morphèmes les plus petites unités à valeur significative. Cette définition fonctionnelle va permettre en particulier d'articuler de façon intuitivement claire le niveau macrosyntaxique avec celui, microsyntaxique, où s'organisent les unités significatives et qui recoupe en partie la syntaxe grammaticale traditionnelle. Ceci se fera à travers la notion de clause qui est à la fois la plus grande unité du niveau microsyntaxique et la plus petite unité du niveau macrosyntaxique. Ce cadre s'inscrit donc dans une théorie d'ensemble claire de la langue. La macrosyntaxe n'est pas un ensemble de notions ad hoc mais un niveau intégré à l'ensemble des modules de la description linguistique (cf. tableau page suivante). Debaisieux, op. cit. : 55-57)

	Types d'unités	Dénomination	Combinatoire	Principe de découpage
Phonologie	Unités distinctives : permettent de distinguer deux significations différentes	unité minimale : le phonème	Les phonèmes se combinent en syllabes	Commutation
Microsyntaxe	Unités significatives porteuses de significations différentes	unité minimale : le morphème	Les morphèmes se combinent en syntagmes	Commutation
			(les clauses)	
Macrosyntaxe	Unités communicatives apportent une information accroissant la mémoire discursive	unité minimale : la clause	Les clauses se combinent en périodes	Recherche d'îlots de liage

Jamais la notion d'unités spécifiquement linguistiques au-delà de la syntaxe de rection n'avait été posé aussi explicitement et revendiqué. Il n'y a pas de danger de recouvrement ou d'ambiguïté : la macrosyntaxe est posée comme un niveau avec ses unités distinctes des unités des niveaux inférieurs. La perspective est en outre très orthodoxement « structuraliste » : l'organisation des composantes respecte la contrainte de l'indépendance des niveaux de la description.

2.2.4.3. Les unités

identification

Berrendonner est à la recherche d'une méthodologie opératoire pour découper les unités. Dans ses premiers travaux, il propose de recourir à un critère unique, sorte d'équivalent pour les unités communicatives de la commutation utilisée pour les unités significatives : le découpage de la chaîne en « unités de liage ». Le découpage de la chaîne parlée en « unités de liage » ou clauses se fonderait sur la distinction entre deux grands types de relations anaphoriques. Le comportement des anaphoriques sera différent selon qu'ils lient deux éléments à l'intérieur d'une clause (éléments liés), ou qu'ils établissent une relation entre deux éléments appartenant à deux clauses distinctes (pointeurs) :

" Si donc deux secteurs de texte contigus A et Z contiennent chacun l'un des termes d'un rapport de liage, on peut être assuré qu'ils ne forment qu'une seule et même clause [AZ]. Si, en revanche, le second fragment contient un pointeur sur une information introduite en mémoire par le premier on a alors affaire à deux clauses adjacentes.» (1991 : 5)

Diverses critiques ont été adressées à ce modèle, qui ont été reprises par Berrendonner. Les critiques ont porté à la fois sur les aspects théoriques de la démarche et sur l'applicabilité des tests permettant de distinguer liage de pointage. Dans le premier type de critique, il faut mentionner le paradoxe que les relations microsyntaxiques sont généralement établies par une analyse multicritères dans la plupart des analyses. Il serait surprenant qu'au niveau macrosyntaxique, on puisse en revenir à une analyse monocritère. De plus, on verra que la définition de l'unité maximale, la période, est fondée sur un critère de nature totalement différente des relations anaphoriques : l'intonation. Il est donc de toute façon impossible de faire de la macrosyntaxe avec des critères homogènes.

Du côté des critiques méthodologiques, on peut mentionner :

- ◆ La difficulté d'application de certains tests caractérisant la relation de liage, notamment sous l'effet de la polyphonie.
- ◆ Le conflit entre le critère du liage et des critères secondaires qui devraient confirmer l'existence d'une relation de rection.

Ainsi, dans un énoncé comme :

(73) puisque il veut toujours tout savoir, dis à Pierre que je suis là

La clause en *puisque* aura du mal à ne pas être considérée comme une énonciation indépendante portant sur l'énonciation de la clause qui suit. Divers tests montrent que cette proposition n'est pas régie par le verbe principal et pourtant, il y a une relation de liage entre les éléments *il* et *Pierre*.

- ◆ Le niveau macrosyntaxique est bien défini, mais le niveau microsyntaxique, lui, est supposé décrit par d'autres moyens.

Or il est évident que les relations syntaxiques à l'intérieur de ce niveau doivent être déterminées rigoureusement sur des bases elles-mêmes descriptives. N'oublions pas alors que les analyses traditionnelles en actants circonstants par exemple peuvent être contestées sur de telles bases descriptives. Cette prudence a par exemple amené Blumenthal à réorganiser l'analyse des relations syntaxiques pour l'articuler avec sa notion de fonction communicative. Cette question n'est pas explicitement abordée par Berrendonner. Il n'a pas cherché à vérifier si son test d'établissement des clauses recouvrait les analyses microsyntaxiques plus sophistiquées que les analyses traditionnelles. Ainsi dans l'exemple précédent, une analyse utilisant les critères les plus communément admis de la rection analyserait hors rection le constituant en *puisque*. C'est par exemple l'analyse que propose Blumenthal en en faisant un *arrière-plan*. Pour comprendre la cohérence de la démarche de Berrendonner, il faut admettre qu'il propose implicitement d'englober dans la syntaxe de rection tous les « circonstants antéposables » qu'ils soient intégrés au prédicat ou non.

Si, dans le détail, la critériologie peut être révisée et si l'analyse microsyntaxique doit encore être harmonisée avec l'analyse macrosyntaxique, la distinction entre les deux niveaux n'est pas remise en cause. Ce qui peut l'être, c'est la présentation structuraliste orthodoxe qui en avait été donnée au départ, par une sorte de souci d'élégance.

Types d'unités dégagées

La clause

Précisons à l'aide de deux citations, le statut de l'unité minimale, qui reste, quels que soient les critères utilisés la plus grand domaine des relations microsyntaxiques et correspond donc bien à l'extension maximale des faits de rection.

" La chaîne parlée s'articule en unités minimales à fonction communicative. J'appellerai ces dernières clauses ou énonciations." (1991 : 2)

La clause possède une fonction communicative spécifique qui est "de servir à l'accomplissement d'un acte énonciatif» :

" Un acte énonciatif ne se réduit pas à l'expression d'une valeur illocutoire ou interactive (au sens de Roulet et al., 1985 : 27), bien qu'il comporte ordinairement ces aspects. C'est, plus largement, une conduite à la fois verbale et mimogestuelle apte à opérer des transformations dans la mémoire discursive (= le stock structuré d'informations M que gèrent coopérativement les interlocuteurs).» (1993 : 23)

2.2.4.4. La combinatoire des unités

Les clauses étant des unités communicatives, leur combinatoire n'est, au dire de B. pas gouvernée par des contraintes grammaticales. Pour prédire les combinaisons possibles des clauses en périodes, il faut faire intervenir des facteurs pragmatico-discursifs :

" Une clause n'a pas de distribution, mais tout au plus des conditions d'appropriété». (B.et R., 1989 : 114)

Si la combinatoire des clauses ne peut être définie en termes de contraintes grammaticales, elle peut l'être en termes de contraintes pragmatico-discursives : "une structure de programme praxéologique, descriptible en termes de buts et de sous- buts». (Berrendonner, 1990 : 3) De ce programme et des contraintes qu'il impose sur la combinatoire des clauses, B. et R. [89] suggèrent que " les dimensions plus larges" dans lesquelles on peut inclure les clauses peuvent être soit des périodes, soit des "configurations thématiques ou argumentatives" du texte. Pour fixer les idées, on donnera, après avoir précisé la définition de la période, quelques exemples d'analyses d'énoncés en périodes.

La période unité supérieure et domaine maximal de la combinatoire syntaxique

Cette unité, est définie, conformément aux axiomes de la méthode linguistique à la fois par un signifiant et un signifié : l'intonation d'acte de communication complet qui va de pair avec l'achèvement du programme discursif.

" Une période est une suite d'énonciations formant un programme discursif complet, qui est marqué par la présence sur son dernier terme d'un intonème conclusif [...] L'arrangement des énonciations[ou clauses] dans la période repose sur des rapports de pré-supposition ou de production d'information.» (1993, 23)

Comme exemples de périodes, Berrendonner (90) distingue :

- La période minimale : elle est constituée d'une seule clause qui peut être, bien sûr, de nature diverse :

- une construction verbale : *il est venu*
- un élément linguistique isolé : *franchement*
- un phatique : *bof*
- une attitude mimogestuelle.

- La période binaire : elle est constituée de deux clauses dont la première est "mise en mémoire" et "prise pour thème" par la seconde.

(74) les manifs < il faut toujours des baskets

(75) à mon avis < Pierre est rentré

Elle se caractérise par le fait que, le plus souvent, la première clause ne pourrait constituer, à elle seule, une période :

(76) *à mon avis <

- La période narrative, belle illustration de la congruence du signifiant et du signifié :

il est 20h 30 / vous avez 150 mètres à faire / vous sonnez au numéro 31 / une première fois puis une seconde fois / Mariani descend et se trouve face à vous \ [transcr. B. Tschaner]

Tout un programme de recherches dirigé par Berrendonner est en voie d'aboutissement qui devrait illustrer par une typologie étendue à la fois de formes et de structures pragmatiques la notion de période. Ces recherches une fois abouties modifieront certainement la portée réflexions critiques qui vont suivre.

2.2.4.5. réflexions critiques sur cette conception de la composante macrosyntaxique

Il y a bien une combinatoire formelle des clauses à l'intérieur de la période

En s'appuyant sur les exemples mêmes qu'étudie Berrendonner il me semble qu'on peut montrer, à la suite de Debaisieux, qu'il existe bien des contraintes de type distributionnel entre les clauses d'une période irréductibles à des contraintes pragmatiques :

« Comparons le segment souligné de l'exemple (65), défini par l'auteur comme "une période minimale", et celui de l'exemple (66) défini comme "une période binaire".

(65) aussitôt que je me lève le matin / je sais pas ce qui se passe / j'en sais rien / ch'uis à la bourre \ et je cours \ et je me rappelle toujours ces arrivées sur les chantiers en courant comme un fou ...

(66) Puis alors le deuxième air, j'ai eu des applaudissements assez nourris [transcr. E. Gülich]

Dans (66), la deuxième clause pourrait apparaître comme une "énonciation atomique" (B. et R. 1989), tout comme la clause soulignée de (65), et constituer une période minimale :

(66a) j'ai eu des applaudissements assez nourris

En revanche, si un locuteur énonçait isolément la première clause de (66), en lui conservant son intonation ouvrante, symbolisée par le signe : "< ", cela n'apparaîtrait pas comme naturel dans l'interaction et provoquerait vraisemblablement une demande d'information de la part de l'interlocuteur :

(66b) L1 puis alors le deuxième air <

L2 quoi le deuxième air

Le segment "puis alors le deuxième air" n'est pas une unité minimale indépendante. On pourrait citer, comme autres clauses présentant cette propriété, les segments suivants : *il a beau venir, puisqu'il fait beau, à mon avis, qu'il le veuille ou non, quant à moi* [...] Avec la distinction clause / période, il est donc possible de formuler, pour certaines clauses, des conditions formelles d'apparition. C'est le cas pour les clauses qui, comme nous l'avons vu, apparaissent obligatoirement comme premier membre d'une période binaire : Elles sont soulignées dans les exemples que nous reprenons ici :

les manifs <il faut toujours des baskets

à mon avis < Pierre est rentré

C'est le cas également pour des clauses, par exemple les clauses introduites par "de sorte que", dont on constate qu'elles ne peuvent apparaître en début absolu d'interaction :

* Tiens! de sorte que Pierre est pas avec toi » (op. cit. : 65-67.)

Même si clauses et périodes sont définies par l'articulation d'un signifiant et d'un signifié, cette approche de B. aborde la description des faits du point de vue du signifié. C'est ce qui ne lui permet pas de faire émerger directement les régularités formelles qu'on peut y repérer. Ce choix est cohérent, mais dans une perspective de description des énoncés, une option qui se donne comme priorité le repérage des propriétés formelles des unités macrosyntaxiques me paraît plus pertinente. Même si, au bout du compte, la description devra faire apparaître l'articulation entre les formes et l'interprétation.

L'énoncé modalisé n'est pas une unité naturelle de ce modèle

Le recensement des unités montre qu'il y a un type d'unité descriptive qui n'apparaît pas fondamental, celui du regroupement de clauses formant un acte de langage qui correspond au "message" de Perrot. Pour Berrendonner une clause est un segment qui peut être énoncé d'une manière autonome. On a vu que cela inclut des éléments sans modalité, tels que des thèmes isolés qui pour la plupart des analystes ne feraient pas énoncé. *Clause* est donc plus petit *qu'énoncé* au sens habituel. Quant aux périodes, elles peuvent englober plusieurs énoncés au sens traditionnel. Elles sont plus proches du paragraphe - ensemble articulé d'énoncés autour d'un programme pragmatique commun - que de l'acte de langage isolable. Les énoncés forment donc un type particulier de périodes. On pourrait dire que la notion de période minimale recoupe celle d'énoncé. Mais rien n'oblige dans ce modèle à inclure d'abord les clauses dans un énoncé avant de les rapporter à une période. La problématique posée par Berrendonner est intéressante : a-t-on besoin d'une unité spécifique telle que la clause énoncée indépendamment qui se suffit à elle-même ? Doit-on dire que les périodes sont décomposables en énoncés ? Les autres modèles répondent oui à ces questions. Mais l'ensemble reste un problème ouvert.

Limite du domaine entre macrosyntaxe et analyse du discours ou des textes

La difficulté à la tracer, que tous les modèles macrosyntaxiques rencontrent d'ailleurs, est bien relevée dans ce passage de Debaisieux (loc. cit.) :

« Berrendonner établit les unités macrosyntaxiques à partir d'un corpus d'exemples qui n'ont pas la complexité d'autres données authentiques. Son cadre propose une méthode de découpage en clauses et périodes facile à appliquer sur des exemples sélectionnés. Dans nos corpus, on relève des cas où l'on note un décalage entre la notion de "programme discursif complet" que Berrendonner (1993) utilise dans la définition de la période et les formes observées. Ainsi dans l'exemple qui suit, on relève la présence d'un "intonème conclusif" à l'intérieur d'un énoncé constituant un seul "programme discursif", cas de figure a priori exclu par l'analyse.

alors l'histoire du cochon finalement le plus amusant là dedans ça aurait été qu'on nous filme > parce que un qui court derrière le cochon avec une barre c'est quand même rare à la chasse (boni)

De tels exemples posent le problème des rapports entre l'analyse d'un texte en périodes et celle qui met en œuvre des unités plus larges définies par des critères d'organisation textuelle cf. Adam, (1990-1992) et en particulier la notion de "séquences textuelles". Cette notion peut permettre de rendre compte de regroupements conceptuels qui correspondent à un programme discursif complet mais à l'intérieur desquels on peut relever plusieurs périodes au sens prosodique du terme. Le recours à cette notion ne remet pas fondamentalement en cause le découpage en unités proposé par Berrendonner. Il implique seulement que l'on

reconnaisse que certaines périodes constituent non pas des programmes, mais des sous-programmes discursifs. On peut ainsi décrire des énoncés formant un tout conceptuel - une description, un récit - mais composés de plusieurs périodes. La notion de "séquence textuelle" peut être également utile pour les cas où l'on peut regrouper plusieurs périodes dans une même séquence qui correspond alors à une extension de la notion de programme discursif. On aura des séquences textuelles composées d'une seule période et des séquences textuelles composées de plusieurs périodes.

2.2.4.6. Relations entre niveaux micro et macro

Indépendance des niveaux

Bien évidemment la caractéristique majeure du modèle de B. est son organisation par niveaux, qui va le distinguer des autres modèles macrosyntaxiques que nous examinerons et qui sont de nature « modulaire » c'est à dire tels que les deux composantes syntaxiques peuvent interagir pour définir le fonctionnement d'une unité. Le choix d'un modèle fondé sur l'axiome structuraliste de l'indépendance des niveaux exclut au contraire ce type d'analyse. En particulier, aucun segment ne peut se trouver affecté à la fois d'une fonction microsyntaxique et d'une fonction macrosyntaxique. Il n'y a pas par construction de relations microsyntaxiques entre les clauses composant une période.

Cependant ce modèle doit prendre en compte des données qui semblent le falsifier : les énoncés dont la structure peut apparaître comme un recouvrement indissociable de structure micro et de structure macro. Ces faits sont pris en compte à la fois par un enrichissement de la microsyntaxe et par une possibilité de mise en relation des niveaux. Cette mise en relation dynamique est conçue comme un processus particulier de codification ou de grammaticalisation des structures macro qui peuvent acquérir un statut micro par « métanalyse » opérée par les locuteurs. Ceci veut dire que si le système ne connaît que l'indépendance des niveaux, les usagers peuvent nuancer cette indépendance sous la pression de facteurs psychosociologiques. Nous allons montrer que cette hypothèse de l'indépendance des niveaux n'est en fait rentable que pour une partie des problèmes que nous voulons résoudre, alors qu'elle oblige à des solutions ad hoc pour d'autres.

- L'hypothèse est particulièrement adaptée à décrire les configurations où la tradition voit une subordination sur la seule foi de critères morphologiques, alors que les propriétés syntaxiques des groupes interdit d'en faire des unités régies : subordonnées absolues, à valeur coordonnante, relatif de liaison.

Ces formes sont en apparence « subordonnées », et de façon un peu bizarre. Mais cette apparence et cette bizarrerie viennent de ce que l'on ne reconnaît pas un niveau macrosyntaxique. Dans tous ces cas, les notions de clause et de période permettent une analyse du lien en termes de macrosyntaxe, évitant ainsi le recours à une solution en termes de "subordination à valeur coordonnante" totalement ad hoc. D'un point de vue macrosyntaxique, ces subordonnées "bizarres" constituent très naturellement des clauses indépendantes, qu'aucune relation microsyntaxique n'est censée unir au contexte. Si elles sont liées au contexte, c'est qu'elles forment

période avec l'unité linguistique ou extralinguistique à laquelle elles sont attachées. De même, le fonctionnement dit en apposition de certaines formes phrastiques peut être éclairé par une distinction entre des cas relevant de relations « macro » (relatives appositives, subordonnées détachées en incise) et des cas analysables par des relations "micro" (que Phrases dépendant d'une tête nominale). Enfin, bien que ces formes ne soient pas explicitement citées, les cas de subordination inversée pourraient être traités comme un type particulier de période binaire.

La seule hypothèse supplémentaire qu'il faut faire pour assurer la cohérence de l'ensemble de l'analyse est que les « subordonnants » de la tradition peuvent fonctionner aussi bien au niveau micro qu'au niveau macro. D'un point de vue empirique, cette hypothèse semble largement validée. D'un point de vue théorique, c'est évidemment une hypothèse qui vide un peu de son contenu la notion d'indépendance des niveaux : il existe en effet des unités de langue (conjonctions, relatifs) qui fonctionnent comme relateurs dans les deux niveaux (relatives déterminatives et de liaison, subordonnées liées et en épexégèse). Mais un tel cas de double fonctionnement n'est pas inconnu pour les niveaux inférieurs : cette hypothèse rappelle par exemple celle des morphophonèmes entre le niveau des unités distinctives et des unités significatives. Selon cette hypothèse certains phonèmes sont porteurs de valeurs distinctives au niveau de la première articulation.

- L'indépendance des niveaux permet aussi de traiter de façon naturelle le cas où, en l'absence de lien exprimé formellement, une relation syntaxique est intuitivement ressentie sans qu'il soit possible de l'exprimer en termes microsyntaxiques :
 - apposition d'adjectifs et de noms
 - constructions thème-propos sans relation anaphorique entre les deux termes
 - formes phrastiques en incise

Dans tous ces cas, l'hypothèse de l'indépendance des niveaux offre une solution intuitivement parlante pour intégrer à l'analyse ces énoncés qui font difficulté dans les autres cadres. Ainsi, si l'on a du mal à donner un contenu syntaxique à la relation intuitive d'apposition, c'est, dirait cette approche, que l'on s'obstine à en faire une relation microsyntaxique particulière, alors qu'elle est de nature macrosyntaxique.

- ◆ L'hypothèse de l'indépendance des niveaux peut être en revanche gênante dans d'autres cas où une analyse modulaire apparaît comme plus simple et plus naturelle : antéposition de compléments verbaux régis, dislocation avec reprise, épexégèse, "greffe"

Dans tous ces cas, l'énoncé se présente en apparence sous la forme d'une période binaire (du point de vue de l'intonation, de la position de l'élément en tête). Mais une analyse des relations entre les deux membres montre qu'il y a des contraintes

que l'on peut seulement expliquer si l'on pose une relation de rection entre les deux termes : présence de préposition, construction verbale mal formée. Comment résoudre l'apparente contradiction ? Si l'on ne se donne pas l'hypothèse de l'indépendance, on peut évidemment dire que les unités macrosyntaxiques peuvent comporter des éléments reliés par des relations microsyntaxiques. Comment faire si l'on veut maintenir l'hypothèse de l'indépendance des niveaux ?

- Dans certains cas de détachement : à *Paul il ressemble*

il est possible de poser, dans la clause même, des relations nouvelles qui vont distinguer les constructions liées et les constructions détachées. B. postule ainsi des transformations de thématization ou de focalisation des constituants du syntagme verbal. Le complément essentiel à *Paul* de l'énoncé précédent a donc été thématized à l'intérieur de la clause gouvernée par "ressembler" pour produire l'énoncé litigieux. La cohérence du modèle est sauvée. Au prix cependant d'un surcroît de notions d'analyse. On aurait pu croire, en effet, que la composante macro nous aurait libéré de notions telles que thématization ou rhématisation au profit d'une analyse intégrant étroitement relation macrosyntaxiques et microsyntaxiques. En fait le niveau macro ne sert dans ce modèle qu'à expliquer les relations entre des structures qui excèdent les limites de la rection, il ne peut par construction servir à analyser la structure informative interne des clauses.

- épexégèse

(77) il est parti > parce qu'il faisait beau >

La situation est ici en apparence la même que pour le détachement : un élément qui donne l'impression d'être régi est l'objet d'une énonciation indépendante. Dans un modèle modulaire, on pourrait donc imaginer une solution qui permette à des unités régies de se répartir en deux clauses distinctes dans un schéma macrosyntaxique de période. Berrendonner, conformément à l'hypothèse de l'indépendance des niveaux, doit trouver une autre solution. La première consisterait à y voir une structure macrosyntaxique attirée en quelque sorte dans le giron microsyntaxique par une opération de "métanalyse" (Berrendonner [90]). Son analyse des prépositions comme connecteurs anaphoriques lui permet en effet de prévoir le cas où l'élément introducteur d'une clause s'interprète anaphoriquement dans une autre. La référence pouvant se faire au contenu de la clause où à tout autre aspect de son interprétation, en vertu de la liaison macrosyntaxique. L'épexégèse est donc un sous-cas de la structure « de liaison », où l'interprétation se fait avec le contenu lexical de l'antécédent. Ce n'est pas une structure syntaxique propre.

Un fait qui semble soutenir y compris empiriquement ces analyses est le suivant : en fait, dans le cas de l'épexégèse, comme d'ailleurs dans celui des détachements par thématization, les structures présentent des variantes plus ou moins grammaticalisées :

(78) (à) mon père je lui parle

(79) il est parti (et cela) parce que il avait faim

L'idée de Berrendonner est que de tels énoncés sont le résultat d'une analyse métalinguistique (métanalyse) des locuteurs qui cherchent à réintégrer, poussés par leur dressage à l'écrit formel, des structures naturellement macro dans le giron micro. L'hypothèse est séduisante mais on voit mal comment elle pourrait empiriquement être supérieure à une solution sans indépendance de niveaux. La notion de métanalyse s'appliquerait a fortiori dans une hypothèse « modulaire »: elle serait le résultat naturel de la double structure de ces constituants.

Pour Berrendonner, la notion de métanalyse ne se ramène pas à une volonté d'hypercorrection, elle implique aussi un phénomène à base psycholinguistique : les cas de métanalyse seraient déclenchés lorsqu'une structure est susceptible d'une double analyse par les locuteurs : soit en termes de macrosyntaxe soit en termes de microsyntaxe, comme c'est le cas pour la structure : *mon père je lui parle*. Mais cette double analyse qu'il va de toute force falloir ramener à une seule est un artefact du modèle : si l'on admet que loin d'être exclusives les deux analyses peuvent être combinées, l'utilité de la métanalyse disparaît.

Prenons maintenant le cas des épexégèses de compléments appelés : elles ne sont pas toutes possibles. En particulier elles ne peuvent intéresser des cas où un verbe à complément obligatoire serait isolé :

(80) *je vais> à Paris>

La solution de B. paraît utile ici : en effet la première partie est une clause mal formée, donc la structure d'ensemble est impossible. Cependant dans le cas où l'épexégèse est possible avec un complément non obligatoire mais indiscutablement essentiel :

(81) en ce moment je mange> ma soupe>

(82) je songe > aux bons moments que nous avons passés >

la préposition ne peut être expliquée que comme un effet de la réaction du verbe. Mais alors nous ne sommes pas en présence de deux clauses mais d'une seule. Nous allons donc être obligés de poser ici une nouvelle structure de clause : une clause avec « rhématisation d'un constituant »

Cette opération devrait, pour rendre compte des données être contrainte par la règle qu'on ne peut rhématiser qu'un constituant facultatif. Règle qui devient alors ad-hoc. Il y a au mieux équivalence avec le modèle macrosyntaxique modulaire. Dans la solution par clause indépendante de l'épexégèse, un autre problème se pose : l'épexégèse "structurale", c'est à dire celle qui comporte deux clauses, reçoit la même analyse qu'une autre structure où une pseudo-subordonnée fonctionne comme clause isolée : la structure « de liaison ». Or rien ne prouve que ces deux structures soient identiques :

(83) il est parti quand (soudain) est arrivé un escadron de gendarmerie

(84) il est parti (et cela) quand est arrivé l'escadron de gendarmerie

Dans le modèle de B., il n'y a semble-t-il pas moyen de distinguer les deux lectures et les paraphrases que l'on peut en donner. Dans un modèle modulaire, on peut considérer que la différence tient au fait que si l'on a bien la même relation macrosyntaxique dans les deux cas, en revanche, l'analyse microsyntaxique est différente : dans les structures de liaison, les deux unités sont microsyntaxiquement indépendantes, alors que dans le cas de l'épexégèse, les deux structures peuvent être considérées comme unies par un lien de rection en plus de leur relation macro. Berrendonner est conscient du problème, puisque dans des développements récents (exposés en séminaire), il propose la notion de "clause elliptique" pour différencier les cas d'épexégèse des structures "de liaison. L'idée est que l'on partirait d'une structure sous-jacente : *il est parti et il est parti parce qu'il faisait beau*, pour aboutir soit à une clause avec représentation anaphorique du constructeur : *et cela parce que*, soit à une pure et simple ellipse sous identité de ce constructeur. Sur ces points, il me semble que le modèle modulaire présente une description plus simple, qui reste à l'intérieur de la syntaxe, alors que le modèle stratificationnel doit accommoder les faits en recourant à des explications externes : psychosociales (métanalyse), discursive (ellipse sous identité).

Je considère enfin que les cas de « greffe » que je présenterai au chapitre suivant présentent un réel problème de description dans cette approche. Ils ne peuvent être traités à partir d'opérations transformationnelles puisque les structures n'existent pas sous forme de rection liée. Ils ne peuvent être traités comme des clauses elliptiques puisque la base ne forme pas clause sans la greffe. Il faudrait alors prévoir une nouvelle opération de type "focalisation" à l'intérieur de la clause avec greffe, dans des conditions qui ne me semblent pas faciles à réaliser. Un dernier domaine empirique devrait nous permettre de juger de la puissance explicative du modèle :

◆ relation entre les énoncés verbaux et les énoncés non-verbaux

D'après ce que nous avons vu plus haut, les structures macrosyntaxiques ne sont pas contraintes par des catégories grammaticales : les clauses peuvent être verbales non verbales mais segmentales, non segmentales. Cette conception devrait donc nous mettre à l'abri de la tentation qui veut que la syntaxe au-delà de la rection soit ramenée à l'extension de la construction verbale et qu'en tout cas, le rapprochement entre syntaxe segmentale verbale et non verbale ne soit pas envisagée. Une difficulté va cependant apparaître dans la comparaison de certaines structures.

Considérons l'analyse de :

- (85) à ce livre > je pense
- (86) fonctionnaire > le mec
- (87) à mourir > cette gare
- (88) ras le bol > ce livre

Autant qu'on puisse en juger, le modèle ne permettra pas de donner de ces structures une forme unifiée. Le premier énoncé ne peut être analysé que comme

une opération de focalisation sur la structure micro *je pense à ce livre*. Que dire des autres? On peut hésiter entre une première analyse qui ferait de l'ensemble de ces énoncés une période binaire d'un certain type (avec focus en tête). Ceci irait assez bien avec l'idée que les catégories de réalisation n'ont pas l'air limitées. Mais alors, la difficulté serait que malgré les ressemblances superficielles, les deux syntaxes seraient fondamentalement différentes. L'autre hypothèse est que tous les énoncés sont des instances de mouvement internes à des clauses. Mais on aurait de plus en plus de mal à trouver une structure de clause à partir de laquelle aurait été faite la focalisation au fur et à mesure que l'on descend dans la liste des exemples.

L'ensemble de ces faits ne nous assure pas de l'intérêt qu'il y a à poser cette hypothèse supplémentaire de l'indépendance des niveaux macro micro. En l'absence de raisons empiriques nous sommes tentés de préférer à ce modèle, un modèle qui aurait les mêmes avantages sur les points forts :

- ◆ intégration des indices
- ◆ structures dépassant le domaine des structures de rection et s'en distinguant par des propriétés
- ◆ modèle prévoyant des faits de grammaticalisation ou de dégrammaticalisation entre les niveaux,
- ◆ modèle prévoyant que les connecteurs (conjonctions de subordination) peuvent fonctionner aux deux niveaux

et qui se passerait du doublon que constituent les notions de thématisation et rhématisation intraclausales et du concept ad hoc de clause elliptique. Mais il est clair que le modèle de Berrendonner n'a pas donné lieu à suffisamment de validations empiriques, pour que l'on puisse juger de ses ressources.

2.2.4.7. . *Macro-syntaxe et principes interprétatifs*

La composante macrosyntaxique est étroitement associée, compte tenu des définitions qui sont données de la notion de clause et de la définition du niveau macrosyntaxique comme celui des unités communicatives à un domaine d'interprétation particulier, celui de l'organisation des unités communicatives en fonction de buts pragmatiques définissant des programmes réalisés par les périodes. L'agencement des clauses en périodes est censé modeler l'évolution temporelle de la mémoire discursive commune, chaque clause apportant son atome d'information qui va permettre à cette mémoire d'évoluer et d'accroître le nombre d'informations qui la composent. Le caractère iconique de la composante est particulièrement sensible dans la notion d'incise, structure qui marque par un décrochage de niveau prosodique le passage à un autre plan du discours : celui de la gestion de l'information.

L'intérêt de cette orientation, c'est qu'elle offre aux unités macrosyntaxiques un élargissement de leur domaine d'interprétation. Le signifié de ces unités n'est pas exclusivement rapporté à la construction d'un message. La construction d'un

message informatif apparaît en effet comme un but pragmatique parmi d'autres que peut viser le locuteur, même si ce but est particulièrement central dans le fonctionnement de l'outil langagier. La macrosyntaxe de Berrendonner offre donc une ouverture théoriquement nécessaire du signifié des unités de la deuxième articulation morphosyntaxique, confirmant par là sa nature proprement linguistique.

Ce choix est cohérent, mais dans une perspective descriptive, il oriente peut être trop l'analyse dans une étude du signifié, et en tout cas fait peser sur l'étude du signifiant le poids de discussions de cohérence interne qui peut être un obstacle au programme de recensement des formes macrosyntaxiques que je me suis fixé. Ces raisons qui s'ajoutent à l'insuffisance de la remise en cause du niveau microsyntaxique relevée plus haut, ont fait que je n'ai pas situé mon travail dans ce cadre.

2.2.4.8. Cohérence du métalangage

Dans la ligne de la remarque précédente, mon inquiétude est de voir coexister une terminologie entièrement nouvelle et en tout cas justifiée dans le domaine de la macrosyntaxe avec une terminologie traditionnelle concernant le domaine de la microsyntaxe. Deux types d'éclaircissements seraient souhaitables :

1. d'une part, une analyse claire du domaine des circonstants qui nous permette de juger si certains circonstants antéposables doivent être maintenus dans le domaine de la clause ou pas (*puisque P*, éléments portant sur l'énonciation...).
2. d'autre part, une discussion sur l'hétérogénéité de la composante microsyntaxique qui mêle deux terminologies. L'une provenant d'une analyse statique de la proposition et l'autre beaucoup plus proche du modèle item et processus, celui des opérations de thématisation et de rhématisation. S'agit-il de processus transformationnels ou de simples dispositions stylistiques de l'ordre des mots ? En tout cas, les constituants circonstants antéposés par ces opérations partagent bien un certain nombre de propriétés (intonation, portée des modalités, possibilités de mise en relief) avec des premiers termes de périodes binaires. Comment théoriser ces ressemblances ?

2.2.4.9. Position sur les problèmes légués

On a vu que l'ensemble des structures qui font difficulté peut être traité par le modèle de Berrendonner. Tout au plus resterait-il à préciser la différence entre les périodes construites par épexégèse et les périodes construites par « liaison » :

énoncés problématiques	principes d'explication
anacoluthes	"changement de programme pragmatique fin d'une période.
énoncés inachevés	périodes dont un terme est un élément inc
incises	articulations de périodes
parataxes	périodes
phrases nominales	périodes binaires
appositions	période insérée en incise
subordonnées "absolues"	périodes à 1er terme indiciel
subordonnées valeur coord	clauses indépendantes dans période
relatives de liaison	clauses indépendantes
épexégèses	clauses indépendantes (elliptiques ?)
énoncés disloqués ou à détachement	périodes binaires ou énoncés sujet-v encore thématization intraclausale de circ
subordonnées inversées	pas envisagé
gallicismes	pas directement traité en principe u clauseavec des faits de thématization inte

2.2.5. Macrosyntaxe a base prosodique et dialogique : Equipe de l'Université de Paris III (Marie Annick Morel) :

La présentation de cette approche sera nécessairement incomplète, car elle n'a pas pu prendre en compte avec suffisamment de recul les dernières publications du groupe, notamment M.-A. Morel, L. Danon Boileau, [98]. Le lecteur est donc invité à vérifier par lui-même l'actualité de l'exposé.

2.2.5.1. . Les données prises en compte

Sémiologie (indices, symboles)

Les éléments non segmentaux ne sont pas à proprement parler l'objet de l'analyse de l'équipe(désignée désormais par P. III). Celle-ci prévoit explicitement que des constituants soient constitués d'interjections telles que *oui hé*. Mais il semble que pour être reconnu comme constituant discursif un élément doit avoir une forme phonétique spécifique. On ne peut savoir, comme chez Berrendonner, si on peut assimiler des attitudes mimogestuelles à des segments de discours à quelque niveau que ce soit.

Unités macrosyntaxiques et unités pratiques

La question n'est pas directement posée. L'équipe ne mène pas comme Berrendonner une réflexion sur le rôle des unités pratiques comme mode de structuration spécifique des énoncés . On regrette en particulier l'absence de prise de position sur le statut de la phrase : en fait-on une construction pratique de scribes ou une unité descriptive de la syntaxe de l'écrit ? La problématique de l'approche est celle de l'opposition écrit/oral. Le facteur central dans la distinction des organisations de l'énoncé apparaît comme le médium : voix / écriture. On reste ici dans la conception où ce qui est « spécifique », ce qui demande un traitement particulier, c'est le fonctionnement de la langue orale. Certaines citations relevées plus loin montreront cependant que les auteurs sont conscients que "l'intégration discursive" (dénomination du niveau macrosyntaxique) est aussi présente à l'écrit.

La dimension sociolinguistique

Ce qui manque visiblement ici, c'est l'intégration d'une problématique sociolinguistique à la problématique linguistique. On a vu que Berrendonner appuyait sa présentation du niveau macrosyntaxique sur l'analyse d'exemples écrits non normatifs aussi bien que d'énoncés oraux. Il en tirait l'idée que la structuration macrosyntaxique transcendait l'opposition écrit /oral. Evoquant à peine le cas de l'écrit non standard, P. III constate que les effets du mode de structuration discursifs sont surtout sensibles à l'oral. Mais la distinction structurelle pertinente n'est peut être pas écrit-oral mais bien énoncés spontanés-énoncés élaborés en référence à la norme, à l'écrit comme à l'oral. Si l'on se donnait un dispositif d'observation des écrits non standard, la recherche des invariants de l'oral pourrait alors devenir celle des invariants des discours spontanés. Ecrit et oral représentent deux modes de production du discours dans l'absolu. La dimension standard - non standard, l'opposition spontané - élaboré ne sont pas prises en compte. Une critique sociolinguistique des données observées aurait sans doute permis aux auteurs de renverser la perspective et de conclure que ce qui apparaît comme syntaxe de l'énoncé oral est en fait la dimension macrosyntaxique de la syntaxe du français dans son ensemble, dimension qui est en partie éliminée de l'écrit puriste : il n'y a pas de syntaxe propre à l'oral, les formes syntaxiques observables à l'oral spontané représentent simplement la

réalisation la moins médiatisée des structures syntaxiques de la langue tout court. En revanche on pourrait parler d'une syntaxe de l'écrit, où consignes pratiques et options stylistiques viennent canaliser l'emploi des structures de la langue et en constituent un usage "médiatisé" particulier. Cependant, une conséquence heureuse du privilège accordé à l'oralité, est indiscutablement que les aspects du matériau linguistique liés à l'oralité sont observés avec un soin particulier. Cette approche est indiscutablement celle qui décrit le plus finement les éléments prosodiques associés aux formes syntaxiques.

2.2.5.2. *La composante macrosyntaxique*

Le terme de macrosyntaxe n'est pas utilisé par les auteurs. Il est donc bien entendu que la présentation et les discussions qui suivent ne rendront pas compte de l'ensemble de la démarche de P. III, mais seulement de ce qui peut en être utilisé pour éclairer une approche macrosyntaxique et descriptive de l'analyse syntaxique.

Il existe en tout cas un point commun entre cette approche et celles qui se disent explicitement macrosyntaxiques, c'est le fait qu'elle comporte une composante rendant compte des faits de structuration de l'énoncé qui vont au-delà de la syntaxe de rection. Elle est définie par les citations suivantes:

« Il existe dès l'écrit un mode de cohésion dialogique et discursif qui s'affranchit de la cohérence hypotactique locale », « Par ailleurs à l'oral, il est possible de mettre à jour d'autres formes de cohérence que celles fournies par la syntaxe traditionnelle de l'écrit », « A côté de la cohésion hypotactique locale, il faut donc compter avec la cohésion discursive "([91]:111)", "C'est sans doute dans les énoncés oraux que les marques spécifiques de la cohésion locale et discursive se distinguent le plus manifestement de l'hypotaxe du texte écrit." (91,114), « Nous ne nous intéressons ici qu'aux relations entre segments de discours et non à ce qui assure leur cohésion interne.(ibid.)" »

L'ensemble de ces citations permet de poser les équivalences suivantes :

mode de cohésion discursif = macrosyntaxe

hypotaxe, cohérence hypotactique, syntaxe traditionnelle de l'écrit =

microsyntaxe.

Dans un texte plus récent, la distinction prend une forme un peu différente. L'attitude courante dans l'étude de l'oral est décrite ainsi :

« C'est prioritairement le verbe, foyer ou cœur syntaxique de l'énoncé, ainsi que le lien qu'il établit avec ses arguments, qui constituent l'objet d'étude. Un grand nombre de descriptions de l'oral reprennent ce principe de centrage sur le verbe.» (95 : 56.)

L'analyse proposée par P III se centre au contraire sur la « Structure de tout ce qui précède le lieu de résidence du verbe, c'est-à-dire tout ce qui précède le verbe. »(ibid.).

Une interprétation possible de ce texte dans la problématique macrosyntaxique est de considérer que le « lien entre le verbe et ses arguments » est du domaine de la

microsyntaxe alors que la « structure » de ce qui précède le verbe relève de la macrosyntaxe. Cette structure comporte des unités :

"Ces groupes que nous appelons *constituants discursifs*, se succèdent dans un ordre fixe...les *marques* qui permettent de les isoler dans le continuum de la chaîne orale sont... des indices liés à l'intonation. »(ibid.)

Il est donc, semble-t-il, bien proposé une composante distincte de la syntaxe de rection, comportant ses unités : les constituants discursifs et des procédures de segmentation : des marques intonatives. Cependant le statut de cette composante par rapport à l'ensemble de celles qui sont utilisées dans la description n'est pas aussi explicitement précisé que dans les approches de Perrot et de Berrendonner, où elle constitue un niveau distinct de la description. On peut alors se poser légitimement les questions suivantes :

S'agit-il d'une composante de langue ? Quels sont les rapports de ce niveau d'organisation avec la « structure syntaxique » de la langue ?

- Est-ce une composante de langue ?

Sur ce point, le terme de « mode de cohésion discursif » qui semble s'opposer à « structure syntaxique » nous oriente vers une différence de nature entre les deux composantes. La syntaxe (de rection) fournirait une structure en langue, alors que la composante macrosyntaxique traiterait de l'organisation de la parole ou du discours. De plus la composante a une relation privilégiée au mode de production oral :

« Comment faire la part de ce qui revient à l'oralité et de ce qui découle de la structure de la langue elle-même ? » (95 : 55).

La structuration en constituants discursifs apparaît ainsi comme représentant les invariants de l'organisation de l'énoncé oral. Il s'agit donc plus de dégager une « grammaire » du mode de production oral que d'ajouter un élément à la description structurale de la langue quel que soit le canal à travers lequel elle s'actualise. Enfin, les structures en question sont présentées comme se construisant au moment même de l'énonciation : elles reflètent l'activité énonciative du locuteur et se construisent en même temps que le locuteur construit son interaction avec l'interlocuteur.

« Si l'on veut bien accepter l'hypothèse défendue ici que l'intégration des constituants prosodiques se fait en premier lieu au niveau discursif par l'intonation et secondairement seulement par le marquage syntaxique [...] tous ces constituants (les constituants seulement intégrés par l'intonation) constituent en fait une mise en place discursive de constituants intégrés uniquement par l'intonation, et cela préalablement à la mise en place de relations syntaxiques. La construction des relations syntaxiques ne s'effectue que par la suite à l'intérieur du segment rhématique. » (92 : 30).

Ce texte nous invite à une conception syntagmatique des relations entre intégration discursive et intégration syntaxique des constituants. Tout se passe comme si des unités discursives non définies précisément faisaient l'objet de deux types d'intégration en fonction de leur ordre d'apparition dans le discours. Mais cette présentation peut être comprise de deux façons. Une version

onomasiologique renvoie à la conception des fonctionnalistes, par exemple celle de Givon, qui oppose mode de construction pragmatique et mode de construction syntaxique des énoncés. Ces modes de construction concernent l'équivalent d'unités conceptuelles qui préexistent à la mise en discours. Une autre version, compatible avec le texte, partirait d'unités prosodiques, qui auraient donc leur autonomie par rapport au contenu. Ces unités seraient intégrées par le locuteur au moyen des « procédés énonciatifs » au discours qu'il produit avant l'apparition des constructions syntaxiques.

Cette version sémasiologique paraît de prime abord se rapprocher d'une conception modulaire des rapports entre les deux types de structures. Mais le texte propose une présentation qui revient à faire peser sur la relation macro/microsyntaxe une contrainte syntagmatique : il y aurait dans les énoncés d'abord une zone structurée par les relations macro puis une zone structurée par les relations micro. Ceci revient à dire que la structuration des constituants discursifs ne connaît pas véritablement l'opposition langue-parole : c'est seulement dans la parole, au cours même de leur énonciation, que se construit l'organisation macrosyntaxique. On ne peut parler de structure en langue, préexistante à son énonciation, de la composante macrosyntaxique. D'ailleurs le terme syntaxe est réservé à la syntaxe de rection, il n'est pas employé pour désigner le « mode d'intégration » discursif des unités. Cette position semble bien être une position de principe, car les justifications empiriques qui sont fournies en soutien ne sont pas claires : les données attestées ne permettent pas de conclure absolument que après l'apparition d'un noyau verbal, les éléments qui suivent doivent être intégrés syntaxiquement (Les corpus nous présentent des post-rhèmes non intégrés : *qu'est-ce qu'on peut faire, ceux qui oublient?*). Ni que les éléments pré-rhématiques soient hors relations syntaxiques : il y a des cas clairs de pré-intégration syntaxique de segments thématiques (*à mon père je parle*). L'analyse présente comme une donnée structurale ce que l'on pourrait au contraire analyser comme des tendances liées à la mise en discours d'unités macrosyntaxiques définies en langue par ailleurs et dont la combinatoire serait beaucoup plus souple.

L'examen de ces textes me semble révéler que cette approche comporte une dissymétrie dans la conception des deux ordres d'organisation : ils ne peuvent véritablement être conçus comme deux composantes syntaxiques à articuler. Le mode d'intégration discursif est conçu comme une description des formes que prend la parole lorsqu'elle énonce les unités de langue. La syntaxe de rection est au contraire un ensemble « préconstruit » en langue d'unités et de relations.

- Quels sont les rapports de ce niveau d'organisation avec la « structure syntaxique » de la langue ?

Il est clair que cette conception s'oppose à celle de Berrendonner qui place les deux composantes dans une relation de niveau, à l'intérieur d'une organisation de « langue ». Plus complexe est la question de savoir si les deux ordres d'organisation peuvent être conçus comme des modules indépendants qui concourent à la structuration des énoncés. Nous verrons dans ce qui suit que cette conception modulaire n'est pas « pure ». Certains énoncés à structure microsyntaxique, par exemple la simple construction sujet-verbe : *Charles est*

venu, sont analysés comme comportant un constituant discursif *support lexical* recouvrant exactement le sujet grammatical (*Charles*). Ailleurs, le support lexical apparaît comme une unité indépendante : *Charles il est venu*. Dans ce cas, le principe de modularité ne peut pas être maintenu : on retrouve le paradoxe d'un concept qui tantôt est défini selon une variation concomitante de signifiant et de signifié et tantôt comme un simple élément du contenu d'un énoncé. On peut donc se poser la question suivante :

- Quel est le degré d'autonomie de la composante par rapport aux structures interprétatives?

L'exemple que nous venons de signaler, qui constituerait donc, selon Perrot, une dérogation au principe d'établissement des unités linguistiques : un signifiant + un signifié, ainsi que d'autres que l'on peut relever (voir la définition du *thème au sens strict*, voir aussi la définition (92,33) de la notion de *cadre* et ses réalisations sous des formes variées grammaticalisées ou non) suggèrent une approche qui consiste à poser une structure conceptuelle sous-jacente (par exemple : le concept de prédication analysé en support lexical de prédication et prédicat) et à voir comment elle se manifeste par des marques ou des traces dans l'énoncé attesté, qui peuvent être des organisations très différentes : construction grammaticale, gallicismes ou constructions disloquées. La caractéristique fonctionnaliste de cette approche se confirme si l'on observe le rapport entre formes de l'énoncé et composante « interprétative ». On ne peut qu'être frappé par le caractère articulé et « intégré » de cette dernière. Le lien entre un modèle psychosociologique de l'interaction et la construction des formes d'énoncé est donné sur un mode à ce point iconique qu'il laisse peu de place à une autonomie des formes. Ainsi (95), une intervention type du locuteur commence conceptuellement par une recherche de points de consensus, formellement réalisés dans l'énoncé correspondant par un ensemble de constituants discursifs non intégrés syntaxiquement (*préambule*), pour laisser la place au point en débat dans l'énoncé : le *rhème*, qui, lui, apparaît intégré syntaxiquement.

Qu'il soit clair que la question de l'autonomie de la « macrosyntaxe » n'est pas centrale pour cette approche, comme elle l'est dans l'approche de B. ou du Gars. Mais, même si la tendance profonde de la démarche est sans doute onomasiologique, à la différence d'autres théories fonctionnelles des formes syntaxiques au-delà de la réaction, ces formes font l'objet d'une description détaillée et peuvent être en dernière instance, présentées comme organisées en une véritable structure et non pas comme de simples traces peu organisées d'une structure conceptuelle sous-jacente (ce qui est le cas chez Halliday ou chez Givon). C'est en ce sens que l'on peut considérer cette approche comme relevant de la problématique macrosyntaxique. Nous précisons dans ce qui suit la structure en unités et relations de la composante dont on pourra voir qu'elle n'est pas loin d'avoir la forme d'un module autonome macrosyntaxique si on prend en compte son statut d'outil descriptif plutôt que son statut théorique.

2.2.5.3. *Les unités*

Définition des unités descriptives

Comme dans l'approche de Berrendonner, seules les unités « macro » sont définies. Le cadre syntaxique « micro » est supposé défini indépendamment. Le principe essentiel de définition des constituants discursifs est le recours aux marques intonatives. Une utilisation de l'ordre des termes est faite dans la définition de sous-constituants (voir la section consacrée au préambule). On soulignera enfin le statut particulier de la morphosyntaxe. D'un côté, la morphosyntaxe constitue un mode spécifique d'organisation des énoncés qui s'oppose à celui de l'intégration intonative et discursive des constituants. D'un autre côté, certains aspects de l'organisation morphosyntaxique fonctionnent comme des marques des constituants discursifs : c'est le cas en particulier, on le verra, des anaphoriques et de certaines types de constructions présentatifs et relatives. La composante macrosyntaxique ne peut donc pas être caractérisée par le fait qu'elle met en œuvre un système spécifique de marques, qui ne seraient pas utilisées par la syntaxe : l'intonation l'ordre des mots.

La question cruciale à travers laquelle j'examinerai les propositions d'unités de l'équipe est liée à mon approche descriptive : les unités proposées constituent-elles des outils descriptifs ? Ce qui se traduit concrètement par : les unités proposées sont-elles définies dans le respect de l'axiome sémasiologique : un signifié associé à un signifiant stable.

Le paramètre intonatif choisi pour la délimitation des unités est la hauteur mélodique, où l'on distingue quatre niveaux distinctifs : niveau 1 représentant le plus bas et niveau 4 le plus haut.

1. Le paragraphe.

« La première unité d'analyse n'est pas l'énoncé mais le paragraphe. Il correspond à un ensemble d'énoncés régis par un cadre commun. »(95 : 59)

L'idée est donc non pas de partir de l'unité minimale comme chez Berrendonner, mais de l'unité maximale. Cela dit le paragraphe dispose comme la période de Berrendonner d'une marque qui lui est propre : l'intonation conclusive. Les exemples donnés tendent à prouver que cette marque est implicitement admise dans la fonction assignée au niveau 1 mélodique, qui affecte " la fin d'un énoncé qui n'appelle pas enchaînement (95,60)". Un tel énoncé ne peut se trouver qu'en fin de paragraphe. Le paragraphe est en outre défini constructionnellement par sa composition : ensembles d'énoncés comportant un cadre commun. En cours de paragraphe, un énoncé comporte au moins un rhème et facultativement un préambule. Ceci peut s'interpréter comparativement de la façon suivante. Les constituants d'un paragraphe sont des énoncés eux mêmes décomposables en constituants discursifs : préambules, incisives, post-rhèmes facultatifs et rhèmes obligatoires.

2. L'énoncé

Le modèle comporte donc une unité intermédiaire entre le constituant discursif et le paragraphe : l'énoncé. L'énoncé n'est pas défini par une marque propre prosodique. Il l'est transitivement, puisque sa propriété essentielle est d'être au moins constitué d'un rhème. Or le rhème est lui défini par sa courbe intonative.

L'énoncé est donc un regroupement de constituants autour d'un rhème. Cette position consiste donc à donner un nom particulier aux regroupements possibles de constituants autour d'un rhème. On comprend que certaines approches ne le mentionnent pas. Le GARS parlera simplement de regroupements autour d'un noyau. L'énoncé n'avait pas non plus de statut dans le modèle de Berrendonner où l'on passait directement de la clause à la période. On peut se demander si l'énoncé est une unité de plein statut ou simplement un nom commode que l'on donne aux regroupements de constituants autour d'un rhème. Il faut prendre en compte en effet que les énoncés constitués d'un rhème peuvent soit constituer des paragraphes à eux tout seuls soit être réanalysés comme préambules de paragraphes plus vastes, pour peu qu'ils soient affectés d'une intonation montante caractéristique. L'énoncé n'est donc que le nom que l'on peut donner à des paragraphes constitués d'un seul rhème.

3. Les sous constituants du paragraphe ou énoncé

Le rhème

Il est défini de façon sémasiologique : il est caractérisé intonativement par une courbe en cloche (modulation vers le haut sur le constructeur et descente finale). A l'intérieur du rhème, une opération de focalisation est définie, toujours dans le respect du principe signifiant stable/ signifié : l'élément focalisé est marqué par une « forte élévation de la voix ».

Incise, post-rhème

Un constituant peut fonctionner comme « incise » entre ou à l'intérieur d'autres constituants quand il est pourvu d'une intonation particulière : niveau 2 de hauteur et faible amplitude de variation. Le « post-rhème » peut être considéré comme une variante positionnelle de l'incise. Il s'agit d'une incise qui se situe après le rhème.

L'ensemble de ces unités, on le voit est défini dans le respect du critère : une unité = signifiant stable + signifié. D'autres unités sont cependant définies avec moins de fidélité à ce principe.

Le préambule

« L'énoncé oral est donc composé d'un préambule et d'un rhème. Le préambule correspond à un enchaînement fixe de constituants discursifs. » (95 : 60)

Le préambule est défini intonativement par une marque prosodique "montée au niveau 4". Les sous constituants de ce grand constituant sont formellement définis par leur ordre respectif : ligateur , point de vue, modalité, cadre...Le principe signifiant / signifié reste employé dans la définition de ces sous-constituants et l'utilisation de l'ordre des mots amène à poser une hypothèse qui est tout à fait falsifiable empiriquement. Il faut cependant signaler deux entorses au principe signifiant / signifié :

«Lorsqu'un préambule n'est constitué que d'un seul élément, il cumule les fonctions des autres constituants » (95,61). Cette affirmation est surprenante, car elle nous fait passer à une conception onomasiologique du préambule. Ce préambule serait un composé de « fonctions discursives » au sens de Blumenthal, dont le signifiant serait variable jusqu'à celui d'une forme « porte-manteau ». Une telle formulation traduit l'hésitation entre un modèle conceptuel et un modèle formel de macrosyntaxe. Dans un modèle formel, il y aurait une seule unité préambule, formellement réitérable et susceptible de sémantisations diverses en fonction du matériau qui s'y trouve.

Le support lexical

La définition de l'unité *support lexical*, qui dans d'autres textes (91, 92) était désigné par la notion de *thème au sens restreint*, confirme cette hésitation. Du point de vue de signifié les choses sont claires : le support lexical représente la notion de point de départ ou support du contenu prédicatif dont est porteur le rhème. Mais aucun signifiant stable n'est associé à ce signifié. On hésite par exemple à en faire un élément du préambule ou un constituant distinct entre préambule et rhème :

"[dans l'analyse du préambule] on trouve d'abord un ligateur puis... et enfin à l'occasion, le support lexical "(95. 61)

« le constituant qui vient immédiatement après le préambule, que nous nommons support lexical" (ibid.).

En outre, d'après les exemples donnés, le signifiant du support lexical est tantôt le sujet grammatical d'un verbe tantôt un constituant détaché, tantôt même un terme introduit par un « présentatif » dans une construction de type « gallicisme ». Le statut d'un tel constituant n'est donc pas clair linguistiquement : s'agit-il d'un véritable constituant de la forme des énoncés ou d'une notion interprétative qui peut caractériser des unités formellement différentes ? Comment analyser, par exemple des énoncés tels que :

(89) ce livre Pierre va le rendre

Y a-t-il deux supports lexicaux ? Ou alors a-t-on des critères formels pour décider lequel des deux candidats est le bon ? Les auteurs proposent d'utiliser la notion de *sujet logique* pour désigner le *support lexical* détaché et repris par un pronom. Peut-on combiner ces deux notions pour l'analyse de l'énoncé précédent ? N'est-on pas dans le cas d'utilisation de notions ad hoc pour soutenir une analyse incomplètement articulée ?

La solution à ces problèmes passe sans doute par une meilleure articulation de la composante microsyntaxique et de la composante macrosyntaxique. En tout cas, des unités au statut aussi souple peuvent poser problème pour un modèle descriptif.

Discussion du principe de découpage des unités descriptives

Le principe central repose, nous l'avons dit, sur le repérage de marques prosodiques et sur un recours complémentaire à l'ordre des constituants : «proposant une analyse des constituants de l'énoncé oral qui pour l'essentiel repose sur des indices de variation d'intonation et de position.»(91,111). Le traitement de la prosodie qui est présenté par les textes (92 et 95) est beaucoup plus détaillé et étayé par une approche expérimentale que celui que l'on trouve dans les autres approches macrosyntaxiques. Les exemples d'analyse d'énoncés qui sont proposés sont de bonnes illustrations du recoupement que l'on peut observer entre découpage fonctionnel et découpage intonatif. Mais bien évidemment l'approche ne résout pas les problèmes que l'on a repérés depuis longtemps dans l'utilisation de l'intonation pour segmenter les énoncés oraux. On ne peut pour l'instant proposer un algorithme qui découperait les énoncés en constituants au seul vu d'une analyse prosodique. Tout ce que l'on peut faire c'est repérer des énoncés où l'on observe un marquage particulièrement net de constituants par ailleurs identifiés sur la base de leurs propriétés morphosyntaxiques ou sémantiques. Ce résultat n'est pas pour surprendre au vu de la complexité soulignée par de nombreux spécialistes de l'utilisation de la prosodie dans les analyses syntaxiques :

- présence de nombreuses neutralisations.

De type local, comme le signale Rossi [93, p. 96] : la marque de topicalisation serait neutralisée si le constituant est court et marqué morphologiquement comme topique. De type plus global : selon les analyses de Boulakia [87], certaines distinctions prosodiques ne sont plus marquées si l'organisation morphosyntaxique ou l'interprétation sémantique permettent de prédire le découpage. De façon plus large, les marques prosodiques semblent sous-déterminées par rapport aux structures à marquer. On peut se demander, par exemple, comment on pourrait décider, en l'absence d'accès au contenu segmental, devant une courbe présentant deux marques successives de niveau 4, entre une interprétation qui y verrait une succession de deux rhèmes dont le second serait focalisé et le premier interrogatif et une autre qui y verrait la succession d'un préambule et d'un rhème interrogatif. Ceci revient à reconnaître le caractère analogique et mimogestuel de l'intonation. La plasticité de cette composante est beaucoup plus grande que celle de la morphosyntaxe.

- la fonction démarcative de l'intonation s'exerce au sein d'un ensemble plus vaste : fonction modale, discursive et rythmique, intonation affective...

Cette plasticité inhérente implique que le critère intonatif soit le plus souvent insuffisant pour repérer les structures du texte et doit être croisé avec d'autres. Le texte le reconnaît implicitement mais c'est une question qui doit être traitée ouvertement. On verra alors que les approches, qui peu ou prou utilisent des critères divers, se distinguent par la hiérarchisation qu'elles opèrent sur ces divers critères. L'approche de Paris III privilégie les critères prosodiques, celle de Berrendonner, les relations anaphoriques, nous verrons que l'approche du Gars repose au contraire sur la priorité accordée aux contraintes « distributionnelles » portant sur les unités segmentales.

Propriétés complémentaires et recouvrement de critères

P.III fonctionne clairement dans un cadre de « recouvrement de critères ». Ces critères sont l'intonation, l'ordre des termes et la morphosyntaxe : « les indices fournis par les morphèmes syntaxiques n'interviennent que de façon seconde, pour préciser la valeur anaphorique ou non anaphorique d'un segment »(91, 114). L'utilisation de ce dernier type de critère doit être soigneusement examinée. Il est dit souvent que les marqueurs morphosyntaxiques peuvent corroborer le découpage en constituants discursifs. Mais derrière cette affirmation générale, plusieurs types de situations sont à distinguer :

1) Un constituant discursif, par ailleurs défini par l'intonation ou l'ordre des mots est en outre caractérisé par des propriétés morphosyntaxiques.

C'est un cas de convergence de critères intéressant, car compte tenu de la complexité de réalisation des marquages prosodiques, la matérialisation du niveau macrosyntaxique gagne à se faire aussi au niveau segmental.

1a) catégories morphosyntaxiques spécialisées dans des emplois macrosyntaxiques

On peut d'abord tirer parti du fait que certains constituants syntaxiques se spécialisent dans certaines positions macrosyntaxiques : ainsi à *mon avis, il a beau dire*, ne se rencontreront que dans des préambules ou des incises, jamais dans des rhèmes. au contraire *oui* ou *tant mieux* ne figureront que dans des rhèmes. On sait aussi que des constituants négatifs ne peuvent pas figurer dans certaines positions du préambule : **je crois que pas hier pas ton père il m'a dit que...* Ainsi même si les constituants discursifs sont définis pas des caractéristiques prosodiques, il peut être de bonne méthode descriptive que de les caractériser de façon complémentaire par les réalisations microsyntaxiques qui leur sont propres.

1 b) morphème marquant une relation macrosyntaxique

On peut aller plus loin et proposer que des marques morphologiques caractérisent, à la manière des marques casuelles microsyntaxiques, des constituants ou des sous-constituants macro, par exemple à l'intérieur du préambule :

« Le *thème* est introduit par des marqueurs purement grammaticaux (*quant à, pour,*) tandis que le *cadre* a des introducteurs complexes ... *au niveau de, sur le plan de,* par ailleurs le thème est fréquemment repris dans le rhème par un pronom anaphorique, le cadre lui ne l'est jamais.»(91 : 120)

Ici la situation est plus complexe ce qui justifie la réticence. A proprement parler, la place macrosyntaxique reste la même : les deux éléments font partie du préambule. La sous division pourrait n'être pertinente qu'au plan de l'interprétation. Ce que font les éléments de liaison microsyntaxiques, c'est réduire, en fonction de leur propre signifié le champ d'interprétation du constituant placé en préambule plutôt que de définir de nouveaux constituants macrosyntaxiques. Pour qu'un nouveau constituant soit défini, il faudrait, en bonne méthode que le marqueur lui soit propre. Or, à la différence du japonais, par exemple, où un marqueur tel que *wa* est propre au niveau macrosyntaxique et

s'oppose en cela à *ga* et *o* par exemple, en français, il n'y a pas de relateur qui soit propre au domaine macrosyntaxique. On observe ainsi des emplois rectionnels de *quant à* : *il est peu satisfait quant à son salaire*.

Certains morphèmes sont caractérisés par le fait qu'ils introduisent un type particulier de constituant discursif : ainsi *car* ou *de sorte que* ne peuvent figurer à l'intérieur d'un rhème à la différence de *parce que* ou *et* : ils marquent le début d'un nouvel énoncé. On remarquera simplement qu'ils fonctionnent entre unités macrosyntaxiques et non à l'intérieur des unités. On peut affirmer qu'il n'y a pas en français d'articulateurs de la structure macrosyntaxique.

2) une propriété morphosyntaxique permet d'identifier un constituant macro dans un cas de neutralisation de l'intonation.

Nous avons d'autre part dit que l'intonation pouvait présenter des complexités de réalisation. Imaginons alors un énoncé où un élément que l'on analyserait intuitivement comme préambule, par exemple pour des raisons de cohérence discursive, ne se trouverait pas affecté de l'intonation caractéristique du préambule. S'il s'agit d'un élément tel que *à mon avis* ou *il a beau dire* sa simple présence nous garantit que le constituant où il se trouve est un préambule.

3) la morphosyntaxe comme marqueur « absolu » d'une division de l'énoncé en constituants discursifs.

Parfois cependant la situation est plus délicate. Il s'agit de cas où l'on pose que certaines constructions syntaxiques dans leur entier auraient pour objet de marquer un découpage en constituants discursifs. Cette attitude peut aboutir à effacer indûment la distinction entre construction syntaxique et construction discursive. On n'examine pas assez en détail si les deux critères (intonation et construction) se recoupent. Ainsi si la construction à présentatif *il y a Paul qui vient* est dite parfois un peu vite représenter la construction préambule / rhème. En fait elle ne le fait qu'avec l'apport de la courbe prosodique. A côté d'énoncés où le découpage fonctionnel préambule - rhème est effectif et lié à un schéma 4-1, il existe en effet des schémas prosodiques qui lui donnent la valeur d'un énoncé sans préambule à interprétation globale de rhème. Compte tenu de ce que nous avons dit des phénomènes de neutralisation, on voit que le découpage en constituants discursifs des constructions grammaticales demande souvent une argumentation complexe où l'on peut en particulier être amené à rétablir une intonation, à comparer les énoncés attestés à des prototypes etc. Or le modèle de P.III semble partir du principe qu'il n'est pas nécessaire de faire cette distinction : certaines constructions nous garantiraient le découpage en unités discursives (voir plus loin la section : prédications non canoniques). C'est une position qu'une attitude descriptive ne peut partager : on peut se reporter sur ce point aux analyses que je présenterai moi même de ces structures dans la troisième partie.

Axe paradigmatique axe syntagmatique

Le modèle présente une combinatoire des unités essentiellement sur l'axe syntagmatique. Les notions relatives à « l'emphase » ne reçoivent pas de traitement clair en référence à l'axe paradigmatique. Dans une version récente du modèle M.-A. Morel, L. Danon –Boileau, [98], on trouve ces phénomènes classés, du point de vue du signifiant, parmi les phénomènes de "rupture en plage haute" dans le chapitre 5 : "Quand les ruptures deviennent stratégies". La manière dont le phénomène est décrit n'en retient que les aspects syntagmatiques. Les ruptures établissent un nouveau système de contraste syntagmatiques entre unités :

"Les ruptures en plage haute parviennent parfois à construire un agencement discursif de type nouveau. Contrairement à l'organisation préambule / rhème, cette nouvelle structuration en "noyaux et "catalyses" établit des liens entre des segments non consécutifs, rendus remarquables par de brusques montées mélodiques." (op. cit., p. 59).

La relation reste syntagmatique, elle ne diffère, sur ce plan, que par une absence de contiguïté des segments. Une allusion à la relation entre "emphase" et axe paradigmatique peut être trouvée plus loin dans le chapitre à propos des "focalisations syntactisées", terme par lequel l'auteur désigne les constructions en *c'est...que* :

"La focalisation syntactisée correspond à un processus d'extraction et d'exclusion : l'élément focalisé est présenté comme le seul, dans la classe paradigmatique d'arguments nominaux (ou de circonstants) ouverte par le prédicat, à valider la relation définie dans le rhème. La focalisation est de façon constante destinée à disqualifier une interprétation erronée que l'on prête à l'autre sur la qualité de l'argument susceptible de valider le prédicat.» (ibid. p. 65).

Ma lecture de ce texte est qu'il constitue une interprétation du signifié de la focalisation syntactisée, sans qu'en soit précisé le signifiant. La présentation ressemble beaucoup à celle de Vallduvi [97]. On ne montre pas précisément comment, dans la forme du prédicat, est ouverte "la classe paradigmatique d'éléments nominaux" parmi lesquels se fera le choix exclusif. Je chercherai plus loin à expliciter le rapport signifiant / signifié dans ces constructions et je montrerai que ceci implique la reconnaissance du rôle joué par l'axe paradigmatique.

2.2.5.4. Calcul de la combinatoire

Les unités dégagées sont combinées en énoncés selon des schémas linéaires. La seule unité qui n'occupe pas de place fixe est l'incise. Les énoncés sont eux mêmes combinés en paragraphes. Le paragraphe se donne comme une unité définie en termes de signifiant dont la contrepartie signifiée est également précisée (voir la discussion plus loin). On peut se demander si l'exigence d'un préambule commun pour former un paragraphe n'est pas un peu forte. Un ensemble d'énoncés présentant des parallélismes formels indiscutables sans préambule ne pourraient-ils être regroupés en paragraphes ? Je décrirai plus loin des cas de ce type rencontrés dans les corpus. Un paragraphe peut comporter plusieurs rhèmes. Ceux qui ne sont pas porteurs d'une intonation terminale sont déclarés "réanalysés" comme préambules. Cette analyse est une façon de reconnaître le caractère récursif des structures du message, je donnerai un analyse équivalente dans mon cadre des relations entre unité maximale et unité minimale.

Macrosyntaxe et analyse du discours ou des textes

La difficulté à tracer une limite entre période et séquence textuelle liée à la notion de « programme discursif complet » ne se présente pas dans le cadre de P.III. Les paragraphes peuvent être saisis dans leur forme sans obligation de répondre à un contenu discursif spécifique.

2.2.5.5. Relations entre niveaux micro et macro

Cette section peut donner lieu à un certain nombre de discussions intéressantes pour préciser les diverses conceptions que l'on peut se donner d'un niveau macrosyntaxique. La discussion peut se résumer à la question suivante reprenant une problématique évoquée plus haut :

- par rapport à l'approche « stratificationnelle » de Berrendonner, Paris III présente-t-il une approche modulaire?

Rappelons qu'une conception modulaire des rapports entre deux composantes descriptives suppose que chacune définit indépendamment les unités et ses relations et qu'elles apportent donc toutes les deux une contribution spécifique à la structure d'ensemble de l'énoncé. Cette configuration s'oppose à la fois à une conception par niveau où une composante reprend les unités créées par l'autre et les restructure sans les modifier et une conception structure / marque où une composante se borne au rôle de marquer, à rendre manifeste certains aspects de la structure de l'autre.

Nous verrons en fait que la position de P. III telle que nous la reconstituons est un compromis entre approche modulaire et approche par marquage des rapports entre les deux composantes.

Clauses et constituants

L'opposition entre le modèle stratificationnel et le modèle modulaire apparaît bien dans la comparaison entre les deux plus petites unités macrosyntaxiques des deux approches : clauses et constituants.

Peut-on dire que les constituants discursifs soient des clauses au sens de Berrendonner ? Bien évidemment, non. En effet l'idée de clause comporte la notion de plus grande unité de syntaxe réactionnelle. Berrendonner ne donne aucun exemple de clause qui serait un morceau d'une construction réactionnelle et pour cause, puisque cela contreviendrait à l'hypothèse de l'indépendance des niveaux. Ainsi l'analyse suivante proposée par P. III :

c'est vrai que souvent dans notre courrier = préambule
on a des gens peu sympathiques = rhème

ou encore

il y a la maîtresse = préambule
qui nous fait faire des exercices = rhème

est impossible dans le cadre de Berrendonner. La rupture après *que* de l'unité rectionnelle V que-Phrase n'est pas admise dans le modèle. Pas plus que la coupure entre le complément du présentatif et la relative prédicative. Ces éléments constituant des unités de liage, ne peuvent être mis en relations macrosyntaxiques. Les effets de la rupture pourraient être mis seulement au compte d'un phénomène de thématization interne à la clause. Les découpages de l'équipe de Paris III montrent sur ce point une conception modulaire du rapport entre les deux composantes : un verbe recteur peut être séparé de ce qu'il régit par un découpage macrosyntaxique et être à la fois affecté de deux relations (préambule macro et constructeur micro). La superposition des deux analyses peut être figurée par l'interférence des deux parenthésages macro () et micro { } :

(c'est vrai {que préambule) on a des gens peu sympathiques complément }

L'analyse des concessives (91,113) confirme que les deux niveaux d'unités sont distincts. On peut définir au niveau micro des concessives subordonnées en *bien que*, et des concessives par coordination *il fait beau , mais*. On constate qu'un préambule d'une période concessive peut être constitué par une « subordonnée » aussi bien que par un premier terme de coordination avec des effets différents de combinatoire. D'autre part, la relation syntaxique de subordination qui relie *bien que* à la principale peut-être intégrée selon deux schémas : préambule mais aussi rhème raccroché par subordination à un premier rhème :

(90) bien qu'il fasse pas beau je sortirai (subordonnée préambule)

(91) je sortirai bien que finalement il fait pas beau (subordonnée rhème coordonné)

Cette analyse illustre bien une conception modulaire des rapports entre les composantes. Au moins sur le point des relations syntaxique et celui des principes de cohésion discursive. D'autres analyses cependant montrent que le modèle n'est pas strictement modulaire.

Ainsi la tentation que l'on peut avoir de distinguer deux constituants discursifs : élément du préambule et support lexical du seul fait que le second serait lié nécessairement au rhème par une relation anaphorique à un de ses constituants paraît nier l'autonomie de la composante macrosyntaxique. Du point de vue des caractéristiques des constituants macro, les deux structures sont des préambules. Du point de vue de l'interprétation, le plus souvent, la relation préambule / rhème sans reprise anaphorique est interprétée comme cadre, alors que la situation avec reprise anaphorique est interprétée comme support de prédication. Mais cette association n'a rien d'obligatoire :

(92) **sur le pont d'Avignon** les filles y dansent tout en rond (**cadre** repris anaphoriquement)

(93) **ces souliers** on écrase les pieds de tout le monde (**support** de prédication non repris).

Le cas des prédications non canoniques évoqué plus loin montre une autre situation où le modèle modulaire est abandonné au profit d'un modèle "ancillaire" (une construction microsyntaxique marquerait une division de l'énoncé en constituants discursifs).

Contraintes dans la combinatoire des relations macro et relations micro syntaxiques

Le modèle se caractérise, compte tenu de tout ce qui a été dit, comme essentiellement modulaire : il admet donc, en principe assez librement, les deux types de recouvrement de relations macro-micro possibles dans ces modèles.

Relations macro entre unités régies

Bien évidemment un élément peut recevoir deux types d'analyse macro et micro. Il faut cependant rappeler une contrainte qui semble peser sur cette combinatoire. Dans un certain type d'énoncés, les constituants du préambule sont hors d'atteinte de la rection du verbe qui suit. De même, les post-rhèmes sont considérés comme devant s'intégrer syntaxiquement au constructeur du rhème. Cette contrainte iconique fonctionne dans les faits plutôt comme une tendance que comme une contrainte. On ne peut en effet exclure qu'un élément du préambule soit marqué comme régi par le verbe qui suit. (*à mon père je parle*). On constate que, dans les exemples attestés, cette combinatoire est rare. Un cas plus clair d'un segment qui reçoit une double analyse serait celui des focalisations d'éléments régis : *à ces livres je pense*. On retiendra l'idée que des tendances de réalisation linéaires limitent la combinatoire des relations macro /micro.

Découpages macro des constructions microsyntaxiques

Dans ce qui précède, on admet sans l'affirmer que les unités qui sont pourvues des deux analyses sont bien formées chacune dans leur domaine : les constituants discursifs sont supposés englober des constituants syntaxiques « complets » : le préambule ne semble pas pouvoir consister en un morceau de syntagme nominal :

* le principal (4) du collègue est sorti (intonation globale de rhème)

Mais dans d'autres contextes syntaxiques, ce modèle admet assez bien ce que l'on appellera les « syncope » entre les deux niveaux. On parlera de syncope lorsque les unités macrosyntaxiques (constituants discursifs) ne coïncideront pas avec des constituants microsyntaxiques complets. Ainsi le préambule relevé en 96 *c'est vrai que*

n'est évidemment pas une unité micro bien formée. On remarquera que la question de la syncope n'est pas directement posée par les modèles modulaires et que, bien évidemment, cela constitue une lacune puisqu'il faut décrire en détail les contraintes qui pèsent sur la combinatoire des relations relevant des deux modules. On remarquera que la notion de syncope est aussi présente entre la structure du paragraphe et celle de l'énoncé (voir exemples 59). Ces éléments font du modèle un instrument de description souple et adapté à des énoncés complexes.

Prédications non canoniques

Nous reprenons en détail des faits évoqués plus haut. C'est en effet dans ce secteur que les analyses se démarquent le plus de l'hypothèse modulaire :

« Les présentatifs sont des marqueurs qui construisent un constituant dont la nature est d'être à la fois cadre et thème » 91, 121, « nous avons convenu... d'interpréter les constructions à présentatif existentiel comportant une relative comme des constructions permettant d'introduire avant le rhème, un segment qui opère un cadrage pour l'énoncé rhématique qui suit . » (92,33)

Cette présentation du rôle des présentatifs remet en cause le statut linguistique de la définition des unités. Cadre et thème étaient jusque-là des noms de sous constituants du préambule repérés par l'ordre des termes. Ici, ils sont employés comme interprétations possibles d'un constituant unique (le complément du présentatif) qui semble donc être une unité nouvelle (un segment) dont le statut n'est plus défini selon les critères utilisés jusque-là (intonation, ordre). La suite du texte de 91 marque la difficulté de cerner le statut de ces constructions. Leur deuxième partie, qu'elle soit phrastique ou simplement qui Phrase, est donnée comme un rhème. Après avoir parlé de subordination , on indique dans une discussion que la relative en *qui* « est le rhème de ce qui la précède bien plus qu'elle n'en est la subordonnée. »(122). Aucun argument précis n'est cependant donné pour montrer que la partie précédant le rhème est un préambule. Et d'un autre côté "subordonnée" et "rhème", appartenant à deux modules distincts, ne sont pas des caractérisations exclusives mais complémentaires.

Cette formulation montre que l'analyse en constituants discursifs pour ces formes n'est pas menée avec les mêmes critères que pour les formes sans présentatifs. On considère que les formes syntaxiques sont des marqueurs directs de ces notions au lieu d'essayer de repérer si l'on peut continuer de parler de cadre et de rhème dans les termes d'ordre et de prosodie utilisés jusque-là. On s'apercevrait alors que les choses sont complexes et qu'il faut bien distinguer dans ces constructions ce qui est de l'ordre de la macrosyntaxe et de la microsyntaxe. Ainsi une contrainte de cette construction avec relative est qu'elle n'admet qu'un constituant

(94) *il y a le livre mon père qui l'a prêté

au contraire la forme avec construction à clitique est beaucoup plus libre :

(95) il y a le livre (il y a) mon père il l'a prêté

De plus, en termes de relation thème / rhème, seul le premier type d'exemples est susceptible de porter une intonation de rhème après *il y a* :

(96) il y a Jean > qui vient

(97) *il y a Jean > il vient

(98)

On constate donc la coexistence d'une conception modulaire et d'une conception purement fonctionnelle des rapports macro-micro. Cette coexistence nuit à la clarté et à la précision de la description. Dans une conception modulaire cohérente, on analyserait les constructions à présentatif comme des constructions microsyntaxiques spécifiques que l'on doit décrire comme telles et on regarderait

ensuite comment les constituants de ces constructions sont repris par la composante macrosyntaxique.

Grammaticalisation/ codification

Le modèle prévoit des systèmes de codifications qui peuvent affecter des constituants et des sous-constituants (par exemple par le biais des présentatifs). Mais faute d'une analyse précise des propriétés syntaxiques des constructions, cette question ne semble pas pouvoir être traitée pour l'instant dans le modèle.

Le statut des "connecteurs"

Les exemples donnés en (95,60) montrent qu'un élément comme *parce que* peut introduire un paragraphe. Le modèle admet donc un fonctionnement macro des marqueurs micro.

2.2.5.6. Macro-syntaxe et principes interprétatifs

Le niveau de la structure de l'énoncé oral est étroitement lié dans le modèle de P. III à une théorie explicative de l'énonciation interactive du discours. Cette théorie est en soi cohérente et intuitivement adaptée à décrire les exemples d'analyse qui sont proposés. La partie signifiée correspondant à la structure du paragraphe est exprimée en termes de structuration de la relation interpersonnelle entre locuteur et auditeur : « création d'un consensus (préambule), retour sur soi du locuteur...reformulation du consensus (rhème) ». Ce schéma interprétatif a le mérite d'enrichir les types de signifiés que l'on peut rattacher aux unités macrosyntaxiques. Le fait que l'on puisse l'envisager soit en termes d'organisation du message soit en termes de programme pragmatique et ici en termes d'attitudes interactionnelles ne fait que confirmer sa pertinence linguistique ; pas plus que la microsyntaxe, la macrosyntaxe n'est attachée à l'expression d'un type particulier de contenus. L'interprétation interactive proposée rend compte d'une partie des effets de sens possibles pour les constituants. Mais d'autres sont possibles. Compte tenu du petit nombre de productions analysées, on peut s'interroger sur le caractère général du modèle de discours pris en référence. N'est-il pas possible d'envisager des types de discours, par exemple très didactiques, ou la part de l'interactivité et du dialogisme dans la construction du sens seraient très faibles ? Et où cependant les formes de structuration de l'énoncé seraient présentes avec une tout autre justification ? Où par exemple la structure en préambule-rhème serait directement inspirée de la structure de l'objet à décrire : *le moteur, les arbres, leurs coussinets doivent être graissés tous les mois*.

Quel que soit l'intérêt de ce type d'analyse, il n'est pas directement pertinent pour notre propos pour les mêmes raisons que celles qui nous ont fait nous défier de l'interprétation globalisante de Berrendonner. Chacun des deux analystes a pris les choses par un bout : Pour Berrendonner, celui d'une démarche cognitive de gestion des informations (mémoire discursive). Pour Paris III, Celui d'une analyse des productions textuelles. Ma perspective descriptive m'amènera à définir de façon plus abstraite le signifiant des unités macrosyntaxiques, compatible avec, mais non consubstantiellement attaché, à tel ou tel système d'interprétation.

2.2.5.7. Position sur les problèmes légués

La présentation que nous avons donnée permet de dresser le tableau suivant. On voit que le module de cohésion discursive que nous avons interprété comme une version de macrosyntaxe permet d'intégrer beaucoup des énoncés qui font difficulté. Cependant deux difficultés majeures apparaissent. Par rapport au modèle de Berrendonner, il manque une réflexion sur la relation entre le verbal et le non verbal. Ce qui rend incertain le traitement de l'ensemble des énoncés produisant un effet d'incomplétude. Il ne semble pas cependant impossible de concevoir que des constituants discursifs soient de nature mimogestuelle, mais cela reste à établir.

L'autre difficulté concerne la manière de traiter les emplois non standard de « conjonctions de subordination ». L'articulation insuffisante entre macro et micro syntaxe fait que l'on en est réduit à de simples conjectures sur des possibles solutions. Mais comme tout modèle comportant une macrosyntaxe, celui-ci doit pouvoir intégrer de façon naturelle ces exemples.

énoncés problématiques	principes de traitement
anacoluthes	pas traité en l'absence
énoncés inachevés	d'intégration des indices
incises	constituant discursif de base
parataxes	regroupements de constituants discursifs
phrases nominales	préambule + rhème non verbal
«	rhème + postrhème
appositions	constituant discursif incise
subordonnées "absolues"	forment régulièrement un paragraphe
subordonnées valeur coord.	énoncé indépendant formant paragraphe d'autres ou énoncé début paragraphe
relatives de liaison	même traitement
épexégèse	rhème indépendant ? pas vraiment traité
énoncés disloqués ou à détachement	constituants discursifs de divers types
subordonnée inversée	pas traité peut-être schéma préambule rhème

gallicismes	construction intégrant des constituants di
-------------	--

2.2.5.8. Conclusion sur l'analyse.

Le cadre de P. III fournit donc une interprétation globalement cohérente de la démarche macrosyntaxique et constitue donc un outil possible pour analyser les productions spontanées dans une perspective descriptive. Les progrès qu'il permet de réaliser dans la compréhension de la structure prosodique sont un acquis pour tous les chercheurs en macrosyntaxe. Je vais cependant donner quelques raisons qui ont fait que je ne l'ai pas adopté dans son ensemble comme cadre de ma description

Position hésitant entre conception onomasiologique et sémasiologique

L'impression d'ensemble est que PIII articule une prise de position théorique onomasiologique « fonctionnaliste » avec une méthode en général sémasiologique. La position théorique explique les manque d'homogénéité méthodologique que l'on a pu constater dans quelques cas. D'une façon générale, l'option est d'articuler démarche descriptive et volonté explicative. Quel que soit l'intérêt de cette démarche, compte tenu du faible volume de données empiriques décrites, je souhaiterais m'en tenir à une position qui distingue plus nettement description et explication.

Démarche explicative contraignante pour une description

Quel que soit son pouvoir attractif, le choix d'un modèle interprétatif « interactionnel » liant l'intégration discursive à la construction de positions interactionnelles (recherche de consensus, mise en cause de ce consensus) me semble complémentaire et non exclusive ou englobante par rapport aux interprétations en termes de mémoire discursive que proposait Berrendonner. Plutôt que d'appuyer l'étude de ces formes sur un seul type d'interprétation, je choisirai pour ma part la solution sémasiologique qui part de l'établissement des formes et les associe avec divers domaines interprétatifs. J'aurais tendance pour l'instant à considérer que les interprétations proposées des organisations macrosyntaxiques, qu'elles soient « communicatives », « informationnelles », ou « interactives » sont autant d'effets de sens possibles rattachés à un sens en langue plus abstrait que l'avancée insuffisante des études empiriques nous empêche, pour l'instant, de saisir.

Questions autour de l'axiome signifiant / signifié

Dans un cadre descriptif, il serait exclu de proposer des notions qui puissent tantôt être considérées comme le nom de constituants macrosyntaxiques tantôt comme un type d'interprétation dépendante du contexte qu'une partie de construction grammaticale peut recevoir. C'est le cas de notions comme *support lexical* du rhème. Tantôt ce terme désigne un constituant discursif identifiable : un groupe nominal associé à une construction verbale. Tantôt, il désigne une interprétation

que le sujet du verbe peut avoir dans certains contextes. Il ne faut pas oublier que dans d'autres contextes, le sujet du verbe peut avoir une interprétation de focus :

(99) pas tout le monde le fait ça.

J'aurais aussi des propositions à faire pour sortir de l'apparent dilemme dans lequel l'équipe s'enferme pour analyser les « gallicismes » : est-ce une construction grammaticale avec des interprétations discursives particulières ? Est-ce un énoncé comportant des constituants discursifs isolables ? Pourquoi ne pas admettre que ces constructions comportent des aspects idiosyncrasiques, dans la perspective des grammaires constructionnelles. Ce sont des constructions qui ont un rapport particulièrement étroit avec le domaine d'interprétation : structure informative de l'énoncé, structure énonciative, mais qui le font dans le respect des règles de la composante microsyntactique. Cet ensemble de contraintes sera décrit en III, 3.4.

Pas de réexamen de la structure micro

Pour moi, la création d'une composante macro demande que l'on redéfinisse le domaine de la syntaxe de rection. Nous savons en effet que, dans les approches traditionnelles, ce domaine est abusivement étendu à traiter des faits qui relèvent de la macrosyntaxe. Dans la mesure où une approche ne redéfinit pas le domaine micro, on peut craindre qu'elle ne fasse sienne une partie des analyses « abusives » de la tradition.

2.2.6. Macrosyntaxe centrée sur l'analyse du signifiant au sein d'une conception modulaire de la morphosyntaxe (Blanche-Benveniste et alii [90]).

Le terme même de macrosyntaxe a été utilisé pour la première fois dans l'ouvrage mentionné, dont le chapitre III est précisément intitulé : Macro-syntaxe. La macrosyntaxe s'oppose alors à syntaxe de la rection des catégories grammaticales. Le terme microsyntaxe n'est pas utilisé dans cet ouvrage. Il a été écrit à la fois par des membres du GARS : Blanche-Benveniste, M. Bilger, Ch. Rouget et par des membres extérieurs : K. Van den Eynde et P. Mertens, pour la partie phonétique. Bien que tous les membres du groupe n'aient pas participé à cette rédaction, leurs travaux pertinents y ont été intégrés et le cadre macrosyntaxique ainsi que les notions qui y sont développées ont été adoptés par les travaux que je vais citer dans cette section. Des chercheurs extérieurs au groupe ont d'ailleurs adopté la terminologie, même si le détail des analyses diverge (Berrendonner). Les prises de position de l'ouvrage fondateur ont donc ouvert une direction de recherches nouvelle en syntaxe.

Il faudrait cependant se garder de transformer ce travail de pionnier en école ou en vulgate : ce serait ne pas rendre justice à la prudence méthodologique des promoteurs. Ils étaient bien conscients d'aborder un domaine où il n'est pas encore acquis que les méthodes de la linguistique descriptive puissent légitimement s'appliquer et leur intention n'était pas de cautionner une nouvelle mode linguistique. Ils ne sont, en tout cas pas responsables des utilisations imprudentes qui pourraient en être faites. L'objectif de ma présentation sera donc limité et ne touchera que deux points : situer les hypothèses développées dans les

publications fondatrices de l'approche par rapport aux autres tentatives que j'ai déjà examinées d'étendre la syntaxe au-delà de la rection grammaticale. Relever quelques outils de description qui s'en dégagent et en préciser le domaine d'application. J'adopterai la même facilité de rédaction que D. Willems dans sa préface à l'ouvrage de [90] en parlant de « démarche du GARS » pour regrouper commodément tous les travaux cités, il n'y a là aucune volonté de réifier une pensée encore en mouvement.

« La démarche du GARS » se caractérise par l'accent quasiment exclusif qu'elle met sur l'étude du signifiant des unités macrosyntaxiques. Du point de vue des données, c'est certainement celle qui en critique l'établissement et la nature avec le plus de soin. C'est enfin la seule approche qui, à ma connaissance, lie étroitement l'établissement d'une structure macrosyntaxique avec la recombinaison de la composante microsyntaxique. »

2.2.6.1. *Les données prises en compte*

Sémiologie (indices, symboles)

Il n'est pas fait allusion dans le texte à des unités qui seraient de nature indicielle. Il n'y a pas d'exemples où s'articulent des éléments mimogestuels et des constituants verbalisés. Compte tenu de la méthodologie « distributionnaliste » qui sera détaillée plus loin, il est clair que ces éléments ne pourront être pris en compte par l'approche qu'une fois les combinaisons entre éléments segmentaux décrites.

Unités macrosyntaxiques et unités pratiques

Le Gars articule évidemment une critique sociolinguistique des données à leur description. La notion de « grammaire seconde » résume l'essentiel de cette articulation pour ce qui est de la description syntaxique. La phrase est conçue comme un élément de la grammaire seconde, acquise en même temps que l'entraînement à l'écrit normé. Le modèle comporte donc une critique, évoquée indirectement dans les textes plus haut, de la position qui assimile trop vite oral et spontané, d'un côté ; écrit et élaboré, de l'autre. Le modèle remplace donc l'unité pratique « phrase » par les unités descriptives suivantes :

- une unité maximale de microsyntaxe, la construction verbale, qui embrasse moins de champ que la « phrase » canonique. La construction verbale ne régit pas un certain nombre de circonstants, par exemple, les circonstants de type « *de sorte que* ».
- des regroupements d'unités macrosyntaxiques, qui vont au-delà du champ de la phrase. C'est à ce niveau que sont intégrés les éléments qui forment énoncé avec une construction verbale. Ainsi les circonstants en *de sorte que* sont suffixés au noyau macrosyntaxique constitué d'une construction verbale.

2.2.6.2. *La composante macrosyntaxique*

Le GARS propose d'adjoindre à la composante syntaxique de la grammaire une composante macrosyntaxique

- partie intégrante de l'organisation en langue
- autonome

(Elle comporte ses propres unités et relations entre unités, établies par des procédures spécifiques.)

- modulaire

(Elle constitue un des modules de la description linguistique et son articulation avec les autres modules : morphologie, microsyntaxe, prosodie, domaines d'interprétation est précisée.)

- formelle

(Aucune considération fonctionnelle préalable, aucun lien direct avec une théorie de la communication ou des interactions dont ce niveau serait l'expression ne sont posés.)

En fait, à l'intérieur de l'entreprise du GARS, la mise en place d'une macrosyntaxe ne résulte pas d'une réflexion théorique sur la nécessité de prendre en compte la structure informationnelle des énoncés ou la spécificité du mode de production oral, elle est directement liée aux exigences d'exhaustivité de la description : il s'agit d'un outil descriptif nouveau qui compense la carence des outils traditionnels utilisés pour la description syntaxique des énoncés écrits comme oraux :

« La syntaxe de la phrase et des propositions, fondée sur les catégories grammaticales et leurs fonctions, ne suffit pas à **rendre compte de certaines organisations** de la langue parlée, pas plus qu'elle ne pourrait **décrire totalement** les articulations des grandes périodes écrites selon les règles de la composition classique. » (Blanche-Benveniste [97] : 111 - c'est moi qui souligne).

« Certains grammairiens du début du siècle auraient invoqué ici une syntaxe affective, opposée à une syntaxe rationnelle, d'avantage liée à l'écrit. En dépassant ces dichotomies un peu trop simples, une partie des linguistes contemporains envisagent un au-delà de la syntaxe, où **ces procédés apparaissent comme autant de structurations originales**, et pas seulement comme des compensations à des tâches que la langue parlée réussirait moins bien que la langue écrite. Le terme de macrosyntaxe désigne ce niveau d'organisation. » (ibid. 112).

Ces citations montrent bien la cohérence et les limites du propos. La macrosyntaxe prolonge une entreprise descriptive, elle n'a pas pour ambition d'expliquer le « fonctionnement discursif ou énonciatif ». La macrosyntaxe fournit des structures de langue que les locuteurs auront ensuite à verbaliser, à réaliser en discours, tout comme les autres structures de langue. Cette verbalisation ou énonciation des structures participe pour sa propre part à donner leur forme aux énoncés attestés. Le GARS prend le parti de distinguer ces aspects, qui peuvent être systématiques (structures de recherche de vocabulaire, répétitions de syntagmes, retouches...) en

les attribuant au **mode de production** spécifique de la langue parlée. Ainsi la notion un peu trop générale « d'oralité » est-elle analysée pour sa partie langue en structures macrosyntaxiques, et pour sa partie « parole » en effets du mode de production oral.

Le texte désigne la macrosyntaxe comme un **niveau** d'organisation en langue. Le terme « niveau » doit être pris dans son sens non technique. On verra en effet que les rapports entre syntaxe et macrosyntaxe ne sont pas de type stratificationnel mais modulaires : les deux composantes concourent à la structuration des énoncés. La macrosyntaxe « n'utilise pas » les unités créées à un niveau inférieur par la microsyntaxe.

2.2.6.3. *Les unités*

Les options théoriques précédentes débouchent tout naturellement sur une méthodologie à fondement sémasiologique de découpage des unités. Un choix terminologique particulièrement radical souligne ce caractère. Lorsqu'il s'agit de désigner le premier élément d'énoncés tels que :

(100) le lendemain grande surprise

Blanche-Benveniste explique son choix ainsi :

« Quand on analyse le premier élément comme thème ou comme topique, c'est pour marquer qu'il est le champ d'application de la partie prédicative. Le contenu informatif de *grande surprise* s'applique au support d'information que constitue le *lendemain*. En termes macrosyntaxiques, on l'a nommé préfixe, pour signaler sa particularité formelle d'être situé avant le noyau (et par analogie avec la structure du mot) » (B.B. [97] : 116).

Ce texte marque bien que la terminologie habituelle de la syntaxe au-delà de la phrase reflète une approche onomasiologique. Pour rompre radicalement avec ces approches et leur conception iconique de la macrosyntaxe, le Gars propose une terminologie qui rétablisse l'arbitraire du signe dans les unités en question. *Préfixe* désigne avant tout une forme, un signifiant. Bien évidemment ce signifiant possède un signifié dont un des effets de sens est signalé plus haut. L'étude de ce signifié n'est pas exclue, mais elle est seconde. On remarquera le souci de préserver le caractère intuitif de la terminologie. Il est ainsi proposé une analogie entre structure du mot et structure macrosyntaxique : il s'agit d'un choix délibéré de ne pas adopter une terminologie, qui sous prétexte de rester intuitive, charrierait avec elle une conception onomasiologique de la macrosyntaxe. L'avantage de ce choix est qu'il permet de bien distinguer forme et interprétation des constituants macro. Si on parle de formes et de structure, on parle en termes de *préfixe* et de *noyau*. Si on se situe sur le plan du signifié et des interprétations, on pourra parler de *topique* ou *thème* et de *prédicat*.

Définition

Les unités macrosyntaxiques font indiscutablement partie du système de la langue et, comme telles, doivent être établies par des procédures opératoires de définition d'unités linguistiques descriptives :

« Nous pensons que ces dépendances ont un fondement grammatical, et qu'on peut décrire grammaticalement les relations de la macrosyntaxe, en utilisant d'autres moyens d'analyse que ceux de la réaction des catégories. » (loc. cit. : 114).

Les procédures doivent rester opératoires, mais seront distinctes de celles qui permettent de découper le domaine de la réaction.

Principe de découpage

Les principes de découpage des unités macrosyntaxiques sont évidemment conçus dans le respect de l'idée qu'une unité linguistique doit avoir un signifié associé de façon stable à un signifiant. On verra que ce principe n'est peut être pas tenu jusqu'au bout : la définition de l'unité *suffixe* pourrait s'en écarter. Mais cela serait dû à une application incomplète des principes non au fait qu'on y renoncerait délibérément.

Comme pour l'équipe de PARIS III et à la différence des premières versions de l'approche de Berrendonner, l'analyse ne repose pas sur l'utilisation d'un critère unique, mais sur une convergence de propriétés. Les unités sont isolées par la convergence de propriétés intonatives et, de façon originale, « distributionnelles ». Bien que ce ne soit pas posé en principe théorique, ces critères sont hiérarchisés. C'est le critère distributionnel qui est en fait privilégié, y compris sur le critère prosodique dont il est dit « L'analyse de l'intonation rend compte en partie des effets de regroupement que la syntaxe ne prend pas en charge » (B.B [97] : 112).

Le critère distributionnel repose sur des phénomènes de dépendance, qui ont ceci de particulier qu'ils ne mettent pas en jeu des catégories grammaticales. Ce n'est pas parce que la macrosyntaxe échappe à la structuration par catégories que l'on ne peut y observer de relation de dépendance entre les unités.

Ainsi l'unité fondamentale, le noyau, est définie en premier lieu par le fait qu'elle peut constituer un « énoncé en soi tout seul, alors que les autres parties, si on les isole, donnent l'impression d'un énoncé inachevé ». Le caractère d'autonomie d'un énoncé est révélé par un test particulier : les noyaux peuvent constituer des énoncés réponses. On ajoute qu'ils disposent d'une autonomie intonative et sémantique. Les constituants macrosyntaxiques sont en outre caractérisés par des contraintes qui pèsent sur les constructions ou les catégories qui peuvent les occuper. On relève par exemple, que certains éléments sont seulement noyaux ou seulement préfixes. Ainsi les adverbes modaux purs, tels que *d'accord*, *effectivement*, *pas du tout*, ont une affinité particulière avec le noyau.

Ces observations servent de fondement à l'établissement des « nouveaux moyens d'analyse » à fondements distributionnels annoncés dans l'introduction. L'idée est de partir de l'observation du comportement d'un prototype marqué :

« Pour décrire le fonctionnement de ces composantes (macro), on prendra toujours comme premiers exemples des éléments qui, par leur forme lexicale, ont une propension à fonctionner comme affixes ou noyaux spécialisés dans cet usage; c'est le cas de *il avait beau s'appliquer*, spécialisé comme préfixe; on mentionnera en second lieu les éléments qui fonctionnent occasionnellement comme préfixes ou noyaux... » (ibid. 127).

puis d'étendre l'analyse par analogie :

« Les regroupements qui ne sont pas marqués par une réalisation morpholexicale donnant une interprétation univoque peuvent être interprétés par équivalence avec une forme marquée » (ibid. : 118).

Le privilège accordé à ces critères distributionnels « nouveaux » a deux sources. D'une part le GARS est sensible à l'idée que la perception de l'intonation est délicate et que les phénomènes de neutralisation sont fréquents :

« Comme on l'a vu dans les documents 1 et 2, les incises ne sont pas toujours accompagnées par une intonation caractéristique de baisse de registre, de sorte qu'elles sont souvent difficiles à identifier. » (op. cit. : 122)

D'autre part, cette conception de la macrosyntaxe reste marquée par les préoccupations descriptives qui en ont motivé la création. Une attention particulière est apportée aux comportements des constituants dont ne peut rendre compte la syntaxe de rection :

« Une grande partie des constructions (détachées et en incise) dont il a été question a un statut un peu marginal, difficile à intégrer dans la description syntaxique. Ces phénomènes qui font partie de la langue écrite comme de la langue parlée, semblent plus faciles à décrire quand on les situe au niveau de la macrosyntaxe. » (op. cit. : 123).

La macrosyntaxe du Gars est conçue comme un prolongement de la syntaxe de rection. Au contraire, Paris III et Berrendonner la conçoivent sur le mode de la rupture avec la grammaire de l'écrit et s'attacheront à observer en priorité les éléments de structuration que cette grammaire utilise peu : relations anaphoriques, intonation. Cette différence explique largement la différence de hiérarchisation des critères d'identification. Mais à y bien regarder, on retrouve l'ensemble des propriétés définitoires dans l'ensemble des approches. Il est même satisfaisant de voir que le front de la macrosyntaxe est attaqué de divers côtés avec des armes différentes, cela ne peut qu'aboutir à une meilleure connaissance du domaine.

Types

Les divers types d'unités dégagées forment une sorte de mot macrosyntaxique constitué sur le schéma :

préfixe + noyau + postfixe + suffixe

L'unité incise a une position « libre » à l'intérieur de cette configuration ; elle peut, y compris, interrompre le cours d'une des unités précédentes. Une distinction est opérée entre l'unité minimale libre, le *noyau*, et des unités dépendantes.

Cet ensemble ne recouvre pas exactement la notion d'énoncé de Paris III. On peut sans doute établir des équivalences entre outils d'analyse : *préfixe* = *préambule*, *noyau* = *rhème*, *postfixe* = *postrhème*. La notion d'*incise* est, quant à elle, commune aux deux approches. En revanche, on notera que rien ne correspond chez Paris III à la notion de *suffixe*, et que d'un autre côté, les présupposés sémasiologiques de l'approche du GARS lui interdisent de donner un statut

d'unité macrosyntaxique à une notion telle que celle de *support lexical*. Les deux approches vont également différer dans l'analyse des « gallicismes » pour des raisons identiques. L'approche sémasiologique du GARS lui interdit une fois encore de faire a priori de ces constructions un marquage direct des divisions macrosyntaxiques : *il y a... qui* n'est pas réductible au statut de marqueur de préfixe, par exemple.

Unité minimale libre

On a vu que le noyau était caractérisé par son autonomie, prosodique, distributionnelle et sémantique. En cas de difficulté d'identification, il est proposé de recourir à un test question réponse : une réponse constituant une énonciation indépendante, un noyau doit pouvoir figurer dans une telle structure. Cette position permet de régler par exemple le problème des compléments en épexégèse, qui seront considérés comme des noyaux indépendants :

- (101) il dépensait - tout ce qu'il avait
(102) il dépensait? tout ce qu'il avait

unités minimales

Elles sont définies par rapport au noyau et par des propriétés propres.

Le Préfixe

Il précède le noyau et ne constitue pas un énoncé autonome. Il se caractérise également par une intonation montante en rupture avec le noyau. On observe en outre que certains constituants peuvent seulement fonctionner comme préfixes : *quant à lui, il a beau sortir...* Il y a donc des préfixes prototypes pour la description desquels cette position macrosyntaxique est indispensable.

La question de savoir si les divers constituants qui peuvent réaliser le préfixe doivent recevoir une structuration interne reste ouverte, mais n'est pas fondamentale : cadre, point de vue ... sont des notions qui pourraient être utilisées pour interpréter la structure du préfixe, elles ne définissent pas des constituants macrosyntaxiques.

L'incise et le postfixe

Sont repérés par des propriétés intonatives mais aussi distributionnelles : ces unités recourent largement leurs équivalents dans d'autres cadres macrosyntaxiques. L'élément le plus original, mais aussi le plus problématique de cette analyse est :

Le suffixe.

L'analyse par suffixe est utilisée pour traiter notamment les cas suivants (loc. cit. : 120) :

- (103) il est parti, car il en avait envie

- (104) je suis obligée d'acheter beaucoup de médicaments - qui ne sont pas remboursés
 (105) on en a quelques uns mais euh dans du rénové

Le suffixe est caractérisé par des propriétés intonatives et par des propriétés de dépendance. Du point de vue de l'intonation, il se distingue du postfixe en ce qu'il comporte une « intonation de fin d'énoncé », comme les noyaux.. Mais d'un autre côté ce n'est pas un noyau, puisqu'il ne constitue pas un énoncé indépendant. On ne peut en effet le trouver dans une réponse à une question :

- (106) *il est parti? car il était en retard
 (107) *vous avez des appartements? mais dans du rénové

D'autre part, à la différence des noyaux, il ne peut se combiner avec des préfixes :

- (108) *a mon avis car il est parti

Cette analyse présente en fait des difficultés. Dans un certain nombre de cas , il est difficile de décider entre une analyse par suffixe et une analyse par succession de noyaux. On rappelle que les cas d'épexégèse sont en effet traités par succession de noyaux :

- (109) il travaille son livre > à Paris>

Considérons alors les énoncés :

- (110) nous avons des appartements > mais dans du rénové>
 (111) nous avons des appartements > dans du rénové>
 (112) il dépensait> tout ce qu'il avait>

Le premier sera analysé comme une succession noyau-suffixe, alors que les deux autres le seront comme une succession de deux noyaux. Ce résultat peut surprendre, compte tenu de la proximité des structures d'ensemble des deux exemples. Revenons alors sur le test qui les distingue. *Mais dans du rénové* ne figure en effet pas de façon naturelle dans un couple question-réponse. Dans la réponse, il est surtout naturel s'il suit un premier noyau exprimé par *oui* par exemple :

- (113) vous avez des appartements? oui mais dans du rénové

Cependant si nous considérons, non pas l'enchaînement question-réponse, mais l'enchaînement : affirmation-rectification, *mais dans du rénové* apparaît comme un énoncé indépendant :

- (114) nous avons des appartements> mais dans du rénové, n'est-ce pas

On peut alors remarquer que *dans du rénové* est un constituant régi par le verbe du noyau précédent. Si l'on considère seulement les éléments non régis par le verbe, le fonctionnement spécifique s'impose beaucoup plus :

- (115) *il n'a pas d'appartements ? car il est stupide

(116) *il n'a pas d'appartements. car il est stupide?

On pourrait généraliser et observer que, dans tous les cas où l'élément postposé avec intonation indépendante de fin d'énoncé est régi par le verbe de l'énoncé précédent, la distinction entre analyse en noyau +suffixe ou en noyau + noyau paraît indécidable, car elle ne repose sur une distinction de signifiant. Donc ne pas être valide descriptivement. L'analyse par suffixe ne serait alors descriptivement justifiée que pour une catégorie de constituants : les constituants non régis par le verbe et introduits par un connecteur.¹ On aboutit alors à une conclusion pour le moins surprenante : Le suffixe est la seule unité macrosyntaxique définie microsyntaxiquement, puisque la présence d'un connecteur est indispensable, ainsi que leur statut « hors rection ». Le suffixe se présente alors comme une unité macrosyntaxique tout à fait particulière. Sa composition microsyntaxique est définie positivement.

Jusqu'ici, en effet, les contraintes microsyntaxiques que l'on pouvait observer sur les constituants macro étaient de type négatif : certains constituants micro étaient exclus de positions macro. De plus, chaque position qui peut être occupée par un constituant introduit par un connecteur pouvait toujours l'être par une catégorie non introduite par un connecteur. En particulier, la mise en préfixe ou en postfixe d'un élément régi n'est jamais soumise à l'adjonction d'un connecteur tel que *et* ou *mais*. Seul le suffixe entraînerait un tel type de contraintes positives. On conclut donc que si l'on pouvait se passer de l'analyse en suffixe, on éviterait d'exiger dans la grammaire des contraintes ad hoc et l'analyse en serait simplifiée.

Peut-on proposer une alternative à l'analyse en suffixe dans ce cadre ? Posons la question ainsi : le suffixe constitue-t-il une unité minimale supplémentaire ou les phénomènes qu'il recouvre relèvent-ils simplement d'un type particulier de regroupement de noyaux ?

Le modèle du Gars prévoit en effet une structure dite de « attelage de noyaux »². Il s'agit de regroupements particulier entre noyaux par ailleurs conçus comme unités indépendante. Il s'agit d'un phénomène fonctionnant au niveau de la période et non au niveau des regroupements d'unités autour d'un noyau. Or parmi les structures de regroupement par attelage, on cite les cas suivants :

(117) d'une part il m'exaspère d'autre part il ne sait pas ce qu'il fait

(118) l'un me dit ça l'autre me dit ceci

¹ A supposer que l'on maintienne que le comportement différent des éléments régis introduits par un connecteur suffit à justifier qu'il ne sont pas des noyaux, la conséquence descriptive serait simplement que les suffixes seraient alors constituées des éléments non régis introduits par connecteurs et des éléments régis introduits également par un connecteur. La bizarrerie du résultat serait encore plus frappante.

² On remarquera que les second termes analysés comme *noyaux attelés* du type *une fois il a dit ça une autrefois il a dit ça, d'une part il est stupide d'autre part il m'ennuie* ont en fait des propriétés communes avec les *suffixes* : ils ne peuvent constituer des énoncés indépendants, ils sont par ailleurs porteurs d'une intonation de fin d'énoncé. Nos suffixes pourraient donc bien constituer un type particulier d'attelage de noyaux.

Il est clair que les noyaux d'un tel couple n'entrent pas naturellement dans des structures question réponse :

(119) est-ce que tu pars demain? d'autre part je dois aller à Toulon

L'analyse par attelage de noyaux suppose donc que l'on admette que l'attelage peut faire perdre au noyau son statut d'unité indépendante. Une manière d'absorber les faits décrits par le suffixe serait donc de le ramener à un sous type d'attelage de noyaux. Que ce sous-type soit défini par la présence de connecteurs n'est pas en soi gênant. Ces connecteurs n'ont pas à être considérés comme les marqueurs de cette sous-structure. On peut en effet, comme dans tous les cas de liens macrosyntaxiques montrer qu'il existe des organisations comparables reposant uniquement sur l'intonation : un certain schéma rythmique suggère très bien l'attelage de type *d'une part... d'autre part*. Un autre schéma pourrait être rapproché de l'attelage en *de sorte que* ou en *car*. Cette analyse nous permettrait donc de respecter au mieux l'idée que les structures macro et micro sont indépendantes. Il faudrait simplement admettre que certains types d'attelage peuvent se faire aussi bien entre unités macrosyntaxiquement indépendantes comme entre parties d'une construction grammaticale, ce qui ne pose aucun problème a priori au modèle, compte tenu de son option modulaire :

(120) on a des appartements > on les vend pas>
noyau A noyau B (non régi par A)

(121) on a des appartements> mais on les vend pas>
noyau A attelage noyau B (non régi)

(122) on a des appartements> de sorte qu' on peut en vendre
noyau A attelage noyau B (non régi)

(123) on a des appartements > dans du rénové>
noyau A noyau B (régi par A)

(124) on a des appartements> mais dans du rénové>
noyau A attelage noyau B(régi par A)

La question difficile qui reste à résoudre est celle de la relation entre attelages marqués par des morphèmes et attelages prosodiques d'un côté. Et pour les attelages marqués, la distinction entre les divers types et leur domaine. Le choix d'une analyse par suffixe plutôt que d'une extension de celle d'attelage de noyaux, somme toute plus classique, qui rejoint en particulier les conclusions de Blumenthal, procède essentiellement d'un souci de privilégier les critères combinatoires dans l'établissement des unités. La portée empirique de la différence entre les deux analyses ne peut être réellement mesurée en l'état des descriptions. Si tous les critères sont mis sur le même plan, l'analyse par attelage pourra être préférée comme plus simple.

Axe paradigmatique axe syntagmatique

D. Willems, dans sa préface à l'ouvrage de référence de [90], a parfaitement souligné l'originalité de cette approche dans le recours qu'elle fait à l'axe paradigmatique :

« Le principe central de [la] mise en ordre [des données] est la structuration de l'information sur les deux axes syntagmatique et paradigmatique : il s'agit en effet d'une véritable « mise en grilles », où la reprojction systématique du syntagmatique sur le paradigmatique est érigé en une véritable procédure de découverte. Dans la démarche du Gars, la notion de paradigme nous paraît aussi centrale que celle de transformation dans d'autres cadres théoriques.... Cette revalorisation du paradigme en syntaxe mène, nous semble-t-il, à la réinterprétation de la linéarité d'une part, dont certains aspects se laissent mieux appréhender en tenant compte de leur rôle paradigmatique. A une réinterprétation du paradigme d'autre part, qui, d'une notion essentiellement morphologique et lexicale, prend ici une valeur syntaxique et sémantique plus vaste. » (op. cit. : 9).

L'analyse « en grille », qui visualise les rapports entre les deux axes, est d'abord un puissant outil heuristique, comme en témoigne son utilisation pluridisciplinaire. Elle permet en effet de rendre visible des organisations non répertoriées, sans le passage obligé par une préconceptualisation souvent réductrice. Mais elle ne se réduit pas à cela. Intégrée dans une vision d'ensemble de la syntaxe, la dimension paradigmatique a permis de renouveler l'approche de constructions « classiques », et au-delà de faire progresser la théorie syntaxique : la coordination (Bilger [86], [97], [98]), les phénomènes d'énumération et de « surenchère » (N'Dyayé [89]), l'apposition (Caddéo, thèse en cours). L'analyse en grilles est à l'origine de la notion de « greffe » que je présenterai plus loin.

2.2.6.4. Calcul de la combinatoire : les regroupements

Les regroupements d'unités sont de deux types : Des regroupements sont possibles entre même type d'unités. On a ainsi des successions de préfixes et des regroupements de noyaux. D'un autre côté, on a des regroupements d'affixes autour d'un noyau. On doit également envisager la combinatoire des affixes et des noyaux complexes comme des situations spécifiques. Sans que soit utilisé le terme d'énoncé, on voit que la notion de noyau et tout ce que l'on peut regrouper autour marque une unité intermédiaire du découpage macrosyntaxique des textes.

Noyaux complexes

Cette forme est encore désignée par le terme de *regroupements de noyaux*. Partant de l'idée que les préfixes, postfixes et suffixes manifestent selon des modalités diverses des formes de dépendance à l'égard de l'unité indépendante qu'est le noyau, on rencontre des successions d'unités qui apparaissent comme regroupées, sans que l'une soit dépendante de l'autre, ou alors avec des effets de dépendance réciproque. Pour tous ces cas, nous avons affaire à des regroupements de noyaux. Ces regroupements sont de plusieurs types, je donne deux exemples. Les noyaux peuvent être regroupés en *séries*. Ils sont alors en quelque sorte montés « en parallèle », selon l'expression de MA Morel :

- (125) tantôt il vient tantôt il ne vient pas tantôt il disparaît
(126) ça va ça vient ça disparaît ça revient

Cette capacité à s'organiser en séries n'est pas facile à caractériser formellement. On suggère évidemment que l'intonation doit pouvoir distinguer le regroupement de noyaux de la simple succession discursive de noyaux. Mais le critère de reconnaissance le plus clair est évidemment le recours à un prototype morphologiquement marqué, qui n'est pas susceptible de plusieurs interprétations :

« Les joncteurs symétriques *tantôt... tantôt* obligent à faire un regroupement en séries; avec les joncteurs, l'interprétation en séries est assurée; en l'absence de joncteurs, l'interprétation est moins sûre.» (Blanche-Benveniste [90] p. 117).

De ce point de vue, le type *tantôt...tantôt* est prototypique de la mise en série. L'analyse syntaxique de cette structure est un peu allusive, mais il est loisible de la reconstituer : chaque terme du regroupement a certaines propriétés du noyau : intonation de fin d'énoncé possible, modalités libres... Cependant une autre propriété, l'autonomie énonciative n'est pas présente :

(127) ?tantôt il vient

Bien évidemment, ces propriétés ne distinguent pas, nous l'avons indiqué, le noyau « attelé » du suffixe, qui est lui aussi une unité pourvue d'autonomie intonative et dépourvue d'autonomie énonciative. On peut cependant mentionner l'effet de « série » présent dans l'attelage et manifesté par la dépendance réciproque, et absent dans le couple suffixe-noyau. Mais nous l'avons dit « effet de série » et effet de *suffixe* pourraient être deux types d'attelages de noyaux.

L'attelage en « série » n'est pas le seul mode d'attelage. Il existe en effet des regroupements « sur le modèle préfixe-noyau » avec une interprétation de type « hypothèse, conséquence »:

(128) plus d'argent plus de suisses

Le rapprochement avec la structure préfixe-noyau est peut-être trompeuse. Déjà Bally avait signalé qu'il y avait une différence entre les deux structures, au moins sur le plan intonatif. Le terme de couplage serait plus exact sans doute. Mais en l'absence d'une étude sérieuse de l'intonation et de marqueurs spécifiques, La question de la relation entre le couplage et préfixe-noyau reste un problème à résoudre.

Affixes-noyaux

« Un type de regroupement différent du précédent, est celui qui assemble, autour d'un élément de macrosyntaxe, jouant le rôle de noyau, des éléments qui s'y adjoignent au titre de préfixes suffixes et postfixes. L'ensemble forme une unité de macrosyntaxe.» (loc. cit. p. 126)

L'unité en question n'est pas nommée. Elle correspond sans doute à ce que d'autres appellent énoncé, mais peut prendre des formes très complexes. Du point de vue du signifié, des rapprochements pourraient être faits avec la notion d'« acte de langage complet ». De fait, Les regroupements d'unités macro sont étudiés sans a priori, leur statut théorique sera déterminé après. L'approche reste

ainsi ouverte à des types spécifiques de regroupements qui possèdent des propriétés idiosyncrasiques macro et micro. Ainsi certains regroupements de noyaux forment un « formal idiom » au sens des constructivistes : on constate un effet de noyau-suffixe et cet effet est lié à une composition aspectuelle particulière (op. cit. 140) :

(129) ils avaient perdu son père elle était enfant (=alors qu'elle était enfant)

Une façon d'interpréter cette approche serait de dire que, dans ce modèle, les interactions entre les deux niveaux peuvent aboutir à la mise en valeur de « constructions » idiosyncrasiques articulant propriétés micro, structures macro et effets de sens spécifiques. Ces constructions sont dans un premier temps proposées pour une analyse détaillée. Au terme de cette analyse, un statut (macro ou micro) peut leur être conféré. Cette démarche inductive paraît très adaptée à un domaine non encore exploré, où toute tentative trop poussée de systématisation paraît prématurée.

Affixes noyaux complexes

La question est évidemment de savoir si ces regroupements doivent être hiérarchisés ou non. C'est à dire si le noyau complexe est un tout sur lequel vont porter les affixes. Ou si l'on peut envisager le cas d'un noyau, membre d'un noyau complexe, qui pourrait lui-même recevoir des affixes. La première situation est visiblement attestée : on a par exemple le cas de préfixes ou de suffixes rattachés à des noyaux complexes pris comme un tout :

(130) Pierre plus il mange plus il grossit

(131) tantôt il mange tantôt il boit le voisin car il veut suivre le régime
weight watchers scrupuleusement

L'autre situation doit sans doute être l'objet de distinctions. Il est clair que des préfixes, postfixes et incises internes sont attestées dans les membres d'un noyau complexe :

(132) plus on en vend des livres plus les libraires on les voit sur la côte

La situation est un peu différente avec les suffixes. Il semble plus difficile de les trouver à l'intérieur du noyau complexe :

(133) tantôt il mange de sorte qu'il a soif tantôt il boit de sorte qu'il a envie
de manger

Unités maximales

Le modèle du Gars, à la différence de celui de Berrendonner ou de PIII, ne pose pas a priori d'unité maximale :

« L'unité minimale de la macrosyntaxe est un noyau. L'unité maximale ne peut être définie; il est possible d'envisager des regroupements très compliqués entre un noyau et un très grand nombre d'affixes [...] Etudier la combinatoire des séquences qui peuvent

graviter autour d'un noyau serait un tâche immense, et nous ne savons pas s'il s'en dégagerait des règles strictes ou des tendances. » ([90] : 144)

Cette citation montre que le problème de l'unité maximale est conçu comme un problème empirique, sans a priori théorique. Le Gars est à la recherche de configurations formelles, il ne donne pas comme garde fou de cette combinatoire la notion de période définie comme un programme discursif complet. Il ne reconnaît pas non plus le cadre fonctionnel a priori du paragraphe défini comme une succession maximale d'unités représentant une structure « interactive » maximale idéale.

macrosyntaxe et analyse du discours ou des textes

Les analyses en grilles montrent comment des « énoncés » peuvent être regroupées en unités plus larges, correspondant aux paragraphes ou aux périodes. La position est là encore résolument formelle : ces regroupements ne sont relevés que s'ils correspondent à des formes caractérisables et pas seulement à des séquences ou programmes discursifs.

2.2.6.5. *Relations entre niveaux micro et macro*

dépendance indépendance des niveaux

La conception présentée est une conception résolument modulaire. D'une façon générale, plusieurs modules contribuent à construire la forme des énoncés. L'interaction est étroite, ce qui implique que le développement d'un module n'est pas sans conséquences sur les autres. Morphologie, microgrammaire des catégories, microsyntaxe des relations de rection, sont développées de front, ce qui permet d'éviter de plaquer une macrosyntaxe structuraliste sur une microsyntaxe traditionnelle. Pour se limiter aux relations entre les modules macro et micro syntaxiques, on peut signaler que c'est la restructuration de la composante relationnelle microsyntaxique, en l'occurrence le souci de donner un contenu positif à la catégorie *d'associé*, définie en microsyntaxe de façon purement négative (constituant non régi par un verbe et regroupé avec la construction verbale dans un énoncé), qui est à l'origine des préoccupations macrosyntaxiques.

2.2.6.6. *relations macro et relations micro syntaxiques*

relations macro entre unités régies

Un même segment peut être porteur à la fois de relations micro et de relations macro. Il peut n'être relié au contexte que par une relation macro. Cela permet évidemment de ne pas faire appel à des opérations supplémentaires de thématisation /rhématisation. La question fondamentale va être, comme dans toute conception modulaire, de mettre à jour les contraintes qui existent entre les divers modules. On peut résumer la situation en disant que :

- certaines combinaisons de relations sont relativement libres, par exemple la possibilité de faire figurer des éléments simplement régis, hors valence du verbe, en préfixe ou noyau indépendant.

- (134) dans cette ville < j'ai perdu de l'argent >
(135) j'ai perdu de l'argent > dans cette ville >

- d'autres sont beaucoup plus contraintes : par exemple la possibilité de placer un élément de valence verbale en préfixe, le reste de la construction étant noyau
- d'autres tout à fait exclues

Ce domaine de recherches est en cours d'exploration (Sabio [92],[95])

Découpages macro des constructions microsyntaxiques

La façon dont le modèle a été conçu : résoudre des cas d'analyse de constituants mal réglés par la syntaxe de rection, réduit en quelque sorte les possibilités d'observer des cas de « syncope entre les niveaux. » Plutôt que de partir des possibilités de « remplissage » des positions macro syntaxiques, on observe en effet essentiellement les positions macrosyntaxiques que peuvent occuper des ensembles microsyntaxiques bien formés. Les effets de syncope relevés concernent essentiellement l'épexégèse et la structure noyau-postfixe. Sans que cela soit explicitement discuté, il semble admis que les découpages macrosyntaxiques doivent respecter l'intégrité des constituants micro. On n'envisage pas la possibilité de découpages tels que :

- (136) je crois que (préfixe) il va venir (noyau)
(137) il a donné ce livre (préfixe) à son père (noyau)
Opérations internes aux constructions microsyntaxiques

En principe de telles relations sont exclues. Cela dit, il existe des processus secondaires dont on doit se demander s'ils peuvent se réduire à l'interaction des deux composantes et à l'action de contraintes d'interprétation :

lexicalisations complexes

projections

doubles marquages

prédications non canoniques

Par rapport à la solution Paris III, qui donne une interprétation fonctionnelle de ces dispositifs et à celle de Berrendonner, qui en fait des clauses investies par des phénomènes de thématisation/rhématisation, le Gars va adopter une position qui en souligne le côté idiosyncrasique. On parlera comme la tradition de « tournures en *il y a* » ou de *dispositifs* de la construction verbale. Cette perspective peut, ici aussi, être comparée aux approches par « constructions grammaticales », étant entendu que les regroupements et les relations entre dispositifs se font d'abord sur la base de propriétés formelles et non de propriétés sémantico-pragmatiques.

Ces « tournures » peuvent être conçues comme des « formal idioms », tandis que les dispositifs représenteraient des types d'énoncés reliés de façon plus « productive » à d'autres par des relations qui ressemblent aux relations « d'héritage » utilisées par la Grammaire Constructionnelle pour mettre en réseau les constructions. Chaque dispositif « hérite » des propriétés de la construction verbale « abstraite » qui la sous-tend et y ajoute ses propres caractéristiques. Dans cette perspective, il ne serait pas impensable de caractériser certains dispositifs par la manière dont ils sont traités par la macrosyntaxe. Ces pistes seront explorées dans notre partie descriptive des emplois de *que*.

Si l'on rapproche ces observations de ce qui a été dit plus haut, on s'aperçoit qu'il y aurait deux types de « formal idioms » ou constructions idiosyncrasiques mêlant propriétés macro et propriétés micro : celles qui partent d'un cadre macro et où des contraintes spécifiques sont liées aux propriétés micro des constituants qui le réalisent. C'est le cas des structures à spécification lexicale Blanche-Benveniste [86a]. Et le cas que nous venons de voir, c'est à dire celui où une construction grammaticale se trouve investie de propriétés macro particulières : ce serait le cas des pseudo-clivées par exemple (Roubaud [97a, 97b, et à paraître]).

Relations dynamiques entre les niveaux

Grammaticalisation/ codification dégrammaticalisation

La conception modulaire limite nécessairement ce genre de relations. Cependant, le modèle n'exclut pas a priori ces processus. Très classiquement des processus de grammaticalisation intéressant des unités isolées sont concevables. Certains lexèmes peuvent passer au rang de connecteurs ou de marqueurs aspectuels selon un processus complexe qu'il faut décrire : ainsi *une fois* dans *une fois arrivé il ouvrit son cartable...* peut prendre un statut grammatical de connecteur ou de marqueur aspectuel (Blanche-Benveniste [98c]). On peut aussi imaginer que des verbes recteurs s'adverbialisent dans un processus de décodification (Blanche-Benveniste [88, 98b]):

(138) je crois que < il faut partir

Le statut des "connecteurs"

L'élément le plus important est que les conjonctions sont désolidarisées des relations syntaxiques externes qu'elles peuvent entretenir. Ainsi, au lieu de la catégorie de conjonction de subordination rassemblant des morphèmes assignés à une seule relation syntaxique, on a des éléments qui sont susceptibles de s'intégrer à des constructions grammaticales ou à des configurations macrosyntaxiques. L'analyse de détail étant nécessaire pour mettre à jour les fonctionnements : ainsi *parce que* peut introduire un élément régi à l'intérieur d'un noyau, il peut introduire un préfixe, il peut aussi introduire un « suffixe » régi ou non régi par le verbe. *De sorte que* est limité à ce dernier type d'emplois ([90] : 136-39).

2.2.6.7. *Macrosyntaxe et principes interprétatifs*

Cette macrosyntaxe constitue un module qui peut-être confronté à divers dispositifs interprétatifs dont aucun n'est déterminant par rapport à elle. Le Gars adopte une position résolument sémasiologique et formaliste.

2.2.6.8. *Cohérence du métalangage*

Comme il a été signalé au début de cette présentation, l'approche macrosyntaxique qui se dégage des travaux de ces divers chercheurs est une approche heuristique et prudente, attendant d'avoir décrit des faits en détail avant de se systématiser. De sorte que les notions utilisées, toujours appuyées sur des propriétés observables peuvent être révisées et adaptées en fonction de l'évolution de la description.

2.2.6.9. Position sur les problèmes légués

énoncés problématiques	principes de traitement
anacoluthes	modes de production de l'oral
énoncés inachevés	«
incises	unité macro de base
parataxes	regroupements de constituants macro
phrases nominales	préfixe noyau
«	noyau préfixe
appositions	listes paradigmatiques, incises, suffixes
subordonnées "absolues"	non traité
subordonnées à valeur coordonnante	suffixes non régis
relatives de liaison	même traitement
épexégèses	noyau indépendant régi par un premier verbe
énoncés disloqués ou à détachement	regroupements macro divers types
subordonnées inversées	pas traité
gallicismes	constructions spécifiques « dispositifs »

3. Conclusion

Au terme de ce passage en revue des approches macrosyntaxiques, il est possible de faire un double bilan.

Sur le plan de la cohérence théorique, les approches macrosyntaxiques articulent un ensemble d'hypothèses qui en font effectivement des modèles complets et cohérents pour la description syntaxique

Sur le plan de l'adéquation descriptive, l'approche semble productive. Pour le montrer, nous allons présenter un tableau récapitulatif de la façon dont les diverses approches concourent à donner une solution aux problèmes légués par la tradition.

Les symboles X dans la première colonne indiquent qu'au moins une approche (B = Berrendonner, PIII = Marie-Annick Morel, G = GARS) propose une explication pour le phénomène ?

énoncés problématiques	principe d'explication
	<i>relation macro syntaxique structurelle</i>
anacoluthes	x B
phrases inachevés	x B PIII G
incises	x B P G
parataxes	x B P G
phrases nominales	x B P G
	<i>relation macro struct. portant sur une morph. spécifique</i>
appositions	x B P G
subordonnées "absolues"	x B
subordonnées valeur coord.	x B G
relatives de liaison	x B G
	<i>composition de relation macro et structurelles</i>
épexégèses	x B G
énoncés disloqués ou à détachement	x B P G
subordonnées inversée	x BALLY
gallicismes	<i>structure mixte micro macro</i>

Ce tableau montre que l'ensemble des structures qui font difficulté dans les approches syntaxiques classiques sont intégrées structurellement dans les approches macrosyntaxiques. Chaque structure qui fait difficulté est absorbée par au moins une approche. Nous avons signalé que la structure de subordination inversée qui n'est abordée explicitement par aucune approche est traitée par l'approche pré-macrosyntaxique de Bally. Ce résultat m'a encouragé à considérer le cadre macrosyntaxique comme adéquat à traiter les problèmes de syntaxe de

que. Ce morphème fonctionne en effet dans l'ensemble des situations syntaxiques du tableau.

Ce résultat quantitatif doit être complété par une évaluation qualitative des solutions.

La prise en compte du niveau macro permet d'intégrer les solutions particulières d'analyse à la résolution de problèmes théoriques importants comme les suivants:

- relation entre catégorie/ fonction syntaxique:

Certains fonctionnements « aberrants » de catégories peuvent être expliqués par l'interaction des deux composantes structurales.

- mots de liaison:

Leurs fonctionnements « étranges » sont régularisés: il s'agit de cas où ils participent à des relations macrosyntaxiques.

- limite du structural en syntaxe:

Au lieu de la limite artificielle de la phrase les enjeux seront de déterminer la limite entre organisation macro et organisation micro. Ceci entraîne par exemple l'élimination du niveau micro de certaines "subordonnées": *de sorte que ... si bien que....*

Cela dit, la diversité des approches et la nécessité d'une investigation empirique des hypothèses amène à relever, en dehors des analyses particulières à approfondir, les questions et aspects méthodologiques qui peuvent encore faire l'objet de débats.

Statut de la composante macrosyntaxique

La divergence d'approche entre l'équipe de PIII et les autres souligne la nécessité de porter une attention particulière à la question de la limite entre phénomènes structurels de macrosyntaxe et des phénomènes liés au mode de production oral.

Statut des unités

Sémiologie

Les indices sont ignorés dans la description par PIII et le Gars, qui ne les excluent cependant pas explicitement. Ils sont conçus explicitement comme éléments du système pour Berrendonner.

Types d'unités descriptives

Tout le monde oppose des unités minimales (*clause, noyau, rhème*) à des unités maximales: *période, regroupements d'unités, paragraphe*. La question qui se pose

est d'un côté la diversité des unités minimales et de l'autre, l'existence d'unités intermédiaires.

Le débat opposerait la démarche de B. qui réduit les unités de base à une la clause et qui résout les problèmes de structure au seul niveau des périodes. En face, le GARS et PIII définissent plusieurs niveaux d'unités.

Principes de la combinatoire

Une hypothèse me semble se dégager de la confrontation des approches. Il n'y a pas à proprement parler de distribution entre les unités macrosyntaxiques. Mais si ces unités sont introduites par des morphèmes appartenant à une liste fermée, alors on peut mettre en évidence une combinatoire de type distributionnel. Cette étape suppose que l'on privilégie dans l'observation les énoncés qui comportent de telles marques au détriment des énoncés mettant en jeu des constituants "asyndétiques". Cette hiérarchie est à mon sens nécessaire pour voir clair dans la nature des relations entre unités non marquées. Il a été impossible jusqu'ici de saisir la nature formelle des contraintes qui les organisent, car cela supposerait des progrès décisifs dans l'analyse prosodique. C'est d'ailleurs ce que se propose de faire l'équipe de PIII. Le GARS adopte la position prudente de parler de regroupements de "type" *suffixe* ou *préfixe* lorsque seuls des éléments prosodiques sont en jeu, indiquant par là les problèmes que pose l'extension de l'analyse à ce type d'énoncés.

Même si les unités macro (clauses) sont isolées par une procédure formelle, on peut prétendre que les conditions d'apparition dans le texte des unités macrosyntaxiques ne peuvent être prédites que par des conditions pragmatiques. C'est la position de Berrendonner. En fait, il convient de distinguer deux choses: la prédiction d'apparition de telle ou telle clause et la combinatoire formelle des clauses en périodes. Si des considérations pragmatiques peuvent **expliquer** de façon élégante certaines combinatoires observées, il n'en reste pas moins que celles-ci sont **descriptibles**, à un certain niveau de généralité, de façon autonome par rapport à l'organisation pragmatique.

Relations entre les niveaux de l'analyse

Dépendance indépendance des niveaux

Le choix de la conception modulaire peut être justifié par l'idée qu'elle permet de construire un modèle plus simple, par exemple en évitant d'introduire des opérations de thématisation au niveau microsyntaxique faisant double emploi avec des relations macrosyntaxiques. Mais seule l'investigation empirique tranchera entre les deux conceptions.

Grammaticalisation/ codification /décodification

Dans ce domaine, on retrouve l'opposition entre une conception *item and arrangement* et la conception *item and process*. Relèvent de la conception *item and process* tous les traitements en termes de Grammaticalisation / dégrammaticalisation, codification /décodification.

Derrière ces termes, on peut repérer deux interprétations de la coexistence des structures micro et des structures macro dans le cadre du modèle *item and process* :

- structurale, avec un cycle de grammaticalisation à la manière de Givon (Op. cit.), selon lequel « la syntaxe d'aujourd'hui est la morphologie de demain ».
- sociolinguistique, avec la notion de *métanalyse* de Berrendonner.

Les deux explications peuvent être complémentaires pour certains phénomènes. Pour ce qui est par exemple de l'intégration de *car* ou de *question* (dans *question poisson...*) à la syntaxe de rection, on pourrait combiner une explication par la tendance structurelle de « grammaticaliser » le fonctionnement de certains avec l'idée que cette tendance pourrait être renforcée ou activée par des processus à base sociolinguistiques de « métanalyse », tels que l'hypercorrection ou la tendance au discours lié.

Je donnerai ma préférence, encore une fois par souci d'objectivité descriptive, au modèle *item et arrangement*, dans les termes duquel on parlera plutôt de composition de relations que de passage d'un type de relation à l'autre. De même, en termes descriptifs, pour marquer le cas où une relation grammaticale a tendance à relâcher son pouvoir structurant, je présenterai une solution en termes de composition de relation (principe de la *greffe*) plutôt qu'en termes de passage d'un mode d'organisation digital à un mode d'organisation analogique par décodification. Je me méfierai surtout de l'idée que les relations syntaxiques peuvent s'adapter à l'acte communicatif visé par le locuteur "avec une grande souplesse". Cette formule masque le plus souvent que l'on confond langue et discours, structures et mode de production de ces structures par les locuteurs.

Prédications non canoniques

Les « gallicismes » posent des problèmes à toutes les approches. C'est une conséquence de leur statut intermédiaire entre les deux niveaux. C'est finalement une réalité que l'on peut assumer en leur reconnaissant un statut de constructions idiosyncrasiques réalisant un regroupement spécifique de propriétés macro et micro. C'est en tout cas la position que j'adopterai à la suite de la tradition grammaticale.

Macro-syntaxe et principes interprétatifs

Toutes les approches se heurtent à la difficulté de bien distinguer analyse macrosyntaxique et analyse du discours et de définir le signifié de ces unités de façon autonome par rapport aux effets de sens que repèrent précisément ceux qui font de l'analyse de discours.

La macrosyntaxe constitue en conclusion un ensemble d'hypothèses

- qui est désormais en l'état un cadre de référence pour les études des constituants non régis en syntaxe

- dont il faut poursuivre l'amélioration de la cohérence interne
- qu'il faut développer conjointement avec le réaménagement de la microsyntaxe
- dont chacune doit être vérifiée empiriquement sur des domaines variés.

C'est ce que je vais faire dans la suite où seront menées de front deux activités :

- **proposer un modèle de description provisoire global adapté à l'étude de *que* dont les grandes lignes sont:**
 1. approche strictement sémasiologique
 2. approche modulaire
 3. reconnaissance des constructions idiomatiques

Comme je l'ai signalé dans l'introduction, la composante microsyntaxique du modèle est directement inspirée de la méthodologie de l'approche pronominale avec des modifications que je signalerai en lieu opportun. Ceci est lié au fait que les tenants de cette approche sont à mon avis les seuls à s'être posé le problème des conséquences de l'introduction d'une composante macro sur l'organisation de la composante micro.

Pour la composante macro, compte tenu des débats dont je me suis fait l'écho entre les divers modèles et du caractère prospectif des analyses assumé par les auteurs eux-mêmes, je m'appuierai sur le modèle originel, le plus simple, celui de J. Perrot. Je considère que c'est la solution la plus raisonnable pour une approche descriptive. Il sera loisible au lecteur, en fonction de cette introduction d'imaginer comment les descriptions proposées dans le cadre de Perrot pourraient être réutilisées dans les autres cadres.

- **évaluer l'adéquation descriptive de ce modèle en l'appliquant à la description des emplois de *que*.**

Partie II
ELEMENTS DE MORPHOSYNTAXE DE QUE EN FRANÇAIS
CONTEMPORAIN

Section A

LE PROBLEME DU FONCTIONNEMENT SYNTAXIQUE DE QUE ET LES SOLUTIONS PROPOSEES

LIMITES DE L'ETUDE

Je ne veux pas traiter dans ce qui suit l'ensemble de la syntaxe du morphème *que*. En premier lieu parce qu'il me semble impossible, dans l'état actuel de nos connaissances sur la langue française, d'avoir une vision globale de ce problème. Un morphème tel que *que* se trouve en effet engagé dans presque tous les chapitres de la syntaxe: il est donc difficile de déterminer le sous ensemble de relations syntaxiques à l'intérieur duquel on va l'étudier.

Pour nous en tenir à la grammaire de rection, *que* intervient à peu près dans toutes les constructions: adjectivale, nominale, adverbiale. Il régit le subjonctif aussi bien que l'indicatif, il régit des énoncés verbaux, mais aussi des constructions nominales. On le trouve enfin dans tous les types d'énoncés: assertifs, interrogatifs, exclamatifs. Dans tous ces domaines, les divers secteurs sont très inégalement explorés. A côté de cas étudiés avec attention, par exemple la complémentation verbale (voir les travaux de M. Gross) ou les phrases clivées (M.L. Moreau), on peut déplorer que l'étude de certains emplois ne puisse encore s'appuyer sur des descriptions solides: ainsi il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude sur *que*, signe de l'exception en français contemporain, qui atteigne l'ampleur et la précision de celle de G. Moignet sur ce même morphème en ancien français.

Enfin, même dans les secteurs en apparence bien étudiés, on se rend compte que les données prises en compte ne couvrent pas un champ suffisant des usages contemporains et que l'on manque d'éléments substantiels de comparaison avec d'autres états de langue. De sorte que l'on ne va pas au delà de la description d'usages particuliers et que, par conséquent, on manque de l'ampleur de vue qui serait nécessaire pour prétendre réellement décrire la place de *que* dans le système de la langue française. La connaissance du fonctionnement d'ensemble de *que* en français passe donc par l'élaboration de monographies distinctes où tel ou tel fonctionnement particulier est soigneusement décrit avec constitution d'un corpus comportant des données représentatives écrites et orales.

Ce que je propose ici, c'est en quelque sorte une introduction méthodologique à ces monographies. Cette introduction permettra d'illustrer le pouvoir descriptif des hypothèses et des concepts formulés dans l'introduction générale sur la structure de la composante morphosyntaxique. Elle permettra en tout premier lieu de justifier empiriquement la thèse principale de l'ouvrage : l'intérêt d'une composante syntaxique hétérogène pour une approche descriptive de la syntaxe des langues. Les emplois qui seront décrits de façon détaillée seront ceux qui permettront d'illustrer le double fonctionnement de *que* : outil de liaison dans les relations de dépendance, outil d'articulation des unités constitutives du message.

Cette introduction devrait aussi permettre de confronter les études d'origine théorique diverse qui sont apparues récemment sur *que* en regroupant les grandes questions que ces études ont abordées à partir des difficultés rencontrées par les présentations traditionnelles dans la description du fonctionnement syntaxique de *que*. Ces difficultés sont principalement de deux ordres : empiriques et méthodologiques.

Pour ce qui est des données, une histoire des interventions normatives dans l'usage de *que* serait d'une grande utilité. C'est bien là, en effet, un domaine où l'on court le risque, si l'on se contente d'étudier les mêmes exemples repris depuis toujours par les grammaires, de décrire, non pas le français, mais l'usage particulier du français que telle ou telle école grammaticale a décidé de prendre en considération. On peut citer des études récentes qui cherchent à décrire l'ensemble des usages de *que*, notamment Gadet-Mazière (87), Le Goffic (92,93), Moline (94), Muller (96a, 96b). Mais aucune de ces études ne s'appuie sur un corpus suffisamment représentatif des divers usages du français, notamment de l'usage oral authentique pour que l'on puisse considérer les hypothèses qui sont avancées comme démontrées. Il faut notamment souligner l'usage parfois ad hoc qui y est fait de quelques exemples de français non-standard de provenance et de représentativité non affirmée.

J'ai moi-même produit pour des emplois particuliers de *que* des descriptions appuyées sur des corpus authentiques (Deulofeu [88] et [89]). J'ai également proposé une description de *que* dans les relatives intégrant exemples normatifs et usages tout-venant (Deulofeu [81]). Mais là encore, il s'agit d'études ponctuelles qui ne prétendent pas donner une vision d'ensemble de la syntaxe de *que*.

La deuxième raison qui rend très difficile une étude exhaustive de ces emplois ne concerne plus l'étendue et l'hétérogénéité du corpus, mais les outils théoriques : dans ce domaine, peut être plus que dans tout autre, les préjugés habituels qui affectent l'analyse syntaxique se sont donné libre cours. On y raisonne plus par analogie ou argument d'autorité que par arguments explicites et critères.

On croit par exemple simplifier le problème en établissant un lien biunivoque entre différents statuts morphologiques que pourrait avoir *que* : pronom interrogatif, pronom relatif, conjonction et des emplois syntaxiques : "interrogatif", "relatif", subordonnant. Mais on ne fait là qu'éviter la difficulté : on ne parvient à préserver ce parallélisme qu'au prix d'analogies qui ne résistent pas à l'examen et

d'une manipulation qui consiste à considérer comme "marginiaux" à un titre ou à un autre les exemples qui le remettraient en cause.

De même, aucune corrélation nette n'apparaît entre les emplois syntaxiques et la multitude de significations que peut prendre *que* : un effet de sens consécutif est compatible aussi bien avec des emplois relatifs que conjonctifs. Et pourtant c'est sur la base de ces seuls effets de sens que l'on établit le plus souvent une typologie des *que* introduisant des "circonstancielle". Il y a donc tout un cadre d'analyse à reconstruire aussi bien sur le plan morphologique que sur le plan syntaxique et je ne pense pas que l'on puisse d'emblée proposer une telle reconstruction. Elle se fera progressivement, domaine par domaine; nous sommes dans une situation où il faut se contenter de résultats fragmentaires.

Compte tenu de ces difficultés, j'ai donc choisi de limiter cette étude à deux types d'emplois de *que* :

- ceux où *que* introduit à lui tout seul des énoncés construits autour d'un verbe conjugué et que l'on peut regrouper, pour mémoire, sous l'appellation provisoire de "conjonctives simples à l'indicatif". Je précise que j'étudierai les cas où de tels énoncés, soit sont "indépendants", soit dépendent eux-mêmes d'une construction verbale ou nominale, à l'exclusion des rections adjectivales et adverbiales.

- ceux qui peuvent entrer dans le champ des "relatives", au sens le plus intuitif du terme. Je précise cependant que les relatives ne sont pas l'objet de cette étude et ne seront prises ici en considération qu'à titre de comparaison avec le premier groupe. On trouvera en annexe une étude ancienne qui présente toujours l'essentiel de ma position sur cette question.

Voici quelques exemples de ce qui ne sera pas traité ici : je ne parlerai *que* de façon allusive des cas où *que* se construit avec le subjonctif. Je négligerai aussi les *que* introduisant des constituants dans les constructions "restrictives" ainsi que ceux qui sont liés à des rections adjectivales ou adverbiales (comparatifs divers). Je ne considérerai qu'épisodiquement les *que* qui introduisent une phrase avec d'autres éléments: *depuis que* , *alors que* , *pour que* . Je ne parlerai pas de *que* pronom interrogatif. Ces exclusions ne signifient pas que je décide a priori qu'il y a là des emplois totalement différents de ceux que je vais étudier. Je laisse la question ouverte de savoir s'il est possible de présenter une théorie unifiée du morphème *que* .

Dans le cadre que je viens ainsi de délimiter, le travail qui suit vise donc deux objectifs :

D'abord être une étape vers une description plus exacte des usages de *que* en français contemporain, une fois encore sans prétendre à l'exhaustivité. J'aimerais surtout persuader le lecteur que, du simple point de vue "quantitatif", beaucoup d'emplois considérés comme marginaux méritent d'être étudiés en détail. Je fournirai donc des données authentiques sur un ensemble de ces emplois marginaux, de sorte que les propriétés de ces constructions pourront être étudiées avec précision.

D'un autre côté, comme l'extension du champ d'une description suppose, bien évidemment, que l'on utilise des concepts nouveaux, la recherche de tels concepts constituera le second objectif de ce chapitre.

Je voudrais d'abord montrer, en présentant la position de la tradition française sur les usages marginaux de *que*, à quel point, de fait, l'absence, dans les cadres théoriques "traditionnels", de certains concepts descriptifs contribue à marginaliser les tours en question tant du point de vue des données que de l'analyse. En fait, à l'exception de quelques structuralistes¹, ce n'est pas seulement la tradition grammaticale "scolaire" mais bien l'ensemble des linguistes travaillant sur le français qui s'est repassé la poubelle sans se donner les moyens de récupérer ce qu'il y avait dedans. Même si beaucoup d'études récentes remettent en cause les présupposés de l'analyse traditionnelle, il me semble important de souligner le mal que nous avons eu à nous en dégager, nous qui nous réclamons de la linguistique descriptive.

Une raison à cela est que ce n'est pas tant une notion ou une autre qu'il convient d'ajouter à tel ou tel cadre théorique pour venir à bout de ces exemples de façon satisfaisante, c'est toute une conception du langage qu'il faut intégrer : admettre que les énoncés produits par les locuteurs sont des messages, avant même d'être des phrases. Si l'on en est persuadé, on ne sera pas plus étonné de voir un morphème aussi important pour le système de la langue française que *que* marquer la frontière entre la partie support et la partie apport d'un énoncé, que de le voir marquer la relation entre un verbe et le complément qu'il régit : si la dépendance à une catégorie grammaticale rectrice n'épuise pas tous les emplois de *que*, c'est peut être parce qu'il est impliqué dans d'autres types de relations entre d'autres objets linguistiques.

Cette proposition n'est pas a priori dépourvue de bon sens, mais elle révèle une difficulté: nous avons tous beaucoup de mal à concevoir qu'un même morphème puisse marquer aussi bien des relations de hiérarchie informative que des relations de rection grammaticale. Au lieu de considérer ceci comme un indice que les deux ordres d'organisation sont tous deux des faits de "langue" ou de "compétence", on marginalise les exemples qui remettent en cause le mode "dualiste" sous lequel on se plaît à concevoir le langage.

Selon ce dualisme, rappelons-le, le corps "dur" des relations logiques ou grammaticales qui représente "la langue" est seul digne d'être marqué par des morphèmes. La hiérarchie des unités d'information dont est composé l'énoncé en tant que message ne relèverait, au contraire que de la "parole" et serait marquée par les procédés analogiques de l'intonation ou par des éléments lexicaux isolés (adverbes, phatiques).

¹ La thèse de G. Antoine [62] contient en fait tous les éléments pour remettre en cause les cadres traditionnels. Cependant, il ne propose pas vraiment un nouveau cadre pour redistribuer ses excellentes données. Il remet si peu en cause la terminologie traditionnelle, que très peu de choses sont passées de ce travail scientifique dans les manuels ordinaires. Il n'est pas sorti de ce livre la nouvelle vision des relations entre subordination et coordination que l'on y trouvait en gestation. On peut remarquer qu'un travail récent publié en France sur la question, Gadet, Maziere, (87), s'il renouvelle l'approche sociolinguistique et s'il apporte des faits intéressants, juxtapose un cadre d'analyse discursive avec les notions les plus traditionnelles de morphosyntaxe.

Avec ce type de préjugé, il est impossible d'envisager qu'une unité comme *que*, aussi centrale pour le français, soit à la fois utilisée au service de principes linguistiques "profonds", et dans des formes qui sont seulement considérées comme le produit de mécanismes psycholinguistiques "superficiels".

Je voudrais montrer au contraire que mon hypothèse centrale "anti-dualiste", à savoir que les morphèmes constitutifs d'une langue marquent aussi bien les articulations entre unités constitutives du message que les dépendances dans les constructions grammaticales, permet de mieux décrire que les cadres "dualistes" un sous ensemble d'emplois de *que*, dont je montrerai la cohérence structurelle et l'importance quantitative. Cette hypothèse "anti-dualiste" n'est en fait qu'une conséquence attendue de l'idée que les unités et relations structurant l'énoncé comme message font tout autant partie de la "langue" que les unités et les relations établies dans l'étude des phénomènes de rection.

Au lieu de traiter ces emplois dans des rubriques disparates par analogie avec d'autres "conjonctions", au sein d'une quelconque forme de l'hypothèse du "subordonnant universel" si générale qu'elle perd toute consistance, je classerai les exemples en trois rubriques principales:

- ceux où *que* fonctionne à l'intérieur d'une relation grammaticale d'origine verbale ou nominale sur le modèle de:

(139) je regrette que vous soyez là

(140) l'article que vous m'avez signalé est intéressant

(141) le faisan que le chien fait l'arrêt il s'envole

On trouve là à la fois ce que l'on considère habituellement comme des exemples standard ou normatifs et d'autres plus surprenants.

- ceux où *que* fonctionne comme un élément démarcatif entre deux unités qui n'ont aucune relation de type rectionnel, mais qui constituent deux messages articulés d'une façon spécifique :

(142) bon allons nous-en qu'il commence à faire nuit
(Marseille, 1983)

(143) allons venez ma fille que votre mari vous pardonne
(Molière, 1660)

- Dans la troisième catégorie, *que* introduit une réalisation particulière de relation grammaticale: un terme de la relation grammaticale constitue un élément qui fonctionne comme rhème et *que* est utilisé dans le marquage de cet élément comme tel. En termes intuitifs, je dirai qu'il peut, notamment, marquer la frontière entre la partie "thématique" et la partie "rhématique" d'un message. C'est donc un emploi "mixte":

- (144) il dansait que tout le monde riait (adolescent, Marseille, 1976)
- (145) il se rengorgeait que c'était un plaisir (Saint-Simon, 1675)
- (146) c'est un type que plus tu l'aides plus il t'en veut
- (147) c'est une fontaine que plus on s'approche plus on a envie de boire

Il s'agit, pour les deux derniers fonctionnements, d'exemples que les grammaires traitent comme des cas "marginiaux", à double titre. Du point de vue du corpus, on les considère comme des archaïsmes ou des "vulgarismes". Du point de vue de l'analyse, on aura reconnu des exemples qui figurent en note dans les divers chapitres des grammaires sous des appellations "folkloriques", quand elles ne sont pas de simples tautologies ou même des contradictions logiques: "relatif de liaison", "que causal", "subordination inversée". Ce que je proposerai, c'est de voir dans ces cas un exemple par excellence de la façon dont les énoncés sont structurés "simultanément" et complémentaiement par les deux organisations de l'énoncé. L'action conjuguée de ces deux ordres de structurations crée des formes d'énoncés originales par rapport aux réalisations non marquées des constructions grammaticales, phénomène que l'on rencontre dans beaucoup d'autres domaines.

Une conséquence directe de ces résultats est qu'on peut donner un statut d'égale dignité, au regard de l'analyse linguistique, à des formes entre lesquelles on cherche encore souvent à établir une hiérarchie: celles qui sont reconnues et analysées depuis longtemps par la norme, un certain nombre de constructions considérées comme marginales en français normatif, mais bien attestées en vernaculaire, certaines constructions attestées aujourd'hui seulement en vernaculaire, mais dont on s'aperçoit avec intérêt qu'elles étaient acceptées plus largement à certaines époques de l'histoire du français.

A mon sens, on se crée donc plus de difficultés que l'on résout de problèmes en posant d'emblée qu'il existe des emplois "centraux" et des emplois "marginiaux" de *que*. Si en revanche, l'on fait l'effort d'intégrer le plus possible d'emplois dans la description on en est largement récompensé:

- d'une part, du point de vue de la théorie de la syntaxe, les prétendues "marges" nous permettent de mieux saisir la nature même et les frontières du système dans son ensemble. Cette démarche, inaugurée par Damourette et Pichon et G. Guillaume, ne me semble pas avoir encore donné tout ce que l'on pouvait en attendre dans le cas de *que*.
- d'autre part, du point de vue de la relation entre usage et système, on peut aussi poser le problème du statut des exemples marginaux à travers le cas de *que*

Les critères qui font que l'on considère un emploi comme marginal semblent clairs: archaïsme, régionalisme, vulgarisme. Mais, au delà des impressions, de vraies questions se posent:

Pourquoi un usage devient-il marginal, alors qu'il était courant dans un état de langue antérieur?

Peut-on considérer comme marginal un usage qui est très répandu dans une région déterminée ? Et comment savoir, étant donné la faiblesse de nos connaissances, si un usage en apparence propre à une région n'est pas en fait commun à beaucoup d'usages de français parlé ?

Comment savoir même, en l'absence de description sérieuse, si l'usage "marginal" ne l'est pas seulement dans les représentations de ceux qui le déclarent tel, alors que leur pratique contredit leur théorie ?

Peut-on enfin considérer comme marginal un usage qui permet de mieux comprendre les limites d'un système ? Peut-on être marginal dans l'usage et central dans le système?¹

Ainsi donc, en donnant une description plus unifiée des emplois de *que* et en ouvrant toutes les perspectives qui en résultent, j'aurai fourni un nouvel élément en faveur de l'hypothèse centrale de cet ouvrage.

Chapitre 1

LES EMPLOIS "MARGINAUX" DE QUE SELON LA TRADITION GRAMMATICALE FRANCAISE

Une constante dans les traitements de *que* par la vulgate grammaticale est qu'ils se présentent toujours selon le mode du cas général et des exceptions ou cas difficiles à classer. Dans le domaine d'observation que je me suis fixé, le cas général, qui ne fait pas problème, est celui de *que* "subordonnant" une phrase soit à un verbe:

(148) je dis que Paul est venu

soit à un nom:

(149) l'idée que Paul soit là

L'autre emploi classique est celui de *que* "pronom relatif" objet du verbe, dans les constructions relatives dépendant d'un élément nominal:

(150) celui que tu as vu

¹Au cours de ce chapitre je ne discuterai pas à proprement parler les aspects de sociolinguistique historique de la syntaxe de *que* "conjonction", comme je l'ai fait pour *que* relatif dans le texte donné en annexe. Une des raisons est que je n'ai pas retrouvé assez de textes de grammairiens fixant les normes pour ces emplois, comme j'avais pu le faire pour les "relatifs". Si donc l'on est intéressé par cet aspect de la question, on pourra se reporter au cadre que je propose dans l'étude sur les relatives et adapter! Dans ce chapitre, je veux seulement montrer que tous les usages de *que*, pour une raison ou pour une autre, considérés comme marginaux sont dans le système de la langue française.

Une sorte de consensus fait qu'en dehors de ces cas, aucun emploi n'est considéré comme faisant partie, sans discussion, du "noyau central" de la langue française. Donnons une liste de ces exemples que les grammairiens¹ se transmettent de génération en génération dans des annexes aux grandes rubriques. Je les ai classés selon les termes utilisées par les grammairiens eux-mêmes, en faisant apparaître les "critères" classificatoires qu'ils avancent:

QUE "CONJONCTIF":

- **subordination inversée:** la proposition introduite par *que* est "ressentie" comme une principale:

- (151) il me le demanderait à genoux que je ne céderais pas
(Thérive)
- (152) Partait-il seul pour Paris qu'elle s'empressait de prévenir M.Mariani
(Gre)
- (153) Marius trouvait encore Cosette laide que déjà Cosette trouvait Marius beau
(Hugo)
- (154) nous avons déjà quitté C depuis longtemps et la ville avait disparu que restés seuls à l'horizon à nous regarder fuir les deux clochers agitaient encore en signe d'adieu leur cime ensoleillée
(Proust)
- (155) à peine était-il sorti que l'autre l'aborde
- (156) je n'avais pas fait vingt pas que la pluie se met à tomber
(Batany, in Dupré [72])

- **subordination universelle:** *que* introduit bien une proposition ressentie comme subordonnée, et il exprime des rapports variés:

but :

- (157) viens que je t'embrasse (Académie)

conséquence:

- (158) j'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble que c'est moi-même quand ils souffrent (Mol, Grevisse)
- (159) elle engraisait que c'était une bénédiction (Hamilton, Lit)
- (160) il était beau que cela faisait plaisir (Brunot)
- (161) il se rengorgeait que c'était un plaisir (Saint-Simon, Lit)

¹les exemples suivants, qu'ils aient une référence littéraire ou non, ont tous été empruntés à des grammairiens plutôt puristes (Grevisse, Thérive, Georquin) ou plus tolérants (Brunot, commentaire de Batany dans Dupré [72], article *que* .

(162) je suis dans une colère que je ne me sens plus (Mol,Lit)

cause (au sens de puisque):

(163) comme elle dort ! qu'il faut l'appeler si longtemps (Grevisse)

(164) qu'as-tu donc que tu pleures

(165) vous êtes donc brouillés que vous ne vous saluez plus?
(Hugo,Diverses sources)

cause:

(166) allons venez ma fille que votre mari vous demande pardon
(Mol,Lit)

temps:

(167) la vie est trop courte et la mort nous prend que nous sommes encore
pleins de nos misères (Sévigné,Lit)

(168) la voiture aux provisions est venue que j'étais malade
(Rousseau, Lit)

• **Subordination à valeur coordonnante:** Pour certains commentateurs, ces exemples sont encore des subordonnants marquant l'opposition (cf. *alors que*), pour d'autres, on a ici une simple équivalence avec un *et* ou un *mais* :

(169) je n'avais aucune idée des choses que déjà tous les sentiments
m'étaient connus (Rousseau, Lit)

(170) et la raison bien souvent les pardonne que l'honneur et l'amour ne les
pardonne pas (Mol, Lit)

(171) par un prompt désespoir souvent on se marie qu'on s'en repent après
tout le temps de sa vie (Mol, Lit)

(172) son coeur croit aimer aussi parfois qu'il n'en est rien
(Mol, Lit)

Parmi ces exemples cités, seuls les emplois dont les numéros sont en gras sont, semble-t-il, considérés comme vivants dans la "bonne langue" par les commentateurs, les autres sont ressentis comme archaïques ou populaires.

D'autres emplois sont cités qui non seulement seraient vivants mais encore en train de gagner du terrain, mais seulement dans l'usage "populaire". Il s'agit pour A. Sauvageot [66 : 41] des emplois à valeur de coordonnant :

« L'emploi de l'élément *que* en fonction de simple conjonction de coordination s'est étendu considérablement dans le langage familier ou teinté de vulgarité: *on entendait pas un bruit, pas une mouche voler. Qu'on aurait cru qu'il n'y avait pas une mouche à la maison.* »

Pour Batany commentant Thérive (loc. cit.), un autre emploi attesté dans la langue populaire est lui nettement hors système: il s'agit du *que* devant une affirmation qui n'est ni coordonnée ni subordonnée à une autre. Il s'agirait d'un "gasconisme":

(173) pour lors que vous avez renversé cette dame et que vous auriez dû me prévenir

Il est à noter que Brunot [op. cit. : 704] ne voit pas dans de tels usages une influence étrangère mais le simple développement extrême du système français:¹

"Au dernier stade, il sert d'introductif à des propositions qui n'en ont que faire: *que c'est comme un bouquet de fleurs*. C'est du style gendarme sans doute, mais le tour est très répandu dans la langue parlée."

QUE "RELATIF":

Les cas marginaux violent deux types de règles morphosyntaxiques observées par la langue soutenue. Les unes (deux premiers cas) concernent la morphosyntaxe interne de la relative, les autres sa relation au nom antécédent:

- extension des fonctions de *que* par rapport au verbe de la relative dans ce qui semble être des relatives ordinaires:

- *que* "complément de temps" est accepté par la norme:

(174) le jour que je l'ai vu il portait une veste grise

- *que* "complément de manière" est archaïque:

(175) je ne me souviens pas de la façon qu'il a procédé

-les autres emplois sont "populaires":

(176) la chose qu'il a parlé m'a dégoûté

• *que* dans les relatives "phrasoïdes". Il est toujours considéré comme vulgaire ou archaïque :

(177) voilà un petit garçon que j'ai bien du mal à le faire grossir (Dam. Pich.)

(178) je recommande à vos bons soins un jeune enfant que je vous serais très reconnaissant de bien vouloir vous intéresser à elle (Ibid.)

¹sachant que Brunot a été le premier à réaliser des enregistrements de français parlé, c'est là une affirmation à prendre au sérieux: s'il avait jugé que ce tour était un gasconisme, il l'aurait sans doute exclu de son ouvrage de référence.

- (179) il y a encore plusieurs ouvriers que lorsqu'ils rencontrent le nom de Saint Pierre Saint Paul etc. ils mettent cette S seule à la fin de la ligne (Rodil,cit. par Brunot)
- (180) avez-vous point vu d'autres femmes que vous eussiez mieux aimé coucher avec elles qu'avec la vôtre (Nic. de Tr.,cit. Brunot HLF, XVIè)
- (181) ça a été le plus beau siège qui fut jamais, fors les assauts, qu'on en livra jamais (Brantôme, ibid.)

Pour cette dernière série d'emplois, il est à remarquer que Brunot [HLF, tome II : 424 sqq.] avertit qu'il est souvent difficile "de démêler les cas dans lesquels on doit interpréter *que* comme une ligature entre un antécédent et une relative et ceux où il s'agit d'une conjonction reliant deux propositions".

•relatifs de "liaison": il s'agit de cas où l'on a remarqué que la relative ne "joue pas le rôle" d'une détermination du nom auquel le relatif se rapporte, mais bien d'une coordonnée qui enchaînerait sur l'ensemble de l'énoncé précédent:

- (182) un carnet de cuir de Russie se trouvait là; que prit Julius et qu'il ouvrit (Gide, cité par Bonnard, GLLF : 976)

Ces emplois sont rapprochés d'exemples où l'on trouve d'autres pronoms relatifs:

- (183) Il accepta tout de suite, à quoi je ne m'attendais pas (Farrère,ibid)

Pour les relatifs, comme pour les conjonctions, on disposait donc de données intéressantes, mais fragmentaires. Les faits étaient donc présents à l'esprit des grammairiens, mais ces observations ne débouchèrent pas sur les études plus approfondies que l'on pouvait attendre. C'est sans doute qu'ils ne voyaient pas, dans le cadre qu'ils s'étaient fixé, d'hypothèse intéressante à développer.

Au contraire de telles données pouvaient apparaître comme des survivances ou des développements un peu indésirables à l'œuvre de "rationalisation" entreprise depuis le XVII dans la syntaxe de la subordination.

Tout ce qui pouvait en montrer l'importance remettait de fait en question l'idée que la fonction centrale d'une langue est d'être transparente à l'expression d'une pensée claire et "logique" et que le lieu privilégié de l'expression de cette rationalité est la grammaire de la phrase.

Chapitre 2

CRITIQUE DES PRESENTATIONS TRADITIONNELLES

A partir de ces bases empiriques, somme toute non négligeables, les analyses qui ont été développées sont, comme on l'a laissé entendre, un peu pauvres: elles consistent seulement à essayer de accommoder au lit de Procuste des notions utilisées pour les usages centraux.

Pourtant les grammairiens remarquent bien généralement que ces exemples remettent profondément en cause un certain nombre de distinctions sur lesquelles leur modèle d'analyse est fondé (principale / subordonnée, subordination / coordination, relative /conjonctive) mais ils n'en tirent pas la conclusion qu'il faut sans doute profondément le remanier.

Les plus sceptiques se contentent d'avancer que des faits marginaux ne méritent qu'un traitement lui-même marginal, ce qui est une parfaite pétition de principe.

Bonnard commente dans ce sens des exemples de relatives de "liaison" dans le Grand Larousse de la Langue Française (p. 876):

“ Il s'agit là de procédés de style, non de formes affectées organiquement au rôle de conjonctions.”

Aucune indication explicite n'est donnée de la différence entre un emploi stylistique et une affectation "organique".

Les plus lucides, comme Brunot [22 : 27] reconnaissent que le modèle est sans doute trop restrictif, mais il ne proposent que le bon sens des utilisateurs comme palliatif:

« Il n'est pas toujours facile de reconnaître s'il y a subordination. On s'en fie aux conjonctions [...] Le critère est peu sûr et avec certaines conjonctions il fait défaut. [...] une coordonnée peut être remplacée par une conjonctive: je n'avais qu'une fille, qui est morte. La conjonctive [...] peut en effet n'être que l'équivalent d'une propositions liée par une copule à la précédente [...] c'est un procédé de rattachement rien de plus.»

« classement des subordonnées: dans certains cas il y a intérêt à classer les propositions subordonnées d'après leur forme, suivant qu'elles sont conjonctionnelles, conjonctives, etc., mais le principal est de montrer quel rôle elles jouent, et surtout quel sens elles ont. »

« On classe ordinairement les conjonctions en deux catégories [...] elles sont ou coordinatives ou subordinatives. En gros cette distinction est juste [...] seulement il ne faut pas la faire trop rigoureuse. Nous avons montré dans les Généralités qu'il y a

des propositions que l'on peut à volonté considérer comme des coordonnées ou des subordonnées. » (ibid. : 702)

En termes contemporains, cette attitude pourrait se traduire en disant que l'on fait usage du modèle "forme prototype" et approximations. Il y aurait des "vraies" relatives, des "subordonnées circonstancielles" par excellence, et puis d'autres tournures qui se rapprocheraient plus ou moins de ces idéaux. Il se peut, évidemment que la structure des langues impose une telle analyse, mais il se pourrait aussi qu'elle soit seulement un effet des notions utilisées et donc que les rubriques traditionnelles soient inadéquates à rendre compte de corpus un peu diversifiés.

Au delà de ce cadre de raisonnement que je trouve parfaitement contestable, les obstacles à un renouvellement de l'analyse me semblent être liés à la volonté de sauvegarder à tout prix, ici comme ailleurs, des thèses générales sur la forme des grammaires:

(a) Il existe une distinction fondamentale dans les relations syntaxiques: subordination / coordination.

(b) Chacune de ces relations est marquée par des morphèmes spécifiques: les conjonctions de subordination et de coordination.

(c) Les marqueurs de subordination sont interprétables comme des connecteurs indiquant la relation sémantique "logique" entre la rectrice et la subordonnée.

(d) Parmi les relations de subordination, on doit opposer une construction relative de nature nominale à une construction conjonctive de nature verbale, chacune marquée par ses morphèmes propres et par une organisation morphosyntaxique propre.

La difficulté que l'on a à sortir de cadres tels que relative ou subordonnée circonstancielle, qui pourtant sont reconnus comme inadéquats tient donc à un certain nombre d'habitudes de pensée que l'on ne remet jamais en cause et dont l'influence perdure d'ailleurs dans les études les plus récentes. On accepte ainsi, sans respecter le principe signifiant-signifié, de considérer que deux formes identiques peuvent représenter deux morphèmes différents sur la seule base d'une différence de sens : on fonde, par exemple la distinction principale (conjonctives/ relatives) sur l'hypothèse qu'il y aurait deux *que* morphologiquement distincts sans que ceci soit prouvé par des arguments recevables.

Dans son principe même, le fait de faire éclater une même forme phonologique en plusieurs unités distinctes, s'il n'est pas absolument à rejeter, est l'indice d'un échec à construire une description générale. Mais de plus, dans le cas précis de *que*, cette division, on l'a vu, perd de son évidence dans certains cas et disperse en outre

dans des rubriques distinctes des phénomènes au fond semblables (relatif de liaison et subordination à valeur coordonnante).

A l'intérieur de ces grandes rubriques déjà contestables, la classification des formes se fait essentiellement par analogie sémantique et paraphrase possible avec des formes développées (*pour que, au point que, même que...*), avec recours systématique à l'ellipse. Nouvelle entorse au principe signifiant-signifié, on se donne le droit de conclure à la présence d'une relation syntaxique à partir de l'intuition d'un rapport sémantique, sans vérifier que les propriétés syntaxiques des formes en paraphrase sont identiques, ce qui n'est généralement pas le cas.

Bref, on obscurcit le débat en ne distinguant pas assez ce qui dans ces constructions tient au statut catégoriel de *que*, à la syntaxe de la construction introduite par *que* et enfin à la relation de cet ensemble avec les éléments extérieurs à lui. C'est ce qui rend particulièrement confuse la notion de relative: on a décidé qu'une construction verbale ayant pour antécédent syntaxique un élément nominal (relation de syntaxe externe) devait avoir une forme interne particulière (la relative) et être introduite par un seul type de morphème: le pronom relatif. Des approches récentes remettent en cause ces évidences. La relation morphologie syntaxe n'y est pas conçue comme univoque : d'un côté, les constructions gouvernées par un antécédent peuvent être introduites par des morphèmes de catégorie différente (pronom et conjonction) et inversement, les constructions comportant un pronom relatif peuvent entrer dans d'autres relations que la dépendance à un nom : elles peuvent par exemple dépendre d'un verbe, comme dans les relatives «prédicatives» ou être construites en parataxe avec une première construction verbale, comme dans les "relatives" de liaison.

Je voudrais donc, dans les sections qui suivent, analyser de près les présupposés contestables qui sont à la source de notions approximatives telles que "subordonnant universel", "emploi coordonnant des conjonctions de subordination", emploi en "liaison" des relatifs avec lesquels on prétend absorber les exemples difficiles en préservant le modèle dans son ensemble.

Je montrerai ensuite comment des études récentes ont essayé de résoudre le problème et, dans la dernière partie de l'introduction, comment le cadre de la syntaxe "à deux modules" que je vais présenter me semble venir à bout de ces emplois sans recours à des notions ad hoc.

1. Subordonnant universel très insubordonné

On veut donc préserver une idée: *que* est "organiquement" un subordonnant. Il introduirait des constructions verbales subordonnées à d'autres constructions verbales ou éventuellement à des constructions nominales ou adjectivales. Mais deux difficultés surgissent alors.

D'une part, contrairement aux autres subordonnants dont la "fonction" semble à peu près définie(c'est à dire, pour la tradition grammaticale, que l'on peut à peu

près faire coïncider un emploi avec un sens: *parce que* est une conjonction de "cause"), *que* présente une multitude de fonctions, mal reliées entre elles.

Le grammairien va assumer ce foisonnement en parlant de subordonnant "universel". Cette idée a des fondements linguistiques solides, sous une forme bien précise: il existe des langues où, semble-t-il, certains modes verbaux marquent essentiellement que la proposition qu'ils affectent est régie par une autre. On prétend qu'il en est ainsi du subjonctif en bas-latin. Est-ce cette analogie qui a frappé nos grammairiens?

En fait, comme beaucoup d'analogies, elle est trompeuse. Si l'on regarde le système français proprement dit, il est impossible de montrer que *que* constitue une sorte de marque passe partout de subordination. Une marque qui indiquerait seulement que la construction est dépendante, laissant au contexte le soin de déterminer l'interprétation sémantique de cette dépendance. Cela pour plusieurs raisons:

- d'une part parce que *que* ne couvre pas l'entier de la distribution des "subordonnants": il ne peut, par exemple, recouvrir tous les emplois de *si* : on ne peut fournir un équivalent de (201) sous la forme (200)

(184) j'irais que tu (viennes / viens)

(185) j'irais si tu viens

- D'autre part, dans de nombreux cas où l'on peut construire au moyen de *que* une paraphrase approximative d'une subordonnée introduite par un lien spécifique, la construction prétendument subordonnée par *que* n'a pas les mêmes propriétés syntaxiques que les constructions dont elle serait la "neutralisation" syntaxique. Si nous considérons le cas classique de *que* "mis pour" un subordonnant de but après un impératif, on peut donner quantité de preuves que les deux relations sont syntaxiquement différentes:

(186) descendez ici que je vous embrasse

(187) descendez ici pour que je vous embrasse

(188) pour que je vous embrasse descendez ici

(189) *que je vous embrasse descendez ici

(190) descendez ici non pas pour que je vous embrasse mais pour prendre la valise

(191) *descendez ici non pas que je vous embrasse mais que vous preniez la valise

(192) descendez pour que je vous embrasse et pour prendre la valise

(193) *descendez ici que je vous embrasse et que prendre la valise

L'analogie entre les deux constructions est donc seulement sémantique, les propriétés syntaxiques sont différentes. *que* n'est pas un subordonnant universel, mais un morphème impliqué dans des dépendances diverses, qu'il faut chacune définir par une étude précise de ses propriétés.

En fait, si on ne se contente pas d'une vague paraphrase, mais que l'on observe les propriétés syntaxiques des *que* CV, on est d'emblée confronté à un premier paradoxe: c'est que ce "subordonnant universel" n'a pas toujours les propriétés caractéristiques des subordonnants "par excellence" comme *parce que* ou *pour que* par exemple. Lorsqu'il ne figure pas dans la construction d'un verbe particulier, il n'a pas du tout les mêmes propriétés que les modèles de "subordination". On ne le trouve par exemple pas en tête d'énoncé, ni dans une extraction en *c'est ... que* .

Ce n'est pas là le seul comportement paradoxal de *que* . Les grammairiens ont d'ailleurs relevé ces faits, mais ils se contentent de paraphraser ce nouveau paradoxe, au point d'accepter des concepts contradictoires.

D'une part, on le reconnaît, *que* se trouve quelquefois devant ce qui est ressenti comme une principale et l'on forge alors un concept ad hoc de subordination inversée. Là encore l'analogie sémantique tient lieu d'analyse. On ne parle pas de principale et de subordonnée en termes syntaxiques, car, si c'était le cas, on devrait s'étonner devant un cas unique de principales (soulignées dans les exemples suivants) qui ne pourraient précéder leur subordonnée:

- (194) même si je le voyais, je ne le saluerais pas
- (195) * que je ne le saluerais pas je le verrais
- (196) je le verrais que je ne le saluerais pas
- (197) je ne le saluerais pas même si je le voyais

Et on devrait être aussi surpris que le comportement des subordonnées non marquées par *que* et voisines par le sens soit différent:

- (198) il n'était pas parti que j'arrivai
- (199) alors qu'il n'était pas parti j'arrivai
- (200) *que j'arrivai il n'était pas parti

En fait les grammairiens sont d'accord sur ce point. Les plus explicites, comme Bonnard (G.L.F., Article : "subordination") précisent que dans ces cas *que* se trouve devant le propos d'un énoncé qui est divisible en thème et propos. Cette analyse déplace en fait le problème sans le résoudre. On élude l'analyse des relations syntaxiques pour passer à un autre niveau de structuration des énoncés. Mais la seconde caractérisation ne dispense pas de la première. Je peux dire que dans:

- (201) à ton frère < je veux parler plus longtemps

la préposition *à* est devant le thème de l'énoncé, mais je dois dire aussi qu'elle marque un élément antéposé appartenant à la valence du verbe. Le fait d'être "propos" ne supprime pas les relations morphosyntaxiques que telle catégorie entretient avec une autre et ne dispense pas de donner de la structure une analyse de ce point de vue. Bonnard passe donc un peu vite sur les propriétés formelles de ces constructions en décidant d'autorité de les analyser seulement comme des

structures thème / propos. Une discussion est à mener pour discuter cette solution et celle qui mettrait en jeu une relation grammaticale.

On remarquera en outre que dans le cadre que s'est fixé Bonnard, il ne semble accorder à la solution par thème / rhème qu'un caractère marginal : il ne s'agit pas là d'une fonction "organique" de *que*, mais en quelque sorte d'une fonction "exceptionnelle", d'un morphème qui rend déjà tellement de services! Il faudrait intégrer dans une réflexion d'ensemble ce qui n'est ici qu'une remarque ad hoc: pourquoi *que* dans cette fonction démarcative et pas *pour que* ? Pourquoi *que* ici comme marqueur de la division thème / propos et pas entre un nom détaché et un verbe:

(202) ?mon père qu'il est venu

Y a-t-il d'autres cas où *que* exerce cette fonction? Une véritable analyse syntaxique ne doit pas se limiter à raffiner la notion de "subordination grammaticale", mais doit mettre en relation de façon systématique les deux analyses en termes de dépendance syntaxique et d'organisation du message.

Dans d'autres cas enfin, où *que* semble se comporter plus comme un coordonnant que comme un subordonnant, on trouve en guise de commentaire ce qualificatif contradictoire: «subordonnant à valeur coordonnante», à moins que la contradiction ne soit habilement dissimulée derrière un "relatif de liaison", sans doute moins compromettant, mais tout aussi ad hoc. Là encore, ou bien on explique pourquoi tel subordonnant "organique" peut devenir coordonnant dans telle ou telle circonstance ou bien on doit conclure que la distinction entre coordonnant et subordonnant n'est pas théoriquement fondée. Et là encore je montrerai que derrière ces "intuitions" souvent justes, on retrouve le problème de l'articulation des deux modes fondamentaux d'organisation de l'énoncé.

Il me semble donc nécessaire, pour faire avancer ces questions, de reprendre le débat à partir de deux principes nouveaux:

- ne pas considérer comme marginaux, mais comme des faits à décrire et à expliquer en priorité, toutes les situations qui ne correspondent pas au prototype de la subordination: subordination inversée, subordonnées à valeur coordonnante.
- utiliser pour la description un cadre aussi souple que possible, assez riche en relations pour absorber tous les faits: la notion de subordination doit éclater entre dépendances grammaticales diverses, organisation du message, et configurations associant ces deux types de relations.

2. Relative ou conjonctive

La question est ici double. D'un côté, on se doit de remettre en question le présupposé qui fait reconnaître derrière *que* deux unités morphologiques distinctes homonymes. Au fond, c'est peut-être là encore sur une analogie avec des cas indiscutables de constructions à pronom relatif, par exemple: *l'homme auquel je pense*, que l'on a attribué sans arguments le statut de pronom au *que* dans des constructions comme: *l'homme que j'ai vu*. On ne peut donc se contenter d'une classification dont les critères ne sont pas explicites. Ne sont pas explicitées non plus les relations syntaxiques qui unissent l'antécédent à la construction en *que*. C'est sans doute cette imprécision qui fait apparaître le relatif de "liaison" comme un emploi marginal. Il semble aller de soi qu'une construction verbale introduite par *que* et suivant un nom auquel elle est sémantiquement rattachée constitue un type de construction nominale où N antécédent et *que* CV forment un syntagme et donc constituent une relative. On a vu que Brunot lui-même dénonçait cette illusion en montrant des cas où malgré l'ordre linéaire et des possibilités d'établir des relations sémantiques entre le nom et *que* CV, il n'était pas évident que l'on soit dans le cas d'une relative. La *que* CV pourrait, en effet, fort bien être seulement juxtaposée et non subordonnée à la construction précédente dans les cas qu'il cite. On n'a pas plus d'arguments pour regrouper dans un même constituant *un homme* et la relative soulignée de (54) que pour regrouper *un homme* et la phrase canonique de (55):

(203) j'ai rencontré un homme > que je devais revoir le lendemain

(204) j'ai rencontré un homme > je devais le revoir le lendemain

Une fois ce doute installé, on se rend compte qu'il y a beaucoup de constructions de type *que* ou *qui* CV dont la relation à l'antécédent défini intuitivement n'est certainement pas aussi claire que dans *l'homme que j'ai vu* :

(205) je l'ai vu qui partait

(206) il était là qui pleurait

(207) j'ai ma mère qui est malade

(208) tiens, le lait qui bout

Quand on rassemble tous ces cas, on a de sérieux doutes sur la notion de relative ou conjonctive "organique" et l'on peut se convaincre que ce n'est certainement pas avec une ou deux relations simples de subordination que l'on va pouvoir rendre compte des emplois de *que* selon les exigences d'une méthode rigoureuse. Si l'on veut y parvenir, il faudra appuyer la classification des divers emplois par l'examen de leurs propriétés syntaxiques et non sur la foi d'une simple intuition sémantique. Et là encore il ne servira à rien de "bricoler" le cadre grammatical habituel, il faudra intégrer à l'analyse les notions de syntaxe du message.

3. Exemples littéraires exemples populaires

Avant d'aborder cette reconstruction, je terminerai en remarquant que cette forme d'extension des notions fondamentales permet de récupérer dans le modèle les exemples "littéraires" de *que* "marginal", mais laisse totalement en marge certains exemples "populaires". Un lien intéressant à explorer se dessine entre linguistique et sociolinguistique dans cet aboutissement. Je m'en tiendrai aux emplois "conjonctifs". Pour les relatives, on pourra voir Deulofeu [81].

Comme indiqué plus haut, une distinction est faite dans les emplois "conjonctifs marginaux" entre ceux qui, sans être considérés comme centraux, sont cependant acceptés dans l'usage standard vivant contemporain et ceux qui sont rejetés de cet usage comme "populaires" ou archaïques. La liste des emplois acceptés, qui fait l'objet d'un assez large consensus chez les grammairiens, pourrait s'établir ainsi:

- (209) il était beau que cela faisait plaisir (Brunot)
- (210) qu'as-tu donc que tu pleures
- (211) vous êtes donc brouillés que vous ne vous saluez plus?
- (212) il ne vient pas qu'il n'apporte un cadeau
- (213) viens que je t'embrasse (Académie)
- (214) à peine était-il sorti que l'autre l'aborde
- (215) je n'avais pas fait vingt pas que la pluie se met à tomber

On peut se demander ce qui fait que de tels emplois trouvent grâce alors que les suivants sont franchement rejetés du bon usage:

- (216) je suis sorti que j'avais besoin de faire des courses
- (217) on se marie jeune qu'après on le regrette toute la vie

On pourrait se contenter de dire que le choix s'opère sur des bases de stéréotypes sociaux, mais je crois qu'il est aussi fondé sur des options "théoriques". L'idée des grammairiens est que *que* doit être un subordonnant. Aussi ont-ils privilégié des exemples où, d'une façon ou d'une autre on peut repérer des marques d'interdépendance entre les deux propositions. Lorsque les deux propositions ont au contraire l'apparence d'indépendantes, à leur sens l'introduction d'un *que* est abusive. Ainsi la présence du subjonctif (228, 229), une modalité marquée dans le premier membre (226,227), des éléments corrélatifs comme la négation ou le couple *encore / déjà*, ou encore le double conditionnel constituent autant de repères qui peuvent passer pour des traces d'une relation de dépendance. Sans doute ces repères peuvent en fait être trompeurs et ne garantissent pas un type de subordination standard, mais ils n'en sauvent pas moins les apparences d'une construction canonique. Brunot, qui est sans doute de tous ces analystes le moins puriste et le plus ouvert sur le plan de la doctrine, est le seul à accepter un exemple(225) où aucune marque autre que *que* ne souligne le statut de subordonnée. C'est sans doute que dans ce domaine comme dans d'autres le purisme cache souvent un dirigisme appuyé sur une idée très précise de ce que doit être une langue.

Chapitre 3

Les approches modernes de la morphosyntaxe de *que*

1. Les fonctionnements paradoxaux de *que*

L'approche traditionnelle nous a donc légué une série de paradoxes à résoudre :

Concernant les conjonctives en général :

Certaines d'entre elles fonctionnent comme des coordonnées ou même des principales, alors qu'elles sont en principe introduites par un subordonnant. Celles qui sont intuitivement subordonnées n'ont pas les propriétés des subordonnées correspondantes : elles ne peuvent s'antéposer à leur verbe principal. Le *que* qui les introduit est un relateur bien particulier : il assure dans les emplois non standards, à lui tout seul la ligature, alors que dans les emplois standards il est combiné à un autre relateur.

Concernant les relatives non standards, on trouve :

- Des constructions à pronom relatif qui ne dépendent pas d'un nom (sans tête, prédicatives, “ de liaison ”)
- Des propositions introduites par *que* à effet relatif que l'on ne peut distinguer de conjonctives (les phrasoïdes)
- Un relatif universel qui ne marque pas la fonction de la place relativisée (défectives)

Ces paradoxes ne sont évidemment qu'apparents. Ils sont liés à l'existence de présupposés que je rappelle ici :

- 1) Souci de maintenir un parallélisme entre morphologie et syntaxe qui se manifeste d'une triple façon.

D'un côté entre l'introducteur morphologique d'une construction et la relation que cette construction entretient avec l'extérieur : un subordonnant introduit une subordonnée, un coordonnant une coordonnée.

D'un autre côté et de façon moins remarquée entre l'introducteur et le type de construction qu'il introduit : un pronom relatif introduit nécessairement une relative. Une conjonction, une construction verbale “ ordinaire ”.

Enfin, la relation entre un constituant et la catégorie qui le régit est supposée, dans sa forme idéale, marquée de façon univoque par la morphologie : le relatif doit porter une marque non univoque de sa fonction par rapport au verbe qui le construit.

- 2) Réduction des relations syntaxiques de dépendance à l'opposition : subordination /coordination qui est une conséquence de 1.
- 3) Spécialisation idéale des relations de syntaxe externe qu'une construction donnée peut entretenir : si une construction verbale tensée détermine un nom elle doit avoir la forme d'une relative. Une construction relative est elle-même spécialisée dans cette fonction de syntaxe externe.

Les études récentes sur *que* ont à divers degrés remis en cause ces préjugés et proposé des solutions aux apparents paradoxes proposés par la tradition. Ces remises en cause peuvent a priori mettre en jeu deux composantes de la description morphosyntaxique : la répartition dans les constructions du *que* "relatif" et du *que* "conjonction" et l'unicité de la relation de subordination qui est censée unir les *que* Phrases au contexte. Il se trouve que les approches nouvelles ont précisément essayé toutes les possibilités : réaménager la morphologie (Le Goffic), la syntaxe (Gadet) ou les deux (Moline, Gars). Nous allons passer en revue des approches qui représentent ces diverses options. Mon but reste de construire un cadre descriptif pour approcher la syntaxe de *que*, je ne vais donc pas engager des discussions théoriques sur les fondements des diverses approches, mais essayer de juger de leur capacité descriptive. Je supposerai donc qu'elles s'attachent à répondre aux questions suivantes cruciales dans une approche descriptive :

- Quelle est la nature morphologique de *que* dans les diverses constructions?
- Quelles sont les relations morphosyntaxiques qui s'établissent au sein de l'unité constituée par *que* et la construction verbale qu'il introduit?

Combien de types de "constructions en *que* peut-on distinguer sur cette base? Quelle est la grammaire propre à ces types morphosyntaxiques? C'est ce que j'appellerai la détermination de la syntaxe interne de la *que-Phrase*.

- Quelles sont les relations syntaxiques possibles entre les unités *que* CV et le contexte linguistique ou éventuellement extralinguistique? C'est ce que j'appellerai la détermination de la syntaxe externe de la *que-Phrase*

En conformité avec la conception modulaire des composantes de la description, ces trois aspects doivent faire l'objet d'analyses indépendantes. Aucun résultat obtenu dans un domaine ne doit permettre de conclure directement dans l'autre. Ainsi, si l'on montre qu'une construction est une relative, rien ne permet de dire a priori qu'elle est introduite par une proforme relative. De même la présence d'un relatif ne peut préjuger de la syntaxe externe de la construction : elle peut être régie par un verbe comme par un nom. (relatives prédicatives / déterminatives). De façon générale, la présence d'un morphème tel que *que* ne peut garantir une relation de subordination-rection avec le contexte. Nous allons donc voir comment sont argumentées les réponses à ces trois questions par les approches modernes. Nous examinerons comment elles sont articulées entre elles ainsi que leur portée empirique: peuvent-elles traiter de façon systématique les cas qui faisaient difficulté dans l'approche traditionnelle?

2. Les principes des nouvelles analyses

La tradition opposait un *que* relatif, limité à la position objet direct à un *que* conjonction fonctionnant dans les autres cas. Les approches modernes ont étendu le domaine de l'une ou de l'autre catégorie au-delà de ces domaines.

Une première tendance consiste à maintenir le parallélisme entre catégorie introductrice et syntaxe interne de la construction : les relatifs introduisent des relatives et les conjonctions des conjonctives. On renonce seulement à l'idée que le relatif en *que* est structurellement limité à l'expression de la relation objet avec le verbe. C'est l'hypothèse d'un *que* relatif "neutralisé" reprise sous des formes différentes par le Goffic, Moline. Cette position a abouti à la réanalyse de certaines constructions considérées comme des conjonctives en relatives (sans tête, continuatives) avec des conséquences évidentes sur la syntaxe externe.

D'autres approches ont rompu avec l'idée du parallélisme en étendant le domaine de la conjonction à l'introduction de constructions qui ont par ailleurs les propriétés des relatives. Cette analyse, limitée d'abord aux cas de décumul (Guiraud [66] à la suite des "phrasoïdes" de Damourette et Pichon) a été étendue au domaine des "défectives" Kayne [76], Godard [88], Blanche-Benveniste [80, 90c], Deulofeu [81]). Dans ces approches, il n'y a plus de *que* proprement "relatif", la proforme *que* n'existe que dans les interrogatives et les exclamatives. Nous allons présenter successivement ces deux hypothèses. La répartition du *que* pronom et du *que* conjonction dans les divers emplois à problèmes selon chaque cadre d'analyse est résumée dans le tableau suivant. On a ajouté le cas des locutions conjonctives, qui ne sera traité qu'allusivement ici:

Analyse traditionnelle	Types d'emplois de que (qui sujet)	Le Goffic - Moline	notre analyse (Kayne...)
pronom interrogatif	interrogatives que dit-il que ne l'a-t-il fait	Proforme	Proforme
pronom relatif	Relatives prédicatives je le vois qui vient	pronom	particule (conjonction)
relatif	déterminatives normatives celui/ce que j'ai vu le jour qu'il est venu	pronom	particule

relatif	Continuatives - appositives	Pronom	particule
relatif	défectives l'homme que tu m'as parlé	Pronom neutralisé	particule
relatif	extraction c'est de cet homme que tu m'as parlé	Pronom neutralisé	particule
relatif	phrasoïdes un livre que j'en avais besoin	Pronom neutralisé	particule
conjonction	subordonnées en que non complétives: êtes-vous fou que vous sortez il danse qu'on peut pas mieux il est parti qu'il faisait nuit Il n'était pas arrivé que déjà il buvait	Pronom circonstant	particule
Locution conjonctive	Maintenant que, alors que	Pronom circonstant	particule
Locution conjonctive	Aussitôt que	Pronom circonstant	particule
Locution conjonctive	Tellement...que	Pronom circonstant	particule
Locution conjonctive	Bien que	conjonction	particule
Locution conjonctive	Pour que	conjonction	particule
conjonction	subordonnées complétives (V,N,Ad) je dis qu'il est venu	conjonction	particule
conjonction	Principales jussives qu'il sorte	conjonction	particule
conjonction	Principales assertives oh! que vous allez pas faire ça	non pris en compte	particule

--	--	--	--

3. Extension de l'analyse de *que* comme proforme

3.1. Catégorie de *que*

Envisageons d'abord les diverses variantes de l'analyse de *que* en proforme dans une fonction autre que objet direct. Il est important de parler en termes de proforme et non de pronom. Car le terme de pronom masque les problèmes. Proforme est un terme générique qui ne préjuge pas de la catégorie représentée (noms, adverbes, adjectifs...) On peut alors distinguer deux types de proformes. Certaines jouent le rôle de " substituts " d'un élément lexical, et peuvent être de nature nominale, adjectivale ou adverbiale (à quoi, quel, où). Appelons-les proformes catégorielles.

D'autres ne présentent aucune caractéristique (traits sémantico-syntaxiques) qui permette le rattachement à une catégorie : elles peuvent tenir lieu de multiples catégories dans une place syntaxique donnée : c'est le cas, par exemple de *que* objet ou de *dont* dans les relatives. Ces formes sont compatibles avec tout type d'antécédent et ne peuvent donc être dites, sans entorse au principe de définition des unités linguistiques par l'articulation d'un signifiant et d'un signifié, substituts de telle ou telle catégorie. Dans ce cas, tout ce que l'on peut dire c'est que le morphème a une fonction ou occupe une place syntaxique par rapport au verbe qui le régit. La proforme n'est pas une proforme catégorielle, mais bien une pro-forme syntaxique, marquant la présence de telle ou telle place syntaxique. En tenant compte de cette distinction, *que* non conjonctionnel peut donc être analysé soit comme une pro-forme catégorielle, soit comme une proforme syntaxique. Les deux analyses ont été récemment proposées plus ou moins explicitement.

3.1.1. Proforme catégorielle : pro-nom ou pro-adverbe (Le Goffic)

C'est l'analyse que propose P. Le Goffic en [94] et [93]. Pour Le Goffic, les problèmes posés par l'analyse de *que* dans les exemples difficiles sont résolus si on l'analyse comme une proforme et non comme une conjonction.

Le Goffic distingue bien évidemment deux *que* : un connecteur pur et une proforme. Il établit une relation biunivoque entre ces catégories et la syntaxe interne des constructions verbales où ils fonctionnent. Ces éléments entrent donc dans deux types de constructions : respectivement des " conjonctives " et une famille de constructions : relatives, interrogatives et surtout " intégratives ", nom que le Goffic donne aux relatives sans tête. Dans les conjonctives, le connecteur pur *que* est un " complémentiseur " extérieur à la construction verbale. Dans les autres, la proforme exerce une fonction syntaxique par rapport au verbe. Nous verrons plus loin les implications de l'analyse en syntaxe externe. Voyons ici la répartition des deux catégories dans les divers énoncés.

que “ connecteur pur ” ou particule subordonnante

Le Goffic analyse ainsi des exemples classiques tels que:

- (218) je crois qu'il viendra
(219) l'idée qu'il était là

Ces que-Phrases à connecteurs sont considérées comme des constructions verbales nominalisées dont la distribution sera quasi identique à celle des groupes nominaux. Les que-Phrases à connecteur sont donc construites directement ou indirectement par les verbes qui les régissent comme des groupes nominaux. Hors rection verbale, ils ne peuvent, comme les groupes nominaux, être construits que par l'intermédiaire d'un relais par exemple une préposition¹.

- (220) j'ai fait ça pour qu'il vienne
(221) *j'ai fait ça qu'il vienne

Cette analyse implique que dans des exemples à problèmes tels que:

- (222) il n'était pas arrivé qu'il buvait déjà

La que-Phrase ne soit pas une construction à connecteur pur.

que proforme

La forme *que* des circonstancielles sans préposition sera alors analysée comme une proforme “ indéfinie ” et la construction dans son ensemble comme une relative sans tête “ adverbiale ”, construction qui peut se construire sans préposition avec le verbe, comme tout adverbe. Le Goffic adopte la solution classique depuis Togeby [66] d'une grande famille de pronoms *qu-* susceptibles de divers emplois syntaxiques : dans des relatives (avec et sans tête), les interrogatives directes et indirectes, les exclamatives. Le choix est clairement d'analyser ces formes comme des pro-catégories. A aucun moment la solution de la pro-place n'est envisagée. Le Goffic distingue deux types de pro-catégories : les pronoms et les pro-adverbes. De façon générale, la présentation consiste à généraliser l'analyse en proforme à partir de cas clairs où, de toutes façons, il faut poser l'existence d'une proforme pour expliquer la bonne formation de l'énoncé .

1. *que* pronom indéfini

¹ ou un adverbe sur lequel un processus de relativisation peut avoir lieu
maintenant qu'il fait beau, alors qu'il est parti

Le cas des adverbes sans processus de relativisation:

bien qu'il soit venu

Est plus délicat. Dans le cas des premiers adverbes, on peut les considérer comme des quantifieurs liant la relative et faisant de l'ensemble un adverbe qui peut donc être construit directement avec un verbe. Dans le cas de *bien que*, la relation entre les deux éléments est plus délicate à saisir

L

On en observe des occurrences indiscutables dans les emplois interrogatifs, directs et indirects: *que dis-tu? je ne sais que dire*, Le Goffic en signale des extensions :

“ le pronom neutre s’emploie (notamment avec une négation) avec le sens d’un pourquoi exclamatif, comme le latin *quid* ”:
que ne me l’avez vous dit plus tôt! (loc. cit. § 369)

Ce pronom est supposé se retrouver dans des emplois relatifs avec antécédent:

(223) l’homme que je vois

et sans antécédent “ dans quelques expressions figées: *advienne que pourra* ”

L’emploi relatif est enfin étendu à des exemples tels que:

(224) un jour que j’étais à Paris

“ §370 On pourrait considérer ici le relatif comme adverbial, mais il est plus simple, pour éviter de multiplier les types de relatifs homonymes, de considérer que *que* reste une sorte de pronom lâche pouvant représenter un antécédent de nature quelconque dans une fonction de type circonstant. ”

Des emplois beaucoup plus connotés comme non standard sont signalés dans une remarque de ce même § comme extensions possibles pour le pronom indéfini, sans qu’une analyse précise soutienne la thèse.

“ A signaler aussi les usages du relatif déviants par rapport à la norme :
que connecteur anaphorique et fonctionnel, mais équivalent à un GPrep. :
voilà la personne que je vous ai parlé
que connecteur, ? anaphorique, mais non fonctionnel
l’homme que je lui cause (fonction exprimée par un pronom conjoint) ”

2. adverbe indéfini

De fait, c’est un *que* homonyme du pronom, l’adverbe indéfini, qui va fournir, notamment par ses possibilités d’emploi comme relatif sans tête (intégratif dans le vocabulaire de Le Goffic), la ressource essentielle pour rendre compte des cas difficiles. Le cas prototypique de ce fonctionnement est celui où *que* peut être interprété comme jouant le rôle d’un adverbe de degré. On l’observe dans des principales et subordonnées où il commute bien avec des adverbes de degré repérables par leur morphologie :

- (225) que Marie est jolie!
- (226) Combien Marie est Jolie
- (227) * que Marie est très jolie
- (228) qu’il me gêne
- (229) *qu’il me gêne beaucoup
- (230) si vous saviez (que + combien) d’ennuis il a eus

Le Goffic propose de retrouver cet adverbe sous forme “ étendue ” dans des constructions qu’il analyse comme intégratives, c’est à dire comme des relatives sans tête:

“ Au total *que* adverbe indéfini de degré a des emplois exclamatifs résiduels, mais des emplois intégratifs nombreux et importants [...]” (Loc. cit., §367)

Que ayant une valeur de base quantitative, l’intégrative directement formée “ identifie des valeurs quantitatives:

il danse que il en peut plus ” (§285)
(paraphrasé par : il danse à un degré auquel il n’en peut plus)

Le Goffic étend alors cette analyse à d’autres emplois:

“ ... les intégratives en *que*... sont utilisées avec des valeurs dérivées: les deux structures sont mises en relation , non pas au titre d’une égalité de degré, mais d’une manière vague, sous l’angle d’une identité de conditions d’existence indéterminées, le contexte se chargeant de spécifier dans une certaine mesure:

P1 dans lesquelles circonstances (conditions) P2 :

- (14a) la vie s’achève que l’on a à peine ébauché son ouvrage
- (14b) il était à peine arrivé qu’il partait
- (14c) vous me le diriez que je ne vous croirais pas
- (14d) viens ici que je t’embrasse
- (14e) tu ne partiras pas d’ici que tu ne nous aies chanté quelque chose ” (§286)
- (14f) venez-vous? qu’il fait froid (§367)

On retrouve ici l’essentiel des exemples de que non complétif qui posaient problème à l’analyse traditionnelle.

Justification de la solution

L’analyse est essentiellement justifiée par ses conséquences heureuses en syntaxe externe et interne : elle permet précisément de venir à bout d’exemples jusque là problématiques. Il est indéniable par exemple que le recours à l’analyse par adverbe intégratif rend compte, sur les exemples analysés, de distributions qui paraissaient aberrantes dans l’analyse par conjonction. Ainsi, le problème des conjonctives sans connecteur est résolu très simplement: les intégratives adverbiales, au contraire des conjonctives, se construisent directement, comme les adverbes, avec les verbes qui les régissent. Si la *que*-Phrase est une intégrative, il est normal que l’on ait le paradigme (15):

- (231) il est parti quand il le voulait
- (232) il l’a mis où je souhaitais
- (233) il l’a fait comme je le voulais
- (234) il danse que il en peut plus
- (235) la vie s’achève que l’on a à peine ébauché son ouvrage

Que pronom -adverbe intégratif constitue donc une hypothèse a priori plausible et féconde. Mais, dans une perspective descriptive, on ne saurait se contenter des justifications reposant sur le seul raisonnement par analogie ou le recours à des rapprochements étymologiques présentés dans les citations précédentes. Il faut, pour l’étayer, montrer que ce *que* possède, dans chaque construction où il apparaît, à la fois les propriétés caractéristiques des pronoms ou des adverbes au fonctionnement intégratif indiscutable: *quand*, *où*, *comment*, *pourquoi*,

combien... et des propriétés distinctes de celles de la conjonction. Comme cette démonstration par les propriétés est absente du texte de Le Goffic je vais essayer de la reconstituer.

Résumons les emplois de la proforme qu'il faut justifier :

- *Que* pronom :

L'extension du *que* pronom hors de la position objet dans les interrogatives est limité à deux cas :

a) la syntaxe figée des interrogatives négatives : *que ne..* et dans ce cas, le statut de pronom ne repose que sur l'argument étymologique de l'analogie avec *quod* Latin. En synchronie, l'analyse comme un circonstant généralisé, donc un pro adverbe, serait plus plausible.

b) les relatives non totalement standards

Là encore une analyse comme adverbe conviendrait mieux dans l'essentiel des cas. L'analyse en pronom n'est justifiée que pour les cas non adverbiaux de relatives défectives et phrasoïdes. Mais ces cas sont cités de façon allusive.

Dans aucun de ces cas, on ne présente une réfutation des thèses qui voient là des *que* conjonctions.

- *que* pro adverbe

C'est donc en définitive l'analyse comme pro adverbe qui est suffisamment développée pour qu'on puisse la prendre en considération et la discuter. Je vais donc essayer de trouver des propriétés formelles qui confirment l'analyse de Le Goffic.

1. Propriétés intrinsèques de la forme

Dans le cas des adverbes relatifs indiscutables (*où, quand, comment, combien*), on peut appuyer l'analyse en proforme adverbiale sur les propriétés intrinsèques que sont les traits sémantico-syntaxiques [+ Temps], [+ Loc.], [+ manière], dégagés par affiliation paradigmatique avec des adverbes de la même série: *alors, là, ainsi...*

Mais pour un *que* adverbe circonstant neutralisé, on voit mal, sur la base de la seule paraphrase : “ dans les quelles circonstances ”, sans l'appui d'un véritable adverbe de référence, à quel paradigme l'affilier et par quel trait le caractériser. On aura du mal à caractériser positivement par un trait sémantico-syntaxique cette supposée proforme. Dans les usages exclamatifs le lien avec la catégorie de degré semble clair¹. Mais on joue sur les mots quand on étend l'emploi syntaxique de

¹ Encore que l'analyse en *que* conjonction ne soit pas totalement exclue. Il pourrait s'agir d'un *que* de renforcement de l'assertion ou de nominalisation. Le quantifieur n'intervenant que comme position bloquée mise en évidence par la nominalisation en *ce que* : *ce qu'il est bête*

l'adverbe de degré à un emploi de circonstant au sens large. Le phénomène est qualitativement différent: le *que* circonstant ne peut pas être dit représentant une catégorie particulière comme l'adverbe de degré, il s'agit d'un pro-circonstant dont la catégorie est mal définie (adverbe ? groupe prépositionnel ?) Les données se laisseraient interpréter plutôt en terme de pro-circonstant polyvalent qu'en termes de proforme catégorielle. Si les propriétés intrinsèques de *que* n'appuient pas l'analyse en pro-adverbe, on peut cependant rechercher d'autres moyens de le comparer avec les intégratifs indiscutables.

1. Possibilité de formes renforcées:

quand et *où* peuvent être renforcés dans certains usages par *est-ce que* ou *c'est que* :

- (236) je vais jamais où (c'est + est-ce) qu'il passe ses vacances
- (237) quand (c'est + est-ce) qu'il est venu j'étais pas là
- (238) voilà où que c'est que j'en suis (attesté)

Or cela ne paraît pas possible pour *que* dans les exemples données de *que* adverbial:

- (239) *la mort nous prend que (c'est + est-ce) qu'on a à peine ébauché notre ouvrage
- (240) *viens! que c'est qu'on va manquer le train
- (241) *il était encore là que c'est que l'autre est parti

Ce n'est pas non plus le cas des formes analysées comme des relatives dans les énoncés non standard cités par Le Goffic :

- (242) *Voilà la personne que (est-ce + c'est) qu'on vous a parlé
- (243) *l'homme que (est-ce + c'est) que je lui ai causé

Au contraire, certains emplois non standard de l'interrogatif *que* que l'on pourrait proposer d'analyser comme un "adverbe" (valeur de *pourquoi*) acceptent la forme de renforcement :

- (244) qu'est-ce que tu viens m'embêter là

Il est donc surprenant que les autres emplois analysés comme proforme ne puissent supporter l'élargissement.

2. Etendue du fonctionnement syntaxique

Par rapport à *qui*, *que* (*pronom*), *quand*, *où*, *comment*, *pourquoi*, *Que* serait le seul adverbe indéfini à fonctionnement intégratif à présenter un fonctionnement interrogatif contraint. Seule la construction avec négation est naturelle dans un registre soutenu, et la construction sans négation en registre familier. Dans les deux cas, l'interprétation est différente de celle que l'on propose pour l'intégrative:

- (245) (a)*que l'as-tu dit?
 (246) (b)que ne le disais-tu?
 (247) Qu'est-ce que tu m'embêtes
 (248) *qu'est-ce que tu m'apportes pas ce que tu m'avais dit

Plus surprenant, ce serait aussi le seul à ne pas se construire avec l'infinitif:

- (249) j'ai trouvé (comment faire + où aller + quand partir+ que répondre +
 *que partir [au sens de dans quelles conditions partir])

Le paradigme précédent révèle une autre conséquence distributionnelle bizarre de l'analyse: si dans l'interrogative tensée, *que* fonctionne à la fois comme pronom objet et comme adverbe, il est limité à l'emploi pronominal dans les formes à infinitif. Indépendamment des problèmes liés à ce fonctionnement très idiosyncrasique d'adverbe intégratif, l'analyse d'ensemble de *que* comme proforme catégorielle pose en soi des problèmes. Plusieurs variétés de proformes sont nécessaires pour venir à bout des faits:

- pronom (avec plusieurs types: objet et étendu (extraction, relatif non standard)). Parmi les pronoms, certains sont anaphoriques, d'autres, compatibles avec tous les antécédents, ne sont marqués que pour la fonction ; d'autres enfin sont de purs connecteurs, ce qui rend leur distinction d'avec les conjonctions arbitraire.

- adverbe (ordinaire et dérivé)

Les procédés de dérivation et d'extension des emplois sont ad hoc, puisque les propriétés syntaxiques des emplois dérivés sont différentes de celles des emplois de base.

Compte tenu de la difficulté à établir certaines données, on conclura simplement de ces observations que l'on a aucun argument direct clair en faveur de l'analyse de *que* comme adverbe indéfini. On peut évidemment argumenter indirectement à partir des autres problèmes à résoudre: celui de la syntaxe interne et externe de la que-Phrase. Nous évaluerons ces arguments dans les sections suivantes.

L'analyse de *que* comme pro-catégorie pose d'emblée de sérieux problèmes. Mais une nouvelle piste s'ouvre alors : on a affaire à une forme de statut catégoriel difficile à établir mais que l'on peut caractériser au moins par sa capacité à occuper toutes les fonctions possibles auprès du verbe à l'exception de la position sujet . On peut alors envisager une analyse non en pro-catégorie, mais en pro-place : *que* marquerait une place syntaxique quelconque, à l'exception du sujet. Cette pro-place pourrait sans difficulté être occupée par un large éventail de catégories. C'est une solution de ce type que va proposer Moline.

3.1.2. pro-place (Moline)

Comme Le Goffic, Moline réduit considérablement le rôle du que “ conjonction ” ou “ complémentateur ” :

“ Nous montrerons tout au long de cette étude que, dans de nombreux emplois, *que*, habituellement considéré comme une conjonction, est en fait analysable comme la réalisation d’une forme invariante de relatif neutralisé. ” p48. La conclusion essentielle pour l’analyse est que *que* “ occupe diverses fonctions dont celle de circonstanciel neutralisé (que glosable : dans certaines conditions) ”. (p46)

Cependant, contrairement à Le Goffic, cette réduction ne se fait pas au profit d’entités correspondant à des catégories classiques de la grammaire: pronom relatif-interrogatif ou adverbe relatif, mais en posant une catégorie nouvelle, ancrée sur la “ forme logique des énoncés ”: le relatif-variable libre. *Que* est ainsi analysé comme la traduction linguistique d’ un x de la forme logique “ x fait ceci ”. La construction dans laquelle fonctionne *que* est elle même analysée comme une “ proposition ouverte ”:

“ la relative est une expression ouverte, où le relatif représente une inconnue (une variable libre) p. 42. “ la relative est une fonction propositionnelle ” p.45.

que variable

Moline propose de créer une catégorie linguistique nouvelle: la variable. Cette catégorie comporte des sous catégories : variables libres et variables liées. L’opposition variable libre variable liée trouve d’ailleurs pour Moline sa traduction linguistique . Les relatifs, comme on l’a vu sont des variables libres et les autres formes *qu-* des variables liées. Cette distinction logico-sémantique est reflétée selon Moline dans la différence de paradigme des formes *qu-* classiquement réparties en emplois relatifs et interrogatifs indéfinis (interrogatives et relatives sans tête).

Ces deux paradigmes de formes morphologiques partiellement homonymes entrent dans des syntagmes diversifiés, chacun avec sa spécificité sémantico-syntaxique.

La variable libre constitue des propositions ouvertes : les relatives

La variable liée entre dans la construction de propositions :

interrogative

relative sans tête

exclamative

Nous allons examiner comment est définie cette nouvelle catégorie linguistique, ainsi que les sous catégories qui la composent. Nous vérifierons notamment si les différentes unités qu’elle recouvre obéissent au critère signifiant-signifié.

Deux types de justifications sont avancées. L’une consiste à critiquer la conception pro-catégorie des pronoms *qu-*, en invoquant le caractère polyvalent de

que comme substitut catégoriel. L'autre présente des principes de définition linguistique de la catégorie de variable appliqués à la classe des pronoms *que*

***que* et les relatifs ne sont pas des pro-formes**

Moline montre indiscutablement que le relatif constitue une classe distincte de celle des pronoms. Les arguments donnés en faveur de cette analyse sont syntaxiques et sémantiques. Du point de vue syntaxique, l'idée est que un pronom doit être défini comme un substitut de syntagme nominal. Or le relatif peut occuper des positions que ne peut occuper un syntagme nominal. Il existe des relatifs adverbels, des relatifs adjectifs (rouge qu'il était). On conclut:

“ un relatif peut jouer le rôle fonctionnel d'un élément qui n'est pas analysable comme un SN. De ce fait, il semble difficile de le considérer systématiquement comme un pronom. (p.45)”

Du point de vue sémantique, l'idée majeure est que dans le cas des relatives descriptives, on ne saurait dire que le relatif a une fonction anaphorique, puisqu'il participe à la création de l'entité référentielle à laquelle on prétend qu'il renvoie par anaphore (p.47). Sur la foi de cet argument, Moline propose de considérer le relatif comme l'expression linguistique d'une variable “ logique ” et non comme une proforme catégorielle. Cette variable est une variable libre, qui peut être liée par un élément de la construction où elle apparaît.

Définition de la variable

D'une façon générale, une “ variable ” linguistique représente, selon Moline, une place syntaxique sans référence à une catégorie. Il ne s'agit pas cependant d'une pro-place au sens strict du terme. Les “ variables ” peuvent en effet faire référence à des caractéristiques des éléments susceptibles d'occuper leur place. Moline établit ainsi des sous-types de variables sur la base d'une association de formes et de traits d'interprétation. Les variables seraient en quelque sorte des pro éléments de la forme logique des constructions. Ainsi le relatif est une variable libre alors que l'interrogatif est une variable liée. Cette distinction n'est pas, je le rappelle, purement spéculative. Elle repose sur l'association d'une distinction formelle : le paradigme des relatifs est distinct de celui des interrogatifs et d'une différence sémantico-logique : dans les constructions où ils interviennent, relatif et interrogatif sont interprétés comme respectivement des variables libres et liées. Les constructions verbales sont classées en types (relatives (avec ou sans tête), conjonctives, interrogatives) ; ces types étant définis comme des complexes de relations syntaxiques associées de façon structurale à des interprétations pragmatico-sémantiques. La relative va se distinguer de l'interrogative et de la relative sans tête par le fait que contrairement à ces dernières qui ont une interprétation de proposition, la relative a une interprétation de fonction propositionnelle. Ceci entraîne que la variable de la relative est libre, alors que la variable des interrogatives est liée.¹ Les structures *qu-* ont en commun la présence

¹ Dans l'interrogative, l'exclamative et la relative sans tête, la variable est liée par des éléments de la forme logique associée à la proposition. Pour la question partielle par exemple c'est la présupposition il y a quelqu'un qui est venu qui lie la variable de qui est venu.

d'une variable et s'opposent donc à la structure sans variable introduite par un *que* conjonction homonyme du *que* relatif.

Cette analyse, qui ne fait pas référence aux catégories, permet d'éviter le recours au raisonnement, difficilement contrôlable, fondé sur l'extension d'un d'emploi de base utilisé par Le Goffic, qui rend compte de l'ensemble des fonctionnements de *que* pronom ou pro-adverbe à partir de "prototypes" où il est facile d'argumenter la solution pronominale contre la solution conjonctionnelle. On s'aperçoit cependant qu'il est difficile de maintenir le parallélisme forme /sens qui définit ces nouvelles unités linguistiques que sont les variables. L'association des signifiants *qu-* et de signifiés appartenant à l'interprétation logique des constructions n'est en fait pas stable.

Relatifs et interprétation logique

Moline reconnaît ainsi que les relatives ont parfois une interprétation comme propositions où le relatif aurait une fonction d'anaphorique : dans les emplois en "apposition", ou en relative continuative, il est clair que l'on voit une "fonction propositionnelle" jouer le rôle d'une proposition (on peut la paraphraser par une construction verbale ordinaire) sans que la variable libre soit liée par un quantifieur quelconque (p45). M. fait alors intervenir la notion d'anadiplose :

"plutôt que de distinguer deux possibilités d'interprétation pour le relatif, une variable libre dans *le livre que tu as lu* et une variable liée anaphorique dans *Pierre que tu connais a téléphoné hier*, nous rapprocherons, à la suite de Maurel 92, le fonctionnement des relatives appositives et celui des appositions nominales, comme dans 41: Pierre, homme intègre, séjourne en Provence, où le nom apposé étant non référentiel constitue bien une expression ouverte. la référentialité s'effectue par le biais de l'acte discursif d'apposition. Nous postulerons pour les appositives une sorte d'anadiplose, c'est à dire la reprise du groupe sur lequel porte l'apposition:

39 Pierre, >individu que tu connais, a téléphoné hier " p. 45

Dans une perspective descriptive, une telle analyse ne peut être admise. Elle mêle analyse des formes et analyse des contenus d'une façon qui n'est pas claire. La relative appositive fonctionne certes en anadiplose, mais elle fonctionne aussi sans. L'analyse de la forme en anadiplose ne peut tenir lieu d'analyse de la forme sans anadiplose. Plutôt que d'accepter le fait que le morphème *qu-* relatif a précisément comme particularité de relever d'une double interprétation: variable libre et variable liée, on préfère modifier les faits pour unifier l'interprétation. La distinction logique variable libre / variable liée est donc linguistiquement ad hoc : il s'agit d'un cas d'importation illégitime en linguistique de catégories logiques. En termes de linguistique descriptive, les observations de Moline reviennent à dire qu'il existe une entité linguistique la catégorie *qu-* caractérisable par le fait qu'elle ne se réduit pas au statut de substitut de SN et qu'elle est susceptible de la double interprétation variable libre et variable liée. Or, pour le coup, une telle situation semble bien être un fait structural attesté pour d'autres catégories de morphèmes en français.

Cette démarche s'apparente par beaucoup d'aspects à celle de la grammaire "constructionnelle" chaque type syntaxique étant associé à un complexe de propriétés syntaxiques et pragmatico-sémantiques.

Ainsi certaines proformes clitiques peuvent remplir, outre des fonctions nominales, des fonctions adjectivales: je le suis. Ou adverbiales: j'y vais. De même que *le* peut être une proforme nominale ou adjectivale, de même *que* pourrait cumuler ces fonctions et - pourquoi pas ? - y ajouter la fonction proadverbe. Du point de vue des formes, on ne voit pas la nécessité de poser la catégorie morphologique nouvelle de variable. Du point de vue de l'interprétation sémantique non plus. L'argument retenu par Moline pour souligner l'originalité des relatifs en *qu-* est qu'ils ne réfèrent pas anaphoriquement à un élément du contexte. Dans le cas de la relative déterminative, il est en effet évident que le relatif ne peut référer à une entité qu'il contribue à définir. Mais le cas du relatif n'est pas non plus exceptionnel. Les proformes clitiques, par exemple, ne sont pas nécessairement anaphoriques: elles peuvent être liées dans la construction où elles figurent à la manière d'une "variable". Considérons ainsi le clitique de:

(250) personne ne pense qu'on va le renvoyer

ou le possessif de

(251) l'homme qu'on éloigne de sa femme

Dans le cas où il y a "coindexation", il serait abusif de dire que le clitique *le* réfère anaphoriquement à une absence d'entité. L'analyse par variable libre liée par le quantifieur contenu dans *personne* rend, au contraire, bien compte de ce type d'interprétation. Le possessif de l'exemple suivant, tout comme le relatif contribue à l'interprétation référentielle de son "antécédent" *l'homme*. Là encore, les relatifs ne sont pas exceptionnels: les clitiques ont ce double emploi. En tout état de cause, il semble toujours possible de faire du statut de variable libre ou liée un type d'interprétation que peut recevoir une proforme. Il n'en définit pas de façon univoque une sous-classe. Pour les pronoms *qu-*, la démarche est en fait un artifice de présentation qui isole un emploi possible pour en faire une caractéristique de catégorie. Les pronoms *qu-* constituent donc une catégorie linguistique irréductible aux catégories logiques auxquelles on voudrait les assimiler.

En fait, la question qui est soulevée ici est celle de la légitimité qu'il y a à importer la syntaxe de la logique dans celle des langues naturelles. Si on trouve dans les langues naturelles des expressions prédicatives en apparence "ouvertes" avec valeur de propositions, c'est là un fait syntaxique basique et indéniable. Pour en rendre compte, pourquoi ne pas accepter que la syntaxe des langues naturelles soit différente de la syntaxe des formalismes logiques? Dans les formalismes logiques, une forme propositionnelle ouverte ne peut fonctionner comme proposition que si elle est associée, dans la même expression, à un quantifieur qui la lie. Dans les langues, on constate que certaines expressions prédicatives peuvent être interprétées comme propositions ou comme prédicats. Pour rendre compte du phénomène, il suffit de poser que du point de vue sémantique, certains morphèmes à valeur générale de variable peuvent être interprétables soit en référence à un élément avec lequel ils sont construits, soit en référence avec des éléments extérieurs à cette construction: ils peuvent être liés par un élément figurant dans un autre énoncé. Ce qui est possible via le mode général d'interprétation des

proformes. Autrement dit une relative appositive est syntaxiquement un prédicat, c'est à dire une forme ouverte. Cette forme ouverte peut fonctionner comme prédicat intégrée dans une construction :

(252) Je le vois qui vient

Ou bien juxtaposée à une construction par une relation de parataxe, comme dans les cas d'apposition. Ce qui est impossible dans la syntaxe logique:

(253) Jean, qui est venu, est intelligent

(254) *((Jean) est intelligent) ((x) est venu)

Du point de vue de l'interprétation, ce prédicat fait proposition avec *le* dans *je le vois qui vient* et avec *Jean*, unité engagée par ailleurs dans une relation syntaxique de prédication dans une autre proposition.

La catégorie de variable logique ne semble donc pas avoir une grande pertinence dans la syntaxe du français. Son importation dans le cadre de Moline est liée à une conception générale onomasiologique de la définition des unités qui est sous-jacente aux analyses. La démarche fondamentale onomasiologique de Moline se révèle encore dans la manière dont elle propose de constituer des sous-cas de variable relative. Elle estime que l'analyse amène à poser des sous-catégories de variables distinguées par des traits ou des spécifications diverses:

que variable libre

Réservée à la position " objet direct " pour la norme, généralisée aux positions argumentales en français non standard.

que variable de degré

Dans le cas des comparatives, " nous analyserons *que* en tête d'une comparante comme un véritable relatif (i.e. une variable libre, le relatif et la relative référant à une même catégorie notionnelle), caractérisé par un trait degré " (p.173)

que relatif neutralisé

ayant la valeur de " dans certaines circonstances ". Valant donc pour une position neutre de circonstant intégré au prédicat.

que forme affaiblie de quand

réservé aux emplois en corrélation avec un adverbe temporel

(255) alors qu'il est venu, maintenant qu'il est là

ou encore aux emplois de " subordination inversée "

(256) il n'était pas plutôt arrivé qu'il est parti

que variable redondante

pour résoudre la cas des “ relatives phrasoïdes ”¹.

(257) le monsieur que je lui ai parlé

Ces *que* homonymes constituent donc des sous-catégories de variables. Quel statut donner à ces sous types? Doit-on les considérer comme des sous-classes morphologiques de variables relatives? D’un point de vue descriptif, cette solution ne s’impose pas. Les spécifications sont liées au contexte dans lequel intervient la variable libre: si la variable est en corrélation avec un quantifieur: **plus Adjectif que** ..., ce contexte lui confèrera une valeur de quantifieur, si elle est en corrélation avec un élément temporel **alors que**..., ce contexte lui donnera une valeur de temporel. En aucun cas, il est montré que ces valeurs découlent d’une propriété intrinsèque de ces *que*. Les sous-types de *que*, n’étant pas définis selon le principe signifiant / signifié, ne sont pas des unités linguistiques.

que Proforme syntaxique

D’un point de vue descriptif, si l’on considère l’ensemble des données, standard et non standard, les propriétés linguistiquement pertinentes de la “ variable ” selon Moline se réduisent à ceci : elle peut apparaître dans un grand nombre de contextes syntaxiques: elle peut tenir lieu d’à peu près toute place syntaxique verbale: argumentale (y compris pour le verbe être), non argumentale : valeur adverbiale de degré et de manière, valeur circonstancielle (que neutralisé). On pourrait donc analyser ce *que* comme une catégorie définie en termes proprement linguistiques : un représentant très général de place syntaxique, une proforme syntaxique. L’emploi de cette proforme obéirait à certaines restrictions selon les usages. Par exemple l’usage normatif en restreint l’emploi relatif à la position argumentale objet direct, au comparatif et à quelques emplois de pro-circonstant. Une telle solution aurait le mérite d’offrir un parallèle étroit avec les cas d’extension d’emploi de la forme *que* interrogative. Elle permettrait aussi de rapprocher ce fonctionnement de celui du clitique. Le clitique est substitué de places de construction dans les phrases ordinaires, *que* marquerait une place de construction qui ferait l’objet d’une opération de type relativisation ou interrogation.²

Cette version de la solution de Moline conforme au principe signifiant signifié permettrait sans doute de ne pas s’exposer aux critiques qui affectent celle de Le Goffic concernant les propriétés intrinsèques de *que* comme proforme catégorielle. En effet une proplace syntaxique (cf. *dont*) n’a pas par exemple à accepter les formes de renforcement , n’a pas à figurer avec l’infinitif (?*un livre dont parler*).

¹ Pour cet emploi, il est proposé que la variable argumentale *que* , construite en redondance avec un pronom clitique, soit rapprochée du modèle indépendamment justifié des “ pronoms distinctifs ” redondants à des clitiqes, catégorie proposée par Ronat (79).
je l’ai vu lui en personne , qui s’oppose à la dislocation: *je l’ai vu, lui*

² on remarque en effet que ce que est impossible in situ, contrairement d’ailleurs aux autres interrogatifs intégratifs: *il est venu que (dans quelles circonstances) * il n’est pas parti quoi =/ que n’est pas parti

Cependant une partie des objections à l'analyse subsistent, par exemple les limitations de l'interprétation interrogative de cette proplace.

Que la solution soit celle d'une pro-catégorie ou d'une pro-place, les justifications directes de l'analyse catégorielle font défaut. Il faut donc envisager des justifications indirectes pour étayer l'hypothèse. On peut pour cela envisager les conséquences de cette analyse sur la description de la syntaxe interne et externe des constructions où elle apparaît.

3.2. Syntaxe interne de la que-Phrase

3.2.1. Relation entre morphologie et types syntaxiques dans les que-Phrases.

Si on peut hésiter entre une analyse en proforme catégorielle ou proforme syntaxique, il y a au moins une certitude, c'est que cette proforme exerce une fonction par rapport au verbe de la construction où elle se trouve. C'est ce qui paraît caractériser ces que-Phrases par rapport à celles qui sont introduites par une conjonction, forme qui n'exerce aucune fonction par rapport au verbe qu'elle introduit. On doit alors se poser la question du statut de la construction introduite par *que* proforme ou conjonction. C'est le problème de l'analyse interne du *que* Syntagme. Les descripteurs ne font pas apparaître clairement la conception qu'ils ont des rapports entre catégorie de l'introducteur et structure syntaxique de la *que-Phrase*. Or si l'on fait apparaître ce présupposé, on s'aperçoit que deux conceptions sont concurrentes : celle qui pose un parallélisme entre les deux structures et celle qui en fait des modules autonomes. Le Goffic et Moline s'appuient sur une conception stricte du parallélisme: un même type de morphèmes implique un même type de syntaxe interne: les relatives sont introduites et caractérisées par la présence de pronoms relatifs, les conjonctives par des conjonctions. Une autre position consiste à poser une autonomie de principe entre ces composantes. Ce qui permet, par exemple d'admettre les conjonctions dans des structures à propriétés de relatives ou les interrogatifs relatifs dans des structures de phrases ordinaires.

Ces deux conceptions sont résumées dans les tableaux qui suivent

A)

Le Goffic-Moline	syntaxe interne	
	relative	c.v. ordinaire
proforme <i>qu-</i>	+	-
conjonction	-	+

B)¹

modulaires	syntaxe interne	
	relatives	c.v. ordinaire
pronom <i>qu-</i>	+	+
conjonction	+	+

D'après le tableau A, résumant la position de Le Goffic et Moline, le fait que les *que*-Phrases soient de type relatif et non des constructions verbales ordinaires est un argument décisif pour l'analyse en proforme du *que* qui les introduit. Or je voudrais montrer les difficultés qu'il y a à établir, sur la base de propriétés syntaxiques objectives que certaines *que-Phrases* où Le Goffic et Moline proposent une analyse en *que* proforme (conjonctives et relatives non standard) ont une structure interne de relative. J'étudierai d'abord en détail le traitement des énoncés ayant l'apparence de "conjonctives" non standard et je ferai ensuite quelques remarques sur celui des relatives standard et non standard.

3.2.2. Analyse en intégrative (relative sans tête) de Le Goffic

La syntaxe interne de la relative se distingue de celle d'une simple conjonctive par le traitement particulier qui affecte l'une de ses positions syntaxiques, traitement que l'on retrouve dans l'interrogative et dans l'extraction. Ce traitement ne consiste pas seulement dans le fait que cette position soit réalisée par une catégorie morphologique particulière, celle des pronoms dits "interrogatifs-relatifs" ou encore pronoms *qu-*. Il existe en effet des constructions verbales dont un complément est réalisé par un pronom *qu-* et qui pourtant ne se distinguent pas fondamentalement, sur le plan de l'organisation syntaxique interne, d'une construction verbale "ordinaire":

(258) il est allé au cinéma avec qui?

Et d'un autre côté, on peut soutenir avec de bons arguments que la position à traitement particulier apparaît sans la présence d'un pronom *qu-*, par exemple dans les constructions de type "extraction", où la place extraite est indifféremment marquée par un pronom *qu-* ou un simple *que* particule :

(259) c'est à Paul que je parle

(260) c'est toi à qui je m'adresse

¹ Dans le tableau B, la présence du pronom *qu-* dans les CV ordinaires renvoie au moins aux cas d' "interrogatives in situ" et également à celui des "relatives de liaison" que nous verrons au Chapitre 2.

ou encore dans les constructions à complément antéposé affecté d'une intonation de fin d'énoncé étudiées dans Sabio [92]:

(261) à la caisse! ils se payent

Il existe donc bien des caractéristiques proprement syntaxiques, indépendantes des réalisations morphologiques, des constructions dont l'intégrative est un sous-type. Ces constructions seront définies, ainsi que leurs propriétés caractéristiques dans la section 2 du chapitre 1, sous le nom de "constructions à place vide".

Au-delà de la terminologie, ce qui importe, c'est de reconnaître l'autonomie de la syntaxe et de la morphologie. La morphologie peut certes servir d'indice qu'un énoncé a une structure que j'appellerai désormais à "place (syntaxique) vide". Mais cet indice est loin d'être fiable, puisque, on l'a vu, il existe des phrases à pronom *qu-* qui ne sont pas des constructions à place vide et des constructions à place vide qui ne sont pas marquées par des pronoms *qu-*. Il faut toujours avoir recours à des arguments syntaxiques indépendants de la morphologie pour prouver qu'une construction est une construction à place vide. Et ces arguments sont à plus forte raison nécessaires, lorsque, comme dans le cas des exemples de *que*-Phrases analysées comme des intégratives par le Goffic, le morphème censé servir d'indice de la présence d'une relative, n'a pas les propriétés intrinsèques d'un pronom *qu-*.

Nous nous bornerons à vérifier ici que les *que* CV analysées par Le Goffic ont les mêmes propriétés de syntaxe interne que les relatives intégratives à pronom *qu-* explicite : où tu es allé, quand tu es parti... Nous renvoyons au chapitre 1.2. la présentation de la structure syntaxique "à place vide" dans sa généralité.

1. La *que*-Phrase a-elle une syntaxe interne d'intégrative

a) Un premier argument de ce type en faveur de l'analyse en intégrative s'appuie classiquement sur le fait que la présence de la proforme dans l'intégrative exclut que l'on trouve dans cette construction un complément de même type. Pour le cas des intégratives supposées en *que*, compte tenu de l'idée que la place occupée par l'intégratif est un circonstant passe partout, il n'est pas simple de trouver une réalisation lexicale qui pourrait être considérée comme redoublant le circonstant passe-partout. Il est cependant possible de montrer que certaines incompatibilités attendues ne sont pas observées. Considérons le cas des subordinations inversées:

(262) il est à peine arrivé que l'autre se met à l'injurier

Dans la logique de l'analyse, *que* identifie des "moments" de la principale et de l'intégrative. Il tient donc lieu de circonstant de temps dans cette intégrative. Il devrait dès lors être incompatible avec d'autres circonstants de temps. Or on peut construire:

(263) il était à peine arrivé que juste à ce moment là l'autre est parti

De même:

(264) il me le donnerait que même dans ces conditions je n'en voudrais pas
où *dans ces conditions* devrait redoubler indûment la fonction attribuée à *que*.

Toujours selon l'analyse de Le Goffic, dans un énoncé tel que:

(265) je ferai des heures en plus que ça compensera

Que devrait occuper la fonction d'un circonstant de type: "dans ces circonstances".

Considérons alors l'énoncé suivant, relevé dans une observation participante:

(266) la semaine prochaine je ferai des heures en plus que ça compensera
comme ça (Oral, oct.)

comme ça y représente un circonstant très général, bien proche de "dans ces conditions". On pourrait retrouver ce circonstant général assez librement me semble-t-il dans les énoncés comme:

(267) viens que je puisse signer ce papier
(268) viens que comme ça je puisse signer ce papier
(269) tu viens? que comme ça on sera pas en retard

La possibilité de combiner *que* avec *sinon* me paraît également un bon indice. *Sinon* peut être paraphrasé par: "si ces conditions ne sont pas réalisées" et n'est guère compatible avec un circonstant de type "dans lesquelles conditions":

(270) *il faut partir à cinq heures dans ces conditions sinon on sera arrêté
par la neige

Or il est parfaitement possible de dire:

(271) il faut partir à cinq heures que sinon on sera arrêté par la neige
(272) il a fait appel que sinon on le mettait en prison

Dans tous ces cas, *que* ne semble pas "redoubler" un complément du verbe, ce qui ne confirme pas l'analyse en intégrative.

Considérons aussi les énoncés de type quantifieurs:

(273) il ment que c'est une honte
(274) il est bête qu'on peut rien y faire

Si *que* exprime une identification de degré que l'on peut paraphraser par:

(275) il ment à un degré auquel c'est une honte (Le Goffic §)

on est surpris de la possibilité de combiner *que* avec des constituants exprimant le degré:

- (276) il ment qu'à ce point c'est une honte
- (277) il est bête que là on peut rien y faire
- (278) il donne au pauvres qu'à ce point on pourrait pas plus
- (279) il danse que, (à ce point d'élégance + aussi bien) c'est impossible

Les faits ne sont pas facile à établir, compte tenu du caractère vague des paraphrases que l'on peut faire, mais il ressort donc que, pour un nombre important d'exemples, aucune contrainte syntaxique ne semble peser sur la non réalisation d'une place de construction de la *que* phrase. L'analyse en intégrative ne peut donc être confirmée.

b) possibilité d'enchâssement du verbe de la *que*-Phrase: effets de contrôle à distance du relatif.

Les intégratives, comme les interrogatives et relatives, se prêtent à de tels effets: l'élément *qu-* (en gras) peut être complément d'un verbe enchâssé (en gras) de la *qu-* Phrase et non de son verbe principal:

- (280) il l'a fait **quand** on lui avait demandé qu'il le **fasse**
- (281) il l'a fait de la manière **qu'**on lui avait demandé qu'il le **fasse**
- (282) il l'a fait **comme** on lui avait demandé qu'il le **fasse**

Cet effet de contrôle à distance ne me semble pas possible pour toutes les *que*-Phrases analysées comme des intégratives. Considérons l'énoncé suivant comportant une relative à effet de contrôle à distance de *où* par *faire*:

- (283) il a fait son travail dans les conditions **où** on lui avait demandé qu'il le **fasse**

On devrait pouvoir construire en parallèle une intégrative en *que* de même sens:

- (284) ?il a fait son travail **qu'** on lui avait demandé qu'il le **fasse**

Ce dernier énoncé, s'il est acceptable, n'a pas l'interprétation de l'énoncé à relative à contrôle à distance. Il peut tout au plus avoir une interprétation causale, sans effet de contrôle à distance: " parce qu'on lui avait demandé qu'il le fasse ". La gêne que l'on ressent devant l'énoncé:

- (285) ?Marie était encore là qu'on m'a dit que Pierre était déjà parti

reflète sans doute le fait que, la lecture avec contrôle à distance étant impossible, le parallélisme encore - déjà ne peut s'établir et le lien se perd avec l'énoncé :

- (286) Marie était encore là que Pierre était déjà parti

c) l'inversion du sujet lexical

Les arguments concernant l'inversion du sujet ne sont pas faciles à construire car les conditions de cette inversion sont gouvernées, en langue écrite, par des considérations stylistiques difficiles à démêler des règles de grammaire. Une

tendance de “grammaire seconde” est que l’inversion est possible dans tous les types de subordonnées - y compris les complétives. En grammaire première, il semble bien que la situation soit la suivante, sous réserve de vérification: la postposition du sujet lexical semble préférable dans le cas de construction à place vide principale. Ceci prend la forme d’une inversion classique ou d’une structure “à antitopique”:

- (287) à la caisse (ils) payent les clients
- (288) ?à la caisse le client paye
- (289) où(il)est parti Jean
- (290) où Jean est parti

Dans les constructions à place vide relatives ou intégratives, elle est le plus souvent possible sans “effet littéraire de grammaire seconde” :

- (291) j’habite où travaille mon père
- (292) je passe les vacances où va toujours mon frère
- (293) je rejouerai quand recommenceront les matchs

Dans les exemples analysés avec *que intégratif*, donc en principe de structure interne à place vide, l’inversion , si elle est possible, fait un effet de collage stylistique très net :

- (294) il était déjà parti que Pierre parlait encore
- (295) ?il était déjà parti que parlait encore Pierre (effet littéraire)
- (296) on lui donnerait les allocs que Pierre travaillerait quand même
- (297) ?on lui donnerait les allocs que travaillerait quand même Pierre
- (298) tu es malade que le docteur est là
- (299) *tu es malade qu’est là le docteur?
- (300) *je suis arrivé que travaillaient les ouvriers
- (301) il danse que Noureev pourrait pas mieux
- (302) *il danse que pourrait pas mieux Noureev
- (303) ça chauffe que même un pompier abandonnerait
- (304) *ça chauffe que abandonnerait même un pompier

d) l’usage de *le plus*

Les phrases à place vide comportant la caractéristique supplémentaire d’une opération de choix exclusif dans le remplissage de cette place, sont des contextes favorables pour l’utilisation du constituant à valeur superlative *le plus* (321-23), dont l’usage est restreint dans les constructions verbales ordinaires (324-25):

- (305) c’est le jambon que j’aime le plus
- (306) je vais aller en vacances où je m’amuse le plus
- (307) le judo j’ai pas aimé quand je l’ai le plus pratiqué mais après
- (308) ?il m’a dit qu’il aimait le plus le jambon.
- (309) ?j’aime le plus le jambon

Les exemples (322) et (323) montrent que les intégratives explicites sont des constructions de ce genre.

Au contraire, les intégratives supposées en *que* ne semblent pas constituer des contextes favorables à l'emploi, de *le plus* :¹

(310) ?il a gardé mes enfants qu'il a gardé le plus les tiens

est peu acceptable. Il ne peut, en tout cas, être une paraphrase du possible:

(311) il a gardé mes enfants dans les conditions dans lesquelles il a le plus gardé les tiens

Les *que* CV à effet de justification paraissent particulièrement rebelles à cet emploi:

(312) (a)? travaille ici! qu'on est le plus éclairé

(313) (b)travaille ici! que c'est là qu'on est le plus éclairé

Au regard de l'emploi de *le plus*, les prétendues intégratives en *que* se comportent différemment des intégratives prototypes.

e) *que* peut ne pas introduire une construction verbale

Une intégrative a par définition une structure de construction verbale puisque le pronom intégratif exerce une fonction de complément non essentiel de verbe. Or il est possible d'observer des cas où *que* n'introduit pas une construction verbale:

(314) mais il m'a pas foutu dehors moi Bellier que à elle oui A.L.,

(315) et lui ben il a toujours cherché à me rendre service que elle jamais op.Mar,

Ces emplois ne peuvent donc être analysés comme des intégratives

f) *que* introduit une construction verbale impossible à ramener à une intégrative

Dans certains emplois, *que* introduit bien une construction verbale, mais certaines caractéristiques la rendent impossible à analyser comme une intégrative.

On rencontre un subjonctif à valeur injonctive:

(316) elle me disait de prier et de me recommander au bon Dieu que là où ils sont qu'ils retournent (Rossi, bande)

une forme interrogative partielle:

¹ L'impossibilité d'emploi de *le plus* avec les *que* de degré, n'est pas révélatrice puisqu'il pourrait s'agir d'une incompatibilité entre deux éléments appartenant au même paradigme.

- (317) *non je veux dire on a une affection pour l'endroit + que ça fait combien de temps que vous êtes là Monsieur M (Tomeï,)

que peut aussi introduire des constructions verbales coordonnées par et:

(Dans les exemples suivants, les crochets marquent les limites du groupe syntaxique introduit par *que*)

- (318) mais le sens c'est comme la violette que [il y en a des blanches et puis il y en a des roses]OC.
(319) et le quinze Août ca a été le Débarquement mais le Débarquement tous les jeunes se sont fait tuer pour nous défendre combien de morts il y a eu + que [je suis resté enfermée dans une cave pendant dix à quinze jours et les gens à côté m'ont pas donné un verre d'eau] (Marseille, femme)

Il peut aussi introduire un paragraphe constitué de constructions en parataxe ou coordonnées, comportant éventuellement des incises et du discours direct:

- (320) (maintenant, un ouvrier) il va payer une assurance sur son petit salaire + que [là à l'usine on nous l'enlevait c'était fini mais le patron il en payait déjà un peu il en payait la moitié là-dessus] (Richaud)
(321) on se voyait **que** [maintenant à Saumaty euh il y des matins moi il y a des collègues que tant + je descends pour ainsi dire toutes les nuits + eh bien tant de trois ou quatre jours je les vois pas alors d'un coup oh Jo comment ça va+ et euh] **que** [l'autre entrée automatiquement c'était petit on se voyait tous les matins] (Decormis)

On ne voit pas, dans tous ces exemples de quel verbe situé entre les crochets les divers *que* pourraient être compléments. Ni quel type de complément ils pourraient représenter.

Il n'est donc pas aisé de trouver des propriétés justifiant une analyse interne en intégratives de ces énoncés, qui ont tout l'air de constructions verbales ordinaires où aucune opération de type relative ou extraction n'a pu affecter la forme *que*. De plus, même si on persévérât à analyser ces *que*-Phrases en intégratives, leur comportement en syntaxe externe n'apparaîtra pas conforme à celui des intégratives indiscutables

2. La *que*-Phrase a des emplois limités par rapport aux autres intégratives

- détachement à gauche impossible

Les intégratives adverbiales ont pour l'ensemble un fonctionnement diversifié. On les trouve par exemple en position antéposée détachée:

- (322) où j'habite il fait beau

(323) quand je viens il fait beau

avec éventuellement une reprise pronominale:

(324) quand tu viens j'aime ça

(325) comment il a fait je m'en souviens plus

(326) Pourquoi il a fait ça je peux pas l'approuver

Ce n'est pas le cas pour les intégratives en *que*

(327) la vie s'achève qu'on a pas terminé son ouvrage

(328) *qu'on a pas terminé son ouvrage la vie s'achève

(329) je m'en vais qu'il va faire nuit

(330) *qu'il va faire nuit je m'en vais

(331) ?qu'on a été éliminés c'est rare

(332) ?qu'on a été éliminés tu l'as jamais connu toi

Ces deux derniers exemples ne peuvent, en tout cas, pas être interprétés comme :
“ les circonstances dans lesquelles on a été éliminés... ”

Là encore, les *que*-Phrase à effet de degré ne sont pas concernées par le test: les éléments exprimant le degré ou la manière ont des antépositions très contraintes, quelle que soit leur catégorie:

(333) ?extrêmement il m'ennuie

- impossibilité d'emploi comme complément direct de verbes

Les intégratives peuvent être utilisées comme compléments directs de verbes:

(334) j'ai pas aimé (comment + pourquoi) tu l'as fait

Cet emploi n'est pas possible pour *que*:

(335) *j'ai pas aimé que tu es parti

qui devrait pouvoir être interprété comme: “ les circonstances dans lesquelles tu es parti ”

- emploi des prépositions

Les intégratifs acceptent des prépositions faibles (*de, à, en*) et fortes (*pour, par...*)

(336) il se rappelle de (quand+pourquoi+où-comment) il a fait ça

(337) il a été surpris par comment j'ai procédé

(338) il s'est préparé pour quand je reviendrai

que intégratif n'est compatible ni avec les faibles ni avec les fortes

- (339) *il se rappelle de que il a fait ça (interprété comme: il se rappelle des circonstances dans lesquelles il a fait ça).
(340) *il s'est préparé pour que on va l'accueillir (les conditions dans lesquelles...)

Dans le cas des prépositions faibles, cette contrainte pourrait être un effet de règles " locales " affectant la forme *que* quelle que soit son statut morphologique. Ainsi le *que* conjonction n'est pas non plus compatible avec les prépositions faibles:

- (341) *il se plaint de que tu sois venu
(342) il se plaint de ce que tu sois venu

Mais *que* conjonction est compatible avec des prépositions fortes telles que: *pour*, *sans* etc. Il reste donc surprenant que la forme *que* ne puisse être employée avec préposition forte dans les énoncés :

- (343) *il a été étonné par que on m'a renvoyé (les conditions dans lesquelles)
(344) *il s'est préparé pour que on va s'embarquer (les conditions dans lesquelles)¹
(345) *pour que ils nous ont renvoyés je t'en parlerai demain (alors que l'on peut construire: pour comment il faut faire je te le dirai demain)

Dans tous ces exemples *que* présente un fonctionnement différent de celui des autres intégratifs. En revanche, si on l'analyse comme une conjonction, les distributions sont régulières.

3. L'intégrative en *que* a des emplois inconnus des autres intégratives

Si l'on prend en compte d'autres exemples que ceux étudiés par Le Goffic, on s'aperçoit que la solution par intégrative pose de nouveaux problèmes:

- *que* n'est pas subordonné à un verbe

Dans des exemples comme:

- (346) oh! que je vous avais pas vu
(347) heureusement! que ca commençait à bien faire

¹ Si *que* est analysé comme une conjonction, on comprendrait que l'élément recteur *pour* puisse imposer le subjonctif. Ce n'est pas le cas pour les intégratives indiscutables: *j'ai préparé cela pour quand il vienne

La construction n'est pas complément d'un verbe et sa relation au contexte est hors syntaxe grammaticale. Je ne vois pas d'intégrative adverbiale prototypique qui pourrait fonctionner ainsi:

- (348) oh! je te reconnais bien là
(349) ?oh! où je te reconnais bien

- *que* est combinable avec le coordonnant *et*

Les corpus nous offrent des exemples de *que* combiné avec *et*, exemples signalés par Batany (voir plus haut):

- (350) j'ai été réfugié tout et je suis allé à Pelissanne et remarque de Pélissanne nous sommes allés à Riez et de Riez nous sommes venus à Miramas **et que** depuis que nous sommes à Miramas je crois que là vraiment nous sommes dans un endroit que ça va bien (Arquier)
- (351) et ils les ont mis dans le camion et ils sont partis et moi je suis resté et quand je suis sorti je suis resté bête que j'ai dit merde ils sont partis qu'est-ce que c'est et voilà comment je m'en suis sorti *et que* si j'avais été dans le camion je serais plus de ce monde voilà (Béziade)

Dans ce cas, évidemment, l'analyse en intégrative complément non essentiel ne peut plus se justifier: la que-Phrase n'a pas seulement la valeur, mais bien le statut d'une coordonnée et non d'une subordonnée. Aucune intégrative ne peut être coordonnée par *et* avec le verbe dont elle dépend.

L'ensemble de ces données, pour difficiles qu'elles soient à établir et à manipuler, m'invite à conclure à la prudence. Du point de vue de la syntaxe interne, beaucoup de ces que-Phrases paraissent impossibles à analyser comme des constructions à place vide qui auraient subi une opération de relativisation.

3.2.3. Analyse en relative continuative de Moline

Une partie des arguments mettant en doute la syntaxe interne de la que-Phrase s'appliquent à la solution de Moline. Cependant, Moline, à la différence de Le Goffic, fournit des argumentations, mais elles ne sont pas convaincantes. Elles ne prennent en effet pas en compte toutes les propriétés permettant de s'assurer qu'une construction est bien de type "à place vide". Examinons en détail, pour nous en convaincre une argumentation de Moline en faveur de l'interprétation par "variable" de *que* dans une construction qui devrait donc avoir les propriétés d'une construction à place vide.

le cas des constructions : il n'est pas arrivé qu'il repartait

Soit à montrer que dans la construction suivante

- (352) il n'était pas arrivé qu'il repartait

que est une forme de relatif neutralisé réalisant une place “ temporelle ” dans une relative continuative. L’argumentation pp. 245/246 présente deux types d’arguments syntaxiques en faveur de l’analyse de la *que*-Phrase comme relative. Un premier argument lié à la comparaison avec un fonctionnement indiscutable de *que*-Phrase conjonctive. On compare:

- (353) il est à peine arrivé qu’il repart déjà
(354) je crois qu’il part

“ [...] à la différence d’un morphème en tête d’une relative continuative, *que* complétif n’est pas susceptible d’entrer en relation paradigmatique avec *et* ou *mais* (Cf. *je crois et il est parti) ”.

Un deuxième argument intéresse la syntaxe interne de la *que*-Phrase:

“ [...] *que* a bien une fonction dans la proposition en tête de la quelle il se trouve: il anaphorise le repère temporel établi par la première séquence. Il est d’ailleurs difficile d’insérer un complément temporel dans la seconde proposition:

? ?elle était partie depuis longtemps qu’on la cherchait encore (à ce moment là + à huit heures)

?? il est à peine arrivé qu’à cinq heures il repart déjà

l’acceptabilité est cependant meilleure lorsque d’une part, ce complément est situé en tête de la seconde proposition, et *que*, d’autre part, son sens reste imprécis: il est à peine arrivé, qu’à ce moment-là, il repart déjà ”

Sur ce point la note , p. précise:

“ cf. cependant l’exemple d’Allaire 82: le scrutin était à peine ouvert qu’à neuf heures trente le verdict était déjà tombé »

Les deux arguments donnés ne sont guère convaincants. L’argument de syntaxe externe est affaibli par le fait que l’on présuppose que le seul emploi possible pour une *que*-Phrase conjonctive est celui de la complétive. C’est évidemment quelque chose qu’il faut établir. Or le fait de ne pas entrer en paradigme avec une *et*-Phrase ne concerne que les *que*-Phrases conjonctives régies, et non pas, évidemment, celles que l’on pourrait analyser comme construites par parataxe:

- (355) on faisait comme ça à cette époque que maintenant on le fait plus
(356) on faisant comme ça à cette époque *et/mais* maintenant on le fait plus

L’argument portant sur la syntaxe interne est affaibli par les exemples mêmes que présente avec une grande honnêteté l’auteur: le *que* de subordination inversée paraît bien compatible avec des circonstants de temps. Mais pour Moline, la faiblesse des arguments proprement syntaxiques n’est pas déterminante. Elle considère qu’elle est compensée par la solidité des arguments sémantiques donnés par ailleurs. Dans une perspective descriptiviste, on est cependant en droit d’exiger une argumentation syntaxique indépendante. Or, nous avons déjà constaté à propos de la solution de Le Goffic que cette argumentation syntaxique indépendante est impossible à établir pour ce type d’exemples. L’analyse de

Moline en relative continuative se heurte à autant de difficultés que celle de Le Goffic en intégrative pour ce qui est d'établir la syntaxe interne¹.

3.2.4. Problèmes spécifiques de syntaxe interne des relatives

Le statut des formes *qui* relatif sujet *que* relatif objet, *dont*, n'est pas étudié en détail par le Goffic qui ne discute pas les arguments donnés par certains auteurs en faveur de leur analyse en conjonction. Moline cite les analyses de Kayne, mais ne leur oppose finalement pas d'autre objection que leur caractère iconoclaste (loc. cit.p.39). En tout état de cause, il n'est pas montré positivement que ces constructions comportent un pronom.

Les emplois de *que* plus étendus des relatives non-standards sont l'objet d'une simple allusion de Le Goffic. Moline, on le rappelle, présente une justification de l'analyse en pronom du *que* des phrasoïdes à travers la notion de pronom distinctif. Cette solution se heurte cependant à de sérieuses objections.

En premier lieu au fait général que la syntaxe avec redondance de deux pronoms des phrasoïdes n'est possible que pour les relatives et pas pour les interrogatives, ni pour les "intégratives". En effet on ne voit pas quelle raison structurale ferait que l'on pourrait admettre les pronoms relatifs redondants et pas les interrogatifs ou les intégratifs, d'autant que le pronom clitique "distinctif" a précisément, comme la proforme interrogative une valeur d'élément focalisé: "lui en personne, et pas un autre" :

- (357) un livre que j'y pense
- (358) *à quoi tu y penses
- (359) *à quoi tu y penses c'est pas intéressant

D'autre part, le rapprochement avec le phénomène des clitiques redondants distinctifs ne peut être maintenu sur toute la ligne. On a bien :

- (360) je l' ai vu **lui** (en personne + et pas un autre)
- (361) un homme **que** je l'ai vu

Mais le parallélisme ne vaut pas au-delà du datif :

- (362) un livre **que** je t'en avais parlé
- (363) *je t'en avais parlé de **lui** (en personne + et pas d'un autre)

¹ il est vrai que certaines continuatives ne sont pas à analyser comme des constructions à place vide. Il n'y a ainsi pas d'effet de contrôle à distance dans l'enchaînement :

nous sommes allés au cinéma après **quoi** il m'a dit qu'il fallait qu'on **parte**.

Mais d'autres en sont des exemples :

j'ai rencontré Jean homme qu'on m'a dit qu'il fallait éviter.

Moline ne précise pas quel type de continuatives elle utilise dans son analyse.

Le cadre de Moline n'offre donc pas d'arguments syntaxiques décisifs pour une extension de l'analyse en pronom à certaines *que*-Phrases dans un contexte non relatif. Comme dans l'analyse de Le Goffic, la difficulté tient à la détermination de la syntaxe interne de la *que*-Phrase. Ni l'une ni l'autre approche ne montrent, sur la base de propriétés formelles, qu'il s'agit d'une construction différente d'une construction verbale ordinaire introduite par un *que* conjonction. Reste à examiner en détail la justification indirecte, à laquelle j'ai déjà fait allusion, que constitue la possibilité de construire sur la base de l'analyse en *que* proforme une description élégante du comportement syntaxique externe des *que*-Phrases non complétives et des relatives non standard.

3.3. Syntaxe externe

Une meilleure description de la syntaxe externe des *que*-Phrases est certainement l'argument le plus favorable à l'extension de l'analyse par pronom des cas difficiles. L'amélioration de la description concerne essentiellement deux aspects.

- Rendre compte naturellement de faits de distribution qui apparaissent aberrants pour une *que*-Phrase conjonctive
- Eliminer de la description syntaxique la notion de locution conjonctive, que l'on peut considérer comme ad hoc.

Sur le premier point, Le Goffic propose une solution sans modification de la composante syntaxique. Moline propose au contraire d'articuler modification de l'analyse interne et modification de l'analyse externe. Sur le deuxième point, les deux chercheurs articulent l'analyse de *que* en proforme avec les relations syntaxiques de relative et de corrélation pour ramener les locutions à des structures productives. Ce dernier point excède les limites de mon travail : je ne dispose pas en effet de données authentiques suffisantes sur le fonctionnement des locutions. Je présenterai cependant à la fin de ce chapitre les grandes lignes d'une solution possible de ces problèmes sans recours à une solution par *que* relatif. Pour m'en tenir à mon domaine de description : les *que*-Phrases sans introducteur, je montrerai dans cette section que la description de leur syntaxe externe à partir d'une analyse de *que* en pronom se heurte à des difficultés.

3.3.1. analyse de Le Goffic : compléments non essentiels de verbe

Aucune relation syntaxique nouvelle n'est invoquée, par rapport au modèle de l'analyse de la phrase simple, qui distingue deux types de compléments : essentiels et accessoires. Les deux types de *que*-Phrases distingués par Le Goffic: conjonctives et intégratives ont la syntaxe de catégories non phrastiques (groupes nominaux, adverbiaux).

Les *que*-Phrases complétives avec *que* “connecteur” sont des compléments essentiels

Que connecteur joue le rôle d'un nominalisateur de construction verbale. Donc ces constructions auront des distributions de noms.

“ Les complétives sont une pièce essentielle du dispositif syntaxique. Elles représentent la possibilité de nominaliser une structure de phrase sans la modifier, et de l'insérer dans une structure matrice comme l'on ferait d'un nom. ” [93, § 26]

- la conjonctive s'emploie donc comme régime de verbe, de nom ou de préposition et là sans grande restriction. On la retrouve aussi comme régime d'adverbes: heureusement que...¹

Les *que*-Phrases où *que* est analysé comme un pro-adverbe seront considérées comme des intégratives adverbiales et leur syntaxe suit celle des adverbes.

Les intégratives adverbiales sont des compléments accessoires

“ comme d'autres intégratives (quand) *que* permet de constituer des compléments accessoires de phrase. *Que* ayant une valeur de base quantitative, l'intégrative directement formée “ identifie des valeurs quantitatives : il danse *que* il en peut plus » §285

Cette structure fondamentale peut être étendue, comme il est dit dans le passage du §286 cité plus haut à tous les cas de *que* conjonctif non canonique :

la vie s'achève *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage
il était à peine arrivé *qu'*il partait
vous me le diriez *que* je ne vous croirais pas
viens ici *que* je t'embrasse
tu ne partiras pas d'ici *que* tu ne nous aies chanté quelque chose

Problèmes posés par cette analyse

Le recours à la seule notion de complément accessoire pour décrire le fonctionnement de toutes les intégratives aboutit à donner la même analyse syntaxique à des segments manifestant pourtant des propriétés formelles très différentes. Sans doute, comme je le montrerai plus loin dans le sens des analyses de Deulofeu [88], pour certaines *que*-Phrases “ compléments accessoires ” , notamment:

- (364) il danse *que* il en peut plus
(365) la vie s'achève *que* l'on a pas terminé son ouvrage

le recoupement de nombreuses propriétés prouve effectivement leur dépendance syntaxique par rapport à un verbe. Ainsi, les commutations: *il danse ainsi, la vie s'achève ainsi*, soutiennent l'idée d'une analyse par complément non essentiel. Pour d'autres au contraire:

¹ Ce dernier cas ne semble pas compatible avec une analyse en nominalisation. Il faut sans doute y voir un cas de présential adverb. L'analogie entre nom et *que* P-phrase ne peut tenir le coup sur toute la ligne.

- (366) il me le dirait que je ne le croirais pas
(367) on croit parfois aimer qu'il n'en est rien

le seul argument que l'on peut invoquer pour analyser la *que-Phrase* comme dépendante est la présence de *que*. Pour le reste elles ont les propriétés de "coordonnées".

Le Goffic relève ailleurs un paradoxe voisin en commentant des exemples de conjonctives et de relatives:

"une subordonnée en *si bien que* s'utilise facilement comme une énonciation indépendante §290." "Les groupes pronominaux en *quoi* peuvent s'employer derrière ponctuation forte comme des énoncés quasi indépendants:
il dina; après quoi, il s'en alla tranquillement "

Cette observation pourrait s'appliquer à tous les emplois de *que* du type *il me le dirait que je ne le croirais pas, partons! qu'il fait nuit...* Il faudrait alors préciser le statut de la quasi indépendance de ces subordonnées compléments non essentiels de verbe. Le Goffic ne considère pas le problème comme relevant de la syntaxe. Il le traiterait sans doute dans une composante énonciative. Cette position me semble intenable lorsque le seul argument en faveur du statut subordonné ou dépendant de ces constructions est en fait la présence de *que*. Ce *que* est présumé subordonnant, mais c'est précisément ce qu'il faudrait montrer : l'argument est circulaire. Au regard des propriétés de syntaxe externe, ce subordonnant se comporte comme un coordonnant. La solution par une composante énonciative réorganisant de diverses manières dans le discours des unités reliées par une relation de dépendance en langue n'est satisfaisante que pour les constituants qui ont en discours plusieurs fonctionnements, dont bien évidemment un fonctionnement régi.

Je peux ainsi considérer que la construction *quand il est parti* est reliée à un verbe par une relation de rection, manifestée par diverses propriétés sémantiques et syntaxiques. Le fait qu'elle se réalise intra-prédicativement ou extra-prédicativement pourrait ne concerner qu'une composante énonciative ou discursive distincte de la composante syntaxique. Mais si des constituants sont reliés à d'autres par un morphème grammatical et si cette relation ne se manifeste dans aucun emploi discursif les propriétés caractérisant une relation de dépendance, il s'agit là d'une relation syntaxique spécifique, et non d'une simple réalisation en discours d'une structure de langue préexistante.

Quelle est alors cette relation en langue qu'entretiennent avec leur principale des constituants introduits par une conjonction de coordination impossibles à intégrer au prédicat verbal? Elle ressemble beaucoup à cette relation de parataxe que Le Goffic utilise ailleurs et qu'il définit clairement comme une relation de langue:

La parataxe est présentée ainsi (op. cit. §341):

"la parataxe aux contours mal définis (= subordination non marquée, c'est à dire , en pratique, non marquée autrement que par la prosodie) "

Mais Le Goffic ne distingue pas la relation de parataxe (type de “ subordination ”) et son système de marquage (“ marquée par la prosodie ”). Il n’envisage donc pas que des liens de parataxe puissent intéresser des constituants marqués par des morphèmes tels que: *si bien que*, *à quoi* ou *que*! Accepter la notion de parataxe avec lien¹ lui permettrait de résoudre, en termes syntaxiques, tout en restant dans son cadre d’analyse, la paradoxe des subordonnées fonctionnant, selon sa propre intuition, comme des énoncés “ quasi- ” indépendants. Mais là encore le lien nécessaire (les conjonctions de subordination ne peuvent que subordonner) posé a priori par Le Goffic entre composante morphologique et composante syntaxique externe ne permet pas d’envisager une telle hypothèse.

Dans notre perspective descriptive, il conviendrait de distinguer plusieurs relations qui sont confondues sous le label de complément accessoire. Tantôt il s’agit de compléments qui sont gouvernés par le verbe, ou, au moins, intégrés au prédicat. Tantôt il s’agit en fait de constituants en parataxe, c’est à dire, comme nous le montrerons reliés à leur base par des relations ressortissant de l’analyse des énoncés comme message. Même en acceptant le cadre du complément accessoire, il y a des faits qui mériteraient explication. Contrairement aux autres intégratives compléments accessoires, les intégratives en *que* sont uniquement postposées au verbe, fait signalé, mais laissé sans explication par Le Goffic. Il faut en rendre compte si l’on veut que l’analyse soit une description exacte des données : on ne gagne rien à remplacer l’analyse de la conjonctive à problèmes de la tradition par une analyse en intégrative à problèmes. L’analyse de Moline entend répondre en partie à cette objection. Mais elle va le faire en sortant du domaine de la syntaxe.

3.3.2. analyse de Moline : subordination syntaxique / subordination pragmatique

Moline s’attaque au problème de la différence “ en langue ” entre deux types d’emplois “ non-essentiels ” des *que-Phrases* non relatives. Elle le relie à la solution d’autres problèmes concernant les emplois relatifs : relatives appositives et relatives continuatives ou de liaison. Il s’agit d’emplois qui ont en commun que la *qu*-Phrase “ forme une énonciation autonome ” pour le dire intuitivement. Ne se comporte pas comme une subordonnée régie, pour prendre en compte des propriétés syntaxiques. L’idée de base est de distinguer un mode de liaison syntaxique et un mode de liaison pragmatique entre les constituants de l’énoncé.

1. L’analyse de Moline

L’hypothèse centrale de Moline est que les énoncés sont construits sur la base de deux types de relations. Les relations de dépendance syntaxique et les relations de dépendance pragmatique. Nous allons voir successivement l’organisation de ces deux composantes.

Relations syntaxiques

¹ Utilisée pour la première fois, à ma connaissance, dans le chapitre consacré à la syntaxe de Meillet, Vendryès, *Traité de Grammaire Comparée des Langues Indo-européennes*, Paris, Champion, 1923.

L'unité de base de l'analyse syntaxique est le verbe et ses arguments. Une que-Phrase peut évidemment occuper une place d'argument d'un verbe, elle est alors subordonnée syntaxique de la Phrase matrice. Moline propose ensuite d'établir la catégorie de circonstant de prédicat à partir du critère sémantique suivant:

On étudie les rapports syntaxiques entre P1 et P2, P2 étant supposée enchâssée et l'on avance p.19 :

“ Pour que P2 puisse être considéré comme un circonstant par rapport au syntagme verbal définissant le prédicat de P1, il faut s'assurer que P2 appartient à ce prédicat. “ En 12 et 13:

- (12) je viendrai *quand j'en aurai envie*
(13) je travaille *maintenant qu'il fait beau*

les groupes en italique apportent une restriction au prédicat de P1 De ce fait ils constituent de véritables circonstants.14 et 15

- (14) je viendrai, quand j'en aurai envie
(15) maintenant qu'il fait beau, je travaille

sont au contraire composés par la succession de deux séquences énonciatives et nous ne considérons pas comme des circonstants au sens strict les éléments détachés qui constituent de mini- énonciations et qui confèrent à l'énoncé qui les contient un caractère complexe. Les circonstants “ modifient ” , en leur imposant des conditions de validité supplémentaires, les unités syntaxiques auxquelles ils s'appliquent. ”

On voit que le domaine des circonstants syntaxiques de Moline est plus étroit que celui de l'analyse traditionnelle: il correspond au domaine des circonstants intra-prédicatifs de Le Goffic. Il faut souligner que, même dans l'établissement des relations syntaxiques au sens strict, les arguments mis en avant sont essentiellement sémantiques. Il n'y a, notamment, pas d'étude approfondie des propriétés formelles des diverses constructions.

La corrélation:

Un complément peut donc occuper une position syntaxique par rapport à un élément recteur, mais la relation recteur régi peut prendre des aspects plus complexes, par le biais de la structure de corrélation. La corrélation a un statut un peu particulier. Il s'agit formellement d'une relation de solidarité entre deux éléments par ailleurs unis par une relation de subordination syntaxique ou d'enchâssement. Nous verrons cependant qu'il convient de prendre en compte une corrélation étendue qui va au-delà des limites de la subordination syntaxique.

La corrélation est définie dans un premier temps comme un type particulier de subordination syntaxique: comme une situation où un élément d'une construction enchâssante est solidaire d'un élément de la construction enchâssée. “ La corrélation constitue une relation d'interdépendance entre deux éléments situés à des niveaux d'enchâssement différents: un élément de P matrice fait écho à un élément de P enchâssée, et l'interprétation syntactico-sémantique de chacun des termes nécessite la mise en relation avec l'autre ” (p.152). Outre cette caractéristique générale, la corrélation suppose (ibid.):

- un enchâssement par relativisation

- le fait que la relative “ contribue à l’interprétation référentielle d’un terme incluant le corrélateur qu’elle “ modifie ”.

Cette définition implique semble-t-il que la corrélation est une relation d’interdépendance qui s’ajoute à une relation de dépendance syntaxique. Le modèle donné en référence est celui de la relative déterminative: la relative est épithète d’un nom, mais on peut considérer de plus qu’elle est solidaire du déterminant du groupe dans lequel elle est enchâssée :

(368) le temps qu’il fait

La définition ainsi proposée est plus large que la définition traditionnelle où les deux éléments en corrélation occupent des positions symétriques dans des constructions par ailleurs autonomes. Cette définition exclut en outre qu’il y ait corrélation entre deux éléments reliés simplement par ce qui sera défini comme subordination pragmatique, puisqu’on exige une situation d’enchâssement.

Structure pragmatique

Pour ce qui est des constituants non autonomes qui ne peuvent être considérés comme des circonstants, on indiquera leurs rapports avec le prédicat par le terme de subordination pragmatique (p.21) :

“ Le discours est segmenté en unités de type énonciatif, de mini énoncés qui possèdent en commun avec les énoncés bon nombre de propriétés, mais qui ne sont pas autonomes et qui s’articulent entre eux. Ce découpage interne à l’énoncé est signalé à l’écrit par la ponctuation, à l’oral par le système intonatif et les pauses. p22. Les groupes isolés pragmatiquement correspondent à un changement (informatif, argumentatif, point de vue) et constituent des unités organisées par le locuteur... Nous définirons E1 et E2 comme étant des mini énoncés entrant dans la composition de l’énoncé global E. Ce sont des segments présentés dans le discours comme ayant une relative autonomie, mais qui n’existent que l’un par rapport à l’autre. E1, énonciation principale est une unité minimale, le plus souvent énonçable isolément, quelle que soit la nature syntaxique des éléments qui la composent. C’est une sorte de noyau autour duquel s’articule le reste du discours. E2, énonciation secondaire n’existe qu’en ce que E1 lui confère un tel statut, l’inverse n’étant pas vrai. la structure énonciative (pragmatique) de peut être schématisé de la manière suivante: E= E2, E1. Les éléments E1, E2, E sont de même nature et il y a récursivité: il est donc possible de parler de subordination pragmatique. ”(ibid.)

La typologie des structures dégage trois types d’énonciations secondaires:

- le topique : E = E2, E1
- l’incise : E = E1, E2, E1
- le commentaire: E = E1, E2

”Dans le cas de la subordination pragmatique, chaque terme E1, E2 se présente indépendamment des caractéristiques syntaxiques de l’autre.: ils se composent sur le mode de la succession et contiennent ou non un élément introducteur(coordonnant ou subordinant). Dans le cas de la subordination syntaxique, un terme est articulé à l’autre par un processus sémantico-syntaxique affectant la syntaxe du premier élément. La subordination syntaxique et la subordination pragmatique relèvent de deux niveaux d’analyse différents. Les subordinants peuvent apparaître dans les deux cas, avec la même forme. p. 26 .”¹

Sur la base de ce cadre, on va donc reprendre l’analyse des que-Phrases. L’idée est que ces constituants peuvent être reliés au contexte soit par une relation syntaxique, soit par une relation pragmatique. Les analyses proposées sont les suivantes:

- Subordination syntaxique

corrélacion + détermination (restriction)

- épithète: relative déterminative
- relative adverbiale
- comparative
- corrélatrice en *tel que*

corrélacion + détermination étendue

- consécutives intensives en contexte négatif au subjonctif

(369) il n’est pas si bête qu’il ne puisse le faire

argument de prédicat

C’est le cas des complétives

terme de prédicat

relative prédicative

déterminant de prédicat

- (relatives sans tête incluant quand P)
- “ adverbcs de manière ” non standard

(370) il danse qu’on peut pas mieux

-consécutives négatives standard

(371) il ne vient pas qu’il n’apporte un livre

Subordination pragmatique

¹ Ce cadre surmonte les critiques faites à la position de Le Goffic. Les compléments accessoires non prédicatifs ne sont pas analysés comme subordinées syntaxiques du verbe mais comme subordinés pragmatiques, c’est à dire en situation de parataxe syntaxique.

Forme E2 E1

la première partie est topique. Cela concerne :

- les subordinations inversées

où *que* est analysé comme une relative “ continuative ”

- les consécutives avec quantifieur

Forme E1 E2

- les relatives appositives
- certaines justificatives en *que* non standard

(372) il n'est pas venu qu'il faisait mauvais

- les clivées

Subordination pragmatique + corrélation étendue

consécutives à intensifieur non négatives.

(373) Il est tellement beau qu'il sera engagé

2. Solution des problèmes posés par les *que*-Phrases:

Dans ce cadre, les cas de subordination à valeur coordonnante ne posent plus de problème : ils constituent des cas réguliers de subordination pragmatique des relatives en emploi continuatif ou de “ liaison ”. Pour le problème de la subordonnée sans relateur, il faut distinguer:

Les emplois relevant de la subordination syntaxique

Le problème est résolu, comme pour Le Goffic, par l'analyse en relative sans tête. Une relative sans tête n'a, on le rappelle, pas besoin d'introducteur pour être circonstant de prédicat.

- Les emplois relevant de la subordination pragmatique

Il s'agit d'une relation entre énonciations et non entre constructions. La grammaire de la langue n'impose donc pas de mot de relation. La relative en subordination pragmatique, qu'elle soit introduite par *que* ou par tout autre relatif n'a pas besoin de mot de liaison pour fonctionner:

(374) je suis allé à Paris *que* j'ai passé des heures en bibliothèque

(375) je suis allé à Paris où j'ai passé des heures en bibliothèque

Outre la solution de ces problèmes, l'analyse fournit une explication des contraintes de position des que-Phrases. Les relatives en subordination pragmatique "continuatives" sont par définition postposées à la construction avec laquelle elles enchaînent. La position strictement à droite des que-Phrases de ce type suit alors beaucoup plus naturellement ici que dans l'analyse "en relative sans tête" de Le Goffic. On rappelle en effet qu'il était difficile dans son cadre d'expliquer pourquoi la relative sans tête en *que*, contrairement à celles en *quand*, *où*, *comment*, était limitée à la position droite. L'analyse de Moline présente donc à première vue les avantages de celle de Le Goffic, sans les inconvénients relevés en syntaxe externe.

3. critique de l'analyse

- *Subordination pragmatique et macrosyntaxe*

Moline se situe donc dans un modèle syntaxique proche de l'hypothèse macrosyntaxique. Plus spécifiquement, il s'agit d'un modèle stratificationnel et non modulaire, puisque les constituants sont a priori exclusivement reliés par l'un ou l'autre type de relations. Les constituants de l'énoncé sont en outre considérés comme des énonciations successives ou emboîtées, ce qui rappelle le modèle de Berrendonner: les énonciations ou mini énoncés de Moline correspondent aux clauses, les énoncés correspondent aux périodes. L'approche de Moline diffère en fait d'une approche macrosyntaxique sur deux points essentiels:

- Le statut de cette composante est incertain. La référence qui est faite au travail d'énonciation du locuteur pourrait suggérer qu'il s'agit d'une syntaxe de la parole. Le terme de subordination pragmatique encourage cette interprétation. Il s'agit sans doute d'une conception maximaliste des faits qu'il faut décrire, mais la part de la syntaxe et des structures morphosyntaxiques de langue dans l'explication est minimale. La composante subordination pragmatique utilise des structures morphosyntaxiques pour leur donner une certaine configuration déterminée par la visée pragmatique du locuteur. Elle ne crée pas des structures de langue. Moline se caractérise donc, comme Ducrot dont elle se réclame, comme une expansionniste réductiviste.
- Comme on peut s'y attendre, les unités syntaxiques sont définies selon une démarche essentiellement onomasiologique. C'est en s'appuyant sur leur valeur pragmatique que l'on justifiera l'analyse. C'est sur ces bases que se décidera, en particulier, leur statut de principale ou de subordonnée pragmatique. Les critères formels invoqués relèvent essentiellement de considérations prosodiques très peu approfondies. On reconnaît par exemple que la principale à laquelle se rattache la subordonnée pragmatique est "le plus souvent énonçable isolément" (p.46), sans que soit détaillées les conditions recouvertes par "le plus souvent". Cette approche ne propose ni une méthode opératoire d'établissement des unités, articulant une face signifiante stable au

signifié défini en termes pragmatiques ni un projet d'étude formelle détaillée de la combinatoire des unités pragmatiques.

La terminologie révèle les intérêts profonds de l'auteur: en désignant par le même terme de subordination des rapports radicalement différents, on révèle que l'on ne s'intéresse pas prioritairement à la forme mais à l'architecture pragmatique des énoncés. Le même terme de subordination désigne deux choses très distinctes: d'une part des phénomènes de dépendance syntaxique, d'autre part des phénomènes que d'autres appellent intégration discursive ou mode de liaison "pragmatique". S'il y a un point commun entre les deux phénomènes, on ne le trouve pas sur le plan formel, mais sur le plan du contenu: la subordonnée syntaxique est seconde dans l'ordre sémantique, puisqu'elle détermine une unité préalablement existante, la subordonnée pragmatique module un acte illocutoire noyau en cours d'énonciation. En fait Moline reste dans un cadre réductionniste: la morphosyntaxe ne va pas au-delà du domaine des faits de rection: c'est ensuite la pragmatique qui prend le relais. Au-delà de la rection, d'un point de vue formel, il n'y a que la parataxe.

Contradictions internes de l'analyse

L'idée de deux modes de relations organisés en niveaux qui permettent de rendre compte de certains emplois des que-Phrases rejoint les positions de certaines approches macrosyntaxiques. Il semble cependant que le modèle stratificationnel ne puisse être tenu jusqu'au bout. Prenons en effet le cas de la consécutive avec intensifieur.

Certaines de ces consécutives représentent le modèle canonique de la corrélation:

“ Lorsque la relation de consécution est niée, l'énoncé constitue une unique séquence énonciative, et de ce fait ne relève pas de la subordination pragmatique.” ibid. p 272

“ Il est possible de considérer ce type de consécutive comme une forme de quantification de l'adjectif, du verbe, du nom (273).

Mais les consécutives non négatives standard présentent, quant à elles, une corrélation entre des constituants qui sont par ailleurs reliés par une subordination pragmatique:

“ Ces consécutives sont le plus souvent constituées par la succession de deux séquences énonciatives... la première proposition se comporte comme un topique; à l'aide de la seconde séquence le locuteur effectue un acte de langage assertif[...] »

“ ... contrairement aux comparatives, les deux propositions sont assertées: La complémentation en que P contribue à l'identification référentielle de la variable associée à l'élément lexical porteur du trait graduable...il semble donc possible de parler de corrélation dans un sens étendu: un élément de P matrice et un élément de P enchâssée entretiennent une relation d'interdépendance à la fois sur le plan syntaxique et sur le plan sémantique(p 276, 277): enfin si d'un point de vue syntaxique, il semble justifié de considérer la seconde proposition comme subordonnée à la première[...] d'un point de vue énonciatif, il semble bien qu'elle constitue l'énonciation principale[...], la première séquence semble ici constituer une énonciation secondaire.” p. 270

La corrélation semble donc, dans ce modèle, compatible avec une forme de subordination pragmatique, mais plus encore, il semble que subordination syntaxique et pragmatique puissent se recouper dans certaines constructions. Dans un cadre qui se voulait stratificationnel, certaines constructions sont traitées de manière modulaire. Ces contradictions internes ont en fait une source dans le caractère confus de la notion de subordination pragmatique.

Analyse syntaxique et interprétation pragmatique ne sont pas distinguées:

La notion hybride de subordination pragmatique empêche de poser clairement la question des types de relations syntaxiques qui peuvent intéresser les constituants. En effet, la notion de subordination pragmatique recouvre deux choses:

- une relation syntaxique définie négativement entre une construction verbale et un constituant dont on ne peut montrer qu'il lui est subordonné syntaxiquement. Il s'agit donc d'une reconnaissance implicite de la notion de parataxe avec lien.

- l'interprétation pragmatique de cette relation de type paratactique. De fait, les sous cas de subordination pragmatique ne représentent rien d'autre que les interprétations pragmatiques possibles de la situation de parataxe avec lien entre deux énoncés.

La question n'est même pas posée de savoir si l'on peut distinguer sur les bases formelles des sous types syntaxiques de parataxe avec lien. L'analyse juxtapose donc une relation de subordination syntaxique définie en termes formels et sémantiques, et divers types de subordinations pragmatiques définis négativement en termes formels (le constituant n'est pas subordonné syntaxiquement) et positivement en termes d'interprétation. Une analyse descriptive doit faire apparaître le chaînon manquant: l'analyse des sous-types syntaxiques que recouvre la notion confuse de subordination pragmatique.

L'analyse des structures en termes de E2 E1 est ainsi révélatrice des ambiguïtés entre analyse des formes et analyse des contenus pragmatiques. Il est indiscutable que du point de vue de l'analyse pragmatique dans (392) et (393) la que-Phrase représente " l'assertion principale du message donné par le locuteur " et doit être analysée comme E1:

- (376) Marie n'était pas arrivée que Paul était déjà parti
(377) et alors j'ai pris la boucherie que nous avons très bien réussi

alors que dans :

- (378) allons-y ! qu'il va faire nuit

La structure s'analyse pragmatiquement avec une que-Phrase en position E2 d'assertion secondaire, justifiant un acte d'injonction pragmatiquement principal.

Mais du point de vue des formes, on doit constater qu'aucune des que-Phrases ne peut fonctionner comme un énoncé autonome. L'une comme l'autre doit apparaître après un premier énoncé présent dans le discours:

- (379) ?que Paul était déjà parti
- (380) ?que nous avons très bien réussi
- (381) ? qu'il va faire nuit

En dépit d'interprétations pragmatiques différentes, ces que-Phrases ont une syntaxe externe identique. L'analyse de Moline ne permet pas d'exprimer ce fonctionnement syntaxique commun.

L'analyse ne rend pas compte de toutes les données

Pas plus que l'approche de Le Goffic, celle de Moline ne résout les problèmes posés par deux types d'exemples mentionnés plus haut.

a) On ne voit pas quelle fonction le *que* relatif pourrait exercer lorsque la que-Phrase n'a pas la structure d'une construction verbale, notamment dans le cas des constructions sans verbe et des "gapping"

b) Les que-Phrases construites avec *et* posent également problème. L'analyse par "relative continuative" ne peut en rendre compte: aucune relative continuative explicitement marquée ne peut être introduite par *et* :

- (382) *il allait arriver et quand soudain surgit un homme
- (383) * il arriva à Paris il fit de nombreuses démarches il rencontra un homme et à qui, d'ailleurs, son Père l'avait adressé

D'un autre côté, l'analyse de *que* comme relatif neutralisé occupant une position syntaxique de variable soulève de nouveaux problèmes touchant à la cohérence interne que ne connaissait pas l'analyse en adverbe intégratif:

a) Comment expliquer que cette forme soit la seule forme de relatif continuatif qui ne puisse fonctionner comme interrogatif?

b) Comment expliquer que ce relatif-variable neutralisé puisse exercer toutes les fonctions à l'exception de celle de sujet? Cette difficulté ne se pose pas dans l'approche de Le Goffic où le *que* est un adverbe indéfini donc incompatible avec la position sujet.

c) L'argument de la paraphrase par "et à ce moment là" qui est convaincant pour le *quand* continuatif, ne l'est guère pour *que*:

- (384) il arrivait tranquillement quand brusquement surgit un homme
- (385) il arrivait tranquillement et à ce moment là surgit un homme
- (386) il était à peine arrivé qu'il repartait déjà
- (387) ?il était à peine arrivé et à ce moment-là il repartait déjà¹

¹ Bien évidemment on a l'équivalence avec un *et* tout seul, comme le signale Moline: il était à

d) Une autre difficulté pour l'analyse en relative continuative de certains énoncés est le fait que l'on ne peut interrompre naturellement la construction après la première séquence et qu'il est impossible de trouver une forme d'anadiplose attestée:

- (388) il arriva à heures. Après quoi il s'en alla tout seul
- (389) *il était à peine arrivé. qu'il repartait déjà
- (390) *il n'avait pas fait trois pas instant où il repartait déjà
- (391) *il était à peine arrivé moment que il repartait déjà
- (392) *il est tellement bête. que on ne peut discuter

Donc *que* représente au mieux un type particulier de relatif de liaison. Son fonctionnement ne recouvre pas de façon naturelle celui des relatifs de liaison indiscutables. On ne peut donc tirer argument du rapprochement pour intégrer l'analyse du *que* des prétendues intégratives dans des fonctionnements par ailleurs attestés.

L'examen des constructions introduites par le seul *que* n'a pas apporté d'éléments décisifs en faveur de l'analyse en proforme de ces diverses constructions. Je vais maintenant présenter brièvement un argument tiré de l'examen des constructions où *que* est associé à d'autres éléments pour introduire la que-Phrase.

3.4. Intérêt de l'analyse en proforme pour l'élimination de la locution conjonctive

Un argument en faveur de l'analyse des que-Phrases en relatives est qu'elle pourrait permettre de régulariser la description en éliminant le plus possible les comportements idiomatiques de *que* conjonction au profit de comportements réguliers. Ainsi un des comportements idiomatiques classiquement relevés est celui de *que* formant une locution conjonctive. Le Goffic et Moline proposent d'éliminer cette notion ad hoc de la façon suivante:

Les *que* conjonctifs seront limités à la complémentation de certaines catégories où ils pourront en effet être interprétés comme des " nominalisations " (Le Goffic) ou comme introduisant des assertions (Moline).

Si une telle interprétation est impossible, on proposera une analyse en relatif " neutralisé ":

peine arrivé et il sortait déjà

Mais cette équivalence peut être tout simplement interprétée comme une équivalence entre deux types d'énonciations : les énonciations directes et celles qui sont introduites par *que* conjonctif. Elle ne montre pas une similitude de fonctionnement entre la qu Phrase et des relatives continuatives explicites.

sans corrélation : *maintenant que, alors que, avant que*

avec corrélation : *si bien que, tellement que, avant que, plutôt que*

Examinons les arguments en faveur de la forme en relative libre :

Ils se réduisent au fait que la construction est théoriquement possible et résout élégamment les problèmes en ramenant la construction figée à des modèles productifs:

(393) La fois qu'il est allé à Toulon

(394) un jour qu'il est parti

On peut cependant argumenter en faveur du figement.

- difficulté d'intégrer " la relative " dans un paradigme de déterminants de la tête :

sur le modèle :

(395) là où il es parti / là en haut, là dessus (la table)

on ne trouve pas facilement :

(396) alors qu'il était là / *alors après ça , alors l'année dernière

(397) maintenant qu'il est venu / ?maintenant là *maintenant aujourd'hui

- décalages sémantiques :

Considérons le cas de *alors que*. Il est impossible de paraphraser (414) par (415)de façon naturelle:

(398) Il est venu alors que Jean était absent

(399) ? il est venu alors.

Le *alors* isolé en français contemporain a perdu sa valeur temporelle et semble donc s'être désolidarisé du fonctionnement de *alors que*.

Avant de décider entre les deux analyses, il est donc prudent d'étudier en détail les propriétés sémantiques et syntaxiques de chaque " locution conjonctive " . Sinon on court le danger de proposer des analyses étymologiques ne reflétant pas le fonctionnement synchronique des éléments. Les analyses par corrélations sont exemplaires de cette dérive. Descriptivement, on s'accorde à définir la corrélation de la façon suivante : deux constructions verbales par ailleurs autonomes présentant une contrainte de détermination réciproque sur deux places de constructions (figurées en gras dans l'exemple) :

(400) **Plus** il mange **plus** il grossit

Les deux constructions sont parfaitement isolables l'une de l'autre. La valence de l'une et celle de l'autre sont distinctes:

(401) plus il mange (me disait Pierre, ce gourmand) plus il grossit

Le test de l'extraction montre qu'aucune des deux constructions ne régit l'autre ni ne forme syntagme avec l'élément corrélié de l'autre:

(402) *c'est plus il mange que plus il grossit

(403) *c'est plus plus il mange qu'il grossit

Or la prétendue corrélation (420) ne présente pas du tout les mêmes propriétés :

(404) Jean est venu **aussitôt que** Pierre est parti

(405) *aussitôt Jean était là aussitôt Pierre est parti

(406) *aussitôt Jean est arrivé que Paul est parti

(407) *jean est arrivé aussitôt m'a-t-on dit que Pierre est arrivé

(408) *il est arrivé aussitôt ce monstre que Paul est parti

(409) C'est aussitôt que Jean est parti que Paul est arrivé

La forme *aussitôt qu'il est arrivé* ne peut donc être désolidarisée et elle est régie par le verbe *arriver*. Une analyse par corrélation ne peut être qu'une reconstruction étymologique ne rendant pas compte des propriétés actuelles de ces énoncés¹.

En synchronie, la discussion doit en outre porter sur la syntaxe interne de la que-Phrase : est-ce une structure à place vide (filler-gap) ou une construction verbale ordinaire? Je ne me prononcerai pas avant un examen détaillé du fonctionnement de chacune de ces constructions. Je signale simplement que l'analyse en conjonction n'exclut pas la structure à place vide. D'un autre côté, on n'a peut être pas épuisé toutes les possibilités de remotiver ces constructions dans le cadre de l'analyse en conjonctive. On peut en effet proposer de les analyser comme une extension des phénomènes de nominalisation externe bien attestés dans :

(410) La fois qu'il est venu / le coup qu'il m'a parlé de toi / l'idée qu'il est parti

Des adverbes temporels pourraient "adverbialiser" la structure de façon externe ou interne, comme les noms la nominalisent :

(411) Aussitôt qu'il est venu / alors qu'il est venu/ le coup qu'il est venu
là où il est allé / la fois où il est venu

Ainsi, l'analyse par "intégrative" n'est pas le seul moyen de remotiver les locutions conjonctives. Cette remotivation n'est donc pas un argument décisif en sa faveur.

¹ Cette position ne veut pas dire que certaines propriétés de certaines de ces constructions ne soient pas explicables par une origine corrélatrice. Mais cela demande une analyse au cas par cas.

3.5. Conclusion.

Les propositions d'analyse intégrant les cas non classiques de *que-Phrases* fondées sur l'analyse de *que* en proforme et de la *que-Phrase* en une structure de type place vide ou filler-gap ne présentent pas de grands avantages internes et ne sont pas soutenues par de nombreux faits. La version la plus satisfaisante descriptivement de cette approche serait en fait celle qui ferait de *que* une pro-place syntaxique, le *que* marquant en quelque sorte que cette place a subi une opération de type filler-gap, sans référence à la catégorie pouvant réaliser cette place. C'est une telle solution qu'il faudrait opposer à la solution par conjonction. La discussion se pose à peu près en ces termes :

1) Un premier cas est celui où on peut effectivement montrer que l'on est en présence d'une construction filler-gap et où *que* est le seul candidat à occuper la place par ailleurs non réalisée auprès du verbe. Par exemple:

le livre que j'ai lu	j'ai lu () _N
il a plus mangé que Paul n'a lu	Paul a lu () _{Quant}

Dans ce cas, il est difficile de distinguer, sur des bases descriptives, la solution en *que* pro-place passe-partout de celle qui consisterait à dire que la place syntaxique est tout simplement non réalisée et que un *que* conjonction introduit cette construction verbale à place syntaxique non réalisée. Quelques observations faites précédemment vont cependant dans le sens de la solution par conjonction.

a) On ne connaît pas d'autre proforme totalement indifférenciée sur un aussi grand nombre d'emplois. Ainsi le *que* interrogatif étendu ne peut pas marquer une place objet indirect à lui tout seul: **que* tu penses / à quoi tu penses.

b) D'un autre côté, on ne voit pas pourquoi la position sujet de la relative¹ serait la seule que cette forme ne pourrait occuper. La solution par conjonction permet de prédire plus naturellement le maintien du -i comme marque reportée sur la conjonction d'une place sujet impossible à laisser libre.

c) On voit mal aussi pourquoi cette variable, qui constitue une relative sans tête sur les positions non argumentales, ne pourrait pas constituer une relative sans tête, sinon parfaite du moins compréhensible, sur les positions argumentales. Or nous n'avons pas le parallèle:

(412)	j'ai vu qui tu aimes / je pense à qui tu penses
(413)	*j'ai vu que tu aimes / *je pense que tu penses / la chose que tu penses le plus

Bref, au mieux la solution par marqueur de place est une variante notationnelle de la solution par conjonction et place vide.

¹ On sait que *que* peut figurer comme sujet dans les interrogatives par extension.

2) Le cas où il n'y a pas d'indication claire de place non réalisée.

C'est le cas du relatif neutralisé à fonction de circonstant. Les arguments qui étaient fondés sur le comportement bizarre de que comme proforme tombent évidemment dans le cas de l'analyse en pro-place. Subsistent cependant tous ceux qui mettent en jeu l'impossibilité d'analyser la que Phrase comme une construction filler-gap. De l'ensemble de cette discussion, il ressort donc que l'analyse de *que* en proforme ne s'impose pas comme une solution sans problèmes.

4. Extension de l'analyse en Conjonction

Cette solution a été proposée par des cadres syntaxiques très différents. (Government and Binding, Approche Pronominale). Je renvoie à la bibliographie sur ce sujet pour les arguments qui ont été invoqués et qui paraissent solides.

Je m'attacherai dans ce qui suit à préciser trois choses :

- Le statut de que, qui se présente comme un morphème idiosyncrasique, introducteur de phrase constituant une catégorie à lui tout seul.
- Les combinaisons de ce morphème avec les types de phrases et leur syntaxe interne.
- La formulation exacte des problèmes que rencontre cette analyse en conjonctive dans le domaine de la syntaxe externe.

J'ébaucherai ensuite une solution qui sera développée dans le reste du travail.

4.1. Catégorie de l'élément *que*

Si *que* n'est pas une proforme, selon quelle catégorie l'analyser ? *Que* est, selon la tradition, une conjonction. Là encore, il convient d'être précis. Au-delà de l'idée quelque peu circulaire du "complémentiseur" introducteur purement formel d'une construction verbale tensée, cette appellation peut recouvrir diverses réalités linguistiques. Plusieurs analyses en ont d'ailleurs été proposées. Ce qu'elles ont en commun, c'est l'idée que la forme en *que* conjonction n'exerce aucune fonction par rapport au verbe qu'elle introduit et ne peut donc être analysée ni comme une proforme ni comme une pro-place. Mais l'analyse précise de l'introducteur de phrase fait l'objet de propositions contradictoires.

On peut en effet considérer que ce morphème peut avoir diverses fonctions :

Marque purement morphosyntaxique :

marque la relation syntaxique entre principale et subordonnée: c'est un relateur

marque la catégorie grammaticale à laquelle appartient le syntagme construction verbale: c'est un translateur

Marque d'une caractéristique propre à une construction verbale tensée

marque son temps
marque sa modalité

4.1.1. Relateur

Le statut de relateur est sous-jacent à l'analyse traditionnelle en "subordonnant universel". Mais cette analyse rencontre trop de difficultés pour être maintenue. Ainsi, *Que* est compatible avec des éléments relateurs indiscutables, indice qu'il ne doit pas être rattaché au même paradigme. On trouve en effet des combinaisons de *que* avec des prépositions et de façon générale avec des relateurs variés :

(414) Il s'étonne de ce qu'il ne puisse venir

(415) Il vient pour qu'on le reçoive

Il se combine avec des interrogatifs :

(416) à qui que tu parles.

Le seul argument qui pourrait justifier cette analyse est la possibilité de trouver *que* en reprise d'un premier relateur quelconque :

(417) Pour qu'il vienne et qu'on le reçoive il ferait n'importe quoi

Mais, il est toujours possible de proposer une analyse concurrente selon laquelle le relateur construit une coordination de que-Phrases. *que* n'a donc pas à assumer le rôle propre du relateur mais peut être analysé comme simple introducteur de la construction régie par le relateur. Comment interpréter alors cet introducteur ?

4.1.2. Nominalisateur

La solution proposée par le Goffic, à la suite d'une longue tradition remontant sans doute à Guillaume, est d'en faire un indicateur de catégorie grammaticale pour la que-Phrase. Il s'agit d'un élément qui permet à une construction verbale de jouer le rôle d'un groupe nominal. Cette solution se heurte évidemment à beaucoup d'objections qui sont parfaitement résumées dans Boone [96] :

"[...] nous voudrions montrer que l'équivalence des propositions complétives et du nom n'est somme toute qu'un phénomène accidentel et que l'explication doit être cherchée ailleurs. »

"Ceux qui font de la subordination un mécanisme de transfert catégoriel s'attellent à une tâche ardue : ils devront démontrer l'équivalence des noms, des pronoms, des infinitifs, et des complétives (en dehors des quelques zones réduites d'intersection) et expliquer de façon très précise sur quoi reposent les différences éventuelles entre nom de langue et nom de discours. »

La critique synchronique de Boone est renforcée par l'étude historique de Combettes [96]. Il est montré dans cette étude que les segments du type *que CV* ont toujours pu recevoir des interprétations distinctes de simples nominalisations. Lorsqu'elles ne fonctionnent pas comme complément essentiel d'un verbe, ces *CV* n'ont plus seulement l'interprétation "quant au fait *que*" qui découlerait de leur statut de nominalisations, mais prennent la valeur : *l'affirmation que CV, la thèse que CV*.

- (418) A ce que Holstein prouve cette grandeur je vous répons que P
(Verger :)
- (419) Car ce que le peuple pourrait être déclaré innocent, toutefois, l'écriture déclare que Dieu était courroucé contre tous (Calvin, Des Scandales :).
- (420) Que vous en ayez été averti de l'état de votre peuple, vous savez que vous avez fait assembler vos trois états avant votre sacre (Juvénal)

Ces exemples montrent que la présence même de *ce* devant *que* ne suffit pas à assurer l'interprétation de nominalisation. Une interprétation en : *Au fait que Holstein prouve cela, je vous répons ...* serait impossible dans le contexte

L'article *ce*, pas plus que le *que*, ne nominalise au sens propre, il intègre dans la syntaxe de l'énoncé comme topique, avec référence anaphorique à l'assertion d'origine, un objet phrastique qui conserve sa valeur de message asserté. *Que* et *ce que P* ne réfèrent pas à un fait, un événement, mais à une opinion, à un dire rapportés. Le *que* renvoie donc à une catégorie verbale qui n'a pas d'équivalent dans le domaine nominal : la modalisation. La valeur de nominalisation est attachée à un emploi régi particulier de ces constructions, elle n'est pas organique. Elle apparaît lorsque ces constructions sont régies par un verbe qui n'est pas compatible avec l'interprétation modalisée de son complément : je sais qu'il a dit ça = je sais le fait et non l'affirmation qu'il a dit ça. La marque de nominalisation, en français contemporain, plutôt que l'élément extérieur *ce* pourrait bien être la neutralisation de l'opposition indicatif /subjonctif (voir Chap. 2. 2.)

4.1.3. indique caractéristique propre de la CV

Que représente donc une catégorie véhiculant des caractéristiques propres de la construction verbale. D'après ce qui précède, cela pourrait être une forme de modalité. Une autre hypothèse a cependant été avancée : lier la présence de *que* au temps, autre caractéristique spécifique du verbe.

- *temps fini*

La solution que propose Muller [96] est de relier la présence de *que* à celle du temps fini sur le verbe. En termes de théorie GB, il est précisé que *que* et le temps fini du verbe forment une "chaîne", c'est à dire un réseau de dépendances réciproques :

« Aussi verrais-je en *que* un clitique se référant au verbe conjugué lui-même, et plus précisément puisque c'est le terme qui conditionne son occurrence, au temps fini. Je suppose que la conjonction est en apposition au temps fini de la subordonnée ...la conjonction bloque l'interprétation illocutoire du verbe conjugué. »

Cette solution se heurte à deux objections. L'interprétation sémantique des que-Phrases, on l'a vu, va bien au-delà de l'interprétation en termes d'événements : une telle interprétation serait difficile si *que* enfermait la que-Phrase dans une chaîne n'impliquant que le temps et bloquant les valeurs illocutoires. D'autre part, il existe des emplois de *que* où on n'a pas de verbe tensé (voir plus haut). Du point de vue du signifiant comme du signifié, *que* n'est pas lié à l'emploi de la catégorie temps.

- *Modalité*

C'est finalement la catégorie de modalité qui paraît la plus intéressante pour interpréter *que*. Boone [1994 :47] :

« Nous défendrons la thèse de J-M. Léard (1992) et Chevalier et Léard , 1994), selon laquelle subordonner c'est - en particulier dans le cas des complétives – suspendre l'assertion : “[...] la subordination est avant tout, qu'il y ait enchâssement ou non, un phénomène de modalisation et particulièrement d'évaluation par le locuteur du degré de vérité ou de l'intérêt qu'il accorde à son énoncé [...]”

“ Le morphème *que* a une fonction essentiellement suspensive : il suspend l'assertion et l'amène dans la dépendance du verbe support. Ce dernier permet une évaluation du contenu propositionnel par l'agent du procès ou par le sujet de l'énonciation . La subordination est liée à la modalisation (aléthique, épistémique, déontique). »

Une question mérite examen à la lumière des exemples de Combettes et d'autres attestés en français parlé. Il n'est pas sûr que ce soit la conjonction qui bloque la valeur illocutoire d'assertion. En fait les que-Phrases, peuvent exprimer des valeurs illocutoires et même des types particuliers d'assertion. Le blocage dont il est question n'intervient que dans les emplois régis de la que-Phrase. On le comprend fort bien : la sémantique des expressions régies est compositionnelle. Donc les que-Phrases n'y prennent que les valeurs qui sont compatibles avec l'élément qui les construit. On ne peut *regretter que* (*Q = il est venu*) en tant qu'assertion. Rien en effet dans le signifiant de *Q* ne porte la signification qu'elle est une assertion. Ce serait son énonciation indépendante qui l'indiquerait, par une prosodie particulière. En revanche on peut *regretter que Q* en tant que fait : cette valeur est possible pour le signifié attaché aux seuls morphèmes représentant *Q = il est venu, il a dit ça...*

Si l'on veut *regretter qu'il ait dit Q*, on ne peut le formuler, dans cette rection, qu'en énonçant explicitement le verbe *dire*.

Moline et Joly (71) font ainsi de *que* et de son correspondant en Gascon un marqueur d'assertion ou de statut d'énoncé. Je proposerai une interprétation qui ira dans ce sens : *que* marque un message doté d'une certaine force illocutionnaire en indiquant que cette force doit se calculer en référence à un élément extérieur.

Si ce message n'est dominé par rien, *que* indique simplement qu'il enchaîne sur un autre, que sa force illocutionnaire, indiquée notamment par son intonation, doit être calculée en fonction de cet autre message. A reconstituer par le contexte, verbal ou non verbal. Si ce message est régi par une construction, cette construction lui impose une forme canonique (construction verbale). Elle contraint

en outre l'interprétation de la que-Phrase : elle n' autorise, dans le calcul global des valeurs de l'énoncé, à ne retenir que les aspects du contenu de la que-Phrase qui sont compatibles avec " l'idée regardante ".

4.2. Syntaxe interne de la que-Phrase

Sous la forme la plus souple, l'analyse de *que* en marqueur de statut d'énoncé permet de ne faire peser qu'un minimum de contraintes possibles sur la forme de la que-Phrase. La que-Phrase en effet, peut a priori prendre toutes les formes que peut prendre un message, puisque *que* est libéré de son prétendu lien avec un verbe conjugué. Seules des contraintes extérieures (insertion dans d'autres constructions) limitent cette liberté:

que introduit une construction verbale canonique

(421) il dit qu'il est venu

que introduit une construction filler-gap.

(422) le livre *que* tu as besoin

(423) tu me le rends ce livre *que* j'ai bien besoin

que introduit un message non construit autour d'un verbe:

(424) il m'a engueulé *que* pardon

(425) je l'approuve *que* là rien à dire / *que* lui non

Je tirerai parti dans la suite de l'exposé de cette hypothèse de combinatoire " libre ".

4.3. Syntaxe externe

Je vais faire le bilan des problèmes à résoudre dans ce domaine sous forme d'une liste des énoncés contenant des que-Phrases dont l'analyse fait l'objet de controverses et pour lesquels une analyse en *que* proforme a pu être proposée. Nous venons de voir que cette analyse se heurtait à de sérieuses objections. Je vais rappeler des analyses de la syntaxe externe des que-Phrases proposées dans le cadre de l'analyse en conjonction. Cette solution rencontre apparemment des difficultés insurmontables. J'esquisserai alors dans la section suivante une solution qui, tout en maintenant l'analyse de *que* comme conjonction, en surmonte les insuffisances. C'est cette solution qui sera développée dans la suite du travail.

Conjonctives à analyse difficile

(426) il se rengorgeait *que* c'était un plaisir (Saint-Simon)

(427) c'est laid *que* ça en peut plus (Oral,)

- (428) la vie est trop courte et la mort nous prend que nous sommes encore
pleins de nos misères (Sévigné)
- (429) j'ai pris l'appartement que c'était cultivé et j'ai continué à le faire
(Giudic)
- (430) viens que je t'embrasse (Académie)
- (431) j'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble que c'est moi-
même quand ils souffrent (Molière in Grevisse)
- (432) ça nous a fait des frais que là les sous ils sont encore partis (Oral)
- (433) vous êtes donc brouillés que vous ne vous saluez plus? (Hugo)
- (434) mon oncle a même failli tirer sur une feuille qu'il croyait que c'était
un gibier (Oral)
- (435) et la raison bien souvent les pardonne que l'honneur et l'amour ne les
pardonne pas (Mol,Littré)
- (436) son coeur croit aimer aussi parfois qu'il n'en est rien
(Mol,Littré)
- (437) il a été habiter à côté de chez Rosalie que Rosalie elle savait pas
(Kneip)
- (438) il me le demanderait à genoux que je ne céderais pas
(Thérive)
- (439) je n'avais pas fait vingt pas que la pluie se met à tomber
(Batany, in Dupré [72])
- (440) et la race humaine sera éteinte que du poisson il y en aura encore
(Nony,bande)
- (441) pour lors que vous avez renversé cette dame et que vous auriez dû me
prévenir

Dans Deulofeu [88], J'ai montré, dans un cadre descriptif inspiré de l'approche pronominale, que, sur la base de l'examen de leurs propriétés syntaxiques, ces que-Phrases peuvent avoir un double fonctionnement syntaxique.

Certaines fonctionnent comme des constituants "régis" par un verbe à valeur de déterminants de prédicat: exemples (442) et (443) ci-dessus (pour le détail, voir : [88] pp. 93 à 97).

d'autres sont simplement "associées" à une construction verbale: exemples (444) à (447) pour les "circonstanciellles", (448) à (453) pour les subordination à valeur coordonnante, (454) à (456) pour les subordinations inversées. Les "associés" de l'approche pronominale peuvent être considérés comme des éléments construits en "parataxe" ([88], pp.97 à 103).

Cette solution présentait l'avantage de ne pas faire intervenir de relations ad hoc. Par rapport aux solutions habituelles, elle renonçait à la notion mal définie de subordination au profit de celle de "rection", définie par des critères syntaxiques explicites. Je montrais alors que le groupe des "circonstanciellles" en *que* - exemples (442) à (447)- est hétérogène sur le plan de la syntaxe externe: il comporte des régies et des associées. J'analysais donc *que* comme un introducteur d'une que-Phrase pouvant soit entrer dans la rection d'un verbe, soit être

construite par simple parataxe (dans le cas de l'associée). Des références à d'autres conjonctions aptes à ce double fonctionnement (*parce que, bien que*) fournissaient une justification indépendante à cette analyse. Le problème de la prétendue "conjonction de subordination" impliquée dans des coordinations était résolu : il s'agit de cas de parataxe syndétique.

Le problème de l'absence de relateur était également résolu pour tous les cas où la que-Phrase fonctionne comme associé. Une catégorie "associée" à une construction n'a, en effet, pas besoin d'outil de liaison pour fonctionner. On peut, de ce point de vue, souligner la similitude de comportement des que-Phrases et des groupes nominaux associés :

- (442) il serait pas venu que je lui aurais fait un procès
- (443) il serait pas venu un procès tout de suite
- (444) il a pris un magasin que ça a été encore une grosse catastrophe
- (445) il a pris un magasin encore une catastrophe

Relatives à problème:

Il s'agit essentiellement de deux types de constructions :

- Relative avec que-Phrase à structure filler-gap où il est impossible de reconstituer la fonction de l'antécédent:

- (446) Celle que je lui ressemble le plus de photo

- Relative avec que-Phrase à structure canonique où l'on observe des restrictions surprenantes sur la distribution des clitiques et anaphoriques:

- (447) un livre qu'il a eu du succès
- (448) ce que ça me plaît pas
- (449) un livre que je t'en ai jamais parlé
- (450) *Ce que je t'en ai parlé
- (451) *celui que je suis parti avec lui en vacances
- (452) *celui que je suis parti en vacances
- (453) un ami que je suis parti avec lui en vacances
- (454) c'est (avec) cet ami que je suis parti en vacances
- (455) *c'est avec cet ami que je suis parti avec lui en vacances
- (456) il y a des amis que je pars jamais en vacances avec eux

Dans Deulofeu [81], je proposai de résoudre le problème par l'hypothèse qu'il y avait deux types de constructions sous-jacentes à ces formes.

Des relatives formées à partir d'une construction verbale filler-gap, sans tête nominale et qui excluent que le gap soit rempli par des clitiques compléments ou d'autres constituants. La construction n'admet que le clitique sujet. La structure de base de la relative est donc :

ce que (gap) Verbe

Des relatives formées à partir d'une structure à tête nominale:

un N comme ça

où des constructions verbales ordinaires sans restrictions sur leur composition peuvent figurer comme “ épithète ” en paradigme avec comme ça¹:

un N que je suis parti en vacances avec lui

Les insuffisances de ces analyses

Cas desconjonctives

Pour les constructions analysées comme régies:

Je n'avais pas discuté le fait que ces constructions ne présentaient pas toutes les propriétés habituellement attribuées aux constructions régies. N'ayant rien dit de l'absence d'élément de relation, je n'avais pas résolu le problème de la que-Phrase régie sans relateur. Je n'avais pas non plus rendu compte du fait que, contrairement aux autres constructions régies, les que-Phrases n'étaient pas antéposables:

- (457) il est venu quand j'étais à Paris
- (458) quand j'étais à Paris il est venu
- (459) on a pris le logement que c'était cultivé
- (460) *que c'était cultivé on a pris le logemen

Sur ce point, la solution n'était pas meilleure que celle de Le Goffic ou de Moline.

Pour les constructions associées

La relation d'association est définie de façon négative: est associé ce qui n'est pas analysable comme régi par un verbe. On l'a vu, l'opposition régi/ associé rappelle tout à fait l'opposition hypotaxe / parataxe de la tradition. Or la parataxe ne nous dit rien de positif sur les rapports entre les deux membres qu'elle unit. Il faudrait préciser cette analyse.

Cas des relatives

¹ A noter que cette construction était distinguée de celle des relatives appositives ou de liaison par de nombreuses propriétés. Par exemple par le fait que la que-Phrase épithète ne peut commuter avec une phrase sans *que*, contrairement aux appositives:

- Un ami – que je lui avais passé un peu d'argent dans le temps _ il vient et il me dit
- Un ami -à qui j'avais passé un peu d'argent _
- Un ami _ je lui avais passé un peu d'argent _ il me fait
- *hier j'ai rencontré un ami je suis parti en vacances avec lui

Ma solution décrivait les faits réellement attestés, contrairement aux analyses habituelles des relatives “ phrasoïdes ”. Mais la solution comportait une structure ad-hoc. Sans doute le comportement des clitiques dans la relative d’origine filler-gap formée à partir de la lexicalisation d’un prédicat pouvait être indépendamment motivé par celui d’autres structures filler-gap, notamment l’extraction. Mais l’apparition d’une que-Phrase “ ordinaire ” comme épithète d’un nom n’était, en revanche, relié à aucun autre phénomène et pouvait donc apparaître comme un artifice ad hoc sans pouvoir explicatif.

Conclusion de 1.4.

Au terme de ce bilan des approches existantes, il apparaît que chacune d’entre elles présente des avantages et des inconvénients. Sous les formes ci-dessus, aussi bien l’analyse par extension du pronom que celle par extension de la conjonction se heurtent à de véritables objections. Je vais maintenant esquisser les grandes lignes d’une solution inscrite dans le cadre général de l’extension de la conjonction, mais qui surmonte les difficultés auxquelles elle s’est jusqu’ici heurtée.

Chapitre 4

Esquisse d'une solution : introduction d'une composante macrosyntaxique.

L'idée centrale autour de laquelle la présentation est construite consiste à faire appel, pour décrire la syntaxe externe de ces que-Phrases, à la distinction entre syntaxe grammaticale et syntaxe de l'énoncé comme message. Dans la composante de l'énoncé comme message, de nouveaux concepts seront proposés : celui de greffe d'un message sur une construction et celui d'organisation en "périodes". Ces concepts constitueront le principe de la réponse aux difficultés de l'analyse des complétives et des relatives.

Les conjonctives

Pour la clarté de l'exposé, je distinguerai le cas des que-Phrases "régies" de celui des que-Phrases "associées". Je commencerai par le second.

La syntaxe du message comme moyen de structurer le domaine des associés par parataxe.

L'hypothèse de la morphosyntaxe globale proposée par J. Perrot (voir introduction) permet d'envisager une syntaxe articulée en deux composantes: syntaxe de rection (microsyntaxe) et syntaxe du message (macrosyntaxe). On peut, à partir de là, structurer positivement le domaine des associés. La composante macrosyntaxique permet en effet d'analyser les énoncés selon un ensemble d'unités pourvues d'un signifiant et d'un signifié : support, apport et report dont la combinatoire constitue des schémas de messages distincts des constructions grammaticales. Je proposerai au chapitre 2 une analyse des que-Phrases selon ce modèle.

Du point de vue de la composition interne, les unités macrosyntaxiques ne sont pas tenues à être réalisées par des catégories grammaticales particulières: ainsi un apport peut être réalisé comme une tournure nominale, une tournure adverbiale: *tant mieux!* voire une simple interjection: *bof!*

De plus, la composante macrosyntaxique peut marquer la manière dont les messages sont articulés les uns avec les autres pour former des unités plus grandes (les périodes). Dans ce cadre là, je proposerai d'attribuer à *que* un double fonctionnement : introducteur d'unité microsyntaxique (les subordinées régies) et introducteur d'unité macrosyntaxique. Dans ce dernier cas *que* marque toujours un apport en français contemporain¹. Mais cet apport peut soit consister en un message autonome second élément de période, soit en un élément constituant le rhème marqué d'un message. Cette analyse convient aussi bien aux cas où l'unité

¹ Mis à part, évidemment le cas des que-Prases nominalisées « détachées ». En français du XVIème, je rappelle que, d'après les exemples cités par Combettes, il était possible de trouver des que-Phrases non nominalisées en position de support.

est une construction verbale qu'à tous les exemples où *que* introduit d'autres types de constituants. Le message sur lequel s'appuie le message en *que* pour faire période, peut être lui-même, en tant qu'unité macrosyntaxique, composé d'une simple interjection ou un adverbe.

Ce que l'on ne rencontre jamais, c'est une construction introduite par *que* en début absolu d'interaction ou de séquence discursive¹:

(461) ?tiens! que Paul arrive (au sens de voilà que Paul arrive)

(462) ?à propos que j'ai pas pu passer à la banque

La construction introduite par *que* a toutes les propriétés d'un message autonome «second» dans une période. *Que* peut donc être considéré comme une conjonction marqueur de message parallèlement à son fonctionnement microsyntaxique d'introducteur de que-Phrase régie. On peut attribuer à ce morphème un signifié. Il est le plus souvent interprétable comme marquant des messages à valeur argumentative au sens très large: il souligne une conclusion, une justification, une objection voire une évaluation formulée à propos d'un message énoncé juste avant dans la période. Il indique parfois simplement que le message est pris dans le même ensemble discursif que les éléments qui précèdent. L'interprétation ne sera jamais, en tout cas, celle d'une simple constatation ou d'une affirmation directe. Le détail de ces interprétations reste à étudier : on trouvera des éléments de réponse dans la typologie.

L'analyse par unités et relations macrosyntaxiques apporte la chaînon manquant évoqué plus haut: la notion confuse de subordination pragmatique est analysée du point de vue du signifiant comme une structure macrosyntaxique (message1 *que* message2) et du point de vue du signifié devra l'être en types d'interprétations pragmatiques qui restent à préciser à partir d'emplois attestés. Une telle analyse met à l'abri de la constitution de sous-types syntaxiques, là où il y a seulement influence du contenu. Ainsi, les exemples interprétés comme un *alors que* exprimant le contraste ne doivent pas cette valeur à *que*, mais bien au parallélisme de structure des énoncés mis en relation.

Si l'on intègre à l'analyse le cas des que-Phrases liées par *et*, on pourra préciser la notion de "marqueur de message". Dans le cas où *et* se combine avec *que*, on doit considérer que c'est *et* qui précise la relation entre les deux messages. Quel est alors le statut de *que* ? Il conviendrait de distinguer entre marqueur de lien macrosyntaxique (*et*, *mais*, *parce que*,...) et marque du statut d'un message. *Que*

¹Les exemples de pseudo-principales signalés ne sont pas des contre exemples à l'analyse. Certes les que-Phrases des exemples (461,462) ou de l'exemple suivant entendu au début d'une prise de parole:

que tu pourrais pas prendre une fourchette
ne s'appuient pas sur des segments linguistiques, mais ils ne sont pas pour autant autosuffisants. La présence de *que* signale au moins que le contenu de la que-Phrase doit être interprété en rapport avec un élément du contexte, par exemple un geste maladroit de l'interlocuteur dans l'exemple précédent. Une construction verbale sans *que* n'imposerait pas une telle référence extérieure. Il est donc possible d'absorber ces exemples, particulièrement rebelles à l'analyse par dépendance syntaxique, dans une extension de la composante macrosyntaxique prenant en compte des références au contexte non verbal, telle que le propose par exemple Berrendonner [1990].

serait donc un marqueur de statut indiquant que le message qu'il introduit doit nécessairement s'appuyer sur un premier message. *Que* marquerait ainsi un type de modalité énonciative : une énonciation nécessairement seconde dans le discours, parce qu'effectuée à propos et à la suite d'une autre.

Les que-Phrases “ régies ” comme apports greffés sur une construction.

Dans le cas plus général de la relation perçue comme un circonstant généralisé interprétable comme: “ dans des conditions telles que ”, je proposerai encore une analyse en *que* marqueur d'unité de la syntaxe du message. Je rappelle que le problème posé par ces constructions, c'est que l'on comprend mal pourquoi la relative sans tête que l'on pense y trouver est limitée à cet emploi après le verbe, contrairement aux mêmes relatives en *quand*, *comment*, etc. Mon hypothèse consiste à mettre cette contrainte au compte de la syntaxe du message. Supposons que la que-Phrase soit un message non plus sur mais dans un message dont elle est le rhème. Sa position est immédiatement explicable. Mais alors pourquoi l'effet de rection? L'effet de rection tiendrait au fait que ce message introduit par *que* est en quelque sorte greffé sur une place syntaxique de la construction base du message non encore “ achevé ” dont il constitue l'apport. L'idée est que les constructions verbales bases de messages peuvent être développées de deux façons différentes:

Soit par une catégorie prévue par la grammaire de rection et selon les contraintes de cette grammaire:

- (463) la mort nous surprend (ainsi + alors que nous n'avons pas tout fait)
- (464) je l'ai laissé (malade + comme ça)

Soit par une unité message interprétable comme une assertion “ de première main ”, ce que peut confirmer la possibilité d'un même effet de sens sans la présence de *que* :

- (465) la mort nous surprend que nous n'avons encore rien fait
- (466) la mort nous surprend nous n'avons encore rien fait
- (467) je l'ai laissé qu'il respirait à peine
- (468) je l'ai laissé il respirait à peine

Cette assertion de première main est interprétable comme un circonstant apport passe partout.

Dans le cas des éléments non régis présenté plus haut, le second message enchaîne après un premier message “ achevé ” qui porte ses propres modalités:

- (469) il est malade. qu'il reste couché
- (470) tu es malade? que tu restes couché

Dans le cas de l'effet de rection, il n'y a qu'une seule modalité couvrant le message et sa greffe:

- (471) je l'ai laissé qu'il était malade

(472) tu l'as laissé qu'il était malade?

Un certain nombre d'exemples attestés dans les corpus apportent une justification indépendante à cette hypothèse :

1. Recherches lexicales

Un premier cas où l'on voit apparaître des constructions en *que* là où on ne les attendrait pas est celui de recherches lexicales sur une position syntaxique. La construction est d'abord réalisée selon la catégorie grammaticale attendue (adjectif ou adverbe dans les exemples ci-dessous), puis elle est relexicalisée sous la forme d'une *que*-Phrase en principe non autorisée par la grammaire:

(473) L1 il faudrait qu'il vienne des filles valables L2 c'est quoi valables
L3 valables + des filles à peu près intéressantes pas intéressantes
physiquement + que tu peux discuter avec eux et tout AG

(474) sinon c'est la routine je t'ai dit tu as des interventions qui marquent
plus que d'autres que tu te remémoires de temps en temps en toi ou
bien que tu en discutes avec ceux qui ont fait l'intervention avec toi tu
te rappelles l'accident à tel endroit Col

(475) elle a dit j'aimerais faire le maçon mais moi j'en suis sûr c'est
impossible parce que si vous prenez un agglo comme ça que ça serre
là-dessus AG.

Si le premier exemple pourrait encore être analysé comme une relative non standard compte tenu des caractéristiques du locuteur, le deuxième exemple est prononcé par un interne en médecine qui ne construirait certainement pas d'emblée une relative du type: *c'est des interventions que tu en discutes.*

L'hypothèse d'une *que*-Phrase apport greffée sur la liste de réalisations lexicales et constituant une extension des catégories que l'on devrait y trouver est beaucoup plus vraisemblable. De même, le troisième exemple est plus naturel ainsi qu'avec une *que*-Phrase directement construite avec le verbe:

(476) ?si vous prenez un agglo que ça serre là-dessus

Ce que je propose donc, c'est que l'on puisse greffer un message, avec ou sans *que*, sur une place d'une construction syntaxique pour constituer une unité de discours. Cette analyse dispense du recours à la notion ad hoc de rupture de construction pour rendre compte des énoncés précédents. Elle tire simplement parti d'une forme possible d'interférence entre composantes syntaxique et macrosyntaxique que permet naturellement le modèle : la greffe d'un message sur une construction.

2. Les pseudo-relatives en *il y a... que*

Que permet de construire des variantes intéressantes de constructions à présentatif. Pour ces constructions, la “ partie prédicative ”, d’ordinaire réalisée sous forme de relative (493), peut se présenter soit comme une construction verbale ordinaire sans référence à l’élément présenté (494), soit comme une énonciation de forme quelconque (495) et (496). Elle peut aussi être réalisée comme une construction verbale non introduite par *que* (497) et (498).

- (477) il y a des gens à qui on peut pas faire confiance
- (478) il y a des gens que on peut pas leur faire confiance
- (479) il y a des gens que tu m’as compris
- (480) il y a des gens que pardon!
- (481) il y a des gens on peut pas leur faire confiance
- (482) il y a des gens tu m’as compris

Si l’on veut rendre compte des formes variées que peut prendre la partie prédicative, sans vider la notion de relative de tout sens, on peut proposer (voir le détail de l’argumentation au chapitre III) une analyse de ces énoncés articulant microsyntaxe et macrosyntaxe apparentée à la notion de greffe. On poserait que la tournure en *il y a* peut entrer dans une relation prédicative soit avec la structure grammaticale de relative (*à qui*, *où*) possédant en langue une valeur prédicative, soit avec une unité macrosyntaxique autonome formant apport. La construction grammaticale et le lien support apport produisent généralement les mêmes effet de sens, mais le prédicat apport permet d’exprimer des contenus plus variés que la construction grammaticale. Ainsi on voit mal comment une relative pourrait donner l’équivalent des énoncés support-apport suivants :

- (483) il y a des gens (que) plus tu les vois moins tu as envie de leur parler
- (484) il y a des gens (que) quand ils se mettent en colère il faut s’en aller

Ainsi, qu’il s’agisse de déterminer un nom ou un prédicat verbal (greffes) ou encore d’établir une relation prédicative, on pourrait dire que la “ macrosyntaxe y va quand la microsyntaxe ne peut ou ne veut y aller ”.

3. distribution des clitiques dans les relatives

Dans le cadre proposé, on voit enfin s’esquisser une solution naturelle au problème de la distribution des clitiques dans les relatives “ phrasoïdes ”. Il est possible de greffer un message sur une tête nominale pour former un constituant nominal à détermination étendue, comme nous avons une construction verbale à circonstant étendu:

- (485) un bonhomme que on t’en parle jamais tu finis par l’oublier
- (486) on est arrivé que c’était cinq heures

Bien évidemment l’opération de greffe suppose que la structure de départ soit une tête autonome de syntagme. Elle ne peut opérer sur un élément qui n’est pas un support macrosyntaxique possible comme *ce*:

(487) *ce que on t'en parle jamais tu l'oublies

Ainsi, au lieu de considérer les phrasoïdes comme des variantes grammaticales non-standard de relatives adjectives, on peut proposer d'y voir la manifestation, offerte à tous les locuteurs des capacités d'interaction de la micro et de la macrosyntaxe (greffe sur tête nominale).

3. Relative ou conjonctive?

Un autre intérêt de cette analyse est qu'elle permet de réinterpréter naturellement une situation vécue comme inconfortable par de nombreux analystes. Il s'agit des cas où l'on ne semble pas pouvoir trancher entre deux types d'analyse: en relative ou en conjonctive, comme dans les exemples cités plus haut par Brunot, ou comme dans cet exemple de Le Goffic:

(488) j'ai un rhume épouvantable que j'arrive pas à m'en débarrasser

Mon analyse m'autorise bien à y voir la réalisation de deux structures possibles:

a) une greffe sur la position épithète inaugurée par l'adjectif épouvantable. On aurait alors un effet de sens de relative.

b) une période faite de deux messages dont le second est introduit par *que* et dont l'interprétation peut varier en fonction de l'organisation prosodique. Si le second message a une intonation de premier plan, on aura un effet de conséquence (*tel que...*). Si le second message a un statut de second plan dans la période, on en tirera une interprétation "justificative": *vous voyez comme il est épouvantable, puisque je n'arrive pas à m'en débarrasser.*

Au bout du compte, le choix me semble être entre une solution qui propose d'analyser ces cas de rection ou de détermination étendue comme une relative au comportement très idiosyncrasique et une solution qui propose de mettre les contraintes observées au compte de l'interférence entre structure grammaticale et structure macrosyntaxique. Comme de toute façon, il est nécessaire de recourir à des cas d'interférence entre ces deux structures ailleurs dans la description, par exemple pour décrire les énoncés disloqués et les prétendues "phrases sans verbe", je préfère a priori une solution qui me permet de faire l'économie des structures relatives idiosyncrasiques. Le détail des études qui suit devrait apporter de nouveaux éléments en faveur de ma solution.

Section B

CADRES MORPHOSYNTAXIQUES POUR L'ETUDE DE QUE

Si l'on veut reconstruire sur une base descriptive le cadre qui peut rendre compte d'une façon quelque peu unifiée de la syntaxe de *que*, il faudra définir le statut de cette unité sous divers aspects qui ont été le plus souvent mêlés: comme nous l'avons vu plus haut, nous avons tous pris la mauvaise habitude d'utiliser des concepts définis par un mélange superficiel de considérations morphologiques, syntaxiques et sémantiques. De sorte que les notions fondamentales telles que "pronom relatif" opposé à "subordonnant", construction "relative" opposée à "conjonctive", finalement présentes dans toutes les approches, ne sont pas définies de façon opératoire.

Je propose de reprendre la question en développant un cadre d'analyse ébauché dans les chapitres précédents. Nous l'utiliserons pour répondre aux questions suivantes qui constituent, comme nous l'avons vu dans l'introduction, une manière d'aborder sans préjugés, la problème de la description morphosyntaxique de *que* :

- Quelle est la nature morphologique de *que* ?
- Quelles sont les relations morphosyntaxiques qui s'établissent au sein de l'unité constituée par *que* et la construction verbale qu'il introduit?
- Combien de types de "constructions en *que*" peut-on distinguer sur cette base? Quelle est la syntaxe interne de ces constructions ?
- Quelles sont les relations syntaxiques possibles entre les unités *que* CV et le contexte linguistique ou éventuellement extralinguistique?

Rappelons les difficultés qui nous attendent dans cette tâche.

Il faut d'abord distinguer le statut de *que* en tant que catégorie à l'intérieur de la construction où il se trouve. Le choix est entre une analyse en proforme et une analyse en simple introducteur de construction verbale tensée. Les critiques présentées à la solution en proforme dans le chapitre précédent nous orientent évidemment vers l'autre solution. J'essaierai dans le chapitre consacré au statut morphologique de *que* de rappeler les arguments positifs en faveur de la solution par « simple introducteur » et d'en montrer les limites.

Une seconde section sera consacrée à définir la syntaxe interne de la construction introduite par *que*, tâche complexe dès lors que l'on refuse d'établir un lien nécessaire entre catégorie morphologique de l'introducteur et type syntaxique de la construction introduite. L'établissement du type syntaxique suppose un choix de base entre une construction verbale tensée ordinaire et une construction verbale que j'appellerai "à place vide". L'argumentation en faveur de l'une ou l'autre solution est indirecte: elle suppose la prise en compte de propriétés diverses qu'il n'est pas toujours simple de regrouper. Il n'est pas toujours facile non plus de tracer les limites entre syntaxe interne de la construction et syntaxe externe de celle-ci. Considérons le cas de la relative la plus classique:

(489) le bureau que je connais

On peut considérer que la construction dont il faut déterminer la syntaxe interne est la suite de syntagmes qui suit *que*. Alors, il faut considérer que la relation entre ce syntagme et la tête nominale est affaire de syntaxe externe de la construction. On pourrait aussi considérer ces éléments comme une partie de la réalisation de la place syntaxique "relativisée". Ils feraient alors partie de la syntaxe interne de la construction. Sur ce point, je choisirai l'option la plus légère en termes descriptifs: je considérerai que la syntaxe interne de la construction en *que* ne doit prendre en compte que ce qui suit *que*. La relation des divers syntagmes ainsi définis avec d'autres éléments est à traiter en syntaxe externe.

Un dernier chapitre permettra donc de déterminer la syntaxe externe de ces constructions, c'est à dire les relations syntaxiques de l'unité contenant la CV avec l'extérieur. Notre hypothèse dualiste nous offre la problématique: il s'agira de déterminer dans quels cas la *que* CV est reliée au contexte par une relation de rection ou de dépendance au regard d'une catégorie constructrice présente dans le contexte et dans quels cas c'est la syntaxe du message qui détermine cette relation. Cette tâche est loin d'être simple, car on a souvent du mal à distinguer ce qui relève des relations de dépendance à une catégorie et ce qui relève de l'organisation du message.

En effet, là encore, la relation entre le statut morphosyntaxique de l'unité *Que* CV et son fonctionnement syntaxique externe est plus complexe qu'on pourrait le soupçonner. Bien évidemment deux types morphosyntaxiques différents n'ont pas les mêmes capacités de combinatoire, mais un type n'est pas enfermé dans une relation avec l'extérieur et une seule. C'est cette richesse de combinatoire qu'il nous faut explorer.

On remarquera en particulier que les formes les plus contraintes morphosyntaxiquement (formes canoniques en *que* () CV à place vide) peuvent être reliés au contexte non seulement par une relation de rection, ce qui est attendu, mais aussi par une relation d'organisation de message, par exemple dans le cas du relatif de liaison. De même, les formes les moins contraintes, les *que* CV saturées, peuvent être régies dans des schémas actanciels très grammaticalisés. On voit bien ce phénomène dans le type particulier de syntaxe qui tire partie à la fois des possibilités offertes par les capacités constructrices des catégories grammaticales et de celles que procurent les schémas élémentaires d'organisation

des messages : j'ai désigné par le terme de « greffe » ce type de structures dans mon ébauche de solution. Nous verrons d'autre part que certaines constructions ont un statut en quelque sorte hybride. On peut en expliquer certaines propriétés à partir de leur organisation macrosyntaxique et d'autres à partir de relations entre leurs constituants microsyntaxiques.

Une démarche descriptive exige donc que l'on traite séparément en détail les trois questions, étant bien entendu que l'on sera nécessairement amené à intégrer les résultats dans un calcul détaillé des possibilités d'interactions entre ces divers modules de la description morphosyntaxique du fonctionnement de *que*.

Chapitre 1 MICROSYNTAXE DE QUE

1. CATEGORIE MORPHOLOGIE DE QUE

En généralisant à l'ensemble des emplois de *que* la critique de l'analyse des *que* non complétifs comme des pronoms relatifs neutralisés présentée dans la section précédente, j'adopterai la position soutenue par divers auteurs, notamment Kayne [76] et [77], Blanche-Benveniste [80] et [90], Deulofeu, [81], Godard, [88]: la forme *que* ne joue jamais en français le rôle d'un pronom relatif (avec ou sans tête). Elle ne fonctionne comme pronom *que* dans les interrogatives et les exclamatives, ailleurs, il convient de l'analyser comme une simple particule introductrice de construction verbale ou « complémentiseur ».

Cette conclusion est une confirmation indirecte des résultats du chapitre précédent: il y a bien des cas où un apparent pronom relatif doit, après examen des propriétés des constructions, être analysé comme une conjonction. Il est alors naturel de considérer *que*, d'un point de vue synchronique et descriptif, le *que* qui intervient dans les diverses constructions que nous étudions est un morphème unique, qui n'est pas une proforme. Ce qui veut dire qu'il s'agit d'une unité qui n'a pas de relation de type réaction ou valence par rapport au verbe qu'il introduit. On parlera de particule introductrice de construction.¹

La logique de cette analyse est donc de considérer que la particule introductrice est un morphème présentant deux variantes de réalisation en distribution complémentaire: elle est réalisée comme *que* si la construction qu'elle introduit comporte un sujet explicite, elle prend la forme qui en l'absence d'un tel sujet :

- (490) je le vois qui vient
- (491) celui que je connais ne viendra pas
- (492) celui que je pense viendra
- (493) ce que je crois qui se passera

Bien évidemment la théorie du *que* particule est particulièrement rentable lorsqu'on décrit l'ensemble des usages du français, mais elle simplifie aussi la description du seul usage standard (voir annexe). Le statut de cette particule a été précisé dans la section précédente. On peut l'interpréter comme un marqueur de la modalité d'énoncé de la construction qui suit. Outre les avantages descriptifs que présente cette solution, elle a le mérite de résoudre le paradoxe traditionnellement attaché aux « subordonnants ». Ce paradoxe consiste en ceci: un subordonnant est censé subordonner une construction verbale ou proposition donc être extérieur à

¹Rappelons qu'il existe bien un pronom interrogatif *que* marqué pour l'opposition +/- individuel. Le *que* traditionnellement considéré comme relatif n'est sensible à aucune des oppositions qui caractérisent les pronoms en français.

cet élément. Mais c'est l'ensemble subordonnant plus proposition qui est considéré comme subordonné « conjonctive ». Si l'élément qui est un marqueur de modalité d'énoncé, le paradoxe disparaît. Il marque un type particulier d'énoncé qui peut fonctionner comme principale ou subordonnée en fonction des « capacités d'accueil » des autres unités du contexte.

La dernière mise au point sur cette question a été faite par Hirschbüller et Labelle [96], à propos du *qui* des énoncés comme :

(494) la femme qu'il aurait fallu **qui** soit élue, c'est Fabienne

Les auteurs réfutent avec de bons arguments les analyses concurrentes à celle qui fait de *qui* un complémentiseur: analyse par incise de *qu'il aurait fallu*, proposée par Léard [90]; analyse par relative prédicative de *qui soit élue* de Le Flemm [1992] . La conclusion de l'article (loc. cit. : 75) est très nette:

« Les différences entre le français et le flamand de l'ouest suggèrent que, synchroniquement, *qui* n'est pas un relatif, mais un complémentiseur. Il est naturel de penser que *qui* était à l'origine le pronom relatif (neutralisé pour les oppositions humain-non humain) et qu'il a été réanalysé comme complémentiseur .»

Cette analyse n'a pas été adoptée par l'ensemble de la communauté des linguistes travaillant sur le français, bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une réfutation sérieuse. Ce paradoxe s'explique en partie par le purisme de cette communauté qui en dernière analyse répugne à abandonner la présentation scolaire en forme de pronom à déclinaison du relatif standard. Deulofeu [81] s'était pourtant attaché à montrer que ce paradigme avait été construit de toute pièces par les grammairiens du XVIIème contre les tendances profondes de la langue et qu'il constituait un sous-système de la grammaire seconde du français et non de sa grammaire première. Si le caractère « composite » et construit de cette partie de la grammaire du français standard n'est pas facilement accepté, c'est sans doute, comme il apparaît dans les analyses du chapitre précédent, par suite d'un manque d'intérêt, somme toute légitime, pour les données non-standard quand elles se réduisent à quelques exemples "folkloriques". L'intérêt de l'analyse est de fait considérablement réduit si l'on ne prend en compte que les exemples standard ou des exemples non standard non authentiques. On a vu au contraire dans le chapitre précédent que l'examen de données authentiques conférait à l'analyse par conjonction une valeur descriptive incontestable¹.

Je souligne cependant que l'analyse de *que* et *qui* relatifs comme des particules ou des conjonctions, n'entraîne pas nécessairement que les propriétés de la place vide sujet et objet soient exactement les mêmes que celles des positions obliques. Or c'est précisément ce que l'on observe au moins sur deux exemples.

D'un côté, alors que les positions obliques de place vide peuvent être associées à des réalisations pronominales :

(495) l'homme que je parlais / l'homme à qui je parlais

¹ Ailleurs qu'en France, dans un domaine linguistique voisin, l'italien, l'analyse de *que* comme particule de subordination a eu moins de mal à pénétrer les grammaires de référence.

- (496) ce n'est pas le cas des positions directes :
(497) l'homme que je vois / *qui je vois

Aucune explication convaincante de ce phénomène n'a été fournie jusqu'ici¹.

Le deuxième exemple concerne les relatives continuatives. Les formes à particule et place vide, qui apparaissent sans restriction en position sujet et objet :

- (498) j'ai rencontré Jean. Qui d'ailleurs doit te voir demain
(499) j'ai rencontré Jean. Que d'ailleurs tu dois contacter très vite

ne semblent pas possible aux cas obliques, où la forme pronominale paraît indispensable :

- (500) *j'ai rencontré Jean. Que d'ailleurs il faut que tu écrives
(501) j'ai rencontré Jean. A qui d'ailleurs il faut que tu écrives

La possibilité pour les cas directs de constituer une relative « continue » pourrait en fait être considérée comme un argument défavorable à l'analyse par particule. Je vais montrer qu'il n'en est rien. Les relatives continuatives à pronom constituant des énoncés complexes du point de vue macrosyntaxique. Je montrerai dans le chapitre suivant qu'elles sont analysables comme des structures support apport où le pronom occupe une position de support. Si un pronom peut, comme la plupart des catégories microsyntaxiques constituer un support macrosyntaxique, ce n'est pas le cas d'une place vide. On ne s'étonne donc pas que les exemples () ne soient pas acceptables : la place vide « oblique » ne peut constituer le support de la relative continue. Alors, la possibilité de trouver des énoncés comme (), qui seraient apparemment des relatives continuatives comportant des places vides au cas direct pose problème. La logique de l'argument voudrait en effet que *qui* et *que* soient dans ce cas des proformes, puisqu'ils fonctionneraient comme des supports et non des particules. Cette analyse remettrait en cause la généralisation que nous avons proposée et pourrait constituer un argument en faveur de l'analyse traditionnelle de *qui* et *que*. Mais il existe une possibilité de maintenir l'analyse en particule en donnant de la distribution une explication purement syntaxique. On verra plus loin que seuls *qui* et *que* peuvent constituer le prédicat principal d'une structure support / apport à lecture constative :

il y a des gens qui viennent / qu'on appelle /*a qui on parle /*qu'on parle

La relative "continue" a clairement une interprétation constative. Si les continuatives en *qui* et *que* étaient analysées comme des prédicats constituant un apport unique et non comme des propositions organisées macrosyntaxiquement en support apport, on aurait une piste d'explication pour les impossibilités

¹ La solution en terme de violation de la constitution du syntagme nominal proposée par Muller [96] : un SN ne peut être constitué par la succession de 2 SN en français contemporain (on ne peut plus dire : la chaise Dieu) n'est pas opératoire en l'état. Il faut admettre que la catégorie de la relative est celle de l'élément relativisé. Mais en elle même une construction comme à qui je pense n'a pas la distribution d'un groupe prépositionnel, il s'agit d'une catégorie en soi de nature prédicative. Cette observation réduit la portée de la règle de Muller, puisque dans l'homme qui j'ai vu, qui j'ai vu peut être analysé comme une catégorie prédicative et non un groupe nominal.

constatées : seuls les cas directs de structures à place vide peuvent constituer des prédicats constatifs acceptables, que ce soit dans des prédictions avec *il y a* ou dans des structures « continuatives ». Et de fait, on peut proposer de distinguer deux types syntaxiques de relatives "continuatives". D'un côté celles qui constituent des structures support / apport enchaînées à un premier énoncé, que l'on peut appeler relatives "de liaison". D'un autre côté, celles qui sont de simples prédicats, sans division fonctionnelle, greffés sur le premier énoncé, formes aux quelles on peut réserver le terme de relatives continuatives. Si l'on adopte cette double analyse syntaxique, on peut rendre compte simplement de la distribution des *qu-* proformes et des *qu-* particules. Les *qu-* proformes peuvent fonctionner comme supports dans les structures support-apport. Ce qui donne l'énoncé cité plus haut :

(502) j'ai rencontré Jean. à qui d'ailleurs il faut que tu écrives

Les particules *qui* et *que* "directes" , sont évidemment exclues des structures support / apport, mais, à la différence des *que* "obliques", elles peuvent constituer un prédicat "continuatif" appuyé sur l'énoncé qui précède, ce qui rend compte du contraste :

(503) j'ai rencontré Jean. Qui d'ailleurs doit te voir demain

(504) *j'ai rencontré Jean . que je dois écrire demain

tout à fait parallèle à celui qu'on observe dans les prédictions :

(505) il y a Jean < qui doit te rencontrer demain

(506) * il y a Jean < que je dois écrire demain

On peut donc maintenir l'analyse de *qui* et *que* comme particules, tout en soulignant la différence de comportement des structures à place vide directes et obliques.¹

¹ La situation se complique cependant si l'on prend en compte les formes :

il m'a injurié à quoi je n'ai pas pu répliquer

Ici, le relatif a pour « antécédent » l'ensemble de la construction qui précède et non un terme particulier comme précédemment. Ces structures ne peuvent être analysées que comme des relatifs de liaison avec *à quoi* support. En effet, une construction verbale ne fonctionne pas comme premier terme d'une prédication :

*il y a qu'il est venu < qui m'ennuie

Si *qui* et *que* étaient des pronoms, ils pourraient constituer les supports d'une relative de liaison et l'on devrait avoir sur le modèle de :

il m'a injurié à quoi je n'ai pas pu répliquer

des relatives de liaison :

Compte tenu des relations complexes entre grammaire première et grammaire seconde dans le domaine des relatives, on pourrait proposer de nuancer l'analyse de *qui* et *que* en distinguant grammaire première et grammaire seconde. Je proposerai d'adopter l'analyse en particule pour la grammaire première, mais il se pourrait qu'en grammaire seconde, *qui* et *que* particules soient l'objet d'une réanalyse, au moins partielle, en proformes.

2. Syntaxe interne des constructions introduites par *que*

La particule *que* peut former avec ce qui suit plusieurs types d'unités aux propriétés syntaxiques différentes. Soulignons encore que nous ne nous intéressons ici qu'à la construction qui suit *que* sans préjuger de la relation que cet ensemble peut avoir à son tour avec l'extérieur. Dans le cadre de l'hypothèse de l'indépendance des modules morphosyntaxiques, il n'y a pas plus de lien nécessaire entre la syntaxe interne d'une construction et sa syntaxe externe qu'il n'y en a entre le morphème introducteur et la syntaxe interne de la construction.

Donc, a priori, *que* peut se combiner avec divers types de constructions. Il s'agit bien évidemment d'unités complexes, de types particuliers de constructions, notamment verbales. Au même titre que les diverses constructions, ces unités peuvent, à leur tour, être termes de diverses relations syntaxiques et ont chacune une distribution particulière.

La grande distinction à faire est entre les constructions, formellement définies comme comportant une place vide, qui fonctionnent comme des prédicats et celles qui ne sont pas différentes des constructions verbales tensées canoniques et qui ont valeur de proposition. Il s'agit là d'une distinction syntaxique et non logique. La distinction entre catégories "prédicatives" et catégories non prédicatives est bien attestée dans les langues. Ainsi l'adjectif le nom et le verbe sont des catégories prédicatives, les pronoms clitiques ne sont pas prédictifs. On peut tester cette propriété dans certains contextes qui sélectionnent les catégories prédicatives:

(507) je le vois qui vient / venir

?il m'a injurié. qui m'a fait de la peine

?il m'a injurié. que j'ai pas aimé

Or ces formes sont peu acceptables en français standard. Cette inacceptabilité s'explique si *que* et *qui* sont des particules : elles ne peuvent constituer le support de la relative de liaison. Pour qu'une division fonctionnelle soit possible, il faut "renforcer" les particules par un élément pronominal, comme *ce* dans :

il m'a injurié. ce qui m'a fait de la peine

il m'a injurié. ce que j'ai pas aimé

Une fois encore *qui* et *que* sujet et objet se comportent différemment des relatifs obliques.

(508) je le trouve / beau / *te /

Ces contextes permettent également de faire la distinction entre constructions fonctionnant comme prédicat et constructions fonctionnant comme propositions:

(509) je le vois qui vient

(510) *je le vois que le gardien l'arrête

Parmi les constructions verbales, les constructions à l'infinitif et au participe fonctionnent généralement comme des prédicats et non comme des propositions.

Pour ce qui est des constructions verbales tensées, les constructions verbales à place vide sont des prédicats, les constructions verbales où toutes les places sont directement instanciées sont des propositions. La construction que nous appelons à place vide sera symbolisée par *que* () CV . La construction verbale « proposition » sera appelée construction verbale « saturée » et sera symbolisée par *que* CV.

2.1. QUE ()CV

On considérera comme une unité morphosyntaxique à part entière, c'est à dire comme susceptible d'être terme autonome d'une relation syntaxique, la partie soulignée des énoncés suivants:

(511) l'homme que j'ai vu

(512) l'homme que je t'ai parlé

(513) c'est de lui que je t'ai parlé

(514) je le vois qui vient

(515) le peu que je l'ai vu

(516) le plus que je l'ai gardée c'est quand elle avait trois ans

(517) j'aime pas la manière qu'il a fait ça

Les exemples (530) et (529) montrent que cette forme n'est pas liée à la construction classiquement appelée "relative", si elle y est souvent associée. Ceci revient à dire que son existence n'est pas conditionnée par celle d'une construction à élément recteur nominal dont elle serait un constituant. Mais, de fait, cette situation n'est pas propre aux que CV: il y a des cas où les noms eux-mêmes sont construits sans former de syntagme nominal avec article:

(518) je l'ai nommé général

(519) *je l'ai nommé un / le général

Dans ce cas, le nom n'est pas équivalent à un syntagme nominal ordinaire. On constate ainsi qu'il ne peut être remplacé par un pronom:

(520) *je l'ai nommé celui-ci

Il n'y a donc pas de raison de s'étonner qu'un type de construction verbale marqué par *que* ait d'autres emplois syntaxiques possibles que d'être un constituant de groupe nominal, notamment des emplois prédicatifs. En dehors des relatives, on retrouve des structures à place vide dans les extractions, les questions, des prédications secondes, des formes de relatives continuatives.

Si l'on veut décrire l'organisation interne de cette construction verbale à place vide, on peut partir, à la suite de diverses écoles linguistiques, de la caractéristique essentielle suivante : une place et une seule de cette construction est distinguée des autres par un "traitement particulier". En grammaire générative, ce traitement particulier est décrit par l'idée que la position concernée aurait été l'objet d'un "mouvement"¹ par rapport à une position canonique.

Dans un modèle "item et arrangement", on parlera plutôt, comme en syntaxe "constructionnelle" de construction "filler-gap" (cf. Fodor [83]). Cette dernière approche a été reprise par Coru et Marandin [99], sous l'appellation de phase à "trou". L'Approche Pronominale analyse ces constructions comme des dispositifs syntaxiques particuliers de la construction verbale, qui possèdent des propriétés syntaxiques communes largement indépendantes de l'appartenance catégorielle de la place "disposée".

Dans les modèles item et arrangement, la caractéristique de ces constructions est qu'une des places de construction n'est pas réalisée dans le domaine de la construction (d'où l'effet de place vide), mais à l'extérieur de celui-ci. Dans cette optique, on ne peut parler d'unité syntaxique qu'en prenant à la fois la construction à place vide et la réalisation extérieure de cette place. Pour ma part, je considère que la structure à place vide constitue une unité linguistique à part entière². Elle

¹ On désigne d'ordinaire ce mouvement par le terme "mouvement de *qu-*". Mais comme on vient de le voir, il est dangereux de préjuger que ce mouvement est lié à la présence d'une catégorie morphologique particulière. Pour exprimer la caractéristique syntaxique indépendamment de ses réalisations morphologiques, il faut donc parler simplement de mouvement, en spécifiant éventuellement le type syntaxique de mouvement par rapport à d'autres possibles : le terme de "chopping rule" utilisé par J. Ross [83] permettrait de bien distinguer les caractéristiques proprement syntaxiques des constructions en question.

² On pourrait dire que cette construction à fonctionnement de prédicat, est à rapprocher de certaines constructions à l'infinitif qui ont une de leurs places obligatoirement non lexicalisée:

- (1) je lui demande de venir
- (2) je le vois venir
- (3) un homme difficile à convaincre
- (4) Cependant les possibilités combinatoires de ces deux types de constructions ne sont pas exactement les mêmes, notamment dans le fait que les constructions à l'infinitif peuvent constituer des syntagmes supports où la place vide reçoit une interprétation générique:

	à vaincre sans péril
on triomphe sans gloire	
- (5) *qui ne germe pas la récolte sera mauvaise

Les deux constructions ont un fonctionnement prédicatif, mais la place vide de la construction à l'infinitif n'est pas soumise à la contrainte de l'anaphore obligatoire. Il s'agit donc d'une autre structure syntaxique.

occupe une position syntaxique autonome indiscutable dans ses fonctionnements comme prédicat (*je le vois qui vient*). Cette autonomie est confirmée par le fait que la place vide peut être mise en relation aussi bien avec des éléments rattachés à la *que* CV par une relation macrosyntaxique : à Paris (que) je veux aller, que par une relation de microsyntaxe comme dans : *ce que j'ai dit* .

Compte tenu de ces multiples fonctionnements, il me semble nécessaire de distinguer les propriétés intrinsèques de la construction à place vide, qu'elle va manifester dans tous ses emplois, et les propriétés supplémentaires qui affectent cette place quand elle est mise en rapport avec une autre unité par une relation de syntaxe externe.

Ainsi, le fait que la place vide corresponde souvent à l'expression d'un choix paradigmatique exclusif :

(521) c'est à la caisse et pas ailleurs que ça se paye

n'est pas une propriété intrinsèque de la *que* ()CV , mais bien de la construction "extraction" dans son ensemble. On retrouve en effet la *que* ()CV dans d'autres relations de syntaxe externe où la place vide n'est pas associée à une opération de choix exclusif, comme en témoigne la relation avec le clitique :

(522) je le vois qui vient

Propriétés caractéristiques de la construction à place vide

1) La place vide est caractérisable par le fait qu'elle ne peut supporter de réalisation lexicale :

(82) *l'homme que je t'ai parlé d'un ami

(83) *le peu que je l'ai vu beaucoup

(84) *la manière qu'il a fait ça bien

(85) *je vois Pierre que Paul vient

(523) *c'est de Paul que je t'ai parlé de lui

Cette propriété donne un contenu empirique à la notion de place vide: il s'agit d'une place syntaxique nécessairement vide de toute réalisation sous forme de catégorie grammaticale ou de lexique. La place vide correspond donc à l'ouverture d'une position paradigmatique où aucun choix n'a été effectué. Le paradigme ne peut être rempli que par un apport extérieur.

2) Un verbe ne peut présenter qu'une seule place vide. Un seul complément peut constituer un paradigme ouvert :

(524) *c'est à Paul de Pierre que j'ai parlé

Il convient évidemment de distinguer la construction à place nécessairement vide de la construction saturée dont une ou plusieurs places peuvent être réalisées "zéro", par exemple celle du verbe donner dans :

(525) ce que j'aime c'est qu'il donne

qui peut avoir un équivalent structurel, sinon sémantique, en:

(526) ce que j'aime c'est qu'il donne des choses à des gens.

On peut traiter ces cas soit selon l'hypothèse de l'emploi absolu : le verbe est employé dans une construction à un seul argument. Le paradigme correspondant aux autres arguments n'est alors même pas ouvert. Soit selon l'hypothèse du choix d'une réalisation "zéro" dans le paradigme. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une construction à paradigme ouvert, sans choix effectué. Comme on le voit dans l'exemple (541) la réalisation zéro peut affecter plusieurs places syntaxiques.

D'autres propriétés de la construction à place vide ont été signalées et utilisées dans le chapitre précédent : on les rappelle ici :

2) les places vides donnent lieu à des effets de contrôle à distance :

(527) c'est à Paul qu'il m'a dit qu'il devait parler

3) ce contrôle à distance n'obéit pas aux mêmes contraintes que l'anaphore à partir d'une place réalisée. Il est sensible aux contraintes d'îles :

(528) *c'est Paul que je pense qu'il faut aller au cinéma avec

4) Dans les constructions à place vide, le sujet lexical peut être inversé

(529) c'est à Paul qu'a parlé Pierre

5) La syntaxe interne de place vide peut être mise en relation avec une propriété de syntaxe externe qui est tout aussi caractéristique et qu'il faut mentionner ici parce qu'elle est une conséquence directe de la syntaxe interne. Ce type de construction verbale n'est jamais autonome. Elle ne peut pas constituer un énoncé à elle seule :

(97) *que j'ai vu

Elle ne peut pas non plus se trouver à l'initiale d'un énoncé, à la manière d'un groupe nominal topicalisé¹ :

(98) *que j'ai vu c'est un cheval

Pour fonctionner, elle doit être appuyée sur une construction qui la précède, ou la contient, ou alors former avec un article une construction "nominalisée" (*ce que je crois*). La place vide institue donc une relation de dépendance obligatoire à un élément linguistiquement attesté. Certains parleraient d'une relation d'anaphore obligatoire. Mais contrairement aux conclusions un peu hâtives habituelles, il n'est pas nécessaire que l'élément anaphorique soit obligatoirement dans un même syntagme nominal qu'elle, comme dans les relatives:

(530) ce que j'ai vu m'a surpris

On trouve, en effet, la construction à place vide intégrée à d'autres constructions:

(531) c'est parce qu'il était là que je suis venu

(532) je l'ai vu qui venait

et même reliée à l'élément qui satisfait l'anaphore obligatoire par un lien macrosyntaxique, comme dans le fonctionnement en relatif "continuatif":

(533) Il m'a parlé de notre rencontre. que j'avais pas vraiment appréciée

EXTENSION DE LA PLACE VIDE

Du point de vue des relations de syntaxe interne, on peut souligner que la place vide semble pouvoir être une forme quelconque de valence ou de rection:

(534) le truc que je t'ai parlé

(535) c'est pour ça que j'étais venu vous voir

(536) le truc que j'étais venu vous voir c'est très important

Dans (550), la place vide est celle qui correspond à un élément de la valence du verbe parler (parler de quelque chose), dans les deux autres exemples, la place vide aurait comme équivalent un élément extérieur à la valence des verbes, jouant le rôle d'un circonstant par rapport au prédicat verbal et correspondant à la proforme interrogative *Pourquoi* de l'énoncé: *Pourquoi es-tu venu nous voir ?*

¹ Dans un discours suivi, notamment de l'écrit quelque peu travaillé, on peut trouver des cas où le prédicat peut précéder l'élément qui le lie :

Beaucoup de personnalités civiles et militaires étaient présentes et, qui devait nous régaler d'un beau discours l'Archevêque de Digne. De fait, cette position en incise n'est pas pour surprendre : le qui est macrosyntaxiquement annoncé par l'évocation des personnalités, dont l'Archevêque n'est qu'une espèce. La base qui lie la forme à place vide est bien présente dans le contexte précédent et obtenue par une inférence associative.

Deux questions se posent alors: la première concerne les possibilités de "réalisation" de la place vide, l'autre la légitimité de l'extension de la notion de place vide aux circonstants régis par le verbe.

Réalisation morphologique de la place vide

A priori, une place vide devrait être réalisée par un zéro morphologique. Mais, sachant qu'en français un verbe tensé doit toujours avoir un sujet attesté, une sorte de contradiction morphosyntaxique apparaît lorsque c'est précisément la place sujet qui est "vide". Je résumerai des discussions antérieures (Deulofeu [83], pp) en disant qu'il y a sans doute deux façons de résoudre la contradiction. L'une consiste à faire en sorte que la particule elle même porte la marque du sujet, c'est la solution de l'usage standard, qui utilise une variante marquée *qui* , pour la position sujet :

(537) ceux qui ont beaucoup d'argent

Mais il existe sans doute une autre solution. C'est celle qui consiste à utiliser une forme variable en nombre et, pour certains locuteurs en genre, soit phonétiquement /Ki/, /Kiz/, /Kel/ , /Kez/:

(538) ceux /kiz/ ont beaucoup d'argent

(539) celle /kel/ est venue me voir

(540) c'est mes voisins /Kiz/ ont beaucoup d'argent

Une chose est sûre, c'est que dans les contextes avec antécédents *ce*, *ceux*, , où l'on est certain qu'il s'agit d'une construction à place vide, une forme variable de ce genre, qui rappelle dans sa désinence les clitiques, n'est possible que sur la place sujet:

(541) *ce que je l'ai vu hier

(542) *ceux que je les ai vu hier

(543) *c'est mes voisins que je les ai vus

On a alors le choix entre deux explications pour /ki/ - /kiz/. Soit on pose une autre forme de la particule sujet, qui serait cette fois variable, soit on invoque l'utilisation d'un clitique affaibli au point de ne plus constituer une unité indépendante mais un véritable marqueur "optionnel" de sujet pour les verbes. Cette seconde solution est parfaitement plausible , car les mêmes locuteurs qui produisent des relatives telles que (559), produisent aussi des énoncés tels que:

(544) personne /i/ va venir me voir

(545) tout le monde /i/ peut pas faire ça

énoncés qui supposent à mon sens que l'élément entre barres obliques n'est plus un clitique , car le clitique, marqué du trait [+ défini], ne peut se coupler avec des indéfinis, comme en témoigne le mauvais enchaînement suivant:

(546) (95)*j'ai pu voir personne il m'aurait pourtant rendu service

Le choix entre les deux solutions, dépend encore de progrès dans la connaissance des faits, mais il me semble cependant que des énoncés tels que:

- (547) bon ben les types /Kiz/ avaient un peu de /ki/étaient un peu bricoleurs
/kiz/ avaient de bons mois ils sont arrivés à prendre le dessus puis
(548) ceux que vraiment /iz/ avaient rien eh ben (MF,A,)

sont un bon indice du rattachement au verbe et non à l'élément *qu-* de la marque sujet. En tout état de cause, la morphologie de la place vide sujet n'est pas identique à celle des autres places. Ce fait montre encore une fois l'autonomie de la morphologie et de la syntaxe. La place syntaxique "vide" peut avoir une réalisation morphologique non vide. Le paradoxe n'existe que pour ceux qui croient au parallélisme syntaxe / morphologie.

Si tel est le cas, on peut dire que la syntaxe des constructions standard et non standard est la même, seule la morphologie change : dans le cas de la construction non standard, c'est le verbe et non la particule *que* qui porte la marque obligatoire de sujet. Cependant, conformément à l'axiome de l'autonomie des systèmes morphologiques, on peut s'attendre à ce que cette construction ne soit pas strictement équivalent à la version à place vide. Et en effet, l'élément clitique permet des marquages supplémentaires intéressants de la place vide:

- (549) tous ceux qu'on était venus ensemble
(550) les amis qu'on était ensemble

Ces formes n'ont pas d'équivalent avec place strictement vide. Le dernier énoncé a une lecture qu'on ne peut obtenir par une forme à place vide, celle où on comprend: ceux qui étaient ensemble et qui formaient un ensemble d'amis.

- (551) ?tous ceux qui étions venus ensemble
(552) ?les amis qui étions venus ensemble

Une autre question à la frontière de la syntaxe et de la morphologie se pose à propos de ces constructions. Divers observateurs ont relevé des énoncés où une préposition se présente sans régime et qui semblent constituer des variantes libres de nos énoncés à place vide :

- (553) c'est la fille que je vis avec (variante de *c'est la fille que je vis*)
(554) la carte visa il faut jamais partir sans

Je ne vais pas étudier en détail ces constructions, ce qui supposerait une recherche spécifique d'exemples authentiques et une théorie de la rection prépositionnelle dont je ne dispose pas. En me fondant sur mon intuition et sur quelques exemples attestés, je propose l'analyse suivante. Lorsque la préposition introduit un complément de la valence du verbe comme une sorte de marqueur « casuel », elle est en variante libre avec la construction à place strictement vide. Cet emploi se reconnaît au fait que la préposition ne sélectionne pas une interprétation [+/- animé] pour le complément :

- (555) le gars que j'alterne le plus avec c'est Jean

- (556) le gars que j'alterne le plus c'est Jean
- (557) la couleur que le bleu alterne le mieux avec c'est le jaune
- (558) la couleur que le bleu alterne le mieux c'est le jaune

La préposition peut être considérée comme un marqueur de place vide gouverné par le verbe. En revanche lorsque la préposition introduit un circonstant, elle constitue elle-même un constructeur syntaxique à part entière. On s'aperçoit alors que l'absence de régime induit une interprétation [- animé] :

- (559) *cette fille j'ai fait un article avec
- (560) cette fille j'ai fait un article avec elle
- (561) cette scie on peut couper des gros troncs avec
- (562) *cette scie on peut couper des gros troncs avec elle

Dans ce cas, je proposerai d'interpréter l'absence de régime comme une réalisation zéro significative du paradigme et non comme l'indication d'une place vide. En fait de tels énoncés peuvent accepter deux zéros comme tout énoncé principal, ce qui confirme qu'il n'y a pas de place vide :

- (563) cette scie on peut s'en sortir avec ou même sans

Cette analyse permet en outre de rendre compte du contraste suivant :

- (564) c'est celle de Jean , de scie, que j'ai pas pu faire le travail
- (565) c'est celle de Jean, de copine, que je suis sorti avec
- (566) *c'est celle de Jean de scie que j'ai pas pu faire le travail avec

Elle permet aussi d'expliquer que les constructions suivantes avec préposition "circonstant" soient possibles :

- (567) la clé que tu m'as dit que tu avais pas pu ouvrir avec

Si cette construction était une construction à place vide sur *avec*, l'énoncé ne devrait pas être possible en vertu de la contrainte d'île qui pèse sur un circonstant prépositionnel. Si on l'analyse comme une construction sans place vide, on comprend qu'il soit acceptable comme :

- (568) cette clé on m'a dit que tu avais pas pu ouvrir ma porte avec

Pour terminer de cerner la nature de cette construction, je vais la comparer à des formes syntaxiques de la logique formelle. La construction à place vide des langues naturelles se comporte un peu comme une fonction propositionnelle ou un prédicat et non comme une proposition de plein statut de la logique des propositions: il lui faut un élément qui "lie" la place vide pour fonctionner et comme un quantifieur de la logique classique, cet élément est nécessairement exprimé par un élément linguistique et doit précéder la proposition. De sorte qu'un énoncé comme le suivant est mal formé tout comme son "équivalent" en syntaxe logique :

(569) *(quelqu'un avise un ami dans une salle et s'adresse à un autre interlocuteur) qui vient d'arriver

* vient (arriver (x))

Cependant à la différence des formes admises en syntaxe logique classique cet élément "lieur" n'est pas obligatoirement un quantifieur spécifique étroitement relié au prédicat, il peut être trouvé dans une autre partie de la construction où est intégrée *que* CV(), ou même dans une construction indépendante grammaticalement :

(570) je le vois qui () vient

(571) un homme s'est présenté qui () ouvrit son journal

(572) il y a des gens qui () ne savent pas où passer leurs vacances

C'est à mon sens cette plasticité, une fois encore preuve de la spécificité de la syntaxe des langues naturelles, qui lui permet de constituer un prédicat en liaison avec ce qui précède sans être nécessairement intégrée à un syntagme nominal. En syntaxe logique, on ne pourrait pas juxtaposer une fonction propositionnelle à une proposition en considérant que l'un des éléments qui instancie la proposition peut très bien lier la variable de la fonction propositionnelle:

*présenté (homme) et ouvre (journal, ())

C'est pourtant, me semble-t-il ce qui se passe dans l'enchaînement fourni par le relatif continuatif :

(573) un homme s'est alors présenté qui ouvrit un journal et sortit un pistolet

Place vide et pronom qu-

Il est aussi indispensable de distinguer cette forme de construction verbale de celle que l'on obtient lorsqu'on réalise une place de valence ou de rection par une proforme qu-, antéposée à l'ensemble de la construction :

(574) **où** il vit c'est très beau

(575) **qui** m'aime me suive

(576) la femme à **qui** j'ai parlé

Les deux constructions ont des emplois communs, mais d'autres sont distincts : la construction à pronom ne constitue pas un bon prédicat secondaire, elle peut, en revanche, constituer à elle seule un énoncé¹:

(577) *je le vois à qui quelqu'un parle

(578) où tu vas / là où tu vas

¹Là encore j'adopte une position morphologique non orthodoxe: je ne fais pas la différence entre pronom relatif et pronom interrogatif, je considère qu'il s'agit d'unités morphologiques identiques utilisées dans des contextes syntaxiques différents.

(579) *que je vois / ce que je vois

La construction à place vide fonctionne seulement comme un prédicat comportant une place non réalisée. L'autre construction a, en apparence, une de ses places occupée par un élément pronominal. Il est évident que les propriétés de la construction seront en relation avec les propriétés du pronom qui y figure et sa distribution sera différente de celle de la construction à place vide.

On peut considérer qu'en français la série des pronoms: *qui, quoi, où, quand* est caractérisée par un trait [indéfini], qui confère à la construction dans laquelle il se trouve des propriétés voisines de la place vide. Les deux formes sont caractérisées par le refus d'une équivalence lexicale :

(580) *à qui tu lui as dit ça

(581) *ce que tu as dit de truc

Leur point commun est de signifier un paradigme ouvert dans lequel aucun choix n'a encore été opéré. La place vide montre en quelque sorte syntaxiquement cette absence de choix. La réalisation par pronom *qu-* le signifie par le trait [indéfini] qui la caractérise. La place est réalisée, mais par une catégorie qui indique que l'on accomplit un "parcours des valeurs possibles du paradigme", selon la formulation éclairante de A. Culioli.

Ces éléments entrent dans la composition de constructions verbales qui fonctionnent soit comme des prédicats instanciés par anaphore dans diverses constructions ou encore comme têtes de groupes nominaux avec ou sans " article".

Le fonctionnement comme tête de groupe nominal avec article n'est pas possible dans toutes les conditions pour tous les pronoms. Il n'est possible avec *qui* et *quoi* que si le pronom est précédé d'une préposition.

(582) celui à qui j'ai parlé

(583) *celui qui j'ai vu

En revanche dans les cas où le pronom, non précédé d'une préposition, occupe à lui tout seul une place de construction, on peut obtenir une construction nominale sans article, ou relative sans antécédent :

(584) où il habite c'est beau

(585) comment il a pu faire je m'en fous

(586) je me souviens de quand il est parti

Cette possibilité d' "auto-instanciation" est la propriété caractéristique de cette construction par rapport à la construction à place vide. Par "autoinstanciation", on entend qu'il n'y a pas lieu de supposer un antécédent "sous-entendu" du type *là* ou *au moment* . Tout se passe comme si on se donnait le droit de considérer que la partie comportant le verbe de la construction était une manière d'interrompre le "parcours" créé par le pronom indéfini. Une instanciation circulaire si l'on veut. On remarque que l'autoinstanciation suppose une antéposition, ce qui veut dire

qu'elle suppose que la construction ait les propriétés d'une construction à place vide.

Une hypothèse que je me borne à esquisser, consisterait à dire que les énoncés à pronom *qu-* antéposés sont analysables selon plusieurs types de constructions complexes, où sont mis en relation le pronom *qu-* et une construction verbale à la fois par des relations microsyntaxiques et par des relations macrosyntaxiques diversifiées. La construction verbale peut être à place vide ou saturée, comme on peut s'y attendre dans le cadre d'une morphosyntaxe modulaire. Dans le cas de l'association avec une place vide, la structure serait voisine de celle qui se manifeste dans : *c'est à lui qu'il faut parler* ou *encore à lui il faut parler*. Le pronom serait à analyser comme un apport "contrastif", au niveau macrosyntaxique. Cet apport constituerait un message avec la construction à place vide comme report. Cette analyse pourrait être indépendamment motivée, si l'on remarque que, d'une part, les interrogatifs peuvent former un message autonome; et d'autre part, que l'interrogative dans son ensemble analysée selon le schéma apport-report et une opération de choix exclusif sur l'apport pourrait entrer dans la famille de formes suivante :

- (587) lui > j'ai rencontré
- (588) qui tu as rencontré?
- (589) qui tu as rencontré (relatif sans tête)
- (590) lui > que j'ai rencontré
- (591) qui que tu as rencontré
- (592) c'est lui que tu as rencontré
- (593) qui c'est que tu as rencontré

Les cas où les pronoms *qu-* antéposés sont associés à une construction verbale saturée sont moins fréquents. On les trouve cependant dans des formes souvent utilisées dans les devinettes, où le pronom *qu-* est un support d'un schéma support-apport, ce que peut marquer une dissociation prosodique forte :

- (594) qu'est ce que c'est < qui monte qui descend et qui est tout vert
- (595) qui c'est que < quand on le contrarie il faut vite partir

Les formes à pronoms *qu-* antéposés peuvent donc se construire avec des constructions saturées, à la différence des particules. Un autre exemple de cet emploi apparaît, dans les relatives de liaison, où le pronom occupe une place de support non intégré à la construction du verbe :

- (596) il est parti. Après quoi on l'a cherché partout

Ou encore dans des constructions « relatives » où le pronom peut être en relation avec un clitique oblique, signe clair qu'il ne s'agit pas d'une place vide :

- (597) c'est des affaires où on y laisse beaucoup de plumes

Les phénomènes complexes de grammaticalisation qui affectent ces formes exigent bien évidemment des études spécifiques pour chaque cas si l'on veut

vérifier l'hypothèse. La question sera reprise sous un autre angle au Chapitre II, section 3.

2.2. QUE CV saturée

Un deuxième complexe morphosyntaxique où peut entrer *que* est tout simplement une construction verbale ordinaire avec toutes les formes qu'elle peut prendre, y compris dans les principales :

- (598) j'ai dit qu'il devait venir demain à cinq heures
- (599) je m'étonne de ce qu'il ne soit pas venu
- (600) il était pas parti que l'autre arrivait
- (601) ils sont arrivés que le magasin était fermé
- (602) il y a des trains que les passagers peuvent voir des films

Dans aucun de ces énoncés on ne remarque de différence avec une construction verbale indépendante. En particulier toutes les places on fait l'objet d'un choix lexical dans leur paradigme.

Je propose de faire une triple distinction à l'intérieur de ces constructions verbales. En allant de la plus contrainte à la moins contrainte en termes de composition en catégories grammaticales.

***Que* CV saturée "nominalisée"**

Un premier type présente une particularité formelle intéressante : la neutralisation de l'opposition subjonctif /indicatif. Le mode n'y a pas de valeur sémantique particulière. Subjonctif et indicatif sont en variante libre ou en distribution complémentaire en fonction du verbe recteur. Cette construction figure comme argument de verbe et exige *ce*, lorsqu'elle est introduite par une préposition "incolore" :

- (603) je m'étonne de ce qu'il soit / est venu

La neutralisation du mode va de pair avec un fonctionnement de type groupe nominal. On serait tenté de dire qu'en français contemporain la marque de nominalisation des constructions verbales est la neutralisation des oppositions de mode (pour la situation en français classique, voir la discussion du chapitre précédent (? ?)).

***Que* CV "proposition"**

a) Dans d'autres contextes *que* construit une construction verbale qui est nécessairement à la forme affirmative: on ne pourrait lui substituer un énoncé où la modalité externe serait différente: interrogative ou exclamative:

- (604) *il a dit que qui était arrivé
- (605) *il a dit que qu'est-ce qu'il peut être con
- (606) *ils sont arrivés que quel magasin était fermé

(607) *ils sont arrivés que qu'est-ce que ça pouvait être tard

Dans ce cas là, *que* introduit une construction verbale saturée (construction où toutes les places sont réalisées lexicalement) sans modalité externe, mais où des oppositions temporelles et modales sont possibles.

b) Dans d'autres cas, enfin, *que* peut introduire des constructions verbales saturées avec modalité externe variable:

On doit de plus souligner que, en français de conversation, on peut trouver des verbes à l'impératif ou des questions sous ce *que*¹ :

(608) c'est un type que méfie-toi tu sais

(609) c'est un mec que qu'est-ce qu'il peut être con

(610) il y a des types que qui c'est qui pourrait leur résister?

(611) il faut partir maintenant que tu veux pas qu'on soit pris par la nuit pas vrai

Il s'agit là d'un cas où *que* peut aller jusqu'à introduire une construction à modalités externes opposables, c'est à dire un message complet ou un "acte de langage" complet. Dans ce cas, la construction verbale n'est qu'une des réalisations possibles de ce qui peut suivre *que*:

(612) il y a des hommes politiques que pardon!

(613) c'est une femme que jamais le dimanche eh

La distinction entre ces trois types de constructions saturées: constructions verbales non inscrites dans le temps, constructions verbales tensées mais non modalisées et constructions verbales ou autres à modalités externes opposables paraît intéressante sur le plan descriptif. D'un point de vue théorique, il convient de distinguer les premières où le subjonctif non opposable fonctionne comme une marque de suspension des propriétés propositionnelles de la forme. Il s'agit là d'une construction grammaticale à part entière. Pour les deux autres cas, il est peut-être inutile de les distinguer en structure du point de vue de la syntaxe interne. Il est possible de mettre leurs différences au compte de la syntaxe externe. Si l'on reprend l'hypothèse de *que* marqueur de statut énonciatif de message, on peut expliquer les différences de syntaxe interne de la que-Construction par le type de relations qu'elle entretient avec l'extérieur.

Si la relation est de type macrosyntaxique, seule la logique de la construction du message limite la forme que peut prendre la construction. Elle peut être verbale ou non verbale, modalisée ou non modalisée, comme toute unité macrosyntaxique. C'est seulement si la construction doit s'intégrer dans la réaction d'une unité

¹on pourrait objecter que dans les cas précédents aussi certaines formes non assertives sont possibles:

tu as dit que qui était venu

mais on s'aperçoit que dans ces cas là ou bien la forme non assertive est métalinguistique ou bien elle fait un effet d'énoncé inachevé. Dans la série que nous étudions, les diverses formes sont des réalisations pour lesquelles il est impossible de faire ces distinctions de statut.

microsyntaxique qu'elle doit observer les contraintes imposées par les catégories grammaticales rectrices. Ainsi une construction régie par un verbe verra sa forme contrainte par l'organisation valencielle de ce verbe. « Ce que l'on peut dire » est ainsi beaucoup plus large que « ce que l'on peut ordonner » et la variété des formes s'en trouve affectée :

(614) il a dit bon ben que lui jamais

(615) *il a ordonné que lui jamais

De même, un fait ne peut être une exclamation, mais doit s'exprimer par une forme linguistique interprétable comme une proposition:

(616) ?le fait que bonsoir! ne me gêne pas

(617) le fait qu'il me salue ne me gêne pas

Tout comme d'autres éléments de type connecteur, traditionnellement réservés à l'expression des relations de « subordination à une catégorie: *parce que, bien que, que* peut construire soit une construction verbale tensée qui n'aura pas de modalité propre par rapport à la construction qui la régit, soit un message complet comportant sa propre modalité, qui peut se distinguer de celle du message auquel il est lié par une relation macrosyntaxique. Nous renvoyons aux exemples relevés par Combettes [96] montrant que même la présence de *ce* devant *que* ne garantit pas nécessairement, dans toutes les variétés de français classique, que l'on a affaire à une construction verbale sans modalité d'énoncé. Une ambiguïté comparable existe en français contemporain : *que* peut introduire des constructions nominalisées à la forme catégorielle limitée à une construction verbale, aussi bien que des constructions constituant des actes de langage, quasiment exemptes de contraintes grammaticales.

2.3. Limite entre *que* () et *que* CV

Dans certains contextes ces deux types de constructions peuvent être nettement distinguées. Pour les cas les plus clairs, c'est à dire les cas de valence non sujet, les deux types de constructions s'opposent nettement :

que ()CV à place vide :

(618) la fille que je () ressemble est venue au magasin

que CV saturée :

(619) cette fille que je **lui** ressemble beaucoup viendra vous voir

Mais si l'on considère des cas de circonstants régis, on peut hésiter sur l'analyse à donner de la construction introduite par *que* :

(620) le faisan que le chien il fait l'arrêt il s'envole

S'agit-il d'une construction à place vide, dont la place vide serait une rection de type: *devant lequel* ? Ou s'agit-il d'une construction verbale saturée fonctionnant en greffe? Cette question n'est pas facile à résoudre. La solution la plus simple serait de réserver la notion de place vide au cas où on peut vérifier la propriété par contraste avec une réalisation explicite de la même place. Il n'y aurait donc que des places vides de valence et non de rection. Cependant dans des exemples comme:

(621) c'est pour sa soeur qu'il a fait ça

On considère généralement que l'élément souligné est un élément régi par le verbe *faire*, comme en témoigne l'impossibilité de réaliser un élément de rection en *pour* dans la dépendante:

(622) *c'est pour sa soeur qu'il a fait ça pour elle

(623) *c'est à sa soeur qu'il pense à elle

Et de plus, les constructions verbales employées dans ces contextes ont certaines propriétés de constructions verbales à place vide et non de constructions verbales saturées:

(624) c'est celle qu'elle pense le plus

(625) c'est pour sa soeur qu'elle tremble le plus

(626) *elle pense le plus à sa soeur

(627) *elle tremble le plus pour sa soeur

Des exemples oraux nous montrent des situations plus complexes, par exemple des cas où l'on ne trouve pas dans la construction de marques prépositionnelles permettant de reconnaître la place de rection concernée:

(628) c'est ça qu'il a été malade

(629) celle qu'il me ressemble le plus de photo c'est celle-là

La présence de *le plus* révèle un paradigme ouvert dans lequel on a fait un choix exclusif. Tout se passe donc comme si une construction verbale avec sa valence entièrement réalisée dégageait un paradigme de déterminations potentielles. Ce paradigme peut alors être mis en relation avec un élément extérieur par certaines constructions syntaxiques, de telle sorte que la relation entre l'élément extérieur et la construction verbale soit celle d'un circonstant passe partout. Cette situation s'observe notamment dans des constructions où l'élément extérieur fonctionne comme un apport. La relation macrosyntaxique apport report suffit à construire une relation de type prédicat-circonstant intégré au prédicat.

Dans une construction réalisée comme une seule unité microsyntaxique, il n'existe pas de forme passe partout pour ce type de circonstant, une préposition doit établir le rapport:

(630) *il a été malade ça

L'effet de circonstant passe partout exige une dissociation fonctionnelle, par exemple une structure de message apport /report.

C'est donc seulement en relation avec sa syntaxe externe que l'on peut déterminer si une construction verbale à la valence entièrement réalisée est une construction à place vide où une construction saturée. Il faut donc préciser, pour chaque construction complexe où intervient *que* CV quelle est la nature des relations entre la construction verbale et l'élément extérieur. Ainsi, si la construction comporte une indication qu'il faut "récupérer" dans un paradigme un constituant affecté d'une marque de choix exclusif, il est logique de penser qu'une construction à place vide peut fournir l'emplacement du paradigme :

(631) c'est ce faisan et pas un autre que ()le chien fait l'arrêt

Si au contraire nous sommes dans une situation de greffe sur un terme support sans marque de choix paradigmatisé, nous aurons un simple effet de prédication macrosyntaxique : "un N à propos duquel on peut dire ..." :

(632) un faisan - que mon chien fait l'arrêt - il est mort

L'éventuelle interprétation de *un faisan* comme circonstant dans la *que* CV (*mon chien fait l'arrêt devant ce faisan*) est dans ce cas un simple effet de calcul sémantique, sans base syntaxique.

On voit bien ici qu'il n'est pas simple d'isoler syntaxe interne de syntaxe externe: c'est seulement en contexte qu'une suite comme: *qu' il fait l'arrêt* peut être dite à place vide ou non. Il me semble cependant nécessaire d'étendre, en structure, la notion de place vide au domaine des circonstants.

3. Relations microsyntaxiques entre ces unités l'extérieur

3.1. Microsyntaxe et macrosyntaxe de *que*

Une fois définis les divers types d'unités marquées par *que* et leur syntaxe interne, nous pouvons aborder la question de leur syntaxe externe. On rappelle que l'on a défini les unités de base :

- *que* CV ou construction verbale saturée
que CV saturée "nominalisée".
- *que* () CV ou construction verbale à place vide

L'hypothèse centrale sur laquelle nous nous appuyons est que ces unités peuvent soit être reliées au contexte par une relation de rectification grammaticale, soit par une relation touchant au domaine de l'organisation du message soit par une interaction des deux modules. Compte tenu de notre conception modulaire des rapports entre

composantes de la description morphosyntaxique, nous allons être amenés à étudier successivement:

- Les relations de rection grammaticale qui intéressent chacune des formes
- Les schémas de message qui peuvent les organiser
- Les formes d'énoncés auxquelles aboutissent les interactions entre ces deux types de structures.

La première étude reviendra à établir la microsyntaxe de *que*, la deuxième et la troisième étude nous permettront d'établir la macrosyntaxe de *que*. L'ensemble constituera la description du fonctionnement syntaxique des *que CV*, objectif de ce travail.

Comment ordonner le traitement de ces diverses questions? Les énoncés attestés présentent des fonctionnements de *que* où les deux ordres de structures sont toujours combinées. Toute séquence bien formée, quelle que soit son organisation microsyntaxique, dès lors qu'elle est énoncée par un locuteur et acceptée par l'interlocuteur comme un message autonome, se présente en effet sous la forme d'au moins une unité macrosyntaxique: un apport, mais le message qu'elle constitue peut prendre des formes plus complexes. La présentation la plus neutre, d'un point de vue descriptif, des types d'énoncés où peut figurer *que* consisterait donc en une liste de constructions avec pour chacune la mention de ses propriétés macro et microsyntaxiques et des interprétations qui y sont systématiquement associées. Mais une telle présentation permettrait mal de faire apparaître les liens qui existent entre ces constructions, lien qui sont l'objectif de la description. Pour faire apparaître ces liens j'ai choisi de répartir les constructions en trois ensembles.

Le premier ensemble comportera les énoncés où l'organisation macrosyntaxique est en quelque sorte neutralisée: il s'agit des énoncés constitués d'une seule unité macrosyntaxique englobant la construction en *que*, donc d'un seul apport. Dans de telles structures comme par exemple:

(633) je crois qu'il est parti

énoncé sans aucune marque permettant de justifier une analyse en plusieurs unités macro-syntaxiques, la *que CV* ne fonctionne pas comme une unité macrosyntaxique à elle toute seule. Elle est une sous-partie de l'apport constitué par l'ensemble de l'énoncé. On peut alors déterminer sa syntaxe externe en termes de relations microsyntaxiques, sans crainte que l'organisation macrosyntaxique vienne interférer. La syntaxe externe se réduit dans ce cas à la microsyntaxe: la *que CV* est régie par le verbe *crois*. C'est l'unité microsyntaxique qui l'englobe: *je crois qu'il est parti* dont la syntaxe externe doit être calculée en termes macrosyntaxiques. Les diverses relations microsyntaxiques qui peuvent affecter une *que CV* seront donc établies dans la situation où celle-ci est incluse dans une construction fonctionnant elle-même comme noyau macrosyntaxique.

Les formes d'énoncés qui permettent de neutraliser le mieux les effets de la structure macrosyntaxique correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler les

phrases canoniques, à ordre des mots neutre ou non marqué. C'est à partir de tels énoncés que nous établirons l'essentiel des relations microsyntaxiques intéressant les *que*-Phrase. Il y a cependant d'autres énoncés qui peuvent servir de base à ce calcul, par exemple les " relatives prédicatives " qui fonctionnent comme des noyaux propositionnels :

(634) tiens Jean qui arrive

De tels énoncés seront considérés comme des formes microsyntaxiques de base, irréductibles à d'autres. On soutiendra l'hypothèse que la *que* () CV y joue le rôle d'un prédicat comme la construction verbale tensée dans la phrase canonique.

Les constructions appelées clivées ou pseudo-clivées pourraient être des candidates au statut de forme microsyntaxique de base :

(635) c'est à Paul que je m'adresse

(636) celui à qui j'ai parlé c'est à Paul

J'en ferai plutôt des constructions où structure macrosyntaxique et structure microsyntaxique interfèrent pour donner lieu à des organisations spécifiques. Nous discuterons ces options et proposerons une solution descriptive dans le chapitre III. Les cas indiscutables d'énoncés construits par un verbe qui se manifestent sous la forme d'un seul noyau macrosyntaxique sont ceux où il y a coïncidence entre le constructeur microsyntaxique et le noyau macrosyntaxique, constituant l'apport de la structure du message. Cette coïncidence est sans doute à la source de l'impression que l'organisation macrosyntaxique y est neutralisée.

A côté de ces structures microsyntaxiques de nature propositionnelle ou prédicative, les *que* CV entrent dans la composition de structures interprétables comme des noms et fonctionnant comme des groupes nominaux:

(637) je connais l'homme qui est venu

(638) j'approuve l'idée qu'il s'en aille

La liste des relations microsyntaxiques où interviennent les *que* CV sera établie en tenant compte de ces emplois. Nous limiterons notre étude des fonctionnements microsyntaxiques de *que* CV aux rections verbales et nominales. Nous ne prendrons pas en considération par exemple les emplois comparatifs ou dépendant d'adjectifs qui supposent des études spécifiques, mais qui n'amèneraient pas à poser de nouveaux types d'interactions entre structure microsyntaxique et structure macrosyntaxique de l'énoncé. Une fois caractérisées les relations de rection et les constructions qu'elles constituent, il sera possible de s'intéresser aux effets de l'organisation du message sur la syntaxe externe des *que* CV .

Le fonctionnement macrosyntaxique des *que* CV sera décrit en deux étapes. La première, objet du chapitre II correspond à la situation inverse de celle que nous venons d'évoquer: c'est cette fois le module microsyntaxique dont les effets seront neutralisés. Cette situation s'observe lorsqu'il est impossible d'établir que la *que* CV est terme d'une relation de rection. C'est alors l'organisation du message qui

assume, à elle seule, la fonction d'intégrer la *que CV* dans l'énoncé. La syntaxe externe se réduit à la macrosyntaxe. Ainsi dans des énoncés tels que:

- (639) qu'il pleuve ou qu'il vente je m'en vais
- (640) qu'il veuille le faire j'en suis pas sûr
- (641) il n'était pas arrivé que l'autre repartait
- (642) il faudrait partir qu'il commence à faire sacrement nuit

nous n'avons aucun argument pour montrer que les *que CV* sont régies par une catégorie quelconque de la " principale ". Pour décrire leur syntaxe externe, nous serons amenés à faire appel exclusivement à des relations macrosyntaxiques: ainsi dans (), je dirai que *que CV* constitue un support dans un message dont l'apport est je m'en vais et la relation support apport est suffisante à décrire la syntaxe des constituants majeurs de l'énoncé.

Dans les deux groupes d'exemples qui précèdent, la relation entre macro et microsyntaxe est simple : la syntaxe externe des *que CV* étudiées peut être décrite soit au moyen d'une relation microsyntaxique, soit au moyen d'une relation macrosyntaxique, et cela sans interférence entre les deux modules.

Il restera donc à étudier dans le chapitre III, le fonctionnement des *que CV* qui sont reliées à une catégorie par une relation de rection et qui constituent en même temps une unité autonome de l'organisation du message.

Les relations entre structure grammaticale et structure du message sont à la fois plus systématiques et plus complexes que ne le voudrait le faire croire une tradition bien ancrée chez les linguistes. Selon cette tradition, les cas d'interférence entre microsyntaxe et macrosyntaxe se ramènent à la seule figure du " détachement " On part d'une construction microsyntaxique et l'on détache de cette construction un constituant qui fonctionnera comme une unité macrosyntaxique. On parlera de topicalisation ou rhématisation d'un constituant : la relation macrosyntaxique se surajoute à l'organisation microsyntaxique sans la modifier . Il existe sans doute des formes d'énoncés que l'on peut traiter au moyen de la notion de détachement : ceux où se manifeste une disposition marquée de constituants reflétant une organisation particulière de l'information. Par exemple une *Quand CV* régie par un verbe peut être placée en position de thème-support (659) ou de rhème-apport (660) détaché ou encore dans la position connue sous le nom d' "épexégèse" (661):

- (643) quand il fait beau je sors
- (644) je sors eh bien seulement quand il fait beau
- (645) je sors > quand il fait beau naturellement

Pour nous limiter à ces cas classiques, on voit cependant que si l'on tient à utiliser la notion de détachement pour les décrire, il faudra distinguer au moins deux types très différents de détachements.

Un premier type de détachement fait de l'élément détaché un constituant macrosyntaxique de l'énoncé formant un message unique : un support ou un report.

Un autre type de détachement, dont l'épexégèse est l'illustration, consiste à énoncer une construction microsyntaxique sous forme de deux apports successifs, c'est à dire de deux messages. Dans les deux cas, on peut remarquer que macrosyntaxe et microsyntaxe additionnent leurs effets sans créer de structure de langue nouvelle, c'est à dire qui ne soit descriptible par la somme de ces deux structurations.

Mais l'interaction entre les deux modes de construction peut donner des choses plus complexes que cette simple addition. Le détachement proprement dit ne modifie pas la structure microsyntaxique de l'énoncé. Or il existe des cas où cette structure est précisément modifiée. On peut observer cela, comme on l'a remarqué depuis longtemps, lorsque le constituant détaché est en relation avec une proforme dite de "rappel" dans la structure d'origine:

(646) à son père on ne lui parle pas

On est bien contraint de décrire ces structures en disant que le verbe comporte deux réalisations de la place de valence à N : une sous forme de pronom : *lui* l'autre sous forme de groupe prépositionnel explicitement marqué par *à* comme dépendant du verbe, ce qui n'est pas une forme microsyntaxique canonique. En outre une des deux réalisations de la valence est également analysable comme support marqué comme tel du message dont l'apport est *on ne lui parle pas*. Il y aurait abus de parler dans ce cas de détachement.

D'autres cas de ce type sont à envisager. Nous avons mentionné plus haut la figure syntaxique de la "greffe", qui consiste, dans la perspective du détachement, à rhématiser un constituant tout en modifiant sa relation microsyntaxique au constructeur de l'énoncé, que cela se fasse en relation avec une place vide :

(647) ce qu'il a dit c'est que il fallait survivre

Ou en créant des rapports syntaxiques nouveaux, inconcevables dans un énoncé où la que CV et son constructeur sont englobés dans une seule unité macrosyntaxique :

 présence d'une catégorie inattendue dans la position syntaxique considérée:

(648) il est resté qu'il pouvait plus bouger vs. sans bouger / immobile

 effet de circonstant non marqué passe partout:

(649) ça pue que ça empoisonne

(650) il dansait qu'on pouvait pas mieux

(651) ils sortaient qu'il était minuit

 effet de relative "phrasoïde" sur tête nominale:

(652) je pense à un petit kiosque qu'on allait le dimanche

(653) il y a un petit kiosque qu'on peut y aller le dimanche

Ces énoncés ne peuvent être simplement ramenés à des cas de détachement puisque les *que* CV ne constituent pas des formes acceptables de rection verbale (un circonstant doit être introduit par un relateur) ou nominale. J'ai choisi de rendre compte de ces faits en posant qu'il y a là des structures spécifiques obtenues par combinaison idiosyncrasique des deux types de structurations: d'une part la construction en *que* CV a une relation, qu'il faudra spécifier, de type circonstant passe-partout avec le verbe "principal", ce qui la soumet à toute une série de contraintes de nature microsyntaxique; d'un autre côté elle constitue une partie "rhématique" d'un message dont la partie support est précisément le reste de la construction verbale.

Le double encrage de ces constructions dans les relations micro et macrosyntaxique doit être à mon avis reconnu, ce qui expliquerait l'impression contradictoire qu'elles peuvent produire. J'essaierai de montrer que la greffe est un mode irréductible et fondamental de construction des énoncés, qui permet à la fois de s'appuyer sur les ressources en nombre limité qu'offrent les constructions grammaticales canoniques et de faire appel aux possibilités quasi illimitées de combinaisons des unités informatives dans l'énonciation. La diversité des types de greffes que nous décrivons montrera qu'il s'agit là d'un principe autonome et important d'organisation de l'énoncé.

On sera enfin amené à traiter d'autres types de structures hybrides ou idiosyncrasiques caractérisées par une constellation irréductible de propriétés micro et macrosyntaxiques. Dans les cas d'interférences envisagées jusqu'ici, on peut en tout cas décrire les structures à partir d'une forme fondamentale. Ainsi la greffe peut être décrite comme une extension d'une construction microsyntaxique, verbale ou nominale. La structure support-apport de type :

(654) ces trucs rien à dire

peut être analysée comme un schéma macrosyntaxique dont les termes sont réalisés par des constructions microsyntaxiques comme ils pourraient l'être par un autre type de sémiologie. La présence de ces catégories ne modifie pas l'analyse de la structure dans son ensemble.

De plus, dans ces exemples, la relation prédicative constitutive de l'énoncé est assurée soit par un constructeur verbal, c'est à dire par des moyens microsyntaxiques, soit par une structure macrosyntaxique support apport, sans contraintes microsyntaxiques. Dans le cas de la greffe c'est une fonction autre que la fonction prédicative qui est modifiée par l'intervention de la macrosyntaxe. Mais dans d'autres cas, nous allons constater que c'est la relation prédicative elle-même qui est caractérisable à la fois en termes de micro et de macrosyntaxe.

Je prendrai l'exemple de structures comme:

(655) c'est à Paul que je parle

(656) il y en a à qui je fais pas confiance

Pour la première, on pourrait y voir l'association d'une que CV report sur un apport par ailleurs autonome. Ce serait en quelque sorte la figure inverse de la greffe: non pas l'éclatement d'une construction grammaticale sous la pression de la macrosyntaxe, mais la récupération dans une structure microsyntaxique d'un noyau macrosyntaxique indépendant. Cette analyse vaut sans doute pour des formes peu marquées morphosyntaxiquement: à la caisse ils se payent, mais elle ne rend pas compte des possibilités de grammaticalisation ou de codification qui peuvent affecter les formes en *c'est... que*.

Je montrerai que la seconde ne peut être ramenée à une greffe sur une position nominale. La construction n'est pas une construction verbale "étendue" mais une construction prédicative originale qu'il convient de décrire comme telle.

Une tendance intéressante se confirme dans ces divers types de combinatoire entre macrosyntaxe et microsyntaxe. Le cas non marqué est celui où le noyau microsyntaxique (verbe constructeur) est aussi le noyau du message (l'apport). Le détachement "standard" reste dans ces limites puisque l'apport contient le prédicat verbal. Dans les cas ressentis comme marqués, ou bien il n'y a pas de noyau microsyntaxique et la fonction prédicative majeure est assurée par la macrosyntaxe (phrases sans verbe), ou bien il n'y a pas coïncidence entre noyau microsyntaxique et noyau macrosyntaxique (greffe, détachement rhématique). L'effet de structure marquée a donc sa source en grande partie dans l'assimilation plus ou moins consciente qui est faite par les locuteurs cultivés entre énoncé canonique et phrase bien formée, où les deux noyaux coïncident. Mais elle tient aussi dans une tendance statistique qui veut que les énoncés les plus fréquemment attestés en discours, à l'écrit comme à l'oral, soient ceux où il y a coïncidence entre noyau micro et noyau macro. Cependant, du point de vue d'une linguistique de la langue, aucun de ces cas de figure ne doit être considéré comme central: ils réalisent tous une des possibilités offertes par le système de faire interagir le module microsyntaxique et le module macrosyntaxique, comme le montre le tableau ci-dessous. Dans ce tableau, les principaux types d'énoncés sont classés au regard d'un certain nombre de propriétés qui permettent d'en mesurer l'écart par rapport au modèle de la phrase canonique. On les a aussi examinés au regard de la propriété de projection des unités macro sur les unités micro.

types syntaxiques	noyau verbal	micro conjugué	dissociation fonctionnelle macro	coïncidence noyau micro noyau macro	unités macro = unités micro bien formées
phrases canoniques	+		--	+	+
phrases nominales			--	+	+
non prédicatives					

détachement thém	+	+	+	+
epexege	+	+	--	+
antéposition rhématique	+	+	--	+
gallicismes	+	+	-	+
greffes	+	+	-	+
phrases sans verbe	-	+	-	+
Prédica. Spéci.	-	+	-	+

Le tableau met en évidence d'une part que les marques des énoncés non canoniques sont l'absence de constructeur verbal et la dissociation du noyau micro et du noyau macro et d'autre part que, dans tous les cas vus jusqu'ici, quel que soit le décalage entre les deux structures, un principe de projection de la structure microsyntaxique sur la structure macrosyntaxique semble respecté: les unités macrosyntaxiques sont constituées d'unités microsyntaxiques " bien formées ", c'est à dire qui pourraient fonctionner seules comme énoncé ou constituant d'énoncé canonique. De plus, l'unité détachée ou greffée constitue elle même une unité microsyntaxique unique : un seul constituant se trouve détaché ou greffé. On doit alors évoquer le cas où les relations entre unités microsyntaxiques et unités macrosyntaxiques sont plus indirectes :

- (657) et il prétend que < bon ben il y a rien à faire
(658) (2)à mourir des discussions entre femmes > on avait
(659) (3)et alors il est parti < pour trois jours à Paris
(660) (4)il a emporté le livre < de Jean
(661) de ce voyage j'ai surtout apprécié le retour

Dans tous ces exemples, les groupes qui constituent une unité macrosyntaxique distinguée ne correspondent pas à un constituant unique de forme canonique. Ainsi en (673), la coupure support apport passe entre que et la construction verbale qui suit, alors que la frontière microsyntaxique passe avant *que*.

Dans les exemples (674) et (675), on remarque que deux constituants microsyntaxiques distincts forment une seule unité apport au niveau macrosyntaxique.

En (676) et (677) c'est un sous constituant microsyntaxique qui fonctionne respectivement comme apport et support. Des configurations de ce type se rencontrent avec une relative fréquence dans les énoncés authentiques. Elles obéissent à des contraintes dont il est encore impossible de faire une description exhaustive. Il est cependant important de relever de telles configurations qui, comme les greffes, passent souvent inaperçues ou sont négligées, sous prétexte

qu'il est possible d'y voir des ratés de la communication. Je propose de les prendre en considération comme des conséquences structurelles parmi d'autres de l'interférence entre les modules micro et macrosyntaxiques. Pour prendre en compte leur caractère marqué : il y a décalage entre les deux structures là où il pourrait y avoir un plus grand recouvrement, je les désignerai sous le terme de "syncope", terme qui est utilisé, ailleurs dans la description pour classer des cas de décalage entre la structure syntaxique et d'autres structures, en l'occurrence la structure métrique. Il y aura donc syncope lorsqu'apparaîtra dans un énoncé un décalage entre structure macro et structure microsyntaxique du type de ceux que nous avons illustré plus haut.

Les effets de syncope ne se limitent pas au cas de la mise en message d'une construction verbale. Dans le cas où le regroupement macrosyntaxique concerne des unités qui n'ont pas de rapport microsyntaxique entre elles, par exemple deux constructions verbales juxtaposées en rapport de support apport, se pose la question de savoir si le support recouvre exactement la première construction ou s'il peut comporter plus ou moins d'une construction. Prenons l'exemple de:

(662) Pierre apporte des oranges à la maison Jean les mange aussitôt

Pourrait-on imaginer un découpage macro tel que le suivant:

Pierre (support) / apporte des oranges à la maison Jean les mange aussitôt (apport)?

Il semble bien que l'apport, qui comporte une construction microsyntaxique agrammaticale soit à la source de la mauvaise acceptabilité de l'ensemble. L'apport doit être en soi une construction possible. Pour construire l'équivalent de cet énoncé, il faudrait rétablir la connexité syntaxique du support:

Pierre (support) / il apporte des oranges à la maison Jean les mange aussitôt (apport).

Il existe donc des contraintes sur les syncopes possibles, nous en repérerons quelques unes¹.

Un dernier thème de réflexion doit être envisagé: celui du marquage des structures macrosyntaxiques. C'est essentiellement la prosodie qui marque ces structures. Mais des éléments segmentaux sont associés à ce marquage prosodique. Cette association est plus ou moins forte, mais en aucun cas, on peut penser que, en français, un tel marquage soit obligatoire. On montrera plus loin que la présence de morphèmes grammaticaux dans les divisions du message peut aboutir à des codifications de constructions particulières, en aucun cas à des grammaticalisations : il n'y a pas de morphème dont l'unique fonction soit de marquer l'apport ou le support, il y a des morphèmes qui sont associés de façon privilégiée avec certains types d'apports et certains types de supports.

¹ Frédéric Sabio a étudié (Sabio 93) les contraintes sur les syncopes liées à l'antéposition comme support ou apport d'un actant du verbe. Perrot 97 parle de mécanismes compensatoires dans le cas où l'éjection d'un constituant microsyntaxique laisse subsister une unité microsyntaxique mal formée : ? à son père il ressemble > à son père il lui ressemble

3.2. Microsyntaxe des *que* CV : RELATIONS DE DEPENDANCE GRAMMATICALE qui peuvent les construire

3.2.1. Préalables

Je propose des solutions provisoires qui sont adaptées à la description de mon corpus et qu'il faudra sans doute modifier en fonction du développement même de ce corpus. Il s'agit d'une description partielle : mon objectif n'est pas de rappeler la description exhaustive des formes grammaticales de l'énoncé assertif comportant *que*, mais celle des énoncés dont la forme manifeste l'interférence de l'organisation du message et de la structure grammaticale, en d'autres termes de la micro et de la macro syntaxe.

Pour cela je me propose en premier lieu de déterminer les relations dépendance "grammaticale" qui peuvent intéresser les *que* CV, en m'appuyant essentiellement sur des travaux préalables : mon propos n'est pas de discuter ici la structure microsyntaxique du français. On constatera simplement, que la prise en compte de la composante macrosyntaxique a des conséquences sur l'organisation microsyntaxique. Le cadre de référence est celui de l'Approche Pronominale auquel j'ai fait subir des aménagements mineurs, signalés en leur lieu et place. Le seul développement réellement nouveau est une tentative d'articuler systématiquement les relations de rection avec la relation de prédication, qui ne figure pas explicitement dans le cadre de l'Approche Pronominale, mais qui y est indirectement mentionnée par la reprise dans certaines analyses de la notion de "nexus" empruntée à Jespersen.

3.2.1.1. *Grammaticalisation du fonctionnement des catégories rectrices*

Une difficulté de l'analyse des rections grammaticales tient au décalage de la morphologie et de la syntaxe. Nous avons vu plus haut que la catégorie clitique pouvait marquer aussi bien une réalisation d'une place qu'une position de place vide. Un autre exemple est celui des formes verbales conjuguées : généralement un verbe conjugué est un constructeur. Il régit un ensemble de satellites. Mais parfois des verbes conjugués ont un statut de satellites : l'exemple le plus clair est celui des auxiliaires aspectuels, mais nous nous donnerons le droit de parler d'auxiliaires en un sens plus étendu : auxiliaires de prédication, auxiliaires modaux au sens large comme dans la partie soulignée de: celui qu'il pense que je dois rencontrer. Dans une analyse en dépendance, on peut prendre en compte certains aspects de ce décalage à travers la notion de constructeur complexe : un constructeur peut être une catégorie lexicale ou un ensemble de catégories lexicales dont certaines jouent le rôle d'auxiliaire ou de modificateurs par rapport à d'autres.

3.2.1.2. *catégories rectrices et relations de dépendance*

On peut partir de l'idée que toutes les catégories lexicales majeures, y compris les prépositions peuvent régir une *que* CV :

- (663) je dis qu'il est venu
- (664) l'idée qu'il soit parti m'indispose
- (665) heureux qu'il fasse beau, Jean est sorti
- (666) heureusement qu'il est parti
- (667) sans qu'il le dise, je sais qu'il va démissionner

Certains auteurs considèrent en outre qu'une *que* CV peut fonctionner en "corrélacion" avec des déterminants d'adjectifs ou de verbes dans des énoncés tels que:

- (668) il a tellement mangé qu'il est malade
- (669) une force telle qu'on ne peut résister

J'ai critiqué plus haut l'utilisation de la notion de corrélation dans la composante grammaticale de la syntaxe du français. J'analyserai pour ma part ces exemples comme des cas de greffes (voir chapitre III), donc des constructions mettant en jeu la composante macrosyntaxique. Parmi les constructions gouvernées par des catégories lexicales, je rappelle que je centrerai l'étude sur la rection verbale et nominale, comme constituant le champ d'observation le plus complet des interactions entre organisation grammaticale et organisation du message¹.

3.2.1.3. relations de dépendance et réalisation en syntagme

Trois notions me semblent indispensables à distinguer en microsyntaxe.

La construction microsyntaxique

Une construction au sens large est une organisation syntaxique stable, structurée par un ensemble spécifique de relations microsyntaxiques et macrosyntaxiques. Une construction microsyntaxique est une structure de dépendance organisée par des relations de rection et de prédication, où des éléments régis dépendent d'une catégorie "lexicale" fonctionnant comme constructeur microsyntaxique, appelé par abus de langage constructeur. Cette structure n'impose pas un ordre a priori. La notion essentielle est celle d'élément recteur ou constructeur. Le statut d'élément recteur doit être établi par une argumentation spécifique. L'élément recteur n'est pas nécessairement celui qu'une analyse superficielle impose. Dans :

- (670) le lait qui déborde de la casserole

l'élément recteur est le verbe de la *que* ()CV et non le nom *lait*.

¹on ne doit pas en conclure que la rection prépositionnelle, par exemple, ne se prête pas à des découpages macrosyntaxiques. De fait, il s'agit d'un domaine microsyntaxique qui contraint beaucoup ces découpages, mais ils sont possibles et exigeraient une étude spécifique qui ne sera pas faite ici. Des exemples comme ceux qu'avait étudié Cadiot : " j'ai préparé ça pour demain la Pizza " ou d'autres qui sont attestés avec une fréquence non négligeable à l'oral : " j'ai fait ça sans mon père qu'il s'en aperçoive / pour demain qu'il puisse partir " montrent qu'il faut consacrer une étude particulière à chaque système de rection. Ici l'attention sera limitée aux domaines des constituants majeurs de la construction verbale et de la construction nominale.

Le syntagme :

Ce niveau d'analyse rend compte non pas des relations de dépendance mais des relations d'ordre observées en surface entre les éléments. De ce point de vue, *le fait qu'il soit venu, tiens! le lait qui déborde de la casserole et la fille qui est venue* ont une même analyse en syntagme : l'ordre des éléments se détermine à partir d'une tête nominale. Cependant les deux premiers regroupements en syntagme sont des constructions dont l'élément constructeur est le verbe de la *que* ()CV , tandis que seul le troisième est une construction à élément recteur nominal : *une fille* .

Position syntaxique et catégories de réalisation

Des constructions à structure de dépendance et même de syntagme différentes peuvent avoir une même syntaxe externe. Elles peuvent entrer dans un même paradigme par rapport à un élément recteur. C'est le cas par exemple des constructions nominales, des relatives sans tête, et des constructions de type *qu'il soit venu* qui ont la propriété commune de figurer dans le paradigme de l'objet du verbe apprécier :

- (671) j'apprécie le poisson
- (672) j'apprécie qui me flatte
- (673) j'apprécie qu'il soit venu

De plus l'interprétation sémantique de ces structures est grossièrement celle d'un nom. On peut sans doute parler dans ce cas de " position nominale ", par référence à la catégorie prototypique qui peut la réaliser (le poisson). Mais il doit être entendu que cette position nominale peut être occupée aussi bien par une construction nominale que par d'autres types de constructions. Il n'y a pas de super catégorie GN marquant la position , dont les autres catégories seraient des distorsions ou des translations. Les paradigmes constitués par des constructeurs sont caractérisés par des traits sémantico-syntaxiques émanant de la catégorie rectrice: +/- individualisé, partitif...et portés par les pronoms représentants par excellence de la position (*je lui parle / j'y pense / j'en mange*)

3.2.2. TYPES DE SYNTAXE EXTERNE DE RECTION DES *que* CV

Nous centrerons notre étude sur deux types majeurs de constructions faisant intervenir des relations de dépendance : rections et prédications.

A un premier niveau, on peut placer les constructions constituées par les relations de rection émanant des catégories rectrices étudiées, pour nous le nom et le verbe.

1. La construction verbale. Elle est organisée autour d'un verbe recteur:

- (674) je le trouve beau ce soir

Dans ces constructions, une catégorie lexicale peut occuper les positions syntaxiques majeures suivantes :

- la catégorie peut être l'élément recteur ou constructeur (*trouve*),
- elle peut être reliée au recteur selon les trois relations de dépendance distinctes qui en font :

- a) des éléments de la valence du verbe ou "actants" (je, le). Ces éléments sont essentiellement repérables par leur possibilité de pronominalisation par clitiques.

- b) des éléments régis ou "circonstants" interprétables comme apportant une détermination au prédicat : *ce soir*. Ces éléments sont en relation de dépendance unilatérale avec le constructeur. Il existe des catégories grammaticales qui caractérisent cette dépendance : les adverbes. La relation de rection est établie à partir de critères classiques : possibilité d'emploi dans la construction en *c'est...que*, portée des modalités, etc.

On rappelle que les "circonstants" non régis relèvent d'une analyse par relation macrosyntaxique (*de sorte que P, puisque P, à mon avis*)

- c) un constructeur secondaire (je retiendrai l'appellation plus classique de prédicat secondaire) : *beau*. Cette position est caractérisée par une relation de solidarité ou de dépendance unilatérale avec un des actants du constructeur principal (*le*). Le constructeur secondaire peut être ou non intégré à la valence du constructeur principal : je le trouve beau / je les mange vertes.

2. la construction avec constructeur substantif :

(675) décision scandaleuse de Pierre à ce sujet

Dans ces constructions, une catégorie peut occuper les positions suivantes attestées pour les verbes :

- constructeur : *décision*

- élément de valence : *de Pierre*

- élément régi déterminant du constructeur nominal : *scandaleuse, à ce sujet*. Cette position sera considérée comme symétrique de celle de circonstant de prédicat pour le verbe.

Les constructeurs peuvent en outre être élargis par divers types de modificateurs :

(676) je *peux* le faire

(677) je ne le fais *pas*

(678) la *dernière* décision

Le groupe modifieur + catégorie modifiée forme une structure additive et non endocentrique. Constructeurs et modifieurs forment donc un syntagme, mais pas une structure de dépendance.

Ces constructions de premier niveau se réalisent dans les énoncés à travers des constructions plus complexes, ou « dispositifs syntaxiques », dans la terminologie de l'Approche Pronominale. Ces constructions sont caractérisées par des relations supplémentaires s'ajoutant aux relations de rection. Ainsi, la construction verbale à l'infinitif adopte un dispositif "sans sujet" :

(679) prendre le remède à midi

Le dispositif est défini ici négativement.

La construction verbale "tendue", qu'elle soit saturée ou à place vide, adopte un dispositif avec "sujet", dit « dispositif direct » où le constructeur est en relation de solidarité avec une autre position syntaxique : le sujet. Ce dispositif est généralement appelé prédication. La particularité de la prédication est que la position solidaire du sujet : le prédicat peut être une catégorie plus complexe qu'un constructeur verbal, notamment une *que CV*.

(680) Paul le lui a donné

(681) Paul qui sort

Pour désigner les éléments du dispositif prédicatif, je retiendrai les termes traditionnels de Sujet et Prédicat.

L'innovation que je propose par rapport aux analyses de la rection présentée dans l'Approche Pronominale, et sans doute de la plupart des approches, à l'exception sans doute des développements récents de la grammaire générative, est de considérer que les constructions nominales se présentent, comme les constructions verbales, à travers des dispositifs. Un de ces dispositifs me semble le pendant de la prédication puisqu'il met lui aussi en jeu une relation de solidarité entre le constructeur nominal et une catégorie : la catégorie des articles. J'appellerai ce dispositif, le dispositif dénominal, pour souligner le parallèle avec la construction verbale. Le dispositif prédicatif construit une prédication, interprétable comme une proposition. Le dispositif dénominal construit un syntagme nominal interprétable comme un "nom" susceptible de référence. Le dispositif dénominal comporte donc deux positions : celle de l'article et celle du "nominal" correspondant au prédicat du dispositif prédicatif. De même que le prédicat est plus complexe qu'une construction verbale, le nominal est plus complexe qu'une construction nominale : il peut être une catégorie phrastique, notamment une *que ()CV* :

(682) ce que je veux

Quelles positions les *que CV* peuvent occuper parmi celles que nous venons de définir? L'opinion majoritaire dans les analyses produites jusqu'ici est que les *que CV*, quel que soit leur type, fonctionnent essentiellement comme des éléments

régis.¹ L'approche classique tend, on le sait, à minorer d'autres fonctionnements des *que CV*, notamment celui de prédicat dans la construction sujet - prédicat. Je vais faire au contraire l'hypothèse que les *que CV* peuvent fonctionner aussi bien comme prédicats que comme éléments régis. Je partirai des fonctionnements les plus classiques, pour y ajouter ceux que révèlent les exemples non-standard.

3.2.3. MICROSYNTAXE VERBALE DE QUE

3.2.3.1. *que CV construit par un verbe*

La microsyntaxe des constructions verbales a été amplement étudiée. Je présente un résumé des analyses couramment admises pour le français standard sous forme de tableau.

construit par Verbe	que CV	que () CV
valence	+ je dis qu'il est venu	-
Régi (circonstant déterminant de prédicat)	-	-
prédicat secondaire	-	+ je l'ai laissé qui pleurait je l'ai vu qui sortait

On est en face d'une distribution complémentaire d'apparence naturelle, liée à la cohérence entre les positions syntaxiques et les catégories qui peuvent les occuper. La *que CV* à place vide, conformément à sa structure interne de prédicat occupe la position prédicative et est exclue des positions arguments et déterminant de prédicat. Elle ne peut constituer à elle seule l'élément à valeur nominale, adverbiale ou propositionnelle qui est requis pour réaliser ces places, comme le montrent les mauvaises équivalences suivantes :

¹ On reconnaît évidemment qu'il existe des fonctionnements autonomes dans le discours, tels que ceux que nous avons signalés plus haut et que nous analyserons plus en détail au chapitre II. Mais on veut simplement dire par là que ces constructions, outre leur fonctionnement régi, peuvent constituer des unités macrosyntaxiquement autonomes et être ensuite intégrées dans un message comme partie constitutive, ce qui est somme toute banal. La question que je pose dans ce chapitre est différente : à l'intérieur d'une construction microsyntaxique, peut-on dire quelles positions sont permises ou interdites aux *que CV* ?

- (683) *je le sais, que je ressemble
 (684) *il chantait ainsi, que j'aimais / il chantait ainsi, comme j'aimais

Pour sa part, la construction saturée, interprétable comme un nom ou une proposition, apparaît normalement exclue de la position prédicative et en revanche, peut fonctionner dans la valence du verbe comme argument.

Si l'on prend maintenant en compte les énoncés non standards discutés dans le chapitre précédent, la distribution complémentaire ne semble plus pouvoir être maintenue, puisque des énoncés attestés figurent maintenant dans les cases marquées d'un point d'interrogation:

construit par Verbe	que CV	que () CV
valence (actant)	+ je dis qu'il est venu	-
simplement régi (circonstant)	? il chantait que c'était merveilleux	-
prédicat secondaire	? je l'ai laissé qu'il était malade je l'ai vu qu'on le regardait	+ je l'ai laissé qui pleurait je l'ai vu qui sortait

Le point d'interrogation invite à se poser la question suivante : s'agit-il de vrais contre-exemples à la distribution complémentaire ? Ou s'agit-il seulement d'apparents contre exemples? Pour ce qui est de la case circonstant, j'ai proposé que les exemples qui y figurent ne soient pas analysés comme des cas de fonctionnement réactionnels microsyntactiques, mais relèvent de l'interaction entre les composantes macro et microsyntactiques : il s'agirait de greffes d'un apport sur une construction verbale. Le détail de l'argumentation sera donné dans le chapitre III. Si l'on admet la démonstration, on peut se convaincre que la distribution complémentaire n'a pas à être remise en cause.

Reste le cas des *que* CV saturées fonctionnant en apparence comme prédicats secondaires, je vais les traiter ici.

Les constructions à prédicat secondaire sont des formes à double relation de prédication. L'une est établie à partir du verbe recteur l'autre entre un de ses arguments et une forme à valeur prédicative elle même construite par le verbe recteur. Par définition le prédicat intégré doit être une forme susceptible de

fonctionner comme prédicat. Donc on ne s'attend pas à rencontrer une *que* CV saturée dans ce cadre, mais bien une *que* CV à place vide.

Ma position consistera à dire que l'on peut, dans ce cas aussi rendre compte des apparents contre exemples en termes de variante morphologique de construction à place vide ou d'intervention de la composante macrosyntaxique. Le traitement par variante morphologique est illustré principalement par les verbes dits de perception. Ces verbes admettent un prédicat secondaire en *qui* CV caractérisé par sa commutation avec un infinitif :

(685) je l'ai entendue qui sortait / sortir

Ce type de prédicat secondaire est limité à la position vide sujet et les formes non standard attestées contiennent une *que* CV saturée où l'on trouve uniquement des clitiques de forme sujet coréférents à l'élément support de la prédication seconde :

(686) je l'ai entendue qu'elle sortait

(687) *je l'ai entendue qu'on lui parlait

En (702), conformément à l'analyse présentée plus haut, on peut analyser le clitique comme un simple indicateur de place vide sujet, la construction est une variante morphologique de *que* CV à place vide.

Dans les cas où le clitique coréférent n'est pas le sujet :

(688) il a fini que plus personne lui parlait

(689) je les choisis qu'on puisse y ajouter un deuxième moteur

le prédicat secondaire commute avec "ainsi" où "comme ça", ainsi qu'avec des adjectifs. Je propose de considérer que nous n'avons pas affaire ici à une construction microsyntaxique de base, mais à un énoncé où la *que* CV a été greffée sur la position de prédicat secondaire. L'argumentation sera donnée au chapitre III.

Si l'on admet ces analyses, on peut alors éliminer les exemples des cases comportant un point d'interrogation et en revenir au tableau présentant une distribution complémentaire des formes de *que* CV au regard de leurs fonctionnements microsyntaxiques dans la rection verbale. L'hypothèse avancée ici est donc que le fonctionnement microsyntaxique des *que* CV est unique pour toutes les variétés de français. Ces variétés ne se distinguent que par le marquage morphologique des structures : le français standard ne connaît pas de variante *qu'il* de la place vide sujet et il ne marque pas l'insertion d'une greffe par *que*, lui préférant l'asyndète :

(690) ?je les choisis qu'on peut y ajouter un moteur

(691) je les choisis on peut y ajouter un moteur

3.2.3.2. QUE CV DANS LES DISPOSITIFS PREDICATIFS

Le tableau ci-dessous résume les possibilités attestées de *que CV* comme prédicat principal

dispositif prédicatif	<i>que CV</i>	<i>que () CV</i>
sujet	+	-
prédicat principal	-	+ le lait qui bout

Il est attendu que la construction saturée ne puisse fonctionner comme prédicat microsyntactique, puisqu'elle est de nature propositionnelle. La *que CV* à place vide ne peut fonctionner comme sujet, puisqu'elle ne peut de toute façon fonctionner comme élément de valence d'un verbe.

L'emploi de *qui CV* comme prédicat principal relevé ici est sans doute reconnu mais généralement on en marginalise l'étude. Je vais donc en préciser les conditions. Nous désignerons cette prédication par le terme de prédication verbonominale (Rouget et Salze, [86]).

La prédication verbonominale

La valeur prédicative de *que ()CV* est révélée par le fait qu'elle peut constituer un message autonome en discours selon les équivalences suivantes :

- (692) le lait qui bout
- (693) le lait bout
- (694) personne qui reste avec Marie
- (695) personne reste avec Marie

Il s'agit donc de cas où l'on peut faire au moins l'hypothèse que *que ()CV* peut fonctionner comme prédicat principal d'énoncé. De fait cette prédication fonctionne à la fois comme prédicat principal et comme prédication construite.

verbonominal prédicat principal

Les exemples qui paraissent offrir le terrain le plus sûr à l'idée que *que CV* peut constituer une prédication autonome sont donc du type : *le lait qui bout*, On pourrait faire une objection de principe en avançant que cette construction ne constitue pas une prédication réellement autonome puisqu'elle est liée à des conditions particulières d'apparition¹ : caractère exclamatif ou plus généralement

¹C'est apparemment la position de ceux qui voient là une « phrase idée » opposée à la « phrase jugement » dans la tradition de Séchehaye, manière d'en faire un résidu de syntaxe primitive qui

déictique reconnu à la tournure. Mais il est facile de montrer que de telles limitations sont banales pour l'ensemble des prédications : on a ainsi remarqué depuis longtemps que la prédication à verbe tensé elle même dépendait parfois d'un élément contextuel pour atteindre la parfaite acceptabilité:

- (696) il y a de l'eau qui coule
- (697) oh! de l'eau qui coule
- (698) ?tiens ça alors de l'eau coule sur la table
- (699) *de l'eau coule

Si on refuse de confondre analyse des structures de langue et analyse de leurs emplois en discours, on posera donc qu'il s'agit d'une prédication en langue dont les emplois en discours sont soumis à des contraintes, qui devront être étudiées par ailleurs. Il suffit que ces conditions soient réunies pour que la structure de langue devienne celle qui est la plus fréquemment utilisée dans le discours. C'est ainsi que l'on peut voir dans Deulofeu [99b], que dans le genre du reportage sportif, cette prédication est plus utilisée que la prédication canonique, sans effet exclamatif particulier.

Quelle analyse en langue donner alors de cette forme? Notons d'abord que l'on ne peut y voir un simple groupe nominal *le lait* pourvu d'un complément déterminatif, qui supporterait une modalité assertive ou présentative, puisque l'équivalence de *le lait* avec une proforme comme *celui* est mauvaise, tout comme celle de la *que* CV avec un élément tel que *comme ça* ou *tel* :

- (700) *celui qui bout
- (701) *le lait comme ça
- (702) un cylindre qui se met à fumer
- (703) *un tel cylindre

Il a été remarqué en outre que tout élément nominal autonome pouvait jouer le rôle de sujet dans cette prédication de sorte qu'elle prend des formes interdites aux groupes nominaux constitués de "relatives" canoniques :

- (704) celui-là qui arrive = celui-là arrive
- (705) ?celui-là qui arrive c'est mon cousin
- (706) Pierre qui me donne un livre¹

Enfin on doit souligné que l'effet prédicatif n'est pas lié à une possibilité de dissociation fonctionnelle. Ces prédications sont même réticentes à un découpage support - apport :

- (707) tiens! le lait qui bout
- (708) *tiens! le lait eh bien qui bout

n'est pas une prédication à part entière.

¹ ces formes sont possibles avec une greffe (relatives appositives). Il s'agit alors d'une organisation macrosyntaxique. L'interprétation n'est pas celle d'une prédication. La forme prédicative apparaît sans rupture intonative.

On ne peut donc mettre la prédication au compte d'une relation macrosyntaxique.

Nous pouvons attribuer un signifiant particulier à cette prédication : elle est caractérisée par une relation de solidarité entre un élément nominal autonomisable et une *que* CV à place vide, comme la prédication sujet est caractérisée par une solidarité entre un sujet et la construction verbale tensée. Il ne s'agit donc pas d'une simple possibilité d'interpréter comme énoncé indépendant une construction nominale avec un complément déterminatif en *que* CV . Quelques propriétés supplémentaires permettront de caractériser ce nouveau type de prédication.

De telles constructions ne sont pas possibles avec des *que* CV saturées, elles ne fonctionnent avec productivité que sur la place sujet:

- (709) mon père qui a oublié ses clés
- (710) ?mon père qu'il a oublié ses clés
- (711) ?mon père que le voisin retient
- (712) ?mon père que le voisin lui parle

D'autre part, l'élément " sujet " n'a pas les mêmes possibilités de réalisation catégorielle que dans la prédication canonique. Les formes de sujet de cette prédication sont limitées par le fait que l'ensemble doit se réaliser linéairement comme un syntagme nominal :

- (713) rester ici me convient
- (714) qu'il s'en aille équivaldrait à une reculade
- (715) *rester ici qui me convient
- (716) *qu'il s'en aille qui équivaut à une reculade

Il doit cependant être clair que si la forme extérieure de cette construction est celle d'un syntagme nominal, sa constitution interne n'est pas celle d'une construction nominale, mais d'une construction prédicative. Toute prédication verbonominale a la forme d'un syntagme nominal, Mais toute construction nominale ne peut constituer un verbonominal. Celles qui n'ont pas de tête autonome ne le peuvent pas : *ce qui me gêne* , *celui qui me gêne* n'aura jamais de lecture prédicative principale.

Si la catégorie des sujets est limitée par rapport aux prédictions à verbe tensé, ces prédictions doivent à leur forme de syntagme nominal des possibilités d'enchâssement direct, sans le secours de *que*, comme place de construction avec des effets " Sicilia amissa ".

verbonominal construit par un verbe ou une préposition

Le verbonominal peut, à la différence de la prédication canonique, fonctionner comme tel dans la rection de verbes.

- (717) j'aime pas quelqu'un qui vient la nuit
- (718) quelqu'un qui vient ce serait un désastre (la venue de quelqu'un)

ou encore de prépositions :

(719) avec Pierre qui peut pas jouer on va perdre

Il peut notamment être introduit par *il y a* ou *j'ai*, *c'est* en emploi présentatif, dans des énoncés comme:

(720) j'ai le câble qui a cassé

(721) il y a le câble qui a cassé

(722) la corrida c'est le matador qui joue avec le taureau (Rouget et Salze,op.cit.)

Ces formes de surface peuvent recevoir plusieurs analyses. *J'ai* et *il y a* peuvent être des verbes pleins et construire un groupe nominal : *je l'ai*, *le câble qui a cassé*. Mais dans les exemples donnés, la structure sous-jacente compatible avec l'interprétation la plus probable est celle d'un présentatif construisant un verbonominal (le câble vient de casser).

Les équivalences pronominales vont nous permettre de caractériser la relation entre le présentatif et le verbonominal. La relation n'est pas celle de prédicat à argument nominal comme pour le verbe avoir dans "*j'ai le livre qu'il me faut*" :

(723) je l'ai, le livre qu'il me faut

(724) *je l'ai, mon père qui est malade

Nous ne sommes pas non plus en présence d'une prédication imbriquée, où la *que* ()CV jouerait le rôle de prédicat, puisque les possibilités combinatoires ne sont pas les mêmes que dans le cas d'une prédication imbriquée indiscutable :

(725) *je l'ai qui est malade

(726) je le vois qui vient

On remarque une préférence marquée pour une *que* CV place vide sujet, comme pour la forme sans verbe introducteur, contrairement à la relative "adjective":

(727) j'ai ma fille qui me parle pas

(728) ?j'ai ma fille à qui je parle pas (au sens de : je parle pas à ma fille)

Le verbonominal admet seulement comme équivalent une proforme indéfinie ou neutre:

qu'est-ce que tu as, j'ai un truc/ ça : mon père qui est malade .¹

¹ un détail morphologique peut peut-être mieux permettre de distinguer l'emploi constructeur (posséder) de avoir, de son emploi présentatif de verbonominal. La question appelant une réponse en verbonominal est plus naturellement en qu'est-ce que qu'en quoi postposé :

qu'est-ce que tu as ? ben j'ai mon père qui est malade

? tu as quoi toi ? ben j'ai mon père qui est malade

tu as quoi toi, comme voiture ? une BM

(729) les enfants qui ont la grippe j'ai eu ça plusieurs fois.

La relation entre le verbe et le verbonominal est donc spécifique. Le verbe construit l'ensemble de la prédication comme un tout, de sorte que le verbonominal est l'équivalent d'une *que*-Phrase saturée dans ce contexte :

(730) qu'est ce que tu as ?

(731) j'ai ma mère qui est malade

(732) j'ai que ma mère est malade

Le jeu des modalités confirme la spécificité de la prédication verbonominale. On constate ainsi que la négation de *j'ai* ou *il y a* porte sur le lien prédicatif du verbonominal

(733) heureusement j'ai pas mon père qui est malade

(734) moi j'ai pas mes enfants qui mangent à la cantine

De sorte que l'on peut fournir de ces énoncés une paraphrase avec la négation "transportée" dans le verbonominal : *j'ai pas mes enfants qui mangent à la cantine* a une interprétation équivalente de : *j'ai mes enfants qui mangent pas à la cantine*.

Au contraire lorsque le verbe construit un nom avec une *que* CV fonctionnant comme un déterminatif, le lien de paraphrase disparaît avec le déplacement de la négation : *j'ai pas le livre que tu m'as prêté* a une interprétation différente de : *j'ai le livre que tu ne m'as pas prêté*. La place de construction correspondant à *qu'est-ce que* ou à *ça* n'est donc pas interprétée comme une entité individuelle, mais comme une relation.

Ce type d'organisation syntaxique a des conséquences sur l'interprétation du verbe. Dans cet emploi, le verbe *avoir* n'a pas un sens plein de verbe de possession, mais un sens affaibli : il fonctionne comme un relais ancrant la prédication verbonominale dans son ensemble par rapport à son sujet. Le référent du sujet est donné comme affecté par l'événement rapporté par la prédication verbonominale.

Qu'elle soit principale ou imbriquée, cette prédication formant un tout où une grande solidarité est manifestée entre le sujet et le prédicat, est particulièrement adaptée pour signifier des constatations factuelles et peu apte à véhiculer un jugement évaluatif ou typifiant (définitionnel). Ainsi :

(735) il y a le lait qui est blanc

(736) le lait qui est blanc

est la constatation d'un état transitoire non un énoncé énonçant un jugement à propos du lait. Il n'est pas équivalent à : *le lait, il est blanc*, énoncé où la syntaxe se prête à la coupure fonctionnelle base de l'interprétation en prédication catégorique. De même :

(737) il y a Jean qui est stupide

n'est pas une paraphrase du jugement: *Jean est stupide*. L'énoncé ne peut s'interpréter qu'en terme de processus " il se passe que Jean devient stupide", ou « il faut prendre en compte le fait que Jean est stupide ».

En conclusion, on peut se demander si le fait de reconnaître la prédication autonome verbonominale amène à poser une structure syntaxique entièrement nouvelle? En fait, il s'agit bien d'une construction qui appartient à la même famille que celle qui unit un sujet et son verbe : on y constate une relation de solidarité entre un élément nominal et une construction verbale qui aboutit à la constitution d'une forme fonctionnant comme prédication autonome. Dans le cas de ce que l'on appelle la phrase simple, le prédicat est un simple verbe tensé ; dans le cas du verbonominal, il s'agit de la forme *que CV* à place vide de la construction verbale. Je propose donc de voir dans la forme verbonominale un type de prédication autonome concurrent de la forme à simple sujet .

Cette construction fait partie d'une famille de prédications qui peuvent figurer soit comme prédications principales, soit comme prédications secondaires et dont l'élément prédicatif peut être un groupe prépositionnel, un participe, une relative sans tête :

- (738) Pierre à gauche
- (739) Pierre à gauche c'est pas une bonne idée
- (740) Pierre attaqué de toutes parts
- (741) Pierre attaqué ainsi nous affaiblit
- (742) Pierre où on ne l'espérait plus

En français, on ne peut constituer une prédication principale de ce type avec des noms ou des adjectifs :

- (743) *Pierre président
- (744) Pierre président serait une bonne chose
- (745) *Pierre malade
- (746) Pierre malade est un grave handicap¹

Cette approche rappelle l'analyse par nexus proposée par certains auteurs. Elle s'en distingue cependant sur un point de méthode essentiel. Les auteurs qui ont utilisé cette notion issue des travaux de Jespersen, notamment Ericksson [83], en font une unité d'analyse dont le signifié est bien identifié: il s'agit d'une relation sémantique de prédication entre deux éléments présents dans un énoncé, mais dont le signifiant n'est pas facile à cerner. Tantôt, il s'agit d'un prédicat intégré dans une construction comme syntagme indépendant qui entretient une relation de solidarité avec un autre élément de la construction:

- (747) je **le** vois **qui vient**
- (748) je **les** aime **qui ruissellent d'huile**

¹ bien évidemment on peut avoir de telles phrases comme structures support apport où le lien est de type macrosyntaxique. Mes exemples supposent qu'il s'agit d'une organisation microsyntaxique.

Dans ce cas, les deux éléments du nexus ne forment pas un syntagme ni une place syntaxique unique. Ils constituent deux éléments distincts régis par le verbe. Au contraire, dans d'autres cas, l'effet de prédication s'observe entre deux éléments d'un même syntagme occupant une position syntaxique unique. C'est la situation illustrée par le verbonominal :

- (749) j'ai **mon père qui est malade**
 (750) j'ai ça
 (751) *je l'ai qui est malade

Mon choix sémasiologique m'invite à voir dans ces deux situations deux organisations microsyntaxiques distinctes. Je propose donc de distinguer, en langue, deux types majeurs de constructions prédicatives microsyntaxiques, chacune comportant des contraintes spécifiques d'emploi en discours. Les deux prédications sont fondées sur une division binaire de la construction verbale où un terme a un statut particulier de sujet. Le premier type est celui où la relation de prédication (symbolisée par $\langle \Rightarrow \rangle$) prend la forme d'une relation de solidarité entre un terme de la valence et le reste de la construction verbale affectée du temps :

- (752) le cheval $\langle \Rightarrow \rangle$ part

le second est celui où le sujet est en solidarité avec une *que* ()CV avec place vide sujet ¹:

- (753) le cheval $\langle \Rightarrow \rangle$ qui part

Extension du fonctionnement de QUE CV comme prédicat principal

Je proposerai au chapitre III de distinguer de la prédication microsyntaxique en *que*-CV d'autres structures possédant aussi une lecture prédicative, avec une *que* ()CV comme prédicat principal, mais dont je montrerai que leur structure met cruciallement en jeu la composante macrosyntaxique. Je distinguerai trois cas :

Il s'agit d'abord des structures de type extraction :

- (754) c'est à Paul que je me suis adressé

Ces structures n'entrent dans aucun des cadres établis jusqu'ici. Il est en effet impossible d'y voir une construction régie par le verbe *c'est*, qui n'a aucune des propriétés d'un constructeur, comme on l'a abondamment montré dans divers cadres d'analyse. D'autre part la relation entre *à Paul* et la *que* ()CV n'est pas une relation de type sujet /prédicat.

Un second cas est celui des énoncés :

¹ Ericksson et l'ensemble des générativistes qui désignent ces prédications ne mettant pas en jeu directement un prédicat tensé par le terme de "small clause" précisent que le prédicat peut être constitué de nombreuses catégories : verbe au participe, construction prépositionnelles, dans certaines langues, mais pas en français, des adjectifs, voire des noms (cf Grec ancien : ta kala kaka). En français, un adjectif ou un nom ne peuvent être prédiqués que par une relation macrosyntaxique : ce film : merveilleux)

(755) il y en a à qui on peut pas se fier/ qu'on peut pas se fier

Ces énoncés ont une lecture prédicative comme en témoigne la paraphrase discursive :

(756) on ne peut pas se fier à certains

On ne peut cependant pas les analyser comme des verbonominaux construits par *il y a*. La structure syntaxique telle qu'elle est révélée par l'équivalence pronominale n'est pas en effet : *il y a ça / qu'est-ce qu'il y a*, mais plutôt :

(757) il y en a à qui on peut pas se fier

Il y en a fonctionne comme une unité à part entière. *Il y a* construit spécifiquement un des éléments et non l'ensemble.

Enfin des énoncés tels que :

(758) j'avais les chefs qui essayaient de me bourrer le crâne

(759) les chefs essayaient de me bourrer le crâne

(760) il y a un voisin qui vient de téléphoner

bien que superficiellement semblables aux verbonominaux construits par *il y a*, ou *j'ai*, notamment par la présence obligatoire d'un *qui* sujet se révèlent différents à l'analyse. On a là aussi un équivalent en : *il y en avait qui essayait de te bourrer le crâne*. Ce *qui* nous oriente vers une analyse où *j'avais les chefs* forme un constituant distinct, facilement isolable comme support. Ces indices nous invitent à approfondir l'analyse de ces structures en relation avec un examen de leurs propriétés macrosyntaxiques, ce qui sera fait au chapitre 3, section 3.3.

3.2.4. MICROSYNTAXE NOMINALE de QUE

Il me paraît utile de rappeler la distinction entre syntaxe interne et syntaxe externe des catégories pour cadrer la question des fonctionnements des *que* CV dans ce type de constructions. Dans une construction prédicative, on peut définir le paradigme des catégories qui peuvent figurer comme sujets. Ce paradigme rassemble donc des constructions qui ont un fonctionnement syntaxique commun, caractérisé par sa solidarité avec une position prédicative. Ces constructions ont une syntaxe interne très diverse : notamment, constructions à tête nominale, verbe infinitif et bien évidemment *que* CV saturée :

(761) ce rendez-vous m'inquiète

(762) rendre le livre m'inquiète

(763) qu'il doive partir m'inquiète

Une *que* CV à place vide isolée ne peut occuper une telle place :

(764) **que* j'ai parlé (ça) m'inquiète (ce dont j'ai parlé)

En revanche cette construction peut figurer comme sujet avec un équivalent d'article :

(765) ce qu'il a parlé / ce dont il a parlé ça m'inquiète

Les contraintes portant sur la possibilité de fonctionnement comme sujet de *que CV* ne sont pas spécifiques, elles entrent dans le cadre de la réaction verbale examinée dans la section précédente. En revanche il reste à préciser le fonctionnement des *que CV* à l'intérieur de ces constructions comportant un article. Si l'on désigne ces constructions par le terme de dénominales pour marquer à la fois qu'elles ont, en gros, la même syntaxe externe que les constructions dont la tête est explicitement un nom, mais aussi qu'en syntaxe interne elles ne comportent pas nécessairement un nom comme élément constructeur (*le bleu, ce que je crois*), nous devons compléter l'examen des fonctionnements microsyntaxiques des *que CV* en rendant compte de leurs emplois dans ce type de constructions. Nous présenterons les choses comme plus haut : nous examinerons d'abord les emplois de *que CV* régis par des noms. Et nous examinerons ensuite si les *que CV* ont des emplois de tête de dénominal, comme on a vu qu'elles pouvaient jouer le rôle de prédicats, dans les constructions prédicatives.

3.2.4.1. *QUE CV construit par un nom*

Dans mon cadre théorique, les constructions nominales ont été moins étudiées que les constructions verbales. Je m'en tiendrai donc à une première approche que des études plus détaillées de certaines structures pourront modifier. On ne s'étonnera pas de trouver une dissymétrie entre les relations constituant la construction verbale et celles de la construction nominale. Je ne pars pas d'un a priori selon lequel, il faudrait à toute force retrouver les mêmes relations dans toutes les constructions. Je propose de distinguer trois types de relations entre un constructeur nominal et une *que CV*.

Le premier type est endocentrique et met en relation le constructeur nominal avec un paradigme constitué canoniquement par des adjectifs, des groupes prépositionnels et des formes de constructions verbales à valeur prédicative. Je résumerai le paradigme par la forme comme ça :

des gens comme ça
intelligents
qui ont de l'argent
de la ville
à connaître

La *que ()CV* est limitée dans cet emploi aux places vides sujet et objet en français standard, elle concerne toutes les places syntaxiques, en français non standard :

(766) des gens que j'ai parlé / que je ressemble

La relation en cause est de type dépendance unilatérale et semble tout à fait parallèle à celle que l'on observe dans la construction verbale et que nous avons

désignée par circonstant déterminant de prédicat. Ce type de relation est attestée pour tous les constructeurs nominaux.

La seconde relation met en jeu un constructeur nominal et une *que* CV dans des exemples comme :

- (767) la preuve qu'il est venu c'est que sa voiture est là
(768) l'appui des habitants à ce qu'il soit nommé Directeur

Cette relation pourrait être analysée comme constructeur-actant, notamment d'après deux caractéristiques.

D'une part parce qu'elle n'est pas possible avec tous les substantifs. Il s'agit donc d'une réaction propre à une catégorie de lexèmes. L'analogie avec les constructeurs verbaux a été relevée depuis longtemps. Et d'autre part parce que l'on peut pronominaliser la place correspondante à travers les constructions où ces substantifs sont associés à des "verbes supports":

- (769) j'en ai apporté la preuve, de ce qu'il est parti
(770) j'y ai donné mon appui, à ce qu'il soit nommé

Dans d'autres constructions, apparemment homonymes, on relève une relation d'équivalence entre le constructeur et le construit qui n'a pas d'équivalent en réaction verbale :

- (771) la preuve qu'il est venu c'est qu'on a vu sa voiture
(772) la preuve qu'on a vu sa voiture est inacceptable

A la différence de l'exemple (787) interprété naturellement comme : « la preuve du fait qu'il est venu », dans (788), la *que* CV développe le contenu de la preuve (la preuve qui est qu'on a vu sa voiture), elle n'indique pas l'objet de la preuve.

Ce fonctionnement que l'on pourrait appeler "équationnel" (la preuve = on a vu sa voiture) n'est pas facile à intégrer à la description. Une solution consiste à voir dans ces exemples la manifestation d'une relation de dépendance propre au syntagme nominal, relation qui intéresserait une sous classe de lexèmes nominaux, caractérisés par une signification générale de termes "classifieurs". La particularité serait que l'élément régi fonctionne comme un équivalent du recteur. C'est la solution de ceux qui caractérisent ces que Phrases comme "apposées", au nom constructeur. Cette relation équationnelle paraît, à première vue, quelque peu surprenante dans le domaine des relations réactionnelles, où, généralement, le régi n'est pas au même niveau que le recteur (objet / relation, entité / propriété). En dehors du domaine des *que* CV , on la retrouverait sans doute dans des tournures telles que : *la ville de Paris* , où un élément régi est sémantiquement équivalent à son recteur.

Une façon de comprendre la nature de telles constructions consisterait à y voir la traduction syntagmatique d'une relation d'origine paradigmatique. Ces

constructions peuvent en effet être mises en rapport avec d'autres où le lien entre le substantif et la construction verbale rappelle des situations de greffe :

- (773) pour ce qui est de sa venue j'ai une preuve : on voit sa voiture
- (774) il vient d'avoir une bonne idée : on va aller à la campagne
- (775) je pense à un truc il faudrait aller à Paris

Le principe de la greffe est qu'une position est réalisée deux fois sur l'axe paradigmatique, la deuxième réalisation constituant un apport sur la première. Les substantifs associés à cette relation présentent des caractéristiques intéressantes. Il s'agit de substantifs de valeur générale, fonctionnant comme des classifieurs qui constituent des premières réalisations "générales" d'une place de construction pouvant être reprises par une expansion phrastique :

- (776) je pense à un fait important (que) Pierre n'a pas de voiture

Ils sont de ce point de vue l'équivalent à peine plus spécifié lexicalement d'un *ça* :

- (777) d'un coup je me rappelle ça / un truc : (que) Pierre a pas de voiture.

Cette expansion peut être analysée comme un apport greffé sur la position réalisée une première fois par le substantif à valeur lexicale générale, apport éventuellement introduit par à savoir que, comme quoi. De fait tout se passe comme si on projetait sur l'axe syntagmatique deux réalisations possibles du paradigme ouvert par la construction verbale.

Dans notre cadre, il serait donc possible d'établir un lien entre les deux types d'emplois : greffe et constructions équationnelles, et par exemple d'interpréter les constructions équationnelles comme des équivalents grammaticaux de structures en greffe. La grammaticalisation consiste à intégrer sous forme de relation tête / satellite dans un syntagme deux termes représentant deux réalisations sur l'axe paradigmatique d'une place de construction. Cette intégration se fait par *que* pour une construction verbale, et sans doute par *de* pour d'autres catégories : *la ville de Paris, le coup d'aller à Paris*. Les termes de cette construction entretiennent en outre une relation lexicale terme classifieur - terme spécifieur. Le jeu des déterminants montre que la construction grammaticalisée peut être conçue comme une reprise d'une greffe préalable, attestée ou déductible du contexte :

- (778) et là il s'est passé un truc il est parti à Marseille
- (779) le truc qu'il est parti à Marseille on pouvait pas le prévoir.

La forme à place vide, prédicat qui ne peut réaliser à elle seule une place de rection, ne peut entrer dans ce type de construction, qui reste donc propre aux *que* CV saturées. Ces diverses propriétés me semblent justifier, au moins pour l'instant, de poser la relation équationnelle comme une relation propre aux constructions nominales.

Outre les relations de type constructeur-actant, la relation de type équationnel et les relations de simple rection (déterminants de constructeur) , la *que* CV peut

avoir dans les constructions nominales un troisième type de fonctionnement :
 prédicat secondaire branché sur un argument de la tête nominale, parallèlement à
 ce que l'on observe dans les construction verbales :

- (780) j'ai vu Jean qui sortait
 (781) la vue de Jean qui sortait

Sur la base de ces éléments, on peut dresser le tableau suivant :

construit par NOM	que CV	que () CV
actant	+ la preuve qu'il est venu la crainte qu'il parte	-
équationnel	+ le fait qu'il soit venu l'idée qu'il doive partir	-
déterminant de tête nominale (rel.adjective)	? un ami qu'on l'a aidé	+ l'idée que j'avais
prédicat secondaire	-	+ la vue de Jean qui sortait

On retrouve toujours une distribution complémentaire des constructions selon les
 emplois, à l'exception de la case comportant un point d'interrogation. Dans cette
 case, les exemples qui brisent la distribution complémentaires sont , en termes
 traditionnels des relatives non standard de type "phrasoïde". Dans nos termes, il
 s'agit, comme pour les constructions verbales d'un emploi régi fonctionnant
 comme déterminant de constructeur, emploi que la norme réserve aux *que ()CV* .
 Je propose de traiter la question comme nous l'avons fait pour le cas du prédicat
 verbal. Je considérerai que la relation de rection en question est impossible pour
 une *que CV* saturée. Les apparents contre exemples seront analysés en terme de
 variante morphologique de construction à place vide :

- (782) un ami qu'il serait riche il m'aurait aidé

ou en faisant une nouvelle fois appel à la notion de greffe :

(783) un ami que plus on lui en donne plus il en veut il faut pas le garder

Si l'on élimine donc ces emplois, le tableau devient :

construit par NOM	que CV	que () CV
actant	+ la preuve qu'il est venu	-
équationnel	+ l'idée qu'il est parti	-
déterminant de tête nominale (rel. adjective)	-	+ l'idée que j'avais
prédicat secondaire	-	+ la vue de Jean qui sortait

On retrouve un schéma de distribution complémentaire très voisin de celui présenté pour le verbe. On constate alors que les divers usages français, standard et non standard, comportent les mêmes cadres microsyntactiques. Ceci suppose que la relative "phrasoïde", généralement considérée comme une construction grammaticale variante de la construction à pronom relatif propre au français "populaire", disparaisse du répertoire des constructions grammaticales, et qu'elle soit reclassée comme une greffe macrosyntaxique. Je donnerai des arguments en ce sens dans la partie consacrée à la greffe. On pourrait cependant penser qu'il est toujours possible d'associer par une opération de greffe une variante « phrasoïde » à toute relative de forme standard. Je vais montrer qu'il y a des contextes microsyntactiques où la relative phrasoïde et la relative à *que* ()CV à place vide ne sont pas interchangeables. C'est notamment le cas dans un contexte syntaxique que nous n'avons pas envisagé jusqu'ici: le cas où les *que* CV doivent être analysées comme "nominal" tête de constructions dénominales.

3.2.4.2. *que* CV "nominal", tête de dispositif dénominal (relatives en ce (lui) *que*)

On a vu que *que* ()CV peut fonctionner comme prédicat d'une construction prédicative en relation de solidarité avec un sujet. Je vais montrer qu'elle peut aussi fonctionner en relation de solidarité avec un article pour former un dispositif dénominal, construction microsyntactique différente de la relative « adjective ». Cette position revient à faire éclater les constructions généralement analysées comme relatives en deux sous ensembles qui ne recoupent pas la distinction traditionnelle "descriptive -restrictives". Un sous ensemble des relatives restrictives sera considéré non pas comme une construction nominale, mais comme une construction à tête *que* ()CV .

Considérons en fait les deux types de relatives "restrictives" classiques :

- (784) ce que j'ai fait
 (785) l'homme que j'ai vu hier était un professeur

Ces structures ont des équivalents pronominaux qui les rapprochent de celles que nous avons rangées sous le titre de constructions nominales:

- (786) un homme qui est venu ce matin
 (787) celui qui est venu ce matin

Il semblerait donc cohérent de les traiter comme des réalisations de constructions nominales. On le fait généralement sur la base de considérations de syntaxe externe : ces constructions peuvent jouer le rôle de constructions nominales prototypes par rapport à un verbe. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la structure interne de l'ensemble soit une structure où le nom occupe la fonction de catégorie rectrice et donc qu'on doive les considérer comme un sous type de construction nominale où la *que* ()CV occupe une fonction "déterminative". On sait qu'une *que* Phrase saturée peut aussi jouer ce rôle d'actant de verbe et qu'elle n'est pas pour autant une construction nominale. Une telle analyse est même a priori particulièrement inadaptée pour les énoncés où aucun nom tête ne figure dans la construction comme : *ce que je crois*.

On se donne généralement le droit de régler la question en dérivant ces énoncés de formes où le nom apparaît bien (*la chose que je crois*). Mais cette facilité a de quoi surprendre. Le syntagme nominal à relative constituerait une construction où il serait possible d'élider le constructeur. Que l'on sache, on n'a aucun exemple de construction verbale dont le constructeur aurait été élidé ou pourrait tout simplement être absent¹. Une règle de grammaire descriptive bien établie veut que si des constructeurs peuvent se présenter sans leurs éléments régis, l'inverse ne soit pas envisageable. Si l'on veut maintenir une attitude descriptive, on doit donc analyser ces formes sans recours à l'ellipse d' un constructeur nominal. Cela revient à dire que dans *ce que j'ai fait* l'élément recteur ou constructeur, celui qui

¹ on pourrait penser aux effets de gapping. Mais il s'agit d'un tout autre phénomène. Un argument en faveur de cette position serait que le gapping suppose au mieux une ellipse sous identité d'un constructeur verbal précédemment exprimé. Or les relatives "sans tête nominale" peuvent apparaître dans un contexte qui ne suppose pas d'effacement sous identité par exemple à l'initiale absolu de discours:

celui qui a une épine dans l'œil, l'avenir du monde n'a aucune importance

fait syntagme en relation de solidarité avec l'article est la *que* ()CV , tout simplement.

Si on propose une telle analyse interne, on comprendra mieux les différences de syntaxe externe entre les groupes nominaux et les relatives à article que l'on a tendance à négliger, mais qui existent cependant. La *ce que* ()CV apparaît dans des contextes qui sont interdits aux constructions purement nominales :

- (788) je ne sais pas ce qu'il a dit
- (789) ?je ne sais pas ses paroles
- (790) je ne connais pas ce qu'il a dit
- (791) je ne connais pas ses paroles

Les divergences sur l'analyse de la relative qui apparaissent dans l'histoire de la grammaire confirment la difficulté à proposer une analyse unique des séquences à article *que* ()CV. .

L'analyse en nominalisation de construction verbale (Guillaume), ou l'analyse par mouvement de *qu-* (Grammaire Générative) permettent de traiter très naturellement des cas tels que:

- (792) ce que j'ai dit
- (793) celui que j'ai vu

Pour cette tradition, les relatives prototypes étaient des constructions verbales occupant une position de nom dans un syntagme nominal. Le nominalisateur était l'élément en forme de déterminant et l'opération pouvait ressembler à ce que l'on observe avec des adjectifs:

- (794) le bleu / le vert¹

Mais, pour le coup, l'analyse des relatives avec tête nominale n'est pas traitée de façon simple par le modèle : l'adjonction du substantif à la structure est une opération ad-hoc, que l'on a du mal à définir indépendamment.

A côté de cette tradition d'analyse, il y en a une autre qui voit dans la relative une construction verbale jouant le rôle d'un adjectif dans des constructions où l'élément recteur est un nom (Tesnière et sa translation, Milner en grammaire Générative) Pour cette tradition, les formes telles que

- (795) l'homme que j'ai vu

sont des exemples prototypiques. Au contraire, les formes en *ce* et en *le temps* demandent une analyse particulière, en général celle qui accepte des têtes nominales zéro (relatives sans tête).

¹On remarquera que cette nominalisation d'adjectif est parallèle à la nominalisation des cv: le bleu peut signifier celui qui est bleu, mais aussi ce qu'il y a de bleu: le bleu du ciel, le difficile de l'affaire

Ces deux traditions se heurtent en fait au même problème difficile: certains faits ne découlent pas directement des structures posées. Le fait le plus notable, c'est qu'il y a deux types de relations de dépendance entre la *que CV* et le reste de la construction. Dans certains cas il y a une relation de solidarité et la *que ()CV* ne peut être supprimée :

- (796) ce qu'il faut faire / *ce
- (797) le temps qu'il fait / *le temps

Dans d'autres cas la relative peut-être supprimée, révélant une relation de simple dépendance:

- (798) j'ai téléphoné à mon frère qui n'allait pas bien
- (799) j'ai rencontré un ami qui te donne le bonjour

Cette opposition est bien soulignée par les possibilités de détachement. La *que CV* peut être détachée des têtes nominales avec laquelle elle est en relation de rection, ce n'est pas le cas pour une tête en *ce/celui* :

- (800) une fille ben qu'on rencontre qu'une fois par semaine on s'attache pas à elle
- (801) c'est une fille voilà qu'on peut jamais en être sûr
- (802) ce que j'ai fait allusion c'est la réunion du comité
- (803) *ce ben que j'ai fait allusion c'est la réunion du comité
- (804) *celui voilà que je préfère c'est Paul

De même un *lui* à valeur d'opposition ne peut affecter les premières constructions:

- (805) non non ça me gêne pas de sortir avec Paul mais demain alors je te présenterai un type que lui oui je peux pas le supporter
- (806) *celui que lui je peux pas voir c'est Paul

Si l'on rend compte des relatives par une seule des deux explications, on ne parviendra pas à traiter de façon naturelle l'ensemble de ces exemples. L'analyse fondée sur la nominalisation interne d'une construction verbale échoue à expliquer pourquoi on pourrait dans certains cas se passer de la construction verbale, puisque dans toute construction le constructeur est syntaxiquement obligatoire. L'interprétation comme adjonction "adjectivale" au syntagme nominal, suppose, quant à elle, une relation endocentrique dont le nom est la tête et, dans ce cas des exemples comme:

- (807) j'ai vu celui que tu m'as dit
- (808) *j'ai vu celui

sont à leur tour difficiles à expliquer. Il n'est pas non plus aisé de comprendre pourquoi, en l'absence de tête, ces constructions sont pourtant pleinement interprétables:

- (809) zut pour celui qui le lira

(810) tirons parti de tout ce qui nous arrive

Le pronom n'a pas besoin d'être interprété par une anaphore contextuelle, linguistique ou extralinguistique, tout se passe comme si le contenu de la construction verbale suffisait à renseigner sur l'entité nominale qui est en jeu. Si l'on préfère, le "lui" en question est "ce qui peut occuper la place vide de la proposition" () le lira. Il est dès lors évident que, dans ces cas, c'est le contenu de la *que* () CV qui gouverne l'interprétation et qui joue donc le rôle de tête.

Je considère donc que l'on a besoin pour couvrir l'ensemble du champ des relatives non prédicatives de combiner les deux analyses microsyntaxiques tenues comme concurrentes. J'admets à la fois l'unité du phénomène et la diversité des éléments qui le réalisent. L'unité du phénomène, c'est une structure linéaire de syntagme liée à la microgrammaire des catégories en présence: les articles sont en tête des groupes qu'ils constituent, les *que* CV exigent un élément qui les précède pour satisfaire leur nature d'anaphore obligatoire. Pour le reste, je considère que nous devons disposer de deux structures grammaticales sous-jacentes au syntagme. Ma position revient à accepter à la fois l'analyse par "nominalisation" et l'analyse par relation de détermination. La première analyse convient aux exemples prototypiques :

(811) ce qu'il faut faire

Dans la ligne de l'analyse par nominalisation interne, on peut la schématiser ainsi :

[DET <=> que () CV]

Ce que veut dire ce schéma, c'est qu'il ne s'agit pas fondamentalement d'une construction nominale, mais bien d'une construction où *que* () CV est le constructeur, la tête de la construction. Du point de vue de l'interprétation, l'article joue le rôle d'un quantifieur qui transforme le prédicat, forme propositionnelle ouverte, en une expression fermée de nature argumentale. Cette analyse me semble la seule possible pour les "relatives" telles que:

(812) j'ai rencontré celui que tu m'avais recommandé

(813) j'ai parlé à un qui habite près de chez toi

Ce fonctionnement est l'équivalent dans une construction dénominale de celui des relatives prédicatives dans les prédications. Je montrerai plus loin que l'on peut l'étendre à d'autres relatives déterminatives.

L'autre construction est celle que nous avons présentée plus haut. Il s'agit bien d'une construction nominale qui peut accepter un complément de type déterminatif facultatif:

[DET <=> (N (que (CV))]

Dans ce cas, c'est le nom qui définit la construction. La *que* CV est une catégorie dépendante dans le paradigme des déterminations possibles (syntagme prépositionnel, adjectif..). Cette analyse convient bien à des exemples tels que:

- (814) j'ai rencontré un ami qui allait très bien
 (815) on peut parler au voisin qui est toujours aussi serviable

La solution que je propose rend compte naturellement des propriétés syntaxiques différentes de ces deux constructions : la construction nominale fonctionne comme un support indépendant préexistant à la construction verbale et entretient avec elle une relation de dépendance unilatérale . Dans l'autre cas, la solidarité qui apparaît est conséquence des rapports habituels entre l'article et les autres éléments d'une construction: il s'agit toujours d'une relation de solidarité. On part d'une CV qui est affectée d'un article jouant le rôle d'un opérateur liant la place vide.¹ La relation de solidarité n'est pas réservée aux formes en *ce* et / *celui* . On la trouve aussi avec des éléments lexicaux. En témoignent des cas où la suppression de la *que* ()CV aboutit à un énoncé totalement inacceptable :

- (816) tu peux pas faire le maçon à la vitesse que je fais
 (817) *tu peux pas faire le maçon à la vitesse
 (818) de la façon qu'il leur parle elles lui répondront pas
 (819) *de la façon elles lui répondront pas
 (820) il m'a apporté ça la fois qu'il est venu
 (821) *il m'a apporté ça la fois
 (822) avec le temps qu'il fait je préfère rester à l'intérieur
 (823) *avec le temps je préfère rester à l'intérieur

Dans tous ces cas, il y a solidarité entre le groupe Article + nom et la *que* ()CV . Cette distinction entre deux types de constructions va me permettre de décrire la distribution comparée des *que* CV saturées (relatives "phrasoïdes") et des *que* CV à place vide dans les diverses positions où elles peuvent apparaître en relation avec un "article" ou une construction nominale. J'ai choisi des exemples qui ne sont pas ambigus entre une analyse en place vide et une analyse en construction saturée, c'est à dire des cas où la position concernée est une valence non sujet représentable par un clitique. Dans ce cas, la forme sans clitique est une construction à place vide et la forme avec clitique est une construction saturée, sans ambiguïté possible.

On observe alors que les deux types de *que* CV sont possibles avec les têtes "**autonomes**", mais seule la construction à place vide est possible avec les têtes **non autonomes**.

Considérons d'abord le cas de *ce / celui* :

- (824) un appareil qu'on () se sert pas tous les jours il se rouille
 (825) un appareil qu'on s'**en** sert pas tous les jours il se rouille
 (826) ce que je me sers régulièrement c'est le rameur
 (827) *ce que je m'**en** sers régulièrement c'est le rameur
 (828) *celui que j'**en** parle le plus volontiers c'est Paul

¹Rien n'empêche de généraliser cette solution au cas de l'adjectif et de parler de façon plus générale de nominalisation d'un prédicat à place vide. L'interprétation logique de cette nominalisation est d'ailleurs aisée : *le x qui, un x qui*.

(829) celui que je parle le plus volontiers c'est Paul

Cette répartition se retrouve dans le cas de têtes lexicales non autonomes :

- (830) avec le temps qu'il fait je ne sortirai pas
- (831) *avec le temps qu'il le fait je ne sortirai pas
- (832) ce temps il le fait très souvent ici
- (833) à la vitesse qu'il va, il va se tuer
- (834) * à la vitesse qu'il y va il va se tuer
- (835) j'y vais jamais à cette vitesse là

On retrouve enfin ce fonctionnement avec d'autres types d'emplois de *que* CV à place vide, où les greffes sont interdites, par exemple dans les extractions:

- (836) *c'est de cet appareil qu'on s'en sert pas tous les jours
- (837) c'est de cet appareil qu'on se sert pas tous les jours

Rassemblons les faits dans un tableau en y ajoutant le cas des *que* CV reliées par relation macrosyntaxique à un élément nominal (relatives appositives)

cadre syntaxique	<i>que</i> CV	<i>que</i> ()CV
en relation macrosyntaxique (apposition)	+	+
	cette fille - que je lui ai jamais parlé - me plaît	cette fille –que j'ai jamais parlé –me plaît
régi par SN autonome	+	+
	une fille qu'on lui parle jamais	une fille qu'on parle jamais
régi par SN non autonome	-	+
	*j'aime pas le temps qu'il le fait *à la vitesse qu'il y va	j'aime pas le temps qu'il fait à la vitesse qu'il va
tête de dénominal	-	+
	*ce que je t'en ai parlé *celui que je t'en ai parlé	ce que je t'ai parlé celui que je t'ai parlé

La distribution peut être décrite de la manière suivante. La construction saturée est possible en position régie ou non si l'on peut imaginer l'intervention d'une relation macrosyntaxique. Elle n'est pas possible dans le cas contraire.

Dans le cas des relatives appositives, la relation qui unit les *que*-CV à la base est purement macrosyntaxique : il s'agit de la greffe d'un apport sur un message complet. Cet apport peut prendre une forme syntaxique quelconque susceptible de constituer un apport d'information : un prédicat comme une proposition.

Dans le cas des relatives à tête autonome, l'autonomie de cette tête fait que l'on peut la considérer comme un support sur lequel on peut greffer une construction apport, par exemple une *que* CV saturée. Le détail sera expliqué au chapitre III. C'est donc la syntaxe du message et non la syntaxe de réaction qui rend compte du fait que l'on trouve :

(838) j'ai acheté une voiture qu'on a pas de problèmes pour **la** garer

Les têtes nominales les plus favorables à la présence d'une greffe sont celles qui peuvent se prêter à l'annonce de la greffe par l'élément *tel* :

un tel N
un N tel que

Avec l'article défini on trouve l'élément lexical *genre* qui fait office d'annonceur de greffe:

un genre de N que
le genre de N que

Dans le cas des relatives qui ne comportent pas de tête autonome : relatives sans tête nominale ou relatives qui sont solidaires de la tête, on ne peut dégager un support bien formé pour insérer une greffe : la relation de solidarité fait que l'ensemble tête nominale *que* ()CV constitue un groupe informatif insécable. On ne s'attend donc pas à trouver une *que* CV saturée :

(839) *J'ai acheté ce que tu me l'avais conseillé

Les têtes nominales qui ne sont pas séparables et donc qui ne peuvent constituer un support pour des greffes sont essentiellement des termes constituant les locutions (*le temps qu'il fait*) ou marquant une position de détermination prédicative régie : *la manière qu'il fait, la fois qu'il est parti, l'endroit qu'il est allé*.

Plusieurs cas peuvent faire difficulté . Des articles indéfinis isolés peuvent fonctionner, dans certains usages, comme des têtes autonomes. Ils peuvent donc constituer des bases de greffes :

(840) un qui pourrait faire ça c'est Jean
(841) j'aimerais bien des qui auraient un plus grand réservoir
(842) j'aimerais bien des que tu peux les sortir facilement

Les syntagmes nominaux définis posent des problèmes quant au statut isolable ou non de la tête. Dans :

(843) j'ai acheté le livre que tu m'avais prêté

Deux lectures sont en fait possibles. Dans la lecture strictement restrictive la tête n'est pas isolable, donc la greffe est impossible. Dans les exemples tels que :

(844) j'ai acheté le livre que je l'avais bien aimé

Il faut supposer que nous avons affaire à une greffe. Donc que la tête est isolable. C'est à dire que la détermination lui est apportée par autre chose que la relative. C'est parfaitement possible même quand il n'y a pas de raison d'y voir une appositive. Il s'agit des interprétations « caractérisantes » des relatives repérées par beaucoup de commentateurs. La caractérisation peut être apportée soit par une forme prédicative à place vide fonctionnant dans une position adjectivale, soit par une greffe, ce qui fait alors un effet de relative phrasoïde. :

(845) ils étaient venus avec leur cousin qui portait des moustaches

(846) ils avaient amené le poste qui marchait très bien

(847) il était là avec son frère que je pouvais pas le sentir

La possibilité de greffe est assurée malgré la présence de l'article défini.

La relative a là une valeur descriptive et on rejoint la catégorie des relatives que Rothemberg [73] classe syntaxiquement dans les adjectives. Les relatives qui commencent par un article défini spécifique sont donc ambiguës et c'est celles où il est le plus difficile de percevoir la différence entre les deux constructions.

Tous ces exemples d'extension nous montrent que mis à part les cas prototypiques, il est très difficile devant beaucoup d'énoncés de décider d'une analyse. Les seuls cas qui me paraissent sans équivoque sont ceux des cas oblique de valence où l'on dispose du repère morphologique fourni par la présence du clitique. Dans les autres cas, les deux analyses sont possibles :

(848) un faisan que le chien fait l'arrêt il s'envole

Cet énoncé peut réaliser les deux structures, seuls des indices prosodiques ou sémantiques pourraient nous permettre de choisir entre les deux analyses théoriquement possibles:

(849) celui que le chien fait l'arrêt

(850) un faisan ... que (greffe) le chien il fait l'arrêt

On verra cependant que la typologie confirme la distinction sensible sur les cas prototypiques: on observe des tendances syntaxiques, qui, sans être des absolus, sont frappantes: les séquences définies vont dans le sens du dénominale, les indéfinies dans celui de la construction nominale. Et c'est dans ce cas que l'on trouve le plus de greffes.

3.2.4.3. *OPPOSITION denominal/ construction NOMINALE ET OPPOSITION RESTRICTIVE / APPOSITIVE*

On pourrait sans doute se demander si les deux constructions que nous cherchons à distinguer ne recouvrent pas la distinction classique entre relative déterminative et relative appositive. Le dispositif dénominal recouvre sans doute assez bien la notion de relative restrictive, encore que du point de vue du sens on aurait un certain mal à adapter la notion d'intersection d'ensembles, qui d'ordinaire la caractérise, pour rendre compte de l'interprétation d'exemples comme:

- (851) je peux pas le faire de la façon qu'il le fait
(852) ce qu'il a fait c'est bien

Que veut dire l'ensemble des "façons", quel est l'ensemble de référence qui se cache derrière *ce*? En tout état de cause un sous type de relatives dont les propriétés sont celles de nos nominalisations est unanimement admis. Au contraire, la caractérisation des appositives a toujours fait l'objet d'un débat. Des études convaincantes ont bien montré que cette opposition n'était pas facile à définir pour les relatives commençant par *un* .

Ces problèmes proviennent à mon sens de ce que l'on a mêlé sous le nom d'appositives deux constructions que je vais m'efforcer de distinguer. D'une part la construction nominale que j'ai caractérisé dans la section précédente et d'autre part un schéma de jonction de messages que je définirai dans le chapitre II. Je peux d'ores et déjà donner une différence caractéristique entre les deux constructions.

La construction macrosyntaxique qui consiste à insérer un message complet pourvu de ses modalités dans un autre message présente des propriétés liées à l'indépendance grammaticale des deux unités: ainsi on peut sans difficulté supprimer le message inséré et retrouver un message équivalent au message support de départ:

- (853) un ami __qui d'ailleurs devait revenir le lendemain__se trouvait déjà là
(854) un ami se trouvait déjà là

L'intonation parenthétique souligne la non intégration d'un message dans l'autre, tout comme la présence de *d'ailleurs* qui caractérise toujours la construction où il figure comme une assertion autonome.

Au contraire, la construction nominale construit l'ensemble du groupe nominal comme une unité intégrée. Si on supprime la *que* CV , on obtient un énoncé qui n'est pas nécessairement équivalent à la base de départ:

- (855) un type que je le connaîtrais pas je l'inviterais pas
(856) ?un type je l'inviterais pas

La chose est syntaxiquement possible, mais le sens du message est totalement modifié.

Ceci veut dire que le calcul de la valeur sémantique de la place sujet du verbe *inviter* prend en compte l'ensemble souligné et pas seulement UN N, comme c'était le cas pour la structure à deux messages. On doit donc faire une nette

différence entre l'insertion d'un message sur un élément pris dans un autre message et l'utilisation d'une construction verbale à place vide comme déterminant de constructeur nominal. Cela dit ces deux structures ont quelque chose en commun qui les oppose au dénominal: dans les deux cas, il y a une prédication effectuée (entre deux messages ou à l'intérieur d'un syntagme). De sorte que du point de vue sémantique l'entité posée par le nom est définie au moment même du message en cours. La valeur sémantique majeure de telles constructions pourrait bien être de définir un type particulier d'entité dans le domaine fixé par le lexème nominal. (valeur typifiante)

Au contraire dans le dénominal, il est fait référence à une définition préalable pour désigner un objet. La définition est seulement présupposée et ceci a son pendant sur le plan syntaxique par le fait que l'élément nominal n'est pas un terme de relation syntaxique et donc qu'il ne peut y avoir de prédication. Les modalités peuvent aussi nous aider à faire la différence. La véritable appositive liée par un lien macrosyntaxique avec sa base ne peut pas se mettre au subjonctif, contrairement à la construction nominale:

- (857) là il faudrait poser un tréteau que d'ailleurs je pourrai récupérer demain
- (858) *il faudrait poser un tréteau que d'ailleurs je puisse récupérer demain
- (859) il faudrait poser un tréteau un peu grand qui puisse soutenir le truc

Pour les définis, la différence semble vraiment difficile à percevoir. On peut me semble-t-il faire sentir sur quelques exemples la différence entre les trois lectures rattachées aux trois structures:

- (860) il était là avec le poste qui marche bien pas le cassé
- (861) il était là avec le poste qui marchait bien
- (862) il était là avec le poste qui d'ailleurs marchait bien
- (863) il était là avec le poste que d'ailleurs cette saleté d'engin nous en mettait plein les oreilles

Le premier exemple est un prototype d'interprétation restrictive et illustre donc la syntaxe de dénominal. Le deuxième exemple a une lecture possible non restrictive où on caractérise un poste par ailleurs parfaitement identifié. Cette caractérisation n'a cependant pas valeur d'énonciation indépendante elle est effectuée dans le sein de la construction nominale. Dans le troisième cas, la relative vraiment appositive, la relation est de type macrosyntaxique et opère la jonction entre deux messages et non pas entre une base et un prédicat dépendant.

Si l'on accepte notre opposition à trois termes, les rapports entre syntaxe et sémantique me paraissent mieux éclairés. Et de plus, on comprend pourquoi il est si difficile avec l'article *un* de manifester la différence entre les types : c'est la forme qui favorise le plus la réalisation des constructions nominales, lesquelles ont effectivement des propriétés communes avec les deux autres constructions: l'impression est donc que l'on a affaire à un continuum syntaxique. Ainsi donc la description que je propose me semble révéler d'intéressants parallélismes entre

morphologie syntaxe et sens. Cependant, on pourrait lui faire encore deux critiques, qu'il faut discuter:

- pour insister sur les différences qui opposent les trois constructions, on en oublie les points communs.

La notion de relative avait au moins le mérite d'affirmer que dans tous les cas: nominalisation, construction nominale, apposition, on trouvait une séquence ART N que CV possédant des propriétés constantes, ne serait-ce que pour l'ordre fixe des mots qu'on y observe. Y a-t-il dans notre modèle un niveau d'analyse où nous pouvons exprimer cette similitude formelle? C'est précisément le rôle de la distinction que je me suis efforcé de faire entre l'organisation en syntagmes et l'organisation en relations de dépendance.

Le français étant une langue à syntagme, il aura tendance à réaliser des constructions variées sous cette forme unique de syntagme nominal. Je me propose de dire que les dénominaux tout comme les constructions nominales et certains types de greffes se réalisent sous la forme d'un même syntagme caractéristique qui est le syntagme nominal. La tête de ce syntagme est soit le substantif spécifiant le domaine de lexicalisation du dénominal (880, 881), soit le constructeur nominal (882) soit la base nominale de la greffe (883) :

- (864) [le art] [type tête] [que j'ai rencontré complément]
(865) [ce art] [lui tête] [que je l'ai rencontré complément]
(866) [un art] [ami tête] [que d'ailleurs je vois souvent complément]
(867) [un art] [ami tête] [qu'on le voit pas souvent complément]

Ce niveau du syntagme va d'ailleurs nous permettre de rapprocher ces constructions d'autres qui se réalisent aussi comme des syntagmes nominaux malgré le fait que leur structure en dépendance est encore différente:

- (868) l'idée que Paul soit mort
(869) la certitude que Paul est mort

Il est bien évident que c'est le nom qui est, à la fois tête de syntagme et catégorie rectrice, comme en témoigne le mode fixé par lui et le fait que son lexique est absolument indispensable à la compréhension de l'énoncé. On peut même pousser les similitudes plus loin et remarquer que les dispositifs verbonominaux se réalisent aussi selon des formes de syntagme nominal:

- (870) (c'est) le lait qui bout

Au contraire les extractions se réalisent comme des syntagmes verbaux:

- (871) (c'est) à mon frère que j'ai parlé

Loin de perdre en généralité la description par ce modèle gagne en précision: elle permet à la fois de montrer les analogies de réalisation de structures différentes et

de préserver l'originalité syntaxique de chaque cas. Le seul fait nouveau, c'est qu'il faut admettre que la tête d'un syntagme, c'est à dire la catégorie autour de laquelle se rassemblent les divers éléments d'une construction n'est pas nécessairement la catégorie rectrice de cette construction. Je pense avoir montré dans l'introduction que cette dissociation avait un certain intérêt et une justification théorique

3.2.5. INTERRELATIONS ENTRE SYNTAXE EXTERNE ET SYNTAXE INTERNE (bilan provisoire)

A partir de ce qui précède nous pouvons faire un premier bilan sur une question essentielle: dans quelle mesure les propriétés "morphologiques" des divers types de *que CV* restreignent ou préfigurent leur combinatoire syntaxique. Les deux constructions, saturée ou à place vide comme des super unités morphologiques: imposent leurs propres contraintes.

On rappelle que *que CV ()* ne peut constituer une construction autonome. Dans une construction grammaticale elle doit être en relation avec un élément de nature nominale ou pronominale. En tout état de cause, même en prenant en compte le système des greffes, cette construction doit s'appuyer sur un élément linguistiquement attesté dans le contexte pour fonctionner.

Que CV aura pour sa part du mal à fonctionner dans des relations où la construction verbale est ordinairement "sans sujet". Il s'agit essentiellement de cas de prédications imbriquées:

(872) *je le vois que son frère court vers lui

On ne la rencontrera pas non plus lorsqu'une construction comporte une place paradigmatique nécessairement non réalisée :

(873) *c'est à Pierre que Paul pense à lui

(874) *ce que je le ferai demain

A un certain niveau de généralité, on serait tenté de poser que la forme à place vide est utilisée comme prédicat autonome où intégré, éventuellement greffé. L'autre forme étant plus particulièrement utilisée comme place d'argument ou alors dans le cadre d'une extension par greffe d'une construction. Du point de vue des usages, la forme saturée connaît deux types d'extensions d'emplois non conformes à la norme. Une dans le sens de la variante morphologique, l'autre par extension des contextes syntaxiques où, elle peut apparaître. On distingue ainsi les pseudo formes pleines où le clitique a valeur de marqueur de place syntaxique. D'un point de vue syntaxique la *que CV* reste alors un prédicat.

Si l'on en vient maintenant à l'opposition place vide / place saturée, se pose alors le problème de leur distribution selon les contextes syntaxiques.

(875) ceux qu'on se sert pas souvent, d'outils, il faut les graisser

(876) il y en a (des outils) qu'on se sert pas souvent

- (877) il y en a (des outils) qu'on s'en sert pas souvent
- (878) ces outils - qu'on se sert pas souvent - on doit les mettre là-bas
- (879) ces outils - qu'on s'en sert pas souvent- on doit les mettre là-bas

En apparence, les relations entre les deux unités sont plus complexes que la distribution libre ou complémentaire. On a d'une part des constructions complètes dans des dispositifs grammaticalisés. Et d'autre part des constructions incomplètes en position de greffe. La notion de greffe permet sans problème ce type de construction. Pour ce qui est des premières, on a distingué deux types de constructions non normatives.

Le cas où dans une construction comportant une opération de choix exclusif dans un paradigme le paradigme concerné est une place de circonstant généralisé. On trouve dans ce cas une très nette différence d'usages selon les locuteurs. Si on s'en réfère à l'usage spontané, beaucoup de locuteurs feront peser des contraintes grammaticales sur le type de circonstant concerné, pour les réserver aux cas de lieu temps voire manière, ce qui est attesté dans la langue soutenue jusqu' au XVII.

- (880) la façon qu'ils s'y prennent
- (881) la vitesse qu'il va
- (882) la façon qu'il a procédé
- (883) l'endroit qu'il a mis sa veste
- (884) la fois qu'il est venu
- (885) le jour qu'il est venu

Seuls certains locuteurs utilisent sans restriction la notion de circonstant « passe partout ». Dans l'autre cas, celui des « relatives », on observe des formes de surface comme :

- (886) un jour que mon père était venu
- (887) un jour que Daladier était à Marseille

Ces énoncés ont deux analyses, l'une comme construction dénominale. Dans ce cas, la place vide correspond, comme pour l'extraction, à un choix paradigmatique marqué : *un jour que*, choix non exclusif, s'opposent à des formes comme *le jour que* exprimant un choix exclusif et *un* signifie expressément que Daladier était venu plusieurs fois à Marseille. L'autre comme construction nominale, où *un jour* est tête autonome et où on peut parfaitement comprendre que Daladier n'est venu qu'une fois à Marseille. Dans ce cas les formes pleines sont utilisées de la même façon par l'ensemble des locuteurs, pour peu que la situation de parole soit informelle.

Il s'agit là d'un type d'extension de construction par greffe et non d'une forme canonique de la construction nominale. On pourrait donc en conclure que les constructions canoniques restent très stables pour l'ensemble des locuteurs et que seules varient les extensions de constructions qu'ils s'autorisent dans le domaine de la greffe.

Chapitre 2 MACROSYNTAXE DE QUE

Ce chapitre traitera donc des constructions où la que CV est reliée au contexte exclusivement par une relation macrosyntaxique. Tout ce que l'on pourra dire d'elle en termes syntaxiques, c'est qu'elle joue le rôle d'un apport d'un support ou d'un report à l'intérieur d'un message. Les divers sous-types comportent des exemples déjà cités, ainsi que d'autres qui figurent dans la liste ci-dessus :

-pour que CV saturée

- (888) que Paul ait dit ça je le sais
- (889) je le sais que Paul doit venir
- (890) que Paul soit parti j'ai rien à dire / tant pis
- (891) qu'il fasse beau ou non je m'en irai
- (892) il me le donnerait que je n'en voudrais pas
- (893) il faudrait partir qu'il commence à faire nuit

-pour que CV à place vide :

- (894) les bombardements de l'OTAN - que vous continuerez sans doute à justifier, n'est ce pas Monsieur - sont une barbarie moderne
- (895) je vous demande de me rendre le livre bleu - que j'ai besoin en ce moment
- (896) moi je joue régulièrement aux échecs - qui m'apporte beaucoup

Ce que ces exemples ont donc en commun, c'est que l'on ne peut fournir aucun argument en faveur du fait que la que Phrase serait régie par une quelconque catégorie grammaticale présente dans l'énoncé : on peut vérifier d'emblée grossièrement, pour chacun d'eux, que les propriétés syntaxiques et sémantiques habituellement utilisées pour justifier une relation de rection sont absentes. Ainsi, pour le cas des *que*-Phrases saturées, leur caractère non régi se manifeste par le fait qu'elles ne peuvent être construites ni par *c'est...que*, ni enchaînées par *et cela* avec le verbe. Elles ne peuvent pas plus être dans le champ des modalités du verbe (négation, interrogation). De même, leur contenu sémantique ne peut en aucune façon apporter une détermination circonstancielle au prédicat formé autour du verbe. Pour concrétiser l'architecture générale de l'argumentation, on peut prendre l'exemple (908), pour lequel l'application des critères formels donne les résultats suivants :

-que CV n'est pas construit par *c'est... que*

*c'est que je n'en voudrais pas qu'il me le donnerait

-que CV n'est pas enchaîné par *et cela*

*il me le donnerait et cela que je n'en voudrai pas

-la portée de la négation ou de l'interrogation ne s'étend pas à que CV :

*il ne me le donnerait pas que je le refuserai mais bien que je le prendrais volontiers

*est-ce qu'il te le donnerait que tu le refuserais

Il résulte de ces observations qu'il est impossible de placer la *que CV* dans un paradigme qui serait ouvert sur la base de *il me le donnerait*.

Il est en outre impossible d'imaginer quel type de modification sémantique *que je n'en voudrais pas* pourrait faire subir à *il viendrait*. *Que je n'en voudrais pas* ne définit pas un type particulier de don, il met le don en relation avec une autre action. Alors que *arriver que c'est cinq heures* est une modalité particulière d'arrivée. On peut vérifier, mutatis mutandis, que les *que* Phrases figurant dans les autres exemples se comportent de la même manière. Je donnerai, pour chaque type dans la section concernée des arguments supplémentaires soutenant la thèse générale. De fait, le seul argument qui pourrait être invoqué en faveur d'un statut régi de la *que CV*, ne pourrait être que la présence de *que*, argument parfaitement circulaire, comme on l'a montré plus haut.

A l'intérieur de cet ensemble où *que* articule deux constructions sans lien microsyntactique, on doit faire un certain nombre de distinctions supplémentaires. Pour la commodité de l'exposé, je partirai du cas des *que CV* saturées, pour en venir ensuite à celui des *que CV* à place vide.

-Que CV saturées

Je propose de distinguer quatre sous cas. Je mentionnerai les deux premiers sans les étudier en détail, réservant une attention plus grande aux deux derniers, en raison de leur importance dans notre problématique d'ensemble.

Le premier groupe qui pose le moins de problème d'analyse est celui où les *que CV* sont l'équivalent d'un groupe nominal paraphrasable par "le fait que" :

- (897) que Paul ait dit ça je le sais
- (898) je le déplore que Paul doive venir
- (899) que Paul soit parti j'ai rien à dire / tant pis

Dans ce cas, repérable par le caractère obligatoire de *que* et la neutralisation de l'opposition subjonctif - indicatif, les *que CV* se comportent comme des groupes nominaux - on peut les commuter avec *ça* - et fonctionnent, sans surprise, comme support ou report en relation avec une construction apport pour constituer un message.

Le deuxième cas sera simplement évoqué, lui aussi. Dans les exemples tels que *qu'il le veuille ou non*, il s'agit encore d'un fonctionnement comme support ou report non modalisé, mais avec la particularité que la *que CV* n'est pas interprétée comme un nom mais bien comme une proposition. Ces emplois se rapprochent du modèle de comportement fourni par *puisque* ou *bien que* plutôt que de constructions nominalisées. La construction a une valeur suspensive :

- (900) qu'il le veuille ou non je m'en vais
- (901) je m'en vais qu'il le veuille ou non
- (902) *c'est qu'il le veuille ou non que je m'en vais

- (903) puisqu'il le veut je vais partir
- (904) je vais partir puisqu'il le veut
- (905) *c'est puisqu'il le veut que je vais partir
- (351) * qu'il le veuille ou non je ne le sais pas (avec coréférence)

Cette construction entre dans une famille qui met en jeu diverses catégories :

- (906) content ou pas je m'en vais
- (907) violon ou pas je participerai au concert
- (908) il vient il vient pas on le fait quand même

L'étude de cette famille de constructions dépasse le cadre de mon travail. De façon générale, Les limites d'emploi en français d'une *que*-Phrase support non nominalisée semblent obéir à des restrictions assez nombreuses, en tout cas plus contraignantes que celles que l'on observe en espagnol, où l'on peut dire :

- (909) que no vienes mañana lo haremos el viernes
 **que tu viens pas demain on le fait vendredi*
- (910) tu viens pas demain on le fait vendredi

En espagnol, cet emploi de *que* à interprétation hypothétique est souvent, mais non obligatoirement, relié à un contexte discursif particulier : celui de la reprise de propos tenus par l'interlocuteur, ce que suggère la "traduction" française. Si le *que* purement hypothétique est exclu en français contemporain, celui qui marque un support reprise d'une assertion ne l'est peut-être pas totalement, même s'il fleure l'archaïsme. Je rappelle, à ce propos, les exemples relevés par Combettes chez des prosateurs du XVIème présentant une *que* CV en position de support, en reprise d'une assertion précédente, interprétables comme "à propos de ce que vous avez dit à savoir que.." Cependant, si l'on s'en tient aux exemples attestés, en français contemporain, *que* CV non "nominalisée" à l'indicatif ne peut constituer qu'une assertion effectuée dans l'acte de langage en cours et non la reprise ou la mention d'une assertion précédente.

Je vais étudier avec plus de détail les deux derniers cas. A la différence des précédents, le *que* y apparaît comme facultatif. Pour mieux dire, on observe une commutation possible avec des constructions équivalentes sans *que* :

- (911) il me le donnerait je n'en voudrais pas
- (912) il faudrait partir il commence à faire nuit

Pour ces exemples, je propose de distinguer à nouveau deux structures.

La première sous-tend l'énoncé :

- (913) il faudrait partir qu'il commence à faire nuit

La structure est caractérisée par le fait que les deux constructions verbales mises en rapport ont chacune leur modalité (il s'agit clairement de deux assertions, la deuxième justifiant la première) et sont intégrées dans un message apport-report avec ces modalités.

Dans l'autre cas, au contraire :

- (914) il me le donnerait que je n'en voudrais pas

une seule modalité couvre l'ensemble de la construction formant un message où *il me le donnerait* constitue un support non modalisé, équivalent à une hypothétique, et *que je n'en voudrais pas*, l'apport portant l'assertion. La différence de structure de ces deux types d'énoncés peut être décrite en supposant que dans un énoncé, la constitution de la structure support-apport et l'assignation d'une modalité peuvent être hiérarchisées de deux façons différentes. Ou bien, dans le cadre d'un support non modalisé, à valeur de thème, on construit un apport, par définition modalisé. Ou bien la structure qui sert de support ou qui constitue éventuellement un report est elle-même affectée d'une modalité et constituée en acte de langage autonome, préalablement à l'organisation du message en support apport.¹

Cette différence d'organisation justifie que l'on distingue deux structures.

J'utiliserai des raccourcis terminologiques pour les désigner.

Je désignerai par le terme de "couplages" des organisations macrosyntaxiques analysables en support-apport ou apport report telles qu'il n'y ait aucune relation microsyntaxique entre les parties et dont un seul élément est modalisé :

(915) il me le donnerait que je n'en voudrais pas

Je désignerai par "périodes" des organisations macrosyntaxiques qui constituent des "super messages" dont chaque terme possède sa propre modalité, comme dans :

(916) il faudrait partir qu'il commence à faire nuit

Une période est donc un message contenant plusieurs composants qui pourraient fonctionner comme des messages indépendants. Dans les couplages, seule la partie apport pourrait constituer à elle seule un message.

-Que CV à place vide

Cette rubrique regroupe essentiellement des cas où la que CV à place vide constitue un apport prédicatif secondaire sur un message en cours et constitue donc une période avec lui. Je réanalyserai en ces termes dans la section (2.3), ce que la tradition appelle relatives appositives, relatives continuatives et relatives de liaison. Je fais en revanche l'hypothèse que les constructions à place vide ne peuvent constituer des couplages, c'est à dire des structures où elles seraient un apport sur un support non modalisé préalable. Si ce couplage est une structure dont le support est interprétable comme "cadre" de l'apport, celui-ci doit constituer un acte de langage complet, ce qui n'est pas le cas des formes à place vide, qui

¹ On verra plus loin qu'il y a une troisième possibilité: la structure support apport met en relation deux structures non modalisées, établissant ainsi une relation entre faits et non entre énonciations: il vient je m'en vais

ce rapport entre deux faits peut lui même être l'objet d'une assertion. Le rapport entre deux faits ne suppose pas une microsyntaxe de construction verbale et il peut ne pas être une assertion : un pas en avant deux pas en arrière c'est la politique du gouvernement (slogan énoncé par des manifestants qui miment le ballet dénoncé en avançant.

sont seulement des prédicats. Les énoncés suivants sont donc proprement inconcevables avec un *il est arrivé* non modalisé :

- (917) il est arrivé que () je me réjouis
(918) il travaille que je le fais (comme je le fais).

Ces exemples ne peuvent être interprétés que si le premier terme constitue un acte de langage complet. La *que*-CV prend alors une valeur de relative « continuative » ou apposée.

On pourrait proposer d'analyser les exemples :

- (919) le lait qui bout
(920) mon frère qui n'arrive pas

comme des couplages avec un premier terme support à valeur de thème au sens strict. Mais en fait, j'ai montré dans la partie grammaticale que la structure *le lait qui bout* est une prédication microsyntaxique.

Quant à l'énoncé :

- (921) ces gens qu'on a rarement besoin

il ne peut être interprété que comme une construction nominale. La version prédicative suppose un support introduit par un prédicat :

- (922) il y a des gens qu'on a rarement besoin

et constitue donc une structure spécifique, que j'analyserai dans la troisième partie.

1. COUPLAGES : QUE ARTICULANT DEUX ELEMENTS DE MESSAGE DONT UN SEUL COMPORTE UNE MODALITE D'ENONCE

1.1. que CV apport dans structure support apport

Je traiterai ici plus en détail les exemples :

- (923) il me le donnerait que je le prendrai pas
(924) il était encore là que l'autre s'en allait déjà

Cette construction, identifiée depuis longtemps sous le nom de "subordination inversée" représente l'essentiel des emplois de *que* CV en couplage, en français oral comme écrit. La *que* CV constitue l'apport du message dont le support est la première construction. Mon propos va être double :

-préciser, par l'examen d'un certain nombre de propriétés supplémentaires les caractéristiques qui distinguent cette construction des constructions, souvent homonymes, de la greffe et de la période.

-approfondir l'analyse interne pour examiner les éventuelles contraintes qui peuvent peser sur la constitution du couplage, notamment en termes de catégories qui le réalisent. J'orienterai la discussion vers la comparaison des formes de couplages utilisées en français standard et en vernaculaire, pour essayer de distinguer la grammaire première et la grammaire seconde de ces constructions. Le caractère normatif de beaucoup d'énoncés de ce type, leur emploi fréquent à l'écrit laisse attendre une forte élaboration en grammaire seconde. Faute d'avoir pu recueillir suffisamment d'exemples de vernaculaire, je ne pourrai ici qu'amorcer la discussion. Cette étude est donc à compléter.

1.1.1. distinction couplage - greffe

La première distinction qu'il convient d'opérer est celle qui permet d'analyser respectivement comme couplage les deux énoncés suivants :

- (925) il viendrait que je ne le recevrais même pas
(926) il n'était pas arrivé que l'autre partait

et comme greffes les énoncés superficiellement identiques :

- (927) il est arrivé qu'il faisait nuit
(928) il a fait sa conférence qu'il y avait personne

L'idée de base est que, dans le couplage, au contraire de la greffe, on ne dispose d'aucun critère pour rattacher que CV à ce qui serait une place de rection du premier verbe. Rappelons le comportement négatif, indiqué p.1, de ces formes au regard des critères classiques qui révèlent un lien de rection. D'autres tests peuvent confirmer ces observations. Ainsi, il est impossible de donner de la *que* CV un équivalent interrogatif :

*il te le donnerait, quoi, où, quand, comment, dans quelles conditions

*il n'était pas arrivé quoi, où, quand, comment, dans quelles conditions

Les couplages sont d'autre part impossibles à enchâsser dans d'autres structures, et la *que* CV ne peut être antéposée, quelle que soit l'intonation :

- (929) *le fait qu'il me le donnerait que je le prendrai pas est sans importance
(930) *que déjà l'autre partait il était encore là

L'ensemble de ces propriétés confirme l'analyse de la *que* CV comme une assertion autonome jouant le rôle d'un apport dans le cadre d'une structure macrosyntaxique support apport plutôt que comme un apport greffé sur une position circonstant d'un constructeur verbal. On peut trouver une dernière confirmation dans des énoncés où le support de la *que* CV n'est pas nécessairement une construction verbale tendue, mais peut être une construction nominale ou à verbe non conjugué :

- (931) un million que je l'accepterais pas plus
(932) un poste de prof que j'irais même à Lille

- (933) à peine revenu que tu commences déjà à me casser les pieds
 (934) à peine arrivés là qu'il a fallu partir...

Au contraire, dans le cas de la greffe, il y a des arguments pour établir le rattachement de la que CV à un paradigme ouvert par le prédicat verbal :

-relation à l'interrogation et à la négation :

- (935) il est arrivé quand ? que c'était cinq heures
 (936) tu es pas arrivé que c'était fermé au moins ?
 (937) il a fait sa conférence que personne ne l'écoutait
 (938) il a pas fait sa conférence que personne ne l'écoutait ?

-possibilité d'enchâssement :

- (939) le fait qu'il soit arrivé que c'était cinq heures est important

-possibilité d'antéposition avec intonation contrastive :

- (940) que c'était cinq heures > je suis arrivé

-nécessité d'un appui verbal :

- (941) *son arrivée qu'il était h m'a surprise

Bien évidemment les greffes constituent des éléments régis particuliers. J'examinerai en détail leurs propriétés micro et macrosyntaxiques au chapitre III. Le résultat qui m'intéressait ici était d'établir la spécificité des couplages par rapport aux greffes.

1.1.2. distinction couplage- période

Couplages et périodes ont en commun d'être des structures dont les deux termes n'entretiennent pas de relations microsyntaxiques. Elles se différencient, comme on l'a annoncé, par la distribution des modalités d'énoncés : le couplage à la différence de la période comporte un seul centre de modalités. Montrons-le en détail ici.

- La première partie du couplage ne constitue pas un message autonome donc n'a pas de modalités propres

Le premier terme manifeste une incomplétude révélée par le fait que la suppression du second terme en affecte l'interprétation, jusqu'à rendre le résultat inacceptable :

- (942) il me le donnerait que je le voudrais pas
 il me le donnerait
 (943) à peine était-il sorti que déjà l'autre arrivait
 ?à peine était-il sorti

(944) il n'était pas sorti que l'autre arrivait
?il n'était pas sorti

Dans ce dernier cas l'implication que le personnage "devait finir par sortir" contenue dans le premier terme du couplage disparaît dans l'énoncé tronqué. L'absence d'autonomie du premier terme, son statut exclusif de support est soulignée par le schéma intonatif, qui contraste nettement un premier terme à intonation ouvrante avec un second qui porte la marque de l'assertion : si l'on affecte le premier terme d'une modalité assertive par une intonation conclusive, l'interprétation comme couplage disparaît :

(945) il me le donnerait > que je le voudrais pas

Dans le cas de la période, l'indépendance des deux termes est totale. Le premier terme est isolable sans changement de sens:

(946) il faut partir >qu'il commence à faire nuit

(947) il faut partir >

- la première partie du couplage n'a pas de modalités indépendantes

Un élément tel que *vraiment* en fonctionnement d'adverbe d'énoncé (adverbe antéposé avec intonation ouvrante) ne peut porter que sur des messages assertifs complets. On vérifie que sa portée ne peut se limiter au premier terme du couplage en constatant :

- l'inacceptabilité des énoncés où le parenthésage prosodique le rattacherait exclusivement au support :

(948) *(vraiment < il me l'offrirait) que je le prendrais pas

- l'impossibilité de le répéter devant les deux membres du couplage :

(949) *vraiment il me l'offrirait que vraiment je ne le prendrai pas

La seule possibilité de construire un énoncé acceptable consiste à étendre la portée de *vraiment* aux deux membres à la fois :

(950) vraiment < il me l'offrirait que je le prendrai pas

(951) Ce qui confirme qu'il n'y a qu'un seul acte d'assertion.

Dans les périodes au contraire, la première construction conserve son système de modalités :

(952) (vraiment < tu es bête >) que tu sais même pas distinguer la droite et la gauche

(953) vraiment il faut partir > qu'il commence vraiment à faire nuit

Le même phénomène peut être vérifié avec une modalité interrogative. Le premier membre du couplage ne peut en recevoir une indépendante, au contraire de la période :

- (954) *(il était encore là?) que son frère était déjà parti
 (955) tu es sorti > que je vois de la boue sur tes chaussures
 (956) tu es sorti? que je vois de la boue sur tes chaussures

La caractéristique commune de tous ces exemples est que la première construction verbale ne dispose pas de modalités propres. Elle ne constitue pas un acte de langage, mais se trouve intégrée comme support au message en cours. Ceci se traduit d'ailleurs par le fait que la construction introduite par *que* ne peut pas porter sur ce qui serait l'énonciation de la première construction. L'énoncé qui suit est proprement inconcevable :

- (957) ?il danserait < que tu veux toujours être au courant

Je ne peux commenter la première construction en faisant allusion à un aspect de son énonciation, bien évidemment parce qu'il n'y a pas eu acte de langage effectué. Au contraire si le premier terme de l'énoncé est pourvu d'une modalité assertive, ce que révèle l'intonation conclusive, la *que* CV peut commenter son énonciation :

- (958) il dansait > que tu veux toujours tout savoir
 (j'ai dit ça, puisque tu veux toujours tout savoir)

Un indice morphologique souligne encore le caractère non autonome de la première partie du couplage : La *que* CV ne commute pas avec une *que* () CV reprenant toute la construction verbale. Soit l'exemple de couplage :

- (959) il parlerait deux heures de plus < qu'il aurait pas plus de chances de se faire comprendre

On ne peut obtenir un énoncé synonyme en utilisant comme deuxième terme une *que* CV à place vide :

- (960) ?il parlerait deux heures de plus < qui aurait pas plus de chances de se faire comprendre serait toujours pas compris

Au contraire si le premier terme de l'énoncé est un message avec intonation assertive sur *parler*, on peut enchaîner aussi bien avec une *que* CV saturée :

- (961) il a parlé > que ça a toujours pas été compris
 (962) qu'avec une *que* CV à place vide :
 (963) il a parlé > (ce)qui n'a toujours pas été compris

Les deux énoncés véhiculent, dans ce cas, la même information : "il a parlé mais ça n'a pas été compris" Je viens donc de caractériser le couplage comme une construction macrosyntaxique spécifique. Il reste à préciser les restrictions qui peuvent peser sur sa composition.

Tous les cas de couplage examinés dans cette section comportaient des constructions verbales comme supports. Il s'agissait d'un choix délibéré qui tenait

à deux raisons. Une raison méthodologique : on sait que les constructions verbales sont les plus faciles à analyser, car ce sont celles pour lesquelles fonctionne le plus grand nombre de tests servant de critères dans l'analyse. Une raison relative aux données : les couplages de deux constructions verbales sont attestés en français standard et en français écrit comme en français vernaculaire. Mais les exemples de couplages avec un support non constitué d'une construction verbale sont difficiles à observer et ne sont pas acceptés par la norme, ce qui aurait posé des problèmes d'acceptabilité parasitant l'analyse des structures. Cette réduction méthodologique du champ des observations, invite à s'interroger sur le véritable statut de cette préférence pour les supports construction verbale.

L'enjeu de la discussion est double. Un problème concerne le système de la langue, l'autre les usages. Ou bien il faut inscrire dans la langue la tendance que révèlent les données les plus courantes à ne brancher des apports *que* CV que sur des supports constitués d'une construction verbale. Dans ce cas, les exemples qui ne se conforment pas à cette restriction doivent être considérés comme hors système, par exemple explicables par des interférences linguistiques. Ou bien cette tendance est une donnée statistique du corpus observé, conséquence de l'élaboration d'une "grammaire seconde" dans ce domaine ou de restrictions propres aux "genres" discursifs source des exemples.

Si la structure de couplage est limitée, en système, par des contraintes microsyntaxiques affectant la partie support, il faudrait alors en conclure qu'elle ne peut se ramener à l'emploi de la *que* CV comme apport dans un message de forme générale support apport, mais qu'elle constitue une construction "mixte", caractérisée par une constellation spécifique de propriétés micro et macrosyntaxiques. Il faudrait alors la traiter au chapitre III.

1.1.3. restrictions sur les types de couplages support - que CV apport.

Conformément à mon option générale de permissivité des systèmes, je vais prendre en compte l'ensemble des exemples possibles, même s'ils ne paraissent acceptables que dans des usages marqués du français. Je laisse cependant ouverte la possibilité d'établir une rupture entre le système du français commun et certains vernaculaires. L'approche du problème me semble facilitée si l'on distingue les supports interprétables comme des "cadres" et les supports interprétables comme des "thèmes" au sens restreint.

Supports cadres

Les contraintes de réalisation paraissent d'ordre sémantique et non formel. Si l'on prend les cas classiques de "subordination inversée", beaucoup d'observateurs (Moline, à la suite de Damourette et Pichon) ont remarqué que dans le cas des couples corrélatifs où s'opposent des apports sans *que* et des apports avec *que* :

- (964) il me le donnerait je l'accepterais pas
- (965) il me le donnerait que je l'accepterais pas

La version avec *que* implique que la CV véhicule un contenu "inattendu" par rapport aux inférences que l'on tirerait de la protase et de certains lieux communs. On remarque en effet que l'énoncé suivant est peu acceptable hors contexte marqué :

(966) ?il me le donnerait que je l'accepterais

Cette contrainte est bien évidemment indépendante de la forme du support. Dans tous les cas où le support peut déclencher des inférences par rapport auxquelles la *que* CV constitue une conséquence inattendue ", que le support soit verbal ou nominal, on devrait pouvoir employer *que*. C'est ce que l'on trouve dans les exemples déjà mentionnés :

(967) un poste de prof que j'irais même à Lille (on sait que j'ai horreur de Lille)

(968) à peine revenu que tu commences déjà à me casser les pieds

(969) pas encore capitaine qu'il veut déjà commander un régiment

Les supports qui ne peuvent déclencher aucune inférence n'admettent pas *que* CV

(970) ?à mon avis qu'il viendra pas

(971) ?franchement que je veux pas le faire

Il en est ainsi des supports qui imposent des inférences orientées et ne laissent donc pas le choix :

(972) ?il a beau travailler qu'il réussira pas

La seule possibilité d'obtenir de tels énoncés serait que les inférences rendant *que* possibles soient déclenchées par un contexte large précédent le support, selon un principe que nous allons exposer.

Supports thèmes

1.1.3.1. avec un nom

Il n'y a pas d'attestation claire de schéma support apport où le premier terme soit un simple nom avec intonation ouvrante et le second une *que* CV assertive, sur le modèle de ce que l'on trouve en espagnol :

(973) yo la ducha *que* ni me quemo ni me mareo (Séville)

En espagnol, ce sont semble-t-il seulement des conditions pragmatiques qui fixent l'apparition de *que* : l'énoncé qu'il introduit doit être à valeur argumentative et pas seulement constative. C'est en fait le cas de l'énoncé précédent où l'affirmation que le locuteur ne se brûle pas est en contradiction avec une affirmation précédente révélée par l'élément à valeur contrastive *yo* que d'autres personnes se brûlent en prenant leur douche.

A première vue, la contrainte est de nature plus formelle en français, où de tels emplois sont rares et jugés inacceptables par la majorité des observateurs. Le

topique sur lequel s'appuie *que* ne peut pas être n'importe quelle catégorie, le relais par une construction verbale paraît obligatoire :

- (974) *cette douche que je me brûle
(975) il y a des douches que on se brûle

La différence d'acceptabilité pour un public cultivé est sans doute liée au statut franchement non normatif des *que* marquant une assertion principale en français, alors qu'ils sont mieux tolérés en espagnol dans la langue de conversation. Mais qu'en est-il si nous examinons les usages vernaculaires ? Pour des locuteurs compétents en vernaculaire, il y a des contextes où l'on obtient des énoncés acceptables avec *que* CV sur un support interprété comme thème. Par exemple celui où le second membre est une question :

- (976) dis-moi ton frère < qu'il devait pas aller à Toulon aujourd'hui <<
(977) mais les roulements de la qu'ils ont pas des pattes sur le côté là
comme ça

On doit remarquer que ces questions sont en fait des sortes de demandes de confirmation. Elles seraient beaucoup moins naturelles en l'absence de négation :

- (978) ?les roulements de la 205 qu'ils sont carrés au bout <<

Ceci peut être interprété un peu comme pour l'espagnol : lorsque le support est un nom thème, on ne peut enchaîner une assertion directe au moyen de *que*. Ce qui suit *que* doit représenter d'une manière ou d'une autre le résultat d'un raisonnement effectué à partir du contexte précédent et non pas simplement une constatation factuelle. Il s'agit là d'une généralisation de la contrainte pragmatique posée pour les "cadres". Dans les énoncés précédents, la demande de confirmation est en contradiction avec une inférence situationnelle : pour le premier, "en fait, il est pas allé à Toulon". La deuxième question est une façon polie de suggérer que "contrairement à ce que pense l'interlocuteur », les roulements de la 205 ont des pattes. Dans la même veine, *que* paraît possible lorsqu'il introduit non pas une constatation à propos d'un thème, mais un jugement résultat d'un raisonnement :

- (979) ah l'OM < qu'il faudrait pas qu'ils en perdent encore un de match

De fait on pourrait obtenir une paraphrase tout à fait acceptable de tels énoncés avec un "je dois dire que", "faut dire que". Les modalités soulignées portent elles même référence à un ensemble d'implicites qui "imposent " l'énonciation de la conclusion. Dans un simple énoncé factuel apportant une information sans statut argumentatif, le *que* est très difficile :

- (980) alors, les résultats du championnat hier?
(981) ?l'OM < qu'ils ont perdu
(982) l'OM ils ont perdu

Si l'on arrive à faire abstraction des représentations normatives, il me semble donc que la situation en français vernaculaire est voisine de ce qu'elle est en espagnol.

1.1.3.2. avec un verbe

Après une remarque concernant le type de CV support possible pour ces constructions, je proposerai un début de typologie.

a) Les CV supports.

La remarque la plus intéressante est que, même avec une construction verbale support, les cas de couplage avec *que* ne recourent pas les possibilités de couplages par asyndète mais constituent une sélection :

Soit la liste suivante de couplages asyndétiques :

- (983) il s'en va je reste
- (984) s'en va-t-il je reste
- (985) il s'en irait je resterais
- (986) Pierre était à peine arrivé Jean s'en allait déjà

On constate que tous n'ont pas une contrepartie naturelle avec *que* :

- (987) ??il s'en va que je reste
- (988) ?s'en va-t-il que je reste
- (989) il s'en irait que je resterais
- (990) Pierre était à peine arrivé que Jean s'en allait déjà

La situation me paraît largement identique à ce qui se passe pour les noms, et ici encore, les faits de norme rendent les perceptions d'acceptabilité difficiles. Si l'on prend les cas classiques de "subordination inversée", on peut évidemment reprendre l'explication présentée plus haut. La difficulté vient lorsqu'on cherche à étendre l'explication à l'opposition :

- (991) il vient je m'en vais
- (992) *il vient que je m'en vais

Que je m'en vais semble aussi "inattendu" que le possible *que je m'en irais* des exemples de subordination inversée et l'énoncé (-1) devrait être acceptable. Dans ce cas, l'explication pourrait être syntaxique et non pragmatique. A la différence de la subordination inversée, le deuxième terme du couple corrélatif n'a pas le statut d'assertion indépendante. Il ne s'agit pas d'un apport asserté dans le cadre d'un support. La construction support apport pose un rapport entre deux faits, exprimés par deux constructions verbales non assertées. Et ce qui est asserté serait ce rapport entre les deux faits. Les possibilités d'insertion d'un adverbe modifiant l'assertion (franchement) sont un indice de cette organisation : l'adverbe n'est naturel que sur l'ensemble des deux termes de la construction :

- (993) lui franchement < il vient je m'en vais
- (994) ?il vient franchement je m'en vais

La deuxième construction verbale ne formant donc ni une assertion indépendante ni une construction régie, *que* n'est pas possible, contrairement à la subordination inversée.

- (995) *il vient que franchement je m'en vais
(996) il viendrait que franchement je le recevrais pas

Dès lors, *que* ne peut figurer que devant l'ensemble, éventualité qui se présente seulement si le contexte permet une valeur "argumentative" au couplage dans son ensemble :

- (997) tu veux vraiment demander à Paul de l'inviter ? que tu sais il vient je m'en vais tout de suite

Mais il suffit que la première construction verbale puisse être considérée comme un thème et la deuxième comme une véritable assertion, par exemple par une forte dissociation fonctionnelle intonative, pour que les conditions pragmatiques requises pour l'apparition d'un *que* puissent être retrouvées :

- (998) tu as dit il est parti eh ben que je m'en fous moi (avec opposition de *que* CV à l'opinion de quelqu'un qui ne s'en fout pas).

Je fais donc l'hypothèse que les restrictions observées sont dues à des raisons de combinatoire sémantique et non à des restrictions sur la combinatoire des formes. Les restrictions sémantiques tiennent à la valeur spécifique des *que* CV comme types d'assertion, pour les locuteurs qui utilisent *que* comme marqueur de modalité d'énoncé. Je rappelle que ces *que* CV ne peuvent exprimer un simple constat, elles apparaissent toujours comme une assertion à valeur "argumentative" résultant d'un raisonnement ou d'un jugement. A partir de là, on peut rendre compte du fait que certains supports paraissent plus naturels que d'autres dans ce type de structures lorsque l'apport est une *que* CV. Bien évidemment cette interprétation sémantique des contraintes n'est possible que si l'on accepte les données les plus vernaculaires. Si l'on s'en tient aux données du français standard, on aura intérêt à faire de la subordination inversée une construction articulant deux constructions verbales à la syntaxe idiosyncrasique et quelque peu figée. Cette construction serait une création de la grammaire seconde construite à partir des exemples écrits et fondée sur un usage sélectif du *que* marqueur modal. Le poids de cette construction normative aurait contribué à réduire les emplois de *que* introducteur d'apport de couplage en français de conversation de sorte qu'il n'apparaît plus qu'en vernaculaire de base.

Si l'on prend en compte les exemples familiers les plus répandus, *que* introduit des apports qui ne fonctionnent dans les couplages que si le support contient une prédication microsyntaxique. Ces emplois peuvent toujours être superficiellement réanalysés, comme des subordinations au sens classique (pseudo conjonctives ou

pseudo relatives). Les emplois exceptionnels sont ceux où la *que* CV ne pourrait être analysée que comme une "principale".¹

La situation de l'espagnol, où ces emplois sont plus répandus dans la langue de conversation, m'invite à défendre l'idée qu'en grammaire première, le fonctionnement macrosyntaxique de *que* CV n'est soumis qu'à des contraintes pragmatiques. Je propose de continuer ce débat après examen des résultats d'études contrastives, qui restent à faire.

1.2. *que* CV report dans une structure APPORT REPORT avec choix paradigmatique marqué

Le schéma de couplage le plus productif est le schéma support apport, d'autres schémas sont cependant possibles. Dans l'exemple suivant, *que* CV est remarquable par son intonation "parenthétique" et le contexte montre qu'elle fonctionne comme un "rappel" d'information, il s'agit donc du schéma apport report :

(999) oui on avait 20 ans ___ qu'on jouait avec Pin ___

Les deux parties de cette construction ne peuvent avoir de modalités indépendantes. Seul l'apport peut varier, par exemple en prenant la forme d'une interrogation. Le report adoptera automatiquement une intonation plate modelée sur celle de l'apport :

(1000) vous aviez quel âge que vous jouiez avec Pin ?

Ces énoncés se rapprochent donc des extractions. L'effet de sens est d'ailleurs comparable, puisqu'ils ont une bonne paraphrase en :

(1001) c'est quand on avait 20 ans qu'on jouait avec Pin

L'énoncé précédent pourrait en outre, comme les extractions, être reformulé à la façon d'une greffe :

(1002) on jouait avec Pin qu'on avait 20 ans

Cela ne signifie pas que la construction est dérivée d'une extraction, mais qu'elle entre dans la famille des constructions où s'opère un choix paradigmatique spécifié. On pourrait donc classer cette structure en III, en remarquant toutefois

¹ La solution de Moline qui voyait dans les formes de subordination inversée des relatives continuatives et qui donc consiste à les analyser comme des périodes et non comme des couplages permet d'échapper en apparence au paradoxe. La difficulté tient à ce que la subordination inversée n'a pas les propriétés de la relative continuative (voir Chapitre précédent). On pourrait combiner les deux analyses pour rendre compte de l'ensemble des données en considérant la solution de Moline comme modèle de la réanalyse pratiquée par la grammaire seconde. Comme toute réanalyse, elle aboutit à une grammaticalisation incomplète.

que sa codification par *c'est* est impossible, pour des raisons de mauvaise formation microsyntaxique (mise en syntagme impossible) :

(1003) ?C'est on avait 20 ans qu'on jouait avec Pin

(1004) ?c'est qu'on avait ans qu'on jouait avec Pin

On peut remarquer assez plaisamment que si l'on voulait adopter la terminologie traditionnelle, cet exemple représenterait une inversion de la subordination inversée. C'est évidemment dans ce cas la valeur sémantique de rhème de la "principale" qui donne à l'intuition le sentiment qu'elle est à sa bonne place.

2. . PERIODES : QUE ARTICULANT DEUX STRUCTURES MODALISEES :

L'autre grand type de fonctionnement de *que* dans ce chapitre est celui où il introduit une *que* CV qui n'entretient aucune relation de rection avec le contexte, mais, où, à la différence des couplages, les deux constructions en jeu sont chacune porteuses d'une modalité d'acte de langage :

(1005) il faut partir qu'il commence à faire sacrement nuit

Après un rappel de la démonstration de l'indépendance microsyntaxique des membres de la période, je montrerai successivement en introduction que ces configurations ne sont soumises à aucune contrainte de réalisation microsyntaxique et qu'elles se distinguent des couplages par leurs caractéristiques modales. Je présenterai en suite une typologie des périodes que l'on peut construire au moyen de *que* CV et *que* ()CV.

2.1. caractéristiques des emplois de *que* CV terme de période

2.1.1. LES DEUX ELEMENTS UNIS PAR QUE SONT BIEN DEUX STRUCTURES MICROSYNTAXIQUEMENT INDEPENDANTES ET A LA REALISATION NON CONTRAINTE

Nous avons déjà montré que dans les périodes réalisées par deux constructions verbales les tests habituels permettant d'établir une relation de rection entre les constructions sont négatifs. Mais l'indépendance de ces structures par rapport aux contraintes microsyntaxiques touche ici, et cette fois avec de bons arguments empiriques, non seulement le lien de syntaxe externe, mais aussi la composition interne des membres de la période en unités microsyntaxique. Chaque terme de la période semble libre de se réaliser dans des catégories quelconques, y compris sous forme d'éléments non linguistiques. La seule contrainte est que la construction introduite par *que* ne soit pas premier terme de période.

On remarque par exemple que la présence d'un verbe n'est pas nécessaire pour faire fonctionner cette forme, qui peut même s'appuyer seulement sur le contexte extralinguistique

(1006) ma voiture! qu'il commence à faire sacrément nuit
(1007) (*quelqu'un se lève et dit*) qu'il commence à faire nuit
Les *que* CV peuvent alterner avec toutes sortes de constructions

(1008) il faut partir que pardon (geste vers la nuit qui tombe)
(1009) il faut partir que vas à la fenêtre et tu verras
(1010) il faut partir que tu crois que je veux encore rester en panne en pleine nuit?

Ces propriétés permettent d'opposer nettement sur des exemples particulièrement clairs les deux ordres syntaxiques de la micro et de la macrosyntaxe. *Que* se trouve ici à la charnière de deux éléments totalement indépendants du point de vue des contraintes microsyntaxiques, au point qu'ils peuvent être véhiculés par autre chose que des constructions verbales, ou même des éléments segmentaux.

La nécessité de donner un statut particulier à ce fonctionnement apparaît nettement lorsque le support de la *que* CV est un élément du contexte extralinguistique. Il n'est pas possible dans ce cas là, de trouver une catégorie grammaticale qui pourrait construire *que* CV ni même une forme linguistique qui pourrait servir d'ancrage à une greffe syntaxique. Prenons l'exemple attesté suivant :

(1011) que je dois partir avant heures

Le locuteur qui prononce cet énoncé comme ouverture d'une interaction, vient d'être trouvé par son interlocuteur alors qu'il s'affaire à remplir une valise. L'énoncé est sa réponse à l'expression d'étonnement du locuteur. Nous sommes donc bien ici dans le cas d'un élément linguistique articulé sur un élément significatif non verbal du contexte, situation qui n'a rien à voir avec la rection par catégories grammaticales ou même la greffe syntaxique.

Dans ce type d'organisation, qui mêle l'indiciel et le verbal, l'élément support peut être n'importe quel élément significatif. Ce pourrait être, évidemment, un élément linguistique, en particulier une construction verbale. On aurait alors une forme d'énoncé comportant deux constructions verbales

(1012) je me presse > que je dois partir avant onze heures

Mais ces constructions verbales ne sont que des formes parmi d'autres de réalisation de la période : elles y occupent des positions qui auraient pu être occupées par n'importe quel type de message, verbal, comme non verbal.

Elles fonctionnent comme deux unités informatives parmi d'autres. Cette caractéristique est d'abord soulignée par le fait que les deux courbes mélodiques sont indépendantes. Il est toujours possible de donner du premier énoncé une version avec modalité d'énoncé indépendante sans affecter la signification de l'ensemble, ce qui n'est pas le cas pour les greffes ou les couplages.

Cette indépendance, révélée par la prosodie, est confirmée par le fait qu'aucune contrainte ne peut être exercée par le premier énoncé, quand il existe, sur le

second : ceci se manifeste au niveau des catégories morphologiques, des modalités et de l'ordre des séquences.

Il me semble important d'illustrer en détail le fait que cet usage de *que* n'exige la présence d'aucune catégorie linguistique particulière dans le contexte, car il y a là la preuve d'une syntaxe tout fait différente de la syntaxe de rection. Ainsi, dans l'exemple de référence, on aurait pu imaginer le locuteur se contenter de commenter ses **actes** par un *que* suivi d'un **geste** vers la pendule, pour indiquer que l'urgence justifie la presse dans la quelle on l'a trouvé.

Au-delà de ce cas extrême, j'illustrerai la diversité des catégories que l'on rencontre dans ces emplois de *que* dans la partie typologique, mais je signale d'ores et déjà quelques types caractéristiques, afin de bien distinguer cette organisation de la greffe et du couplage

- groupe nominal pourvu d'une modalité et constituant un message autonome

(1013) quels Italiens ? qu'il y a pas que les Italiens qui parlent avec les mains

Si l'enchaînement est possible, c'est que le nom n'est pas ici support non modalisé, mais message à part entière, comme le montre la présence d'une modalité interrogative. Le nom ainsi modalisé est l'équivalent d'un message comme : "Pourquoi mentionner immédiatement les Italiens" (dès qu'il s'agit de parler avec les mains) ? La *que* CV justifie alors la juste indignation du locuteur. Ce type d'enchaînement est même possible avec un nom exprimant simplement une constatation ("voilà des italiens")

(1014) tiens ! des Italiens > qu'on en voyait plus beaucoup par ici

- adverbe modalisé

(1015) heureusement ! que ça commençait à faire long

Le locuteur justifie son premier message exclamatif par un second qui, d'ailleurs, peut comporter une intonation exclamative lui aussi.

L'absence de référence à un paradigme canonique fait enfin que ce qui suit *que* n'a pas non plus de raison d'être une forme syntaxique particulière. On peut ainsi trouver sous ce *que* des formes complexes de coordinations, qui peuvent aller jusqu'au "discours"

(1016) il m'a renvoyé le livre > que ca lui convenait pas et puis c'était trop cher aussi et même il peut plus lire beaucoup tu sais

L'indépendance des deux termes me paraît trouver une dernière confirmation dans la position de *Que* CV par rapport à la principale. Cet ordre n'a rien a voir avec ce

que l'on observe dans le cas où une relation de greffe ou de rection est présente : la *que* Phrase n'est pas repérée par rapport à une place de rection comme dans le cas de la greffe. Elle suit la construction base ou alors peut apparaître en "incise"

- (1017) il a pris beaucoup __que je l'ai revu récemment __ beaucoup de poids
(1018) il l'aurait accepté __que j'ai tout fait pour ça eh__j'en serais resté tout surpris

Ces *que* CV fonctionnent de ce point de vue là comme des énonciations non marquées

- (1019) il a pris beaucoup __ je l'ai revu récemment __ beaucoup de poids
(1020) il l'aurait accepté __ j'ai tout fait pour ça eh__j'en serais resté tout surpris

En revanche on rappelle que des positions possibles pour les éléments régis, en particulier la position antéposée à la base sont interdites à *Que* CV modalisée

- (1021) *que j'ai tout fait pour ça il a fini par s'en aller
(1022) bien que je lui aie demandé il n'est pas parti

2.1.2. Les deux unités articulées par *que* sont chacune un acte de langage

Dans les cas de greffe ou des couplages étudiés précédemment, une seule modalité couvrait l'ensemble des deux constructions. On n'aurait pas imaginé une interrogation réservée par exemple à l'un des deux termes, l'autre restant affirmatif (la portée de la modalité est symbolisée par le champ couvert par la parenthèse) :

- greffe

- (1023) est-ce qu' (ils sont arrivés que c'était minuit) <<
*est-ce qu'(ils sont arrivés)<< que c'était minuit >

- couplage

- (1024) vraiment < (il me l'offrirait que je le refuserai)
*vraiment (il me l'offrirait)> que je le refuserai

Dans les exemples de cette section, au contraire, la première construction peut avoir des modalités variées et indépendantes de celle de la seconde :

- (1025) on devrait partir > qu'il commence à faire nuit>
(1026) viens ! qu'il commence à faire nuit>
(1027) Pourquoi tu pars << qu'il fait pas encore nuit>
(1028) est-ce que tu es malade << que tu parles pas>

La construction en *que* elle-même n'est pas nécessairement une construction verbale à modalité affirmative, elle peut être affectée d'une intonation interrogative indépendante

- (1029) tiens tu es là > que tu devais pas aller à Toulon <<
(1030) allez allons-y ! que tu crois pas que je vais m'appuyer toute cette route de nuit quand même <<

Dans le cas où les deux modalités sont assertives, l'absence de contraste intonatif rend difficile la perception de cette dualité. Il est cependant possible de montrer par d'autres indices qu'il s'agit de deux assertions autonomes. L'adverbe *d'ailleurs*, bon indice d'assertion indépendante peut par exemple figurer dans la *que* CV, à la différence des cas de greffe :

- (1031) je reviendrai demain > que d'ailleurs je dois aussi passer chez Jean
(1032) ?des fois l'été ils mangeaient < que d'ailleurs c'était minuit?
(1033) ?il me le donnerait < que d'ailleurs j'en voudrais pas

L'indépendance modale des deux constructions est aussi révélée par des phénomènes de portée des modalités internes à la construction verbale. Dans la structure de mise en relations de messages, une modalité interne à la première construction, une négation par exemple, ne peut avoir aucune influence sur les modes verbaux de la deuxième,

Ainsi dans les exemples qui suivent, la présence ou l'absence de subjonctif dans la deuxième construction n'est pas gouvernée par la présence ou l'absence d'une négation dans la première CV, elle résulte d'un choix significatif, correspondant toujours à l'effet de sens d'un impératif de message isolé :

- (1034) je vais voir les enfants > qu'ils font beaucoup de bruit
(=je vais voir les enfants, car ils font...)
(1035) je vais voir les enfants > qu'ils fassent beaucoup de bruit ! ça prouvera qu'ils sont en bonne forme
(1036) je vais pas voir les enfants > qu'ils font pas de bruit
(1037) je vais pas voir les enfants > qu'ils fassent ce qu'ils veulent !

Dans les structures de greffe, au contraire, le subjonctif de la *que* Phrase peut être en relation avec la présence d'une caractéristique modale ou lexicale de la "principale" :

- (1038) je vais voir les enfants qu'ils fassent pas trop de bruit
(=je vais voir les enfants pour empêcher que...)
(1039) *je vais pas voir les enfants qu'ils fassent trop de bruit
(1040) fais le que ça soit bien droit
(1041) la brique est tombée que quelqu'un était là
*la brique tombe que quelqu'un soit l

Le premier couple montre que la présence de la négation dans la base de la greffe interdit le subjonctif. Le triplé qui suit indique qu'une greffe au subjonctif dans des constructions comme : il Verbe comme ça/ il Verbe que... est soumise à la présence de certains lexèmes verbaux (caractérisés par un trait + action intentionnelle).

(1042) essaye d'arriver que ce soit pas encore nuit

(1043) il est arrivé que c'était pas encore nuit

On le voit, le résultat de cette analyse est purement négatif : dans ces emplois, *que* et ce qu'il peut construire ne peut être rattaché à une catégorie qui la régirait grammaticalement. La construction n'est pas dans le réseau de la syntaxe de rection. Elle apparaît, à première vue, comme une unité dont les occurrences ne semblent gouvernées que par des considérations de cohérence discursive. Doit-on alors renvoyer l'étude de son fonctionnement à l'analyse de discours ? Je montrerai par la suite qu'il est possible de caractériser positivement et pas seulement négativement, le comportement syntaxique de ces unités et qu'en outre, cette caractérisation comporte une part de combinatoire formelle. Cette combinatoire révèle les conditions d'intégration de messages introduits par *que* dans des unités informatives plus larges : les périodes, qui seront définies dans la suite de ce chapitre.

2.1.3. L'extension à que() CV

Une partie des observations précédentes pourrait s'appliquer à certains emplois des formes *que* CV à place vide, ceux que la tradition traite comme des relatives "apposées, "continuatives" ou "de liaison". Ces appellations reviennent à dire qu'il s'agit, pour ces formes prédicatives, d'emplois qui échappent aux contraintes de la rection, comme c'était le cas des *que* CV précédentes et qui sont donc généralement renvoyées aux limbes des fonctionnements parataxiques. Il est donc tout naturel de chercher à rendre compte de ces fonctionnements en termes macrosyntaxiques. Cette analyse convient à la fois à des relatives appositives comme :

(1044) nous avons vu un responsable - qui d'ailleurs nous a bien reçus- et nous avons abordé la question

où l'organisation prosodique souligne l'indépendance des deux formes et où les modalités ne peuvent passer d'une structure à l'autre :

(1045) *nous n'avons pas vu de responsable qui d'ailleurs nous reçoive bien

et aux cas de relatifs de liaison. Comme dans les apposées, la construction qu'introduit le relatif de liaison est souvent totalement séparée par la prosodie de la précédente :

(1046) on m'a souvent méprisé > en raison de quoi j'ai dû me battre

Il n'est d'autre part pas possible de montrer que cette construction peut être rattachée à une tête qui la régirait. Dans l'analyse traditionnelle, on pense résoudre le problème en disant que la relative a pour antécédent la phrase entière, mais il s'agit là d'une notion sémantique d'antécédent. Antécédent signifie dans ce cas : élément du contexte qui permet d'interpréter le relatif. Il ne signifie pas catégorie grammaticale qui régit syntaxiquement la relative.

(1047) finissez votre thèse après quoi tout ira mieux

Même si l'on admet que le verbe à l'impératif peut jouer le rôle d'un antécédent syntaxique, quel type de syntagme constituerait la séquence antécédent-relative? Dans quel contexte de rection pourrait-on la réutiliser? Comme il paraît impossible de répondre à ces questions, cette relative incapable de s'imbriquer dans une rection serait donc une exception difficile à expliquer, quand toutes les autres relatives régies peuvent occuper une position de syntagme nominal.

Il est donc logique de ne pas analyser ces séquences comme des constructions microsyntaxiques, mais bien comme un regroupement macrosyntaxique entre deux unités microsyntaxiquement autonomes, comme dans la section précédente. L'effet de relative serait dû à une réinterprétation abusive en termes syntaxiques de la simple relation sémantique d'anaphore établie par le biais du pronom avec le contexte discursif précédent à des fins de cohérence discursive.

Mais en fait, nous devons faire ici une distinction essentielle qui reprend ce qui a été dit en (CH1, p. 15). On la mettra en lumière sur la position où la *qu*-CV constitue un deuxième élément de période. Deux cas sont à distinguer

- ou bien la *qu*- CV constitue une proposition énoncée séparément et sa syntaxe interne est en fait celle d'une construction saturée. La forme *qu*- est nécessairement un pronom. C'est le cas "prototypique" de relative de "liaison" paraphrasable par une *et / ou CV* saturée :

(1048) il faut le faire faute de quoi Paul sera condamné
?il faut le faire faute de quoi sera condamné Paul

(1049) il faut le faire ou sinon Paul sera condamné

ou bien la *qu*-CV est au contraire une construction à place vide fonctionnant comme prédicat. Il s'agit de la relative « continuative » et, dans ce cas, on obtient une bonne paraphrase avec un adjectif :

- (1050) il y avait là une forteresse. que personne n'avait pu prendre
- (1051) il y avait là une forteresse . imprenable
- (1052) il apporta un livre. que le comte ouvrit
- (1053) il apporta un livre . qu'ouvrit le comte
- (1054) il apporté un livre. immédiatement ouvert par le comte

La même opposition se retrouve en position incise avec des effets distincts. Dans le premier cas, on a un effet de parenthèse, d'énonciation insérée en arrière plan :

(1055) son succès auquel d'ailleurs il dut sa promotion fut unanimement
reconnu

et dans l'autre, un effet de prédication secondaire d'une propriété :

(1056) Le livre - qui avait été apprécié - se vendit bien

(1057) le livre excellent se vendit bien

Je traiterai donc dans deux chapitres séparés les périodes constituées avec un deuxième terme à pronom fonctionnant dans des structures saturées (Périodes X que CV), et les périodes formées avec des *que* CV à place vide.

2.2. les périodes X QUE Y

2.2.1. Définition de l'unité période

Quelles sont les conditions d'emploi de *que* CV formant un message en apparence autonome? Je propose d'en rendre compte en les calculant dans le domaine d'une unité macrosyntaxique que j'appelle période. L'intérêt de cette nouvelle unité, est qu'elle permet de décrire le fonctionnement syntaxique de *que* CV en disant que son domaine maximal est précisément celui de la période : on ne rencontre *que* CV qu'à l'intérieur d'une période. Bien évidemment, si l'on veut éviter la circularité dans la démarche, il faut disposer d'une définition de la période indépendante de son utilité comme domaine macrosyntaxique. Il me faut donc donner une définition de la période qui la situe par rapport aux autres unités informatives : supports, apports, message, et qui en donne le signifiant et le signifié.

Les messages constituent les plus petites unités macrosyntaxiques indépendantes. Tout message comporte nécessairement un apport et éventuellement d'autres unités associées. Cet apport, qui constitue le noyau du message est caractérisé outre par sa possibilité de fonctionner seul, par une intonation permettant à la fois de le signaler comme apport et de l'affecter d'une modalité d'énoncé : affirmation, interrogation, injonction. Cette intonation signale le message comme une unité informative indépendante et pourvue d'une certaine force modale¹. Comment ces messages élémentaires s'organisent-ils pour former un discours? On pourrait penser que les messages constituent les plus grandes unités syntaxiques et qu'au delà la combinatoire est affaire de pure construction discursive donc de sémantique. J'ai proposé à la suite d'autres analystes de considérer que les messages se regroupent en unités informatives plus vastes repérables encore par l'association d'un signifiant et d'un signifié, désignées par le terme de "périodes". Ces périodes constitueraient les plus grandes unités dont doit s'occuper la

¹ E. Cresti (97) a ainsi bien précisé la relation entre force illocutionnaire et l'unité qu'elle appelle "comment", et qui recouvre la notion d'apport.

syntaxe¹. Les périodes peuvent donc être considérées comme des regroupements formellement identifiables de messages. Si la période est une unité linguistique, on doit pouvoir lui attribuer un signifiant et un signifié.

Signifiant de la période

Le signifiant de la période, comme celui du message, sera essentiellement de nature prosodique. On s'accorde à reconnaître la période à une borne finale, constituée par une intonation perçue comme conclusive. Cette intonation coïncide le plus souvent avec la marque du noyau informatif d'un message, avec l'apport. C'est en tout cas ce qui se passe lorsque la période se réduit à un message. Mais une période peut être constituée de plusieurs messages. Il faut alors préciser l'organisation interne du signifiant de la période et notamment la relation entre la forme de la période et celle des messages qui la composent. Considérons l'exemple suivant adapté d'un exemple attesté :

(1058) j'ai déjà trouvé des gens dans les ravins là + en train d'essayer de trouver des poissons de me gratter et de me démolir les retenues de terre et tout + qu'après ça toute la terre s'en va dans les ravins

L'énoncé est composé d'un premier terme comportant une intonation non conclusive sur *et tout* et d'un second terme introduit par *que* avec intonation conclusive sur *les ravins*. L'énoncé dans son ensemble constitue une période. Quel est le statut de la partie finissant par *et tout* ? Il s'agit d'une construction verbale qui pourrait parfaitement constituer un message à elle toute seule. Dans le cas qui nous occupe elle n'a pas d'intonation conclusive, elle ne constitue donc qu'un élément de la période. Quel statut macrosyntaxique donner à cet élément ? Il faut certainement y reconnaître une construction pourvue d'une modalité assertive. Tout locuteur français reconnaîtra en effet que le locuteur a affirmé avoir trouvé des vandales sur son champ de fouilles et que ce point pourra être mis en discussion par l'interlocuteur dans la suite du discours. Il y a donc bien eu acte d'assertion marqué par une modalité assertive. Cependant la courbe intonative de cet énoncé n'est pas de type conclusif, comme on l'observe généralement dans les assertions. Pour rendre compte du caractère continuatif de la courbe, on peut faire appel au niveau de l'organisation de l'information et proposer que ce qu'indique la courbe c'est que ce premier élément fonctionne comme support dans la période conçue comme un "grand message". En termes d'organisation informative, il n'y a là aucune contradiction. Un élément modalisé est un élément d'information comme un autre qui peut être à un moment donné du discours mis dans la mémoire discursive. Rien n'empêche un tel élément de fonctionner comme support d'un apport d'information subséquent. Si, en termes de contenu, cette description est cohérente, il apparaît une difficulté, pour ce qui est de la forme, dans le fonctionnement des marques prosodiques. Alors que l'intonation conclusive

¹ Le terme a été explicitement utilisé par Berrendonner [93] et par Hazaël-Massieux [94]. Dans le cadre du Gars, la notion de "configuration" recouvre en partie notre "période". Le paragraphe de M-A. Morel est défini selon des critères voisins. J'ai retenu une terminologie qui puisse être reconnue par tous les lecteurs comme adaptée à l'oral comme à l'écrit. L'approche de J. Perrot prévoyant que l'unité message puisse être récursive, peut se passer de la notion de période. Une période est finalement un message comportant plusieurs apports.

assume deux fonctions compatibles : marquer la fin de la période et marquer une modalité assertive sur la *que* CV apport, l'intonation continuative semble devoir assumer deux fonctions contradictoires. Elle fonctionne au niveau de l'organisation de la période pour marquer que celle-ci se poursuit après le premier élément, mais elle n'est pas en principe adaptée à marquer une assertion - l'assertion suppose une intonation conclusive - et laisse donc apparemment sans signifiant l'indication de la modalité du premier énoncé. M.-A. Morel et alii [98] suggère que l'intonation continuative et l'intonation modale peuvent constituer deux éléments distincts en terme de signal. Mais les vérifications ne sont pas faciles. A la suite de Perrot [97], il me semble possible de résoudre cette apparente contradiction en faisant la distinction entre les marques de modalité et de segmentation informatives et leurs réalisations matérielles. La question étant de savoir quelle est la contribution de l'intonation à ces réalisations.

Dans les messages élémentaires, ces deux ensembles de marques se recourent : l'intonation conclusive est à la fois marque de modalité assertive et de noyau informatif. Dans les périodes, il convient de les distinguer. La modalité d'énoncé n'est pas exclusivement marquée par un certain type d'intonation conclusive, mais par ce contour associé à un ensemble de marques segmentales (phatiques particuliers, adverbes) et mimogestuelles qui permettent de reconnaître que le locuteur effectue une assertion. Le statut modal peut aussi être lié à la prise en compte de divers indices liés à la situation de l'énoncé dans le contexte, ainsi qu'à des éléments de son contenu. Si le contour intonatif est assigné à une autre fonction : marquer le statut de support de cette unité modalisée par rapport à l'ensemble de la période, la caractéristique intonative est neutralisée comme marque de modalité et les marques associées d'ordinaire de façon redondante à l'intonation prennent le relais pour indiquer la modalité. Ainsi dans notre énoncé, le caractère assertif du premier membre est marqué par le phatique *là* et les attitudes mimogestuelles qui en accompagnent l'énonciation, ainsi que par une structure d'apport rhématique facile à identifier : énumération d'éléments d'un paradigme conclue par *et tout* qui manifeste l'élaboration d'un apport d'information. Nous ferons l'hypothèse que la fonction centrale de l'intonation est de marquer l'organisation de l'information et de contribuer secondairement seulement au marquage des caractéristiques modales¹. Il n'y a donc pas d'ambiguïté pour le signifiant de la période : il est constitué par une intonation conclusive. Les divers éléments qui composent la période lui sont associés par des intonations que nous appellerons intégrantes et dont l'intonation continuative est un exemple. Ceci revient à considérer les périodes comme des super-messages pouvant contenir des messages. On propose donc de considérer que les messages sont des organisations informatives récursives comme le sont les constructions, unités de base de la microsyntaxe. La période est au message ce que la phrase est à la proposition. Le choix du terme période ne doit pas masquer que ces unités constituent en fait des messages composés de messages.

Le signifié de la période.

¹ Ce processus peut être considéré comme la base de ce que M.-A. Morel désigne par recatégorisation d'un thème (apport), comme nouveau préambule (op. cit. pp. 21, 49)

Du point de vue du signifié, les périodes sont faciles à définir négativement : deux éléments du discours qui forment un coq-à-l'âne ne peuvent constituer une même période. La définition positive est, on le verra, plus difficile à proposer.

les relations entre énoncés articulés par *que* et formant période sont voisines de celles qui l'on peut trouver dans la juxtaposition, sans connecteur, de deux constructions pourvues de modalités spécifiques

(1059) qui est venu ? je vous le demande

(1060) il est allé à Paris \ ses affaires le réclamaient\

Ces juxtapositions de constructions verbales s'interprètent dans les discours selon toute une série de relations sémantico-pragmatiques qui vont de l'absence de continuité textuelle- le coq-à-l'âne- jusqu'à des organisations complexes que l'on peut caractériser en termes d'organisation textuelle: séquence narrative ou descriptive par exemple.

Posons alors qu'il y a **relation informative** et non pas simple "coq à l'âne » entre deux messages d'un discours s'il est impossible de dire que le second message n'aurait "rien à voir avec le premier". En principe des configurations prosodiques ou des indices non verbaux (long silence, accélération du débit, orientation du regard) devraient permettre de distinguer, du point de vue du signifiant, le cas du coq-à-l'âne de celui où une relation s'établit entre les deux messages. Ceci posé, on pourrait énoncer la règle suivante : la présence de *que* entre deux énoncés n'est possible que s'il y a une relation informative entre les deux éléments qu'il articule. *Que* ne peut servir à relier deux énoncés en rapport de coq-à-l'âne. Comparons son fonctionnement avec celui de "à propos" dont une des fonctions est précisément d'unir des propos sans rapport informatif . *à propos* peut relier deux énoncés juxtaposés en relation de coq-à-l'âne :

(1061) je suis d'accord Paris est triste en ce moment > à propos comment va ton père <<

Ce n'est pas possible pour *que* : *je suis d'accord Paris est triste en ce moment > que comment va ton père <<

La contrainte de la présence obligatoire d'une relation informative explique aussi le fait que *que* ne peut introduire un message "début absolu d'interaction".

(1062) *que je vous dis bonjour monsieur¹

Dans ce cas en effet, comme aucune information n'a encore été introduite dans l'interaction, il ne peut y avoir d'appui pour la relation informative dont *que* introduit un terme. *Que* est alors inapproprié. Le message introduit par *que* doit donc s'énoncer **à propos** d'un premier message et non simplement **à la suite** d'un premier message. Une fois cette restriction posée, les relations informatives que l'on peut imaginer entre les deux messages peuvent être très variées.

¹on rappelle que les unités informatives peuvent être non verbales on peut donc imaginer qu'un locuteur commence l'interaction par un tel propos, mais il sera alors compris comme dit à propos d'une information non verbale: geste ou attitude des interlocuteurs.

Comment caractériser positivement cette relation informative qui constitue le signifié de la période? On peut être tenté d'interpréter les périodes en relation avec des unités de nature "conceptuelle", dont le découpage se superpose à elles sans totalement s'y identifier: les séquences textuelles, quelles soient narratives, descriptives ou explicatives cf. Adam [90]. Mais ce que les spécialistes d'analyse du discours ont ainsi défini, ne représente que des effets de sens produits par le signifié beaucoup plus général de chaque type de période. Ce signifié doit être défini en termes de relations informatives générales et c'est l'objectif premier de l'analyse linguistique de ces formes¹. Je propose que ces relations informatives générales soient la généralisation, au niveau de la période, de celles que l'on rencontre dans les messages élémentaires entre les unités qui les composent : apport, support, report.

Avant de passer à une typologie des périodes construites au moyen de *que*, je vais préciser les limites de la notion de période et poser le problème de la réalisation microsyntactique des membres d'une période.

Limites de la période : ligne discursive principale /cadre de référence

Une première distinction doit être faite qui va nous montrer que *que* peut intervenir à deux niveaux très différents dans une période :

-pour articuler les éléments d'une période avec le cadre informatif qui permet de les réguler et pour introduire toutes sortes de remarques ou commentaire "méta" faites sur le contenu de la période.

-pour mettre en relation deux unités proprement constitutives d'une période

Comparons les deux emplois de *que P* du texte suivant:

(1063) j'ai déjà trouvé des gens dans les ravins là + que c'est même pas du stampien c'est du célomaniens + en train d'essayer de trouver des poissons de me gratter et de me démolir les retenues de terre et tout qu'après toute la terre s'en va dans les ravins >

Dans ce texte, qui forme une période, comme le révèle l'intonation conclusive finale, un spécialiste de fossiles décrit les activités d'amateurs peu éclairés qui détruisent son instrument de travail. Cette description est contenue dans les trois termes soulignés de la période. La période présente une unité prosodique: les deux premiers termes ont une intonation ouvrante et le dernier une intonation conclusive. Elle a une unité fonctionnelle qui consiste à véhiculer une description dénonçant les méfaits des amateurs non avertis. La *que P* soulignée est un message constitutif de cette période: formellement, il s'agit du terme porteur de

¹ Je réserverai à la partie "corpus", l'étude de quelques cas de correspondance entre les types de périodes que l'on peut dégager en termes linguistiques et les unités textuelles.

l'intonation de fin de période et fonctionnellement, il s'agit du segment énonçant la conséquence des actions signalées avant.

La *que* P en italiques est détachée par toutes les marques d'une "incise": intonation infragave, décrochement mélodique, interruption d'un schéma syntaxique de façon non canonique. Du point de vue fonctionnel, il ne s'agit pas d'un des éléments directement visés par la description, mais d'une information annexe, élément de culture "encyclopédique" dont l'importance ne peut être perçue que par le connaisseur. Cet élément ne fait pas partie de la séquence textuelle construite par le locuteur, mais de son cadre. Il s'agit d'une information de second plan rajoutée par le locuteur à la mémoire discursive commune. Je considérerai cependant que les incises font partie de la période même si elles y occupent une position particulière. Elles sont en effet en relation informative avec les autres éléments, puisqu'elles contribuent à en assurer le décodage.

On a donc mis en évidence deux relations qu'une *que* P peut entretenir avec les autres termes d'une période où elle est impliquée.

- Soit que P contribue à construire la séquence qui représente la visée informative de la période : ici une séquence textuelle "description".

- Soit que P apporte un commentaire extérieur à une période en cours de développement. Soulignons bien qu'il s'agit là d'une extériorité syntaxique et pas simplement sémantique. La position décrochée de l'incise correspond tout à fait dans le système sémiologique propre à l'oral, aux tirets ou au renvois en bas de page qui caractérisent typographiquement les parenthèses ou les incises à l'écrit. La prosodie particulière des incises a donc la fonction de marquer iconiquement le fonctionnement syntaxique particulier de l'élément la période en incise comme "en marge" ou en arrière plan d'une période en cours. Nous donnerons dans la typologie de nombreux exemples d'incises, en cherchant à définir les limites formelles et fonctionnelles des emplois en incise des que CV.

Dans ce fonctionnement, *que* est en concurrence avec d'autres marqueurs, en particulier *parce que*, mais il a ses emplois propres. Il est, par exemple, le seul à pouvoir introduire un message "commentaire" servant à identifier un des éléments du premier message:

(1064) il y avait monsieur X *que* c'était le Maire en ce temps là et il avait décidé d'aller

?il y avait monsieur X *parce que* c'était le Maire en ce temps là et il avait décidé d'aller..

La *que* P a deux interprétations: simple précision sur l'identité de M. X ou justification de la présence de ce M. X. La *parce que* P n'a que la dernière de ces interprétations.

Je considérerai qu'une période est donc un ensemble d'énoncés unis par un lien informatif. Ce lien peut aussi bien concerner les informations constituant le "premier plan" de la période, que celles qui, figurant au second plan dans des incises, contribuent à en assurer la compréhension optimale pour l'auditeur.

Forme des éléments composant la période relation microsyntaxe-macrosyntaxe

Une partie de la description des périodes consistera à préciser les formes des éléments constitutifs, notamment en termes de leur composition microsyntaxique. Je me référerai au tableau suivant qui rassemble dans leur diversité, les différentes formes que peuvent prendre les éléments de la période articulée par *que* :

	période	
élément BASE:	MARQUE DE RELATION	élément dépendant

il est venu	que	nous allons travailler
à la bonne heure		pardon
"mouvement"		"mimique expressive"

A priori, il n'y a pas de contraintes particulières à signaler. Nous sommes en macrosyntaxe et les limitations catégorielles y sont inconnues. Le tableau, qui résume les types d'exemples cités plus haut, montre que les unités constitutives peuvent être très diverses: des constructions verbales comme d'autres éléments, en particulier des éléments non verbaux (gestes mimiques) ou encore de très longues et complexes accumulations de constructions. Nous renvoyons à la partie typologique pour des détails sur ce point. Il convient de préciser un point touchant à la réalisation des périodes : alors qu'il n'y a pas de nécessité grammaticale de donner aux unités constitutives de la période une forme particulière, on observe dans les faits que ces périodes sont très souvent composées d'éléments ayant la forme de phrases canoniques. Pour résoudre cet apparent paradoxe, il ne faudrait surtout pas conclure de cette constatation, comme le font un peu vite les grammairiens anciens ou modernes, que *que* introduit une "proposition" ou une phrase. Il n'y a pas de contrainte linguistique. Il s'agit là d'une simple tendance statistique qui se dégage de tout discours, que les unités en soient ou non introduites par *que*: : les unités macrosyntaxiques y sont majoritairement réalisées par des constructions verbales. Il s'agit d'un fait de "parole" et non de "langue".

2.2.2. Typologie des périodes X que CV saturée

J'ai donc défini la notion générale de période comme l'intégration par une courbe prosodique appropriée, nécessairement pourvue d'une marque "terminale" d'un ensemble d'unités telles que l'on peut établir une relation informative entre elles. Cette définition générale peut en fait être spécifiée : on peut définir, en termes de signifiant et de signifié des types fondamentaux de périodes. On les désignera par le terme de périodes élémentaires

Dans ce qui suit, nous étudierons les périodes élémentaires que peuvent constituer les *que* P. La notion de période impliquant une récursivité (voir introduction ??), il est important de définir des périodes élémentaires dont la combinaison produit les périodes complexes qui véhiculent les séquences textuelles. J'utiliserai ces résultats pour décrire les périodes plus complexes rencontrées dans le corpus. Quelles sont donc les périodes élémentaires où fonctionne *que*?

Illustrons d'abord la notion de période élémentaire sur un exemple. Si nous revenons à l'exemple (), repris ici sans le message en incise:

j'ai déjà trouvé des gens dans les ravins là + en train d'essayer de trouver des poissons de me gratter et de me démolir les retenues de terre et tout + qu'après ça toute la terre s'en va dans les ravins

nous pouvons l'analyser comme une période constituée de l'enchaînement de deux parties articulés par *que*. La première partie est affectée d'une intonation continuative. La *que* P constitue la deuxième partie et a une fonction d'apport majeur : elle porte l'intonation conclusive. Sans elle le message global resterait incomplet.

Cet exemple illustre le principe de construction de la typologie : je vais distinguer les types fondamentaux à partir du schéma intonatif de l'ensemble et du rôle joué par la *que* Phrase dans l'organisation informative de la période: apport (en incise ou non), support, report. L'exemple précédent illustre le type fondamental : support -apport, où *que* CV joue le rôle d'un apport

L' analyse menée selon ces principes donne le résultat suivant : *Que* semble intervenir dans trois types fondamentaux de périodes . Le plus facile à illustrer est celui de la période support - apport, vue dans l'exemple précédent qui constitue un message où le terme précédant *que* fonctionne comme un support et la *que* CV, comme un apport.

Le second type est exactement l'inverse: la première partie est clairement marquée comme noyau de la période. La *que* CV se trouve par ailleurs formellement dépendante de ce premier terme - qu'elle comporte une marque morphologique de dépendance macrosyntaxique (*que* , *parce que*) ou que son intonation soit en fait déterminée par celle de la première : c'est une généralisation de la structure apport-report.

Le troisième type est une organisation où les divers membres sont marqués comme étant au même niveau informatif. Aucun n'est privilégié: on donne une liste d'informations non hiérarchisées entre elles. La période se présente alors comme une série d'apports mis sur le même plan et rattachés à un support identifiable ou au contexte précédent. A la différence du coq-à-l'âne, la présence de *que* marque que ces informations forment un tout cohérent.

2.2.2.1. Période SUPPORT APPORT

Considérons l'énoncé suivant :

- (1065) toutes les nuits ils se déplacent < qu'ils sont capables de faire des kilomètres

Un tel énoncé peut être analysé comme une période instituant une dépendance, marquée par l'intonation ouvrante, de la première partie par rapport à la seconde. La deuxième partie prend la première pour support, ce qui s'accompagne souvent, du point de vue de l'interprétation, par un effet de sens de conséquence entre les faits évoqués par les composantes: "ils se déplacent si bien qu'ils sont capables de faire des kilomètres, au point qu'ils..."

Revenons à la question délicate du statut du premier terme. Il est support par rapport à la *que* CV apport de la période, ce qu'indique l'intonation non conclusive. Cependant le premier terme est aussi compris comme une assertion. Ceci veut dire que si, après l'énonciation d'une unité informative, le discours continue, l'auditeur ne considérera pas nécessairement l'intonation non conclusive de cette unité comme un indice de non assertion. Dans un tel contexte, j'ai proposé de considérer que l'intonation est neutralisée comme marque de modalité. Le locuteur s'appuie sur d'autres indices pour calculer la valeur modale. Le statut informatif du premier terme de la période peut aussi être "recatégorisé" par d'autres procédés que l'intonation. Ces procédés sont notamment des procédés anaphoriques qui vont contribuer à préciser son statut par rapport aux autres éléments de la période où il est inséré.

Les marques anaphoriques indiquent en quelque sorte iconiquement cette organisation en support apport: le premier message de la période est repris anaphoriquement par un constituant du deuxième message qui y occupe une position de support. Cette anaphore a pour effet de marquer rétrospectivement cette première partie comme support de la deuxième. On trouve cette organisation dans l'exemple déjà cité:

- (1066) j'ai déjà trouvé des gens dans les ravins là + que c'est même pas du stampien c'est du célomanien + en train d'essayer de trouver des poissons de me gratter et de me démolir les retenues de terre et tout + qu'après ça toute la terre s'en va dans les ravins

après ça reprend dans le message introduit par *que* l'ensemble du message précédent. Il occupe, dans le message introduit par *que*, une position explicite de support et transmet ce statut aux éléments auxquels il renvoie.

On trouve toute une série de variantes intéressantes de cette formule qui vont de la plus icônique à celle qui présente le plus grand codage par des signes discrets.

On observe tout d'abord des cas où le premier élément de la période est en fait repris mot à mot. Sur cette reprise se greffe la partie apport, introduite par *que*¹, de la période

(1067) alors il me dit ne vous en faites pas ça va se terminer ca va se terminer
que deux heures après je rappelais le docteur²

Remarquons en passant que *terminer* ne peut régir une *que* CV, ce qui poserait des problèmes insolubles à une conception microsyntactique du fonctionnement de *que*: il serait subordonné à quelque chose qui n'admet pas habituellement de subordination: comment s'en sortir autrement que par des solutions ad hoc, si on ne raisonne pas en termes de macrosyntaxe?

Que se trouve ainsi associé à toute une série de procédés anaphoriques que l'on peut considérer comme complémentaires de l'organisation prosodique dans le marquage des divisions fonctionnelles de la période. Parmi ces procédés, on trouve évidemment l'utilisation en support de groupes comportant des morphèmes à fonction grammaticale anaphorique, mais aussi des procédés moins souvent répertoriés.

ELEMENTS ANAPHORIQUES EN SUPPORT

Une configuration banale est donc celle où le premier message est repris par un groupe anaphorique support, comme dans l'exemple précédent. Ces éléments anaphoriques peuvent être des proformes *qu-*, configuration qui recouvre la notion traditionnelle de relatif de liaison. La forme la plus claire de relatif de liaison comme support indépendant est représentée par les cas où le pronom *qu-* fonctionne comme un support sans lien de réaction avec le prédicat verbal :

(1068) je lui ai parlé de notre départ à propos de quoi Pierre m'a précisé qu'il
ne pourrait nous aider à porter les bagages

Dans ces exemples, la *que* CV n'est pas une structure à place vide, comme le prouvent les tests suivants :

(1069) ?à propos de quoi m'a parlé Pierre de votre propre départ

(1070) ?à ce propos m'a parlé Pierre de votre propre départ

(1071) Il s'est installé à Paris. où après une période de transition il devrait
pouvoir y monter une affaire

(1072) il s'est installé à Paris et là après une période de transition il devrait
pouvoir y monter une affaire

On dispose même d'un exemple attesté où deux éléments *qu-* se cumulent :

¹ Une forme non marquée est toujours possible sans *que* :

soi-disant il a fait les sommations \ sommations / il tue le chauffeur...
Arlaud ,

²C'est la citation expressis verbis des propos mentionnés dans le discours direct qui fonctionne comme préfixe -thème.

- (1073) il faut absolument obtenir l'abrogation de cette loi après quoi auquel cas on pourra les attaquer (France Inter, //)

On retrouve cette structure avec le "*quand*" de "subordination inversée":

- (1074) il marchait seul et triste < quand soudain un étranger lui mit la main sur l'épaule
(1075) *il marchait seul et triste < quand soudain lui parla un étranger présent par hasard

L'analyse traditionnelle voit dans cette forme une contradiction: le subordonnant *quand* y introduit en effet, ce qui du point de vue de l'interprétation apparaît comme la "principale". Le paradoxe se dissipe, si l'on traite l'exemple en macro syntaxe: *quand* interrogatif relatif est support dans un message qui est un apport par rapport à la première construction verbale support de la période. L'équivalence sémantique avec un "et à ce moment là", confirme indirectement qu'il ne s'agit pas du *quand* connecteur, mais bien de l'anaphorique relatif interrogatif. Le parallèle avec les cas d'autres relatifs interrogatifs en support est parfait :

- (1076) il a apporté une hache avec quoi je vais pouvoir couper l'arbre

TERME LEXICAL BILAN

L'élément lexical qui fait la transition entre le support et l'apport peut être un nom. La valeur lexicale de ce nom résume ce que l'on retient des informations précédentes pour introduire le message commentaire:

- (1077) il a fait ceci et cela \ total (que) j'ai dû tout reprendre à zéro
(1078) ci là et tout résultat (que) j'ai dû

On remarquera que ces éléments sont compatibles avec un *que* , et avec d'autres connecteurs, mais pas selon la même disposition:

- (1079) il est parti et total j'ai pu m'en sortir
(1080) *il est parti que total j'ai pu m'en sortir

Tous ces cas nous montrent un marquage de la période support apport par des procédés digitaux. Il est bon de noter qu'en présence de ces marquages, le marquage analogique par intonation peut être absent. L'intonation peut être en quelque sorte neutralisée dans son rôle de structuration de l'information puisque d'autres procédés l'assurent. Il s'agit du phénomène inverse de celui que nous avons signalé plus haut où l'on voyait l'intonation continuative se départir de sa valeur modale. Dans les cas de procédés anaphoriques, on observe que, si un énoncé présente une intonation quasi-conclusive, manifestant sa modalité assertive, il peut cependant être rendu dépendant macrosyntaxiquement et constitué en support d'une période englobante par d'autres procédés que l'intonation, dont c'est pour le coup la fonction informative qui est neutralisée.

ANAPHORE ET CV RELAIS

Toute une série de procédés utilisent une construction verbale pour établir le lien entre l'élément anaphorique représentant le premier message et le message enchaîné. L'anaphore occupe la position sujet et l'élément enchaîné, la position objet:

c'est que

ca veut dire que

ça fait que

ce qui fait que

c'est à dire que

Comme ces éléments peuvent difficilement être considérés comme des verbes constructeurs¹, on peut les analyser comme des sortes de représentations métalinguistiques de la relation exprimée jusqu'ici indicieusement ou icôniquement. On retrouve une anaphore *c'*, représentant le contexte précédent et, fait nouveau, un verbe explicitant une relation sémantique entre les deux membres de la période. Il s'agit d'une relation que l'on pourrait grossièrement caractériser en termes sémantiques comme exprimant la conséquence. On a vu que cette interprétation se retrouve dans les exemples de *Pbase que P* analysables comme une période apport support.

Une remarque importante pour situer les usages du français les uns par rapport aux autres doit être faite ici. Elle anticipe sur les conclusions des observations quantitatives tirées du corpus. Tous les usages recourent à des marqueurs de « cohérence » de périodes. Mais le type de marqueurs utilisés peut différer. Pour s'en tenir aux marqueurs segmentaux, il semble que la différence entre les locuteurs méridionaux et les locuteurs d'autres régions peut s'exprimer assez simplement. Les locuteurs méridionaux utilisent plus facilement *que* tout seul pour marquer ces enchaînements. Au contraire, les locuteurs d'autres régions font un usage plus abondant de marqueurs d'enchaînement plus « nourris », notamment ceux présentés dans la liste ci-dessus (ça fait que, il faut dire que...). Les français d'autres régions observent une contrainte d'expression « lexicale », notamment à travers les multiples avatars de *dire* de l'enchaînement des actes d'énonciation dans la période. J'ai donc défini toute une famille de périodes minimales caractérisées par le fait que *que P* joue le rôle de l'apport. Ces périodes sont marqués par divers procédés, dont l'intonation fait partie.

2.2.2.2. PÉRIODE APPORT REPORT

¹Ces verbes n'admettent pas facilement la négation ni la modification par un adverbe, ils sont largement défectifs en temps etc.

Cette organisation périodique est en quelque sorte symétrique de la précédente. Dans ce cas c'est la première partie de la période qui fonctionne comme apport informatif principal et qui se trouve placée au plus haut dans la hiérarchie informative. Ce statut se manifeste à la fois prosodiquement: le premier terme manifeste une intonation clairement terminale et morphologiquement: il ne porte aucune marque introductive. La *que P* au contraire, si elle se présente parfois avec une intonation indépendante terminale peut être aussi affectée d'une intonation infragrade dépendante de la dernière note de la courbe précédente: une intonation qui rejoint celle habituellement constatée sur le report. Cette intonation de report place donc la *que CV* dans une dépendance macrosyntaxique par rapport à la première partie. Cette dépendance est la marque de l'unité de la période dans ce cas. On retrouve ce schéma sans *que* dans le célèbre exemple commenté par A. Culioli :

(1081) il pleut t'es mouillé

qui avait remarqué que l'on pouvait constituer une paire minimale intonative, dont les paraphrases étaient respectivement : *il pleut donc tu es mouillé* (période support apport) et *il pleut puisque je te vois mouillé* (période apport-support). C'est dans ce schéma que fonctionne *que* dans tous les exemples donnés au début de cette section, où *que CV* avait une interprétation "explicative". On peut aussi l'illustrer par :

(1082) oh le pauvre c'est un chaud lapin *que* il était encore avec Mani qu'il fréquentait déjà l'autre

La deuxième partie de la période est elle même constituée d'un message à couplage énoncé sur le même ton exclamatif qui termine la première. La mise en évidence de la hiérarchie informative peut être indirectement confirmée. On peut imaginer un contraste sur la première partie de la période:

(1083) jean < (c'est) pas qu'il est seulement sorti il est parti >_que d'ailleurs il me l'avait dit

Cela paraît plus difficile sur la seconde:

(1084) ?Jean va perdre >_que pas qu'il est mauvais il est trop peureux

Ceci suggère une position non rhématique pour la *que CV*, en tout cas une position de moindre relief informatif. Du point de vue de l'interprétation, la deuxième partie de la période, qui est en quelque sorte "dans l'ombre" de la première sera très souvent interprétée comme une justification ou une explication de la première. L'idée étant qu'un message étroitement relié à celui qui le précède est naturellement interprété comme sa justification. On retrouve de tels schémas, interprétables comme des séquences textuelles explicatives avec *parce* *que* ou *car*. Ainsi (1102) serait une bonne paraphrase de (1101):

- (1085) là je souffrais de mon nez que pendant longtemps que j'ai boxé j'avais eu deux cassures de la cornée et qui me faisaient souffrir (Biot ,
- (1086) là je souffrais de mon nez parce que pendant longtemps que j'ai boxé j'avais eu deux cassures de la cornée et qui me faisaient souffrir

Mais les exemples de la typologie montreront que *que* possède dans cet emploi un plus grand spectre d'interprétation que *parce que*.

2.2.2.3. PERIODE en liste

Le troisième type de période est celle qui représente la structuration minimale de l'information: une simple accumulation. Le dernier terme de la période recevant l'intonation fermante. La caractéristique qui distingue le mieux ce troisième type est la possibilité pour les éléments de la période d'être précédés de *et*:

- (1087) et voilà le le maître est parti est parti faire ses jours de permission qu'il avait hein et que quand il est retourné au bout de ces jours comme tout avait bien marché hein il me dit maintenant tu vas pas rester ici (Biot)

Il s'agit d'une période qui constitue une séquence narrative. L'articulation *et que* vaut pour la simple mise en liste des informations. Il n'y a pas de hiérarchie intonative installée entre les membres de la période. La fonction de cette articulation est ici nettement démarcative. Les *que* CV permettent de ponctuer de longues séquences de messages, pris dans un même "mouvement" discursif. *Que* unit une série d'apports dans la même période. Parfois, une information se trouve ainsi repérée de façon spécifique dans une liste. Le *que* souligne alors un élément saillant de la période qui sera par la suite repris comme thème dans la suite du discours. L'interprétation peut être additive, mais aussi oppositive (*alors que*) en fonction des contenus des membres de la période:

- (1088) maintenant on sait plus rire > que avant il y avait plein de bons comiques

La distinction entre les deux derniers types de périodes n'est évidemment pas simple à établir. Le critère le plus clair est la présence d'un *et*, qui suspend toute interprétation consécutive ou explicative et tout effet de hiérarchie. Un autre, plus subtil tient au "parenthésage" de l'information. Dans la liste , il n'y a aucun parenthésage: les informations sont additionnées. De sorte que dans une séquence A que B que C, il serait parfaitement possible d'échanger B et C sans détruire la période, sauf contenus très particuliers. Dans le cas de la période apport-report, il est impossible d'interchanger les membres: chaque report est directement raccroché à l'énoncé qui précède et est parenthésé avec lui. Par exemple, dans la séquence en liste suivante, je peux ajouter un nouvel élément devant ou après le premier, sans changement de sens:

- (1089) et voilà le le maître est parti est parti faire ses jours de permission **qu'il est allé dans les Vosges et que ça s'est bien passé** et que quand

il est retourné au bout de ces jours comme tout avait bien marché hein
il me dit maintenant tu vas pas rester ici

- (1090) et voilà le le maître est parti est parti faire ses jours de permission que ça s'est bien passé qu'il est allé dans les Vosges et que quand il est retourné au bout de ces jours comme tout avait bien marché hein il me dit maintenant tu vas pas rester ici

Au contraire si je prends une séquence justificative, je peux, en interchangeant les messages porteurs des arguments, construire une nouvelle période à l'interprétation quelque peu absurde, en tout cas différente de la période d'origine :

- (1091) je souffrais du nez > que j'avais eu le cartilage cassé> que pourtant j'ai les os solides
*je souffrais du nez > que pourtant j'ai les os solides > que j'avais eu le cartilage cassé

La fracture du cartilage n'est évidemment pas une justification de la solidité des os. Ce qui veut dire que les séquences de reports supposent un parenthésage deux à deux obligatoire: {je souffrais du nez <---{que j'avais eu le cartilage cassé <--- que pourtant j'ai les os solides} }

2.2.2.4. le DISOURS INDIRECT comme type de période en "liste" .

Un emploi de *que* CV, à première vue tout à fait particulier et distinct de ceux que l'on a vu jusqu'ici, est celui qui introduit des paroles rapportées sur un énoncé comportant, sous une forme qui peut être très détournée, la mention d'un autre énonciateur que le locuteur qui prononce l'énoncé :

- (1092) et là il nous a dit tout un tas de choses que Paul devait rester que patin que couffin
(1093) il nous a fait tout un baratin que les ordres avaient pas été transmis à temps qu'il faisait trop beau

Cette contrainte sur le premier énoncé pourrait nous faire penser plutôt à un système de greffe qu'à un système d'articulation de période. La source de la greffe serait soit une position verbale (*dire*) soit une position nominale (*baratin*). Même si une analyse en greffe suffit dans ces cas là, on trouve des exemples où aucune catégorie présente dans le premier énoncé ne peut servir de base à la greffe : le premier énoncé peut être au moins dans ces cas totalement indépendant, ce qui justifie une analyse par période :

- (1094) **L1** on avait pris au départ de bons renseignements vers le directeur de la maison pour tous qui était vraiment **L2** il vous a beaucoup aidés **L1** Francis oui tout ce qui est papier tout ça les lois la loi de 1901 tout ça pour les associations bon qu'il fallait un président un trésorier bon les départs les débuts et qu'on avait droit à un financement de la Mairie

bon tout ce qui est bon au départ on a fait tout ça bon tous ces renseignements (Mais. Jeu. 4,5)

Ici il y a encore une marque propre du discours indirect : l'imparfait. Les *que* CV développent les conseils qu'a prodigués le directeur de la Maison des Jeunes. Dans d'autres cas, on ne peut même pas dire qu'une marque précise pourrait signaler qu'il s'agit d'un discours indirect:

(1095) moi j'en reviens toujours que que les sports durs ils baisseront parce que c'est dur

Plutôt que de faire du discours rapporté une structure linguistique spécifique, je pencherai plutôt pour y voir un cas particulier de période articulant deux énonciations. L'interprétation du lien crée par la période : une énonciation faite "à propos" d'une autre est en effet très ouverte et tous ses aspects n'ont peut être pas été exploités jusqu'ici. Dans les exemples précédents de période, *que* introduisait une énonciation du locuteur sur une première énonciation. Du point de vue de l'interprétation, il y avait une constante : même mouvement discursif et en quelque sorte un décalage de contenus : les termes de la période n'avaient pas la même valeur informative : en quelque sorte deux énonciations "décalées" d'un même locuteur. Une autre interprétation plus littérale de la période à deux énonciations décalées est possible : le décalage des énonciations représente iconiquement un décalage des énonciateurs. Non pas deux contenus articulés à partir d'un support commun mais deux énonciateurs rapportés à un seul locuteur. L'information annoncée par *que* et branchée sur le premier énoncé peut alors se comprendre comme les paroles dites par un énonciateur mentionné de façon plus ou moins explicite dans le premier terme qui annonce en quelque sorte une énonciation à venir.

Il s'agit bien toujours d'une assertion constituant un complément d'information par rapport à la première, donc formellement l'ensemble constitue une période. Mais savoir si ce complément d'information est le fait du locuteur qui prend en charge cette assertion - l'énonciateur ou un locuteur déductible du contexte précédent - ne relève plus de la syntaxe mais de l'interprétation. Tout comme la catégorie de relatif de liaison, la notion de discours rapporté ne s'impose pas syntaxiquement. Ce n'est qu'un effet de sens qui accompagne certaines périodes où les éléments sont juxtaposés en "liste". Dans de tels emplois *que* n'est pas le seul à produire ces effets de sens : le connecteur complexe "comme quoi" ou "comme ça" pourrait jouer ce rôle dans l'exemple précédent et il s'agit bien d'une forme de "liaison".

2.3. les périodes X QU () CV

Nous revenons ici aux formes macrosyntaxiques que l'on peut construire en articulant sur une base une forme de prédicat, introduite par *que*. Nous y adjoindrons les prédicats constitués par un pronom interrogatif relatif antéposé qui possèdent des propriétés communes et des propriétés distinctes. Envisageons successivement les particularités formelles de ces structures puis les types de périodes qu'elles peuvent constituer.

2.3.1. contraintes liées à la forme

Dans les articulations de messages, les choses sont très différentes selon que l'élément dépendant (en incise ou enchaîné), est une forme à place vide ou un énoncé complet. Les *qu*-CV à place vide fonctionnent comme des prédicats greffés sur un message ou un élément particulier d'une construction plutôt que comme des messages articulés avec des messages. La nature catégorielle des structures à place vide est à la source de ces différences: il s'agit de structures prédictives fondées sur une construction verbale. Ceci va entraîner des contraintes lors de leur intégration dans des périodes que ne connaissent pas les structures en QUE saturées, dont la forme est on l'a vu très variée.

"Anaphore obligatoire"

Comme on l'a vu dans la partie consacrée aux propriétés de la forme à place vide, celle-ci doit être nécessairement mise en relation avec un élément linguistique et non par exemple avec un élément du contexte extralinguistique. Dans le cas de la *que* CV saturée, la forme des messages peut être très diversifiée et l'incidence du message inséré peut être aussi bien un élément linguistique qu'un élément extralinguistique, par exemple l'énonciation de la première proposition:

il faut dire __qu'avec toi on n'est jamais sûr d'avoir la parole longtemps__il faut dire qu'il n'a jamais cherché à se faire valoir

L'incise commente ici le fait de prendre la parole pour énoncer la base et non le contenu de celle-ci. Une paraphrase pourrait être: « je prends la parole parce qu'avec toi... »

La forme à place vide a, au contraire, des contraintes de fonctionnement, liées à sa microsyntaxe. La place vide impose deux types de contraintes:

- sur les types de séquences macrosyntaxiques qui va l'accueillir

La place vide devra trouver un antécédent exprimé linguistiquement. Par exemple, pour commenter le geste d'offrande d'un livre, on peut utiliser une *que* CV saturée comme on l'a vu plus haut:

(1096) voilà! que j'avais envie de l'acheter depuis longtemps

Ceci n'est pas possible avec un simple prédicat à place vide :

(1097) voilà! que j'avais envie d'acheter depuis longtemps

Ce qui veut dire qu'en français un prédicat à place vide ne peut être lié par un élément extralinguistique. Mais cette contrainte doit être encore spécifiée: ce n'est pas n'importe quel élément linguistique qui peut figurer dans la base. Un prédicat ne peut se brancher que si une première prédication a déjà été formulée par le biais d'un verbe. Supposons que l'on veuille attirer l'attention de l'interlocuteur sur un

livre par un SN pourvu d'une intonation d'injonction, suggérant que l'on requiert son aide pour l'empêcher de tomber. Une justification possible de cet acte d'autorité sera:

- (1098) le livre ! que je le retiens plus
- (1099) on ne pourra réaliser cela avec un simple prédicat:
- (1100) *le livre ! que je retiens plus

Ce type d'emploi devient possible si le premier terme de la période comporte une prédication verbale:

- (1101) prends le livre! que je retiens plus

D'autre part, le prédicat ne peut se concevoir lui même sans un verbe qui le crée. On ne peut introduire n'importe quel prédicat, par exemple un adjectif, avec *que*. Il faut ajouter que la construction verbale doit être tensée et non par exemple à l'impératif:

- (1102) *voilà un livre que porte à ton père
- (1103) voilà un livre que porte-le à ton père va!

Des exemples de grec ancien et d'ancien français pourraient suggérer que ces relatives peuvent néanmoins accepter des formes d'énoncés particulières :

- (1104) soi domi biblon hon fer to patri
- (1105) le cuens que accompagnez emmi ses pairs donnera belle récompense

Mais en fait, dans les deux langues de tels exemples comportent une proforme. Il s'agit donc dans ce cas de l'insertion d'une construction saturée avec pronom anaphorique, traitée dans la section précédente. En français contemporain, on pourrait seulement trouver des relatives appositives à modalités interrogatives propres :

- (1106) les bombardements en Serbie - que vous allez sans doute justifier n'est-ce pas - sont pour moi le comble de l'abomination

La modalité interrogative s'explique par la possibilité d'affirmer le prédicat secondaire ou de s'interroger sur sa convenance. Ce qu'on ne peut, en tout cas avoir c'est une construction impérative. Ces contraintes n'existent pas pour les vraies relatives de liaison à pronom, qui ne sont pas elles des structures à place vide :

- (1107) assiste au match après quoi va-t-en le plus vite possible

On est donc en présence d'un cas intéressant de relations entre catégories grammaticales et structures informatives: c'est ici le choix d'une catégorie particulière apport dans la composition de la période qui impose une forme particulière à la période. On peut se rappeler que la structure de greffe présentait

une situation inverse: c'était dans ce cas, la construction base qui fixait les contraintes.

2.3.2. types de périodes

Les diverses configurations que nous avons vues pour la CV saturée se retrouvent donc en partie seulement avec le prédicat.

2.3.2.1. *PÉRIODE en "incise"*

Nous avons déjà donné des exemples de cette structure macrosyntaxique où un prédicat en "incise", interrompt la continuité syntaxique et discursive d'une période:

(1108) Jean -qui a dû aller à Paris - a pris le train

Je propose donc pour ces formes une analyse en termes de macrosyntaxe: position en incise d'un message constitué par une construction à place vide. Le groupe nominal ne construit pas l'incise, il fournit seulement une base d'interprétation pour la place vide du prédicat. La tradition voit dans ces formes des relatives détachées ou apposées. Cette notion devient inutile dans ma description.

2.3.2.2. *période support apport et en "liste"*

C'est là l'utilisation macrosyntaxique la plus attestée des prédicats. Les deux énoncés figurent sur la même ligne informative. Et chaque énoncé peut être séparé du précédent par une intonation terminale:

(1109) Damien sortit un carnet que le comte lui arracha des mains
(1110) arriva un gendarme qui se mit à verbaliser
(1111) je me suis mis à boire qui m'a apporté beaucoup de tourments

Les trois cas ci-dessus relèvent de la même analyse formelle: celui de la période par mise en liste des éléments. Mais ici il s'agit de listes de prédicats non de propositions. Une contrainte régulièrement observée dans les corpus qui justifie cette analyse est que si prédicats et propositions s'enchaînent dans une période, les prédicats sont toujours placés avant les propositions :

(1112) il a rencontré Pierre qu'il a vu et qu'il lui a dit de venir le voir
(1113) * il a rencontré Pierre qu'il lui a dit de venir le voir et qu'il a vu

Je rappelle que ces structures sont surtout naturelles avec des places vides au cas direct, on n'en a pas d'attestation avec des cas obliques :

(1114) ? il a rencontré Pierre qu'il a parlé (à qui il a parlé)

On peut distinguer quelques sous-types sur la base de l'interprétation, la syntaxe restant la même :

- dans le cas où la base d'interprétation de la place vide est un groupe nominal, on a un effet de relative "continuative":

(1115) arriva un gendarme qui se mit à verbaliser

- dans le cas où la base est toute une construction qui précède on a un effet de "relatif de liaison" avec antécédent phrastique:

(1116) je me suis mis à boire qui m'a apporté beaucoup de tourments

Pour les positions sujet et, à un degré moindre, objet, ces constructions vont entrer en compétition avec les cas où le prédicat devient principal et prend le premier message comme support, ce que l'on trouve dans les "prédications "descriptives" :

(1117) Paul arriva. qui prit Jules à partie

(1118) il y a Paul qui a pris Jules à partie

2.3.2.3. *les périodes justificatives*

Elles paraissent peu attestées. On remarque par exemple que l'on n'a pas facilement la correspondance:

(1119) il s'est enfui > que tout le monde l'agressait

(1120) ?il s'est enfui > que tout le monde agressait

(1121) ?il pensait pas que c'était mon frère avec moi > qu'il ressemblait pas

Cette impossibilité s'explique sans doute par la difficulté que l'on a à donner au prédicat, l'interprétation propositionnelle qui serait nécessaire pour qu'il constitue une justification.

2.4. QUE COMPARE aux AUTRES types de CONNECTEURS de période

Une fois définies les relations entre les unités unies par *que* dans les périodes, il nous reste à comparer son fonctionnement à celui des autres connecteurs susceptibles d'articuler des messages et de construire des périodes. On doit en effet se demander s'il convient d'en faire un connecteur spécifique ou s'il peut être rangée dans une catégorie existante

2.4.1. FORMES

Il faut tout d'abord écarter l'hypothèse selon laquelle *que* pourrait être un élément anaphorique renvoyant à une période précédente et assurant donc la cohésion de l'ensemble. Une sorte de pendant de *c'* "neutre" dans la série des formes *qu-*. Comme nous l'avons remarqué plus haut *que* se combine avec des éléments anaphoriques à l'énoncé précédent. Cette simple remarque suffit à prouver notre point, puisque la juxtaposition de deux références anaphoriques n'est pas naturelle:

- (1122) il est sorti que après ça il n'y avait plus rien à faire
 (1123) ?il est sorti après ça avec ça il n'y avait plus rien à faire

S'il n'est pas proforme anaphorique, de nombreuses possibilités subsistent. Une autre hypothèse consiste, par exemple, à essayer de classer *que* par rapport aux autres éléments qui peuvent mettre en relation des périodes dans ce type de liaisons macrosyntaxiques. Il y a plusieurs catégories de ces éléments, qui recoupent assez largement les deux types de conjonctions de la tradition et les adverbes. Sa position obligatoirement en tête et sa forme morphologique écartent a priori la solution adverbiale. Il est d'autre part évident qu'il peut se combiner avec un grand nombre d'adverbes pour constituer un connecteur complexe (*surtout que, même que*).

Si l'on cherche à l'analyser comme une conjonction, on observe un comportement à première vue paradoxal. En termes traditionnels, on l'analyserait comme "un subordonnant à valeur coordonnante". Mais le paradoxe ne s'arrête pas là. Les subordonnants classiques fonctionnant aussi comme articulateurs de périodes en de macrosyntaxe (*de sorte que parce que, bien que,*) sont très proches des "coordonnants", mais ne peuvent se combiner avec les coordonnants dans ce fonctionnement macrosyntaxique:

- (1124) *il est bien là et parce que j'ai vu sa voiture dans la cour
 (1125) il n'a pas voulu le faire et (cela) parce que il n'était pas d'accord

C'est au contraire quelque chose de possible pour *que*, comme nous l'avons vu dans le fonctionnement en liste. Ceci veut dire qu'il est impossible d'inclure *que* dans l'une ou l'autre des séries morphologiques de "subordonnants" ou de coordonnants. Ses combinaisons possibles avec les adverbes confirment cette conclusion. Je me contenterai de signaler deux familles dont les relations avec *que* sont intéressantes:

Les adverbes de type *donc* ou *en effet*, compatibles, on le sait avec certains connecteurs, le sont aussi avec *que*:

- (1126) ils ont installé une cabine là sur la place et en effet qu'elle est belle
 (1127) je sais qu'il est là parce que en effet sa voiture est dans la cour
 (1128) On aura seulement observé que l'ordre des éléments est inversé.

D'un autre côté, Les adverbes, *même*, *surtout*, fonctionnent avec ou sans *que* dans des enchaînements "explicatifs". La caractéristique de ce fonctionnement est la présence de l'indicatif et une accentuation possible de l'adverbe:

- (1129) il est parti (que) même (que) je vois sa voiture dans la cour

On ne saurait combiner ces éléments avec *parce que* ou *de sorte que*:

- (1130) *il est parti même de sorte qu'il ne pourra participer
 (1131) *il va être malade surtout parce qu'il a le teint jaune

ces mêmes éléments sont compatibles avec les "coordonnants" très neutres comme *et*, mais là aussi l'ordre est différent:

- (1132) il va être malade et même il va mourir
- (1133) *il va être malade même et il va mourir
- (1134) il va être malade même qu'il va mourir

Ces éléments sont intéressants, parce qu'ils forment de bonnes paraphrases avec des énoncés comportant seulement *que*. Ils permettent donc de spécifier la relation qu'il y a entre les deux messages constituant la période. La spécification qu'ils apportent concerne les valeurs argumentatives de *que* P: *surtout* marque que l'argument véhiculé par *que* P est le plus important en faveur de la conclusion Pbase; *même*, que l'argument s'ajoute à un autre à reconstruire. Ce qui me paraît intéressant, c'est que cette spécification modifie le dire et non le dit de la seconde assertion. On peut d'ailleurs paraphraser ces types d'enchaînement par : *il faut même ou surtout dire, ajouter, signaler que*. Ce fonctionnement couplé avec *que* n'a pas de correspondant avec les autres connecteurs. Cette comparaison confirme donc que *que* ne peut être analysé comme un connecteur. L'analyse comme un élément marquant le statut modal ou énonciatif de l'énoncé auquel il est rattaché en est confortée.

2.4.2. syntaxe du message et interprétations

Après avoir précisé le statut formel de *que* comme élément participant à l'organisation des unités macrosyntaxiques, il nous reste à rendre compte de son rôle dans l'interprétation sémantico-pragmatique de ces structures. Nous y avons fait allusion au cours des sections précédentes, l'objet de celle-ci est de rassembler ces observations et d'en rendre compte de façon systématique.

Multiples sémantismes = aucun sémantisme propre

Si nous faisons le bilan des interprétations sémantiques de la relation entre les unités qu'articule *que*, nous nous trouvons en fait en face d'une multiplicité inconsistante :

- d'un côté toutes les relations sémantiques imaginables entre deux états de faits à l'exception de l'hypothèse peuvent être exprimées: cause, conséquence, concession et opposition, mais aussi succession temporelle.

- (1135) à la fin il l'a quittée que la pauvre elle a dû aller à l'asile
- (1136) à la fin il l'a quittée que plus rien n'allait

- de l'autre la relation de détermination entre un substantif et une proposition qui le qualifie (effet de relative apposée)

- enfin toute une série de relations pragmatiques entre énonciations: justification au sens large, thèse/ argument, information "commentaire" etc.

Dire qu'un morphème peut avoir toutes ces interprétations revient en fait à dire qu'il n'a aucune valeur sémantique propre, qu'il n'entre dans aucun système d'opposition avec d'autres connecteurs. *Que* ne s'oppose pas à d'autres éléments comme le font *parce que* ou *pour que* dans un paradigme de formes régies. Ainsi la préposition *par* de *parce que*, du fait de sa valeur sémantique propre, exclut un certain nombre d'interprétations. Le seul système d'opposition que nous avons pu établir serait l'opposition polaire avec *si*, c'est à dire une opposition modale. Mais *que* n'est pas porteur d'une valeur modale interprétable directement en termes sémantiques: *que* n'indique pas positivement que le locuteur affirme ou interroge, il indique que le locuteur s'engage dans l'énonciation qu'il fait, qu'il ne suspend pas son jugement.

Les diverses valeurs modales que prend *que* dans les énoncés sont conséquence d'une valeur plus générale de marque d'une prise en charge énonciative. C'est donc vers le domaine de la pragmatique que nous devons nous tourner pour rendre compte de ces interprétations. Nous poserons une valeur pragmatique unifiée pour le *que* articulateur de message et nous montrerons ensuite qu'il est possible de prédire, à partir de cette valeur, les diverses interprétations contextuelles des relations entre les clauses liées par *que*.

Une valeur "pragmatique générale

Nous pouvons résumer ainsi les observations précédentes sur le rôle pragmatique de *que* :

-*que* ne peut être un début absolu de communication, il nous indique donc que le message qu'il introduit est produit au moins à la suite d'un autre.

-*que* n'admet pas le coq – à- l'âne. Ceci signifie que le message qu'il introduit est non seulement **à la suite de** mais **à propos** d'un autre: il doit exister une relation qui ne soit pas de simple juxtaposition entre les énonciations ou les contenus des deux messages articulés par *que*.

Cette valeur très générale permettrait sans doute d'expliquer l'étendue des relations sémantiques observées, mais elle n'expliquerait pas deux choses: la relation avec le discours indirect et le fait que *que* CV ne puisse exprimer une relation "factuelle": Deux faits successivement constatés ne peuvent enchaîner par *que*. Et *que* ne peut pas non plus introduire la description d'une action faite par un personnage, à l'issue d'une simple constatation:

- (1137) ?il est arrivé et puis qu'il s'est assis
- (1138) ?et mon voisin qu'il rentre sa voiture
- (1139) ?tiens que le facteur arrive / le facteur qui arrive

Que ne dénoterait donc pas une simple prise en charge énonciative à la suite d'une autre prise en charge, mais aussi le fait que l'énonciation n'est pas une simple constatation mais le produit et le résultat d'un calcul inférentiel fait par le locuteur à partir des informations présentes dans le contexte. (De ce point de vue *que* serait un élément de plus en faveur de la thèse que la combinatoire sémantique

linguistique est inférentielle aussi bien que simplement codique). Le discours indirect s'explique alors si l'on généralise la chose. Si *que* articule deux énonciations considérées comme "décalées" l'une par rapport à l'autre, le décalage peut concerner les contenus (thèse-argument, thèse, conclusion) aussi bien que les énonciations: l'énoncé 2 n'est pas proféré par le même énonciateur. En termes de décodage, si on ne peut mettre le décalage au compte du contenus, on l'interprète comme un changement d'énonciateur : le discours est décalé parce qu'il a été dit par quelqu'un d'autre que le locuteur.

Calcul des interprétations

Les interprétations sont donc dérivées par les locuteurs par inférences à partir de données diverses:

-les relations de hiérarchie informative entre les membres de la période (cause, conséquence).

-les contenus sémantiques des constructions et le contexte en général (opposition, addition)

- les types de séquences textuelles dans lesquelles est engagé le locuteur (événement saillant dans un récit)

- la portée de *que CV* dans la base (effet de relative)

Effets de cadre

Rappelons que dans toute une série d'exemples, les deux informations sont clairement mises sur deux plans différents de sorte que l'interprétation de la *que CV* est celle d'un élément de la mémoire discursive nécessaire pour comprendre la pertinence de ce qui est dit ou plus simplement jouant le rôle de commentaire. Lorsque *que CV* forme période avec ce qui précède, d'autres valeurs apparaissent.

Cause conséquence succession.

Dans toute une série de périodes, il apparaît des interprétations qui intuitivement rappellent les relations entre faits de la "subordination": conséquence, cause, relations de succession temporelle. Ces interprétations en termes de relations entre les contenus des termes de la période sont dérivées à partir d'un calcul qui s'appuie principalement sur l'organisation informative de la période:

- Ou bien le deuxième énoncé est situé par une série de procédés, essentiellement prosodiques, dans l'arrière plan du premier et l'on a un effet de cause entre les faits énoncés ou, le plus souvent, de justification ou d'explication entre les énonciations elles-mêmes. Nous avons vu de nombreux exemples de ce type. Je signalerai une valeur difficile à interpréter en termes sémantiques, qui montre bien la

primauté de la relation pragmatique. Il s'agit de la valeur de "commentaire" ou de glose sur un premier énoncé:

(1140) il était pas là tu peux en être sûr _que d'ailleurs la lumière était éteinte_

Bien évidemment comme on le verra dans les énoncés de la typologie, cette interprétation suppose aussi certaines relations sémantiques entre la base et la *que* CV; l'essentiel est de bien se persuader qu'elle n'est pas liée, comme pour *parce que*, au sémantisme du mot de liaison lui-même.

- Ou bien le deuxième énoncé occupe une place équivalente dans la hiérarchie informative et l'on a alors des effets de simple coordination, avec tous les effets contextuels de la coordination. (addition ou opposition)

(1141) il est arrivé que après il lui a fallu une heure pour me répondre

(1142) Pierre il a pas pu le faire que Jean lui il aurait pu

Que apparaît donc comme neutre par rapport à l'opposition addition (et) / opposition (*mais, alors que*). La deuxième énonciation est faite à la suite et parallèlement à la première et c'est alors le contenu sémantique des constructions en présence qui spécifie la relation: tout comme dans la parataxe, c'est la présence de deux contrastes parallèles dans les formes qui crée l'effet de sens d'opposition entre les faits. Dans l'exemple (-1) les contrastes sont: *Pierre, il / Jean lui*, il d'une part et *pas pu / aurait pu* de l'autre. L'effet de contraste est tout à fait possible avec simple parataxe, *que* n'y est pour rien:

(1143) Pierre il a pas pu le faire Jean lui il aurait pu

Le type de séquence textuelle que forme la période joue aussi son rôle. Il est évident que dans une séquence narrative un *et que* introduira une relation de succession temporelle. Dans un contexte explicatif, on l'interprétera plus volontiers comme un parallélisme ou une opposition.

- Enfin le deuxième énoncé peut faire suite à un premier énoncé qui n'est pas pourvu d'une intonation terminale et nous avons un effet de rhématisation de ce second énoncé (interprétation comme conséquence par exemple):

(1144) ils font des kilomètres qu'ils sont crevés à la fin

On sait que cet effet peut se réduire à celui de circonstance accompagnante si le sémantisme de conséquence ne s'impose pas. Là encore, c'est à la fois la structure informative révélée par la prosodie et le contenu sémantique qui permettent de prédire l'interprétation.

Incidence globale incidence particulière

Les possibilités de jouer sur la portée du contenu introduit par *que* interviennent aussi dans l'interprétation. L'incidence de l'élément dépendant peut être aussi bien un élément segmental qu'un élément non segmental, par exemple l'énonciation de la première proposition:

(1145) il faut dire __qu'avec toi on n'est jamais sûr d'avoir la parole
longtemps__il faut dire qu'il n'a jamais cherché à se faire valoir

Mais, même lorsque *que CV* est incidente au contenu de l'autre partie de la période, la portée peut être variable: elle peut en particulier, par le biais d'un anaphorique, se concentrer sur un groupe nominal. On a alors un effet de relative. Ceci veut dire que le contenu de la *que CV* peut être interprété comme une propriété que l'on attribue à un GN.

Interprétation relative

Si la *que CV* est construite en incise après un terme nominal elle sera comprise , si son organisation interne s'y prête, comme une relative non standard:

(1146) et mon frère __qu'il est très riche __ il a fini par prendre ce salon de
coiffure

C'est évidemment la présence d'un clitique interprété comme renvoyant à *mon frère* qui peut faire croire à une "relative". La même forme sans clitique serait plus facilement interprétée comme un commentaire d'énoncé à énoncé:

(1147) et mon frère __que vraiment cette famille c'est des entrepreneurs__il a
fini par prendre ce salon de coiffure

Le même type de phénomène va toucher les relatives dites de liaison. On a souvent deux interprétations possibles. Par exemple dans:

(1148) et ils te faisait des jeux de mots que tout le monde riait

Même en l'absence de clitique, la portée de la *que CV* peut varier. Si l'incidence est globale, on peut avoir une interprétation où en fait les jeux de mots ne sont pas amusants en eux mêmes, c'est la situation générale qui peut faire rire, par exemple la maladresse du locuteur. Si au contraire la portée est réduite à *jeux de mots*, cela implique que ce sont bien les jeux de mots et non la façon de les faire qui font rire tout le monde. Une remarque pour terminer, les limites de l'interprétation ne sont pas ici exprimables en terme de grammaire mais bien de structure informative de l'énoncé : la seule contrainte portant sur les CV messages à interprétation limitée à un élément nominal est que cet élément occupe une position dans l'apport du message précédent :

(1149) (1)?je l'ai rencontré à qui d'ailleurs je devais de l'argent

Chapitre 3

STRUCTURES MIXTES : QUE RELIÉ PAR RELATION MACRO ET RELATION MICRO.

Dans les sections précédentes j'ai recensé les différentes relations microsyntaxiques et macrosyntaxiques qui pouvaient construire des *que* CV. Cette section sera consacrée aux emplois de cette même *que* CV dont on ne peut rendre compte par un recours exclusif à la microsyntaxe ou à la macrosyntaxe. La relation de *que* CV au contexte comportera dans ce qui suit à la fois des aspects micro et macrosyntaxiques. Le grand principe selon lequel je vais organiser ma typologie consistera à répartir les formes selon ces grands types d'interférences entre les deux composantes de la syntaxe :

1. segmentation fonctionnelle de constructions microsyntaxiques
2. intégration par marquage morphologique de constituants macro
3. greffes d'un apport macro sur constructions micro
4. constructions prédicatives idiosyncrasiques

prédication simple

prédication sur l'axe syntagmatique et sur l'axe paradigmatique

A l'intérieur de ces divisions on retrouvera deux éléments de classification utilisés jusqu'ici : type de schéma macrosyntaxique, répartition des modalités. Une attention particulière sera apportée au marquage de ces structures par des éléments segmentaux, marquage qui peut être interprété comme la codification par le biais d'éléments segmentaux (morphèmes) de configurations macrosyntaxiques. Ces structures seront étudiées dans un ordre croissant d'écart par rapport aux constructions microsyntaxiques dont on pourrait les rapprocher. Cette présentation est une concession à la vision traditionnelle de ces questions qui cherche toujours à ramener ces structures à des "déformations" ou transformations d'une structure de base microsyntaxique.

Dans la ligne de ce qui précède, il n'y a aucune raison de privilégier ainsi la composante microsyntaxique. Microsyntaxe et macrosyntaxe concourent également à assurer la mise en forme de l'énoncé. Mais outre qu'elle facilite l'exposition, cette présentation permet de hiérarchiser l'intervention des composantes. Dans le détachement, la relation prédicative principale est assurée par la microsyntaxe et la composante macrosyntaxique n'apporte aucune modification en termes de combinatoire de catégories grammaticales. Dans les greffes, la relation prédicative principale est toujours de nature microsyntaxique mais l'intervention de la macrosyntaxe aboutit à modifier la combinatoire des catégories grammaticales et certains aspects de l'organisation syntaxique. Enfin dans les « prédictions « mixtes », c'est le lien prédicatif lui-même qui est fondamentalement assuré par la composante macrosyntaxique.

1. *Que* CV terme d'une segmentation fonctionnelle de construction (détachements)

Les éléments d'une construction microsyntaxique peuvent être énoncés comme une seule unité macrosyntaxique, par exemple constituer un apport pourvu de telle ou telle modalité d'énoncé, ou bien ils peuvent être répartis entre les termes de la division fonctionnelle d'un message, par exemple une partie de la construction fonctionne comme support, l'autre comme apport. Cette division elle-même peut aboutir à une configuration en un ou deux centres de modalités. Le cas le plus classique est celui du "détachement" d'un élément régi par le verbe. De nombreuses recherches ont montré que les possibilités de tels détachements étaient soumises à des contraintes émanant de la structure microsyntaxique de départ, cf. Deulofeu [77], Sabio [95]. Ainsi, si l'énoncé forme un message découpé en support et apport, il semble bien que les deux termes doivent être des structures microsyntaxiques énonçables de façon autonome, alors que ce n'est pas le cas pour les divisions de type apport report, comme on peut le voir sur ces exemples d'antéposition de groupes nominaux arguments de verbes :

(1150) à Paul >> je ressemble

(1151) *à Paul < je ressemble

En fait, la structure (1) ne met pas simplement en jeu un détachement opéré sur l'axe syntagmatique. Cette structure comporte une opération sur l'axe paradigmatique. La partie apport, affectée d'une intonation contrastive, opère un choix exclusif dans un paradigme. La partie report marque alors dans sa structure le paradigme ouvert à l'intérieur duquel l'apport opère le choix exclusif. La construction verbale report est ainsi une construction à place vide non introduite par *que* : l'incomplétude fait partie de la structure et ne donne donc pas lieu à inacceptabilité. La structure (2) sera traitée en 3.3 comme un cas de codification de schéma apport contrastif -report. Pour ce qui est des détachements proprement dits, c'est à dire de la dissociation fonctionnelle sur l'axe syntagmatique, sans opération supplémentaire de contraste, la contrainte est bien que les parties doivent être énonçables de façon autonome.

Une autre contrainte qu'il faudrait mettre à l'épreuve des faits est que les constructions nominales se prêtent mal à être la source de détachements avec antéposition. Les rares exemples attestés qui pourraient relever de cette analyse sont sans doute des constructions contrastives : *à mourir des disputes entre femmes on avait*. Je ne vais signaler dans ce chapitre que les faits qui concernent les *que* CV, pour le reste des études spécifiques sont nécessaires.

1.1. segmentation avec un seul centre de modalités

Je distinguerai les cas non marqués où l'élément détaché est l'élément régi et la base, le prédicat microsyntaxique des cas marqués par un effet de "syncope" où c'est le constructeur microsyntaxique qui est détaché.

1.1.1. . régis en support

1.1.1.1. régis en tête de construction

Pour ce qui est des éléments construits, les seuls qui figurent dans cette position sont des valences de verbes antéposées constituées de *que CV* nominalisées :

(1152) que je sois peintre < je comprends parce que mes parents aimaient l'art
mais alors amateur de pelote basque Kneip.

On peut vérifier que ces *que CV* ont le comportement de groupes nominaux :

(1153) la peinture < je comprends mais alors la pelote basque

(1154) le fait que je sois peintre < je comprends

Les exemples de détachement avec reprise seront classés sous la rubrique des extensions de constructions verbales.

(1155) que je sois intelligent ça ne fait aucun doute

Je rappelle que les *que CV* à effet de déterminant de prédicat ne sont jamais possibles en position détachée support, puisqu'elles n'apparaissent que comme des greffes liées à un statut d'apport :

(1156) *qu'il était cinq heures < il est arrivé

1.1.1.2. régis en cours de construction

Des éléments nominaux peuvent être détachés avec un contour prosodique de type support en cours d'énoncé et pas seulement en tête :

(1157) il a souhaité -à Paris- aller au cinéma

Divers facteurs que je n'approfondirai pas ici font que ce type de détachement semble difficile - en tout cas n'est pas attesté dans le corpus - pour des *que CV* : position réservée surtout aux "circonstants", contraintes sur le "poids" des constituants, etc.

1.1.2. constructeur en support

1.1.2.1. avec syncope

Une structure de détachement intéressante à observer est celle qui consiste à faire des verbes construisant des *que CV* des supports nettement détachés de l'ensemble de la construction. Ce détachement est important car il permet d'une part au verbe "principal" de fonctionner comme un adverbe d'énonciation et, parallèlement, à la construction verbale d'admettre des formes syntaxiques que l'on croit souvent réservées à des *CV* formant des énonciations indépendantes :

(1158) moi je crois que < à Paris il va l'acheter la voiture

Ces exemples ne sont pas classés comme des greffes sur la position objet parce que la coupure marquant la division fonctionnelle se fait après le *que*, alors que pour des greffes prototypiques elle se fait avant :

(1159) ils sont arrivés < que c'était cinq heures

Dans le premier cas, le verbe perd une partie de ses propriétés de constructeur, alors que ce n'est pas le cas dans le deuxième. Il s'agit de deux phénomènes différents, je n'étudierai en détail ici que la greffe¹.

1.2. deux centres de modalités : épexégèse

On sait que l'on peut répartir les constituants d'une construction verbale saturée en éléments formant des noyaux informatifs isolés :

(1160) il travaille > à sa thèse > à Paris > avec Marie

Chacun des apports de cette structure doit être microsyntactiquement bien formé :

(1161) *il ressemble > à son père >

De telles répartitions, qui ne sont vraiment naturelles que pour des "circonstants", sont trop peu attestées avec les *que* CV régies pour qu'on en fasse une étude descriptive. Elles paraissent peu naturelles à l'intuition :

(1162) *je pense vraiment > qu'il faut s'en aller

(1163) ?je regrette > qu'il soit parti >

La situation est sans doute plus intéressante à discuter dans le cas des éléments régis par un constructeur nominal. En effet, on peut se demander si des énoncés comme :

(1164) et là il y avait un petit square qu'on jouait de la musique tous les jours

(1165) j'avais apporté un livre > que l'on m'avait prêté

relèvent d'une structure en épexégèse. Ne doit-on pas au contraire les analyser comme les périodes présentées au chapitre 2 ? La différence est que l'analyse en épexégèse suppose une relation de recton préexistante au détachement, alors que l'analyse en période ne suppose rien de tel. Dans une période, les deux éléments sont microsyntactiquement indépendants, leur seul lien est macrosyntaxique. On a présenté au chapitre 2 de nombreux exemples de *que* CV postposées qui ne peuvent être ramenées à des cas d'épexégèse, notamment des cas de "relatifs de liaison". Epexégèse et fonctionnement comme terme de période sont donc deux catégories d'analyse à distinguer du point de vue du système. Dans l'analyse des énoncés attestés, on rencontrera bien évidemment des cas où il sera difficile de choisir entre les deux analyses. Reprenons les énoncés :

(1166) et là il y avait un petit square > qu'on jouait de la musique tous les jours

(1167) et là il y avait un petit kiosque > qu'on faisait poum poum poum

¹ Ce fonctionnement a été étudié dans le cadre de la grammaire générative sous la rubrique des "presentential verbs". Dans le cadre de l'Approche Pronominale, Cl. Blanche-Benveniste les a décrits comme des fonctionnements de "recteurs faibles" [88]

La *que* ()CV est-elle un déterminant du nom détaché par épexégèse ou le deuxième terme d'une période descriptive de type support-apport ? La décision est difficile. Les formes sont compatibles avec les deux analyses. Il est parfois possible de décider :

- (1168) j'ai rencontré un ami > que je l'avais pas vu depuis longtemps
(1169) j'ai rencontré un ami > que j'avais pas vu depuis longtemps

Le deuxième énoncé est encore ambigu entre épexégèse et période, mais le premier ne peut être qu'une période, puisque la *que* CV n'est pas une catégorie qui puisse être régie par une tête nominale. Je reprendrai la discussion à propos de l'examen d'exemples du corpus.

2. Intégration microsyntaxique de *que* CV supports, reports, apports (valences doublement marquées, emphases syntactisées)

2.1. extension lexicale support ou report d'une place micro : de ce que N, j'en parle S -A

Je n'étudierai pas en détail cette structure qui n'est pas très attestée à l'oral pour les *que* CV. Considérons les énoncés :

- (1170) il se plaint de ce qu'on l'ait refusé sans raison
(1171) qu'on l'ait refusé sans raison il s'en plaint
(1172) il s'en plaint de ce qu'on l'ait refusé sans raison
(1173) de ce qu'on l'ait refusé sans raison il s'en plaint

Dans (1186), la *que* CV régie forme noyau avec le constructeur. Il n'y a pas de distinction apport support. Dans (1187), on peut analyser la forme comme une construction support apport, sans lien microsyntaxique nécessaire entre les deux parties. Dans (1188) et (1189), au contraire la marque prépositionnelle indique que l'apport ou le report sont marqués comme appartenant à la rection du verbe. Dans ce cas, la marque interne de nominalisation de la *que* CV, le subjonctif, doit être conservée :

- (1174) ?il s'en plaint de ce qu'on l'a refusé sans raison

Le complément lexical apporté à la place syntaxique marquée par *en* doit donc observer les contraintes du paradigme grammatical des éléments régis par *se plaindre*. Ce verbe se construit avec le subjonctif :

- (1175) il se plaint de ce qu'on l'ait refusé sans raison

On peut donc se contenter d'analyser cette construction en y voyant une projection et un couplage par relation macrosyntaxique de deux réalisations possibles de la valence des verbes. Pour l'étude détaillée sur corpus de ces constructions, je renvoie à Blasco [95 et sous presse]. Je ne les étudierai pas plus avant, je me

bornerai à en comparer les propriétés avec celles de la greffe (section suivante) pour bien l'en distinguer.

2.2. marquage de C'est à X que ()CV (Apport - Report)

Je renvoie à la section (4.2.3) les remarques sur le marquage grammatical de l'intégration d'une structure apport dans une place syntaxique de *que* ()CV jouant le rôle de report :

- (1176) c'est ça que je suis content
- (1177) c'est de ça que je suis content
- (1178) c'est ça dont je suis content

3. *Que* CV greffée sur une construction

On a traité dans le chapitre 2 des cas où le support d'un message non modalisé se réalisait comme une construction verbale grammaticalement achevée, sans aucune relation microsyntaxique avec la partie apport. On a vu dans la section précédente des cas où les unités macrosyntaxiques découpaient des constructions grammaticales qui cependant imposaient leurs contraintes à ce découpage. Je présente maintenant des cas qui ne se ramènent ni à l'une ni à l'autre de ces situations. Je vais montrer que des énoncés comme :

- (1179) il est arrivé que c'était cinq heures
que l'on peut rapprocher de :

- (1180) il est arrivé c'était cinq heures / à cinq heures

ne peuvent être analysés ni comme des couplages, ni comme des détachements : ils constituent des exemples d'une nouvelle structure : la greffe. Dans la greffe, la *que CV* peut-être considérée comme une réalisation particulière d'une place de rection de la CV support : *il est arrivé*. Nous montrerons plus loin que ces *que CV* possèdent bien des propriétés d'éléments régis. Mais il s'agit d'une réalisation particulière de la rection puisque, d'une part, *que c'était cinq heures*, n'est pas une réalisation catégorielle possible d'un circonstant de prédicat. Et, d'autre part, cette réalisation microsyntaxiquement non canonique¹ n'est possible qu'avec une certaine organisation du message. Dans l'énoncé précédent, le fait que la *que CV* fonctionne comme un circonstant déterminant de prédicat est lié à son statut macrosyntaxique d'apport, ce serait impossible en support :

- (1181) *que c'était cinq heures < il est arrivé

Si l'étude de la greffe va occuper une place importante dans ce travail, c'est, outre l'intérêt théorique du problème, parce que cette structure, marquée

¹ Dans le détachement, les réalisations comme segments macrosyntaxiques des constituants microsyntaxiques sont toujours canoniques.

morphologiquement de façon très nette dans certains usages du français, n'a pas fait l'objet d'études systématiques jusqu'ici, ce qui n'est pas le cas pour les structures de couplage ou de détachement. La greffe sera l'occasion d'illustrer, une nouvelle fois, le fait que la différence entre les divers usages du français tient plus à la morphologie qu'à la syntaxe proprement dite. La structure syntaxique de greffe est utilisée par tous les locuteurs, mais certains seulement marquent leurs greffes par *que*. Pour la plupart des locuteurs, la greffe est simplement indiquée par un assemblage prosodique particulier des deux énoncés :

- (1182) je suis arrivé < que c'était heures
(1183) je suis arrivé < c'était heures

Comme on peut s'y attendre, les locuteurs qui disposent des deux formes ne les utilisent pas indifféremment. A la différence des simples moyens prosodiques, *que* marque que l'assertion s'accompagne d'une opération énonciative particulière de la part du locuteur. *Que* fonctionne d'abord comme une marque de cohésion, comme dans les périodes. Mais *que* est aussi un marqueur d'assertion « non constative ». On a vu dans le chapitre précédent que dans le cas des couplages, la différence de sens entre énonciation directe et énonciation marquée par *que* est notoire : *que* implique l'idée que le message qu'il introduit s'oppose en quelque sorte à un autre message possible, sous-entendu, dont l'information véhiculée aurait été plus attendue dans le contexte.

Dans les greffes, la différence entre les deux formes est moins facile à mettre en évidence, mais la présence du *que* n'est pourtant pas sans fonction. D'un premier point de vue, il fonctionne comme la marque d'une opération métalinguistique : le locuteur, au terme d'une recherche de formulation sur une place syntaxique, choisit celle qui lui paraît conforme au message prévu, au besoin en allant au-delà des possibilités de réalisation de la place syntaxique offertes la seule microsyntaxe. On pourrait immédiatement établir un lien entre « assertion non constative » et « assertion métalinguistique » : dans les deux cas, le locuteur énonce après un processus d'inférence, l'un portant sur le choix de la forme l'autre sur l'enchaînement des contenus. Pour aller plus loin dans la comparaison, il faudrait se demander si cette assertion greffée présente les mêmes effets de sens que les assertions non constatives du chapitre 2. On pourrait se demander par exemple en comparant :

- (1184) si vous arrivez que c'est fermé demandez la clé au concierge
(1185) l'été on mangeait que c'était minuit

et

- (1186) si vous arrivez que c'est ouvert
(1187) l'été on mangeait que c'était juste huit heures

Si les assertions introduites par *que* véhiculant un contenu plus « inattendu » par rapport aux attentes habituelles (1200) et (1201) paraissent plus naturelles que celles qui réfèrent à une situation plus attendue (1202, 1203), des recherches empiriques plus poussées doivent ici soutenir une intuition instable selon les

informateurs. Je me contenterai donc, pour la greffe, de caractériser l'emploi de *que* comme dénotant un choix paradigmatique marqué.

3.1. STATUT DE LA GREFFE

La notion de greffe repose sur des constatations et offre une interprétation théorique des faits. La constatation c'est qu'il y a des configurations d'énoncés qui ne peuvent se ramener ni à des purs phénomènes de rection grammaticale, ni à des mises en forme par simple schéma de messages. Ceci se repère au fait que certains constituants de ces configurations n'ont pas toutes les propriétés des constructions grammaticales desquelles on voudrait les rapprocher, sans pour autant pouvoir être considérés comme formant un énoncé indépendant. Plutôt que de répondre à ce défi par une conception graduelle de la dépendance grammaticale, la réponse théorique que je donne sous le terme de greffe, consiste à considérer ces structures comme des interférences entre deux processus bien définis et complémentaires de construction des énoncés. Ces structures comportent une part de contraintes provenant de leur relation à une catégorie rectrice, une part de contraintes provenant de la façon dont elles codifient les schémas de message en associant de façon privilégiée certaines catégories à certaines articulations du message.

Prenons l'exemple de la construction verbale et voyons comment une de ses places de construction peut être réalisée au moyen de la greffe d'un apport d'information. Considérons la réalisation d'une place de valence d'un verbe proportionnelle à *comme ça* dans :

(1188) il restait comme ça

L'élément construit présente de nombreuses contraintes liées à sa dépendance au verbe constructeur. Ainsi, une propriété essentielle du constructeur c'est qu'il fait entrer l'élément construit dans un paradigme de formes caractéristique de la place syntaxique considérée. Le principe de la rection exclut que n'importe quelle catégorie puisse réaliser une place de construction donnée. Ainsi dans le paradigme résumé par *comme ça* défini par le verbe *rester*, on ne trouvera pas d'interrogative indirecte, ni de *que CV* :

(1189) il restait comme ça
tranquille

*à qui il faut parler

*que sa mère lui tenait la main

Cette contrainte entraîne une autre : toute combinatoire d'éléments lexicaux qui pourraient être utilisés pour décrire "l'état dans lequel il restait" n'est pas possible. L'énoncé suivant n'est pas une forme microsyntaxiquement possible de la construction *il restait comme ça* :

(1190) ?il restait vous savez pendant des journées il était assis sans rien faire et il fallait lui donner à manger

Le point sur lequel j'insisterai ici concerne la relation entre la marque de la place syntaxique et la réalisation de cette place. Cette réalisation elle-même comporte deux aspects : le type de catégorie grammaticale imposé par le verbe et la possibilité d'y placer des éléments lexicaux. Dans les formes les plus simples, les trois choses semblent se confondre :

(1191) j'aime qu'il y ait un jardin

La *que* CV occupe une place de valence du verbe qui n'est pas marquée comme telle, comme ça pourrait être le cas avec une syntaxe de type calcul des prédicats, où les parenthèses ont cette fonction :

j'aime () , j'aime (qu'il y ait un jardin

ou encore, pour reprendre un procédé plus proche des langues naturelles, par une marque casuelle ou une préposition :

(1192) je tiens à ce qu'il y ait un jardin

Dans (1207), la *que* CV constitue à la fois la réalisation grammaticale, l'apport lexical à cette place et la seule marque que le verbe a un objet. En fait, il existe des types de constructions où ces diverses composantes de la rection sont distinguées. C'est ainsi que dans le classique dispositif pseudo-clivé :

(1193) ce que j'aime c'est qu'il y a un jardin

On peut considérer, pour reprendre la formulation de Blanche-Benveniste [86] : 154, qu'il s'agit "d'une attestation de cette tendance du français à exprimer deux fois la valence d'un verbe en séparant d'une part la réalisation avec une proforme [ce que], de valeur grammaticale, et d'autre part la réalisation lexicale [qu'il y a un jardin] ". Blanche-Benveniste étudie des constructions de ce type où le rôle de la proforme est tenu par l'élément *une chose* :

(1194) j'aimerais une chose c'est que tu me laisses aller

Elle soulève à propos de telles constructions deux problèmes. D'une part celui de la relation entre les deux réalisations de la place de construction. D'autre part celui de la nature grammaticale de la deuxième construction verbale. Sur le premier point, il est précisé (loc. cit. : 144) : "Le syntagme à [proforme] est mis en équivalence avec une construction verbale". Quant à l'expression de cette relation d'équivalence elle peut se faire "dans les cas les plus clairs" par l'intermédiaire du verbe *c'est* (cf. (33)), Dans d'autres cas, "l'intonation révèle un enchaînement particulier entre le [premier] syntagme et ce qui suit" :

(1195) une chose paraît certaine on ne s'attendait pas à un pareil déferlement

Sur le second point, il est dit que lorsque la construction se fait par l'intermédiaire de *c'est*, la deuxième construction verbale comporte un certain nombre de contraintes imposées par le constructeur présent dans le premier terme. Cette question n'est pas approfondie pour le cas où c'est l'intonation qui marque la relation. Je reprends volontiers cette analyse à mon compte. J'essaierai seulement de lui donner un prolongement en montrant que la relation qui unit les deux termes de ces constructions, notamment lorsqu'il n'y a pas de verbe *c'est*, est en fait une instance de la relation macrosyntaxique support-apport. L'organisation du message peut mettre en relation une place syntaxique de constructeur avec sa réalisation lexicale.

Il s'agit donc d'énoncés "mixtes" où un constituant doit être à la fois considéré comme réalisation d'une place de construction et comme terme apport d'un message. Les deux réalisations ont à la fois une relation syntagmatique assurée par la macrosyntaxe et une relation paradigmatique puisqu'ils peuvent être considérés comme la projection sur l'axe syntagmatique de deux éléments d'un paradigme dégagé par le verbe. On insistera cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple liste de réalisations microsyntaxiquement possibles. Ce type d'énoncé permet de réaliser une place de construction avec une combinatoire lexicale d'une très grande liberté par rapport aux contraintes qui affectent ordinairement le paradigme. Soit le constructeur *il est bien français de* :

- (1196) il est bien français de ne pas respecter les limitations de vitesse
- (1197) *il est bien français qu'on respecte pas les limitations de vitesse
- (1198) il y a une chose qui est bien française c'est de ne pas respecter les limitations de vitesse
- (1199) il y a une chose qui est bien française c'est qu'on ne respecte pas les limitations de vitesse
- (1200) il y a une chose qui est bien française on respecte pas les limitations de vitesse mais on voit une voiture de gendarmes et on ralentit

Le schéma support apport permet de réaliser la place de construction de *il y a* par une catégorie qui n'est pas dans le paradigme canonique de l'objet du verbe (*qu'on ne respecte pas les limitations de vitesse*) et même d'en donner une lexicalisation sous forme d'un ensemble d'énoncés constituant une manière de petit discours.

Ce principe, qui consiste à construire un message dont la partie apport peut être considérée comme une réalisation particulière d'une place de construction (construction verbale, dans les exemples vus jusqu'ici), aboutit à des formes que nous appellerons greffes : l'apport, qui prend la forme non contrainte de toute énonciation libre possible, sera dit greffé sur une position grammaticale marquée de la construction, qui est le support du message. Ce type de configuration nous permet de distinguer ces structures d'autres en apparence constituées selon le même principe de réalisation multiple d'une place syntaxique. Il s'agit des cas mentionnés en 2 plus haut de double réalisation de place de construction dont une est un pronom clitique :

(1201) aux enfants de ça on leur en parle jamais
Considérons l'idée que des énoncés comme :

(1202) je ne m'y attendais pas à ce qu'il fasse beau à ce point

représentent la greffe d'une *que* CV sur la position de valence réalisée une première fois par *y* du verbe *s'y attendre*. On peut montrer que les propriétés de cette construction sont différentes de celles de la greffe. Il faut d'abord remarquer qu'en termes macrosyntaxiques, il s'agirait ici de la greffe d'un support et non d'un apport. Mais si l'on opposait une greffe support à une greffe apport, on masquerait la différence profonde entre les processus.

Dans la supposée greffe support, on peut construire plusieurs supports correspondant à diverses places syntaxiques, contrairement à la greffe apport. De plus, si l'on reprend l'énoncé mentionné plus haut :

(1203) il s'en plaint de ce qu'on l'ait refusé sans raison

on rappelle que le complément lexical apporté à la place syntaxique marquée par *en* doit observer les contraintes du paradigme grammatical des éléments régis par *se plaindre*. Ce verbe se construit obligatoirement avec le subjonctif et la contrainte de rection passe sur le double marquage :

(1204) *il se plaint de ce qu'on l'a refusé sans raison

(1205) *il s'en plaint de ce qu'on l'a refusé sans raison

Si l'on construit maintenant une greffe sur cette même position, on observe que la contrainte du subjonctif disparaît :

(1206) il se plaint d'une chose c'est qu'on l'a refusé sans raison

(1207) ce qu'il se plaint c'est qu'on l'a refusé sans raison

L'étude de ces configurations relève donc non pas de la greffe d'une énonciation sur un constructeur microsyntaxique, mais de l'intégration d'un support dans un apport constitué d'une construction verbale. L'étude de ces processus (voir 2 plus haut) de codification des structures macrosyntaxiques ne doit pas être confondue avec celle des greffes. Une différence essentielle implique des aspects de l'organisation syntaxique que nous n'avons pas encore examinés. Dans les structures à double "réalisation", l'aboutissement de la codification ne peut se faire que sur des positions de valence représentables par des clitiques :

(1208) à mon père je lui parle

(1209) mon père je suis sorti sans lui

(1210) *sans mon père je suis sorti sans lui

Ce qui veut dire que ou bien il n'y a pas lien microsyntaxique ou bien le lien microsyntaxique est canonique avec de sévères restrictions. En particulier le fait que l'une des deux réalisations doive être une ébauche par clitique de la relation syntaxique. Pour les greffes d'apports, dans les cas que nous avons vu jusqu'ici, la

position greffée est effectivement marquée par une catégorie grammaticale (pronom *qu-*, lexème à valeur classifiante). Mais la greffe peut aussi se brancher sur une position qui ne présente pas une "ébauche" grammaticale de réalisation.

Dans les greffes, un effet de l'interaction entre structure grammaticale et structure du message aboutit, non pas simplement à la lexicalisation d'une place de construction du verbe, mais à l'établissement du lien syntaxique lui-même entre la construction verbale support et la construction apport. Essayons de spécifier ce phénomène. Dans les constructions microsyntaxiques formant un seul "apport", en dehors du domaine de la valence du verbe, et de quelques "compléments de temps et de lieu" l'établissement d'un lien de rection suppose le relais par un élément de type préposition ou conjonction¹ :

- (1211) il danse d'une façon merveilleuse (rection en *comment*)
- (1212) *il danse une façon merveilleuse
- (1213) elle est partie à cause de son père (rection en *pourquoi*)
- (1214) *elle est partie son père

Il n'y a pas en outre de marqueur universel de dépendance qui indiquerait simplement une relation de type circonstant "généralisé" entre le verbe et un élément : il faut toujours spécifier s'il s'agit de rection en *quand*, *comment*, *pourquoi* etc.² On observe cependant, là aussi, que cette contrainte peut être levée dans des réalisations marquées de la place régie. Des usages non standard nous offrent ainsi des éléments régis sans préposition dans les "extractions" et les relatives³ :

- (1215) c'est ça qu'il t'aboyait le pauvre
(entendu au sens de: c'est à cause de ça (ton chapeau) qu'il t'aboyait)
- (1216) attention c'est la serviette que je me suis essuyé
(au sens de "avec laquelle)

On observe aussi de telles configurations avec des groupes nominaux non prépositionnels couplés avec une construction verbale :

- (1217) L1 si tu peux faire un voyage retournerais-tu volontiers sur les lieux
que tu as vus L2 oui oui c'était euh le coin était magnifique mais pas
les conditions que nous on l'a vécu mais maintenant ça doit être
formidable FAU

¹ La catégorie grammaticale d'adverbe au sens strict, représentable par *où*, *quand*, *comment*, réalise directement ce lien.

²J'ai montré dans DEULOFEU [88] que, contrairement à une opinion largement répandue *que* ne joue pas en fait ce rôle de subordonnant universel.

³voir la discussion des cas de Relatives dans DEULOFEU [80] et des extractions dans ROUGET-SALZE [1986]

Le groupe souligné, qui constitue une unité macrosyntaxique autonome, doit être compris comme se rattachant à la construction du verbe retourner en relation avec une place matérialisée par *dans quelles conditions* ? En fait, en l'absence de marque morphologique, il me semble abusif de dire que le groupe souligné est un circonstant au sens microsyntaxique du terme. Pourquoi vouloir à toute force ramener cet énoncé à un schéma grammatical, éventuellement perturbé par des faits de parole ? Pourquoi introduire la grammaire où elle n'est peut-être pas ?

Je propose de prendre les choses par l'autre bout : il y a des cas où une relation syntaxique de type circonstant est établie par le simple recours à un lien macrosyntaxique support-apport. Il s'agit d'un circonstant "passe partout" : la syntaxe indique seulement qu'il détermine de façon très générale le prédicat. C'est au niveau de l'interprétation qu'en fonction du contenu lexical de l'apport et de son articulation au contenu de la construction support, se spécifie le contenu de cette relation : temps, lieu, manière. Je propose donc qu'une façon de constituer une rection "passe partout" non marquée par une préposition ou une conjonction consiste à passer par la macrosyntaxe :

(1218) il a pris la parole < tout le monde hurlait >
(au sens de : "alors que tout le monde hurlait")

Il serait vain de chercher à spécifier quelle place de rection particulière est ainsi réalisée par le couplage (*quand, ? comment ? pourquoi* ?). Il s'agit d'une forme neutre de rection qui répondrait tout au plus à une question comme : *dans quelles conditions il a pris la parole* ? Dans ce cas, on peut donc dire que le schéma de message crée la relation en même temps qu'il la lexicalise, il ne met pas seulement en relation une première réalisation de la place et une autre réalisation de cette place. Le recours au schéma permet en outre d'échapper aux contraintes de réalisation qu'entraînerait la présence d'un joncteur morphologique correspondant aux divers types de rection : *quand, comment, pourquoi, etc.*

La greffe permet donc de construire un message complet où l'élément apport joue le rôle d'un circonstant passe partout enchaîné avec une construction verbale jouant le rôle de support. Il est évident qu'une limite est à trouver entre le cas où la partie rhématique constitue une manière de détermination du constructeur verbal et le cas où il y a simple couplage de constructions verbales. J'ai proposé de le faire en excluant des greffes les énoncés faisant un effet de corrélation, où, par exemple, des indications morphologiques montrent que les deux membres sont à égalité de niveau :

(1219) il était encore là que l'autre s'en allait déjà

mais la question pourrait se poser pour des cas tels que :

(1220) il a pris la parole qu'il y avait personne

D'après les propriétés qui seront examinées plus loin, de tels exemples peuvent encore être considérés comme des greffes, mais il s'agit de cas limites où l'on pourrait aussi bien voir des couplages avec premier terme topique. Une autre remarque est nécessaire : les exemples de greffes données jusqu'ici ne concernent

que des positions de compléments de verbes. Rien n'exclut a priori que des greffes aient leur origine sur d'autres positions. On verra dans la section (X) que la notion de greffe peut être étendue à des constructions nominales. Dans tous ces cas, la greffe établit une relation de type complément déterminatif, c'est à dire une relation de dépendance unilatérale. On verra plus loin que les greffes peuvent aussi étendre des relations prédicatives, notamment constituer des réalisations de prédicats secondaires.

On peut donc concevoir la greffe de deux façons complémentaires. Du côté de la constitution du message, on peut y voir un moyen mis en œuvre par le locuteur dans le cours même de son énonciation pour se libérer de certaines contraintes imposées par les constructions grammaticales et qui ne lui permettent pas de produire le message qu'il voulait. Le schéma de message avec greffe permet :

- d'étendre les possibilités de lexicalisation d'une place par le libre emploi d'une construction verbale, là où la construction canonique interdisait cette catégorie :

(1221) je l'ai trouvé qu'il était bien fatigué

- d'étendre les possibilités même de rection des verbes ou des noms (circonstant passe-partout) :

(1222) il a fait son discours que personne l'écoutait

- en outre, dans l'un et l'autre cas, de greffer une énonciation de forme quelconque sur une construction :

(1223) il a dansé (que) pardon !

Du point de vue des catégories grammaticales, la greffe peut être vue comme la codification de messages construits dans l'improvisation de l'activité énonciative. Cette codification fait accéder au titre de structure syntaxique de langue des organisations dont on pourrait penser qu'elles ont précisément une plasticité purement fonctionnelle : se modeler sur le seul contenu à exprimer. Comme structures codifiées de messages, elles offrent des cadres morphosyntaxiques qui imposent leur signification à la référence visée.

Dans la structure de greffe, se résout l'apparente contradiction de toute syntaxe tiraillée entre l'exigence d'une organisation fondée sur des formes grammaticales canoniques, arbitraires par rapport au contenu à exprimer et celle d'une organisation qui repose sur la fonctionnalité de la dynamique informative. Cette dynamique consistant à passer d'un état de moindre information à un état de plus grande information. Les greffes permettent de réintroduire complexité et hiérarchie dans ce mode élémentaire d'organisation des informations.

Les greffes constituent donc l'interface nécessaire entre l'organisation digitale et l'organisation analogique ou iconique de la langue, entre les faits de langue et les faits de discours. L'amarrage des unités discursives à une catégorie dont elles sont

les "arguments" garantit la cohésion du discours à travers une redondance de structures canoniques. La réalisation des divers arguments sous la forme du syntagme le moins contraint : la construction verbale, voire l'énonciation directe, garantit en tout point la meilleure approximation lexicale de ce que l'on "veut dire".

3.2. TYPES DE GREFFES

La greffe se présente donc comme une construction "greffon" rattachée par un certain lien à une construction grammaticale que l'on pourrait appeler point de départ ou simplement *base* de la greffe. Ainsi dans les exemples qui suivent un greffon construction verbale est rattaché respectivement à une construction nominale et à une construction verbale :

- (1224) un gars que vous voyez ce que je veux dire on peut pas avoir confiance
- (1225) il s'est conduit (que) personne l'a approuvé
- (1226) il me faut un gars très fort intelligent qu'on peut le voir sans problème

Le lien qui unit le greffon à la base est le lien fondamental support-apport constituant divers schémas de message assertifs. Du point de vue proprement descriptif, les divers types de greffes se caractérisent par les variables suivantes :

- la base de la greffe, qui peut être :

a) une construction où est nettement marqué l'appel à information complémentaire, c'est à dire à greffon. Il est clair dans ces structures que le prolongement informatif de la construction développe un point particulier de la hiérarchie informative de la base. Ce point est en quelque sorte marqué comme informativement incomplet et susceptible d'être complété. Ceci peut se faire par l'indication explicite d'une place syntaxique où rattacher la greffe, avec des sous-types :

- insertion de la forme dans un paradigme matérialisé par une liste de premières réalisations
- annonce de la greffe par une catégorie marquée grammaticalement comme incomplètement spécifié : diverses catégories de proformes anaphoriques peuvent remplir ce rôle.
- annonce de la greffe par certains lexèmes "classifieurs" qui fonctionnent eux aussi comme appels d'information complémentaire : *d' une manière, un ennui, l'ennui*

Ceci vaut évidemment aussi bien pour le syntagme verbal que le syntagme nominal (*un tel imbécile, il est tellement bête, il a chanté d'une manière, c'est un genre de machine...*)

- b) un simple constructeur verbal ou nominal

C'est l'intonation ouvrante qui le présente comme susceptible d'être l'objet d'un complément à la fois formellement et informationnellement. On fait attendre une réaction à partir du constructeur. La portée de ce complément d'information peut être déterminée par des éléments développant des virtualités internes de complétion : par exemple des groupes nominaux indéfinis. Elle peut être seulement le résultat d'un calcul pragmatique prenant en compte des données contextuelles : datation appréciation (*quand et comme ça*). L'élément à compléter peut être une intonation qui se surajoute à l'intonation ouvrante indiquant qu'un message se poursuit. Par exemple l'indication d'un haut degré par exclamation peut appeler un commentaire sur ce haut degré.

Cette conception invite évidemment à caractériser plus précisément le statut informatif de la base de la greffe dans l'interprétation du message. Elle est évidemment de type support de message. Constitue-t-elle pour autant un thème au sens restreint ? Il me semble possible de distinguer deux types de supports, de statut différent : le thème et l'appel à complément d'information. L'appel d'information suppose une prééminence de la construction grammaticale alors que le thème suppose la prééminence du schéma d'énoncé. Dans les deux cas cependant on constate que l'unité base n'est pas assertée ou n'est pas en tout cas l'objet de l'assertion du locuteur : elle n'est pas pourvue de l'ensemble des modalités donnant statut d'énoncé.

Le thème est une unité fermée sur elle-même qui demande une extension extérieure du type "commentaire sur". L'appel d'information définit une base d'informations dont le message se fait l'obligation de spécifier certaines virtualités. C'est évidemment le cas de la construction verbale prise comme procès à situer. Les constructions verbales interprétables comme thèmes posent en support un fait ou un événement "complet" dans ses déterminations (la complétude étant symbolisée par les parenthèses) qui va faire l'objet d'un commentaire apport :

(1227) (il est arrivé) eh bien tant mieux

Dans les cas de greffe, le complément d'information contribue à définir le fait ou l'événement, il reste intérieur à l'événement rapporté par le prédicat :

(1228) (il est arrivé qu'il était cinq heures)

- le statut syntaxique de l'élément greffé :

L'idée de base de la greffe est donc qu'une construction grammaticale peut s'articuler avec une construction de message pour former un énoncé mixte. Les limites de cette articulation sont intéressantes à étudier. Dans les exemples précédents la situation était claire : la construction grammaticale était définie par la réalisation matérielle de son constructeur, verbal ou nominal. La greffe prenait appui sur une place dégagée par ce constructeur. La greffe avait donc syntaxiquement le statut d'une place de construction. S'agit-il là d'un élément constitutif de la définition de la greffe ou d'un type particulier de greffe ? Si le constructeur n'est pas réalisé peut-on parler de greffe ?

Par exemple si je pars d'un élément nominal, en toute apparence support, est-ce que je vais considérer que j'ai le choix soit d'enchaîner avec un prédicat verbal soit de passer, par une greffe à une construction apport-support :

(1229) ce monsieur me plaît / d'accord

Ce serait évidemment présupposer que l'on doit partir d'une construction grammaticale et seulement par "accident" énonciatif s'engager dans un schéma de message. Un tel présupposé n'est pas descriptif. Il existe évidemment des structures support-apport indépendantes de la notion de greffe. Plus délicat est de savoir s'il y a des limites sur les positions qui peuvent admettre des greffes. Ainsi on peut se demander si les constructions qui comportent un prédicat en *que CV* peuvent développer une greffe sur la position prédicat. On peut résoudre assez facilement le problème dans le cas des énoncés apport-report comportant une opération de choix paradigmatique, comme dans l'énoncé théorique suivant :

(1230) c'est à Paul que j'ai parlé que j'ai cédé que je lui ai promis beaucoup trop

Dans un cas de ce genre, dont je n'ai pas d'attestation, l'intuition nous invite à interpréter la dernière *que CV* comme une énonciation indépendante commentant l'ensemble de ce qui précède plutôt que comme une greffe développant ce qui serait la place prédicat microsyntaxique de la structure. Position de greffe et position d'extraction ne sont en effet pas compatibles : un message ne peut comporter deux positions impliquant une opération de choix marqué dans un paradigme. La situation des dispositifs de prédication support-apport est plus délicate.

Certains exemples peuvent nous inviter à une analyse en greffe :

(1231) il y a ma cousine qui a qu'elle est déguisée en espagnole

L'élément *qu'elle* peut-être interprété comme introduisant une réalisation non canonique du prédicat selon un modèle observable sur des positions construites par un nom. Cependant cette forme de prédicat pourrait n'être qu'une variante morphologique du prédicat à place vide canonique. Une étude plus fine des diverses variétés de français nous permettrait peut-être de trancher. Je ne pense pas, en attendant qu'il soit à exclure d'autoriser une greffe d'une forme non canonique sur une position définie, non pas en termes de réaction verbale ou nominale, mais en termes de prédicat. Dans ce cas, il y a au moins cohérence dans la construction du message puisque la forme non canonique de prédicat occupe bien une position d'apport d'information. Les formes à quantifieur nous offrent de si nombreux exemples de *que CV* saturées dans le second membre qu'elles devraient suffire à ouvrir la possibilité :

(1232) il y en a qui me font peur qui sont brutaux qu'on peut pas leur résister

La configuration de base pour procéder à une greffe serait :

Base de la prédication	Prédicat	
support	apport	
il y a ma cousine	qui est	forme canonique
	qu'elle a...	greffe
il y en a	qui me font...	forme canonique
	qui sont...	forme canonique
	qu'on peut pas leur résister	greffe

Nous sommes ici dans un cas d'interférence entre constructions grammaticales et constructions énonciatives très semblable à celui de la greffe. Je traiterai cependant ces cas dans un autre chapitre, car la relation syntaxique impliquée dans l'affaire est précisément la relation prédicative et non une relation seconde par rapport à la prédication. Dans ce cas, la relation support-apport constitue l'articulation majeure de l'énoncé, ce qui justifie un traitement particulier.

- la nature des catégories greffées :

Beaucoup de greffes adoptent la forme de la construction verbale :

(1233) je suis arrivé que c'était cinq heures

Il s'agit d'une confirmation banale du fait qu'en discours les assertions prennent souvent la forme de constructions verbales, qu'elles soient greffées ou non. Mais il n'est pas exclu de rencontrer des formes plus libres toujours introduites par *que* :

(1234) c'est un ami que pardon

La structure greffée peut même se présenter sous la forme une énonciation de première main sans contraintes ni marque :

(1235) je l'ai acheté c'était neuf

C'est selon ces divers paramètres que je vais classer les greffes.

3.2.1. Que CV apport inséré dans une liste d'éléments d'un paradigme

Il s'agit là des structures qui marquent nettement l'imbrication des deux principes d'organisation. Une marque très nette dans la base de la greffe permet de repérer sur une place de construction l'ancrage grammatical de la structure énonciative.

On peut cependant observer la suppression de la contrainte catégorielle qui pèse sur la réalisation standard de la place de construction concernée. La structure greffée développe le paradigme qui a été réalisé une première fois, ce qui est

admis dans les formes normatives elles-mêmes et ne suppose d'ailleurs pas que la greffe se fasse en position rhématique absolue. C'est en effet l'analyse que l'on peut donner des *que* CV reprenant des "circonstanciellles" en *quand* ou *comme* ¹:

(1236) quand il est venu qu'il nous a dit ça et que son frère est parti...

Deux sous cas de cette organisation seront distingués. Dans le premier cas, la greffe s'ajoute à une première réalisation lexicale dans le paradigme d'accueil. Dans l'autre cas, c'est à partir d'une première réalisation sous forme de catégorie grammaticale fermée : proformes ou éléments lexicaux "classifiants"..

3.2.1.1. Extension d'une liste de réalisations lexicales

Je prendrai en compte aussi bien les constructions nominales que les constructions verbales. Dans tous les cas, on notera une première réalisation par une catégorie admise dans le paradigme canonique. J'insiste sur le fait qu'aucun exemple n'a été relevé où la réalisation non canonique se trouverait précéder la réalisation canonique.

Rection nominale

De nombreux exemples nous montrent que l'on peut développer une construction de type *un N Comme ça* par une *que* CV :

(1237) un chien vraiment habitué de race qu'on sent qu'il connaît le gibier eh ben dans ces chasses-là c'est indispensable

(1238) nous il nous faudrait vraiment un local à nous ce serait le mieux qu'on loue + tu vois + et qu'on fasse ce qu'on veut dedans

Le second exemple nous montre un enchaînement bien attesté : après une première attestation de forme canonique (*qu'on loue*, *que* ()CV bien attendu dans un paradigme "comme ça"), on trouve une construction verbale saturée : *qu'on fasse ce qu'on veut dedans*. Cet ordre est toujours celui que nous observons. Il n'est jamais possible d'observer dans un tel paradigme une *que* CV saturée, suivie d'une forme canonique de prédicat. Ce fait confirme le statut énonciatif de la greffe : on est passé à une autre énonciation à partir de la construction. Il est alors impossible de revenir à la construction grammaticale, partie d'une énonciation précédente.

On retrouve un tel enchaînement dans un dialogue, ce qui montre le caractère polyphonique de ces listes : l'élément greffé représente souvent un changement de point de vue, une rectification, un "argument important du locuteur" qui se

¹ Cette analyse permet d'éviter de dire que "que" peut remplacer n'importe quelle conjonction, quand elle vient d'être mentionnée, analyse dont nous avons montré qu'elle est ad hoc. On n'a d'ailleurs peut-être pas remarqué que cette substitution ne pouvait se faire que si les deux éléments étaient dans le même paradigme et non dans la même phrase :

quand il fait beau (et) que ça lui chante Pierre s'en va
quand il fait beau Pierre s'en va quand ça lui chante
*quand il fait beau Pierre s'en va que ça lui chante

dédoublerait ainsi en deux énonciateurs. Ici les énonciateurs sont incarnés par des locuteurs différents :

(1239) L1 il faudrait qu'il vienne des filles valables L2 c'est quoi valables L1 valables ? des filles à peu près intéressantes pas intéressantes physiquement L3 que tu puisses discuter avec eux et tout L1 voilà des filles comme il dit L3

Plutôt que de postuler l'usage d'une relative non standard, je propose de voir ici une greffe sur une position *comme ça*. L'enchaînement proposé par le dernier locuteur permet d'aller dans ce sens : il propose quasi métalinguistiquement la proportionnalité avec *comme ça*. On réalise donc en discours et polyphoniquement le paradigme :

des filles	valables
«	intéressantes
»	que tu puisses discuter avec eux
«	comme il dit X

Le subjonctif montre bien le rattachement au paradigme puisqu'il en est une des contraintes lorsqu'il y a réalisation par CV. La réalisation est une greffe, mais elle manifeste des contraintes du paradigme. On retrouve une forme semblable dans un paradigme construit à deux encore plus complexe, puisqu'il comporte une greffe qui n'est pas une construction verbale. Il s'agit de définir ce qu'est un enregistrement musical de qualité. Cette définition se fait à partir de la position "*comment*" de "*le faire*" :

(1240) L1 j'ai un copain qui pourrait peut-être me le faire mais euh de toute façon moi je peux peut-être te L2 mais euh en bien quoi + en bon + que + + qu'on puisse le garder comme maquette L1 oui oui enfin bon euh pas studio mais c'est sûr + mais quand même bien écoutable L2 il faudrait que ce soit écoutable

Bien évidemment dans le détail de l'analyse, on pourra avoir du mal à différencier la greffe et le simple enchaînement de messages autonomes. Dans l'exemple qui suit le *que* n'articule pas une greffe, mais introduit un message complémentaire de celui qui vient d'être délivré, ce que l'on peut repérer au *justement*, qui rend difficile l'interprétation comme reformulation d'une même information :

(1241) L1 on fait la distribution de son azote c'est c'est à dire qu'au fur et à mesure que ça baisse il y a de l'azote qui remplace L2 qui remplace l'air L1 voilà qui remplace l'air justement que c'est pas de l'air de l'oxygène c'est de l'azote

Les variétés de français qui admettent *que* devant une énonciation indépendante marquent donc la structure de greffe. D'autres variétés, comme la plus commune

en conversation familière branchent directement la structure énonciative dans le paradigme :

(1242) c'est une fille sensationnelle formidable vraiment il y a rien à dire

Un tel exemple, qui pourrait comporter *que* devant la dernière construction verbale, peut être analysé comme la greffe d'une construction verbale non marquée sur la liste ouverte par les adjectifs. Il pose aussi le problème de la limite d'une analyse syntaxique de ce type : pourquoi ne pas analyser ceci comme une parataxe ? En attendant des progrès dans l'analyse prosodique, c'est dans l'ensemble des faits présentés ici que la réponse doit être trouvée : une équivalence discursive peut projeter des structures énonciatives sur une place de construction.

Rection verbale

Le phénomène est une généralisation des structures normatives avec *que* reprenant une première construction verbale. Il consiste à enchaîner par un *que* CV sur une place déjà réalisée par un circonstant. On trouve de ceci un exemple sur une position régie en *quand* dans :

(1243) je me souviens quand on quand vraiment on se rebiffait et tout que ma mère voyait que ça prenait pas tout ce qu'elle nous disait qu'elle nous faisait pas peur alors elle mettait les Roses Blanches

Des exemples montrent qu'il est possible de trouver des greffes constituées d'autre chose que de constructions verbales dans des paradigmes d'éléments listés. C'est en tout cas l'interprétation que je donnerai de la présence dans les listes d'éléments lexicaux qui n'ont pas les marques attendues de la place syntaxique qu'ils occupent. Le phénomène est parallèle à celui que nous venons de relever, même si là le verbe est répété :

(1244) tous les dimanches on allait en excursion on allait tu vois des machins comme ça voilà Notre Dame des Anges

L'élément souligné comme apport n'a pas besoin de la marque grammaticale à pour fonctionner avec le verbe. On remarquera que ces listes ne se constituent pas nécessairement sur une position apport absolue. Dans l'énoncé (), la liste elle-même est dans une position support par rapport à l'apport principal construit autour de *elle mettait*. Mais l'élément greffé occupe la position d'apport relatif sur la première instanciation de la liste qui fait l'objet d'une reformulation ou d'une précision.

Les prédications secondaires se prêtent bien à l'effet de greffe :

(1245) Il est resté muet sans rien dire qu'on pouvait pas lui parler

Une information complémentaire est donnée qui est projetée sur une place syntaxique. Ici une place prédicative. La greffe permet donc de retrouver au sein

de la construction grammaticale les possibilités syntaxiques qu'offrent les schémas élémentaires de messages. Par-là même, sont levées certaines contraintes qu'imposent les paradigmes. Cependant la présence des réalisations canoniques comme amorces de la liste fait passer quelque peu inaperçue la puissance du procédé. La rupture avec les enchaînements syntaxiques habituels est au contraire très nette dans les exemples qui suivent.

3.2.1.2. Greffe sur un élément pronominal indéfini ou un lexique générique

greffe en relation d'équivalence avec une place de construction verbale ou nominale

Les deux réalisations de la place de construction (première réalisation par catégorie grammaticale et réalisation "étendue" par greffe) sont mises en relation par le schéma support-apport. La construction verbale greffée n'est pas nécessairement introduite par *que* :

(1246) à ce moment là ce qu'ils ont fait eh ben ils se sont mis en grève
(Rich. ,)

Deux questions seront examinées : y-a-t-il des contraintes sur ce qui peut fonctionner comme lexicalisation ? Dans quelle mesure peut-on établir une limite entre cette structure et la simple juxtaposition discursive ? Cette limite est particulièrement difficile à établir lorsque le premier terme ne présente pas une marque d'incomplétude aussi nette que la réalisation pronominale en *ce que*. Dans les exemples du corpus, on pourra s'appuyer sur tout un ensemble d'indices pour décider s'il y a ou non relation support-apport :

(1247) il m'est arrivé une chose c'est lorsque j'ai ouvert cette échoppe j'étais
envahie du matin jusqu'au soir (Bil, ,)

La présence du *c'est* est évidemment un indice qui plaide en faveur de l'analyse de la seconde construction verbale comme réalisation lexicale de la place annoncée par *une chose*. Au contraire, dans l'exemple qui suit, on peut ne voir qu'un cas de cohésion discursive entre les deux énoncés, à travers une relation "d'inclusion lexicale dont *un moyen* constitue le terme générique :

(1248) elle avait trouvé un moyen très simple pour dissimuler ses piqûres elle
mettait tout simplement de l'antirides (Zev)

L'exemple (1263) pose un autre problème de limites. On pourrait en effet y voir une reprise par construction verbale indépendante après amorce du dispositif complet en *c'est que* dont il ne resterait que la bribe *c'est*. L'hésitation entre l'analyse en schéma de message et l'analyse en anacoluthie dépasse ce cas particulier pour toucher d'autres exemples. L'étude fine des courbes intonatives permettrait sans doute de résoudre un certain nombre de cas. Il a en effet été remarqué qu'une intonation avec rupture nette de la mélodie au moment de l'interruption de la première construction et reprise avec débit accéléré de la seconde pourrait distinguer l'anacoluthie des configurations apport-support caractérisées par une intonation "continuative".

Je me contenterai de souligner que l'alternative est très souvent indécidable et que tel ou tel des exemples donnés ici comme exemple de configuration pourrait être réanalysé comme rupture de construction. Cependant, comme dans beaucoup de cas d'ambiguïté syntaxique, à côté des cas douteux, il existe à mon sens suffisamment de cas nets pour justifier l'existence des deux structures. Je proposerai d'analyser comme apport-support la série d'exemples qui suit. Les deux premiers exemples comportent un dispositif relatif dans le premier terme qui en soulignent l'incomplétude syntaxique :

- (1249) [quand je suis à la caserne ou n'importe quoi] la première chose que je
pense té je serais au club avec mes collègues je m'amuserais
AG, ,
- (1250) ce que je comprends pas moi ils auraient euh ce film comme ça - ils
auraient dû montrer un peu plus de sang un peu plus d'horreur AG,

Les deux exemples suivants sont au contraire à la limite de l'enchaînement discursif : l'effet d'incomplétude ne repose que sur le caractère très indéfini de la détermination d'un substantif à valeur générique. Dans (79) en outre, il faut supposer que *je savais pas dans quel but* est un équivalent de *dans un but que je savais pas*, c'est à dire que le verbe *savoir* est support de détermination - comme dans *il a chanté je sais pas quoi* et non verbe recteur.

- (1251) elle m'avait dit ça dans un but < tu seras loin de moi mais tu seras loin
de tes beaux-parents et tu vivras avec ton mari (Arr,)
- (1252) ils m'ont fait cet appartement pour moi mais je savais pas dans quel
but c'est que là elle avait une bonne sous la main Santa,

On peut coupler par ce moyen non seulement le lexique d'une place mais l'ensemble de la réalisation lexicale de la construction, y compris le verbe, avec un premier membre qui représente le squelette syntaxique de la construction :

- (1253) ce que je vais faire je vais acheter un petit plat je vais mettre des
morceaux de morue coupée dedans comme ça je sale plus Mike,
- (1254) ce que le gouvernement du Québec a fait ils ont dit d'accord nous
adoptons la loi de non-obstance
- (1255) tu penses bien que dans un cas comme ça moi ce que j'ai fait j'ai pleuré
j'ai pas réagi tu vois Tsymbydy

Ce procédé permet une lexicalisation très souple, qui développe le squelette syntaxique par un ensemble de constructions verbales. Là encore on se trouve à la limite entre syntaxe de l'énoncé et organisation du discours. Il est enfin important de noter que ce sous-type de couplage peut être souligné par un *c'est* de paradigme même lorsque la lexicalisation n'est pas une simple *que CV* :

- (1256) alors ce qu'on a fait c'est - elle elle a m'a fait le chèque moi je l'ai fait à
l'Euromarché Tsymbydy, ,

Dans nos corpus, on rencontre des cas sans *c'est* et avec seulement *que*¹ :

- (1257) il y a une chose intéressante qu'il faut pas payer avant novembre ?
(1258) alors là il y a eu une chose que il y a eu la flottille des sous-marins
qui... Birot ,

Dans les exemples précédents, la relation support apport s'interprète comme une relation d'équivalence entre une première réalisation vide de lexique d'une place et la spécification en termes lexicaux. On peut généraliser cette relation à tous les cas de formes impliquant une cataphore :

- (1259) à ce moment là il m'est venu une idée qu'on laisse de côté les dépenses
de janvier
(1260) cette attitude est dictée par un souci que Pierre n'aille pas se mettre au
milieu

On remarquera que ce type de cataphore ne peut concerner qu'une seule place de construction :

- (1261) ?il m'est venu une idée à cause d'un souci qu'on exclue Jules qu'on
préserve la possibilité d'un recours

Ce type de greffe s'appuyant sur une cataphore doit être rapproché de la construction *l'idée que, le souci que*, où la *que* CV et le substantif font partie d'un même syntagme. Ce rapprochement permet de mieux percevoir la différence d'interprétation. Dans le cas de la construction grammaticale, on se réfère à une idée énoncée précédemment, dans le cas de la greffe on énonce précisément le contenu de l'idée, du souci etc. Le jeu des déterminants nous permet de bien faire apparaître que la greffe ne peut pas se ramener à un détachement de la construction nominale :

- (1262) il a énoncé une idée qu'il fallait partir (seulement sous forme de greffe)
(1263) il a émis l'idée qu'il fallait partir (impossible de détacher)

limites de la construction

Dans d'autres exemples apparemment voisins, le support peut être un élément purement nominal. Mais on ne peut plus dire dans ce cas que la deuxième construction verbale lexicalise une place de construction du premier membre : l'effet de construit repose là entièrement sur le schéma support-apport :

¹ Remarquons que dans ces constructions, le pronom fixe exactement la portée sémantique de la *que* CV et aussi sa réalisation syntaxique, nécessairement sous forme de construction sémantiquement équivalente à *une chose* :

*il y a une chose intéressante (à savoir) que pardon il y a des filles que pardon

(1264) alors le plus beau j'ai roulé un an tous les jours avec un camion de
l'armée sans permis militaire Arlaud,

Il reste un élément commun avec les greffes : la structure en superlatif posée en support annonce le choix spécifique que va opérer l'apport en faisant référence à une liste graduée d'éléments. Un simple article défini peut servir de base au choix:

(1265) le difficile c'est qu'il faut y aller de nuit

Dans ce cas, une analyse en greffe ne s'impose pas. Il s'agit de structures support-apport avec un type particulier de support, qui annonce le choix exclusif que constitue l'apport.

Corrélations avec quantifieurs ou greffe ?

Une analyse selon le modèle de la greffe pourrait permettre de résoudre les problèmes posés par certaines constructions faisant intervenir des quantifieurs, qui posent de grands problèmes à une analyse en termes purement microsyntaxiques. Considérons l'exemple :

(1266) il a tellement marché qu'il est épuisé

Dans ce cas la construction en *que* CV est solidaire d'un élément qui n'occupe pas une position d'argument ou de circonstant, mais de quantifieur. Ce lien est révélé dans l'usage standard par le fait que l'élément quantifieur est indispensable pour que la *que* CV puisse apparaître :

*il a marché qu'il est épuisé

L'ensemble de la construction forme un grand syntagme réutilisable dans une grande variété de positions syntaxiques :

(1267) il l'a envoyé très loin pour qu'il soit tellement épuisé qu'il ne puisse plus revenir

(1268)

Dans tous ces cas, *que* CV est dépendant d'un élément, mais cet élément à son tour dépend de lui :

(1269) ?il a tellement marché

Cet énoncé est peu acceptable hors contexte ou sans le soutien d'une intonation marquée, interprétée d'ordinaire comme exclamative. Une interprétation possible de ces faits serait de postuler qu'ils illustrent le fonctionnement d'une structure en corrélation apparentée à ce que l'on trouve dans des exemples comme :

(1270) plus il rit plus il rougit

Les deux corrélatifs seraient *tellement* et *que*, qui se présupposeraient réciproquement comme *plus / plus*. En fait plusieurs éléments montrent qu'il s'agit tout au plus d'une pseudo-corrélation, bien différente du modèle latin que l'on a en tête comme référence. Dans des corrélations au sens strict, on repère deux places

de construction qui se déterminent l'une l'autre par exemple ici deux positions quantifieurs :

(1271) tantum ridet quantum ploro

Dans la construction française, seul le premier corrélat occupe de fait une place de construction : *tellement* est proportionnel à *combien*, mais *que* n'est proportionnel à rien dans sa *que* CV. La *que* CV est une construction saturée ou *que* ne joue aucun rôle syntaxique. La prétendue corrélation est totalement dissymétrique : la relation de présupposition implique d'un côté un morphème construit, de l'autre toute une construction. Curieusement les seuls cas de symétrie avec les éléments de type *tel* ne mettent pas en jeu des constructions verbales :

(1272) tel père tel fils

(1273) laisse-le tel quel

Il s'agit là d'un fonctionnement lexical figé et non d'une structure syntaxique librement disponible : la corrélation comme double dépendance symétrique ne fait pas partie de la syntaxe grammaticale du français, sauf dans les constructions décrites dans Savelli [??] :

(1274) plus il mange plus il grossit

Quelle analyse proposer pour les formes en *tellement...que* ? Notons tout d'abord que les énoncés jugés plus haut inacceptables, soit par absence de *tellement*, soit par absence de la *que* CV, ne le sont qu'en français standard. En français de conversation, on peut tout au plus dire que *tellement* ou *tel* "appellent" un complément lorsqu'ils sont employés dans un énoncé. Les formes que peut prendre ce complément sont très diverses. D'une part, il peut être constitué par des éléments non verbaux, tels que l'intonation dite "exclamative" :

(1275) il est tellement stupide !

(1276) c'est un tel imbécile !

D'autre part par un élément, extérieur à l'énoncé, du contexte linguistique, auquel il renvoie alors anaphoriquement :

(1277) Louis était beau et intelligent tel était aussi mon ami Pierre

(1278) finalement il est pas tellement intelligent ce type

(1279) il est parti tellement (qu') il avait été contrarié

Dans ce dernier exemple, le fonctionnement s'apparente à celui d'une relative sans tête. Enfin *tellement* peut être couplé avec une construction verbale non introduite par *que* :

(1280) il a tellement souffert < il est mort

Ces morphèmes sont donc à considérer comme comportant une anaphore obligatoire dans certains de leurs fonctionnements et dans d'autres, comme des

sortes de déictiques : le degré auquel l'action est accomplie étant alors fixé par une référence à l'attitude mimogestuelle du locuteur.¹

A un premier niveau de description, on peut poser que certains morphèmes quantifieurs comportent dans leur définition un trait [+ informativement incomplet]. Ceci se manifeste par le fait qu'ils ne peuvent figurer dans un énoncé sans le minimum de complément d'information qu'apporte une intonation exclamative. Cette exclamation lie en quelque sorte ces « variables » pour aboutir à un énoncé indépendant. Les autres façons de compléter ces éléments sont de les placer en position anaphorique, ce qui suppose un dispositif particulier. Quel est alors le statut de la *que CV* par rapport à de tels morphèmes ? Il n'est pas simple à établir. D'un côté, en effet, la variation de mode que l'on observe en fonction de la présence de la négation dans la première construction verbale peut orienter vers une relation de dépendance grammaticale :

(1281) est-ce qu'il a tellement mangé qu'il ne *puisse* pas se lever

Mais il faut noter que cet élément dépendant est, parallèlement, soumis à une série de contraintes macrosyntaxiques. Il doit occuper une position particulière dans le message : une position rhématique. C'est vrai avec la forme négative :

(1282) *qu'il ne puisse se lever il n'a pas tellement mangé

Comme avec la forme affirmative, où l'on peut noter d'une part, que *tellement*, comme les bases de greffe vues précédemment, figure nécessairement dans une position apport :

(1283) *tellement bête il l'est Jean que personne ne lui parle

Et d'autre part que la *que phrase* est nécessairement elle-même dans une position apport :

(1284) *qu'il ne peut rien dire il est tellement bête

Lorsque, comme en latin, il y a intégration grammaticale totale dans une vraie corrélation, cette contrainte de position disparaît et on peut construire divers messages à partir de la même structure grammaticale :

(1285) tantum ridet quantum ploro

(1286) quantum ploro tantum ridet

¹La déixis peut d'ailleurs concerner l'interlocuteur :
je trouve curieux que tu prennes ça tellement à cœur

tellement renvoie ici aux propos ou à l'attitude de l'interlocuteur (dans ce cas aucune intonation n'est indispensable.) Le statut comparable de l'intonation et du geste est ici bien mis en lumière. On aura remarqué que tellement fonctionne ici comme *ce*. Le CE dit exclamatif est en fait un déictique renvoyant à l'attitude du locuteur :

ce qu'il est bête il est à ce point bête

Il n'y a pas de "phrase exclamative", mais des expressions déictiques d'une évaluation de haut degré.

Le rôle des deux termes de la corrélation est ici inversé du point de vue du message, ce qui est impossible pour les constructions en *tellement*. Il faut enfin remarquer que, comme pour les structures en greffe, la *que CV* peut alterner avec une énonciation directe :

- (1287) il est tellement sur de lui personne peut le contredire
(1288) il est tellement sur de lui je te vois je te juge

L'indépendance de la *que CV* par rapport à une possible relation de rection est confirmée par la possibilité d'y faire figurer des constructions qui ne sont pas régulièrement enchâssables :

- (1289) ?ce serait vraiment drôle que à peine Marie serait-elle arrivée que Jean serait déjà parti
(1290) il était tellement nerveux que Marie n'était pas encore arrivée que il était déjà là depuis deux heures (exemple de Dumas cité par Moline)

Pour venir à bout de ce comportement en apparence paradoxal, il me semble possible de rattacher ces constructions à une famille de constructions à laquelle appartiendrait aussi la greffe. Du point de vue de la forme, la greffe se présente comme une opération interne à un paradigme, qui pose une équivalence entre un terme peu spécifié lexicalement et un terme plus précis. L'équivalence étant assurée par une relation macrosyntaxique.

Dans le cas de *tellement*, on retrouve deux aspects de la construction avec greffe. On retrouve l'idée d'une construction "peu spécifiée" du point de vue informatif : *tellement* implique un haut degré, mais ne précise pas lequel. On retrouve aussi une situation voisine de la constitution d'un paradigme : il s'agit de l'ensemble gradué des constructions verbales exprimant une qualité ou une action (*faire ça à un point (x)*). On peut en effet construire le parallélisme :

- (1291) il veut te dire une chose < qu'il doit s'en aller
(1292) il mange à un point < qu'il ne peut plus marcher

Une différence apparaît cependant avec les constructions en *tellement*. Dans le premier exemple, la *que CV* est en relation avec un terme indéfini ou une place vide. Elle apporte une information qui spécifie la première réalisation ou qui constitue une réalisation exclusive du paradigme marqué par la place vide. L'apport d'information est interne à la place syntaxique. Dans la construction avec *tellement*, l'élément est de type défini, comme le montre la possibilité de fonctionnement anaphorique, et plusieurs éléments de ce type peuvent fonctionner dans le support :

- (1293) il a tellement mangé avec tellement de hargne et tellement souvent que maintenant il ne peut plus marcher

Entre les *tellement* et la *que CV*, il n'y a pas relation d'équivalence, mais il y a bien une relation qui fait intervenir la notion d'éléments pris dans un même paradigme. La *que CV* ou les divers éléments qui sont en relation avec *tel*

constituent un repère par rapport auquel on peut situer le "haut degré" impliqué par *tel*. En ce sens, cet élément contribue au choix d'un niveau dans le paradigme des actions de manger classées par intensité. Cette relation entre le repère et l'élément gradué peut être formellement exprimée par des procédés macrosyntaxiques qui rappellent celui de la greffe : le repère peut être déterminé par un apport sur la construction "à graduation variable" figurant en support. Cet apport peut prendre la forme d'une énonciation libre, précédée de *que*, qui en souligne le caractère argumentatif, ou encore être constitué par l'attitude mimogestuelle du locuteur (intonation exclamative). La construction est donc de nature macrosyntaxique et non microsyntaxique. La relation abstraite entre un haut degré et le repère qui permet de l'évaluer, se traduit généralement par un effet de sens de conséquence : dans les faits ou dans l'attitude du locuteur. Mais on pourrait imaginer d'autres effets de sens. Supposons la succession d'énoncés suivante :

(1294) il a mangé de manière dégoûtante il devait avoir vraiment très faim

Le second énoncé est évidemment interprété dans le discours comme la cause du fait invoqué dans le premier. Considérons maintenant la construction :

(1295) il a mangé de façon tellement dégoûtante qu'il devait avoir vraiment très faim

Cette construction établit un lien entre le haut degré de "dégoûtant" et un repère extérieur. Mais dans ce cas l'effet de sens n'est pas celui de conséquence, mais de cause. C'est donc par extrapolation induite que l'on analyse comme consécutive cette construction. Si l'on s'en tient à sa structure, on pourrait parler de greffe d'un repère sur un paradigme gradué, ce qui marquerait à la fois les ressemblances et les différences avec la greffe d'un terme dans un paradigme.

L'analyse de ces constructions comme la greffe d'un apport présentant le repère par rapport auquel on peut évaluer un haut degré de réalisation d'un prédicat rend compte de leurs propriétés macrosyntaxiques. Mais comment expliquer le comportement réactionnel constaté dans :

(1296) il n'a pas tellement mangé qu'il ne puisse marcher

La que CV semble y jouer avec *tellement* le rôle d'un déterminant "discontinu" de prédicat, équivalent au syntagme *à ce point*, dont le caractère régi est révélé par la possibilité d'extraction : *c'est pas à ce point qu'il a mangé*. Il faut remarquer que ce comportement régi n'est possible qu'avec la négation ou la question ou une autre modalité "suspensive". Dans ces énoncés, la négation porte sur le rapport entre les deux constructions verbales. Ici le *que* est obligatoire :

(1297) *il n'a pas tellement mangé il ne puisse marcher

De telles constructions apparaissent comme des **reprises** de constructions à repère greffé. Elles ne peuvent se concevoir que comme des enchaînements polémiques remettant en cause une relation entre faits, elle-même tirée de la relation haut

degré - repère, énoncée ou sous-entendue précédemment. Sans développer cette question, je remarquerai donc que l'on retrouve ici un phénomène d'intégration microsyntaxique de constructions macro dans une situation de reprise, comme on peut l'observer pour des rapports d'équivalence :

- (1298) il a eu une idée qu'il fallait vendre la maison
- (1299) l'idée qu'il faut vendre la maison ne me plaît pas
- (1300) il a tellement mangé qu'il peut plus marcher
- (1301) il n'a pas tellement mangé qu'il ne puisse marcher

Dans le premier cas réalisation générale et réalisation spécifique du paradigme forment une construction nominale. Dans le deuxième cas le haut degré et son repère fonctionnent comme une détermination du prédicat (*à ce point*). Ces constructions me semblent fournir une justification indépendante à l'analyse par greffe, mais leur étude doit être approfondie, car elles mettent en jeu les propriétés des constructions à quantifieur, domaine que je n'explore pas ici en détail.¹

Cette analyse a deux conséquences intéressantes. D'une part, elle permet de faire le lien entre les aspects les plus grammaticalisés du fonctionnement de ces quantifieurs et les cas où ils fonctionnent, en français de conversation, avec une greffe indiscutable :

- (1302) il était tellement en colère il pouvait plus parler
- (1303) tellement il était en colère il pouvait plus parler²

D'autre part, elle est une étape dans l'unification de la description d'un ensemble de structures à appel d'information que l'on trouve dans des exemples comme :

- (1304) il a fait ça d'une manière que je te dis pas
- (1305) il a fait ça d'une manière je te dis pas
- (1306) il a fait ça d'une manière !
- (1307) cette machine faisait un bruit (qu') on s'entendait plus
- (1308) cette machine faisait un bruit !

Il s'agit dans tous les cas d'enchaînement d'une construction verbale avec un complément d'information sous forme de greffe. On passe progressivement de cas où l'incomplétude du premier terme est marquée morphologiquement (*tel*) avec une valeur d'ensemble gradué quantitativement, à ceux où cette incomplétude met en jeu des éléments lexicaux "classifieurs", pour en arriver au cas où l'incomplétude est liée à la valeur d'indéfini générique que peut prendre un groupe nominal de la construction³. Dans ce cas, le "paradigme" de référence pour la

¹ Je lance ainsi l'idée, à la suite des analyses de N'Dyaye [89], que l'on pourrait rapprocher de façon très voisine d'autres couples de constructions mettant en jeu *que* : le *que* de "paradigme" de *il ne mange que des cerises* (greffe sur paradigme grammaticalisée) et *il est plus grand que Pierre* (greffe d'un repère sur un paradigme d'éléments gradués).

² Dans ce second exemple, le *tellement* entre dans la constitution d'une relative sans tête et du même coup peut fonctionner dans la partie thématique du message

³ Que dire alors des exemples négatifs où l'on observe le subjonctif, marque forte de réaction : il n'est pas tellement bête qu'il ne puisse le faire.

greffe est un ensemble d'éléments spécifié qualitativement (*c'est le **genre** de bruit que...*)

Certains aspects de la structure grammaticale trouvent donc une complémentarité naturelle avec des organisations de message pour former des énoncés complets.

Du côté de la grammaire, on peut relever:

- les catégories morphologiques qui marquent une incomplétude structurelle comme *tellement* ou les déictiques, impliquant des contraintes d'anaphore obligatoire.

- les relatifs indéfinis qui impliquent une opération de parcours dans un paradigme, que l'on doit "arrêter" si l'on veut construire une référence.

Dans une zone frontière entre traits grammaticaux et lexique, l'incomplétude "potentielle" liée au contenu sémantico-pragmatique de certaines constructions, par exemple le syntagme nominal indéfini ou comportant des termes classificatoires (*à un point, d'une manière...un homme...*).

Si une construction comporte un tel terme contenant un "appel à complément d'information", on peut s'attendre à la formation d'un énoncé dont la structure de message support-apport comportera en *support* la construction contenant le terme "à appel d'information" et en *apport* une forme véhiculant le complément d'information attendu pour que l'énoncé final soit informativement pertinent. Le fonctionnement de ces *apports* est lié à leur statut dans le message, mais aussi à leur dépendance par rapport à un élément de la structure microsyntaxique.

3.2.2. Réalisation directe d'une place syntaxique

Dans les exemples qui suivent, on peut considérer qu'une place de construction verbale ou nominale est réalisée directement par greffe d'une structure qui peut être soit une énonciation directe, soit une *que* CV ne figurant pas dans le paradigme habituel du verbe. La greffe ne contribue plus à étendre les possibilités de réalisation lexicale d'une place marquée par une première réalisation lexicale ou annoncée par une catégorie grammaticale, mais elle constitue elle-même le choix paradigmatique. Ce choix paradigmatique est spécifié : il représente un choix de nature rhématique.

3.2.2.1. *Greffe réalisation d'une place de valence*

La construction verbale figurant dans la partie à intonation ouvrante comporte une place qui n'est pas réalisée, la deuxième partie de la configuration est une construction verbale interprétée comme réalisation lexicale de la place non

Il faut remarquer que la négation de ces énoncés porte sur le rapport entre les deux "propositions". Tout se passe alors comme si après l'établissement en discours (réel ou induit) d'une greffe sur une quantification :

il est tellement bête (que) il pourra pas le faire

On récupérerait la relation établie pour la contester ou la mettre en doute. Ces constructions sont donc secondes par rapport à une construction à greffe.

réalisée. Là encore cette réalisation lexicale ne se fait pas selon les catégories grammaticales du paradigme imposé en langue par le constructeur : dans les réalisations sans couplage les verbes suivants n'admettent pas des constructions verbales tensées en asyndète comme compléments. On peut d'abord citer des exemples comportant des verbes "métalinguistiques" :

- (1309) on joue chez nous ça s'appelle la Lyonnaise (Rousset ,
 (1310) ils ont continué tous les deux à être dans un état pas possible et ils ont fait pour ainsi dire comme une enfin dans cer- avec certaines drogues on appelle ça une crise de delirium je crois (Zevil, ,)

On peut bien évidemment considérer qu'il s'agit là d'un cas très particulier : celui où la construction verbale qui établit une rupture dans le paradigme grammatical d'une place de construction est un verbe qui évoque lui-même le processus de réalisation lexicale de la place. On doit cependant noter que l'ensemble des configurations où interviennent ces verbes présentent les propriétés que nous avons reconnues aux couplages : la première construction est nécessairement affirmative et à intonation ouvrante. La deuxième construction est toujours à droite du constructeur :

- (1311) *ça s'appelle la lyonnaise on joue chez nous
 (1312) la lyonnaise on joue chez nous

Il reste donc intéressant de noter que de telles réalisations de place ne sont possibles que sous certaines configurations de message et donc de les regrouper avec l'ensemble des réalisations ainsi contraintes. Les formes que peuvent prendre ces lexicalisations peuvent donner lieu à des structures comportant des incisives :

- (1313) après ils commençaient à créer - ceux qu'ils allaient à l'école - on appelait ça les "ballilles" Lau,
 Enoncé qu'il serait possible de paraphraser par :
 (1314) après ils commençaient à créer des "balilles" (brigades de jeunes facistes italiens) pour ceux qui allaient à l'école

Cette configuration n'est pas limitée aux verbes proprement métalinguistiques :

- (1315) il avait on aurait dit une tonsure là le le machin une perruque tu sais il avait les cheveux ronds comme les moines Barrué,

On en trouve des exemples intéressants, toujours avec les mêmes restrictions, appuyés sur le verbe *c'est* :

- (1316) moi j'aime c'est les champignons
 (1317) Madame Martinez elle a décidé c'est d'aller à la maison de retraite

On pourrait dire que la construction verbale réalisant la place ne possède pas vraiment de verbe constructeur. Le verbe *c'est* a un emploi proche de celui qu'on

observe dans l'extraction, comme en témoigne le fait qu'il est suivi de la marque de rection (*de*) imposée par le verbe *décider*. Ces cas-là se rapprochent en fait des précédents. Le verbe de type *c'est* opère un choix lexical exclusif sur une place de construction déjà dégagée et le couplage met en rapport le constructeur origine de la place avec l'opération (choix exclusif, approximation, dénomination) effectuée sur le lexique qui pourrait y figurer. Ce type de couplage semble donc réservé à une classe de verbes à statut particulier. Une série d'indices me poussent à dire que le phénomène de réalisation du contenu lexical de la place de construction sous forme de construction verbale indépendante a une plus large extension.

Il y a des cas où tout un ensemble de constructions verbales peut enchaîner après un verbe pourvu d'une intonation ouvrante, de telle sorte que les constructions peuvent être considérées comme lexicalisations d'une place du verbe. On notera l'équivalence posée en discours entre la forme ordinaire du complément et sa version libre :

(1318) enfin on a parlé de nos malheurs on a parlé < tu te rappelles quand on venait chez toi parce qu'on était jeune ménage on n'y arrivait pas à la fin du mois alors on se mettait à plusieurs pour finir nos mois Perri, ,

Enfin le phénomène n'est pas limité au verbe, des constructeurs prépositionnels peuvent annoncer la lexicalisation :

(1319) moi je travaille là depuis ça fait vingt ans que je suis là

(1320) on va creuser droit avec - bon on a des appareils pour creuser eh bon tu as des pelles pioches mais il y a un matériel sophistiqué maintenant avec le laser tout ça donc on creuse droit Lomb,

La présence de la préposition montre bien que l'on a affaire à un couplage interne à la place de construction : il ne crée pas une nouvelle relation syntaxique il développe lexicalement une relation existante. On pourrait évidemment proposer d'analyser ces énoncés comme des reprises après inachèvement d'une première construction. Je fais le pari, devant la fréquence de cette configuration qu'il s'agit d'une forme de lexicalisation par couplage. Je réserverai l'analyse en bribe à des cas tels que :

(1321) et comme c'est très vert je veux dire ça fait - tu as l'impression d'être - et puis de toute façon même aux alentours de Bristol tu es vite sorti de la ville enfin je veux dire Perez,

Si on la reconnaît comme telle, cette forme de lexicalisation est cependant différente des précédentes. Les verbes tels que *c'est* ou *on aurait dit* explicitaient verbalement l'opération métalinguistique sur le lexique. Dans l'enchaînement par énonciation indépendante, le locuteur effectue la lexicalisation sans la désigner. L'usage de *que* pour marquer de telles greffes est possible dans certains cas, mais pas dans tous, là encore il faut qu'à la fonction de lexicalisation s'ajoute une valeur argumentative :

(1322) il avait sur la tête qu'on aurait dit une tonsure

Après raisonnement et pas seulement constatation, on pouvait conclure qu'il s'agissait d'une tonsure. Quand il y a simplement effet de focalisation *que* n'intervient pas :

(1323) ?moi j'aime que c'est les champignons

3.2.2.2. *Que CV comme réalisation étendue d'une place de valence.*

J'ai présenté des cas où à la faveur d'une liste ouverte par une catégorie habituelle, une *que* CV venait élargir les possibilités de réalisation d'une place. Cette possibilité peut s'étendre à des cas où la réalisation est directe :

(1324) ça finissait qu'il y avait un peu de trous

(1325) je l'ai placé qu'il reste bien derrière le mur

Comme on le voit, il s'agit essentiellement de places de valence en "comme ça". Dans certaines variétés de français, le *que* n'est pas admis, mais on en trouve pas moins des réalisations par greffes de certaines places de valence :

(1326) l'hiver tout le monde partait sur le continent on se retrouvait on était
tout seuls (Perr)

(1327) il avait on aurait dit une tonsure

Dans ces cas, la première construction verbale ne constitue pas une unité syntaxique indépendante. Si l'on considère l'énoncé (1221), on peut donc analyser la *que* CV comme une réalisation de la valence du verbe *ça finissait* : "*finir comme ça*", *ainsi* ". Si l'on veut conserver cette analyse pour ce verbe dans (1222), ce qui est conforme à son interprétation en contexte, on doit aussi considérer la deuxième construction verbale comme une réalisation de la place "*comme ça*" de *placer*. Le couple d'énoncés suivant amène à une conclusion identique. Si on posait deux constructions verbales indépendantes, on isolerait un énoncé : *on se retrouvait*, qui induit un sens tout différent pour le verbe (*rencontre* et non *état*). De même, *il avait* ne pouvant constituer un énoncé à lui tout seul, on doit considérer que dans (1224) *on aurait dit une tonsure* est la réalisation du complément nécessaire de *avoir*. Dans tous ces cas, une construction verbale introduite pas *que* ou même sans marque morphologique doit être analysée comme régie par un verbe.

Qu'elle soit marquée par *que* ou non cette construction verbale constitue une réalisation particulière de la place de construction : on ne peut se contenter d'analyser *on était tout seuls* simplement comme une réalisation parmi d'autres de la place "*comme ça*" du verbe *se retrouver*. Cette réalisation n'apparaît en effet que dans des contextes linguistiques bien définis : elle ne se rencontre qu'à droite du verbe recteur et celui-ci doit être à la forme affirmative. Comparons:

(1328) tout seul je me suis retrouvé

(1329) ?j'étais tout seul je me suis retrouvé

(1330) heureusement je me suis pas retrouvé tout seul

(1331) ? heureusement je me suis pas retrouvé j'étais tout seul

Nous sommes donc bien ici dans le cas d'une greffe d'un élément rhématique sur une construction verbale. Des cas de greffe sur des positions nominales pourraient nous être offerts par des exemples comme :

(1332) une pile que quand tu t'en sers pas elle s'use ça vaut vraiment pas le coup

Il s'agit d'une construction de type "*un N comme ça*". Remarquons d'abord que la *que* CV est un élément indispensable à la constitution du syntagme nominal et non une période insérée. En effet, on n'obtient pas un énoncé équivalent sans la *que* CV :

(1333) une pile ça vaut pas le coup

Si nous refusons d'admettre *que* CV comme une forme prédicative canonique possible en position de « relative adjective », force est d'en faire une greffe sur cette même position.

Dans l'ensemble des exemples que nous venons de voir, la greffe exploite une place syntaxique sans la créer : elle en étend simplement les possibilités de réalisation. Cette extension peut aller très loin jusqu'à permettre des interprétations impossibles pour les structures canoniques. Les greffes suivantes respectent le modèle d'interprétation des formes canoniques (coréférence des sujets) :

(1334)	il est arrivé il était tout déchiré	Trab,
(1335)	l'hiver tout le monde partait sur le continent on se retrouvait on était tout seuls	Perr. ,
(1336)	je l'ai trouvé il était entrain de réparer sa moto	Mars. //

Mais on peut fournir des exemples qui montrent que le schéma de greffe est compatible avec des interprétations qui n'ont pas leur équivalent dans les réalisations standard :

(1337)	une ville qui l'hiver a six - l'été du moins - a dix-huit mille habitants l'hiver elle se retrouvait on était six mille	Perrini ,
(1338)	blagues que tu blagues t'elle est arrivée l'autre il avait jeté le cochon dans le feu	Bergès, ,

Ici l'interprétation n'est pas celle qui serait tirée d'une valence : les valences de ce type supposent que l'indication de la place en "*comme ça*" se réfère soit au sujet soit à l'objet (pour le cas de *le trouver comme ça*). Ce n'est évidemment pas le cas dans les exemples précédents. Pour donner lieu à des interprétations étendues, ces constructions n'en font pas moins partie de la valence du verbe puisqu'elles sont indispensables à sa construction.

3.2.3. Création par greffe d'une rection "passe partout"

Dans tous les exemples qui suivent, le rapprochement avec une place de valence ne sera pas possible. En revanche, un rapport certain avec des places régies de type déterminant de prédicat s'imposera :

- (1339) il est arrivé qu'il était cinq heures
(1340) il a parlé qu'il y avait personne

Je ne chercherai pas à repérer quelle place syntaxique précise (*complément de lieu de conséquence...*) peut être une base de greffe pour la *que* CV. Je partirai de l'idée qu'il y a greffe d'un élément rhématique sur une construction verbale par le biais d'une relation support-apport et du même coup, constitution d'une détermination de prédicat passe-partout. L'interprétation du type de détermination : *locative, manière, temporelle circonstancielle* ne relève plus de la syntaxe elle se fera en fonction d'un calcul sémantique.

La construction verbale peut être considérée comme à compléter de l'intérieur, c'est à dire selon les diverses virtualités de complémentation du constructeur, qui sont la base d'accrochage des divers types de rection. Le contexte précise la virtualité que va combler l'apport du message. Il me semble inutile de dire que tel ou tel circonstant est réalisé par une *que* CV. La construction verbale définit en puissance des déterminations qui sont réalisées microsyntactiquement par telle ou telle place de rection introduite par telle ou telle préposition ou macrosyntactiquement par la greffe d'une détermination passe-partout où se neutralisent les oppositions rectionnelles. Il s'agit bien là d'une extension des possibilités syntaxiques de la construction verbale et pas seulement des extensions de réalisations d'une place donnée comme dans la section précédente.

3.2.3.1. *Que* CV extension de rection verbale

L'élément greffé donne l'impression d'être un circonstant minimalement rattaché. Dans l'architecture du message Il s'agit de compléter une CV qui du point de vue informatif est un message incomplet mentionnant un fait et qui appelle soit des informations complémentaires de temps ou de manière ou de lieu, soit la mention d'un fait important parmi les circonstances qui ont accompagné sa réalisation. Le statut d'apport macrosyntaxique de cette rection étendue se traduit tout naturellement par le fait qu'un seul complément d'information peut être donné : un seul apport est possible sur un support dans le même message. La greffe impose donc des contraintes macrosyntaxiques sur le développement d'un constructeur grammatical. Ces contraintes sont en quelque sorte symétriques de celles qu'impose la structure grammaticale sur le détachement. Je présente rapidement des exemples montrant l'étendue du phénomène et je justifie ensuite en détail le statut de greffe des différentes *que* CV.

Types

Pour la commodité du classement, j'ai pris comme repères les types de rection dont on peut le plus rapprocher les exemples, mais encore une fois cela ne signifie pas que la forme à greffe soit l'exact équivalent de la forme rectionnelle : elle en est un équivalent discursif plausible compte tenu des éléments du contexte. Il reste intéressant de constater que les greffes ont, malgré tout, des projections

privilégiées, essentiellement les places de rection qui ne supposent pas de relateur pour s'exprimer (temps, lieu, manière). Ce sont les places qui, quelle que soit la syntaxe envisagée, sont des extensions toujours possibles. J'ajoute enfin que tous les exemples cités ci-dessous peuvent avoir un équivalent sans *que*.

Pseudo comment ou combien

On retrouve tout un ensemble de greffes qui peut être mis en relation avec la forme pronominale "comme ça" et l'interrogatif *comment* :

- (1341) il dansait < qu'on pouvait pas mieux
- (1342) il a mangé qu'on pourrait pas plus
- (1343) ca pue < que ça empoisonne
- (1344) il est fier < qu'on peut pas lui parler

Précisons tout d'abord qu'il s'agit là de cas dont la lexicalisation n'implique pas de toute manière un relateur, puisque des éléments tels que *comment*, *bien*, *ainsi* sont des réalisations directes possibles d'un circonstant : le prolongement par une structure verbale non marquée est donc facilité.

D'autre part, bien que la différence soit ténue il faut distinguer les cas où la greffe développe vraiment une modalité adverbiale du verbe et de l'adjectif, du cas où la greffe développe les conséquences d'un haut degré déjà exprimé par une intonation exclamative sur l'adjectif ou le verbe, ce qui nous ramène au cas d'un pseudo à *quel point*.. Une indication nous serait fournie par les éléments impliquant une anaphore obligatoire (*mieux*, *pareil*... *plus*) ces éléments sont en effet difficilement compatibles avec une première expression de la quantité, ou alors seulement comme éléments de liste :

- (1345) ?il danse très bien qu'on peut pas mieux
- (1346) ?il danse bien que je saurais pas faire pareil
- (1347) ?il a beaucoup mangé qu'on pourrait pas plus

Leur présence indique alors que la *que* CV est une greffe sur la position *comment* et non pas une greffe sur une position à *quel point*. Il est de plus intéressant de noter que la greffe est polarisée dans les indications qu'elle peut donner. Les exemples orientés vers le haut degré sont beaucoup plus naturels que ne seraient ceux orientés négativement :

- (1) ?il a dansé qu'on peut pas plus mal
- (1) ?il a mangé qu'on peut pas moins

Le classement des exemples qui ne contiennent pas d'élément à anaphore obligatoire est affaire de calcul sémantique en fonction des éléments du contexte.

Pseudo quand

Beaucoup de greffes présentent une proportionnalité avec *quand* :

- (1348) il est arrivé que c'était fermé
 (1349) on l'avait acheté que ma femme était encore vivante

La proportionnalité avec *quand* n'est toutefois pas toujours totalement satisfaisante. C'est l'ensemble des repères temporels qui sont concernés par ce type de greffe, avec une place privilégiée pour les indications de concomitance.

PSEUDO POUR QUE

Un certain nombre d'exemples, repérés depuis longtemps, sont paraphrasés avec une bonne approximation par des rections en *pour que* :

- (1350) viens que je t'embrasse
 (1351) je vais voir les enfants qu'ils fassent pas trop de bruit

En fait on peut simplement dire qu'il s'agit de greffes au subjonctif où le subjonctif garde sa valeur propre. Greffes, parce que d'une part la *que* CV occupe nécessairement une position rhématique :

- (1352) pour que je t'embrasse, viens
 (1353) *que je t'embrasse viens

Et d'autre part parce que le subjonctif est lié à la présence de certaines catégories dans la construction verbale, ce qui est donc signe de dépendance :

- (1354) le soleil s'est couché que c'était heures
 (1355) le soleil s'est couché pour que les étoiles apparaissent
 (1356) *le soleil s'est couché que les étoiles apparaissent
 (1357) le premier terme doit être une égalité pour qu'on puisse simplifier
 (1358) ?le premier terme doit être une égalité qu'on puisse simplifier
 (possible seulement avec interprétation relative obligatoire)

D'une façon un peu rapide, on peut dire que la manifestation d'une volonté doit pouvoir s'exprimer dans le premier terme pour que le subjonctif apparaisse. Mais le support de cette volonté est à peu près aussi évanescent que les conditions qui font qu'une relative peut être au subjonctif. Il est à noter que cet emploi du subjonctif n'est pas réservé à des équivalents de rection, on le trouve aussi dans des prédications secondes :

- (1359) je l'ai placé qu'il puisse plus bouger
 (1360) coupe-le qu'il soit un peu gros

Pseudo a un point que

Ce qui peut nous donner l'impression que le premier terme est incomplet peut être par exemple que l'action s'est faite en dehors des normes habituelles. Par exemple avec une telle intensité "qu'il doit y avoir eu des conséquences". Une intonation "exclamative" peut rendre encore plus nécessaire un complément d'information qui nous expliquera le pourquoi de cette exclamation :

- (1361) il a mangé < qu'il va avoir une indigestion
 (1362) il a joué hier < qu'on peut pas plus jouer
 (1363) il a dansé < que c'est pas possible de danser comme ça

Dans ce cas là, la *que* CV peut être mise en équivalence avec une détermination de type à *un tel point*. C'est bien évidemment des caractéristiques internes aux deux constructions qui déterminent cette interprétation. La construction support-apport établit seulement un rapport entre les deux faits. Si le premier énoncé porte les indications d'une évaluation de degré (intonation, relation avec le contexte) la *que* CV pourra être interprétée comme le repère de cette évaluation. Pour cette construction l'ouverture du paradigme gradué sur lequel est greffé le repère *que* CV est fourni par l'intonation « exclamative » qui s'oppose à une intonation neutre que l'on aurait pu attendre. On voit qu'il n'est pas besoin d'un morphème pour déclencher l'ouverture d'un paradigme.

Pseudo dans des conditions telles que

Pour certains exemples, la seule projection que l'on pourrait envisager serait : *dans des conditions telles que*, car aucune relation de rection plus particulière (conséquence, temps manière) ne peut être déterminée :

- (1364) il a fait son discours que personne écoutait

Seul le contenu lexical des deux CV peut nous orienter vers une interprétation. Dans l'exemple qui suit, c'est évidemment une relation de conséquence que nous introduisons dans l'interprétation de ces deux faits concomitants :

- (1365) il était sur mes pieds que je pouvais plus bouger

Les propriétés des greffes rectionnelles ne s'appliquent pas toujours de façon convaincante à ces exemples extrêmes où les deux constructions semblent se placer sur le même plan, sans que l'une apparaisse comme une détermination de l'autre et l'analyse par simple couplage support-apport pourrait être proposée. Nous sommes ici dans la même situation limite que celle que l'on observe en latin dans des structures beaucoup plus grammaticalisées de corrélation, comme le *ita...ut* qui ne peut être traduit en français que par une parataxe. Il n'en reste pas moins que, greffe extrême ou couplage seul, ces structures restent des manifestations du pouvoir constructeur de la relation support - apport.

Je vais maintenant justifier en détail le statut de greffe que j'attribue à ces énoncés. Je vais pour cela montrer, sur les exemples les plus nets, que leurs propriétés syntaxiques se répartissent en deux sous ensembles : un sous-ensemble qui s'explique facilement si l'on reconnaît le statut d'élément régi de ces *que* CV, et un autre où il est plus simple de décrire les propriétés à partir de la fonction de la construction dans le message.

Propriétés explicables par référence à la relation de rection

On distinguera les propriétés proprement syntaxiques de celles qui concernent la portée des modalités. Je réutiliserai la notion de base pour désigner la construction à laquelle on peut intuitivement rattacher *que*.

A. Propriétés morphosyntaxiques

1) en relation avec la base :

- La construction verbale figurant dans la base donne d'une façon générale l'impression d'être "incomplète", une position syntaxique n'y serait pas réalisée. Ceci se manifeste parfois par le fait que le premier terme pourrait difficilement constituer un énoncé isolé :

- (1366) il s'est conduit que ça a été un brave scandale
(1367) *il s'est conduit
(1368) il a fini que plus personne lui parlait
(1369) ?il a fini

Dans ce dernier exemple, l'énoncé tronqué est attesté, mais il est évident qu'il n'a pas du tout la même interprétation ce qui révèle qu'il ne s'agit pas de la même construction du verbe *finir*. L'exemple (-2) est particulièrement significatif, puisque l'on sait que les verbes comme *se conduire* et *se comporter* ne peuvent fonctionner sans leur élément de valence "comme ça" :

- (1370) il s'est conduit comme ça
(1371) *il s'est conduit

On peut donc en conclure que dans ce cas la seconde construction est indispensable au fonctionnement syntaxique de la première. Dans les autres cas, il n'y a pas à proprement parler d'incomplétude syntaxique, mais l'élément *que* CV est toujours substituable par un élément indiscutablement régi :

- (1372) il a dansé comment
(1373) il a dansé que tout le monde était content
(1374) il a dansé qu'on pouvait pas mieux
(1375) il a fini comment
(1376) il a fini qu'il avait plus un sou

- L'incomplétude est corollairement appuyée par le fait qu'il ne semble pas y avoir de combinaison linéaire possible avec un élément représentant la place de réaction "évoquée" :

- (1377) il a travaillé merveilleusement
(1378) il a travaillé qu'on peut pas mieux
(1379) ?il a travaillé merveilleusement qu'on peut pas mieux

Ce dernier énoncé a une lecture de liste de lexicalisations et non de combinaison de structures différentes.

- La construction en *que* peut être mise dans un paradigme (37-40) dont la base est un pronom indiscutablement régi :

il a travaillé	comment
«	merveilleusement
«	dur
«	d'une manière acharnée
«	qu'on peut pas mieux

- D'une façon générale, ce type de constructions semble lié à la présence de la catégorie verbale. On ne peut trouver de paraphrase où le premier terme serait un simple thème nominal:

(1380) *sa façon de danser < qu'on peut pas mieux
 (1381) sa façon de danser < on peut pas mieux

La notion de catégorie grammaticale est donc cruciale pour définir ces emplois.

- la forme *que* CV à place vide est exclue de certaines de ces constructions :

(1382) il a fini qui était incapable de parler
 (1383) il a fini qu'on pouvait plus lui parler
 (1384) il a chanté que c'était très mélodieux
 (1385) *il a chanté qui était très mélodieux

Le dernier énoncé, s'il est possible, ne peut être une paraphrase de celui qui précède. Cette distribution ne peut s'expliquer à mon sens que si l'on fait intervenir la notion de catégorie grammaticale constructrice. Dans le premier couple d'exemples, la *que* CV se projette sur une position en *comme ça* prédication seconde du verbe *finir*. Or on sait que de telles valences peuvent parfaitement admettre des constructions à place vide, comme en témoigne le banal :

(1386) il est arrivé qui pleurait

On ne s'étonnera donc pas que la formule à schéma d'énoncé puisse mettre en jeu à la fois la construction à place vide et la construction saturée. Au contraire, le *comme ça* sur lequel est projetée la construction amenée par le schéma d'énoncé dans l'autre exemple n'est pas pris dans une prédication seconde, mais dans une relation de détermination entre le verbe et la place de rection *comme ça, comment* (banal adverbe de manière). Dans ce paradigme, les constructions à place vide ne sont pas admises. S'il s'agissait d'une organisation par seuls schémas d'énoncé, on ne voit pas pourquoi les deux constructions ne seraient pas possibles, puisqu' aussi bien on rencontre des paires telles que :

- (1387) il jouera < (ce)qui me plaît beaucoup
 (1388) il jouera < que ça me plaît beaucoup

- il y a des emplois "en subordonnée" possibles au moins pour certains contextes :

- (1389) si vous arrivez que c'est fermé sonnez au bouton (Robion)
 (1390) si vous arrivez c'est fermé sonnez au bouton (Robion)
 (1391) le fait que vous soyez arrivés que c'était encore fermé aurait pas dû vous empêcher de faire le travail
 (1392) c'est quand tu arrives que c'est fermé qu'il faut téléphoner au patron
 (1393) quand ça sentira que ça empoisonnera il faudra ouvrir les deux vannes

Les constructions qui ne reposent que sur des schémas d'énoncés sont difficiles dans ces positions, le statut rectionnel de ces *que* CV pourrait donc expliquer leur comportement. On se rend compte que des constructions en apparence identiques, mais où le lien est celui de couplage et non de greffe, ne peuvent apparaître dans les contextes précédents :

- (1394) *S'il te le donnerait que tu en voudrais pas c'est que tu es vraiment un ingrat
 (1395) *le fait qu'il te le donnerait que tu en voudrais pas montre ton obstination

Soulignons que, même si dans ces exemples, la *que* CV semble occuper une position dans la partie thématique de l'énoncé, elle est en fait en position d'apport secondaire dans cette première partie, ce qui est donc conforme à sa valeur générale.

2. Du point de vue de la *que* CV qui suit

Les exemples qui précèdent et ceux qui suivront montrent que le mode de la *que* CV ou son temps peuvent être gouvernés par des facteurs liés à la première construction : ainsi un contexte suspensif peut entraîner le subjonctif :

- (1396) elle est triste < qu'elle ne peut même pas me répondre
 (1397) est-elle triste qu'elle ne puisse même pas te répondre

Ce genre de corrélations ne peut s'expliquer qu'en supposant une dépendance microsyntaxique entre les deux termes.

B. Propriétés liées à la portée des modalités.

Dans les périodes, qui sont les exemples par excellence de constructions sans lien microsyntaxique, les deux termes sont indépendants du point de vue des modalités. En particulier les modalités qui apparaissent sur le premier terme n'ont aucune influence sur le second :

- (1398) il est pas heureux < je suis triste
- (1399) il est pas heureux < que je suis triste
- (1400) est-il heureux < je suis triste
- (1401) est-il heureux < que je suis triste

Dans ces deux cas l'interrogation ne peut porter sur le second terme du schéma : on ne peut interpréter les énoncés comme signifiant : "est-ce qu'il est heureux si je suis triste" ou " il est heureux si je ne suis pas triste ?"

Une modalité globale ne peut non plus mettre en cause le rapport posé par le schéma :

*est-ce qu'il s'en va que tu arrives ou qu'il a autre chose à faire

On constate alors que les greffes se comportent différemment :

Elles peuvent être prises sous une modalité qui "porte" sur le rapport entre les deux énoncés, comme dans les cas de rection :

- (1402) vous êtes vraiment arrivés que c'était fermé
- (1403) tu es sûr qu'il est arrivé que c'était fermé
- (1404) est-ce que tu es pas arrivé que c'était fermé
- (1405) est-ce que tu es pas arrivé après la fermeture

D'un autre côté si une modalité affecte le premier verbe, sa portée peut-être la *que* CV, comme en témoignent les contrastes suivants :

- (1406) ça puait pas vraiment que ça empoisonnait mais très fort quand même
- (1407) ça puait pas vraiment de façon insupportable mais beaucoup quand même

Le second élément peut donc être contrasté comme des éléments indiscutablement dans la rection du verbe.

Enfin, le deuxième terme ne peut pas disposer d'une modalité indépendante :

- (1408) *ça pue < que qui pourrait résister ?

Il est clair que l'ensemble des propriétés présentées ici trouvent un cadre d'explication naturel, si l'on pose une relation de rection entre les deux termes, elles feraient porter des limitations arbitraires sur une structure en simple schéma d'énoncé. Nous allons cependant voir que cette réalisation particulière de la rection a des propriétés qu'il convient de rattacher à l'autre cadre explicatif : celui des hiérarchies informatives.

Propriétés explicables par référence à la position apport

Propriétés morphosyntaxiques en relation avec la base

Deux propriétés sont particulièrement caractéristiques de ces constructions :

- elles ne peuvent se construire avec *c'est... que* :

(1409) *c'est que ça empoisonnait que ça puait

(1410) *c'est qu'il était cinq heures que je suis arrivé

- elles ne sont pas antéposables avec une intonation ouvrante contrairement aux éléments rectionnels standard :

(1411) *que personne pouvait mieux < il s'était mis à danser

(1412) d'une manière que personne n'égalait < il se mit à danser

(1413) *que c'était cinq heures < il est arrivé

(1414) quand ça a été cinq heures < il est arrivé

On comprend cette dernière propriété si l'on fait du statut d'apport de ces éléments une propriété constitutive. Mais alors pourquoi ces formes ne sont-elles pas susceptibles de figurer sous *c'est... que*, marque par excellence de l'apport ? Il faut alors remarquer que d'autres formes fonctionnant comme apport introduites par *que* avec choix spécifique sont incompatibles avec *c'est que* :

(1415) je regrette une chose (c'est) qu'il est parti sans me revoir

(1416) *c'est qu'il est parti sans dire au revoir que je regrette une chose

(1417) je veux que des rouges

(1418) *c'est que des rouges que je veux

Ces faits confirment en tout cas que la construction a un statut particulier du point de vue de la hiérarchie de l'information et que le recours à la seule morphosyntaxe ne peut rendre compte de l'ensemble de ses distributions.

Forme de la construction elle-même :

Toute une série de propriétés viennent souligner que la construction constitue une assertion autonome sur la première partie prise comme support thématique et que cette assertion contient l'information principale de l'ensemble de l'énoncé.

A. Formes de la construction introduite par *que* :

- *Que* peut être suivi de formes tout à fait diverses qui n'obéissent pas aux mêmes contraintes que celles qui pèsent sur des éléments rectionnels :

(1419) il a chanté comment

(1420) il a chanté comme seul un artiste peut le faire

(1421) il a chanté que seul un artiste peut le faire

(1422) *il a chanté comme c'était merveilleux

(1423) il a chanté que c'était merveilleux

(1424) il danse que tu meurs

(1425) *il danse d'une manière que tu meurs

Dans ce cas là *que* introduit un apport qui véhicule un commentaire sur les aspects qualitatifs de l'action et dont le contenu peut déborder le cadre lexical fixé

par le verbe. Dans cette position finale d'énoncé, la construction avec *que* se retrouve dans le paradigme de constructions verbales non marquées. Le schéma intonatif identique souligne bien le parallélisme entre les deux formes :

- (1426) il danse qu'on peut pas mieux
- (1427) il danse on peut pas mieux
- (1428) ça pue que ça empoisonne
- (1429) ca pue ça empoisonne
- (1430) je suis arrivé que c'était cinq heures
- (1431) je suis arrivé c'était cinq heures

Un phatique ou même une simple modulation intonative peuvent d'ailleurs "compléter" les termes de ces constructions :

-Soit en marquant la construction verbale comme acte de langage spécifique :

- (1432) il a dansé que, hélas, c'était pas une réussite
- (1433) il a dansé que, franchement, c'était pas une réussite

-Soit en constituant à eux tous seuls la forme de l'acte de langage :

- (1434) ce type il danse que pardon /je te dis pas
- (1435) ce mec il danse pardon
- (1436) ce mec il danse <
- (1437) il a fait ça d'une manière < que ...

Des contraintes sur la possibilité d'avoir des structures négatives dans le premier terme rappellent ce que l'on observe dans les supports à valeur de thème. S'il n'a pas dansé, on ne peut commenter sa danse :

- (1438) *il a pas dansé < que c'était merveilleux
- (1439) sa danse c'était merveilleux
- (1440) *pas sa danse c'était merveilleux
- (1441) ils sont pas arrivés < que c'était cinq heures

Au contraire, une pure détermination peut porter sur une base négative :

- (1442) il n'a pas dansé comme il le pensait
- (1443) il n'est pas arrivé quand on m'a téléphoné

Ainsi nos énoncés en *que* se trouvent pris dans deux types de relations : d'une part ils sont en relation avec le paradigme dégagé par la réaction verbale sur lequel ils se projettent. D'autre part, ils fonctionnent comme des apports sur la première construction verbale fonctionnant alors comme support. Les formes observées sont la résultante de la composition de ces deux organisations. La double détermination de ces constructions ne me semble donc plus faire de doute. On la retrouvera avec les constructions à base nominale.

3.2.3.2. *Que CV rection nominale étendue*

Compte tenu du fait que l'on n'a pas facilement en français de choses du genre :

(1444) la douche que j'en veux pas

on doit considérer que les greffes sur N sont toujours médiatisées par une construction verbale. Il y a cependant des exemples avec N initial qui montrent des cas clairs de greffes sur un N :

(1445) une serviette que tout le monde s'essuie il faut pas la prendre¹

Dans les autres cas, on peut souvent considérer qu'il y a ambiguïté : On ne peut dire si la partie rhématique est incidente au N ou à la CV :

(1446) ils faisaient des jeux de mots que tout le monde se marrait

Deux sources sont possibles pour de tels énoncés : ou bien on considère qu'il s'agit d'une greffe sur la construction verbale considérée comme susceptible d'une détermination globale : il s'agit de la greffe passe-partout avec une interprétation de type "consécutif" : ils faisaient des jeux de mots, de sorte que tout le monde se marrait. Dans ce cas le rire n'est pas conséquence de la qualité intrinsèque des jeux de mots mais plutôt de la situation en général.

D'un autre côté, on peut considérer *que tout le monde se marrait* comme une greffe sur une position "comme ça" du constructeur nominal *des jeux de mots* ; dans ce cas, l'interprétation est qu'il s'agit de jeux de mots en eux-mêmes comiques. Dans beaucoup d'exemples de ce type, l'ambiguïté ne peut être levée que par une analyse du contexte, elle est structurellement prévisible : il y a en effet concurrence pour recevoir la portée de la greffe entre la construction verbale et la construction nominale.

De telles structures de greffes se développent sur un N placé en position de présentation. Cette position peut-être soit un N initial qui est apte à être le support d'une prédication "secondaire", soit un N présenté par un verbe. 'Présenté par le verbe' veut dire que la valeur de la construction verbale est essentiellement d'annoncer le N et de l'offrir à des caractérisations à venir. La greffe aura une incidence préférentielle sur le N s'il est indéfini et si la construction verbale ne porte pas le poids du message :

(1447) José il a acheté une moto que tu peux la monter à deux cents sur
autoroute op Méthivier

Dans ce cas, la reprise anaphorique centre automatiquement l'incidence de la greffe sur le nom. Dans d'autres cas l'incidence de la greffe concernera plus la construction verbale dans son ensemble et donnera un effet de type consécutif :

¹on ne confondra pas ce cas où la relative ne peut être supprimée et fait donc partie du syntagme nominal, et les cas où on est en présence d'une greffe énonciative, tout à fait facultative :

une serviette- que tout le monde s'en servait d'ailleurs - était à la disposition des clients

(1448) nous avons beaucoup de châssis que c'était difficile à manœuvrer
Pour,

Les châssis en tant que tels n'étaient peut être pas difficiles à manœuvrer, mais le fait d'en avoir beaucoup pouvait rendre l'ensemble des manipulations difficiles. Nous verrons, dans le corpus, comment au fil des exemples l'incidence de la greffe peut varier et, dans une certaine mesure, être calculée.

Pseudo tel que

Des exemples comme :

- (1449) il a fait ça à une vitesse que j'aurais jamais pu
- (1450) il est passé à une vitesse que personne a pu le reconnaître
- (1451) ça faisait un bruit que j'ai jamais rien entendu de pareil
- (1452) ça faisait un bruit que on s'entendait plus

posent deux types de problèmes. Celui de la limite entre la greffe et la construction "relative" et celui de la base de la greffe.

Relative ou greffe

Prenons le premier type d'exemples qui comportent des noms dans une construction de type *comment* ? (*vitesse, manière, façon*) . Dans cet emploi syntaxique, ces noms ne peuvent fonctionner seuls :

- (1453) *il a fait ça à la vitesse / une vitesse
- (1454) il a fait ça à une vitesse incroyable
- (1455) il a fait ça à la vitesse à laquelle il faut le faire

Le complément nécessaire peut être fourni par un paradigme de formes canoniques incluant des adjectifs, des *que* CV à place vide ou à pronoms relatifs comme dans notre exemple.

Il est alors assez facile de distinguer parmi les constructions en *que* :

-une version de dispositif dénominal avec article défini, où la *que* CV est une construction à place vide solidaire d'une tête nominale non autonome, elle peut produire un effet de "rection" passe-partout :

- (1456) il a fait ça à la vitesse qu'on lui a demandé de le faire (ainsi)

Dans ce cas, on peut également vérifier que l'on a un équivalent à pronom relatif. :

- (1457) il a fait ça à la vitesse à laquelle on lui a demandé de le faire (ainsi)

-nos exemples avec article indéfini, qui ne présentent aucune de ces propriétés :

a) pas de commutation avec un relatif :

(1458) ?il a fait ça à la vitesse que je pouvais pas faire mieux

(1459) ?il a fait ça à la vitesse à laquelle je pouvais pas faire mieux

b) pas de "contrôle à distance" :

(1460) ?il a fait ça à une vitesse qu'on lui a demandé de le faire ()

c) mêmes propriétés que les formes en *tel* :

(1461) ?il a fait ça à une telle vitesse qu'on lui a demandé de le faire ()

(1462) il a fait ça à une telle vitesse que je pouvais pas faire mieux

Comment analyser alors les exemples où il est manifeste que la *que* CV n'est pas une construction à place vide ? On remarquera que ces exemples ont toujours un article indéfini et qu'il est donc possible de les analyser comme des greffes sur la position "complément obligatoire" de la construction, d'autant qu'ils ont des versions sans *que* :

il a fait ça à une vitesse	extraordinaire
»	qui vous surprendrait
«	qu'on peut pas imaginer plus vite (greffe)
«	on peut pas imaginer plus vite
*il a fait ça à la vitesse	on lui avait demandé

La situation est évidemment parallèle de celle que l'on a observée avec les quantificateurs verbaux de type *tellement* et *si*. Il y a des formes où la *que* CV joue le rôle d'un repère extérieur greffé sur un paradigme gradué marqué microsyntactiquement par *tel* :

(1463) il a fait ça à une telle vitesse que on ne le voyait plus

Et les formes précédentes où l'apport est directement greffé sur la construction verbale.

Base de la greffe

Bien évidemment, dans le cas d'une absence de morphème marquant la base de la greffe, on peut hésiter entre une analyse en greffe nominale ou greffe verbale (*tellement de bruit / un tel bruit*) :

- (1464) ça faisait un bruit que j'ai jamais rien entendu de pareil
 (1465) ça faisait un bruit que on s'entendait plus

En fonction du contenu lexical, le premier énoncé est plus aisément interprétable comme une greffe nominale.

Pour être fidèle au principe signifiant / signifié, je propose de considérer que, en l'absence de morphologie explicite, on ne dispose que d'une structure support-apport où l'apport joue le rôle d'un déterminant "généralisé", la portée sémantique de ce déterminant pouvant être le prédicat out entier ou un élément de ce prédicat.

4. Constructions idiosyncrasiques à partir de relations micro et macro

On observe ici la constitution de **liens prédicatifs originaux**. Ces liens prédicatifs vont s'établir en créant des contraintes inattendues entre les catégories figurant dans les deux constituants principaux d'un message. Deux types de structures seront examinés dans ce sens.

-Des structures prédicatives "simples" où un lien de prédication s'établit, au niveau syntagmatique entre un élément support marqué par un verbe "présentatif" et un apport constitué par une énonciation de première main sous forme de que CV, de que CV () ou de construction verbale à clitique :

- (1466) il y a des gens qui arrivent
 (1467) il y a des gens à qui ça va rapporter
 (1468) il y a des gens que ça va leur rapporter
 (1469) il y a des gens ça va leur rapporter

-Des structures prédicatives "complexes" dans le cas où une structure impliquant une opération sur l'axe paradigmatique : choix exclusif, choix non exhaustif dans un paradigme est inscrite dans une construction microsyntaxique :

- (1470) c'est à Paul que j'ai parlé
 (1471) il y a Paul à qui on peut demander ça

La constitution des prédictions met crucialement en jeu des lexèmes verbaux à valeur "grammaticale ou métalinguistique" reconnus depuis longtemps *c'est* et *avoir* sous la double forme *j'ai* et *il y a*. Ces éléments ne sont évidemment pas de pures marques de constituants macro. Ils forment des constructions aux propriétés spécifiques en entrant dans des positions macro particulières. D'un autre côté, les contraintes de fonctionnement que présentent les verbes "métalinguistiques" marqueurs de relations prédicatives ou de choix paradigmatiques, contribuent à établir le signifiant de ces constructions et à faire en sorte qu'on ne puisse pas les réduire à des constructions verbales ordinaires. Ces constructions peuvent être considérées comme des codifications, par le biais d'éléments segmentaux, de messages organisés selon des principes purement macrosyntaxiques.

Pour les prédications simples, on peut opposer :

- (1472) certains amis ils vous enfoncent systématiquement
- (1473) il y a certains amis (qu') ils vous enfoncent systématiquement
- (1474) Pour les prédications complexes :
- (1475) à la caisse ils se payent
- (1476) c'est à la caisse qu'ils se payent

Bien évidemment, les conditions d'emploi de la forme codifiée ne sont pas les mêmes que celles des formes à lien purement macrosyntaxique. Comme on le voit, ces questions sont un peu différentes de celles que j'ai traitées jusqu'ici. Dans ces dernières, j'étudiais les *que CV* comme unités autonomes dont j'essayais de définir le fonctionnement syntaxique en fonction d'un contexte dont les propriétés n'avaient pas à entrer directement dans la combinatoire. Ici, l'usage des *que CV*, saturées ou non est totalement articulé sur l'emploi de formes spécifiques *il y a*, *j'ai*, *c'est*. La construction d'ensemble est un complexe des propriétés des *que CV* et des propriétés de ces formes verbales. On ne peut la définir précisément que si on combine ces diverses propriétés. L'étude de ces verbes n'étant pas l'objet de cette thèse, je n'ai pas entrepris de recenser les propriétés de ces verbes qui ont été mises à jour dans les nombreuses études dont ils ont été l'objet. Certaines de ces études viennent de paraître, je n'ai même pas pu en prendre connaissance. Je serai donc très prudent sur les résultats que j'avance.

La seule raison qui m'a amené à proposer des analyses provisoires de ces constructions est que, comme on le verra dans l'examen des corpus, on trouve dans certaines de leurs sous-rubriques certains parmi emplois les plus fréquents de *que CV* non standard, notamment ceux que je vais caractériser comme des prédications « évaluatives » (*il y a des gens que il faut jamais leur parler*). Je ne pouvais donc ignorer ce domaine. Pour ne pas faire double emploi avec d'autres études, j'ai donc choisi de les présenter du point de vue de leurs relations avec la macrosyntaxe. Je n'ai donc pas pris en compte, par exemple, les indications capitales pour leur traitement qu'auraient fourni leurs propriétés temporelles et aspectuelles. C'est dire si on ne trouvera pas ici une grammaire de *il y a* et de *c'est*, ni même une description de leurs emplois. Je présenterai simplement les propriétés de ces items dont j'ai besoin pour exposer l'intégration des *que CV*, noyaux macrosyntaxiques dans des relations prédicatives

***C'est et avoir* verbes constructeurs et verbes "auxiliaires"**

Ces structures font donc un appel crucial à l'emploi des verbes *avoir* et *c'est* dans un fonctionnement grammaticalisé. Nous allons préciser le rapport entre ce fonctionnement qui en fait des types particuliers d'auxiliaires au service d'autres verbes et leur fonctionnement comme verbes constructeurs, centres de noyau prédicatif. Parmi les divers emplois de ces deux verbes comme verbes constructeurs, je retiendrai, pour chacun, deux types dont la grammaticalisation sera la base de description de nos énoncés avec *que*.

Avoir

Il y a

Il y a présente un emploi non restreint avec des compléments de toute sorte dont l'interprétation est de type "présentatif". Il marque la présence ou la survenance d'une entité ou d'un événement dans la situation d'énonciation ou dans un univers explicitement défini. Hors contexte l'interprétation est donc celle d'un déictique :

- (1477) il y a des gens (ici)
- (1478) il y a moi (là où vous vous asseyez)
- (1479) tiens ! il y a Pierre
- (1480) il y a personne
- (1481) il y a qu'il fait pas assez beau

Du point de vue de la forme, cet emploi se caractérise par le fait que le groupe construit ne peut être pronominalisé, en tout cas sans modification de sens :

- (1482) *il y en a, moi
- (1483) ?il y en a, des gens

Ce dernier exemple n'est pas fondamentalement déictique. Il ne constate pas la présence de "gens" dans la situation, mais la présuppose pour affirmer qu'il y en a beaucoup. Du point de vue de l'organisation informative, l'élément construit a une indiscutable valeur rhématique. Et la fonction de l'énoncé est précisément d'introduire dans le discours des éléments dont les référents sont présents dans la situation. Il s'agit de la fonction "présentative" relevée par beaucoup d'observateurs. On peut parler aussi d'interprétation "entrée en scène" d'une entité, puisque cette tournure a un emploi fréquent dans les séquences textuelles narratives, qui consiste à introduire un personnage dont l'énoncé suivant décrit une action. L'emploi présentatif se retrouve en relation avec un paradigme suggéré par le contexte précédent :

- (1484) **L1** je vois personne qui peut faire ce travail **L2** ben il y a au moins Paul
- (1485) **L1** qui c'est qui sera là demain **L2** ben il y a Pierre, Marie, Luis...

Il y a ou *j'ai* donnent une liste des éléments qui peuvent constituer le paradigme. Il s'agit d'une liste non exhaustive. La valeur est proche d'un "*en tout cas*". Il s'oppose alors à *c'est* qui indique un choix exhaustif dans le paradigme. Je relèverai ensuite ensuite un emploi qui se caractérise du point de vue de la forme par une équivalence pronominale en *il y en a* et du point de vue de l'interprétation par une valeur existentielle : *il y en a = ça existe*. Cette interprétation n'est pas pleinement acceptable avec tout N hors contexte.

- (1486) il y a des excités vous savez - il y en a- ça existe
- (1487) il y a de beaux fruits / il y en a
- (1488) il y a des gens stupides / il y en a [des gens stupides]
- (1489) il y a des gens / ?ça existe
- (1490) il y a du monde / ? ça existe
- (1491) il y a des singes / ça existe
- (1492) ?il y a des endroits / ça existe
- (1493) il y a des endroits merveilleux

Pour les derniers exemples une lecture existentielle suppose un contexte :

- (1494) sur la planète Mars il y a des gens
- (1495) tant qu'il y aura des hommes
- (1496) pour faire ça il y a des endroits

Il faut remarquer que cet emploi n'est pas possible, hors contexte, avec des termes référant à des individus identifiés :

- (1497) ?il y a moi = j'existe
- (1498) ?il y a le voisin = le voisin existe

La lecture existentielle consiste donc à poser l'existence d'une classe d'individus, hommes, singes... Pour que l'emploi existentiel constitue une assertion pertinente, il faut que la classe dont on pose l'existence soit pourvue d'une propriété qui la définit :

- (1499) ?il y a des gens , des êtres
- (1500) il y a des gens intelligents
- (1501) il y a des êtres bizarres

L'emploi "présentatif" de *il y a* peut être mis en parallèle avec des énoncés sans verbe, présentant un schéma prosodique particulier. Ainsi un terme nominal peut être "présenté" par une simple intonation assertive :

- (1502) Pierre / des voisins (voilà Pierre, des voisins)

Ce n'est pas le cas de la valeur existentielle : "*des hommes*" ne pourra jamais signifier : "*il y a des hommes qui existent*".

J'ai

Le verbe avoir dans des énoncés comme :

- (1503) j'ai des amis
- (1504) j'ai une télévision SABA que je vais pas tarder à changer d'ailleurs
- (1505) j'ai des voisins

fonctionne comme un verbe constructeur de sens plein. Dans ce fonctionnement de constructeur, il prend un sens "faible" impliquant une relation plus qu'une possession dans certains énoncés. Comparez :

- (1506) j'ai une mère
- (1507) moi j'ai encore ma mère
- (1508) ?j'ai ma femme
- (1509) pour m'accompagner là j'ai ma femme

Cet emploi "faible" est à la base du fonctionnement de ce verbe comme "auxiliaire" de prédication.

C'est

Deux emplois de ce verbe nous intéressent :

-*c'est* introduit un élément dans le discours en référence au contexte précédent :

(1510) j'ai vu Paul *c'est* un homme intelligent.

Cet emploi est complémentaire de celui de *il y a* présentatif, qui introduit dans le discours un apport "nouveau", le plus souvent en rupture avec le contexte précédent. *C'est*, comme dans l'exemple ci-dessus, introduit dans le discours une notion nouvelle par reprise et appui sur un élément du contexte précédent. Dans cet emploi le complément de *c'est* peut être pronominalisé :

(1511) Paul *c'en* est un à qui on peut rien dire

-*c'est* établit un contraste entre ce qui est dit et ce qui aurait pu être dit, sans lien avec ce qui précède. Les exemples les plus "purs" sont les énoncés suivants, que l'on entend par exemple au café au moment de la répartition des boissons :

(1512) Pierre *c'est* la bière

(1513) le demi *c'est* moi

(1514) **L1** il fait pas bon sortir en ce moment **L2** *c'est* la guerre

Le *c'est* ne reprend pas anaphoriquement des éléments du contexte discursif précédent. On ne peut le paraphraser par un simple verbe être :

(1515) *Pierre est la bière

(1516) *le demi est moi

C'est amène un apport d'information qui est marqué comme un choix exclusif parmi d'autres possibles. A sa fonction syntagmatique qui en fait le constructeur d'un groupe nominal, s'ajoute une fonction paradigmatique, celle de souligner le choix exclusif d'un élément d'information parmi un ensemble de choix possibles. Le paradigme en question n'a pas de réalité linguistique. Il n'est pas ancré sur une catégorie grammaticale qui l'ouvrirait. Il est de nature conceptuelle et se dégage des informations que l'on peut tirer du contexte précédent. Au café, la commande précédente a établi un ensemble de boissons dont chaque consommateur doit recevoir une. *C'est* opère un choix dans la liste en référence à un destinataire. L'énonciation d'une assertion comme en () ouvre la voie à un ensemble de justifications possibles, dont *c'est* sélectionne une.

Dans un exemple attesté, l'effet plaisant produit par une lecture anaphorique "hors contexte" : un animal est une voiture, révèle bien le fonctionnement du *c'est* de paradigme :

(1517) le chat *c'est* une 4L

Les locuteurs viennent d'ouvrir dans le contexte précédent le paradigme discursif de l'ensemble des causes possibles de la mort d'un chat. Dans ce contexte, un locuteur indique la cause de la mort de son propre chat. La valeur "paradigmatique" de cet emploi de *c'est*, est bien révélée par les contrastes qu'il peut développer :

- (1518) le chat *c'est* une 4L pas la mort aux rats
(1519) le demi *c'est* moi pas elle

On verra plus loin que cet emploi isolé peut être mis en rapport macrosyntaxique avec un paradigme, cette fois construit linguistiquement, notamment à partir d'une construction verbale à place vide.

L'emploi paradigmatissant de *c'est* a une contrepartie où la fonction contrastive est assurée par la seule prosodie :

- (1520) le demi < *c'est* moi >> pas elle
(1521) le demi < moi >> pas elle
(1522) le demi < *c'est* pour moi
(1523) moi >> le demi
(1524) pour moi >> le demi
(1525) moi >> moi >> (choisissez-moi)

C'est sur la base de tels rapprochements que l'on peut attribuer à *c'est* la valeur de marque segmentale d'apport. Mais il s'agit d'un apport particulier, qui suppose une sélection exclusive.

A partir de ces types d'emplois, je fais l'hypothèse que vont se développer des schémas d'énoncés idiosyncrasiques aux propriétés micro et macro spécifiques, associées à des fonctions informatives particulières. Dans ces constructions, les verbes vont perdre leur plein statut de verbes constructeurs pour devenir auxiliaires d'autres verbes, avec lesquels ils formeront un ensemble prédicatif. L'emploi présentatif de *il y a* est relié à des énoncés à valeur de prédications descriptives. L'emploi existentiel de *il y a* et l'emploi anaphorique de *c'est* constituent des prédications évaluatives. Les emplois paradigmatissants de *il y a* et de *c'est* interviennent dans des prédications comportant des opérations paradigmatiques supplémentaires sur une position syntaxique.

Les verbes présentatifs et les *que* CV

Les deux types d'emplois que nous avons relevés des verbes présentatifs : l'emploi syntagmatique et l'emploi paradigmatique peuvent donc s'associer à des constructions verbales pour former des énoncés qui partagent certaines propriétés avec les dispositifs prédicatifs canoniques. La propriété commune la plus remarquable est le caractère propositionnel de ces constructions. Comme les constructions canoniques, ces constructions constituent un seul message, comportant une partie support et une partie apport. Elles fonctionnent comme des

actes de langage autonomes (assertions, interrogations...) et peuvent être dites vraies ou fausses :

- (1526) Paul est parti
- (1527) il y a Paul qui est parti
- (1528) il y a Paul il est parti
- (1529) c'est Paul qui est parti

Les constructions verbales peuvent être des *que* CV ou des constructions canoniques. Le lien prédicatif qui se manifeste dans ces constructions est d'une double nature. Dans le cas où la construction présentative est associée par une relation support-apport à une construction verbale "ordinaire" pour former la division principale de l'énoncé :

- (1530) il y a Paul < il est parti

On peut considérer qu'il est entièrement de nature macrosyntaxique. C'est la structure support-apport ou apport-report du message qui fait proposition. La construction présentative joue le rôle secondaire d'apport ou de report dans le message. L'ensemble s'interprète comme : **à propos de ce support il y a Paul, j'affirme**, je dis qu'il *est parti*... Lorsqu'un des termes est une *que* ()CV, le lien prédicatif principal tient à la fois à la présence de catégories grammaticales prédicatives (en l'occurrence la *que* ()CV) et au lien de solidarité qui s'établit entre ces "prédicats" et un terme extérieur constitué par la construction présentative. Ce lien est nécessaire pour que les prédicats forment des prédications. Quelle est la nature de ce lien ? L'hypothèse que je propose est de considérer qu'il est là encore lié à l'organisation du message. C'est parce qu'un message unique se constitue à partir des deux composantes qu'un effet prédicatif se dégage. Ce message se constitue fondamentalement par la mise en présence d'apports et de supports¹. C'est parce que les deux constructions verbales se répartissent ces rôles que l'ensemble est interprété comme une prédication.

Le lien prédicatif principal est donc de nature macrosyntaxique, mais il faut prendre en compte qu'il s'articule avec les liens prédicatifs microsyntaxiques portés par les verbes tensés. Quelles sont les conséquences de cette articulation entre lien macro et lien micro ? Le lien prédicatif institué par le présentatif est minimal : il s'agit de prédications posant l'entrée en scène ou l'existence d'une entité. Ces prédications sont iconiquement secondes par rapport à la prédication principale, puisque leur valeur de prédicat microsyntaxique consiste précisément à affirmer l'existence d'une entité qui va constituer un support pour un message dans lequel elles vont être intégrées. La prédication présente dans la construction formant l'apport de ce message peut au contraire entrer en conflit avec la prédication principale en promouvant son sujet comme support de prédication concurrent du support macrosyntaxique. Un message avec deux supports potentiels de prédication présente des difficultés d'interprétation. On rencontre ainsi très peu d'énoncés comme :

¹ Un message peut aussi consister en un seul apport. On pourrait alors dire que dans certains cas, c'est le fait que les deux constructions verbales constituent un seul apport qui crée le lien phrastique de type prédicatif.

- (1531) ?il y a Pierre Marie va venir le chercher à midi
 (1532) ?il y a Pierre que Marie va venir chercher

Pour que de tels énoncés soient informativement bien formés, il faut que la construction verbale soit le plus proche possible d'un prédicat et non d'une prédication à support lexical sujet saillant. Cette situation est réalisée si le sujet du verbe a une forme clitique ou est précisément la place vide du prédicat. Dans les deux cas, cela revient à ne pas imposer de relation prédicative microsyntaxique saillante et donc à donner à la construction verbale une valeur de prédicat plus que de prédication. Cela explique que la majorité des énoncés avec prédication macrosyntaxique ont un apport de type Clit. V ou qui CV ou encore que () Clit. Sujet V, bref ne comportent pas de sujet lexical. Lorsqu'un tel sujet apparaît, des relations spécifiques doivent s'instaurer entre les deux supports de prédication pour que l'énoncé soit informativement acceptable :

- (1533) il y a mon voisin il y a sa femme qui est malade
 (1534) ? il y a mon voisin sa femme est malade
 (1535) ?il y a mon voisin les cerises sont mures
 (1536) il y a mon voisin qui va être emmené à l'hôpital
 (1537) ? il y a mon voisin qu'on va conduire à l'hôpital
 (1538) ?il y a mon voisin à qui le Maire a remis la légion d'honneur

Je reprendrai cette discussion à la lumière des énoncés réels du corpus. Je vais pour l'instant me contenter de caractériser de façon générale le lien prédicatif principal de ce type d'énoncé. Pour ces énoncés à prédication auxiliaire présentative, deux situations doivent être distinguées. Dans un premier ensemble de cas, la situation rappelle les exemples discutés jusqu'ici : la construction verbale prédicative joue le rôle d'un apport et les présentatifs forment des supports. Mais une autre situation est possible. Les verbes présentatifs peuvent être employés dans leur valeur paradigmatitante. Ils manifestent un choix paradigmatique, exclusif : *c'est* ; ou ouvert : *il y a*, et ce choix paradigmatique est rattaché à une structure établissant le paradigme :

- (1539) c'est seulement Marie qui va venir
 (1540) il y a aussi Jean qui doit venir

La *que* ()CV à place vide est une structure privilégiée d'ouverture de paradigme, puisqu'elle signifie structurellement qu'aucun choix n'a encore été réalisé. Entre la construction opérant le choix paradigmatique et la construction établissant le paradigme, le schéma prosodique institue un lien macrosyntaxique apport - report. L'ensemble construction à place vide et construction qui réalise la place vide est alors interprété comme une proposition. Ce que toutes ces constructions ont en commun, c'est donc que l'organisation du message concourt avec la microsyntaxe à former le lien prédicatif constitutif de l'énoncé. Nous verrons que, selon les sous-types, le "poids" de l'une ou de l'autre composante est plus ou moins fort. La grande distinction que je vais faire vient d'être annoncée. Je distinguerai :

-les constructions prédicatives à présentatif "simples", c'est à dire sans opération paradigmatique marquée (chap.)

-les constructions à opération paradigmatique marquée (chap. 3).

L'étude de ces deux ensembles de formes est compliquée du fait que l'on observe de nombreuses homonymies dans la réalisation des structures. Ces homonymies perturbent évidemment l'établissement des acceptabilités des énoncés. Donnons un exemple. Dans ce qui suit, je chercherai à montrer qu'il y a deux types de prédications "simples" en *il y a... qui*. La prédication "constative" et la prédication "évaluative". J'essaierai de montrer que l'énoncé suivant, inacceptable avec intonation continuative sur Pierre :

(1541) ?il y a Pierre < à qui on ne téléphone plus

ne correspond à aucune structure possible de prédication "simple". Mais en fait cet énoncé est très voisin d'énoncés où le premier terme est affecté d'une intonation contrastive et qui sont eux parfaitement acceptables :

(1542) il y a Pierre >> - en tout cas - à qui on ne téléphone plus.

Ces énoncés ne sont pas des prédications simples, mais des prédications avec choix exclusif. Le raisonnement reposant sur une différence d'intonation, il n'est pas facile à construire. Il doit donc être entendu que dans le chapitre suivant, le calcul des acceptabilités ne doit pas prendre en compte la lecture paradigmatique des énoncés. Les emplois paradigmatiques seront traités dans le chapitre 4.2.

4.1. Formes de prédications "simples" en : présentatif... *que* CV

On observe toute une série d'énoncés comportant *il y a, j'ai*, présentatifs ordinaires en liaison avec une construction verbale précédée ou non de *que* qui ont la propriété commune de pouvoir être paraphrasés par des constructions verbales uniques tensées dont le verbe est celui de la *que* ()CV. Une première série comporte essentiellement des *qui* CV et constitue des prédications descriptives ou "constatives". La partie prédicative de l'énoncé établit un constat, décrit les actions ou les propriétés de l'entité introduite par le "présentatif" :

(1543) j'ai ma fille qui va au CES ballon de Toulouse

(1544) il y a un monsieur un docteur qui vient tous les samedis

(1545) il y a des flics un flic qui me cavalait après

(1546) il y a un voisin qui vient de téléphoner

(1547) s'il y a quelqu'un dessous bon il y a l'arbitre qui peut intervenir

(1548) il y a certaines formes qui sont meilleures que d'autres

On obtient des énoncés équivalents avec une construction verbale à clitique en lieu et place de la *que* ()CV :

(1549) j'ai mon fils aîné il gagne un pognon fou

(1550) il y a des collègues ils arrivent ils me disent oh gros qu'est-ce que tu fais là

Dans le contexte discursif où ils apparaissent, ces énoncés pourraient en outre commuter avec des prédications à verbe tensé, même si parfois le résultat n'est pas pleinement acceptable :

(1551) mon fils aîné gagne un pognon fou
(1552) ma fille va au CES ballon de Toulouse
(1553) un monsieur un docteur vient tous les samedis
(1554) des flics un flic me cavalait après
(1555) ?un voisin vient de téléphoner
(1556) s'il y a quelqu'un dessous bon l'arbitre peut intervenir
(1557) ?des collègues arrivent ils me disent oh gros qu'est-ce que tu fais là (Rosa)¹

Les locuteurs établissent d'ailleurs ces équivalences en coordonnant les deux types d'énoncés dans le même message :

(1558) Charlemagne a inventé une petite école il y en a un autre qui a inventé les lycées

On aurait pu enchaîner avec : *Napoléon a inventé les lycées*. Dans les deux cas, si l'on supprime l'apport, on aboutit à des énoncés inacceptables :

(1559) ?Charlemagne a inventé une petite école il y en a un autre

(1560) ?Charlemagne a inventé une petite école Napoléon

Ce qu'indiquent ces équivalences, c'est d'abord que le "présentatif" n'est sans doute pas le prédicat principal de l'énoncé, mais une manière de "prédicat auxiliaire" marquant le support de la prédication. Ainsi, dans le deuxième énoncé, *il y a* ne fonctionne pas comme prédicat principal, puisque sa seule présence ne suffit pas à donner un équivalent acceptable de l'énoncé de départ.

Une autre série de constructions à interprétation prédicative présente dans la partie support de prédication des constructions en *il y a et j'ai*, mais dans la partie prédicative on voit apparaître un paradigme plus diversifié de formes : qu-CV à place vide, y compris avec des cas obliques, *que CV* saturées. Ces prédications ne sont pas associées à une interprétation constative mais à l'expression d'un jugement qui permet de définir une catégorie d'individus introduite par le présentatif :

(1561) il y a des œuvres qu'on finit par trouver un certain plaisir CR. LS

(1562) il y a des appareils qu'on se sert pas tous les jours (Salon)

¹ Si certaines des paraphrases en construction verbale tensée ne sont pas très naturelles, c'est à cause des contraintes qui pèsent sur la réalisation, en discours, des sujets de verbe " tensé" indéfinis spécifiques. De façon générale, les conditions d'emploi des trois types de constructions posées ci-dessus en relation de paraphrase sont distinctes, mais il s'agit bien dans tous les cas de prédications, en tout cas les constructions fonctionnent comme telles dans le discours.

- (1563) il y a des amis que je téléphone jamais
- (1564) il y avait des jeux de mots que tout le monde rigolait (Gars, C)

Ces prédications ont évidemment des formes homonymes de la prédication "constative" lorsque la *que* ()CV a une place vide sujet :

- (1565) il y en a qui n'aiment pas ça

Ces énoncés ont des paraphrases qui font apparaître le caractère prédicatif de la *que* ()CV :

- (1566) on finit par trouver un certain plaisir devant certaines œuvres`
- (1567) on ne se sert pas tous les jours de certains appareils
- (1568) certaines œuvres sont telles qu'on finit par y trouver un certain plaisir
- (1569) certains appareils sont tels qu'on s'en sert pas tous les jours
- (1570) certaines œuvres on finit par y trouver un certain plaisir
- (1571) ces amis je leur téléphone jamais

Dans ces constructions, la *que* CV commute avec une construction à pronom *qu-* :

- (1572) il y a des oeuvres où on finit par trouver un certain plaisir
- (1573) il y a des appareils dont on se sert pas tous les jours
- (1574) il y a des amis à qui je téléphone jamais
- (1575) ?il y avait des jeux de mots à propos des quels tout le monde rigolait

On observe aussi une commutation avec des formes de CV saturées avec ou sans *que* :

- (1576) il y a des œuvres (qu') on finit par y trouver un certain plaisir
- (1577) il y a des appareils on s'en sert pas tous les jours
- (1578) il y a des amis je leur téléphone jamais
- (1579) il y avait des jeux de mots tout le monde rigolait
- (1580) il y en a ils n'aiment pas ça

Ces deux groupes d'énoncés ont des propriétés communes et présentent des différences qu'il convient de recenser. L'enjeu de la discussion est double. D'une part se demander s'il s'agit de deux structures différentes ou de deux réalisations possibles d'une même structure. Et d'autre part déterminer la nature de ces structures, en particulier la manière dont s'y articulent les propriétés microsyntaxiques et les propriétés macrosyntaxiques. Je soutiendrai la thèse qu'il s'agit de deux structures différentes et que ces structures sont caractérisées par des propriétés spécifiques qui empêchent de les réduire à des constructions établies jusqu'ici. Je propose de les désigner désormais par les termes de "prédication constative" et prédication "évaluative".

4.1.1. Propriétés communes

1. La première propriété commune est le caractère prédicatif de la *que* CV que nous avons déjà mentionné.

2. Dans ces constructions, la relation prédicative s'établit à partir d'un support constitué lui-même d'une autre prédication. Cette affirmation n'est pas immédiate à vérifier sur le premier groupe d'exemples pour lesquels il semble que l'on puisse proposer des paraphrases sans verbe prédicatif auxiliaire :

(1581) (il y a) des gens qui arrivent

Cette équivalence reviendrait à proposer d'analyser ces formes comme des prédications verbonominales construites par un verbe plein *il y a*. Je montrerai plus loin qu'il faut distinguer la prédication constative de la construction verbonominale. Pour la prédication évaluative, il est facile de montrer l'impossibilité de susciter une lecture prédicative sans l'auxiliaire :

(1582) il y a des œuvres qu'on finit par prendre du plaisir

(1583) il y a des amis que je téléphone jamais

(1584) ?des œuvres qu'on finit par prendre du plaisir

(1585) ?des amis que je téléphone jamais

Ces deux derniers exemples, à la différence des formes avec auxiliaire ne pourront jamais signifier : *on finit par prendre du plaisir à certaines œuvres, je téléphone jamais à certains amis.*

3. Un support spécifique de prédication

De nombreux premiers termes de ces constructions ne peuvent fonctionner comme des énoncés isolés, en tout cas avec la même interprétation :

(1586) il y en a qui arrivent

(1587) il y en a qui exagèrent

(1588) il y a des gens à qui je téléphone jamais

(1589) il y a des cas où on ne sait pas quoi faire

(1590) ?il y en a

(1591) ?il y a des gens

(1592) ?il y a des cas

L'énoncé isolé est parfois difficile à interpréter. Ainsi pour *il y a des cas*, ni la lecture déictique, ni la lecture existentielle attachée au fonctionnement de *il y a* prédicat indépendant ne sont naturelles, on a donc des difficultés à interpréter cet énoncé hors contexte, ce qui n'est pas le cas lorsque *il y a* fonctionne avec *que* ()CV. Les autres formes sont plus faciles à interpréter, mais il y a un décalage entre l'interprétation de l'énoncé libre et celle de l'énoncé composé. *Il y a des gens* ne peut avoir, à l'état isolé, qu'une interprétation déictique¹ : *il y a ici des gens*,

¹ *Il y en a* suivi de *je vous jure* ou simplement avec une intonation exclamative a une interprétation non anaphorique. Mais bien évidemment il s'agit d'un message dont *il y en a* est le support et l'apport est constitué de l'attitude mimogestuelle évaluative. Il est vrai, en revanche, que l'on peut trouver ces formes comme des apports, dans des systèmes question-réponse : ca arrive que on gagne le gros lot au loto ? Oui, il y a des fois, des cas, des gens.

alors qu'il a une interprétation existentielle en composition : il existe des gens (tels que). *Il y en a* présente un décalage encore plus intéressant. Dans l'emploi isolé, l'interprétation du pronom est liée au contexte et n'est pas attachée au trait [+hum] :

(1593) il y en a, des gens, des livres etc.

Ce caractère anaphorique fait que *Il y en a* en début de discours, sans mémoire discursive commune, ne serait pas naturel. En relation avec *que* ()CV, la nature du pronom change. Il peut certes toujours assumer la fonction anaphorique, mais à la différence de la forme libre, il peut jouer le rôle d'un pronom indéfini [+animé] sans obligation d'anaphore, il signifie en gros "certains", des gens : *il y en a qui m'ont dit que vous partiez demain*, peut très bien commencer un discours avec l'interprétation non anaphorique de *il y en a* = *certaines personnes*. Cette caractéristique est soulignée par le fait que les locuteurs eux-mêmes posent des équivalences entre ce type d'énoncé et la prédication "ordinaire" ou verbonominale avec un sujet /pronom indéfini :

(1594) il y en a qui voulaient pas parler mais certains euh racontaient

C. , Bonnet,

(1595) il y en a qui ont besoin d'en avoir beaucoup et d'autres qui ont besoin d'en avoir pas beaucoup

C , Faure, ¹

On retrouve le *il y a* = *certaines* dans un emploi de support de message avec un apport quelconque :

(1596) il y en a ils sont rentrés à cinq heures

On trouve même ce constituant dans d'autres configurations macrosyntaxiques, par exemple comme report :

(1597) ils sont sortis il y en a

Mais ce syntagme ne peut fonctionner comme sujet de verbe conjugué :

(1598) *il y en a viendront demain

Le support de ces prédications fonctionne comme un constituant macrosyntaxique intégré à un message dans une position particulière de support, et non comme un constituant d'une construction syntaxique. Il est par conséquent difficile d'analyser ces présentatifs comme des verbes constructeurs pleins sur lesquels se grefferait une *que* ()CV, puisque le principe de la greffe est l'autonomie de la construction de départ. Ces constructions verbales supports sont spécialisées dans ce rôle, à la façon de syntagmes comme : *il a beau faire ça*. Ces supports spécialisés ont la

¹En fait le premier de ces énoncés est sans doute un verbonominal. Le second se rapproche beaucoup plus, dans son interprétation, des énoncés que nous voulons étudier. De toutes façons, on pourrait construire des exemples non ramenable à des verbonominaux types :
il y en a à qui il faut pas faire confiance et certains sont même des bandits notoires

propriété de ne pouvoir constituer un apport. Ils ne forment pas des actes de langage que l'on pourrait contester. Dans :

(1599) il y en a ils viendront demain

Il y en a ne peut être contesté comme si l'on avait posé l'existence ou enregistré la présence de certaines personnes. Je ne peux enchaîner en disant :

(1600) non il n'y en a pas

L'ensemble de ces propriétés révèle une relation de solidarité entre les deux composants de la construction, l'élément introduit par *il y a* et l'élément verbal, relation de solidarité qui s'interprète naturellement comme une prédication. Cette prédication est originale du point de vue de sa composition en catégories. D'une part on y rencontre des bases qui ne fonctionnent que là (*il y en a* [+hum]), et d'autre part, le prédicat lui-même entre dans un paradigme particulier. La prédication peut mettre en jeu d'autres catégories que la *que* ()CV : des adjectifs, des verbes à l'infinitif. Les adjectifs y prennent des marques particulières de statut prédicatif :

(1601) il y en a de stupides

(1602) il y en a d'arrivés

(1603) ?il y en a stupides

On pourrait alors être tenté de rendre compte de ces faits en étendant le nombre de prédications basiques du module grammatical. A la prédication à verbe tensé et à la prédication verbonominale, présentées au chapitre I, s'ajouteraient deux autres formes de prédications, caractérisées par la présence d'un auxiliaire de prédication : la prédication constative et la prédication évaluative. Mais une telle solution se heurte d'emblée au fait que, à la différence des prédications grammaticales, les prédications dont nous venons de proposer l'existence supposent qu'un certain nombre de conditions macrosyntaxiques soient réunies pour être précisément interprétées ainsi.

Un découpage fonctionnel support-apport marqué est indispensable pour l'interprétation prédicative. Le terme construit par *il y a* est nécessairement support et la *que* CV apport. La nécessité de cette segmentation fonctionnelle apparaît bien dans la forme "évaluative". Si les deux constituants forment une seule unité macrosyntaxique, l'interprétation de l'ensemble est celle d'un verbe *il y a* ou *j'ai* introduisant un groupe nominal avec une *que* ()CV jouant le rôle d'une relative adjective. Les équivalences pronominales révèlent bien le fait. Partons de la séquence :

(1604) il y a des gens à qui je téléphone jamais

Si aucune segmentation fonctionnelle n'isole les deux termes pour les constituer respectivement en support et apport, on obtient une lecture avec un *il y a* prédicat principal posant l'existence d'une classe prédéfinie représentée par un groupe nominal pronominalisable par le clitique *en* :

- (1605) il y a des gens à qui je ne téléphone jamais
- (1606) il y en a des gens à qui je ne téléphone jamais
- (1607) des gens comme ça ça existe

Dans le cas où une segmentation fonctionnelle marquée intervient, détachant la *que* CV, on obtient un énoncé prédiquant au moyen de la *que* CV une propriété à propos d'un ensemble évoqué par le groupe nominal support de la prédication :

- (1608) il y a des gens bon ben à qui je téléphone jamais
- (1609) certaines gens sont tels que je leur téléphone jamais

Dans ce cas, le groupe nominal du support est pronominalisable par *en*, indépendamment de la *que* ()CV :

- (1610) il y en a bon ben à qui je téléphone jamais

L'effet prédicatif est donc lié à une configuration macrosyntaxique, même si la prédication se réalise à travers des catégories grammaticales. Ces catégories ne sont d'ailleurs pas indispensables pour assurer la prédication. On peut, sans doute, comme dans les exemples précédents, réaliser le prédicat par une catégorie grammaticale à vocation de prédicat, mais on peut aussi le faire avec une *que* CV saturée ou même par une énonciation libre :

- (1611) il y a des gens bon ben que je leur téléphone jamais
- (1612) il y en a bon ben je leur téléphone jamais
- (1613) il y en a (que) pardon !

Pour la prédication descriptive, la différence d'effet de sens est moins sensible, mais la différence formelle subsiste. Il y a bien deux possibilités de pronominaliser la séquence *il y a des voisins qui ont téléphoné* :

- (1614) il y en a < des voisins qui ont téléphoné
- (1615) il y en a qui ont téléphoné

Si le deuxième énoncé, avec intonation ouvrante sur *il y en a*, ne peut être interprété que comme une paraphrase de *des gens ont téléphoné ce matin*, le premier a une lecture déictique ou quantificatrice (*il y a beaucoup de voisins qui ont téléphoné*) où *il y a* apparaît comme un prédicat principal d'existence.

Quelle analyse donner pour ces prédications sommairement caractérisées ? La première question concerne la nature de l'analyse, l'autre son caractère unifié ou non. Pour ce qui est du principe de l'analyse, deux possibilités s'offrent a priori si l'on ne veut pas poser de structures nouvelles. L'une consisterait à partir, malgré les réserves de la section précédente, d'une construction microsyntaxique et à mettre l'effet prédicatif au compte d'une intervention de la composante macrosyntaxique. L'autre au contraire partirait d'une structure macrosyntaxique et mettrait les différences au compte des réalisations microsyntaxiques particulières de cette structure.

1ère solution

Les deux prédications seraient issues de la segmentation fonctionnelle support-apport pratiquée sur une structure grammaticale de base. Les candidats possibles d'après le chapitre I sont les structures de "prédication verbonominale", de relative adjective, et de valence à prédication seconde.

Cette hypothèse se heurte d'emblée à l'objection de l'existence de formes sans *que* ni place vide :

(1616) il y en a ils exagèrent

Pour ces formes, il faut de toute façon maintenir une analyse macrosyntaxique de la relation prédictive. La description serait donc plus simple si l'on distinguait simplement deux types de prédications macrosyntaxiques, plutôt que de redoubler chaque structure micro par une structure macro. Il est vrai que l'on pourrait donner un caractère non ad hoc à ce redoublement en posant que les structures macro seraient des greffes à partir de constructions grammaticales. Il est possible de montrer que cette solution à base grammaticale ne peut être maintenue sur toute la ligne. L'argument est immédiat pour une solution à base de verbonominal et de relative adjective : les formes présentant une pronominalisation en *il y en a* = certains ne peuvent être des réalisations de ces constructions. Un clitique ne peut, en effet, être premier terme de verbonominal ni tête d'un syntagme nominal :

(1617) *en qui vient

(1618) *en qui est venu ne m'intéresse pas

La seule possibilité de solution "grammaticale" consisterait à partir d'une prédication seconde où les verbes *il y a* et *j'ai* joueraient le rôle de verbes recteurs principaux. Elle sera discutée plus loin et on montrera que si elle est peut être acceptable pour la prédication évaluative, elle n'est en tout cas pas possible a priori pour la prédication descriptive. Il s'ensuit donc que nous n'aboutirons pas à une solution unifiée en partant de "détachements" à partir d'une base grammaticale.

2ème solution

On partirait là d'une forme de base prédictive fondée sur une structure macrosyntaxique support-apport, du type de celle que l'on observe à l'état pur dans des énoncés tels que :

(1619) ces gens là ils ne font jamais rien

Nos énoncés représenteraient des réalisations particulières de cette structure. La partie support en serait composée d'une prédication auxiliaire en *il y a*, *c'est* ou *j'ai* présentant un N support. Le présentatif jouerait le rôle d'un marqueur de support d'un certain type, comme il le fait de toute façon dans des énoncés comme :

(1620) il y en a on leur a donné du miel

(1621) il y a des gens ils veulent venir le samedi

(1622) il y a des fois il fait pas beau

La partie apport comporterait diverses réalisations catégorielles possibles d'apports modalisés.

- une construction à valeur grammaticale de prédicat (*que* ()CV ou qu- CV) :

(1623) il y a des gens qui vont venir
(1624) des gens à qui on ne peut pas parler
(1625) ces gens qu'on peut pas parler

- une construction verbale tensée précédée ou non de *que* :

(1626) il y a des gens qu'on peut pas leur parler
(1627) des gens on peut pas leur parler
(1628) ces gens

Cette solution permet de mieux hiérarchiser les propriétés en partant de ce que les structures ont en commun : leur composition macrosyntaxique et en indiquant ensuite ce qui les distingue : la réalisation micro des composantes apport support du message. Il faut cependant relever d'emblée une difficulté. Ce que l'on attendrait dans ce cadre, c'est une combinatoire libre d'unités microsyntaxiques limitée seulement par d'éventuelles contraintes pragmatiques. C'est en gros la situation observée pour les cas où le support est défini. Ainsi la bizarrerie de :

(1629) ?ces gens qu'on peut pas leur parler

n'est pas un fait de structure, mais est lié au caractère non normatif très vivement ressenti de *que* marqueur d'assertion évaluative. C'est aussi le cas des supports indéfinis fonctionnant avec des apports non marqués par *que*. L'inacceptabilité de :

(1630) ?des gens on peut pas leur parler

est liée au problème général des supports indéfinis qui supposent des conditions particulières d'apparition. Dans un contexte approprié, l'énoncé ci-dessus serait possible :

(1631) à l'armée des officiers on peut pas leur parler

Mais pour le cas des apports en *que* ()CV sur des supports indéfinis, les restrictions de la combinatoire paraissent plutôt de nature syntaxique :

(1632) ?des gens < qui vont venir
(1633) ?des gens < à qui on peut pas parler

Ces énoncés ne trouvent pas de contexte où ils pourraient prendre une valeur prédicative.

D'autre part, si les structures purement support apport peuvent fonctionner avec un apport diversement modalisable :

- (1634) un/ce voisin il faut le mettre dehors
 (1635) un/ce voisin est-ce que tu le mets dehors

Les structures à présentatif sont plus nettement liées à un apport assertif :

- (1636) il y a un voisin je l'ai accompagné à la gare ce matin
 (1637) ?il y a un/ton voisin accompagne-le à la gare
 (1638) ?il y a un/le voisin est-ce qu'il est passé

Les constructions en cause semblent donc posséder à la fois des caractéristiques exprimables, pour partie, en termes de contraintes émanant de catégories grammaticales et, pour partie, en termes de structures macrosyntaxiques. C'est cette constatation que je prends comme point de départ de la proposition d'analyse que je vais développer dans la suite : il s'agit de constructions idiosyncrasiques. Je présenterai l'étude de chacune des structures en raisonnant d'abord sur les formes où le prédicat est une forme à place vide, j'aborderai ensuite le cas des CV saturées précédées ou non de *que*.

4.1.2. Que ()CV à place vide apport.

4.1.2.1. *Distinction prédication constative / prédication évaluative*

Malgré les propriétés communes présentées jusqu'ici, je maintiens la distinction en deux sous structures : la prédication "constative" et la prédication "évaluative". Cette analyse repose sur la constatation que ces constructions présentent des propriétés différentes et que cette différence de propriétés n'est pas explicable par la seule nature des catégories en présence, mais découle de la spécificité de l'ensemble de la structure. En effet, outre l'interprétation très différente : constat vs jugement, des propriétés formelles les distinguent .

Propriétés microsyntaxiques

Partie support

1. Dans la prédication "constative", le support peut être une entité individuelle :

- (1639) il y a lui qui va venir ce soir
 (1640) il y a moi qui dois sortir
 (1641) après il y a son père qui arrive
 (1642) il y a Aurélie qui te prend tout ton temps
 (1643) il y a Simone de Beauvoir qui dit des choses très intéressantes là-dessus
 (1644) il y avait un jardin plein de pierres et puis il y avait ça qui poussait

Les énoncés à supports présentant des individus ne donnent pas lieu à des lectures évaluatives, qui sont liées à un premier terme pronominalisable par un partitif :

- (1645) il y a des gens que vraiment ils sont stupides
 (1646) ?il y a Pierre que vraiment il est complètement idiot

- (1647) Pierre vraiment il est complètement idiot
- (1648) il y a des gens à qui on peut pas adresser la parole
- (1649) Pierre on peut pas lui adresser la parole
- (1650) ?il y a Pierre à qui on peut pas adresser la parole

Ce dernier énoncé ne peut comporter qu'un *Pierre* apport et entre sous une rubrique différente traitée dans le chapitre suivant. On ne peut obtenir une lecture de type : "Pierre est tel qu'on ne peut pas lui adresser la parole".

Partie apport

- 1) L'équivalence avec *comme ça* et *tel que*.

Dans la prédication constative, il est impossible de substituer *comme ça* à la partie prédicat :

- (1651) il y a le voisin qui a téléphoné
 - (1652) ?il y a le voisin comme ça
- c'est au contraire possible pour la prédication évaluative :

- (1653) il y a des gens à qui on peut pas téléphoner
- (1654) il y a des gens comme ça

Dans le même ordre d'idées, une paraphrase *en tel que* n'est possible qu'avec une prédication évaluative :

- (1655) il y a des gens qui ont téléphoné
- (1656) il y a des gens à qui on peut pas téléphoner
- (1657) il y a des gens tels qu'ils ont téléphoné
- (1658) il y a des gens tels qu'on ne peut pas leur téléphoner

- 2) Dans la prédication constative, la partie apport est une *que* ()CV essentiellement sur la position sujet, tandis que la prédication "évaluative" admet toutes les possibilités de places vides.

Propriétés macrosyntaxiques

Le premier type de prédication est associé à une forme macrosyntaxique support apport, où il n'est pas possible de pratiquer une double répartition des modalités. Les énoncés se présentent soit à la forme affirmative soit à la forme interrogative, la modalité portant sur le lien prédicatif :

- (1659) il y a des clients qui ont téléphoné ce matin
- (1660) il y aurait pas des clients qui ont téléphoné ce matin ?¹

¹ Ici encore, on peut avoir une interrogation, mais avec effet de contraste paradigmatique sur des voisins : il y a des voisins ou des clients ? qui ont téléphoné ce matin. Dans ce cas la *que* CV a une fonction de report

- (1661) Dans la prédication évaluative, on peut en fait construire une double prédication où la première partie est interrogative et la seconde affirmative :
- (1662) il y aurait pas des fiches sur lesquelles il serait possible d'écrire au feutre épais
- (1663) il y aurait pas des fiches (que) on pourrait y écrire au feutre épais

Ceci veut dire que dans la prédication évaluative, le verbe d'existence est un verbe aux propriétés de verbe plein en ce qui concerne les modalités. Dans la prédication constative, le verbe *il y a* se comporte comme un auxiliaire de prédication tenant lieu de stabilisateur du sujet de la prédication. La prédication évaluative est en fait fort proche d'une construction de *il y a* prédicat d'existence introduisant une construction nominale à tête indéfinie, avec toutes les formes de greffes qui peuvent développer la position déterminant de cette construction. La seule propriété qui nous interdit de les assimiler est évidemment la présence de la forme *il y en a* dans la position support et le caractère de prédication principale de la *que-CV* en apport.

Je vais à présent étudier chacune de ces constructions plus en détail pour confirmer que l'on a intérêt à en faire deux primitifs syntaxiques, qui conservent leurs spécificités malgré leurs liens avec d'autres constructions macro et micro syntaxiques. Je vais compléter les démonstrations esquissées dans ce qui précède pour montrer dans les deux cas qu'il est impossible de les ramener à des constructions grammaticales ou à des périodes étudiées jusqu'ici.

4.1.2.2. Prédication "constative"

On ne peut la ramener à une construction grammaticale

Je vais préciser les propriétés qui distinguent cette construction de la construction verbonominale et surtout revenir sur une possible analyse en prédication seconde de type *je le vois qui vient*.

pas verbonominal

Le verbonominal construit par *il y a* peut se pronominaliser par un *ça* ou un *qu'est-ce que* reprenant l'ensemble du verbonominal :

- (1664) qu'est-ce qu'il y a
- (1665) il y a ça : personne qui peut me transporter

La prédication constative présente une pronominalisation différente :

- (1666) il y a qui qui est parti

Ceci veut dire que le groupe nominal et la *que* ()CV forment un seul constituant dans le premier cas et deux dans le second. On peut vérifier que cette structure a des conséquences sur la réalisation des constituants. Le sujet du verbonominal peut être négatif et les modalités du verbe constructeur de verbonominal portent sur l'ensemble de la prédication :

- (1667) moi j'ai personne qui peut m'aider
 (1668) moi j'ai pas mes enfants qui mangent à la cantine

et l'on obtient un équivalent sémantique avec un transport de la négation dans la *que* ()CV :

- (1669) j'ai mes enfants qui mangent pas à la cantine

Dans la prédication constative, le caractère de support de l'élément introduit par *il y a* ne permet pas l'emploi d'éléments négatifs :

- (1670) ?j'ai pas d'enfant < qui mange à la cantine
 (1671) ?il y a pas de voiture < qui passe
 (1672) ?il y a personne < qui veut venir

Ces énoncés sont évidemment possibles sans segmentation fonctionnelle. Mais il s'agit alors soit de verbonominaux construits par *il y a* :

- (1673) pas d'enfant qui mange à la cantine c'est le rêve
 (1674) soit, encore une fois, de constructions apport support (voir chap. .) :
 (1675) il y a vraiment personne > qui est venu
 (1676) ?il y a personne qui vraiment est venu

A cette divergence dans les propriétés microsyntaxiques, s'ajoutent des différences de comportement au regard de l'organisation du message. Le verbonominal prototypique n'est pas facile à dissocier en support apport, il se présente sous forme d'un seul apport :

- (1677) ?tiens le lait < qui bout
 (1678) ?parce que tu sais mon père < l'an dernier qui travaillait chez Renault

Au contraire, dans la prédication constative de telles dissociations sont fréquentes:

- (1679) L1 parce qu'il y a mon frère euh L2 ouais L1 l'an dernier + qui travaillait dans un centre social et si je me souviens bien... Bidons 8,12

Dans de tels contextes, la formule en *il y a qui* est équivalente de prédications où l'on observe une dissociation fonctionnelle interprétable comme une prédication catégorique sur l'élément support, alors que l'on pense généralement qu'elle a, dans le discours, la valeur d'une prédication thétiq ue décrivant globalement un événement (cf. Lambrecht 93...). C'est évidemment qu'il y a confusion entre deux constructions. Lorsque *il y a* construit un verbonominal, il n'y a pas de dissociation fonctionnelle et l'interprétation est thétiq ue : on mentionne un événement dans sa globalité. La prédication constative permet au contraire de présenter une situation à partir d'un participant privilégié, qui est signalé par la position de support marquée (cf. *mon frère* de l'exemple précédent). Elle a une lecture "catégorique". On trouve dans beaucoup de récits une illustration de l'exploitation discursive qui peut être faite de cette construction. Dans l'exemple qui suit, un ensemble d'événements sont rapportés en mettant en valeur l'agent

des actions accomplies. Le locuteur y utilise des énoncés permettant la dissociation fonctionnelle d'un support référant à cet agent : successivement, une prédication canonique et une prédication avec double marquage, adaptée à jouer ce rôle avec des sujets dont les référents sont saillants dans le récit.

(1680) la fille se relève elle s'en va le flic lui il sait plus où il en est

En fait, un troisième personnage est mentionné, réintroduit dans le discours après avoir été introduit de façon indirecte. La solution du locuteur consiste à utiliser une prédication constative à présentatif *il y a*, structure qui marque à la fois l'introduction d'un nouveau personnage et se prête à la dissociation fonctionnelle, ce que ne ferait pas le verbonominal standard :

(1681) la fille se relève elle s'en va le flic lui il sait plus où il en est et à ce moment là il y a le bandit < qui se réveille

Distinguer prédication verbonominale et prédication "constative" permet de raccrocher à deux structures sous-jacentes différentes deux interprétations des structures de surface *il y a X qui est venu*. La lecture de prédication thétiq ue où un événement est globalement évoqué remonte à un verbonominal introduit ou non par un présentatif, sans possibilité de dissociation fonctionnelle :

(1682) (il y a) quelqu'un qui vient

Au contraire, les lectures en prédication catégorique mentionnées plus haut proviennent d'une autre construction : la prédication "constative", où le terme initial est un support marqué comme tel.

Pas prédicat secondaire

Le *il y a* ou le *j'ai* ne peuvent être considérés comme des prédicats principaux d'une prédication secondaire *en... qui m'ont*.

◆ Les verbes n'ont pas de statut de verbe plein.

- le présentatif ne gouverne pas le temps de l'énoncé global. Les deux énoncés suivants sont équivalents :

(1683) il y avait mon frère qui travaillait chez Renault

(1684) il y a mon frère qui travaillait chez Renault

- en cas de conflit sémantique, ce n'est pas le présentatif qui impose une signification référentielle, mais le verbe de la *que* ()CV :

(1685) il y a des livres qu'il y a pas

n'est pas un énoncé contradictoire : il signifie qu'il n'y a pas certains livres. Ceci s'explique bien si l'on n'accorde pas une valeur de verbe plein déictique ou

existentiel au premier *il y a*, mais si l'on en fait un auxiliaire au fonctionnement métalinguistique de marqueur de support.

- ◆ L'élément nominal ne peut constituer une place de valence avec cet emploi de ces verbes. Contrairement à ce que l'on observe dans les prédications imbriquées prototypiques, *en* n'alterne pas avec un pronom défini, là où il le pourrait, c'est à dire avec *j'ai* :

- (1686) L1 Et tes clients de Metz
- (1687) L2 je (les + en) ai vus qui prenaient le train
- (1688) L2 j'en ai qui me téléphonent en ce moment
- (1689) L2 ?je les ai qui me téléphonent en ce moment

Si l'on voulait maintenir une analyse en prédication seconde, il faudrait donc poser deux types de prédications secondes. Celles où le groupe nominal fonctionne comme un élément de valence ordinaire, pronominalisable par *en* ou *le* et celles où cet élément nominal n'admet comme substitut que *en*. La solution qui fait de *il y en a, j'en ai*, un type particulier de constituant support nous permet de préserver l'unité des structures de prédication seconde, en tirant parti d'une analyse indépendamment motivée de *il y en a, j'ai* (*il y en a ils vont le faire*).

On ne peut la ramener à une période

Il reste à discuter une possibilité d'analyse qui nous permettrait de ne pas poser une nouvelle structure pour analyser ces constructions. Les prédications "constatives" pourraient être considérées comme des effets de sens d'un type particulier de période, où l'on a déjà vu que pouvaient fonctionner des *que* ()CV. Il s'agit de périodes où un premier terme réalisé par une construction modalisée est suivi d'une *que* ()CV fonctionnant à la manière d'une "relative continuative" :

- (1690) il y a Jean > il vient sans doute nous voir
- (1691) il y a Jean > qui vient sans doute nous voir
- (1692) sur ce territoire il y a des fossiles > qui représentent une véritable richesse pour le pays
- (1693) tiens il y a un voisin > qui va téléphoner

Ces périodes peuvent être décrites comme des suites d'énoncés fondés sur un principe simple : l'énoncé en *il y a* "présente" une entité et une fois qu'elle est introduite dans le discours, on peut le poursuivre par une forme classique d'enchaînement narratif, où l'énoncé à clitique ou à *qui* assure la continuité thématique : il décrit une action effectuée par l'entité présentée. Syntactiquement, cet enchaînement discursif constitue une période. Dans ce type de période toute organisation à valeur présentative peut constituer le premier terme, elle n'est pas nécessairement de type *j'ai* ou *il y a* :

- (1694) à ce moment là il arrive un homme qui se met à crier
- (1695) et là je vois le facteur qui vient tout de suite à ma rencontre
- (1696) on amène alors un deuxième témoin qui reste bizarrement muet

Peut-on alors analyser comme une période la construction prédicative "constative" en *il y a* qui ? S'il s'agissait d'une période, les deux termes devraient être indépendants et l'on devrait retrouver comme support de la prédication l'ensemble des constructions possibles comme premiers éléments de la période. Or on constate que ce n'est pas le cas.

Les prédications :

(1697) *il y a des gens qui vont venir nous voir*

(1698) *il y a des endroits qui sont émouvants*

n'ont en fait pas de contrepartie sous forme de période. L'énoncé en *il y a* ne peut constituer une assertion indépendante interprétable hors contexte. Donc ne peut donner lieu à un premier terme de période :

(1699) *il y a des gens > qui vont venir nous voir*

(1700) *?il y a des endroits> qui sont émouvants*

Dans le premier énoncé, *il y des gens* ne peut avoir qu'une interprétation déictique et non présentative de premier terme de période dont le second est une relative continuative. La période a donc un sens contradictoire avec la prédication, puisqu'elle affirme la présence de gens, alors que la prédication ne suppose pas leur présence dans la situation de communication. Le deuxième énoncé est peu acceptable car *il y a des endroits* n'a pas d'interprétation indépendante facile à reconstituer.

On ne pourrait pas plus partir de la période où *en* est interprétable seulement sous anaphore :

(1701) *il y en a > qui ne sont pas là*

pour aboutir à la prédication parfaitement interprétable hors contexte (*il y en a = certains*) :

(1702) *il y en a qui ne sont pas là*

Dans d'autres cas, le décalage entre la période et la construction prédicative tient à la composition de l'apport. Le relatif continuatif peut être à un cas oblique de valence :

(1703) *à côté il y a mon frère > à qui je demanderai d'intervenir dans ton affaire*

Si l'on part de cette forme pour construire une prédication "constative" on obtient l'énoncé :

(1704) *? il y a mon frère < à qui je demanderai d'intervenir*

qui ne peut être une paraphrase de : *je demanderai d'intervenir à mon frère*. Les formes de la prédication sont différentes des formes de la période. La période ne

peut rendre compte de la prédication Au terme de cet examen, il apparaît donc que la construction prédication constative constitue bien une construction syntaxique irréductible possédant propriétés syntaxiques et macrosyntaxiques spécifiques.

4.1.2.3. Prédication "évaluative"

Je rappelle les formes prototypiques de cette construction :

- (1705) il y a des amis à qui je téléphone jamais
- (1706) il y a des amis que je téléphone jamais
- (1707) il y a des œuvres qu'on finit par trouver un certain plaisir CR. LS
- (1708) il y a des appareils qu'on se sert pas tous les jours (Salon)

Seront abordées plus loin les formes associées avec *que* CV saturée ou que CV asyndétique :

- (1709) il y a des amis que je leur téléphone jamais
- (1710) il y a des amis je leur téléphone jamais
- (1711) il y a des œuvres qu'on finit par y trouver un certain plaisir CR. LS
- (1712) il y a des appareils qu'on s'en sert pas tous les jours (Salon)

1. Propriétés caractéristiques

Je vais d'abord donner une série de propriétés supplémentaires qui caractérisent cette construction sous sa forme la plus perceptible : celle qui comporte le *en* détaché de la *que* CV. J'essaierai ensuite d'en cerner les limites par rapport aux constructions voisines et à partir de là je montrerai son caractère idiosyncrasique.

A la différence de la prédication constative où *il y a* fonctionne comme simple marqueur de support, dans la prédication évaluative, nous devons souligner qu'il fonctionne avec ses propres modalités et qu'il constitue un acte de langage à lui tout seul. Il est cependant remarquable que ce verbe fonctionne macrosyntaxiquement comme un support de message qui ne peut se passer d'un apport constitué par une autre construction. La structure d'ensemble est la combinaison de deux actes de langage : poser l'existence d'une classe ou s'interroger sur son existence et en mentionner une propriété caractéristique. Ces prédications ont une interprétation de définition par genre et différence spécifique.

il y a relation de solidarité entre les deux constructions verbales

Dans ces énoncés, la *que* CV n'est pas un satellite facultatif de la construction verbale quantifieur. Si l'on supprime la *que* CV, on supprime du même coup la lecture quantifieur de *il y en a* ou de sa lexicalisation *il y a des gens* :

- (1713) il y en a ne signifie pas "certains existent"
- (1714) il y a des gens ne signifie pas "certaines gens existent"

Il y en a tout seul a une valeur banale de construction comportant un anaphorique.

Cette propriété se retrouve encore plus caractéristique avec la version puriste de la construction en *il est* :

- (1715) ? il est des personnes
- (1716) il est des personnes qui mentent
- (1717) ?il est des lieux
- (1718) il est des lieux où on se sent ému

La solidarité avec un prédicat et l'incomplétude référentielle de la construction à présentatif invitent à la rapprocher du statut des quantifieurs associés à une fonction propositionnelle. La *que* ()CV en jouerait le rôle, le pronom *qu-* marquerait la "variable" à lier pour obtenir une proposition.

-Le verbe du présentatif est lui-même indispensable

Le verbe *il y a* qui participe à la constitution du quantifieur est en fait indispensable à la construction. C'est différent de ce que l'on observe pour le verbonominal où l'on peut avoir aussi bien, avec une valeur de prédication (*Paul arrive*)

- (1719) il y a Paul qui arrive
- (1720) Paul qui arrive

Dans notre cas, un énoncé tel que :

- (1721) des amis à qui je téléphonerai jamais

ne peut en aucun cas et quelle que soit l'intonation en arriver à signifier :

- (1722) je ne téléphonerai jamais à certains amis
- (1723) certains amis sont tels que je ne...
- (1724) ce n'est d'ailleurs pas plus le cas pour la forme asyndétique :
- (1725) des amis je leur téléphonerai jamais

Des amis fonctionne comme un groupe nominal non quantifieur et ne convient pas pour lier la place vide d'un prédicat principal, en revanche, *il y en a* et *il y a des gens* fonctionnent bien comme des quantifieurs équivalents de *certaines*. La construction est donc caractérisée par une relation de solidarité de nature support apport entre un quantifieur et une forme propositionnelle.

On pourrait alors proposer l'analyse suivante : il s'agit ici d'une forme de prédication imbriquée qui établit un lien de solidarité entre un *en* ou ses extensions et une forme prédicative de la CV, *en* pouvant être en relation avec autre chose que le sujet.

L'argument principal serait que ces prédications exigent un verbe "principal" pour fonctionner, contrairement au verbonominal et donc que la *que* ()CV est toujours subordonnée à un autre prédicat. :

- (1726) j'ai mon père qui est malade
 - (1727) mon père qui est malade
 - (1728) il y a des gens qui sont bêtes
- signifie: certaines gens sont bêtes

(1729) ?des gens qui sont bêtes
ne signifie pas : certaines gens sont bêtes

Un autre argument en faveur de cette analyse serait qu', au moins à travers des possibilités d'utilisation du subjonctif, des faits de rection sont constatables :

- (1730) je voudrais bien qu'il y ait des gens à qui on puisse parler sans problème

Mais une telle analyse rencontre plusieurs difficultés. Comme dans la prédication constative, elle serait difficile à justifier dans le cas de *il y en a = certains* qui ne peut constituer un constructeur indépendant. Contrairement aux autres verbes admettant une prédication imbriquée, la relation de solidarité ne concerne pas un *en* de valence et un prédicat second. Le *en* n'a pas les propriétés d'un élément de la valence du verbe *avoir* (voir sa valeur non anaphorique [+hum] qui est une lecture contrainte). La relation de solidarité s'établit entre l'ensemble "figé" *il y en a* pris globalement comme support et la *que* ()CV et non entre la place de valence *en* et un prédicat secondaire. Même si on admettait que ce *en* quantifieur est bien une valence ordinaire, la solution par prédication imbriquée aboutirait à compliquer inutilement la description des prédications imbriquées, comme c'était d'ailleurs le cas pour la prédication constative.

La prédication évaluative comme la prédication constative possède des formes différentes des prédications imbriquées lorsque le prédicat est un adjectif ou un participe.

A côté de formes où le prédicat adjectival secondaire est régulièrement construit directement :

- (1731) je les trouve beaux
- (1732) j'en trouve certains beaux
- (1733) *j'en trouve certains de beaux
- (1734) *j'en crois certains d'intelligents

les formes prédictives en *il y en a*, *j'ai* introduisent l'adjectif par *de* :

- (1735) j'en ai certains de particulièrement réussis
- (1736) il y en a de particulièrement intéressés

On est donc amené à choisir entre une solution qui propose un nouveau type de prédication autonome et une solution qui distingue plusieurs types de prédications

imbriquées. Je ne vois pas, pour l'instant, de raison absolument déterminante de choisir. Chaque solution possède ses avantages¹. L'essentiel est de faire la distinction. Ma préférence va cependant à une description qui préserve le plus possible l'unité des valences, et qui place le moins possible de restrictions sur leur fonctionnement. Les constructions idiosyncrasiques seraient la conséquence de codifications partielles de prédications principales de nature macrosyntaxique. Qu'elle soit autonome ou imbriquée, nous avons dégagé une prédication typifiante avec ses propriétés caractéristiques.

La structure présentatif quantifieur est un acte de langage autonome

Le terme quantifieur ne peut être considéré comme un support non modalisé comme dans la prédication constative. Le verbe introduit bien un support mais il a des propriétés de verbe plein.

- ce verbe dispose de l'éventail des modes et des temps d'un constructeur :

- (1737) bientôt il y en aura dans ce pays qu'on pourra plus leur parler
- (1738) il y en avait qu'on pouvait pas leur parler
- (1739) on dit qu'il y en aurait dans ce pays qu'on peut pas leur parler

- les oppositions de formes temporelles sont significatives :

- (1740) il y en a à qui je pouvais pas téléphoner
- (1741) il y en avait à qui je pouvais pas téléphoner

Avec le verbe au présent, on peut référer à une classe de gens actuellement existante définie par une action accomplie dans le passé (les gens à qui je ne téléphonais pas dans le passé, mais auxquels je peux téléphoner maintenant) Avec le verbe à l'imparfait, on établit l'existence dans le passé d'une classe qui peut très bien ne plus exister. On retrouve une opposition semblable pour les verbonominaux :

- (1742) j'ai mon frère qui travaillait chez Renault
- (1743) j'avais mon frère qui travaillait chez Renault

¹ De toute façon, dans le cadre de la solution par prédication imbriquée, on serait amené à constater que parmi les verbes en *en* ceux qui expriment une présentation de l'élément nominal sont particulièrement intéressants, car ils pourraient donner lieu, par dématérialisation du verbe, à la constitution d'un véritable élément quantifieur indépendant : *il y en a / j'en ai*. On rappelle les cas où un tel élément fonctionne véritablement en prédicat

ils sont cons > -il y en a- (j'en connais/ ? j'en ai apporté)

Bien évidemment l'emploi de *il y en a* dans l'énoncé précédent est hors relations grammaticales. Mais on pourrait fort bien admettre que ce quantifieur fonctionne aussi dans un contexte grammatical et forme avec une construction à place vide ou à pronom suspensif, une véritable prédication à quantifieur. Il y a peut-être là une façon d'articuler les deux solutions.

Le deuxième énoncé réfère à une situation passée, mais le premier peut parfaitement être paraphrasé par : " je suis actuellement affecté par le fait que mon frère travaillait chez Renault".

- La place quantifieur peut être interrogée :

- (1744) il y en a tu crois à qui tu peux téléphoner la nuit
(1745) il y en a pas des endroits où plus on y va plus on les déteste

On constate donc qu'il y a dans ces énoncés deux prédications susceptibles d'être interprétées comme des actes de langage : celle effectuée par *il y a* interprétée comme posant un domaine de prédication et celle effectuée par le verbe de la CV interprétée comme l'assertion d'une propriété caractéristique du domaine. Du point de vue de l'information, la prédication qui occupe le premier plan sémantique est la prédication attribuant la propriété caractéristique, la prédication en *il y a* quantifie seulement le domaine du prédicat : elle ne pose pas d'existence indépendante de ce prédicat. Cette structure originale se traduit sur le plan du message par une configuration spécifique.

Véhicule plusieurs types de messages

Cette construction peut se présenter sous deux formes de messages :

support apport

Il s'agit des exemples dont nous sommes partis. La partie quantifieur a une intonation ouvrante et la construction verbale porte une marque de modalité d'énoncé :

- (1746) il y en a < à qui je ne téléphone jamais >

Dans ce cas là l'interprétation semble en apparence du type support de prédication-apport. Mais le support ne représente pas une entité référentielle ou générique comme l'exige la qualité de support de prédication.

La référence n'est acquise qu'avec le secours de la deuxième partie. Le quantifieur doit être interprété comme un élément qui fixe le domaine de la prédication, plus que comme un support objet de la prédication. Cette valeur particulière de la formule est soulignée par le fait qu'il est impossible de construire avec un tel support une opposition forme interrogative / forme affirmative, que l'on observe dans les constructions support - apport :

- (1747) ces gens < tu les connais ?
(1748) ces gens < tu les connais >
(1749) *il y en a < à qui tu téléphones pas ?
(1750) il y en a < à qui tu téléphones pas >

Une question ne peut fournir une propriété définitoire et ne constitue donc pas un apport adapté à la structure. En revanche le quantifieur peut supporter une modalité interrogative, contrairement au topique au sens strict :

(1751) il y en a ? à qui tu téléphones pas-

On pourrait penser que dans ce cas, la structure change et doit être analysée comme apport avec opération paradigmatisée suivie de la *que CV* avec intonation de report, comme dans la situation de référence de l'extraction :

(1752) c'est à Paul ? que tu téléphones--

Mais je proposerai plutôt de voir dans ces configurations une autre organisation de l'information que je vais appeler l'organisation en double rhème.

Double rhème

Il y a une différence entre l'énoncé précédent en *il y a* et l'énoncé en *c'est*. L'énoncé en *c'est* implique toujours une structure avec opération de choix sur l'axe paradigmatisé : *c'est à Paul ou à qui que tu téléphones*. La structure en *il y en a* n'implique pas de choix paradigmatisé. On peut le montrer formellement en constatant qu'il existe des versions de ces énoncés où le second membre ne comporte pas de place paradigmatisée vide qui pourrait faire l'objet d'un choix par le présentatif. Nous partirons de l'exemple attesté suivant :

(1753) dis Papa des chansons il y en a ? que c'est un petit garçon qui les chante-

On ne pourrait construire un énoncé équivalent avec un *c'est* de choix paradigmatisé :

(1754) ?c'est ces chansons>> que c'est un petit garçon qui les chante

Alors que la partie report d'une structure à contraste doit avoir une place vide, la partie qui suit notre quantifieur interrogatif est très libre dans ses réalisations :

(1755) il y en a ? qu'on leur téléphone jamais

(1756) il y en a ? on leur téléphone jamais

(1757) il y en a à qui on téléphone jamais

Lorsque *il y a* réalise une opération paradigmatisée, cette liberté disparaît :

(1758) il y a Pierre > à qui on téléphone jamais

(1759) il y a Pierre > qu'on téléphone jamais

(1760) ?il y a Pierre > qu'on lui téléphone jamais

La partie prédicat de ces énoncés a de quoi étonner : elle n'a pas la forme d'un prédicat canonique, mais d'une *assertion* quelconque. Selon nos principes, pour qu'une construction saturée apparaisse dans un énoncé unique en position

prédicative, il faut qu'elle occupe une position d'apport. Or le quantifieur est lui-même, puisque impliqué dans un acte d'interrogation, de nature rhématique. Il y a là une contradiction. Cette contradiction n'existe que si l'on pose qu'un énoncé ne peut avoir qu'une seule position rhématique. En fait, il y a des arguments pour dire que certaines constructions peuvent admettre deux positions rhématiques.

Pour nos énoncés «évaluatifs», ceci découle assez naturellement de leur structure : on a vu qu'ils comportaient en fait deux prédications solidaires sur le plan syntaxique. Sur le plan de l'interprétation ceci correspond à deux actes de langage : une quantification et l'assertion de la propriété évoquée par le prédicat. Dans les prédications simples, il n'y a qu'un seul acte de langage : on part d'un prédicat déjà constitué dont on instancie la partie variable. Dans la prédication évaluative, on pose d'un côté un domaine ou on interroge sur son existence. Et, d'un autre côté, on asserte une propriété donnée comme caractéristique du domaine.

L'interprétation fine de ces énoncés confirme cette analyse. La particularité de ces énoncés c'est que la proposition qu'ils expriment ne se réfère pas à une attribution préalable d'une propriété à des individus (personnes méchantes) pour constater que tel ou tel groupe a cette propriété (*certaines sont des personnes méchantes*). Ils effectuent cette attribution (*je dis de certaines personnes qu'elles sont méchantes*, je constitue la classe des méchants). L'objet du message est le jugement effectué par le locuteur plus que la constatation qu'un prédicat convient à certains individus. Comparons les enchaînements possibles entre la formule nominale qui comporte un seul acte de langage et notre prédication évaluative :

Nominal complément du verbe

- (1761) il y a beaucoup de personnes méchantes
(1762) non c'est pas vrai l'homme est fondamentalement bon il y en a peu

Le concept de personnes méchantes n'est pas remis en cause, c'est son extension qui est discutée.

Prédication évaluative

- (1763) il y en a qui sont des sauvages
(1764) non tu exagères tout juste des bons vendeurs
c'est pas vrai ce que tu dis

Les deux enchaînements sont possibles, mais l'intéressant, c'est que le premier enchaînement porte sur la pertinence de l'attribution du prédicat *sauvage* et non sur l'extension de la classe des sauvages. Ce qui veut dire que le jugement "certains sont sauvages" est effectué par cet énoncé.

Cette analyse recoupe celle que O. Ducrot avait faite de la prédication introduite par *je trouve que* dont il disait qu'elle était une prédication "originelle", c'est à dire effectuée dans l'acte de langage et non une prédication seconde appuyée sur

un jugement préalable¹ D'ailleurs une paraphrase en *je trouve* est tout à fait naturelle pour ces énoncés :

- (1765) il y en a qui sont vraiment stupides
(1766) il y en a je trouve qu'ils sont vraiment stupides

C'est une remarque analogue, bien qu'en termes un peu désuets et prégnants, que faisaient Ernout et Thomas [60] dans leur commentaire de l'expression latine *sunt qui...* au subjonctif. Ils notent bien que le subjonctif marque que la classe n'est pas "fermée" donc un subjonctif d'indétermination. Mais ils ajoutent :

"En même temps le subjonctif insiste sur la chose énoncée qu'il met en relief, plutôt que sur les individus en qui elle s'actualise : *sunt qui censeant...* il y a des gens pour estimer que".

Le subjonctif signale donc le jugement effectué par opposition à l'indicatif de simple constat. Dans la prédication évaluative, on a donc bien deux actes de langage. Ce qui autorise à considérer qu'il y a deux positions rhématiques : celle du quantifieur et celle du prédicat dont l'attribution est l'objet du message. Et l'on peut trouver dans les énoncés des traces énonciatives de l'accomplissement du jugement :

- (1767) vous en avez des vis que bon on les sort avec voyez un truc comme ça

Par l'ensemble de ces propriétés, la prédication évaluative apparaît comme une construction originale. Elle est constituée d'une double prédication avec relation de solidarité entre les deux et elle est basée sur des possibilités originales de structuration du message : support apport ou support rhématique apport. Le lien de solidarité entre les deux composantes fait que l'on ne peut l'analyser comme un type particulier de période dont le premier terme serait une construction existentielle et le second une relative continuative. Cette analyse supposerait l'indépendance du premier terme, ce qui n'est pas le cas. Cette structure originale a été décrite à partir de ses formes canoniques, mais elle peut s'étendre discursivement de diverses manières.

2 Extensions de la construction

Quantifieur

Nous avons caractérisé la prédication évaluative à partir d'une forme prototype en *il y a* qui manifeste mieux les propriétés de la structure. Mais on sait que la partie quantifieur peut prendre d'autres aspects. On a déjà vu que l'on pouvait y trouver des éléments lexicaux indéfinis :

- (1768) il y a des gens < à qui je ne téléphone jamais

Mais la formule peut être étendue à d'autres verbes : une classe restreinte accepte un *en* quantifieur non anaphorique :

¹Ducrot, les mots du discours, p. 77.

- (1769) j'en connais qu'on peut rien leur dire
 (1770) j'en ai vu à qui je ferai pas confiance
 (1771) on en voit à qui je ferai pas confiance
 (1772) j'en ai fréquenté à qui...
 (1773) il s'en trouve à qui

D'autres, plus nombreux n'admettent pas cet emploi de *en*, mais produisent le même effet avec, *des gens, des choses...* :

- (1774) moi j'ai parlé à des gens
 (1775) on m'a signalé des gens
 (1776) j'ai reçu des gens
 (1777) j'ai remarqué des choses auxquelles j'aime mieux ne pas penser

Peut-on fixer les limites de l'extension de la construction, tant du côté du verbe que de celui des éléments lexicaux ? Ou alors s'agit-il seulement là d'équivalents discursifs d'une structure, qui serait la seule à devoir figurer dans ce chapitre ? Les deux phénomènes doivent jouer. D'un côté, il est clair que la forme ne peut se réduire à *il y en a*. Il faut au moins prendre en compte certains éléments lexicaux : *il y a des gens, il y a des choses* qui changent évidemment de sens selon qu'ils sont employés avec *il y a* constructeur ou qu'ils entrent dans une prédication évaluative :

- (1778) il y a des gens à qui je ne veux pas parler
 (1779) il y a des choses qu'il vaut mieux oublier
 (1780) ?il y a des gens
 (1781) ?il y a des choses

Mais d'un autre côté, on n'admettra pas facilement que des expressions très développées soient considérées comme partie de la construction :

- (1782) moi je supporte dans ma classe des élèves qu'on peut rien en faire

On aura ici intérêt à poser qu'il s'agit d'une greffe sur une première construction grammaticale réanalysée discursivement comme support d'information. La question des limites de la prédication évaluative fait intervenir d'autres paramètres.
verbes

Du côté des verbes, on peut distinguer deux sous-classes :

- une première sous classe comprend des verbes qui constituent avec *en* des formes de quantifieurs indépendants comme *il y a : j'en connais, j'en ai vu, on en voit, il s'en trouve, on en rencontre que...*

Il s'agit visiblement d'une classe assez limitée et définissable en termes lexicaux. D'autres, plus nombreux, n'admettent pas cette construction, mais font des effets de sens comparables avec *des gens des choses...*

- (1783) j'ai fréquenté des gens qu'on peut rien dire
 (1784) moi j'ai parlé à des gens
 (1785) on m'a signalé des choses que...

On pourrait être tenté de limiter la construction aux verbes qui forment quantifieur avec *en*, et verser les autres cas dans un schéma discursif présentatif, aux limites plus floues. Cette solution n'est pas sans difficulté.

- Contraintes arbitraires liées à la microgrammaire de "en".

Si certains verbes ne peuvent former de quantifieur avec *en*, c'est tout simplement que leur syntaxe ne dégage pas la place correspondante. Pour donner lieu à la forme pronominale du quantifieur, il faut évidemment que la place soit une place d'objet direct quantifieur. On ne peut obtenir cette forme à partir d'un verbe comme *parler* :

*j'en parle à qui il fait pas bon se fier des gens

Pourtant au regard de notre construction, le verbe admet *en* et sémantiquement, les *gens à qui je parle* c'est un peu comme les *gens que je connais*. C'est donc l'absence d'un *en* objet et quantifieur qui empêche le dispositif de se constituer. De tels verbes, ainsi que ceux qui ont un objet, mais pas un *en* quantifieur, réalisent la construction avec des éléments lexicaux :

- (1786) j'ai parlé à des gens à qui il faut pas en promettre
(1787) *j'en aime à qui on peut rien dire
(1788) moi j'ai aimé des gens à qui il fallait tout donner

- Inversement il y a des verbes qui admettent la position *en* quantifieur et qui ne peuvent construire la prédication.

Ainsi le verbe *avoir* employé personnellement ne constitue pas un quantifieur indépendant avec *en* :

- (1789) ?j'en ai à qui je ne téléphone jamais (*en* anaphorique)
(1790) j'ai des amis à qui je ne téléphone jamais

La forme *c'est* du verbe être soulève même un problème intéressant. On peut le poser ainsi : Il y a de nombreux exemples où *c'est* fonctionne comme *il y a* dans les prédictions évaluatives :

- (1791) c'est des gens < à qui je peux pas téléphoner
(1792) il y a des gens < que je peux pas m'entendre avec eux

Il a l'essentiel des propriétés de *il y a*. Qu'il suffise de remarquer que la partie quantifieur ne peut pas être isolée sans changer de sens. L'effet est encore plus saisissant en contexte :

- (1793) j'ai reçu hier mes amis Dorival c'est des gens avec qui on est vraiment bien
(1794) *j'ai reçu hier mes amis Dorival c'est des gens>

Tout porte donc à reconnaître là une structure à quantifieur. On retrouve sémantiquement une forme permettant de définir ou de caractériser des individus précédemment mentionnés dans le discours. On ne peut cependant pas trouver un *en* non anaphorique :

(1795) ? mes amis Dorival ça en est à qui il faut parler souvent

En dehors des problèmes spécifiques posés par *en*, la possibilité pour un verbe de constituer le support de la prédication évaluative est en fait lexicalement et discursivement déterminé ; il s'agit d'emplois de verbes et non de classe lexicale de verbes : il faut que la partie support soit interprétable comme présentant ou introduisant dans le discours, à partir du locuteur, pris comme référence, une classe d'individus. On aurait ainsi du mal à trouver :

(1796) ?j'en suggère à qui on peut pas téléphoner

(1797) ?je suggère des gens à qui on peut pas téléphoner

Suggérer des gens n'est pas un moyen direct de constituer une classe cohérente, comme peut l'être le fait de les avoir vus ou de les avoir connus. On ne peut facilement avoir le parallélisme :

(1798) il y a des gens et d'ailleurs j'en connais à qui...

(1799) il y a des gens et d'ailleurs j'en ai vu à qui

?il y a des gens et d'ailleurs j'en ai suggéré à qui

A partir de ces observations, on doit donc conclure qu'il existe deux types d'extension du quantifieur du dispositif. Un type bien cerné par l'emploi autonome du quantifieur *en*. Et un type discursif dont les frontières seront toujours malaisées à cerner. On observe d'ailleurs que les langues qui ne possèdent pas le *en* quantifieur se construisent des équivalents de cette construction et qu'elles aussi distinguent entre un secteur codifié et un secteur plus aléatoire.

L'espagnol dispose d'une formule comparable qui utilise soit le lexique générique *hay gente que*, soit un clitique défini à valeur générique : *les hay que*. L'essentiel est donc que le verbe puisse constituer une expression quantifiée susceptible de lier le prédicat. Le verbe sous une forme impersonnelle peut quantifier à lui tout seul :

(1800) hay quienes no lo saben

(1801) sunt qui taceant

A côté de cela, l'espagnol comme le latin peuvent dire avec des effets de sens voisins avec d'autres formes :

(1802) yo conosco gente que

(1803) aliqui reperiuntur quibus loqui non possum

La partie nominale du quantifieur

• Examinons maintenant les extensions possibles du côté du complément du verbe

- Le *en* quantifieur massif, peut être accompagné de numéraux de façon à quantifier sur un domaine d'individus :

- (1804) il y en a un à qui je peux pas parler
- (1805) il y en a beaucoup à qui je peux pas parler

On notera à ce propos que *il y en a un* a la même valeur non anaphorique que *il y en a* ce qui n'est pas le cas de tous les numéraux :

- (1806) ?il y en a trois à qui je peux pas téléphoner
- (1807) De ces amis il y en a trois à qui je peux pas téléphoner

Les quantifieurs que nous venons de voir définissent un domaine d'individus ou d'objets. On trouve d'intéressantes extensions temporelles ou locatives :

- (1808) il y a des endroits où on appelle le chien "can"
- (1809) il y a des fois où je me sens pas bien
- (1810) il y a des cas où on sait pas quoi faire

Ces exemples permettent de mettre facilement en évidence le statut de prédication évaluative de l'ensemble : la relation qui unit les deux parties est une relation de solidarité et non de simple dépendance de la CV, comme dans les relatives à tête nominale. Les formes courtes suivantes ne sont pas naturelles :

- (1811) ?il y a des endroits
- (1812) ?il y a des fois
- (1813) ?il y a des cas

La seule lecture possible de ces énoncés est une lecture existentielle classique (*il existe des endroits, des fois, des cas*), qui ne donne pas de bonnes acceptabilités. Ceci tendrait à montrer que le quantifieur peut lier une CV à place vide sur une position locative ou temporelle. Le quantifieur peut donc opérer sur un domaine d'événements ou de lieux comme sur des individus. Dans ce cas, l'énoncé ne définit pas des *cas* ou des *fois* il nous dit qu'une proposition est valide dans un certain domaine spatio-temporel. On proposerait volontiers une paraphrase avec des éléments antéposés adverbiaux et non substantivaux :

- (1814) parfois / des fois on ne sait pas quoi faire
- (1815) dans certains endroits / on appelle le chien "can"

Les éléments de ce type constituent des supports fonctionnant comme cadre plus que comme thème au sens restreint. On peut donc les trouver cumulés dans un énoncé, comme dans les cas sans présentatifs :

- (1816) des fois mes amis je les emmène en bateau
- (1817) il y a des fois il y a des règles qui sont dites avant (Tyt. ,)

Il y a évidemment des cas de double rhème, révélés par les possibilités de deuxième terme à forme d'énonciation indépendante :

- (1818) il y a des cas ? (que) c'est toi qui la tire la boule
 (1819) il y a des fois ?(que) plus on tire moins on gagne

4.1.3. La partie apport est *que* CV saturée ou une forme quelconque d'assertion assertion

On traitera ici les énoncés qui ont la même interprétation que les prédications "constatives" et "évaluative", mais dont la partie apport est une construction verbale saturée ou une forme quelconque d'assertion. Ces assertions, quelles que soient leurs formes, peuvent être précédées ou non de *que* :

4.1.3.1. *prédication évaluative*

- (1820) parce qu'il y a des gens tu tu supporte pas de les entendre parler
 (Philo, ,)
 (1821) il y a des œuvres (qu') on finit par y trouver un certain plaisir CR. LS
 (1822) il y a des appareils (que) on s'en sert pas tous les jours (Salon)
 (1823) il y avait des jeux de mots (que) tout le monde rigolait (Gars, C, ,)
 (1824) il y en a (que) pardon
 (1825) il y a des planètes (que) des fois elles sont désertes
 (1826) il y a un endroit on se perd toujours
 (1827) il y a des cas on sait pas quoi faire
 (1828) il y a des choses vraiment ils comprennent rien
 (1829) il y en a (que) vraiment on comprend rien

Dans ces énoncés, *que* est généralement prononcé détaché, sans élision avec le plus souvent un allongement de la syllabe. Si une pause se manifeste, elle intervient de préférence après le *que*.

4.1.3.2. *la prédication "constative"*

On obtient des paraphrases avec des CV saturées à clitique, qui n'est pas nécessairement le clitique sujet :

- (1830) il y a mon fils il gagne beaucoup d'argent
 (1831) le lendemain il y a les gamins de ans ils arrêtent des petits jeunes là
 (1832) il y a mon fils on lui a promis une promotion

Les formes avec *que* ne sont naturelles que pour certains locuteurs, et seulement avec le clitique sujet coréférent au support :

- (1833) il y a ma cousine qui a qu'elle est déguisée en espagnole
 Puget,

Une répartition préalable des données en termes sociolinguistiques doit être faite pour préparer la description. La forme avec *que* a une connotation régionale ou non standard marquée, au contraire la forme sans *que* est simplement familière et commune à tous les locuteurs de langue française. Cette observation doit être rapprochée de ce que l'on a vu dans les périodes, où les assertions à valeur argumentatives et non les assertions à valeur constatives peuvent être précédées de

que en français non-standard. La situation particulière des prédications constatives découle également d'analyses précédentes. Puisque la prédication est constative, il n'y a pas de raison de trouver *que* lorsque l'apport est une *que* CV saturée. En revanche, on sait que la position sujet des constructions à place vide présente une combinaison *que* + clitique sujet, qui est une variante morphologique de la place vide. Ceci explique les acceptabilités suivantes :

- (1834) le lendemain il y a les gamins de ans ils arrêtent des petits jeunes là
 (1835) le lendemain il y a les gamins de 14 ans qu'ils arrêtent les petits jeunes là
 (1836) le lendemain il y a les gamins de 14 ans on leur avait donné un ballon
 (1837) ?le lendemain il y a les gamins de 14 ans qu'on leur avait donné un ballon

Avec une interprétation évaluative on rencontrerait évidemment :

- (1838) il y en a des gamins qu'on leur donne jamais de ballon

Deux analyses sont alors en balance. Ou bien on peut se contenter dans ce cas d'une analyse en schéma support-apport avec une combinatoire libre de contraintes microsyntaxiques entre divers types de supports et d'apports. Ou bien il s'agit d'une extension des constructions prédicatives en *il y a qui*, que l'on prendrait comme source. On serait alors proche de la solution par greffe sur une position prédicative mentionnée plus haut. Dans le cas des lectures constatives, il ne me semble pas utile de faire la différence entre les deux solutions. Pour les formes évaluatives, je soutiendrai la thèse de l'extension : ces formes sont des versions étendues par énonciation directe des prédications évaluatives. Les arguments essentiels tiennent au fait que les formes avec *que* et les formes asyndétiques observent les mêmes contraintes en relation avec le support que les formes à prédicats *que* () CV. L'effet "évaluatif" est lié aux mêmes contraintes sur le support que dans les structures à apport prédicat.

- proportionnalité possible à un pronom :

Comme pour les *que* () CV, on peut faire entrer ces formes dans un paradigme qui a pour base *comme ça* :

- (1839) il y a des gens comme ça
 qu'on a comme ça
 on les a comme ça
 que tu les as comme ça

- le support est contraint :

-Il est nécessairement un quantifieur. L'effet "évaluatif" disparaît avec un support non quantifieur. Et, selon le support, la forme en *que* est difficile :

- (1840) il y en a < à qui on téléphone jamais
 (1841) ?il y a Pierre < à qui on téléphone jamais
 (1842) il y en a < (que) on leur téléphone jamais

- (1843) il y a Pierre on lui a téléphoné ce matin
 (1844) ?il y a Pierre < que on lui téléphone jamais

-comme pour les structures à prédicat place vide, il n'y a pas une contrepartie naturelle sans verbe présentatif. De même que :

(1845) il y a des gens < à qui on peut rien dire
 n'est pas équivalent de :

(1846) ? des gens < à qui on peut rien dire

De même,

(1847) il y a des gens < que on peut rien leur dire

(1848) c'est des gens < que on peut rien leur dire
 n'est pas équivalent de :

(1849) ?des gens < que on peut rien leur dire

Ce dernier énoncé est possible sous forme asyndétique, mais il change alors d'interprétation (il ne signifie plus *certaines gens sont tels que...* mais *un groupe de gens spécifique...* et suppose un contexte). La prédication devient alors constative (cf. p. 62) :

(1850) à l'armée des officiers on peut rien leur dire (non pas certains officiers, mais les officiers en général)

- Comportement spécifique en rapport avec les modalités.

-Comme dans la version à prédicat place vide, on peut affecter le quantifieur d'une modalité interrogative ou interronégative, même en situation asyndétique. On rappelle ici l'exemple traité plus haut :

(1851) il y en a des chansons ? que c'est un petit garçon qui les chante

(1852) il a pas des gens ? (qu) on les voit jamais

(1853) il y a pas des endroits ? (qu) on se perd toujours

(1854) il y en a pas -vous croyez - des filles que plus on les fréquente plus on a envie de les quitter

Les *que CV* de ces exemples ne peuvent être analysés comme des constructions à place vide. Donc la construction dans son ensemble n'est pas une construction à opération de choix dans un paradigme. Il s'agit donc bien d'une double prédication avec relation de solidarité.

propriétés spécifiques de ces versions

Cet examen confirme l'idée que des constructions en *que* ou asyndétiques "évaluatives" doivent être considérées comme des extensions des formes

prédicatives. On ne peut pas pour autant considérer que ces variantes sont de simples équivalents de la construction à prédicat place vide. Chaque réalisation a sa grammaire propre.

- La forme à assertion n'a pas de forme microsyntactique imposée :

(1855) il y en a pardon

- dans la forme assertive asyndétique, le quantifieur peut en outre flotter

Dans la forme avec *que CV* saturée ou non, le quantifieur est toujours support. Dans la forme libre, on peut trouver les quantifieurs comme *il y en a* à droite de la construction verbale en position report, comme dans les schémas apport report sans présentatif :

- (1856) il y en a à qui on téléphonerait jamais
(1857) *à qui on téléphonerait jamais il y en a
(1858) il y en a qu'on leur téléphonerait jamais
(1859) ?qu'on leur téléphonerait jamais il y en a¹
(1860) il y en a on leur téléphonerait jamais
(1861) on leur téléphonerait jamais il y en a
(1862) on leur téléphonerait jamais ces gens-là

- combinatoire syntagmatique contrainte

Une contrainte très générale, déjà observée pour les greffes, montre qu'en cas de combinaison syntagmatique entre des apports constitués de formes grammaticalisées et de formes plus libres, l'ordre est toujours : forme grammaticalisée + forme plus libre. C'est aussi le cas ici. Comme dans cet exemple attesté de prédictions évaluatives, où deux *que ()CV* précèdent une *que ()CV* et une énonciation libre :

- (1863) sinon c'est la routine je t'ai dit tu as des interventions qui marquent plus que d'autres que tu te remémore de temps en temps à toi ou bien que ou que tu en discutes avec ceux qui ont fait l'intervention avec toi tu te rappelles l'accident à tel endroit bon je sais c'est dégueulasse d'en parler

On ne trouvera jamais une forme à prédicat après une assertion libre :

- (1864) il y a des gens à qui il faut pas téléphoner et en plus il faut pas leur faxer

¹ Certains locuteurs pourraient produire (1859), dans la mesure où ils peuvent aussi produire une assertion évaluative isolée précédée de *que*

(1865) ?il y a des gens il faut pas leur faxer le soir et en plus à qui il faut pas téléphoner

La présence de *que* n'est évidemment pas dans ces structures sans valeur sémantique : elle oppose significativement la forme sans *que*, compatible avec toutes les interprétations sémantiques de la structure support apport, et une forme marquée par *que*, qui est réservée à une valeur sémantique particulière, celle d'un acte de langage de définition. On ne peut utiliser la forme en *que* pour rapporter l'occurrence d'un événement, mais seulement pour définir un type d'entités par un jugement. Plus précisément il s'agit de la définition d'une sous classe particulière à l'intérieur d'un ensemble.

Il s'agit d'un cas particulier d'une valeur pragmatique plus générale des formes en *que* CV par rapport aux formes non marquées : la construction verbale précédée de *que* est donnée comme conséquence d'un acte d'argumentation et pas seulement comme le résultat d'une simple constatation. Or la définition des entités est une composante essentielle d'une argumentation.

4.2. Constructions « mixtes » à double prédication sur l'axe syntagmatique et l'axe paradigmatique

J'indique maintenant les formes que peuvent prendre les codifications de schémas macrosyntaxiques comportant un apport avec opération sur l'axe paradigmatique : il s'agit soit de schémas apport contrastif report, qui sont à la base de constructions connues comme extractions ou phrases clivées, soit de schémas support apport qui donnent les pseudo clivées ou certains types de greffes. Prenons l'exemple de :

(1866) c'est à Paul que je parle

On décrit ordinairement ces structures comme une transformation de la construction verbale tensée dont une place serait "extraite". La transformation est interprétée comme une opération de "focalisation", aboutissant à l'idée de choix exclusif de la réalisation du complément. Cette solution explique au moins un fait : la présence de la préposition *à* qui découle de la situation d'origine régie du constituant *à Paul*. Mais devant le caractère ad hoc des opérations morphosyntaxiques qui sont nécessaires pour rendre compte de l'ensemble des propriétés de la structure, certains auteurs (depuis Higgins 78 ??) ont proposé d'y voir une construction originale, distincte de la phrase canonique, consistant en la simple juxtaposition de deux constructions verbales, l'une en *c'est*, l'autre de type *que* CV à place vide. Bien évidemment, dans cette solution le lien entre les deux composantes reste très mystérieux et la complexité des conditions sur les transformations syntaxiques est remplacée par des filtres sémantico-syntaxiques tout aussi lourds à manipuler.

Sans prétendre résoudre tous les problèmes, je vais proposer d'étudier cette structure, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle a à la fois une organisation microsyntaxique contrainte et une organisation de message marquée, d'un point de vue inverse de celui qui est généralement adopté. Je vais proposer d'y voir non pas l'adaptation (par transformation ou combinaisons) de formes canoniques

grammaticales à l'expression de schémas informatifs, mais bien la codification de structures fondamentalement macrosyntaxiques. Ces structures de base peuvent ne reposer que sur le contraste intonatif de deux constituants d'un message. Une intonation assertive marquée suffit à donner une valeur contrastive à un apport, c'est à dire à souligner que l'information apportée par le message a été choisie à l'exclusion de tout autre possible à ce point de l'interaction. On aura ainsi :

- (1867) moi >> (pas Jean) le demi
 (1868) le demi < moi>> (pas Jean)

Ces messages ont respectivement pour structure : apport-report et support-apport. La valeur de choix marqué de l'apport est révélée par la présence possible d'un autre apport "refusé" par la négation. Très souvent le caractère de choix marqué effectué par l'apport est associé à un emploi du verbe *c'est* que nous avons défini plus haut comme "paradigmatisant". *C'est* fonctionne comme une marque segmentale de l'exclusivité du choix informatif véhiculé par l'apport :

- (1869) c'est moi >> le demi
 (1870) le demi < c'est moi (pas Marie)

Le verbe *il y a* fonctionne, quoique de façon moins repérable, dans ce type d'organisation, comme marqueur d'un choix informatif non exhaustif :

- (1871) les demis < il y a moi Paul et je sais pas qui
 (1872) il y a moi en tout cas >> (pour) les demis

4.2.1. Apport exclusif et construction verbale : une autre forme élémentaire

cette organisation macrosyntaxique est celle que l'on observe avec des réalisations nominales du type de :

- (1873) à la caisse >> ils se payent

L'élément antéposé a en fait un double statut. Il a une intonation d'assertion emphatique. Ce qui veut dire que la structure macrosyntaxique est celle d'un apport avec en plus l'indication par l'accent contrastif que l'on a affaire à une opération paradigmatisante : dans cette disposition, l'apport est signalé comme ayant fait l'objet d'un choix exclusif. Ces structures, on le rappelle ont pour caractéristique que la partie apport est constituée en représentant (exclusif) d'un paradigme construit par le verbe qui suit placé en report. La place concernée du paradigme peut être une simple place vide :

- (1874) à mon père je ressemble

L'origine macro syntaxique de la tournure explique aussi que ces apports sont considérés comme des constituants régis déterminant de prédicat même s'ils ne sont pas marqués :

- (1875) ça >> je suis parti

On pourrait imaginer sur ce modèle des emplois de *que* CV nominalisée comme :

- (1876) qu'il fait beau >> il pense
(1877) que c'était cinq heures >> il est arrivé

Ces formes devront faire l'objet d'une recherche ultérieure, car je ne dispose pas de cas attestés.

4.2.2. Apport avec syncope

Une construction verbale peut voir l'un de ses constituants marqué d'un accent contrastif très fort. Il s'agit là d'un marquage s'ajoutant à celui d'apport et fonctionnant en rapport avec l'axe paradigmatique :

- (1878) il a dit qu'il fallait partir >> - à Jean

On sait que dans de tels cas, la suite de la complémentation verbale reçoit une intonation neutralisée de report. Je n'ai pas d'exemple attesté de ce genre de structures avec des que CV, je me bornerai donc à ouvrir une piste de description.

4.2.3. apport avec *il y a* et *c'est* "paradigmatisants"

L'emploi paradigmatique des verbes *il y a* et *c'est*, illustré plus haut comme prédicat principal d'énoncé, est pour moi à la source des extractions, pseudo-clivées, et autres constructions informativement marquées par une opération de choix exclusif. Je proposerai donc que la structure sous-jacente à ces énoncés soit une structure macrosyntaxique bâtie autour de l'apport particulier que constitue le présentatif en emploi contrastif. Je montrerai ensuite comment ces structures peuvent se grammaticaliser jusqu'à donner les formes habituelles d'extraction, de pseudo-clivées, etc.

Le mérite de cette position sera de ne pas faire des présentatifs des outils grammaticaux ad hoc puisqu'on a montré indépendamment qu'ils fonctionnent avec la même valeur dans la composante macrosyntaxique. Leur valeur d'outil grammatical sera directement relié à leur fonctionnement comme apport spécifique. Une fois encore l'idée sous-jacente est que les relations macrosyntaxiques sont des outils plus importants qu'on ne croit dans la constitution des formes syntaxiques - y compris des constructions grammaticales - Au lieu de voir dans la macrosyntaxe un phénomène perturbateur en syntaxe, je propose d'y voir un phénomène structurant. Il y a nous l'avons vu des cas de "détachement", où la structure du message semble perturber la structure grammaticale, mais il y a aussi des cas où la relation macrosyntaxique crée la relation syntaxique. Nous en avons vu des exemples dans le chapitre qui précède, celui-ci ne fera qu'exploiter la voie ouverte. Je ferai la démonstration à partir des emplois de *c'est* et j'extrapolerai pour *il y a*.

1. exemples de fonctionnement du *c'est* contrastif intégré syntagmatiquement

Le *c'est* contrastif fonctionne, nous l'avons vu, comme apport autonome macrosyntaxique dans des contextes où il établit la présence d'éléments à l'exclusion d'autres :

- (1879) le demi c'est moi (pas les autres)
(1880) moi c'est le demi (pas la limonade)

L'ensemble contenant l'élément de référence avec lequel le contraste s'établit peut être seulement induit du contexte comme dans les exemples précédents (la liste des boissons commandées ou l'ensemble des consommateurs évoqués par le report et le support) ou bien, conformément au principe de complémentarité entre les sémiologies, cet ensemble de référence peut être construit linguistiquement. Il peut être constitué, en particulier, par les éléments d'un paradigme ouvert par une construction grammaticale.

Une situation qui n'est pas encore une codification de la structure consiste dans le fait qu'un lien discursif fort s'établit entre la construction à paradigme ouvert et la construction en *c'est* "paradigmatisant". On observe cela dans au moins deux situations :

-le couple question réponse

Les constructions qui se prêtent à l'ouverture d'un paradigme sont par excellence les constructions à place vide ou à pronom qu-. Ainsi la forme qui suit réalise les conditions que l'on vient de poser :

- (1881) qui est-ce qui va faire le travail ? c'est lui

-les couples d'énoncés formant contraste avec "gapping" :

- (1882) Jean aime les bandes dessinées moi c'est les romans

Dans ce cas, le paradigme discursif est constitué sur la base grammaticale du verbe de l'énoncé précédent *j'aime*. Il s'agit du paradigme des termes qui sont de possibles objets de ce verbe. Mais la construction *c'est les romans* n'est pas reliée par une relation de réaction à ce paradigme. Elle appartient à un énoncé indépendant. Son interprétation contrastive se fait par rapport au contexte précédent dans lequel entre le verbe *j'aime*..

Dans ces deux cas, le verbe *c'est* reste prédicat d'énoncé et son lien avec le paradigme linguistique dans lequel il opère un choix tient seulement au respect de conditions de cohérence discursive. On pourrait tout au plus montrer que les énoncés en cause forment un ensemble cohérent de messages organisés en période, mais *c'est* et le paradigme de référence ne sont pas intégrés dans la même construction, ni même le même message. Lorsque c'est le cas, la voie est ouverte à l'intégration grammaticale de *c'est* dans une construction verbale sur une position syntaxique où il jouera le rôle de marqueur de choix paradigmatisant exclusif. Ainsi dans les énoncés qui suivent :

- (1883) moi j'aime c'est les champignons
(1884) moi je pense c'est à celui qui viendra après

Le prédicat verbal fonctionne comme un support dépourvu d'une place de construction, il ne constitue pas un message à lui tout seul. La construction en *c'est* paradigmatissant fonctionne comme apport et achève à la fois la construction du message et celle de la valence verbale : l'apport est réinterprété comme une réalisation de la place objet du verbe. Ces formes loin d'être des ruptures de construction, nous montrent comment structure du message et structure grammaticale concourent à structurer l'énoncé. De plus, on voit bien sur ces énoncés, le passage de *c'est* comme prédicat principal d'énoncé à *c'est* prédicat secondaire intégré sur une place syntaxique et fonctionnant métalinguistiquement. Dans des formes plus codifiées, l'indication de la place à laquelle *c'est* doit être rattaché peut se faire par une marque morphologique et non plus seulement par la structure du message c'est ce que l'on observe dans :

- (1885) ce que j'aime *c'est* les champignons
- (1886) *c'est* les champignons que j'aime
- (1887) *c'est* à Paul que j'ai parlé

Le paradigme linguistique où fonctionne *c'est*, est indiqué par la place vide dans une construction à place vide associée à la construction en *c'est*. Cela dit, une simple succession de ces deux constructions ne suffirait pas à construire une structure d'énoncé. Il nous faut une indication d'un rapport entre les deux structures, d'une intégration de l'une dans l'autre. C'est le schéma de message support apport ou apport report qui va nous fournir cette relation. Ce schéma permet la constitution d'un double lien de nature prédicative.

D'une part sur l'axe syntagmatique. En effet dans la construction *c'est à Paul que j'ai parlé*, l'intégration de *c'est à Paul* dans le prédicat *que () j'ai parlé* transforme ce prédicat en une proposition par une opération classique d'instanciation de place vide. Mais d'autre part, une prédication seconde cette fois en relation avec l'axe paradigmatic, indique que *à Paul* fait l'objet d'un choix exclusif parmi les éléments qui pourraient lier le prédicat pour former prédication. Il s'agit d'une prédication en quelque sorte métalinguistique puis qu'elle nous dit : le *()* *c'est à Paul* et pas à *un autre*.

L'ordre dans lequel nous avons présenté les constructions montre bien l'intégration grammaticale progressive de l'organisation du message dans celle de l'énoncé. La perte d'autonomie du *c'est* contrastif, aboutit à donner l'impression que dans les formes abouties d'extraction, c'est le prédicat grammatical qui gouverne la construction. L'observateur pourra penser que la construction grammaticale est première alors que construction du message et structure morphosyntaxique concourent à produire ce type d'énoncés. L'aboutissement de l'intégration grammaticale paraît se manifester par le fait que dans les clivées, par exemple, le constituant construit par le verbe *c'est*, apport du message porte la marque de la place de rection à laquelle elle est rattachée dans la construction verbale à place vide report :

- (1888) *c'est* à Paul que je parle

Mais cette situation doit être rapportée à un ensemble de formes standard et non standard qui montrent une situation plus complexe. Pour prendre le cas de l'extraction, la structure de base en est la suivante : un *c'est* contrastif est rattaché à une place de paradigme "ouverte" où *c'est* peut marquer un choix exclusif. Cette structure de base peut se réaliser de plusieurs façons distinctes. Ces réalisations possibles étant attestées dans des formes non normatives ou archaïques.

La construction à place vide report

elle peut être

- une simple construction à place vide sans *que*, comme on voit dans :

(1889) c'est au Moulin rouge il faut absolument aller ()
(sur le modèle de *à la caisse il se payent*.)

- une construction à place vide avec *que* :

(1890) c'est là **qu'**il faut absolument aller ()

- une construction à pronom *qu-* :

(1891) c'est là **où** il faut absolument aller

- une construction à clitique sujet équivalent à la place vide :

(1892) c'est ça que **ça** me gêne

(1893) c'est nous qu'**on** a fait ça

la construction apport :

- On peut avoir *c'est* ou non :

(1894) à la caisse ils se payent

(1895) c'est à la caisse qu'ils se payent

- le constituant construit par *c'est* peut porter ou non la marque de la place à laquelle il se rattache :

(1896) c'est de ça que j'ai besoin

(1897) c'est ça que j'ai besoin

(1898) c'est quai numéro trois qu'il part

Le constituant en *c'est* peut assurer à lui seul un lien de circonstant passe-partout avec la construction verbale :

(1899) c'est ça qu'il t'aboyait le pauvre

Le locuteur montre la casquette rouge de son interlocuteur, cause de la fureur du chien qui aboie d'ordinaire accueillant. La forme attendue aurait été *c'est pour ça qu'il t'aboyait*.

Ces possibilités théoriques forment une vaste combinatoire qui comporte des restrictions plus ou moins étendues selon les usages et le degré de familiarité des locuteurs avec la norme. Je n'étudierai pas en détail ces restrictions. Je me bornerai à quelques remarques montrant que la norme, par le nombre de restrictions qu'elle impose, aboutit à masquer le caractère macrosyntaxique de la construction pour n'en retenir que les aspects microsyntaxiques.

- Les formes où l'apport ne porte pas de marque d'intégration grammaticale, dont je donne ici d'autres exemples attestés sont exclues par la norme :

- (1900) c'est ce train que je fais le départ
 (1901) c'est cette photo qu'elle lui ressemble le plus (avec l'interprétation :
c'est sur cette photo)
 (1902) c'est l'amour auquel je pense

- les formes qui portent un double marquage de la place de construction le sont aussi :

- (1903) c'est **à** l'amour **auquel** je pense

De tels marquages "défectifs ou redondants" sont indépendamment attestés dans d'autres constructions, ce qui en suggère le caractère systématique :

- (1904) (**à**) Paul je **lui** parle
 (1905) celui **à** qui je pense c'est (**à**) Paul
 (1906) celui que () je pense c'est (**à**) Paul

- L'indication de la place vide par des formes sans *que* ou des formes à pronom *qu-* est exclue :

- (1907) c'est à Paul je parle
 (1908) c'est Paul à qui je parle

Sans entrer dans le détail de l'étude de ces formes, je souligne que l'hypothèse de l'intégration grammaticale variable de ces énoncés à partir du schéma macrosyntaxique apport - report permet de rendre compte de l'ensemble des formes attestées. Je ne prétends pas pour autant que des contraintes spécifiques à la forme particulière de schéma en *c'est... que* n'existent pas, dont la structure du message ne rend pas compte et qui doivent trouver une explication dans la combinatoire des éléments grammaticaux. C'est ainsi que l'on a remarqué depuis longtemps que *c'est... que* ne peut encadrer une *que* phrase :

?c'est qu'il fait beau qu'il croit

Or il semble bien qu'un *c'est* de paradigme puisse construire une *que* phrase dans d'autres contextes :

- (1909) ce qu'il pense c'est qu'il fait beau
 (1910) pourquoi tu sors pas ? c'est que je suis malade

Il faut donc rendre compte du fait qu'un apport contrastif en *que* CV ne peut être suivi d'un report en *que* ()CV. La raison de ce fait est sans doute à chercher dans la combinatoire des catégories grammaticales, ce qui montre que chacune des constructions rendues possible par le schéma doit faire l'objet d'une étude spécifique, en fonction de sa composition catégorielle. Je pense cependant qu'une approche de ces constructions par l'organisation du message qu'elles constituent permet de mieux organiser la description de leurs propriétés syntaxiques et celle des relations entre les divers usages. Je conclurai ce chapitre par deux remarques concernant des propriétés qui sont utiles à notre étude d'ensemble.

Constructions saturées et position report

La forme du report dans cette construction comporte a priori l'indication d'une place vide ouvrant un paradigme à l'intérieur duquel le choix est opéré. On ne s'attend donc pas à trouver des constructions verbales saturées. Je rappelle que dans le cas des énoncés :

(1911) c'est (pour) ça qu'il vous aboie

On a bien affaire à une place vide de circonstant puisqu'on ne saurait construire :

(1912) ?c'est pour ça qu'il vous aboie pour ça

Dans le cas des éléments de valence hors de la position sujet, on ne rencontre donc pas d'énoncés où l'apport est en relation avec une position syntaxique réalisée par un clitique :

(1913) ?c'est Paul que je l'ai vu

(1914) ?c'est de ça qu'il en parle toujours

On retrouve la situation des dispositifs dénominaux :

(1915) celle qu'il s'est essuyé de serviette

Cependant c'est par une relation macrosyntaxique que la place vide de l'extraction est mise en relation avec une opération de choix exclusif sur le paradigme opéré par *c'est* ou l'intonation contrastive. Dans la construction dénominale, au contraire, ce sont les propriétés microsyntaxiques des éléments de la construction qui produisent l'effet de choix exclusif : article défini en relation avec une construction à place vide.

Forme syntaxique et organisation du message

Les formes en *c'est que* ont été définies avec une division fonctionnelle apport report qui peut être confirmée par les possibilités de contraste :

(1916) c'est pas le champagne mais bien le gros rouge que j'aime le mieux

(1917) ?c'est Paul qui n'aime pas le champagne mais bien le gros rouge

Une caractéristique qui n'a pas été remarquée à mon avis est que la dissociation fonctionnelle de ces énoncés peut aussi isoler un premier terme à valeur de "support", le second recevant alors les modalités propres de l'apport :

(1918) et c'est dans ces conditions qu'il devait non pas me dépasser, mais bien me poser de sérieux problèmes

Il semble que l'on aboutisse ici à une contradiction dans la description. En fait, on peut lever cette contradiction si l'on observe que l'organisation de l'énoncé repose sur deux types de structures qui ne se recouvrent pas nécessairement. L'organisation syntagmatique en apport report et l'organisation paradigmatique en choix exclusif. Le cas non marqué est celui où le choix exclusif constitue l'apport du message et le paradigme de référence le report. Mais on peut imaginer une autre dissociation, précisément réalisée dans les énoncés ci-dessus. Cette dissociation comporte même une forme figée intéressante à relever. Des énoncés tels que :

(1919) c'est pour ça qu'il ne faut surtout pas le faire

fonctionnent le plus souvent comme énoncé final d'une période. *C'est pour ça* y joue le rôle de formule d'enchaînement. Il s'agit donc d'un support et ce support est affecté d'un choix exclusif. Il existe une forme voisine qui a la particularité de se construire sans *que* :

(1920) c'est pourquoi il ne faut pas le faire

Dans ce cas, il est même impossible de donner à *c'est pourquoi* une valeur d'apport.

Cette possibilité de dissocier les opérations semble attachée aux formes les plus grammaticalisées de la structure. On pourrait en tirer l'idée que les constructions macrosyntaxiques codifiées s'autonomisent par rapport à leur forme iconique originelle. La construction clivée peut être réinterprétée à partir de la partie prédicative verbale comme une construction verbale avec choix paradigmatique exclusif, indépendamment de toute organisation du message. Cette structure serait alors compatible, comme la construction verbale canonique avec toute forme de message :

- apport report :

(1921) c'est vraiment Pierre >> qui est content

- support-apport

(1922) et c'est cet homme < qui devait devenir le futur Prix Nobel

- apport unique

(1923) alors là c'est Pierre qui va être content

Cet énoncé peut en effet être prononcé en début absolu de discours.

le cas de *il y a*

Je me bornerai à signaler que *il y a* peut jouer un rôle paradigmatique complémentaire de celui de *c'est*. Les exemples les plus nets sont ceux qui, en combinaison avec *que* opèrent manifestent un choix exclusif, à la manière de *c'est* :

(1924) il y a qu'avec lui qu'on va pouvoir le faire

Lorsque *il y a* marque un choix non exhaustif, ce que l'on peut repérer à la fois par l'intonation et par la possible présence d'adverbes paradigmatiques :

(1925) il y a aussi Lama qui va très bien chez nous Casrt. ,
(1926) il y a aussi Anne-marie qui a quitté l'usine Mousset, A. ,

Les formes de grammaticalisation ne sont pas faciles à prévoir. Il semble que l'intégration grammaticale de l'apport soit contrainte, l'élément construit par *il y a* ne porte pas la marque de la place à laquelle il se rattache :

(1927) il y a bien Pierre à qui on pourrait demander ça
(1928) ?il y a bien à Pierre qu'on pourrait demander ça
(1929) ?il y a pour les plus pauvres qu'il faut agir
(1930) *avec qui tu es sortie hier ben il y a avec Pierre Paul...
(1931) ?avec qui tu peux faire ça ? ben il y a avec Pierre en tout cas

Cet emploi de *il y a* apparaît comme marqué, car la simple assertion tient généralement lieu de choix non exhaustif. C'est le choix exhaustif qu'il convient de marquer dans les messages. On dispose de peu d'attestations et ce manque d'attestations fait que l'on n'est pas en état de donner une description de ces formes. Je les mentionne pour les distinguer d'autres emplois de *il y a* beaucoup plus courants, avec lesquels ils ont des formes communes.

CONCLUSIONS : Le statut de *que*

Je vais préciser le statut de *que* tel qu'il se dégage des descriptions présentées jusqu'ici en comparant son fonctionnement à ceux d'autres morphèmes avec lesquels il partage des fonctionnements de connecteur macrosyntaxique.

Que n'est pas un relateur universel

La première constatation que je voudrais faire est un rappel : ce morphème ne peut prétendre au rôle de relateur universel. Lorsqu'il a des fonctions voisines d'introducteur d'élément régi, c'est à dire des conjonctions les plus prototypiques, il a à la fois plus et moins de puissance que l'ensemble des relateurs qui peuvent remplir cette fonction : Plus, parce qu'il joue le rôle de terme neutre là où les autres ont un rôle spécifique, d'où par exemple son fonctionnement pour étendre

des listes d'éléments régis par greffes. Moins, parce que cette fonction suppose que la greffe occupe une position rhématique et se trouve donc exclue de certaines positions que peuvent occuper des relateurs comme *parce que*, par exemple.

Si l'on prend maintenant la macrosyntaxe, *que* a un statut unique qui ne lui permet pas d'entrer dans une des catégories de relateurs que l'on distingue ordinairement. Il n'a pas la mobilité des adverbes et est d'ailleurs combinable avec certains d'entre eux. On ne peut le placer dans la catégorie des conjonctions de subordination employées adverbiallement parce qu'il permet à lui tout seul de brancher du "discours indirect" et qu'il est combinable avec *et*.

Que n'est donc comparable à aucun des connecteurs que l'on connaisse, nous avons proposé d'en faire un marqueur de prise en charge modale. On pourrait songer à en faire un adverbe modal, mais sa position en tête d'énoncé l'exclut. D'autant qu'il peut être lui même modifié par un adverbe, notamment les adverbes énonciatifs (*même que, surtout que*). Comment pourrait-on alors classer le *que* "isolé ?"

Que marqueur d'apport rhématique

Une indication peut nous être donnée par la seule incompatibilité claire de *que* : on ne peut le combiner avec *si*, ni lui faire jouer le rôle de *si*. Or que représente *si* ? La marque d'un refus de prise en charge modal. *Si* représente une modalité "suspensive". *Que* pourrait alors être analysé comme le pôle complémentaire de *si* : un indicateur de prise en charge modale.

Doit-on en faire pour autant un marqueur d'assertion qui s'opposerait au marqueur de "supposition" que serait *si* ? En fait des exemples attestent que *que* est compatible avec d'autres modalités que l'assertion : l'interrogation ou l'exclamation sont possibles. L'injonction ne paraît pas exclue :

(1932) je rentre tout seul demain que surtout venez pas me chercher venez pas me chercher eh

L'idée serait donc la suivante *que* serait la marque "discrète" et codifiée d'une prise en charge modale *quelconque* d'un message, la modalité particulière (assertion, question...) étant spécifiée par d'autres moyens. Il y aurait bien opposition avec *si*, qui manifeste le pôle opposé : un refus de prise en charge. Une telle prise en charge modale rejoint évidemment la notion de "rhème", c'est à dire d'apport d'information assumé. Il faut ajouter que cette prise en charge "minimale" n'est cependant pas totalement générale : c'est une prise en charge sur une prise en charge préalable. Le plus souvent c'est un rhème rajoutant une explication ou une justification à ce qui vient d'être dit, mais cela peut aussi être un élément appendice qui n'est pas l'objet de l'acte de langage principal, mais fait référence à des affirmations précédentes pour nous permettre de situer un dire. Il va sans dire que là encore *que* ne sera pas un marqueur universel, des contraintes catégorielles pèsent sur son emploi, ainsi, en français au moins, la contrainte pragmatique que, dans le cas d'un rhème, son apport soit le fruit d'un raisonnement (inférence ou évaluation) et non pas d'une simple constatation.

Cette dépendance entre énonciations permet de définir ce que l'on pourrait appeler une subordination macrosyntaxique à savoir une énonciation dépendant d'une autre, comme l'on sait qu'une construction peut dépendre d'une autre. Cette analogie ne doit pas nous faire commettre des erreurs d'analyse, mais elle est cependant utile pour comprendre l'ensemble du fonctionnement de *que*.

D'un côté, il faut résister à l'abus de langage qui pousserait à assimiler les deux types de dépendances. Lorsqu'il y a dépendance dans un cadre syntaxique de rection, l'élément recteur impose des contraintes sur la forme du subordonné : il détermine ses possibilités distributionnelles. Lorsqu'il y a dépendance macrosyntaxique, l'élément dépendant conserve son autonomie grammaticale : ce n'est pas la structure grammaticale de la "principale" qui pèse sur les conditions d'apparition de la dépendante, mais son statut de message exerçant une fonction informative. Je me refuserai donc à étendre la notion de conjonction de subordination pour englober les emplois macrosyntaxiques de *que*. On est bien en présence de deux fonctions syntaxiques irréductibles. On peut parler de dépendance dans les deux cas à condition de bien opposer la dépendance-rection de la syntaxe et la dépendance entre énonciations ou clauses de la macro-syntaxe.

D'un autre côté, il est clair qu'il y a un point commun entre les divers emplois de *que* : ils sont tous liés à une relation de dépendance, quelle soit grammaticale ou macrosyntaxique. On pourrait comprendre par là que le même morphème puisse intervenir dans les deux cas. Syntaxe et macrosyntaxe sont des niveaux suffisamment autonomes pour qu'on ne confonde pas une utilisation syntaxique ou macrosyntaxique d'un morphème. A partir de là, et compte tenu du souci d'économie expressive des systèmes linguistiques, il est parfaitement possible qu'un même morphème exerce des fonctions similaires (marquer une dépendance) dans des niveaux d'organisation différents.

Ce double fonctionnement reçoit une justification indépendante du fait qu'il est attesté pour de nombreux connecteurs. Les grammairiens ont depuis longtemps remarqué que certains "subordonnants" tels que *bien que*, *quoique*, ont un autre emploi que celui d'introduire une construction régie par un verbe. Ils fonctionnent comme des adverbes en tête d'une deuxième construction qui a alors les propriétés syntaxiques d'une juxtaposée. Ce fonctionnement est particulièrement repérable au fait que, dans ce cas, le verbe de la construction est à l'indicatif, alors qu'il est au subjonctif dans le fonctionnement subordonnant :

(1933) quoiqu'il fasse beau nous ne sortirons pas

(1934) nous ne sortirons pas quoique nous changeons souvent d'idée vous savez

Des études récentes ont montré que *parce que* possédait aussi ces deux fonctionnements (Debaisieux 94) avec une fréquence tout à fait comparable à l'oral spontané.

Il faut cependant aborder une dernière discussion. Dans son rôle d'introduire un apport d'information, j'ai jusqu'ici présenté des exemples de *que* qui s'appuyait sur un acte de langage préalable. Les cas limites, qui ne concernent pas le français

standard, étant ceux où cet apport d'information s'appuie sur un simple support à valeur de thème ou de cadre. Il y a bien des endroits où le Gascon (voir Joly [71]) peut aller là où ne va pas le français, c'est précisément dans la constitution du lien prédicatif principal d'un énoncé. Une fois un tel lien assuré, que peut intervenir pour rajouter un rhème, y compris sous forme de prédication seconde ou de détermination de prédicat verbal, comme nous l'avons vu dans le dernier chapitre. Mais encore une fois il ne peut constituer à lui tout seul le lien prédicatif (*mon père qu'il est beau). Dans cet ultime chapitre, nous avons cherché à la fois à cerner les limites d'emploi des *que* CV constituant des prédications « secondes » (*je l'ai rencontré qu'on l'avait volé*) par rapport à un premier lien prédicatif. Et nous avons remarqué que lorsqu'il constitue un prédicat principal, c'est en fait qu'il introduit une forme à vocation prédicative (la construction à place vide). Lorsqu'il prend une valeur prédicative avec une *que* CV ordinaire, il doit en quelque sorte être aidé être « aidé » pour assumer cette fonction par des « auxiliaires » : *il y a des gens que vraiment je les aime pas*. La limite de ce que peut faire *que* en français, c'est donc d'assurer le marquage d'un lien prédicatif microsyntactique, possibilité que présentent des morphèmes de même origine dans d'autres langues romanes, notamment le gascon (Joly [71]). Les effets prédicatifs qu'il produit sont à mettre au compte d'une relation macrosyntaxique où il introduit, après que le locuteur ait posé un support une énonciation à valeur prédicative et non un prédicat « grammatical ». Jean < qu'on peut rien lui dire, n'est pas un équivalent de : on peut rien dire à Jean, mais de : étant donné Jean, je peux, dois, dire : on peut rien lui dire. Encore faut-il rappeler qu'il s'agit là de cas limites. Généralement, cette valeur prédicative suppose que le support de l'énonciation soit introduit pas une première prédication représentative.

Conclusion générale sur l'analyse morphosyntaxique globale de *que*

Je suis conscient, après cette présentation, que le modèle peut être amélioré notamment dans le domaine des constructions à présentatifs, où la répartition entre les types n'est donnée que comme provisoire. L'intérêt essentiel de la présentation est qu'elle va me permettre de classer les exemples des corpus. Les notions de *greffe* et de *prédication « mixte »*, sans doute de statut théorique encore incertain, ont pour moi le mérite de permettre de classer d'une manière descriptivement naturelle des exemples des corpus qui vont être présentés dans les annexes et que l'on marginalise généralement. J'affirme en tout cas la nécessité de mettre au point des catégories descriptives présentant une configuration idiosyncrasique de propriétés micro et macrosyntaxiques. Il est trop tôt encore pour décider si mes regroupements sont les plus adaptés. Pour les valider théoriquement, il me paraît maintenant nécessaire d'entreprendre dans une perspective de morphosyntaxe globale, des études contrastives et diachroniques dont l'examen des corpus français figurant dans les annexes montrera la nécessité.

Références

Cette liste de références contient les ouvrages qui ont été cités dans le texte ou qui ont été primordiaux dans l'élaboration du cadre théorique de l'étude. Il ne s'agit en aucun cas d'une bibliographie des études sur *que*. Compte tenu de la dispersion des approches, tant du point de vue des corpus utilisés que des références théoriques, une telle entreprise n'aurait en rien éclairé une étude, qui se situe dans le cadre limité de la linguistique descriptive orientée vers l'étude des corpus de langue parlée.

- ADAM, J. M., 1990, *Eléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga, coll. Philosophie et langage.
- ADAM, J. M., 1992, *Les TEXTES : Types et prototypes*, Paris, Nathan Université.
- ALLAIRE, S., 1975, *La subordination dans le français parlé devant les micros de la radiodiffusion*, Paris, Klincksieck.
- ANTOINE, G., 1962, *La coordination en français*, Paris, éd. d'Artrey.
- AUCHLIN, A., 1981, " *Mais, heu, pis bon, ben alors, voilà, quoi*", in *Cahiers de linguistique française*, 2, Université de Genève, pp. 141-159.
- BAKTINE, M., 1978, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard.
- BALLY, Ch., 1944, *Linguistique générale et Linguistique française*, Berne, A. Franck AG Verlag.
- BENVENISTE, E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, T.1, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER, A., 1983, " *Connecteurs pragmatiques et anaphore*", in *Cahiers de Linguistique Française*, 5, Université de Genève, pp. 215-246.
- BERRENDONNER, A., REICHLER-BEGUELIN, M., J., 1989, " *Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique*", in *Langue Française*, 81, Paris, pp. 99-125.

- BERRENDONNER, A., 1981, *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris, Les Editions de Minuit.
- BERRENDONNER, A., 1991, " Pour une macro-syntaxe", in Dominique Willems (éd.), *Données orales et théories linguistiques*, Paris -Louvain Duculot, pp.25-31.
- BERRENDONNER, A., 1993, " La phrase et les articulations du discours", in *Des pratiques de l'écrit, Le Français dans le Monde*, numéro spécial, Recherche et Applications, février/mars, Paris, Hachette, pp. 21-26.
- BERRENDONNER, A., 1993, " Périodes ", in PARRET, H. (ed), *Temps et discours*, Louvain, PU, 47-61.
- BILGER, M., GADET F., VAN DEN EYNDE K., (Eds)., 1998,. *Analyse linguistique et approches de l'oral. Hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Louvain-Paris, éd. Peeters, col. Orbis Supplementa, vol. 10.
- BILGER, M., 1986, "Pour une nouvelle analyse des coordinations dites par gapping", dans *Queste, études de langue et de littérature françaises*, n° 2, Publications de l'université de Pau. (pp. 175-191).
- BILGER, M., 1997, "Pour une nouvelle approche des phénomènes de coordination", *Actes du XIXème Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Santiago de Compostela, 1989*. Section I., Ramon Lorenzo (éd.), Coruna. (Espagne). (pp.925-932)
- BILGER, M., 1998, "Le statut micro et macro-syntaxique de *et*" in *Analyse linguistique et approches de l'oral. Hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Bilger M., Gadet F. & Van den Eynde K., (éds). Louvain-Paris, éd. Peeters, col. Orbis Supplementa, vol. 10 (pp. 91-102).
- BLANCHE-BENVENISTE, C., DEULOFEU, J., STEFANINI, J., VAN DEN EYNDE, K., 1984, *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., JEANJEAN, C., 1987, *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier Erudition.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1980, " Divers types de relatives en français parlé ", *T. A. Informations, Revue internationale du traitement automatique du langage*, 21/2, 16-25.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1986a, " Une chose dans la syntaxe verbale ", *Recherches sur le Français Parlé*, N°7, Aix en

Provence, Publications de l'Université de Provence, pp.141-168.

- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1986b, "La notion de contexte dans l'analyse syntaxique des productions orales: exemples des verbes actifs et passifs", *Recherches sur le Français Parlé*, n°8 , 39-57.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1988, "Constructions verbales en incise et rection faible des verbes ", *Recherches sur le Français Parlé*, N°9, pp.53-74.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1990a, *Le Français parlé: Etudes grammaticales*, avec Mireille Bilger, Christine Rouget et Karel van den Eynde, Paris, Editions du C.N.R.S., collection Sciences du Langage, 292p.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1990b, "Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de *en* ", in *Recherches sur le français parlé*, 10, pp. 52-73.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1990c, " Usages normatifs et non normatifs dans les relatives en français, en espagnol et en portugais ", in Johannes Berchert, Giuliano Bernini et Claude Buridant (Eds.) : *Toward a Typology of European Languages. Empirical Approaches to Language Typology* 8, Walter de Gruyter, Berlin- New York, pp. 317-335.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1990d, "Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de EN", *Recherches Sur le Français Parlé* , N° 10, pp. 51-73.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1991, "Deux relations de solidarité pour l'analyse de l'attribut,in M.M. de Gaulmyn et S.Remi-Giraud (dirs.), *A la Recherche de l'attribut*, (Actes des Journées d'Etude de Rhema sur l'Attribut, Lyon(22-23 septembre1989), Presses Universitaires de Lyon, Coll. Linguistique et sémiologie, pp.83-98.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1992, " A propos des énoncés sans verbe : les énoncés réponses ", *Recherches Sur le Français Parlé* , N°11, pp.57-85.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1993 Quelques caractéristiques grammaticales des 'sujets' employés dans le français parlé des conversations, in Marina Yaguello (éd.) *Subjecthood and Subjectivity . The Status of the subject in linguistic theory. Proceedings of the Colloquium The Status of the 'Subject' in linguistic Theory*, London,. Paris : Ophrys/ Londres : Institut français du royaume uni. pp. 77-108.

- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1995a, "De la rareté de certains phénomènes syntaxiques en français parlé", *French Language Studies* 5), 17- 29.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1995b, "Le semblable et le dissemblable en syntaxe", *Recherches Sur le Français Parlé*, 13, Université de Provence, 7-32.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997a, *Approches de la langue parlée en français*, Paris: Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997b, "The Unit in Written and Oral Language", in PONTECORVO, Clotilde (ed.), *Writing development. An interdisciplinary view* . Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins (Studies in written language and literacy, n°6), 21-45.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1998a "Présence et absence de la préposition dans les constructions clivées", *Actes du Congrès de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1998b, " Les auxiliaires ", Actes du colloque de Tours sur la Grammaire de la langue française et les Mots-outils.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1998c, "Une fois dans la grammaire", in *Travaux de Linguistique* N° 36, A. Boone et M. Pierrard (éds.), *Les marqueurs de hiérarchie et la grammaticalisation* (Actes du Colloque de Bruxelles sur la Grammaticalisation), pp. 85-101.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1998d, "L'usage prédicatif secondaire des participes passés", in Mats FORSGREN, Kerstin JONASSON et Hans KRONNING (éds.), 1998, *Prédication, assertion, information. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française* , 6-9 juin 1996 . Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis (Studia Romanica Upsaliensia, 56) , 43-56.
- BLASCO, M., 1995, " Dislocation et thématization en français parlé. *Recherches sur le français parlé*, 13, Université de Provence, 45-67.
- BLUMENTHAL, P., 1980, *La syntaxe du message. Applications au français moderne*, Tubingen, Max Niemeyer Verlag.
- BOLINGER, D., 1968, *Aspects of language*. New York, Harcourt and Brace.
- BOONE , A., 1996 " Les complétives et la modalisation ", in *Dépendance et intégration syntaxique*, Muller ed., Tübingen, Niemeyer

- BOULAKIA, G., 1979, Phonosyntaxe, Thèse de 3^{ème} Cycle, Université de Paris VII.
- BRUN, A., 1930 *Le français de Marseille. Étude de parler régional.* Institut Historique de Provence à Marseille.
- BRUNOT, F., 1922, *La pensée et la langue*, Paris, A. Colin
- CADDEO, S., (Thèse en cours) *Les appositions dans les corpus de français parlé.*
- CAPPEAU P., (à paraître), "Sujets éloignés. Quelques observations sur les sujets lexicaux séparés de leurs verbes", *Recherches sur le Français parlé*, N° 15 .
- CAPPEAU, P., SAVELLI, M. 1995 "Corrélation ne vaut pas comparaison". *Faits de Langues*, 5, 175-182.
- CAPPEAU, P., Le sujet postposé en français : description en quatre types, *Sens et Structure*, pp. 105-126, Editions Pygmalion, Lille.
- CASTORIADIS, C., 1976, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- CLECH S., (Thèse en cours) *Les prépositions AVEC et SANS dans les corpus de français parlé.*
- COMBETTES, B., 1988, *Pour une grammaire textuelle . La progression thématique*, Paris, Duculot.
- COMBETTES, B., 1996, "L'intégration syntaxique de la subordonnée conjonctive topicalisée en français : approche historique" in *Dépendance et intégration syntaxique*, Muller ed., Tübingen, Niemeyer
- CRESTI, E., 1997, "Speech acts units and informational units", in Fava (eds), *Proceedings of the symposium "Speech acts and linguistic research"*, State U. of New York at Buffalo.
- CULICOVER, P., McNALLY, L., (eds.), [1998] *The limits of syntax.*, Syntax and Semantics 29, New-York, Academic Press.
- CULIOLI, A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Paris-Gap, Ophrys. 135-155.
- DAMOURETTE, J., PICHON, E., 1911-1940, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- DANES, F., 1966, "A three level approach to syntax." *Travaux linguistiques de Prague*, I, Prague

- DANON-BOILEAU, L., MEUNIER, A., MOREL, M., A., TOURNADRE, N., 1991, "Intégration discursive et intégration syntaxique", *Langages* 104, 111-128.
- DANON-BOILEAU, L., MOREL, M-A., 1995, "L'oral : invariance et variations.", *Intellectica*, 1995/1. Paris.
- DEBAISIEUX, J_M., 1994, *Le fonctionnement de parce que en français parlé*, Thèse, Université de Nancy II.
- DELORMIER, D., MOREL, M., 1986, "Caractéristiques intonatives et syntaxiques des incises", in *DRLAV*, 34-35, pp. 141-60.
- DEULOFEU, J., (à paraître) "Les commentaires sportifs constituent-ils un "genre", au sens linguistique du terme? ", *Actes du Colloque Questions de méthode dans la linguistique sur corpus*, Perpignan, 9-11 Mai 98.
- DEULOFEU, J., 1977a, "Les constructions binaires en syntaxe", *Recherches sur le français parlé*, n° I.
- DEULOFEU, J., 1977b, *Recherches en vue d'une étude de l'évolution de l'ordre des constituants en français : la place des syntagmes prépositionnels en français oral contemporain*, Thèse de 3^e Cycle, Université de Paris III.
- DEULOFEU, J., 1979, "Les énoncés à constituant lexical détaché", *Recherches sur le français parlé*, n° 2.
- DEULOFEU, J., 1981, " Perspectives linguistiques et sociolinguistiques dans l'étude des relatives en français", in *Recherches sur le français parlé*, 3, 135-196.
- DEULOFEU, J., 1983, "A propos des préjugés logicistes dans l'analyse grammaticale: le cas des prépositions; hypothèses linguistiques et sociolinguistiques", *Recherches sur le français parlé*, n° 4
- DEULOFEU, J., 1988a, "La syntaxe de Meillet et l'étude du français parlé" *Hommage à la mémoire de J. Stéfanini*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en Provence,
- DEULOFEU, J., 1988b, " La syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination ", *Recherches Sur le Français parlé*, n°8
- DEULOFEU, J., 1989, " Les couplages de constructions verbales en français, : effet de cohésion discursive ou syntaxe de l'énoncé", in *Recherches sur le français parlé*, 9, pp. 111-141.

- DEULOFEU, J., 1991 "La notion de dépendance syntaxique dans l'approche pronominale" *L'information grammaticale*, n. 50, Juin 91.
- DEULOFEU, J., 1995, "Le dilemme de la modernisation des terminologies linguistiques." *Travaux de Linguistique*, 31, Duculot, Bruxelles.
- DEULOFEU, J., 1999 Questions de méthode dans l'étude du morphème *que* en français contemporain à paraître dans *Recherches sur le français parlé*, n° 15 (Avril 99)
- DIK, S., 1978, *Functional grammar*. Amsterdam, North Holland.
- DUCROT, O., 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, coll. Savoir.
- DUCROT, O., 1980, *Les mots du discours*, Paris, éd. de Minuit.
- DUPRÉ, P., 1972, *Encyclopédie du Bon Français*, Paris, Trévise.
- FERRARI, A., 1992, "Encore à propos de *parce que*, à la lumière des structures linguistiques de la séquence causale", *Cahiers de linguistique Française*, 13, Université de Genève, pp. 183-214
- FILLMORE, C.J., KAY, P., 1992, *Construction grammar. A course book*, University of California, Berkeley.
- FIRBAS, 1966, "On defining the theme in functional sentence analysis", in *Travaux Linguistiques du Cercle de Prague*, 2, 239-256.
- FODOR, J., 1983, "Phrase structure parsing and the island constraint", *Linguistic and Philosophy*, 6.
- GADET, F., 1989, *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- GADET, F., MAZIERE, F., 1986, "Effets de langue orale", *Langue Française*, 81, Paris, pp. 57-75.
- GADET, F., MAZIERE, F., 1987, "L'extraordinaire souplesse du strument *que*", *Le Français moderne*, t. 55, n° 3/4.
- GIVON, T., -1984, *Syntax: a functional typological introduction*. Amsterdam, J. Benjamins.
- GODARD, D., 1988, *La syntaxe des relatives en français*, Paris, C.N.R.S.,
- GREVISSE, M., 1975, *Le Bon Usage*, Duculot, Gembloux, 10^e Ed.
- HAGEGE, Cl., 1982, *La structure des langues*. Paris.

- HALLIDAY, M.A.K., 1985, *An introduction to functional grammar*. London, Ed. Arnold.
- HARRIS, Z., 1970, *Structures Mathématiques du Langage*, Paris, Dunod.
- HAYMAN, L., THOMPSON S., 1985. "Subordination in universal grammar" in Proceedings of the 10th Meeting of Berkeley LS.
- HAZAËL-MASSIEUX, M. C., 1994. "De la période à la phrase ou de l'oralité à l'écriture: quelques remarques sur la structure de l'unité de communication." In *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*.
- HIRSCHBULLER, P, LABELLE, M., 1996, "Qui-sujet : conjonction ou pronom relatif ? in *Dépendance et intégration syntaxique*, Muller, ed., Tübingen, Niemeyer
- JEANJEAN, C., 1983, "A propos de l'utilisation des conjonctions chez les enfants", *Recherches sur le Français Parlé* , 5, pp. 191-210.
- JOLY, A., 1971 " *Que* et les autres morphèmes énonciatifs du béarnais : essai de psychosystématique", *Actes du Congrès de Linguistique Romane*, P.U. Laval.
- KAYNE, R., 1976, " French relative *que* ", *Current issues in romance linguistics*, 229-255.
- KAYNE, R., 1977, *Syntaxe du français. Le cycle transformationnel*, Paris, Seuil.
- KUNO, S., 1972, "Functional sentence perspective : a case study from Japanese and English." *Linguistic inquiry* 3.
- KUNO, S., 1973, *The structure of japanese language*, Cambridge, MIT Press.
- KUNTSMAN, P., 1990, *Le relatif-interrogatif en ancien français*, Droz, Genève.
- KURODA, S., 1972, " The categorical and the thetic judgement : evidence from Japanese syntax." *Foundations of Language* 9.
- LAMBRECHT, K., 1981. *Topic, antitopic and verb agreement in non standard french*. Pragmatics and Beyond vol II:6, Amsterdam, John Benjamins.
- LAMBRECHT, K., 1986, *Topic, focus and the grammar of spoken french*, Thèse de Doctorat, University of California, Berkeley.

- LAMBRECHT, K., 1994. *Information structure and sentence form*. Cambridge University Press.
- LAMIQUIZ, V., 1987, *Encuestas del habla urbana de seilla. Nivel popular*, Publicaciones de la Universidad de Sevilla.
- LE GOFFIC, P., 1992, “*Que* en français : essai de vue d’ensemble”, in Chuquet, J., Roulland, D., (eds), *Subordination*, Rennes, P. U. Rennes, 43-71.
- LE GOFFIC, P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette
- LEARD, J-M., 1990, “L’hypothèse que je crois qui est négligée : le statut de que, qui, et dont dans les imbriquées”, *Travaux de linguistique*, Bruxelles, Duculot.
- LEARD, J-M., 1992, *Les gallicismes : étude syntaxique et sémantique*, Paris-Louvain, Duculot.
- LORIAN, A., 1966, *L'ordre des propositions dans la phrase française contemporaine : La cause*, Paris, Klincksieck.
- MARCHELLO-NIZIA, Ch., 1998, "Dislocation en diachronie: archéologie d'un phénomène du 'français oral' ", *Analyse linguistique et approches de l'oral. Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-benveniste*, M. Bilger, K. Van den Eynde et F. Gadet, eds.,Peeters, Leuven-Paris.
- MATHESIUS, V., 1929 (1983) "Functional linguistics". In Vachec, J., (ed.), *Praguiana*. Amsterdam, J. Benjamins.
- MEILLET, A., VENDRYES, J., 1963, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, 3ème. ed., Champion, Paris.
- MICHAELIS, I., LAMBRECHT, K., 1996, “Toward a construction based theory of language function : the case of nominal extraposition”, *Language* 72/2, 215-247.
- MILNER, J-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- MOLINE, E., 1994, *Constructions subordonnées en que: diversité ou polysémie*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse Le Mirail.
- MOREL, M., A., DANON-BOILEAU, L., 1998, *Grammaire de l'intonation*, Paris-Gap, Ophrys.
- MOREL, M., A., 1992, Intonation et thématization, in *L'Information Grammaticale*, 54, Paris, éd. Baillièrre, pp. 26-34.
- MULLER, C., 1996a, *La subordination en français. Le schème corrélatif*, Paris, Armand Colin.

- MULLER, Cl., 1996b, "La conjonction *que*: rection vs. dépendance immédiate et concurrence avec *que* pronominal", *Dépendance et intégration syntaxique*, Muller ed., Tübingen, Niemeyer
- N'DYAYE, M., 1989, L'analyse syntaxique par joncteur de liste, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I.
- NOJGAARD, M., 1992, *Les adverbes français, essai de description fonctionnelle*, Copenhague, Munksgaard.
- NOLKE, H., 1994, *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Louvain-Paris, Peeters, Bibliothèque de l'Information grammaticale 28.
- PERROT, J., 1967, "Observations sur la structure de l'énoncé en hongrois", B.S.L., 62/1, 122-133.
- PERROT, J., 1970, "Le problème des niveaux dans l'analyse syntaxique", *Actes de Xème Congrès international des linguistes (Bucarest, 1967)*, t. II, 725-29. Bucarest. Editions de l'Académie de la R.S. de Roumanie.
- PERROT, J., 1994. "Eléments pour une typologie des structures informatives". *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, n.s.t. II: La phrase : énonciation et information, 13, 26.
- PERROT, J., 1997, "Visée communicative". J. Feuillet (ed.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe*, EURO TYP, Berlin -
- PIOT, M., 1988a, "Coordination - subordination : Une définition générale", *Langue Française*, 77, Paris, Larousse pp. 5-19.
- PIOT, M., 1988b, "Conjonctions de subordination et problèmes de classification", in Blanche-Benveniste, Chervel, Gross (eds), *Grammaire et histoire de la grammaire*, Hommage à la mémoire de J. Stefanini, Publication de l'Université de Provence, Aix-en-Provence.
- PRINCE, E., 1981. "Toward a taxonomy of given-new information" in Cole (ed.), *Radical pragmatics*, New York,
- PRINCE, H., 1998, "On the limits of syntax, with reference to left dislocation and topicalisation", in CULICOVER, P., McNALLY, L., (eds.), *The limits of syntax.*, Syntax and Semantics 29, New-York, Academic Press.
- ROSS, JR., 1983, *Infinite syntax!* Norwood, New Jersey, Ablex, Pub. Corp.

- ROSSI, M., 1993, " A model for predicting the prosody of spontaneous speech (PPSS model) in *Speech communication*, 13, North-Holland, pp. 87- 107.
- ROTHERBERG, M., 1971, " Les propositions relatives à antécédent explicite introduites par des présentatifs ", *Etudes de linguistique appliquée*, Nouv. Série, 2, 102-117.
- ROUBAUD, M.N. (à paraître) *Les énoncés pseudo-clivés en français contemporain*, Paris, Les éditions Champion (collection Français parlé: textes et Etudes).
- ROUBAUD, M.-N., 1997a. "Le sujet dans les énoncés pseudo-clivés", *Recherches Sur le français Parlé*, N° 14, pp. 147-171.
- ROUBAUD, M.-N., 1997b. "Les énoncés pseudo-clivés en 'le plus' et 'le moins'.", *Journal of French Language Studies*, 7, 181-193.
- ROUGET, C., SALZE, L. 1986, " C'est... qui, c'est...que : le jeu des quatre familles ", *Recherches sur le français parlé*, n° 7.
- ROUQUIER, M., 1992 *Les ce que Phrases en ancien français*, Thèse Université de Paris VII.
- SABIO, F., 1992 " Les compléments antéposés en français parlé: analyse de deux types syntaxiques et prosodiques ", *Recherches sur le français parlé*, n°11, 31-56.
- SABIO, F., 1995 " Microsyntaxe et macrosyntaxe. L'exemple des compléments antéposés en français ", *Recherches sur le français parlé*, n°13, 110-157.
- SAUVAGEOT, A., 1962, *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse.,
- SAVELLI, M., Les constructions corrélatives en plus...plus... (à paraître).
- SCAPPINI A-S, (thèse en cours) *Les constructions en c'est ...qui / que... en français parlé*.
- SECHEHAYE, A., 1950, *Essai sur la structure logique de la phrase*, Paris, Champion.
- SPERBER, D., WILSON, D., 1989, *La pertinence . Communication et cognition*, Paris, éd. de Minuit.
- STEFANINI, J., 1962, *La voix pronominale en ancien et moyen français*, Gap, Ophrys.
- VALLDUVI, E., VILKUNA, M., 1998, " On rhème and Kontrast " in CULICOVER, P., McNALLY, L., (eds.), [1998] *The limits*

of syntax., Syntax and Semantics 29, New-York, Academic Press.

- VALLI, A., 1988, " A propos des changements dans le système des relatifs : état de la question en moyen français", in *Recherches sur le français parlé*, 8 , , pp. 119-136.
- WAGNER, R.-L., 1939, *Les phrases hypothétiques en ancien français*, Paris, Droz.
- WAGNER, R.-L., 1974, *L'ancien français*, Paris, Larousse.
- ZRIBI-HERZ, A., 1994, " The syntax of nominative clitics in standard french ", in *Path to universal grammar : Studies in honor of R. Kayne*, Cinque et al. (ed), Washington, Georgetown University Press.